

CONSEIL D'ÉTAT

COMITÉ D'HISTOIRE DU CONSEIL D'ÉTAT ET DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

HISTOIRE ET MÉMOIRE



Guide de recherche
dans les archives
du Conseil d'État



CONSEIL D'ÉTAT

ARCHIVES
NATIONALES

La
documentation
Française

**Guide de recherche
dans les archives
du Conseil d'État**

Couverture : Détail de « La nouvelle installation du Conseil d'État au Palais-Royal. Section de l'Intérieur. » Gravure de Charles Fichot, Burn Smeeton, Auguste Tilly [1875], Archives du Conseil d'État.

« En application du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2018.

ISBN : 978-2-11-145964-9

Guide de recherche dans les archives du Conseil d'État

Préface de Bruno Lasserre
Avant-propos de Françoise Banat-Berger

Sous la direction de :

Emmanuelle Flament-Guelfucci (Conseil d'État)
et Isabelle Chave (Archives nationales)

Avec la collaboration de :

Coordination scientifique et éditoriale :

Samuel Gibiat (Archives nationales)
et Claire Sibille-de Grimoüard (Conseil d'État)

Description des fonds :

Arnaud Romont (Archives nationales)

Mise en contexte historique et apports méthodologiques :

Julia Aumüller (Conseil d'État), Emmanuelle Benet-Patron (Conseil d'État),
Axel Degoy (Conseil d'État), Alex Adriana Grimont (Conseil d'État)
et Marie Ranquet (Archives nationales)

SOMMAIRE

PRÉFACE	7
AVANT-PROPOS	11
AVERTISSEMENT AU LECTEUR	13
PREMIÈRE PARTIE	
PRÉSENTATION DES FONDS	15
Chapitre premier	
1799-1815 Des origines à la fin du Conseil d'État napoléonien.	17
Chapitre 2	
1815-1870 De la Restauration à la chute du Second Empire	53
Chapitre 3	
1870-1914 L'installation de la III ^e République.....	93
Chapitre 4	
1914-1945 D'une guerre mondiale à l'autre.....	131
Chapitre 5	
1945-1987 Le Conseil d'État de la IV ^e puis V ^e République.....	179
Chapitre 6	
1987-1995 La mutation de la juridiction administrative.....	231
Chapitre 7	
Instances spécialisées en temps de guerre.....	253
Chapitre 8	
Sources complémentaires conservées dans d'autres institutions..	267

DEUXIÈME PARTIE	
AIDE À LA RECHERCHE	297
Chapitre premier	
Les affaires administratives	299
Chapitre 2	
Les affaires contentieuses	317
Chapitre 3	
Les recherches biographiques.....	325
Chapitre 4	
La communicabilité des archives.....	351
TROISIÈME PARTIE	
ANNEXES	355
Annexe 1	
État des fonds du Conseil d'État aux Archives nationales	357
Annexe 2	
Liste des thèses relatives au Conseil d'État	367
GLOSSAIRE.....	391
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	415
TABLE DES SCHÉMAS.....	427
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	429
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES.....	435
TABLE DES MATIÈRES.....	437
REMERCIEMENTS.....	441

PRÉFACE

Un Guide de recherche dans les archives du Conseil d'État (1799-1995), pour quoi faire ?

Bruno Lasserre,
vice-président du Conseil d'État

S'interrogeant sur le rôle du patrimoine dans l'identité et l'histoire nationales, Victor Hugo disait : « Le passé est une partie de nous-mêmes, la plus essentielle peut-être. Tout le flot qui nous porte, toute la sève qui nous vivifie vient du passé. Qu'est-ce qu'un arbre sans racine ? Qu'est-ce qu'un peuple sans son passé ? ». Le regard historique ne saurait en effet être seulement contemplation ; il doit aussi être une philosophie de l'action tant est fort le lien qui unit l'observation du passé, la construction du présent et la préparation de l'avenir. L'archivage des documents d'intérêt public n'est ainsi pas seulement un outil au service des historiens ou du bon fonctionnement de l'État. C'est aussi, et surtout, un outil au service de la construction du patrimoine immatériel qui est à la racine et au fondement même de notre identité nationale. Le Conseil d'État en est parfaitement conscient. S'il a su se réformer, sans renier son héritage républicain, ni son attachement à l'intérêt général et à la protection des libertés, c'est parce qu'il a su inscrire son action consultative et juridictionnelle dans le temps long et qu'il s'est attaché à mieux connaître et comprendre son histoire et ses origines. Sans ce recul, sans cette profondeur historique, le Conseil d'État n'aurait pu, ni su se moderniser pour se mettre au niveau des attentes de nos concitoyens. À cet égard, les conservateurs et les archivistes du Conseil d'État, qui année après année se sont attachés à classer, conserver et préserver ce qui fait la part essentielle de notre histoire et de notre mémoire, lui ont permis de continuer à progresser.

Aujourd'hui, les archives du Conseil d'État se caractérisent par la diversité et la richesse de leur contenu. Les documents conservés résultent des trois grandes missions de cette institution : conseiller le gouvernement, juger l'administration et gérer la juridiction administrative. Même l'incendie de 1871, qui a causé de terribles destructions, n'a

pas fait disparaître toutes les archives antérieures à cette date, de nombreuses sources complémentaires ayant été retrouvées et conservées. Le Conseil d'État collecte également les archives de ses membres, issues de leurs travaux au sein comme à l'extérieur du Palais-Royal, et recueille les documents produits par les juridictions spécialisées ou les commissions spéciales rattachées au Conseil d'État par leur siège, leur composition ou leur secrétariat. Par leur éclectisme autant que leur profondeur, ces documents témoignent de la diversité des parcours des membres du Conseil d'État, de leurs participations respectives au service de l'intérêt général. En cela, ils disent autant de ceux qu'ils décrivent directement, que de leur institution de rattachement et de la manière dont elle conçoit son rôle au service des pouvoirs publics et de l'intérêt général.

Confronté à cette richesse documentaire et à l'importance des traces historiques accumulées, le projet d'un guide de recherche dans les archives du Conseil d'État est né de deux constats : la faible exploitation des fonds d'archives de l'institution, d'une part, et leur dispersion aux Archives nationales, d'autre part. La combinaison de ces deux facteurs rendait la connaissance et la manipulation de ces archives à tout le moins malaisée pour un chercheur expérimenté, voire impraticable pour un lecteur novice.

Deux grands objectifs ont par conséquent guidé les auteurs de ce guide : mieux faire connaître les archives du Conseil d'État tout en fournissant aux chercheurs, universitaires, étudiants, généalogistes, mais aussi tout simplement aux citoyens curieux de leur passé, des outils de compréhension de l'activité du Conseil d'État et des documents produits. Élaboré grâce à l'étroite collaboration du département de l'Exécutif et du Législatif des Archives nationales et de la direction de la bibliothèque et des archives du Conseil d'État, ce guide a également été enrichi et complété des contributions d'autres institutions patrimoniales qui conservent elles aussi des documents historiques sur le Conseil d'État ou ses membres.

Ce guide de recherche offre aux lecteurs avertis comme aux profanes inexpérimentés, une porte d'entrée sur l'histoire et la connaissance du Conseil d'État sur une période de deux siècles, depuis la création du Conseil d'État moderne en 1799 jusqu'à la fin de la vice-présidence de Marceau Long en 1995. Les fonds d'archives sont présentés au travers de plusieurs chapitres chronologiques correspondant à des périodes déterminées de l'histoire institutionnelle et politique de notre pays (le Consulat et l'Empire, la Restauration...). Chaque chapitre est ouvert par une introduction historique destinée

à préciser l'évolution de l'institution sur la période et à faciliter le repérage et l'interprétation des archives qui en résultent. Fruit d'un minutieux travail de recensement, la liste des archives est présentée par grandes missions et complétée par des schémas historicisés de l'organisation des formations administratives et contentieuses. Des fiches méthodologiques permettent en outre de mieux se repérer dans les archives relatives aux affaires contentieuses et administratives ou d'effectuer des recherches biographiques sur les membres et les agents du Conseil d'État ainsi que sur les avocats aux Conseils. À titre d'illustration, quelques parcours de membres du Conseil d'État sont également proposés, mettant en parallèle leurs biographies et les sources d'archives consultables pour accéder à l'information. Ceux de Louis de Cormenin, Ludovic Vitet, Théodore Tissier ou Nicole Questiaux sont ainsi détaillés. Une bibliographie des thèses historiques sur le Conseil d'État vient compléter cet ensemble, ainsi qu'un état des versements du Conseil d'État aux Archives nationales et un glossaire du vocabulaire employé.

Ce guide représente le premier état synthétique des fonds d'archives issues de l'activité du Conseil d'État depuis 1799. Par la richesse des contenus auxquels il fait référence, la rigueur de sa présentation et la profondeur des analyses qui accompagnent le recensement des sources, il constitue un outil de travail indispensable pour toute personne intéressée par l'histoire de notre institution. Je remercie ainsi l'ensemble des personnes à la direction de la bibliothèque et des archives du Conseil d'État et aux Archives nationales qui ont permis la réalisation de ce projet et je forme le vœu que ce guide permette d'ouvrir à la connaissance du plus grand nombre les archives du Conseil d'État et la très riche histoire qui le caractérise.

AVANT-PROPOS

Françoise Banat-Berger,
directrice des Archives nationales

Les Archives nationales conservent et communiquent les archives des administrations centrales de l'État (hors ministères de la Défense et des Affaires étrangères), les minutes des notaires de Paris et des fonds privés d'intérêt national depuis la Révolution. Initialement constitués autour du noyau des archives de l'Assemblée constituante, leurs fonds (plus de 350 kilomètres linéaires d'archives) donnent à voir la gouvernance de l'État sous toutes ses formes.

Très riches et peu connus, les fonds d'archives intéressant l'histoire du Conseil d'État ont la particularité d'être très dispersés au sein des Archives nationales. À côté d'une série historique, la série AL, de nombreux versements ont été effectués, et il est parfois difficile pour le lecteur de s'y retrouver.

L'objectif de ce guide est de réunir et présenter intellectuellement les sources produites par le Conseil d'État, qu'elles soient conservées dans cette institution ou versées aux Archives nationales, ainsi que les sources dites complémentaires, c'est-à-dire celles qui renseignent sur l'histoire du Conseil d'État sans pour autant émaner à proprement parler de lui.

Le fonds du Conseil d'État est nettement lacunaire pour la période antérieure à 1871. Dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, plus de soixante-dix ans d'archives ont été détruites dans l'incendie du palais d'Orsay (où résidait le Conseil d'État depuis 1840) par les communards. Il ne subsiste de cette partie ancienne du fonds que quelques épaves. En revanche, les archives du Conseil d'État postérieures à 1871 représentent à ce jour, aux Archives nationales, environ 4,5 kilomètres linéaires, à la fois de dossiers contentieux, de dossiers d'affaires administratives, mais également d'archives de fonctionnement reflétant l'organisation, la vie de l'institution, ou bien encore les carrières de ses membres.

Les archives du Conseil d'État sont des sources primordiales à bien des égards. Juridiction suprême du contentieux administratif, le Conseil d'État nourrit constamment la jurisprudence en droit administratif, comme en témoignent, par exemple, les arrêts *Nicolo* (1989)

ou *Bouguen* (1943), ou encore *Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux* (1916). Instance de conseil, il est saisi par le gouvernement sur tous les projets de loi, d'ordonnance ainsi que, depuis la V^e République, sur certains décrets. Le Conseil d'État traite également les demandes d'avis que lui présente le gouvernement. Ce rôle consultatif fait de ses archives des sources primordiales pour l'histoire de l'activité législative et réglementaire du pouvoir.

Ce guide a pour ambition de donner des idées au lecteur : en feuilletant l'ouvrage, il retrouvera des cotes bien connues, mais également des articles auxquels il n'aurait pas songé, des fonds dont il ne soupçonnait pas l'existence, ou d'autres dont il ignorait qu'ils puissent concerner son sujet d'étude. Il trouvera également des pistes de recherche dans des institutions autres que les Archives nationales.

Cette mise en valeur des fonds du Conseil d'État, primordiaux pour qui s'intéresse à l'histoire du droit ou à l'histoire générale du pays, est le fruit d'une entreprise commune portée à la fois par les Archives nationales et par le Conseil d'État. Je tiens à remercier l'ensemble des auteurs et contributeurs de leur engagement qui a permis l'aboutissement de ce beau projet.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Les références des archives (cotes) présentées dans cet ouvrage sont toutes issues des fonds conservés aux Archives nationales, à l'exception des cotes dûment signalées (principalement au chapitre 8 « Sources complémentaires »). Les archives encore conservées au Conseil d'État et présentées dans cet ouvrage ont vocation à être versées aux Archives nationales. Le choix a donc été fait de ne pas faire figurer leur cote interne, afin d'éviter toute confusion. Ces documents sont toutefois signalés par la mention « Archives du Conseil d'État ».

Le lecteur constatera une disparité dans le niveau de description des documents d'archives. Cela est dû au fait que les instruments de recherche dont sont tirées les informations ont été rédigés différemment selon les fonds et les périodes concernés. Cette disparité illustre la diversité des méthodes des archivistes qui se sont succédé depuis un siècle et demi, tant au Conseil d'État qu'aux Archives nationales.



PREMIÈRE PARTIE

1

PRÉSENTATION DES FONDS



Des origines à la fin du Conseil d'État napoléonien

1799-1815

La Constitution du 22 frimaire an VIII [13 décembre 1799] dispose que « sous la direction des consuls, un Conseil d'État est chargé de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative » (titre IV, article 52). Le Conseil d'État est officiellement installé le 4 nivôse an VIII [25 décembre 1799] et tient sa première assemblée générale. Le 5 nivôse, le premier règlement du Conseil d'État est adopté lors d'une séance extraordinaire tenue par les consuls dans l'une des salles du Petit Luxembourg. Il occupe cette salle jusqu'au 30 pluviôse an VIII [19 février 1800], date à partir de laquelle il tient séance au palais des Tuileries. Ce règlement complète les dispositions constitutionnelles et précise les attributions propres de l'institution et de ses membres : le Conseil d'État est chargé de développer le sens des lois sur les questions renvoyées par les consuls, de se prononcer sur les conflits entre l'administration et les tribunaux judiciaires, et de statuer sur les affaires contentieuses. Les particuliers ne peuvent toutefois pas saisir directement le Conseil d'État au contentieux. Ils doivent d'abord s'adresser au ministre compétent, qui décide d'ouvrir l'instance en faisant un rapport au chef de l'État. Celui-ci reste maître de l'issue de la procédure, puisque l'avis motivé rendu par le Conseil d'État sur l'affaire doit recevoir son approbation pour devenir exécutoire. En matière contentieuse, le Conseil d'État n'est donc pas encore souverain : on emploie l'expression de « justice retenue » pour qualifier ce système.

Le Conseil d'État napoléonien est initialement divisé en cinq sections, de l'Intérieur, des Finances, de la Guerre, de Législation civile et criminelle, et de la Marine. Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII [18 mai 1804], qui instaure l'Empire, crée une sixième section, la section du Commerce, et simplifie le nom de la section de Législation civile et criminelle en section de Législation. Enfin, un décret du 11 juin 1806 crée une commission du Contentieux. Jusqu'à cette date, les affaires contentieuses, en fonction de leur objet, étaient réparties entre les cinq sections, comme les affaires administratives. Avec le décret du 11 juin 1806, toutes les affaires contentieuses sont désormais instruites par la commission du Contentieux, présidée par le ministre de la Justice. Néanmoins cette commission n'est pas à proprement parler une juridiction. En effet, au terme de l'instruction, elle ne fait que rendre un rapport, qui continue de faire l'objet d'une délibération de l'assemblée générale du Conseil d'État, dont l'avis

(qui prend désormais la forme d'un décret) doit toujours être approuvé par l'empereur pour être exécutoire. Ce décret du 11 juin 1806 ne remet donc pas en cause la « justice retenue ». Néanmoins, il contribue à distinguer plus nettement la fonction juridictionnelle du Conseil d'État de sa fonction consultative. Dans le même mouvement, le décret du 22 juillet 1806 permet désormais aux particuliers de saisir directement le Conseil d'État au contentieux (et non le ministre concerné par l'objet de l'affaire) et organise devant la commission une procédure contradictoire.

Par l'effet de plusieurs textes successifs, législatifs ou réglementaires, les compétences du Conseil d'État napoléonien se sont progressivement étendues. Nous ne retiendrons de ces textes que les plus importants. Les articles organiques du Concordat conclu le 26 messidor an IX [15 juillet 1801], complétés par la loi du 18 germinal an X [8 avril 1802], lui attribuent ainsi les recours pour abus (ou « appels comme d'abus »), compétence relevant de la police des cultes. La loi du 11 germinal an XI [1^{er} avril 1803] crée une procédure d'opposition devant le Conseil d'État en matière de changement de nom. Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII [18 mai 1804] prévoit l'intervention du Conseil d'État dans la procédure de contrôle de la constitutionnalité des lois. Le décret du 11 juin 1806 étend une nouvelle fois les attributions du Conseil. L'article 14 lui confie notamment la connaissance des affaires de haute police administrative, des décisions de la comptabilité nationale et du Conseil des prises. Conséquence de ces nouvelles attributions, la commission de la Haute Police et la commission des Pétitions sont créées par les décrets du 11 juin et du 20 septembre 1806. Enfin, la loi du 16 septembre 1807 lui attribue les recours à l'égard des arrêts de la Cour des comptes et des comptables. Le Conseil a également connaissance des recours formés contre les décisions d'organismes collégiaux, telles que les décisions du conseil de l'Université (décret du 17 avril 1808) ou les décisions du conseil général concernant la liquidation de la dette publique (arrêté consulaire du 13 prairial an X [1^{er} juin 1802]).

Parallèlement aux modifications ayant affecté sa structure et ses attributions, l'évolution de la composition du Conseil d'État napoléonien reflète son importance croissante et son rôle à l'égard des ambitions de l'empereur. Le règlement du 5 nivôse an VIII [26 décembre 1799] prévoit trente à quarante conseillers d'État (nombre porté à cinquante par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X [4 août 1802]), chargés par la Constitution de soutenir les projets de loi devant le Corps législatif et répartis entre le service ordinaire et le service extraordinaire par un arrêté du 7 fructidor an VIII [25 août 1800]. Dès l'origine, les conseillers pouvaient être appelés à des missions individuelles à l'extérieur. Illustrant la dimension honorifique de l'appartenance à l'institution impériale, l'article 77 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII [18 mai 1804] crée le titre de conseiller d'État à vie, conféré aux conseillers ayant exercé cinq années de service ordinaire.

Enfin, conséquence de leur emploi en dehors du Conseil d'État et de la recherche d'administrateurs qualifiés pour l'Empire, le décret du 11 juin 1806 formalise la nomination de conseillers d'État en service ordinaire hors section.

Le Conseil d'État napoléonien est en effet conçu comme une pépinière d'administrateurs pour l'Empire, pris en particulier dans les rangs des auditeurs et des maîtres des requêtes. Institués par l'arrêté du 19 germinal an XI [9 avril 1803], les auditeurs ont vocation à « remplir des places dans la carrière administrative et dans la carrière judiciaire » après un certain nombre d'années de service au Conseil d'État (article premier) et sont attachés simultanément à une section et un ministère. Au Conseil, ils étaient chargés de développer, au sein des sections, les motions des propositions de loi et règlement, des avis ou des décisions dont le renvoi était fait au Conseil (article 2). Ils assistaient aux séances, sans voix délibérative (article 6). Le décret du 11 juin 1806 les répartit entre service ordinaire et extraordinaire. L'auditorat connaît un accroissement progressif durant l'Empire. De seize auditeurs en 1803, leur nombre est porté, pour le service ordinaire, à cent vingt en 1809 puis à trois cent cinquante en 1811. Le nombre d'auditeurs en service extraordinaire n'est en revanche pas fixé et évolue en fonction du besoin. Le décret du 26 décembre 1809 définit plus précisément les fonctions des auditeurs, chargés de représenter les départements ministériels devant les sections et d'établir pour le compte des maîtres des requêtes et des conseillers les rapports que seuls ces derniers pouvaient présenter devant le Conseil. Il soumet l'auditorat à des conditions de recrutement (discussion avec un jury dès 1810), de fortune et de diplôme (la licence est exigée à partir de 1813). Le décret du 7 avril 1811 divise enfin l'auditorat en trois catégories, illustrant la diversité de leur service : auditeurs attachés aux ministres et aux sections, auditeurs en service ordinaire non attachés aux sections, auditeurs en service extraordinaire.

Créés par le décret du 11 juin 1806, les maîtres des requêtes ont initialement vocation à composer la commission du Contentieux instituée par ce même décret, avec six auditeurs. Dans ce cadre, ils sont chargés de faire « le rapport de toutes les affaires contentieuses sur lesquelles le Conseil d'État prononce, de quelque manière qu'il en soit saisi, à l'exception de celles qui concernent la liquidation de la dette publique et les domaines nationaux, dont les rapports continueront d'être faits par les conseillers d'État » (article 7 du décret). Dès le mois de février 1810, ils sont cependant affectés aux sections, où ils ont droit de parole et voix consultative. À l'instar des conseillers, ils peuvent être nommés en service ordinaire ou en service extraordinaire. Par ailleurs, consécutivement à la création de la commission du Contentieux, le même décret de 1806 place des avocats auprès du Conseil d'État, seuls autorisés à signer les mémoires et requêtes des parties en matière contentieuse.

Après l'abdication de l'empereur le 6 avril 1814, le gouvernement provisoire désigné par le Sénat conservateur met en place (le 16 avril) un « Conseil d'État provisoire », qui ne compte que neuf membres et est sans commune mesure avec l'institution napoléonienne. Son maintien dans le cadre du nouveau régime est

alors en discussion. La Charte constitutionnelle « octroyée » par Louis XVIII le 4 juin 1814 ne le mentionne d'ailleurs pas. Finalement rétabli par une ordonnance royale du 29 juin 1814, il est méconnaissable. En effet, cette ordonnance distingue, au sein du Conseil du roi (organisé à la manière de l'Ancien Régime), un Conseil d'en haut (ou des ministres) et un Conseil privé (ou des parties) prenant le titre de Conseil d'État. Ce dernier comprend les ministres secrétaires d'État et tous les conseillers d'État et maîtres des requêtes en service ordinaire (nommés par une ordonnance du 5 juillet 1814) et est présidé par le roi, par le chancelier ou par un ministre. Les sections de l'institution impériale sont transformées en cinq comités, de l'Intérieur, des Finances, du Commerce, de Législation et du Contentieux. Les quatre premiers sont placés auprès du chancelier et des ministres secrétaires d'État auxquels ils se rattachent. Le comité du Contentieux, présidé par le chancelier, est chargé du contentieux de l'administration des départements, des mises en jugement des administrations et préposés, des conflits. Le statut de conseiller d'État à vie et l'auditorat sont supprimés. Le Conseil d'État est installé le 3 août 1814.

Durant les Cent-Jours, le Conseil d'État est régi par les mêmes règles que le Conseil d'État impérial. Un décret du 24 mars 1815 en réorganise le service et en fixe la composition (les deux tiers des membres nommés appartenaient à l'institution sous l'Empire). Quarante-quatre auditeurs sont répartis entre les sections par décret du 3 avril 1815. Seuls le fonctionnement et la composition de la commission du Contentieux sont modifiés par un décret du 31 mars 1815.

Le Conseil d'État joue un rôle fondamental dans l'élaboration et la rédaction de l'œuvre législative et réglementaire du Consulat et de l'Empire. Par ailleurs, la construction progressive de l'institution comme organe juridictionnel témoigne des tâtonnements propres à l'élaboration du droit administratif. La Première Restauration, qui constitue le premier changement de régime remettant en cause l'existence du Conseil d'État moderne, en le réorganisant, témoigne de la place occupée par l'institution, devenue un rouage essentiel de l'action du gouvernement.

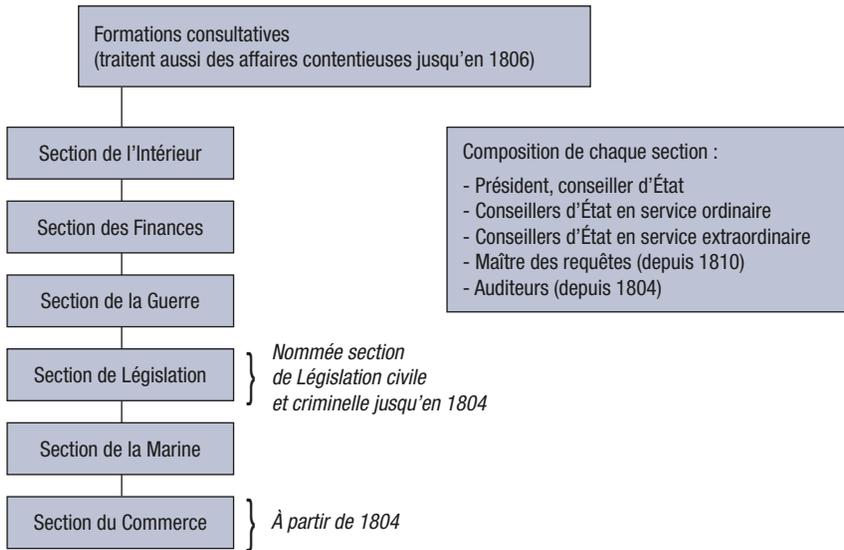


ers de la médaille du Conseil d'État,
Jean Duvivier (an VIII) [1799-1800].
AE/VIIb/70

Les formations consultatives et contentieuses

Les formations consultatives

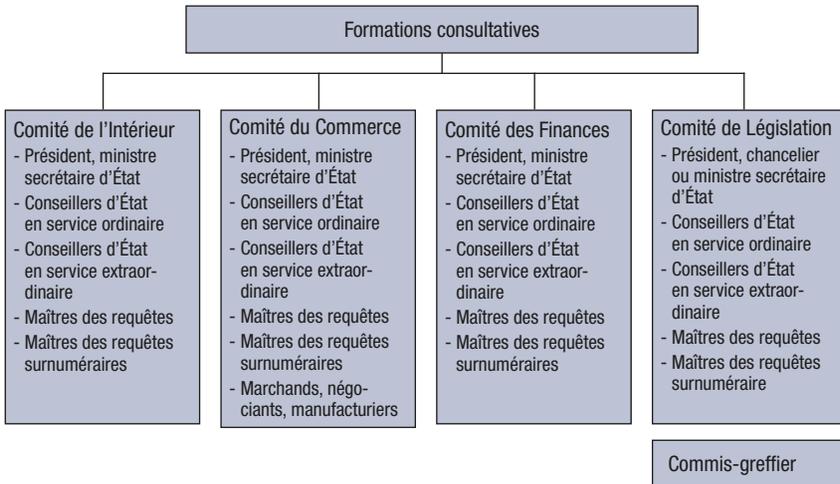
1799-1814, mars-juin 1815



Le règlement du 5 nivôse an VIII fixe l'organisation du Conseil d'État. Il est ainsi divisé en cinq sections et se forme en assemblée générale sous la présidence du Premier consul, puis, de 1804 à 1814 et lors du printemps 1815, sous celle de l'empereur. L'arrêté du 7 fructidor an VIII [25 août 1800] répartit les conseillers en deux catégories : ceux qui travaillent au sein du Conseil et ceux qui sont mis à la disposition d'autres administrations, de façon permanente ou pour une mission temporaire. Les premiers sont dits en service ordinaire, les autres en service extraordinaire. L'arrêté du 19 germinal an XI [9 avril 1803] crée les auditeurs près des ministères et du Conseil d'État. Une sixième section « du Commerce » est créée par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII [18 mai 1804] qui institue l'Empire, tandis que la section de Législation civile et criminelle prend le nom de section de Législation. Les maîtres des requêtes, attachés dès l'origine à la commission du Contentieux, ont pu être affectés aux sections à partir de février 1810.

Durant les Cent-Jours, le Conseil d'État est réorganisé par le décret du 24 mars 1815 et prend la forme de l'ancien Conseil d'État impérial.

Juin 1814-mars 1815



Avec le rétablissement de la monarchie, un Conseil d'État provisoire est mis en place le 16 avril 1814. Il est rétabli par l'article 5 de l'ordonnance du 29 juin 1814. Les sections sont transformées en comités, chacun étant rattaché à un ministère dans les locaux duquel il siège sous la présidence du ministre. Les délibérations en Conseil d'État réunissent les ministres secrétaires d'État, les conseillers d'État, les maîtres des requêtes ordinaires et sont présidés par le roi, le chancelier ou, en son absence, par un ministre. L'auditorat est supprimé. Installé le 3 août 1814, le Conseil d'État est dissous lors du retour de l'empereur le 20 mars 1815.

La formation contentieuse

1806-1814

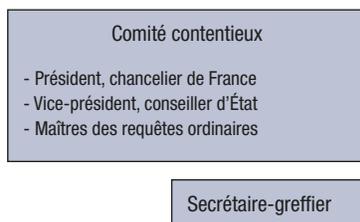


Avant 1806, les affaires contentieuses et administratives étaient instruites au Conseil d'État par une des cinq sections instituées en l'an VIII puis délibérées en assemblée générale. L'article 12 du règlement du 5 nivôse prévoyait seulement

que les conseillers ayant des fonctions dans l'administration ne pouvaient voter dans les affaires contentieuses intéressant leur service.

Le décret du 11 juin 1806 institue les maîtres des requêtes et crée la commission du Contentieux chargée de l'instruction et de la préparation du rapport des affaires contentieuses. La commission est présidée par le Grand Juge, ministre de la Justice, et comprend six maîtres des requêtes et six auditeurs. Le décret du 22 juillet 1806 contenant règlement sur les affaires contentieuses portées au Conseil d'État organise la procédure. L'assemblée générale demeure la formation de jugement.

Juin 1814-mars 1815



Sous la Première Restauration, l'ordonnance du 29 juin 1814 charge un comité du Contentieux du « contentieux de l'administration de tous les départements, des mises en jugement des administrateurs et préposés, des conflits » (article 9). Ses avis, « rédigés sous forme d'arrêts ou de jugements », sont rapportés et délibérés devant le Conseil d'État. Le Conseil d'État est dissous lors du retour de l'empereur le 20 mars 1815.

Mars-juin 1815



Durant les Cent-Jours, le Conseil d'État est réorganisé par le décret du 24 mars 1815 et prend la forme de l'ancien Conseil d'État impérial. Seuls le fonctionnement et la composition de la commission du Contentieux sont modifiés par un décret du 31 mars 1815. Jusqu'à la seconde abdication de l'empereur, le 22 juin, la commission est composée du prince archichancelier, ministre de la Justice, de trois conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes et six auditeurs.

Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales

Archives de Jean Étienne Marie Portalis [1746-1807, conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes et membre de la commission de rédaction du code civil] : manuscrits autographes de rapports et discours au Conseil d'État, manuscrit de rapport présenté au gouvernement de la République, manuscrits de discours de présentation d'articles du code civil sur le mariage, manuscrit autographe du brouillon du texte du titre VI du code civil sur le divorce (an X-an XI) [1801-1803].

AL/7419-7420

Archives de Joseph Marie Portalis [1778-1858, conseiller d'État à la section de l'Intérieur] : dossier de la section de l'Intérieur relatif à la concession faite à l'entreprise Combe et C^{ie} d'une partie des grèves du Mont Saint-Michel, à charge pour celle-ci de dériver la rivière du Couesnon (1808-1812).

AL/7421

Projet soumis au Conseil d'État (section de l'Intérieur) de l'arrêté créant les Archives impériales, signé de Michel Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Pierre Bénézech, Antoine François Fourcroy et Pierre Louis Roederer ([1800]).

AB/XIX/3556

Lettre du ministre des Relations extérieures du royaume d'Italie, au président du Conseil d'État (20 juin 1807).

AB/XIX/3373 (dossier n° 10)

Rapports adressés au Conseil d'État (1807).

AB/XIX/3355 (dossier n° 3)

Dossiers de carrière des membres décédés ou ayant quitté le Conseil d'État entre 1801 et 2002 [classement par ordre alphabétique] (1799-2002). *Pour la période 1799-1815, les dossiers contiennent de la documentation relative aux membres, reconstituée après l'incendie de 1871.*

20040382/56-112

Le Conseil d'État conserve une collection d'impressions des projets soumis aux formations consultatives, an VIII-1814, appartenant à Joseph Marie de Gérando [1772-1842], conseiller d'État, ainsi qu'un carnet de dessins de Frédéric Christophe d'Houdetot [1778-1859], auditeur, représentant des figures politiques et des membres du Conseil d'État. Ces documents sont accessibles en ligne sur le site de la Fondation Napoléon (<http://www.napoleonica.org/ce/>). Il conserve également des archives d'Alexandre Maurice Blanc de Lanaute d'Hauterive [1754-1830].



Costume du secrétaire général du Conseil d'État, période 1799-1800, gravure d'Alexis Chataignier. Archives du Conseil d'État.

Sources complémentaires conservées aux Archives nationales

Maison de l'empereur (Premier Empire)

I Membres du Conseil d'État

États mensuels, partiellement émargés, des auditeurs inspecteurs de la comptabilité des Bâtiments et du Mobilier de la Couronne (1801-1815). **0/2/781** (dossier n° 13)

Décret adjoignant à l'Intendant général trois auditeurs au Conseil d'État (17 octobre 1807). **0/2/505** (dossier n° 1, pièce 1)

Correspondance de Henri Beyle [Stendhal en littérature] et de Barthélemy Alphonse Le Couteux de Canteleu, auditeurs au Conseil d'État et inspecteurs du Mobilier et des bâtiments, correspondance reçue par Alexandre-Jean Desmazis, administrateur du Mobilier (1809-1811). **0/2/537** (dossier n° 2, pièces 1-77)

Avis relatif à l'impossibilité pour les auditeurs au Conseil d'État Barthélemy Alphonse Le Couteux de Canteleu et Henri Beyle, chargés d'une mission particulière, d'exercer leurs fonctions d'inspecteurs du Garde-Meuble (1813). **0/2/534** (dossier n° 2, pièces 58-59)

Fourniture d'un «service frisé d'or léger» par la manufacture de Sèvres pour Philippe Antoine Merlin, dit de Douai, conseiller d'État (1809). **0/2/536** (dossier n° 10, pièce 7)

Procès-verbal de réception par Henri Beyle, auditeur au Conseil d'État, d'un globe terrestre d'Edme Mentelle (1811). **0/2/536** (dossier n° 10, pièce 8)

I Palais des Tuileries

Correspondance et rapports sur l'ameublement (1805-1813), dont état du mobilier du palais (salle du Conseil d'État).

0/2/502 (dossier n° 13, pièces 1-4), **0/2/504** (dossier n° 26, pièce 24),
0/2/505 (dossier n° 25, pièces 14-18), **0/2/507** (dossier n° 14, pièces 13-18),
0/2/560 (dossier n° 4, pièces 11-26)

Registre des dépenses de 1807 (226 folios), dont ameublement des appartements d'honneur et du Conseil d'État aux Tuileries (1807-1809). **0/2/770**

Inventaires du mobilier, dont section et bureaux du Conseil d'État et «nouveaux inventaires pour les logements des portiers et des garçons d'appartement pour la salle du Conseil d'État» (1807, 1809-1810). **0/2/680, 0/2/682**

Devis, soumissions et mémoires des fournisseurs, dont fournitures pour la salle du Conseil d'État (1807). **0/2/690** (dossier n° 2, pièces 55-59)

Ameublement des bureaux du payeur des dépenses du Conseil d'État (1809-1813). **0/2/511** (dossier n° 26, pièces 30-35), **0/2/721** (dossier n° 3, pièces 87-89)

Secrétairerie d'État impériale et cabinet de Napoléon I^{er}

La présentation suit volontairement l'ordre des cotes.

I Procès-verbaux des séances des consuls

Règlement du Conseil d'État : procès-verbal de la séance du 5 nivôse an VIII
[26 décembre 1799].

AF/IV/911



Installation du Conseil d'État au palais du Petit Luxembourg, le 25 décembre 1799.
Tableau de Louis Charles Auguste Couder (1856) exposé dans une salle de travail du Palais-Royal.

I Prestations de serment à l'empereur et à sa dynastie

Serments des membres du Conseil d'État (an XIII) [1804-1805].

AF/IV/1285

I Minutes de textes

Minutes des arrêtés consulaires, des décrets impériaux, avis et décisions du Conseil d'État [classement chronologique] (an VIII-1815). **AF/IV/1-860** (voir fichier thématique)

I Feuilles de travail des ministres avec le Premier consul, puis avec l'empereur

Feuilles de renvoi et feuilles de présentation du Conseil d'État (an VIII-1814) [1799-1914].

AF/IV/925-927, AF/IV/930-990/B, AF/IV/1460

Feuilles de renvoi aux sections du Conseil d'État (an VIII-1815).

AF/IV/*/215-228

Feuilles de renvoi à l'assemblée générale du Conseil d'État (an X-an XIII) [1801-1805].

AF/IV/1337

Il ne faut pas confondre ces dernières avec les feuilles de renvoi aux sections du Conseil d'État, ni avec les feuilles de présentation du Conseil d'État. Les projets et avis des sections du Conseil d'État, émis sur les affaires dont elles avaient été saisies, étaient renvoyés, s'il y avait lieu, à l'assemblée générale du Conseil d'État.

Avis donnés en l'an VIII par le Conseil; notes sur les renvois des affaires aux différentes sections du Conseil d'État (an VIII) [1799-1800]; notices des affaires renvoyées aux sections du Conseil d'État, sur lesquelles il n'a pas encore été délibéré (an VIII-1810), feuilles de présentation du Conseil d'État pour les séances du 14 novembre au 22 décembre 1807; ordres du jour du Conseil d'État, séances du 30 avril au 27 août 1811.

AF/IV/1460

I Correspondance du Secrétaire d'État

Registres de la correspondance de la Secrétairerie d'État : nombreuses lettres concernant les membres du Conseil (an VIII-1815).

AF/IV/*/194-202

I Rapports et pièces à l'appui en provenance des ministères, des administrations centrales ou des organes de gouvernement

Cultes

Rapports au Premier consul, puis à l'empereur, de Jean Étienne Marie Portalis, conseiller d'État chargé des affaires concernant les Cultes puis ministre des Cultes, de Joseph Marie Portalis, chargé du ministère des Cultes, et de Félix Bigot de Préameneu, ministre des Cultes; pièces diverses concernant les Cultes (an X-1813) [1801-1813].

AF/IV/1317

Finances

Observations sur l'état des finances pour l'an VIII, de Jean Devaines, conseiller d'État.

AF/IV/1319 (pièces 235-243)

Fonctionnement général de la Secrétairerie d'État

Avis, rapports du Conseil d'État au Premier consul, puis à l'empereur, projets de lois, d'arrêtés et de décrets délibérés en Conseil d'État, pièces diverses concernant le Conseil d'État (an IX-1808) [1800-1808]. **AF/IV/1304-1305**

États des lettres patentes portant collation de titres accordées et délivrées en 1808 et 1809 aux ministres, sénateurs, conseillers d'État à vie, présidents du Corps législatif, archevêques et évêques (1809). Avis du Conseil d'État et du Conseil du sceau des titres relatifs au titre de chevalier de l'Empire et à celui de chevalier d'un des ordres institués par l'empereur (19 avril-1^{er} juin 1813). Formules de brevets des grands dignitaires de l'Empire, des grands officiers de l'Empire, du trésorier général de la Couronne, de l'intendant général de la Maison impériale, de conseiller d'État à vie, de général de division, de gouverneur de Paris, de commandant de place.

AF/IV/1311-1312 (dossier n° 3, pièces 13-16 ; dossier n° 4, pièces 1-5 ; dossier n° 6, pièces 5-45)

Rapports à l'empereur de Pierre Daru, secrétaire d'État, concernant le Conseil d'État.

AF/IV/1326/A (dossier n° 2)

- Traitements des conseillers d'État et des auditeurs (an XIV) [1805], notes sur les auditeurs au Conseil d'État (1806), frais de service funèbre pour Jean Joseph Mounier, conseiller d'État (janvier 1806), candidats proposés pour des places d'auditeurs au Conseil d'État (février 1806). [Pièces 1-9]
- Projet d'organisation d'une section de la Guerre au Conseil d'État (13 mars 1809). [Pièces 10-11]
- Liste des conseillers d'État et des maîtres des requêtes (avec leur date de naissance), dépenses du Conseil d'État exercice 1810, état des traitements payés par le ministère de l'Intérieur à des conseillers d'État, supplément de traitement du conseiller d'État président du Conseil des prises, traitement des conseillers d'État attachés au ministère des Finances, traitement de Théophile Berlier, conseiller d'État, comme président du Conseil des prises, traitement du baron Joseph Louis comme secrétaire général de la grande trésorerie de la Légion d'honneur, gratification accordée à Théophile Berlier, conseiller d'État, compte rendu par François Chassenon, auditeur au Conseil d'État, de sa conduite comme intendant en Illyrie, demande d'une place de maître des requêtes pour le sous-inspecteur aux revues Baudon, rapport de Michel Regnaud de Saint-Jean d'Angély sur les travaux de la section de l'Intérieur du Conseil d'État (à signaler pièces 34-35, feuilles de travail imprimées sur le code rural), compte rendu par Joseph Dalpozzo, maître des requêtes, des travaux de la Consulte des États romains concernant la Justice (1810). [Pièces 12-43]
- Observations des conseillers d'État Louis-Emmanuel Corvetto et Joseph Marie de Gérando relatives à la commission des Pétitions du Conseil d'État, paiement de l'avocat Delaporte qui a travaillé au code rural (11 mai-2 août 1811). [Pièces 44-51]



Portraits datés de l'année 1806 représentant, Alexandre Maurice Blanc de Lanaute d'Hauterive, conseiller d'État, Édouard Mounier, auditeur, Antoine Boulay de la Meurthe, conseiller d'État, issus du recueil de dessins réalisés par Frédéric Christophe d'Houdetot, auditeur de 1806 à 1814. Archives du Conseil d'État.

- Traitement de Joseph Jullien, préfet du Morbihan, comme conseiller d'État, rapports de la commission des Pétitions sur une demande en remboursement de créance de Van Heiden (ou Van Heyden), ancien colonel de la légion germanique (20 juin 1809-8 mai 1812), rapport de la commission des Pétitions sur son travail pendant les mois de mai et juin 1812, candidature de Jean-Baptiste Villot de Fréville, maître des requêtes, à la commission du Contentieux du Conseil d'État (23 avril-9 décembre 1812). [Pièces 52-72]

■ Rapports de la commission des Pétitions sur ses travaux en 1812; rapport de la commission des Pétitions sur une demande de secours de Rangel, chanoine de Salamanque; lettre de Jean-Baptiste Villot de Fréville, maître des requêtes, à Pierre Daru sur les différents emplois qu'il a remplis; rapport de la commission des Pétitions sur son travail en janvier et février 1813; proposition de Jean Jacques Régis de Cambacérès de placer en service ordinaire six maîtres des requêtes nouvellement nommés et le baron Claude Méneval; rapport de la commission des Pétitions sur son travail en mars, avril et mai 1813; proposition de placer en service ordinaire au Conseil d'État Joseph Marie de Gérando, conseiller d'État, les maîtres des requêtes Jean-François Dudon et Jean Lacuée, de retour d'Espagne; mutation des auditeurs employés comme sous-préfets à d'autres sous-préfectures; appui à la candidature de sous-préfet de Versailles pour Louis Charles de Bonnaire de Gif, auditeur; appui à la candidature de Louis Chapt de Rastignac, auditeur et trésorier des gardes nationales à Paris, au service ordinaire au Conseil d'État; rapport relatif aux maîtres des requêtes Jean-François Dudon et Jean Lacuée, et aux auditeurs Louis Saint-Chamans, Jean-Louis O'Donnell, Alexandre Feutrier, Favre de Couvet, Louis Fourment, Mahé de Villeneuve et Pierre Gaullier, de retour d'Espagne; conduite en Espagne de Pierre Gaullier, auditeur (15 janvier-octobre 1813). [Pièces 73-136]

■ Fonds affectés au traitement des membres du Conseil d'État en 1812 et 1813 (20 janvier 1814), rapport de la commission des Pétitions sur ses travaux pendant l'année 1813 (21 janvier 1814), renseignements sur le domicile des membres du Conseil d'État et sur les lieux où ils paient des contributions (s.d.), liste de candidats aux places de maîtres des requêtes (s.d.). [Pièces 137-142]

Guerre

Rapport à l'empereur de Henri Jacques Guillaume Clarke, ministre de la Guerre, au sujet de la nomination de François Claude Michel Benoît Le Camus de Néville, maître des requêtes au Conseil d'État et d'Alphonse de Gabriac, auditeur au Conseil d'État, pour vérifier les opérations de la conscription dans les départements des Basses-Pyrénées, du Cantal et du Rhône (1810). Rapport à l'empereur de Henri Jacques Guillaume Clarke, ministre de la Guerre, au sujet de la distinction entre les avis du Conseil d'État signés par l'empereur et les avis non signés (1811). AF/IV/1297-1298 (chemises 37 et 73)

Rapport à l'empereur de Jean Lacuée et Pierre Daru, ministres de l'Administration de la Guerre, au sujet d'une demande de rappel à Paris par Privat Pelet de la Lozère, conseiller d'État en mission dans les départements méridionaux (1813). AF/IV/1300/A (chemise 159)

Intérieur

Rapport à l'empereur de Jean-Pierre de Montalivet, ministre de l'Intérieur, au sujet d'une mission à Parme de Jean-Louis Rieul Vieville des Essarts, auditeur au Conseil

d'État (1810). Rapport à l'empereur de Jean-Pierre de Montalivet, ministre de l'Intérieur, au sujet de la nomination du baron Jacques-Fortunat Savoye de Rollin, préfet de la Seine-Inférieure, comme conseiller d'État, et du baron Jean Antoine Debry, préfet du Doubs, comme maître des requêtes (1811). **AF/IV/1290** (chemises 136 et 178)

Projet rédigé par Henri Shée, conseiller d'État, de création d'administrateurs généraux (an IX) [1800-1801]. Liste des candidats du département de Jemmapes présentés par le préfet pour le Sénat, le Conseil d'État ou la place de préfet du palais (brumaire-6 thermidor an XI) [1802-1803]. Demande d'un auditeur au Conseil d'État par le préfet du Loiret (1812).

AF/IV/1316 (dossier n° 1, pièces 8-22, 29-35; dossier n° 2, pièces 28-37)

Justice

Publication de deux avis du Conseil d'État relatifs à la police des rivières non navigables et au droit d'hypothèque pour les actes des autorités administratives (1811-1812). Traitement du chevalier Louis Joseph Fauré, conseiller d'État, et des deux auditeurs envoyés en mission à Hambourg (1811). Nomination d'une commission du Conseil d'État pour examiner le travail de la commission chargée de faire le triage des lois à envoyer dans les pays réunis (1811-1812). Présentations de candidats aux places d'avocats au Conseil d'État (1806). Nomination du baron Joseph Zangiacomini, conseiller à la Cour de cassation, comme maître des requêtes au Conseil d'État (1813).

AF/IV/1287 (dossier n° 1, chemise 19; dossier n° 2, chemises 49, 62, 75, 87)

Requête des avocats à la Cour de cassation pour obtenir leur réunion en un seul collège avec les avocats au Conseil d'État (8 janvier 1811).

AF/IV/1315 (dossier n° 2, pièces 75-91)

Marine et Colonies

Lettre de Daniel Lescalier, conseiller d'État, relative à Saint-Domingue (an VIII) [1799-1800]. Rapports à l'empereur des ministres de la Marine et des Colonies. Inventaires du mobilier des locaux du ministère de la Marine, dont le Conseil des prises [maison de l'Oratoire] (janvier-mars 1808). **AF/IV/1325** (dossier n° 1, pièces 1-23, 89-95)

Police générale

Demande par Anne Jean-Marie René Savary, ministre de la Police générale, de mise à disposition des auditeurs au Conseil d'État Alexandre Saint-Didier, Sébastien Louis Saulnier et Berckheim [an VIII-1813].

AF/IV/1314 (dossier n° 1, pièces 60-75)

Relations extérieures

Mémoires, lettres, pièces diverses concernant l'Italie (Parme et Plaisance, Toscane), dont listes de candidats du département du Taro au Conseil d'État (1809 et s.d.) ; liste de candidats des États romains à des places de sénateurs, de conseillers d'État, de maîtres des requêtes et d'auditeurs au Conseil d'État (1809).

AF/IV/1303 (dossier n° 3, pièces 1-63)

Envoi de fonds d'urgence à Philippe Redon, conseiller d'État, en mission dans la République italienne (an XI) [1802-1803].

AF/IV/1321 (pièces 19-84)

I Pièces disjointes des rapports ou des décrets

Auditorat

Liste générale alphabétique des candidats (1813) et dossiers de candidats à des places d'auditeurs au Conseil d'État (1809-1813).

AF/IV/1334

Auditeurs au Conseil d'État : rapports à l'empereur de Claude Régnier et de Mathieu Molé, Grands Juges, ministres de la Justice ; états et pièces diverses (1809-1815).

AF/IV/1335

- Justifications et examens : justifications d'âge, de fortune, et de situation vis-à-vis de la conscription, présentées au Grand Juge en 1810, en exécution du décret du 26 décembre 1809, par des auditeurs au Conseil d'État nommés du 19 janvier 1810 au 23 juillet 1811 ; tableaux d'examen de capacité des auditeurs : examens faits de 1810 à 1814 par une commission du Conseil d'État ; justifications présentées au Grand Juge de 1812 à 1814 (1810-1814). Dossier n° 1
- Nominations : états d'auditeurs nommés en 1810 ; renseignements sur des auditeurs qui n'ont pas rempli les formalités prescrites (30 mars 1813) ; note et état relatifs aux postulants aux places d'auditeurs (1813 et s.d.) ; pièces concernant des auditeurs ou candidats (1810-1813). Dossier n° 2
- Prestations de serment des auditeurs : extraits des registres des délibérations du Conseil d'État, du 13 mars 1812 au 8 mars 1814. Dossier n° 3
- Fonctions et divers : liste des auditeurs susceptibles d'être nommés intendants en Espagne (1^{er} mars 1811), demandes de places de maîtres des requêtes pour des auditeurs (1809-1811), auditeurs trésoriers des gardes nationales (3 février 1813-4 janvier 1814), états relatifs aux auditeurs pendant les Cent-Jours (1815), états d'auditeurs (s.d. [vers 1813]). Dossier n° 4
- Fonctions : projets de décrets concernant les fonctions des auditeurs attachés auprès des administrations suivantes : ministère des Relations extérieures, direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie, administration des Ponts et Chaussées, administrations des Finances, direction générale des Revues et de la conscription militaire, administration des Poudres et salpêtres, Conseil des prises (1810) ; observations du préfet d'Indre-et-Loire sur les fonctions des auditeurs attachés aux préfectures (25 novembre 1810). Dossier n° 5

1. bid

table


 Le Palais de St Cloud, Le 1^{er} août 1810
 Nomination de 134 Auditeurs

Napoléon Empereur des Français,
 Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération
 du Rhin, Médiateur de la Confédération
 Suisse, &c. &c.

Nous avons Décreté & Décrète ainsi ce qui suit:
 Art. 1^{er}
 Sont nommés Auditeurs en Notre
 Conseil d'Etat

Re l. 

 Les S. S. i. allés — fils d'un membre du conseil général de l'Artois
 + 2. Audibert — membre du Collège National de Lyon.
 + 3. Boscanj — fils d'un ancien Administrateur de la Casse d'Orléans.
 + 4. Beyle — fils d'un maître de Gramme.
 + 5. Berengos (fraternel de)
 + 6. Bergier de Fanars — de Bordeaux.
 + 7. Bacon (Claude-Louis)
 + 8. Boyard. — membre du Collège National de Paris.
 + 9. Boullé — fils du Préfet des Côtes du Nord.

Décret de Napoléon I^{er} nommant des auditeurs au Conseil d'État (1^{er} août 1810).

AF/IV/469 (plaquette 3558, pièce n° 2)

+ 132 Burtke, frère du colonel de ce nom

~~De Vill...~~

Bouquillard¹⁵³ Bouquillard, fils d'un riche propriétaire

Soulmiret¹⁵⁴ Soumireu, fils d'un Secrétaire G^{al} de la Police.

Art: 2.

Nous ferons garder dans nos Grand Juge Ministre de la Justice
les justifications mentionnées par notre Décret du 19 Janvier 1810,



Napoleon

- Frais de mission des auditeurs au Conseil d'État : liste des conseillers d'État et maîtres des requêtes en service ordinaire (s.d. [1813]); itinéraires de plusieurs routes d'Allemagne, de Prusse et de Russie avec l'indication du nombre des postes pour l'établissement des frais de route des auditeurs (11 mars-2 avril 1813); registre de délivrance des passeports et des ordres de fonds aux auditeurs envoyés en mission, pendant les campagnes de 1812, 1813 et 1814; certificats de mission délivrés par l'archiviste Bary à d'anciens auditeurs (1817-1823); passeports et ordres de fonds pour frais de route (en blanc); passeports d'Antoine Guérard de Rouilly, auditeur (s.d. et 24 février 1814); paiement des frais de route des auditeurs envoyés en mission en 1809 et pendant les campagnes de 1812, 1813 et 1814 [pièces à l'appui] (1811-1814). **AF/IV/1336**

Finances

Feuilles de travail de Joseph Deferron, président de la section des Finances du Conseil d'État et comme directeur général de la Liquidation, adressées à Jean Maret (15 mars 1810). **AF/IV/1326/B** (dossier n° 4, pièces 23-26)

Justice

Correspondance du secrétaire d'État, du Grand Juge et des conseillers d'État (an XII-1814) [1803-1814]. **AF/IV/1042**

Liste des membres du Conseil d'État, avec notes (an VIII-1814). **AF/IV*/438**

Attentat du 3 nivôse an IX [24 décembre 1800] : adresses rédigées par les armées de Terre, la Marine, la Gendarmerie, certains conseillers d'État (François Barbé de Marbois, Antoine Fourcroy, Charles Duchâtel et Jean-Baptiste Jolivet), le gouvernement de la République ligurienne et des colons de Saint-Domingue (an IX). **AF/IV/1445**

I Affaires de la Guerre

Armée de l'Ouest

Lettres adressées au Premier consul, au général Henri Jacques Guillaume Clarke, directeur du dépôt de la Guerre, à Joseph Bonaparte, conseiller d'État, par des généraux et rapports des aides de camp du Premier consul sur la situation des troupes dans différents secteurs, les opérations militaires, la lutte contre les agissements de l'Angleterre et la tentative de Quiberon; la mésentente entre les chefs militaires concernant la politique de négociations et la pacification; le brigandage; l'attitude des administrations civiles (pluviôse-fructidor an VIII) [1799-1800]. **AF/IV/1590** (plaquette 3/II)

Armées contre l'Angleterre

Lettres, notes et rapports adressés au Premier consul par l'auditeur au Conseil d'État Christophe de Chabrol de Crouzol sur les travaux dans les ports de Calais, Dunkerque, Gravelines, Nieuport, Ostende et Anvers (ventôse an VIII-nivôse an XII) [1800-1804]. **AF/IV/1600/A** (plaquette 1)

Affaires d'Espagne

Lettres, rapports, états et pièces diverses adressés au ministre de l'Intérieur par Dieudonné Duval de Beaulieu, auditeur au Conseil d'État, en mission d'observation dans l'affaire du séquestre des laines : quantités de marchandise existant à Burgos et dans les environs ; situation des magasins ; vols, fraudes et gaspillages ; vente des laines avariées ; organisation des convois vers Bayonne et paiements des transports (novembre 1808-juin 1809). **AF/IV/1616** (plaquette 2)

Papiers d'Eugène Gossuin, auditeur au Conseil d'État, chargé de la surveillance supérieure des provinces de Toro et de Zamora, concernant les abus commis par des officiers généraux et des fonctionnaires [corruption, perceptions abusives de contributions et d'amendes, vols, etc.] (1811). **AF/IV/1631** (plaquette 2/1)

Mise en place des administrations départementales dans le pays et rapports envoyés à ce sujet par Bernard de Chauvelin, conseiller d'État [conflits avec le commandement militaire, insécurité générale, manque de moyens, hostilité de la population, circulation des nouvelles] (1812). **AF/IV/1633** (plaquette 5)

Requête de Jean-François Caze, secrétaire général du gouvernement au nord de l'Espagne, pour être nommé auditeur au Conseil d'État (1813).

AF/IV/1635 (plaquette 1/III, p. 108-110)

Campagne d'Allemagne

Rapport adressé au ministre de l'Administration de la guerre par Augustin Jordan-Duplessis, auditeur au Conseil d'État, sur sa traversée de l'Allemagne après son évasion (1813). **AF/IV/1663/A** (plaquette 1/II, p. 63-65)

I Correspondance du ministre de la Guerre

Administration militaire

Missions des conseillers d'État dans les divisions militaires (an IX-an XI) [1800-1803]. **AF/IV/1010-1025**

Correspondance adressée au Premier consul par André Miot, conseiller d'État et administrateur général des départements du Golo et du Liamone [Corse] (an IX) [1800-1801]. **AF/IV/1092**

Administration militaire, organisation et inspection des troupes, revues, recrutement, désarmement et délivrance des congés, garde nationale de Paris et garde d'honneur du Premier consul dans différentes villes : rapports, états, projets, propositions et mémoires adressés aux consuls puis au Premier consul par le ministre de la Guerre et notamment les conseillers d'État Jean Lacuée et Guillaume Dumas (an VIII-an XII) [1799-1804]. **AF/IV/1115**

Armée, organisation et administration : rapports, états, règlements, projets et mémoires adressés à l'empereur par le ministre de la Guerre, le ministre de l'Administration de la Guerre, le Conseil d'État et divers généraux (an XII-1814) [1803-1814].

AF/IV/1116-1120

Rapports, mémoires, notes, états, adressés au Premier consul par le ministre de la Guerre, Jean Lacuée, conseiller d'État, les généraux François de Chasseloup-Laubat, Armand Samuel de Marescot et David-Alexis de Tholosé, concernant la vie et l'œuvre du lieutenant-général Pinto (1703-1787), ingénieur au service du Piémont; les travaux à Juliers et Venlo, dans le Hanovre, dans les places d'Italie, notamment à Alexandrie, au camp de Boulogne; la situation des forts de Philippsbourg et d'Ehrenbreitstein, des places de la Meuse et de l'Escaut, des îles d'Aix et d'Oléron, de la rade de Brest et de la baie de Cancale, de Cherbourg; des places de Saint-Sébastien, Pampelune, Fontarabie; des places d'Italie, notamment de la République cisalpine; de l'île d'Elbe; l'état du passage du Grand Saint-Bernard; le projet d'attaque contre Gibraltar en 1782; la situation du personnel du Génie (mouvements, formation d'unités, en particulier de corps de pontonniers); le nouvel emplacement à attribuer aux locaux (bureaux et logements) du ministère de la Guerre; l'état des travaux du dépôt général de la Guerre en l'an XI (an VIII-an XII) [1799-1804]. **AF/IV/1167** (pièces 1-61)

Affaires individuelles

Colonel Régismanset, accusations de dilapidation : rapports, notes et états adressés à l'empereur par le ministre de la Guerre et le major général (1809), dont un rapport de la commission du Conseil d'État (p. 583-591). **AF/IV/1148/B**

Traitement d'activité réclamé par le général Antoine François Andréossi, conseiller d'État (1811). **AF/IV/1160** (pièce 377)

Artillerie

Rapport (cahier de 33 p.) présenté à la section de la Guerre du Conseil d'État sur l'instruction des troupes d'artillerie par le général Mathieu Dumas [p. 256-257] (an VIII-an XII) [1799-1804]. **AF/IV/1161**

Expériences faites en vertu des ordres de Son Exc. le ministre de la Guerre sur de nouveaux magasins à poudre, proposés et établis par M. le baron Champy, membre de la Légion d'honneur, auditeur au Conseil d'État, administrateur adjoint des poudres et salpêtres, imprimé par ordre de Son Exc. le ministre de la Guerre, Paris, Imprimerie impériale, 1813 [1 reg. in-folio, relié cuir rouge, aux armes d'or de l'Empire, tranche dorée, 42 pages, dont une planche de croquis aquarellés].

AF/IV/1165

Conscription

Rapports, projets de loi, notes, mémoires, instructions et pièces diverses adressés au Premier consul par le ministre de la Guerre : états des levées dans chaque département, formation d'unités, opérations de répartition, organisation et affectation des réserves (an VI-an XII) [1797-1804], dont un rapport du Conseil d'État sur la conduite du préfet Jean-Joseph de Verneilh, accusé de négligence (p. 265-276).

AF/IV/1121

Documents adressés à l'empereur par le ministre de la Guerre et Jean Lacuée, conseiller d'État : état des diverses levées, opérations de répartition par corps et par départements, suppléances, amendes contre les réfractaires, mesures pour empêcher les conscrits de s'enrôler dans la Marine, désertion, congés et réformes, rappel d'anciens militaires (prairial an XII-décembre 1806) [1804-1806]. **AF/IV/1122**

Documents adressés à l'empereur par le ministre de la Guerre et le conseiller d'État Jean Lacuée dont le compte général sur la conscription de l'an VII à l'an XIII [1798-1805] (travail présenté par Hargenvilliers); l'organisation des différentes réserves et des dépôts; la situation des unités de la Garde impériale, des armées de l'Intérieur et des camps (Saint-Lô et Napoléonville), d'Italie, d'Espagne et de Portugal, de Naples, de Dalmatie et des îles Ioniennes, de la Grande Armée (décembre 1806-décembre 1808). **AF/IV/1123**

Documents adressés à l'empereur par le ministre de la Guerre et Guillaume Dumas, conseiller d'État, dont la situation générale des armées d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et de l'Intérieur (infanterie, cavalerie, bataillons du train d'artillerie, artillerie à pied et à cheval, bataillons de pontonniers, Génie, bataillons des équipages militaires); les levées de 1811 et la mise en activité de la réserve de 1811; les appels des classes 1811 (Toscane et départements romains) et 1809 (Hollande et départements de l'Escaut et des Bouches-de-l'Escaut); les appels dans les provinces Illyriennes; les levées de 1812 et 1813 dans les cantons littoraux et départements maritimes; la situation des déserteurs, réfractaires et retardataires [effectifs, poursuite, jugements rendus] (1811). **AF/IV/1125**

Invalides et vétérans

Écoles militaires. Rapports du ministre de la Guerre, du major général, de Jean Lacuée, conseiller d'État, projets, états, concernant l'École polytechnique, l'école de Fontainebleau, le Prytanée de La Flèche, les écoles de Saint-Cyr, de Saint-Germain, de La Haye [bâtiments, enseignement, recrutement des élèves et des professeurs, administration] (an XIII-1814). **AF/IV/1153** (pièces 162-266)

Garde consulaire puis impériale

Rapports, états, mémoires, notes, projets et pièces diverses adressés au Premier consul par le ministre de la Guerre, le général Bon-Adrien Jeannot de Moncey, inspecteur général de la Gendarmerie nationale, le général Anne Jean-Marie René Savary, chef de la légion de la gendarmerie d'élite, Jean Lacuée, conseiller d'État, concernant la gendarmerie d'élite : formation, organisation et administration du corps (rapports de Denniée, inspecteur en chef aux revues, sur la comptabilité générale); attributions de services et règlements; recrutement et effectifs; solde; conflits entre Bon-Adrien Jeannot de Moncey et Anne Jean-Marie René Savary (an X-an XII) [1801-1804]. **AF/IV/1170** (pièces 20-109)



Alex. De la Borde del.

Rebroucho par Lise.

*Les Auditeurs au Conseil d'État
vont chercher les blessés sur le Champ de Bataille de Wagram.*

« Les Auditeurs au Conseil d'État vont chercher les blessés sur le champ de bataille de Wagram », gravure dont le dessin est attribué à « Alex De la Borde », probablement Alexandre de Laborde, auditeur au Conseil d'État en 1809 et auteur d'un *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809*, édité en 1823. Archives du Conseil d'État.

Gendarmerie

Gendarmerie, police militaire, gouvernement de Paris. Rapports adressés au Premier consul puis à l'empereur par les généraux Louis Wirion et Étienne Radet, inspecteurs généraux et par le général puis maréchal Bon-Adrien Jeannot de Moncey, premier inspecteur général ; rapports du Conseil d'État, projets, notes, règlements, états concernant l'organisation de la gendarmerie dans les divisions militaires, la situation de ce corps, notamment dans l'Ouest, le Midi et en Corse ; l'activité de la gendarmerie de la Garde impériale (an VIII-an XII) [1799-1804]. **AF/IV/1154**

Gendarmerie, police militaire, gendarmerie d'élite, prisonniers de guerre. Rapports, états et pièces diverses concernant notamment le projet de code militaire présenté par le Conseil d'État (messidor-fructidor an XII) [juin-septembre 1804].

AF/IV/1155

I Rapports du ministre de la Marine

Formation et emploi des officiers, par Louis Bertin, conseiller d'État (an X) [1801-1802].

Lettres de Daniel Lescalier, conseiller d'État, sur la situation de l'île de France (25 pluviôse an VIII) [14 février 1800]. Proposition d'expédition vers les colonies occidentales, par Daniel Lescalier (2 ventôse an VIII) [21 février 1800]. Projet de Conseil d'État pour l'organisation de la Marine (24 ventôse an VIII) [15 mars 1800]. Projet de Daniel Lescalier pour l'expédition de Saint-Domingue (3 floréal an VIII) [23 avril 1800]. **AF/IV/1187** (dossier n° 1 ; dossier n° 2, pièces 93-94, 102, 132, 203)

Transmission d'avis de la section de Marine du Conseil d'État : avis sur l'organisation des officiers du Génie maritime, le règlement d'indemnités pour transport de passagers et l'organisation de l'artillerie de marine (18 frimaire an IX) [9 décembre 1800]. Rapports de Jean Lacuée, président de la section de la Guerre du Conseil d'État : rapports sur l'escadre Ganteaume, l'arsenal de Toulon et l'esprit public dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Rhône : jugements sur les autorités civiles (ventôse an IX) [février-mars 1801].

AF/IV/1188 (pièces 105, 339-341)

Police maritime. Observations de Louis Bertin, conseiller d'État, sur le projet de règlement sur la police et la discipline à bord des navires (23 vendémiaire an X) [15 octobre 1801]. Administration de la Marine. Mémoire de Louis Bertin pour créer une inspection générale des services administratifs de la Marine (9 frimaire an X) [30 novembre 1801]. Port de Cherbourg, mémoire de Louis Bertin sur les travaux à faire au port (9 frimaire an X) [30 novembre 1801]. Projet de travaux au Havre ; divergence de vues entre le conseiller d'État Pierre Forfait et l'inspecteur général Jacques Noël Sané (25 floréal an XII) [15 mai 1804].

AF/IV/1190 (dossier n° 1, pièces 13-15, 40-42, 234)

Projet de sénatus-consulte organique sur la Marine : avis du Conseil d'État sur la dénomination de « cour d'amirauté » apparemment donnée au Conseil des prises (24 floréal an XII) [14 mai 1804]. **AF/IV/1191** (dossier n° 1, pièces 229-230)

I République italienne

Tableaux relatifs aux dépenses du ministère de la Guerre de la République italienne pour 1803, avec rapport d'envoi du ministre de la Guerre de la République italienne et rapport du Conseil d'État français à Napoléon Bonaparte (29-30 mars 1803 et s.d.). **AF/IV/1707/A** (pièces 38-80)

Note du ministre de la Guerre sur le remplacement des auditeurs au Conseil d'État français par des fonctionnaires du pays (28 août 1810) ; dossier intitulé « Divers mémoires sur plusieurs parties d'administration publique remis par François de Chassenon, auditeur au Conseil d'État, aux différents ministres de Sa Majesté dans le cours de 1811 ». **AF/IV/1713** (dossiers n° 5-6)

Rapport du ministre de la Marine sur une décision du Conseil d'État confirmant celle du Conseil des prises et déclarant illégitime la prise du navire américain *La Maria* (3 décembre 1809). **AF/IV/1714/A**

Mémoire sur les États romains au moment de leur réunion à la France par Amédée Pastoret, auditeur au Conseil d'État (juin 1809). **AF/IV/1715** (dossier n° 2, pièce 4)

I Pétitions à l'Exécutif

Commission des Pétitions : rapports, dont nombreuses demandes de places d'auditeur au Conseil d'État (1809-1810). **AF/IV/1463**

Demandes faites à l'empereur lors de son passage dans les départements en 1808 (Lot à Vendée) : état des minutes et expéditions du travail des ministres et du Conseil d'État, des mois de mai à décembre 1812, reçues par la Secrétairerie d'État (20 décembre 1812). **AF/IV/1308** (dossier n° 8, chemise 39)

I Demandes de réconciliation avec l'Église : pétitions d'ecclésiastiques, agents du Conseil d'État, adressées au cardinal Caprara

Lettres du légat Caprara à Antoine-Alexandre Barbier, bibliothécaire du Conseil d'État (1803). **AF/IV/1892** (22^e cahier, pièce 59; 29^e cahier, pièce 73)

Antoine-Alexandre Barbier, prêtre du diocèse de Meaux, bibliothécaire du Conseil d'État, marié en l'an II avec Félicité Maréchal (1803). **AF/IV/1913** (dossier n° 9, pièces 110-112)

Charles-François Renouf, prêtre du diocèse de Coutances, archiviste au Conseil d'État, marié avec Jeanne Larcellona (1803). **AF/IV/1911** (dossier n° 1, pièce 183)

François Optat Chichard, prêtre du diocèse de Meaux, bibliothécaire au Conseil d'État, marié en l'an II avec Marie-Louise Boulée (1803). **AF/IV/1914** (dossier n° 12, pièces 2-5)

Gouvernement royal provisoire (1814-1815)

I Organisation du Conseil d'État

Établissement d'un Conseil d'État provisoire, dit Conseil contentieux : arrêté du roi (1814). **AF/V/3**

Lettre adressée au gouvernement provisoire sur la présidence journalière du Conseil d'État provisoire par Monsieur, lieutenant-général du royaume (1814). **AF/V/5**

Registre de correspondance de la Secrétairerie d'État du 1^{er} mai au 16 octobre 1814 : lettres concernant le Conseil d'État et ses membres (1814). **AF/V/*/2**

Actes du gouvernement provisoire refusant des candidatures à des fonctions au Conseil d'État (1814-1815). **AF/V/*/3**

I Membres du Conseil d'État

Adhésions du Conseil d'État à Louis XVIII : liste des signataires (1814). **AF/V/3**

Lettre d'adhésion au rétablissement de la royauté, adressée par Cavaignac, ancien conseiller d'État (1814). **AF/V/8**

Ordonnances et arrêtés concernant la nomination de membres du Conseil d'État provisoire aux titres et fonctions de ministre d'État (1814). **AF/V/1**

Demandes de fonctions ou de promotion dans le nouveau Conseil d'État (1814). **AF/V/3**

Lettre de Louis Antoine Fauvelet de Bourrienne, directeur général des Postes, au baron de Vitrolles au sujet des frais de mission des auditeurs au Conseil d'État (1814). **AF/V/4**

Demandes adressées au prince de Bénévent et demandes de places au baron de Vitrolles, par des membres du Conseil d'État (1815). **AF/V/5**

I Travaux du Conseil d'État

Ordres du jour des séances du Conseil d'État et notes pour servir à la rédaction des procès-verbaux desdites séances (1814-1815). **AF/V/1-2**

Feuilles de décisions rendues dans les séances du Conseil des ministres concernant le Conseil d'État (1814-1815). **AF/V/2**

Tribunat et Corps législatif

Les archives du Tribunat et du Corps législatif contiennent des extraits des registres des délibérations du Conseil d'État. **C//599-653, C//688-715** (an VIII-an XIV)

Ministère de la Justice

La série A des Archives nationales contient la collection originale des lois conservées par le ministre de la Justice, garde du Sceau de l'État. On y retrouve donc les originaux des différentes lois portant organisation du Conseil d'État, comme la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) [A//236/B]. **A//1051/1-1090** (1799-1815)

La série AA des Archives nationales (collections de lettres et pièces diverses provenant en grande partie des fonds du ministère de la Justice) contient quelques pièces concernant le Conseil d'État et notamment son personnel et ses avis.

AA//1-68 (an VIII-1815)

I Cabinet du garde des Sceaux

Conseil d'État, fonctionnement, travaux, affaires soumises à son examen, personnel : reliquat de correspondance (1811-1815). **BB/30/726** (dossier n° 2)

Conseil d'État, organisation, règlement, compétence : projets de loi, ordonnances, rapports, mémoires et notes relatifs à ces questions (1814-1815). **BB/1/725**

Conseil d'État et affaires ressortissant à la Chancellerie : décrets impériaux et ordonnances royales (1813-1815). **BB/30/726** (dossier n° 1)

Matières judiciaires : copies de décrets et d'avis du Conseil d'État (an VIII-1807); statues de François Denis Tronchet et de Jean Marie Étienne Portalis dans la salle des séances du Conseil d'État, érection : correspondance (1808). **BB/1/143**

Comptabilité du Conseil d'État : traitement des huissiers (1806-1811). **BB/30/728** (dossier n° 2)

État de dépenses ordonnancées du Conseil d'État (1812). **BB/1/143**

Villes hanséatiques : mission du conseiller d'État Louis Joseph Fauré (1811-1813). **BB/30/182** (dossier n° 2)

I Service du Sceau

Imprimés du Conseil d'État : rapports, avis, projets de loi, d'arrêté, de décret, d'ordonnance et d'avis (an XI-1814) [1802-1814]. **BB/30/1131/1-1153**

I Division du personnel

Justifications de capacité et de conditions requises des auditeurs au Conseil d'État : correspondance, rapports, pièces jointes; notices et dossiers individuels d'auditeurs (1810-1813). **BB/1/138-142**

Demandes de places d'huissiers au Conseil d'État (1806-1807). **BB/30/732**

Avocats au Conseil d'État : nominations (1814). **BB/30/729**

I Direction de la comptabilité

Des dossiers de demandes de pensions des personnels du Conseil d'État figurent dans la sous-série BB/25, mélangés avec ceux des autres catégories de personnel judiciaire.

I Bibliothèque (collection d'imprimés)

Extraits du registre des délibérations du Conseil d'État (an IX-1813). **AD/XIXa/3/1-5**

Section de l'Intérieur du Conseil d'État : relevé général des budgets des villes dont le revenu s'élève à 10000 francs et au-dessus (1810-1811). **AD/XIXa/9**

Ministère de l'Intérieur

La plupart des auditeurs sont affectés au ministère de l'Intérieur, dans l'administration centrale ou préfectorale. Leurs dossiers de carrière s'y trouvent conservés.

Préfets, sous-préfets, conseillers et secrétaires de préfecture (1800-1880). **F/1b/155-180**

Personnel de l'administration centrale (an VIII-1890). **F/1b/261-286**

Relations du ministère de l'Intérieur avec le Conseil d'État (an VIII-1815) : textes et projets de textes, bordereaux de renvois, correspondance. **F/1a/268/1-289**

Feuilles de travail du Conseil d'État : «rapports et projets de décrets à renvoyer au Conseil d'État» (1812-1815). **F/0/5443-5450**

Administration des Cultes

Avis, décisions et notes du Conseil d'État (1804-1815). **F/19/*/1102**

Avis du Conseil d'État; notes diverses pour les travaux du Conseil d'État; législation du Conseil d'État (1806-1810). **F/19/1874**

Avis du Conseil d'État : tables chronologiques (1803-1878). **F/19/6776-6777**

Recueil d'avis du Conseil d'État [classés par matières] (an XIII-1849). **F/19/10029**

Recours pour abus au Conseil d'État (1799-1815). **F/19/6088-6115**

Administration des Subsistances

Correspondance et rapports des auditeurs au Conseil d'État chargés de missions d'inspection générale des Vivres (1810-1813). **F/11/258-259**

Administration des Domaines

Avis du Conseil d'État sur des actes de vente du domaine public (1809).

AB/XIX/767 (dossier n° 4)

Ministère des Travaux publics

Auditeurs au Conseil d'État, affectation à la direction générale des Ponts et Chaussées : projet de décret visant à créer neuf places d'auditeurs au Conseil d'État (1808); nomination (1809); liste des auditeurs en 1810. **F/14/2147**

Réception d'arrêtés affectant des auditeurs au Conseil d'État à la direction générale des Mines (1811-1812). **F/14/1301/2**

Les dossiers de carrière des auditeurs affectés au ministère des Travaux publics sont conservés parmi ceux du personnel ministériel (1800-1931).

F/14/2154-2341, F/14/11421-11643, F/14/12565

Ministère de l'Instruction publique

Les dossiers de carrière des membres du Conseil d'État affectés au ministère de l'Instruction publique sont conservés parmi ceux du personnel ministériel (xix^e-xx^e siècles).

F/17/20001-30440/B

Bureau des Bâtiments civils

Mémoires de travaux et fournitures, dont la salle du Conseil d'État au palais des Tuileries (an VIII-an IX) [1799-1801]. **F/13/277/B, F/13/281/B**

Direction des Musées nationaux

Vingt et une épreuves chalcographiques du Concordat, envoi du musée du Louvre au Conseil d'État : reçu (24 décembre 1803). **20144778/51**

Archives personnelles de membres du Conseil d'État

Personnalités présentées par ordre chronologique des dates de naissance.

I Fonds Jacques François Begouën [1743-1831]

Nomination au Conseil d'État ; nomination en qualité de conseiller d'État à vie (1803-1808). **442AP/3** (dossier II, sous-dossiers n°s 19 et 20)

Carrière au sein du Conseil d'État (1814-1815). **442AP/3** (dossier II, sous-dossiers n°s 24 et 25)

Correspondance (1810-1815). **442AP/6** (dossier II)

I Fonds Joseph Jérôme Siméon [1749-1842]

Nominations à diverses fonctions, dont celle de membre du Conseil d'État (1804).

558AP/1 (dossier n° 2)

I Fonds Pierre Louis Roederer [1754-1835]

Nomination au Conseil d'État : notes (an VIII-an IX) [1799-1801]. **29AP/13** (dossier n° 2)

Correspondance reçue, dont projet de création d'une bibliothèque au Conseil d'État (XVIII^e-XIX^e siècles). **29AP/10-13**

Compte rendu d'une séance au Conseil d'État (1806). **29AP/16** (dossier n° 4)

Délibérations du Conseil d'État : notes (an IX-1802) [1801-1802]. **29AP/18**

Activités au Conseil d'État : lettres, rapports, imprimés (1799-1802).

29AP/75 (dossier A, pièces 1 à 386)

Documentation de travail et projets d'ouvrages sur le système électoral et les listes de notabilité ; sur les affaires politiques et administratives (1799-1811). **29AP/76-80**

I Fonds Joseph Caffarelli [1760-1845]

Conseiller d'État, membre de la section de la Marine, devenue conseil de la Marine : rapports, mémoires, notes, états de dépenses, correspondance (1810-1813).

128AP/2-4

Pièces concernant sa carrière de conseiller d'État (1800-1815). **128AP/6** (dossier n° 1)

I Fonds Jacques-Claude Beugnot [1761-1835]

Minutes et copies de rapports au Conseil d'État (1806-1815).

40AP/5

I Fonds Jean-Louis Antoine Reynier [1762-1824]

Lettre d'affectation à la section de Législation du Conseil d'État (27 septembre 1809).

211AP/1 (dossier n° 1)

I Fonds Pierre Daru [1767-1829]

Présidence de la commission du code militaire et conseiller d'État en service ordinaire :
décrets, notes, correspondance (1805-1815). **138AP/17-22**

Conseiller d'État : projets de loi, décrets, rapports imprimés, extrait de registre des
délibérations, état nominatif des membres, notes, correspondance (1805-1811).

138AP/164-165

I Fonds Sylvestre Régnier [1783-1851]

Dotation comme conseiller d'État de la ferme de Gronau dans la province de Hanau :
actes, correspondance (1812-1813). **279AP/5**

I Fonds Alexandre-Bonaventure Le Riche de Cheveigné [1789-1873]

Missions d'inspection en tant qu'auditeur au Conseil d'État dans les départements de
la Lys et de la Dyle (1812-1815). **629AP/10**

*Voir les fonds suivants de membres qui contiennent des documents relatifs à leurs
activités extérieures au Conseil d'État :*

Fonds Pierre Victor Malouet [1740-1814, conseiller d'État en 1810]. **372AP/1-2**

Fonds Jean-François Aimé Dejean [1749-1824, conseiller d'État en 1799]. **554AP/1-20**

Fonds Louis Philippe de Ségur [1753-1830, conseiller d'État en 1802]. **36AP/1**

Fonds Jean Jacques Régis de Cambacérès [1753-1824, président du Conseil d'État].
286AP/1-7

Fonds Charles Étienne Coquebert de Montbret [1755-1831, maître des requêtes en
1808]. **183AP/1-4**

Fonds Joseph Dominique Louis [1755-1837, conseiller d'État en 1811]. **269AP/1**

Fonds Antoine François Andréossy [1761-1828, conseiller d'État et président de la
section de la Guerre en février 1810]. **169AP/1**

Fonds Jean-Baptiste Jourdan [1762-1833, conseiller d'État en 1802]. **194AP/1**

Fonds Laurent Gouvion-Saint-Cyr [1764-1830, conseiller d'État en 1800]. **190AP/1**

Fonds Henry Jacques Guillaume Clarke [1765-1818, conseiller d'État en 1804].
182AP/1-5

Fonds Joseph Bonaparte [1768-1844, conseiller d'État en 1800]. **381AP/1-37**

Fonds Pierre Gilbert de Voisins [1773-1843, conseiller d'État en 1815]. **63AP/1-2**

Fonds Hector d'Aure [1774-1846, conseiller d'État en 1830]. **416AP/1**

- Fonds Agathon-Jean-François Fain [1778-1836, maître des requêtes en 1811]. **231AP/1-6**
- Fonds Édouard Mounier [1784-1833, conseiller d'État en 1816]. **234AP/1-2**
- Fonds Jean-Paul Alban de Villeneuve-Bargemon [1784-1850, auditeur en 1810, maître des requêtes en 1820, conseiller d'État en 1828]. **241AP/1-7**

Archives personnelles évoquant le Conseil d'État

- Fonds François de Neufchâteau [1750-1828] : copie de lettres à Antoine Alexandre Barbier, bibliothécaire du Conseil d'État (21 janvier 1812); correspondance échangée avec le Conseil d'État à propos d'une demande de concession du château et du parc de Chambord, pour y établir une école centrale d'agriculture (an X). **27AP/1** (dossier n° 1; dossier n° 2, pièces 37-47)
- Fonds Joachim Murat [1767-1815] : notes et mémoire au Conseil d'État pour la veuve et les héritiers de Joachim Murat (s.d.). **31AP/28**
- Fonds Michel Ney [1769-1815] : correspondance dont lettres reçues d'Antoine François Andréossy, général de division, président de la section de la Guerre au Conseil d'État (1809-1812). **137AP/12** (pièces 535, 536, 540, 591-593, 617)
- Convocation de Victor Claude Riquetti de Mirabeau [1789-1831] à l'examen d'auditeur au Conseil d'État (29 juillet 1811). **AB/XIX/3956** (dossier n° 2)
- Fonds Louis Madelin [1871-1956, historien, auteur d'une *Histoire du Consulat et de l'Empire*] : manuscrits dont procès-verbaux du Conseil d'État (1810). **355AP/40**

Les imprimés du Conseil d'État

Les imprimés du Conseil d'État correspondent à une collection des projets soumis aux formations consultatives. La saisine du Conseil d'État s'effectue par l'envoi d'un dossier préparé par un ministère. Son examen entraîne la rédaction de nouveaux documents destinés à compléter les pièces initiales. Pour faciliter les débats, certains projets en cours d'examen sont imprimés et distribués avant les séances. Il ne s'agit pas de l'ensemble des pièces du dossier, mais généralement des versions successives des projets de loi ou de décret rédigés par le gouvernement, des projets d'avis du rapporteur, de la section et des avis adoptés par le Conseil d'État. S'y ajoutent parfois d'autres documents tels que des notes ou des annexes techniques.

L'incendie du palais d'Orsay en 1871 a détruit les archives du Conseil d'État. Certains conseillers avaient constitué pour leur propre usage des collections de ces documents imprimés. En l'absence des procès-verbaux de séance, des registres des affaires examinées par le Conseil et de la série originelle des documents qui venaient à l'appui des discussions, ces collections d'imprimés, bien qu'incomplètes, constituent une source de premier plan.

Sont recensées ici les principales collections particulières conservées dans différentes institutions.

Bibliothèque de l'ordre des avocats	Collection Bigot de Préameneu Le comte Félix Julien Jean Bigot de Préameneu, conseiller d'État en 1801, fut président de la section de Législation l'année suivante.	1800-1813
Sénat	Collection Mounier Le baron Édouard Mounier fut auditeur à partir de 1806. La collection fut peut-être constituée par Michel Regnaud de Saint-Jean d'Angély.	1800-1814
Assemblée nationale	Collection Locré Le baron Jean Guillaume Locré fut secrétaire général du Conseil d'État depuis sa création jusqu'à la fin des Cent-Jours.	1800-1820
British Library, Londres	Collection du British Museum	1804-1814
Archives nationales	Collection du ministère de la Justice (sous-série BB/30) Collection du ministère de la Justice (sous-série BB/30) Collection des archives imprimées (sous-série AD/XIXa)	1800-1818 1862-1919 1870-1913

Bibliothèque nationale de France	Collection Fourcroy (4-LF100-1) L'attribution est incertaine, mais l'on trouve des mentions manuscrites de « Fourcroy » et « Defermon ». Antoine François Fourcroy fut nommé conseiller d'État dès sa création.	1800-1811
	Deux collections (4-LF100-4)	1849-1913
Conseil d'État	Collection de Gérardo Le baron Joseph Marie de Gérardo devient maître des requêtes en 1808 puis conseiller d'État en 1810.	1800-1814
	Collection Vivien Alexandre François Auguste Vivien de Goubert entre au Conseil d'État en 1831. Il est président de la section de Législation entre 1849 et 1851.	1849-1851
	Collection Boulatignier Sébastien Joseph Boulatignier devient maître des requêtes en 1839. Il est membre du Conseil d'État jusqu'en 1870.	1849-1870
	Collection Tétreau Adolphe Tétreau entre au Conseil d'État en 1872, il devient président de la section de Législation en 1887. Il quitte l'institution en 1911.	1872-1905
	Collection Dislère Paul Dislère entre au Conseil d'État en 1879. Il devient président de la section de l'Intérieur à compter de 1898 et quitte l'institution en 1911.	1879-1897
	Collection officielle	1871-1919

À ces collections, il faut ajouter des pièces éparses dans des dossiers des ministères, dans des collections générales d'imprimés et dans des papiers privés de conseillers d'État.

De leur création en l'an VIII jusqu'à leur disparition au début du ^{xx}e siècle, les imprimés se présentent sous la forme de fascicules pouvant aller jusqu'à une centaine de pages. À chaque affaire correspondent plusieurs imprimés différents. Des mentions telles que « rédaction », « épreuve », « adopté par » permettent d'identifier les étapes de la rédaction d'un texte. À partir de 1802, tous les imprimés possèdent un numéro d'ordre. Les différentes réformes du Conseil d'État à chaque changement de régime ont été l'occasion de recommencer la numérotation. À ce numéro d'ordre est adjoint le numéro de l'affaire attribué par le Conseil d'État. Il faut noter que la succession des numéros d'ordre ne correspond pas à celle des numéros d'enregistrement, ce qui rend difficile toute recherche ponctuelle. L'étude des imprimés n'en demeure pas moins intéressante car elle permet d'appréhender les idées qui ont conduit à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, de mesurer leur complexité et les débats qu'ils ont pu susciter.

Imprimé le 15. Brumaire an 11.
CONSEIL D'ÉTAT.

DISCUSSION
DU PROJET
DE CODE CIVIL.

Épreuve.

N. o I. er

SÉANCE du 22 Fructidor, an 10 de la République.

LE SECOND CONSUL préside la séance.

Le troisième Consul est présent.

Le CONSUL CAMBACÉRÈS dit que conformément à l'arrêté pris par les Consuls, et au vœu manifesté par le Tribunat, il a été ouvert, en sa présence, des conférences sur le projet de Code civil; que les projets de loi sur la publication, les effets et l'application des lois en général, les droits civils, les actes de l'état civil, le domicile, les absens et le mariage, y ont été discutés; que la dernière rédaction de ces projets sera présentée de nouveau au Conseil d'état, pour y être définitivement arrêtée; que la discussion des projets qui n'ont pas encore été examinés par le Conseil, sera également reprise.

Le Consul ouvre ensuite la discussion du projet relatif aux actes de l'état civil, l'un de ceux qui ont été l'objet des conférences.

Le C. THIBAudeau présente une nouvelle rédaction de ce projet.

Le titre I. er est ainsi conçu :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. XXXVII. « Les actes de l'état civil énonceront » l'année, le jour et l'heure où ils seront reçus, les

A

2 CHAPITRE 2

De la Restauration à la chute du Second Empire

1815-1870

Après l'intermède des Cent-Jours, une ordonnance royale du 23 août 1815 réorganise le Conseil d'État à l'image de celui de la Première Restauration. Des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, dont la liste est dressée chaque année, siègent au sein de cinq comités rattachés aux différents ministères : comité de Législation, des Finances, de l'Intérieur et du commerce, de la Marine et des colonies, et du Contentieux. Comme sous la Première Restauration, l'auditorat est supprimé. Le Conseil d'État est officiellement réinstallé le 14 novembre 1815. Pendant le règne de Louis XVIII, ses structures demeurent inchangées, si l'on excepte une ordonnance du 19 avril 1817 qui reconstitue le comité de la Guerre. En revanche, sa composition varie fréquemment, en raison d'épurations massives à chaque changement de gouvernement. L'ordonnance du 26 août 1824 remanie l'organisation interne du Conseil en cinq comités et précise les conditions d'accès aux fonctions de conseiller d'État et de maître des requêtes. Elle soumet leur révocation à l'avis du Conseil des ministres. Cette ordonnance rétablit également l'auditorat, conçu comme un « temps d'épreuve et de stage », limité à six ans, et durant lequel les auditeurs peuvent être remerciés de manière discrétionnaire. L'ordonnance du 5 novembre 1828 étend le rôle de l'assemblée générale et réduit le nombre de comités à quatre : comités de la Justice et du contentieux, de la Guerre et de la marine, de l'Intérieur et du commerce, et comité des Finances. On notera qu'à cette époque, aucune incompatibilité n'existait entre l'appartenance au Conseil d'État et l'appartenance aux assemblées parlementaires.

Le Conseil d'État de la Seconde Restauration connaît un accroissement considérable du nombre d'affaires examinées, au contentieux comme dans la fonction consultative, notamment en raison d'une nouvelle compétence en matière de contrôle de la liquidation des pensions civiles et militaires et des impositions extraordinaires et emprunts des administrations municipales et départementales. L'ordonnance du 10 septembre 1817 crée l'Ordre des avocats aux conseils en fusionnant l'Ordre des avocats à la Cour de cassation et l'Ordre des avocats au Conseil du roi en une compagnie de soixante membres. L'ordonnance du 1^{er} juin 1828 précise les règles de fond et de forme d'élévation de conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative. La loi du 30 juillet 1828 abroge la loi du 16 septembre 1807 en retirant au Conseil la compétence interprétative des lois. Durant cette période, Jean-Baptiste Sirey et Louis-Antoine Macarel publient les premiers recueils de jurisprudence.

Dès 1828, la controverse sur l'existence de l'institution est relancée, principalement par les députés libéraux qui reprochent au Conseil d'État d'être inféodé aux ministres. La Charte constitutionnelle promulguée le 14 août 1830 ne mentionne pas l'existence du Conseil d'État, mais le duc de Broglie, ministre de l'Instruction publique et des Cultes et président du Conseil d'État, persuade Louis-Philippe de son intérêt. Le 20 août 1830, le nouveau monarque signe deux ordonnances qui organisent le fonctionnement provisoire du Conseil d'État et instituent une commission chargée de préparer un projet de loi pour le réformer. Présidée par Benjamin Constant, puis par le duc de Broglie lui-même, elle élabore un projet qui n'est pas repris par le gouvernement. Il en va de même pour plusieurs projets de loi présentés au cours des quinze années suivantes. Le 19 juillet 1845 intervient enfin la première véritable loi relative au Conseil d'État. Celle-ci confirme que sa présidence revient de droit au garde des Sceaux et réaffirme que la révocation des conseillers d'État et des maîtres des requêtes en service ordinaire doit résulter d'une décision individuelle délibérée en Conseil des ministres. Son principal apport tient toutefois à la brèche qu'elle introduit dans la justice retenue. Aux termes de l'article 24 de la loi, si l'ordonnance par laquelle le roi tranche finalement un litige administratif n'est pas conforme à l'avis rendu sur celui-ci par l'assemblée générale du Conseil d'État (assemblée qui statue elle-même au vu du rapport élaboré par le comité du Contentieux), cette ordonnance doit être délibérée en Conseil des ministres, être motivée et être insérée au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*. Indirectement, la loi de 1845 confirme donc l'existence du comité du Contentieux. S'agissant des comités administratifs, elle renvoie à une ordonnance du 18 septembre 1839, qui avait réintroduit le comité de Législation et confirmé l'existence de quatre autres comités administratifs : de la Guerre et de la marine, des Finances, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et comité des Travaux publics, de l'agriculture et du commerce (lequel avait été créé l'année précédente). L'ordonnance de 1839 avait également instauré une vice-présidence distincte de l'exécutif et confié cette fonction à Amédée Girod de l'Ain, qui l'occupe jusqu'en 1847.

Tout au long de la monarchie de Juillet, la saisine du Conseil d'État en matière législative demeure facultative et donc peu fréquente. À l'inverse, le contentieux et la jurisprudence se développent (ainsi l'essor du recours général en annulation pour incompétence ou excès de pouvoir fondé sur la loi des 7 et 14 octobre 1790). Deux ordonnances du 2 février et du 12 mars 1831 précisent la procédure contentieuse devant le Conseil d'État. La première institue la publicité des audiences et donne aux avocats le droit d'ajouter des observations orales à leurs mémoires écrits. La seconde modifie l'ordonnance du 2 février et crée au sein du Conseil d'État un « ministère public » confié à trois maîtres des requêtes nommés par le garde des Sceaux. Dans la pratique ils sont très vite qualifiés de « commissaires du roi », appellation entérinée par l'ordonnance du 18 septembre 1839, puis par la loi du 19 juillet 1845. Créé sous la monarchie de Juillet, le *Compte général des travaux du Conseil d'État* fournit des éléments statistiques sur l'activité de l'institution.

À la suite de la Révolution de février 1848, le Gouvernement provisoire modifie la composition du Conseil d'État en réduisant ses effectifs et en supprimant le service extraordinaire (décret du 18 avril 1848). La Constitution du 4 novembre 1848 consacre au Conseil d'État un chapitre spécifique (chapitre VI) et dispose que ses membres sont désormais élus, pour six ans, par l'Assemblée législative. Le Conseil d'État devient un organe rattaché pour l'essentiel au pouvoir législatif alors que, depuis sa création, il était conçu comme un auxiliaire de l'exécutif. L'article 75 de la Constitution confirme cette volonté, puisqu'il dispose que le Conseil d'État est consulté sur les projets de loi du gouvernement et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés. Il prépare les règlements d'administration publique ; il fait seul ceux de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale. Il exerce, à l'égard des administrations publiques, un pouvoir de contrôle et de surveillance. La Constitution investit le Conseil d'État d'attributions consultatives nouvelles sur les grâces, les révocations d'agents et les dissolutions de conseils territoriaux, et modifie sa physionomie sur le terrain contentieux. Sa compétence de juge des conflits d'attribution est transférée au Tribunal des conflits (créé par l'article 89 de la Constitution). D'un autre côté, une loi organique du 3 mars 1849, qui réduit le nombre de sections à trois (sections de Législation, d'Administration et du Contentieux administratif), vient consacrer au profit du Conseil d'État le principe de la « justice déléguée », car elle dispose (article 6) que la section du Contentieux « statue en dernier ressort sur le contentieux administratif ». La section du Contentieux devient donc une formation de jugement souveraine. La loi du 3 mars 1849 prévoit également que l'accès à l'auditorat se fera par concours. Un premier concours est organisé en juin 1849.

Le Conseil d'État est dissous par le décret du 2 décembre 1851, puis rétabli par la Constitution du 14 janvier 1852, qui en fait l'un des rouages essentiels du nouveau régime. Présidée par le chef de l'État qui en nomme et révoque discrétionnairement les membres, l'institution intègre l'héritage du Premier Empire et les apports de la monarchie de Juillet. Les conflits d'attribution lui sont de nouveau soumis (le Tribunal des conflits étant supprimé) et, d'une manière générale, les compétences de l'institution s'étendent. La Constitution dispose ainsi que, comme sous le Consulat et le Premier Empire, ses membres portent la parole du gouvernement devant le Corps législatif (article 51) et que tout amendement parlementaire aux projets de loi doit lui être renvoyé pour examen (article 40). Le décret organique du 25 janvier 1852 divise le Conseil d'État en six sections et fait à nouveau de la section du Contentieux un simple organe d'instruction, sauf pour les affaires où il n'y a pas constitution d'avocat (et où elle fait alors également office d'instance de jugement). Hormis ce cas de figure, le jugement appartient à une « assemblée générale du Conseil d'État délibérant au contentieux », organe plus restreint que l'assemblée générale du Conseil. La décision de cette assemblée (son « projet de décret ») doit de nouveau être

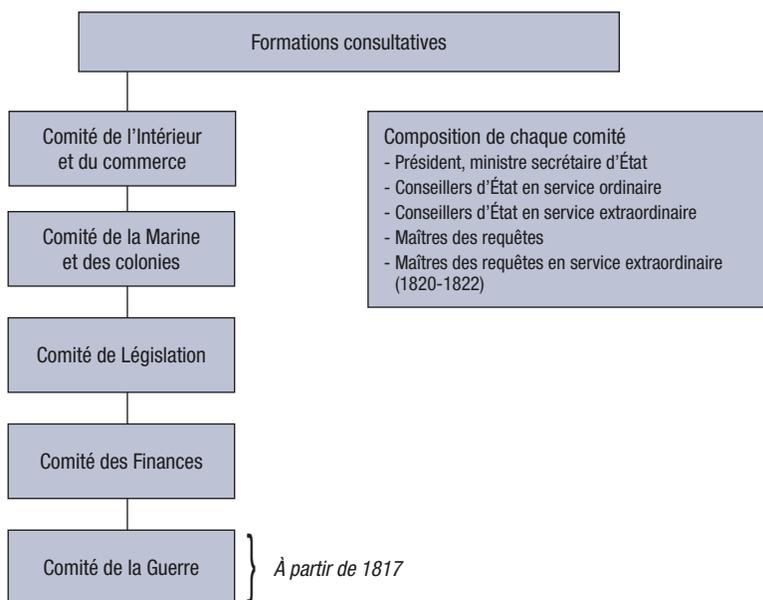
ratifiée par le chef de l'État pour devenir exécutoire. Le règlement intérieur du Conseil d'État est fixé par un décret du 30 janvier 1852. Il est installé le 1^{er} avril suivant. Le 30 décembre, un autre décret crée le titre spécial de « président du Conseil d'État » au profit de Jules Baroche. Ses successeurs portent le titre de « ministre présidant le Conseil d'État » jusqu'à la fin de l'Empire. Durant cette période, la composition de l'institution est caractérisée à la fois par sa permanence (elle comprend des membres déjà présents sous les régimes précédents) et par son éclectisme. La réorganisation de l'auditorat fait l'objet d'une attention particulière. Le décret du 25 novembre 1853 fait passer le nombre des auditeurs de 2^e classe de 20 à 60 et soumet la faculté de se porter candidat à l'autorisation du gouvernement. À la fin de l'Empire, un décret du 16 mars 1870 rétablit le recrutement par concours tel qu'il avait été institué sous la II^e République. Le Second Empire connaît un accroissement considérable du contentieux, caractérisé notamment par la libéralisation de la procédure, de nouveaux cas de recours pour excès de pouvoir et un recul de l'acte discrétionnaire. Le décret du 2 novembre 1864 complète et précise les règles de procédure devant le Conseil d'État en matière contentieuse. Son rôle en matière législative est réduit par le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 qui donne l'initiative des lois au Corps législatif et étend les droits d'amendement de ce dernier.

De 1815 à 1870, le Conseil d'État connaît diverses pérégrinations parisiennes. Trois déménagements partiels ont lieu entre 1814 et 1840 (certains comités continuant de siéger auprès de leur ministère de rattachement) : il siège à la Chancellerie place Vendôme (de 1814 à 1824), au Louvre (de 1824 à 1832), puis à l'hôtel Molé alors situé rue Saint-Dominique (de 1832 à 1840). En 1840, il rejoint le palais d'Orsay dont il occupe le rez-de-chaussée et une partie de l'entresol jusqu'en 1871.

Les sections administratives et la section du Contentieux

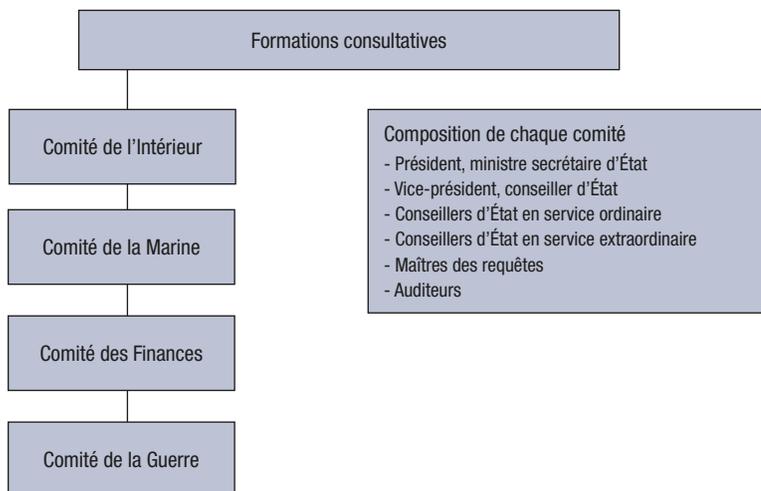
Les sections administratives

1815-1824

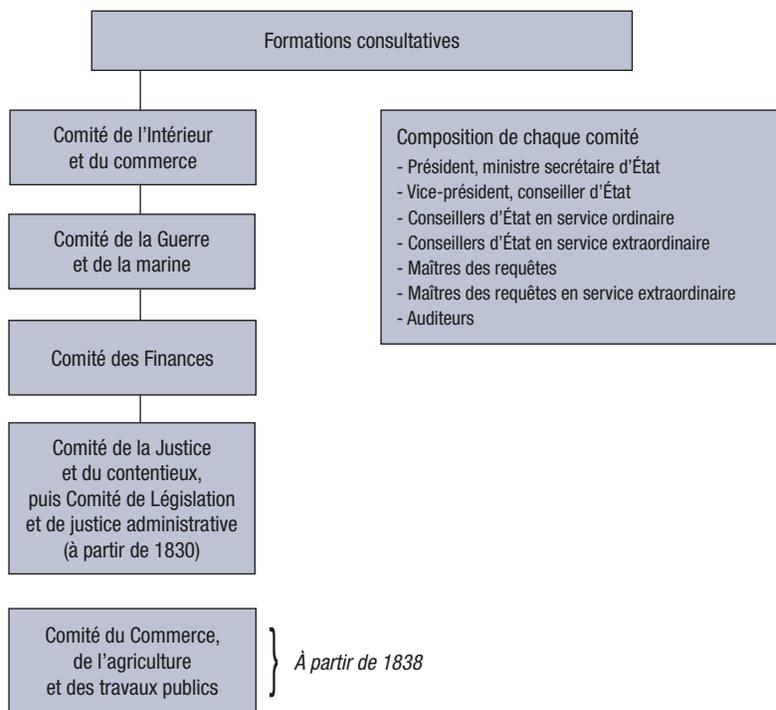


L'ordonnance du 23 août 1815 organise une nouvelle fois le Conseil d'État. Sous la Seconde Restauration, ce dernier conserve l'essentiel des caractéristiques de celui de la Première Restauration : un conseil privé du roi divisé en comités rattachés aux divers ministères. Il est dressé chaque année une liste des membres du Conseil d'État en service ordinaire, les membres en service extraordinaire ne participent plus aux travaux des formations consultatives. Les affaires administratives sont examinées par quatre comités : de Législation, des Finances, de l'Intérieur et du commerce, de la Marine et des colonies. Le comité de Législation et le comité du Contentieux sont présidés par le garde des Sceaux, les autres comités par le ministre dans le département duquel ils sont placés. Le Conseil d'État se réunit à la demande du président du Conseil des ministres, dans son intégralité ou en deux ou plusieurs comités. Une ordonnance royale du 19 avril 1817 institue un comité de la Guerre et réintroduit la possibilité pour les conseillers d'État en service extraordinaire de participer aux travaux du Conseil d'État.

1824-1828



L'ordonnance du 26 août 1824 fixe des conditions d'accès aux fonctions de conseiller d'État et de maître des requêtes et rétablit les auditeurs. Le comité de l'Intérieur et du commerce prend le nom de comité de l'Intérieur et le comité de la Marine et des colonies prend le nom de comité de la Marine. Le comité de Législation disparaît.



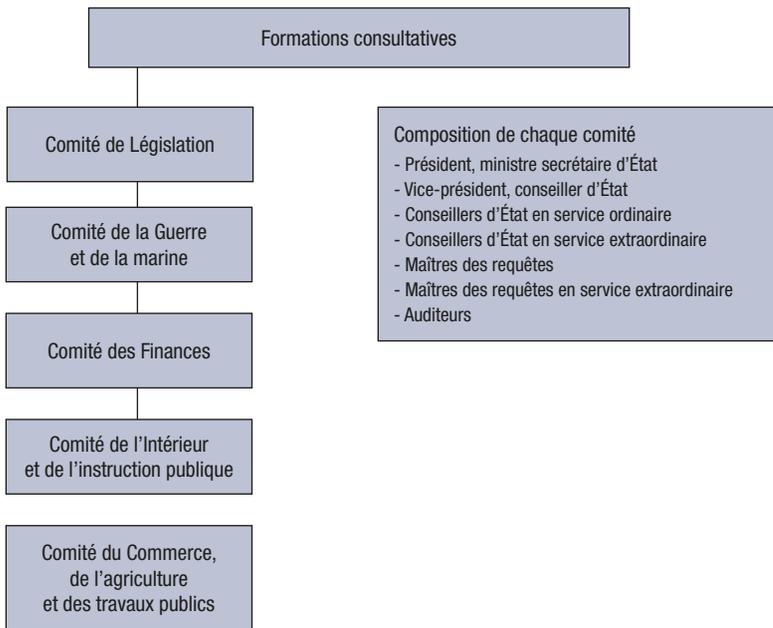
L'ordonnance du 5 novembre 1828 répartit les membres du Conseil d'État dans trois comités chargés des affaires administratives. De nombreuses affaires jusque-là réglées en comité sont désormais portées en assemblée générale. Un comité de la Justice et du contentieux réunit les attributions du comité du Contentieux et de l'ancien comité de Législation. Une ordonnance royale du 12 novembre 1828 autorise également la participation de maîtres des requêtes en service extraordinaire.

À la suite des journées révolutionnaires de juillet 1830 et de la chute de Charles X, un régime monarchique constitutionnel est installé. Sous la monarchie de Juillet comme sous la Restauration, le président du Conseil d'État est le garde des Sceaux, à l'exception de la période comprise entre le 12 août 1830 et le 13 mars 1831 pendant laquelle, par l'ordonnance royale du 12 août 1830, le Conseil d'État est présidé par le ministre de l'Instruction publique. L'article premier dispose également que le comité de la Justice et du contentieux prend le nom de comité de Législation et de justice administrative. Le Conseil d'État connaît aussi une épuration effectuée par une ordonnance du 20 août 1830. Une autre ordonnance du même jour crée une commission chargée de

préparer un projet de loi sur la réforme à introduire dans l'organisation et les attributions du Conseil d'État. Le projet n'a pas de suite. De 1833 à 1845, des projets de loi le réorganisant sont inscrits à l'ordre du jour de la plupart des législatures.

L'ordonnance du 5 février 1838 crée le comité du Commerce, de l'agriculture et des travaux publics.

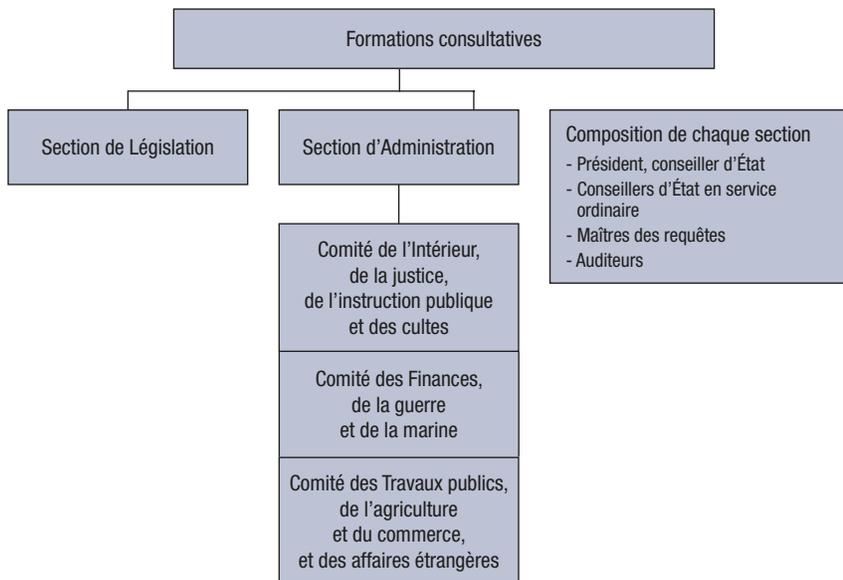
1839-1848



L'ordonnance royale du 18 septembre 1839 et la loi du 19 juillet 1845 réorganisent le Conseil d'État sans s'engager dans de profondes réformes. Le Conseil d'État est présidé par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et un conseiller d'État est nommé vice-président par le roi. Les affaires administratives sont réparties entre cinq comités. Les ministres secrétaires d'État président les comités attachés à leur ministère. L'ordonnance royale sur l'organisation du Conseil d'État du 18 septembre 1839 et la loi du 19 juillet 1845 précisent que l'assemblée générale du Conseil d'État est composée des ministres secrétaires d'État, des conseillers d'État en service ordinaire et des conseillers d'État en service extraordinaire autorisés à participer aux travaux et délibérations du Conseil d'État. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires et voix délibérative dans celles dont ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires qu'ils rapportent. L'ordonnance du 19 juin 1840

portant règlement intérieur du Conseil d'État précise les modalités des assemblées générales, notamment les dispositions protocolaires.

1848-1851



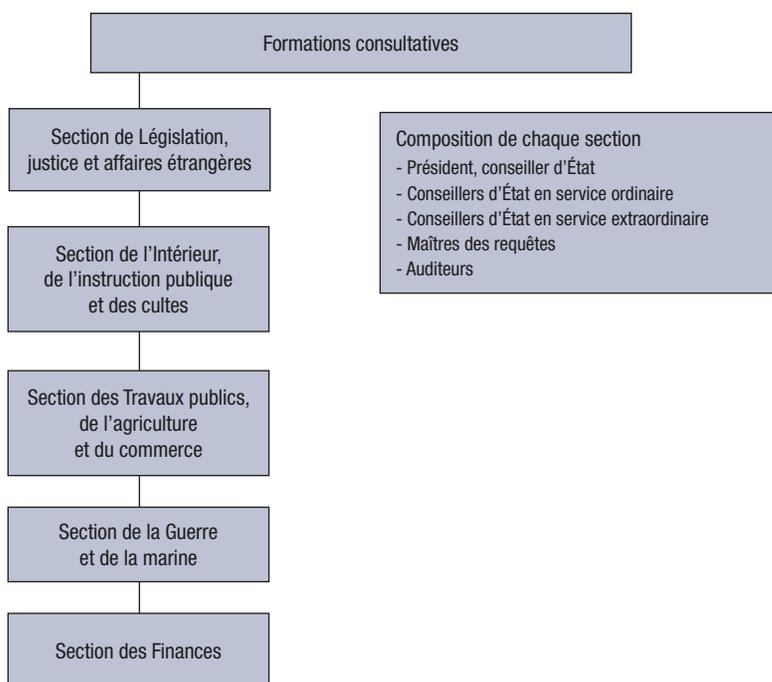
La Révolution de 1848 apporte quelques modifications à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État. Le nombre de conseillers d'État en service ordinaire est réduit par le décret du 12 mars 1848 et le service extraordinaire est supprimé par le décret du 18 avril 1848. Un décret du 28 octobre 1848 institue une commission provisoire jusqu'à la constitution définitive du Conseil d'État. Ce dernier est institué par l'article 71 de la Constitution du 4 novembre 1848. Il est présidé de droit par le vice-président de la République et ses membres sont élus par l'Assemblée nationale.

La loi organique du 3 mars 1849 divise le Conseil d'État en trois sections : la section de Législation, la section d'Administration, divisée en trois comités correspondant aux divers départements ministériels, et la section du Contentieux administratif. Le président de la section de Législation exerce les fonctions de vice-président du Conseil d'État. Les ministres et les maîtres des requêtes n'ont plus voix délibérative. Les articles 51 à 53 disposent que les ministres et fonctionnaires peuvent être entendus sur les affaires et que des membres « de l'Institut et d'autres corps savants », par leurs connaissances spéciales, peuvent assister et prendre part aux délibérations. La section de Législation peut former

des commissions spéciales permanentes ou temporaires pour la préparation des affaires. Des commissions spéciales peuvent procéder à l'examen de règlements d'administration publique.

L'organisation et la procédure sont fixées par les règlements du 26 mai 1849, qui définit notamment les attributions et la composition des comités de la section d'Administration, puis du 15 juin 1850. Les modes d'affectation et de « roulement » triennal des maîtres des requêtes et des auditeurs entre les sections sont précisés.

1852-1870



Dissous par le décret du 2 décembre 1851, le Conseil d'État est rétabli par la Constitution du 14 janvier 1852 (entre-temps, une commission consultative avait été placée auprès du chef du pouvoir exécutif en attendant la réorganisation du Corps législatif et du Conseil d'État). Il est désormais présidé par le président de la République et, en son absence, par un vice-président. Les ministres y ont rang, séance et voix délibérative.

Le décret organique du 25 janvier 1852 divise le Conseil d'État en six sections, dont cinq sections administratives et une section du Contentieux. Chaque section est présidée par un conseiller d'État en service ordinaire. Aux

termes de ce décret, il comprend un vice-président, des conseillers d'État en service ordinaire, des conseillers d'État en service ordinaire hors sections, des conseillers d'État en service extraordinaire, des maîtres des requêtes et des auditeurs. Le président de la République désigne trois conseillers d'État chargés de soutenir la discussion des projets de loi présentés au Corps législatif et au Sénat. Les décrets du 28 et du 30 janvier 1852 fixent respectivement la composition des sections et le règlement intérieur du Conseil d'État.

L'Empire ne change pas l'organisation des sections du Conseil d'État. Seules leurs compétences et leurs appellations sont modifiées par les décrets des 17 juillet 1858, 5 octobre 1864, 22 janvier 1867 et 28 mai 1870.

I Évolution des noms des sections pendant la période 1852-1870

Section de l'Intérieur

1852-1870 : section de l'Intérieur, de l'instruction publique et des cultes

1870 : section de l'Intérieur, de l'instruction publique, des cultes, des lettres, des sciences et beaux-arts

Section des Finances

1852-1864 : section des Finances

1864-1867 : section des Finances, de l'agriculture et du commerce

1867-1870 : section des Finances

Section des Travaux publics

1852-1864 : section des Travaux publics, de l'agriculture et du commerce

1864-1867 : section des Travaux publics et des beaux-arts

1867-1870 : section de l'Agriculture, du commerce, des travaux publics et des beaux-arts

1870 : section de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics

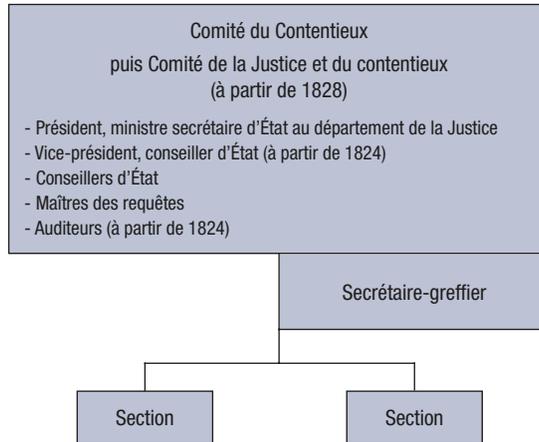
Section de la Guerre

1852-1858 : section de la Guerre et de la marine

1858-1870 : section de la Guerre, de la marine, de l'Algérie et des colonies.

La section du Contentieux

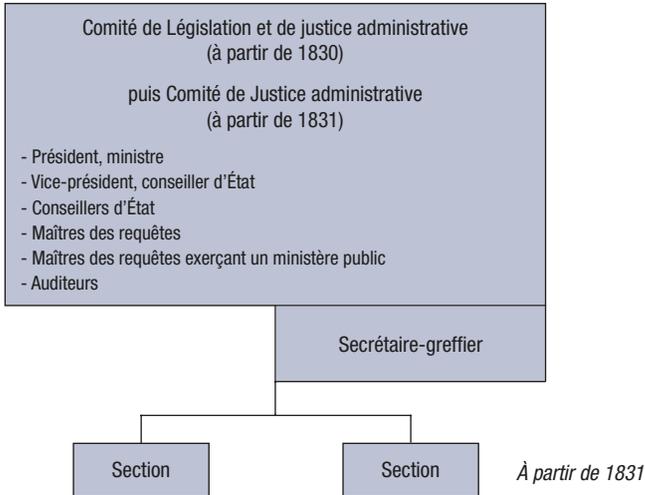
1815-1830



Sous la Seconde Restauration, l'ordonnance du 23 août 1815 réorganise le Conseil d'État. Un comité du Contentieux reprend les compétences attribuées à la commission du Contentieux par les décrets des 11 et 22 juillet 1806. Il est chargé de l'instruction et de la préparation du rapport des affaires contentieuses. Ses avis, rédigés sous la forme d'ordonnances, sont délibérés et arrêtés par le Conseil d'État puis présentés à la signature du roi par le garde des Sceaux. Les comités se réunissent à cet effet au moins deux fois par mois.

L'ordonnance du 26 août 1824 rétablit l'auditorat et divise le comité du Contentieux en deux sections.

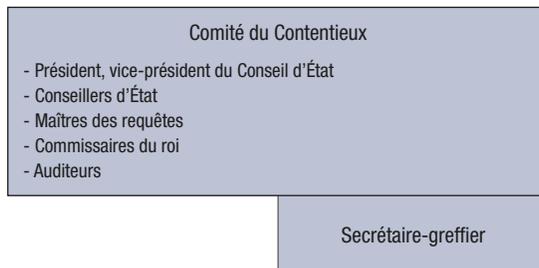
L'ordonnance du 5 novembre 1828 réunit le comité de Législation et le comité du Contentieux dans le comité de la Justice et du contentieux.



Par l'ordonnance royale du 12 août 1830, le Conseil d'État est rattaché au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, le comité de la Justice et du contentieux prend le nom de comité de Législation et de justice administrative.

Les ordonnances des 2 février et 12 mars 1831 réforment la procédure contentieuse. L'examen des affaires contentieuses est effectué par le comité de Justice administrative, divisé en deux sections. Les ordonnances instituent également la publicité des audiences et créent un ministère public exercé par des maîtres des requêtes. Une ordonnance complémentaire du 13 mai 1831 admet aussi les auditeurs de première classe à cette fonction. Une ordonnance du 2 avril 1831 confie au conseiller d'État, vice-président du comité de Justice administrative, la présidence des séances du Conseil d'État en cas d'empêchement du garde des Sceaux, ministre de la Justice.

1839-1848

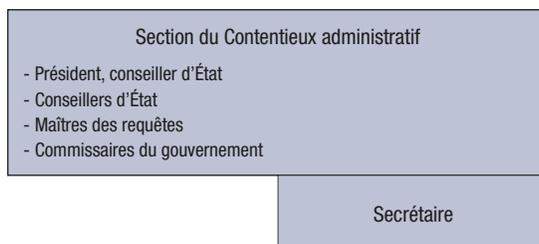


L'ordonnance royale du 18 septembre 1839 réorganise le Conseil d'État. Un comité du Contentieux dirige l'instruction et prépare le rapport de toutes les affaires contentieuses. Il est présidé par un conseiller d'État, vice-président du Conseil d'État ou, en son absence, par le plus ancien des conseillers d'État, membre de ce comité. Les affaires contentieuses sont rapportées en assemblée générale et en séance publique. Trois maîtres des requêtes sont désignés tous les six mois pour remplir les fonctions de commissaire du roi.

Une ordonnance du 19 juin 1840 portant règlement intérieur du Conseil d'État précise les modalités des séances contentieuses.

La loi du 19 juillet 1845 sur le Conseil d'État réunit l'ensemble des apports antérieurs en termes de composition et de procédure. L'ordonnance du 22 août 1845 précise la composition du comité.

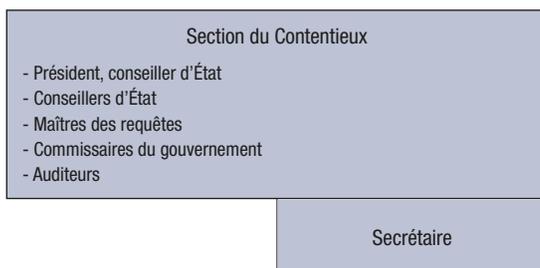
1848-1851



La loi organique du 3 mars 1849 divise le Conseil d'État en trois sections : la section de Législation, la section d'Administration et la section du Contentieux administratif. La section du Contentieux administratif comprend neuf membres et un secrétaire du contentieux lui est attaché. Un maître des requêtes, désigné par le président de la République, exerce les fonctions du ministère public. Deux maîtres des requêtes le suppléent dans ses fonctions.

Le règlement intérieur du 26 mai 1849 et le règlement du 15 juin 1850 fixent et précisent l'organisation du Conseil d'État. Ils entérinent l'appellation de commissaire du gouvernement donnée aux maîtres des requêtes exerçant les fonctions du ministère public, précédemment nommés commissaires du roi. La section est composée de neuf conseillers d'État et huit maîtres des requêtes en mai 1849, auxquels s'ajoute un maître des requêtes en 1850.

1852-1870



Le décret organique du 25 janvier 1852 divise le Conseil d'État en six sections présidées chacune par un conseiller d'État en service ordinaire. La section du Contentieux comprend six conseillers d'État, dont le président, des maîtres des requêtes et des auditeurs. Trois maîtres des requêtes sont désignés par le président de la République pour remplir les fonctions de commissaires du gouvernement. Ce même décret désigne une « assemblée du Conseil d'État délibérant au contentieux », nouvelle formation de jugement présidée par le président de la section du Contentieux et composée des membres de la section et de dix conseillers d'État désignés par le président de la République issus des sections administratives (membres renouvelés tous les deux ans par moitié).

Le décret du 2 novembre 1864 complète et précise les règles de procédure devant le Conseil d'État en matière contentieuse, sans modifier la composition de la section.

Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales

Vice-présidence

I Archives des vice-présidents

Lettre de Pierre Jules Baroche, président du Conseil d'État, à Jacques Jules Langlais, conseiller d'État (11 octobre 1860). **AB/XIX/5304** (pièce 48)

Secrétariat général

I Statistiques d'activité du Conseil d'État

Statistiques relatives aux affaires administratives et au contentieux (1852-1870).

20040382/228

I Gestion des membres et du personnel

Gestion des membres

Dossiers de carrière des membres décédés ou ayant quitté le Conseil d'État entre 1801 et 2002 [classement par ordre alphabétique] (1799-2002). *Pour la période 1815-1872, les dossiers contiennent de la documentation relative aux membres, reconstituée après l'incendie de 1871.* **20040382/56-112**

Organisation du travail et ordre de préséance : listes de membres du Conseil d'État [classement chronologique, puis alphabétique] (1815-1870). **20040382/43**

Gestion du personnel

Anciens agents : registre de matricules (1850-1960). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, la date des arrêtés de nomination, le traitement.* **20040382/114**

Dossiers de carrière des agents [classement par ordre alphabétique]. Dossiers des agents nés au plus tôt en 1804 et ayant été en fonction entre 1820 et 1986. *Pour la période 1815-1870, les dossiers contiennent de la documentation relative au personnel, reconstituée après l'incendie de 1871.* **20040382/130-145**

Nomination de Pierre de Pons-Rennepont au Conseil d'État (1852).

AB/XIX/3998 (dossier n° 2)



Caricature représentant Gabriel de Bigault de Boureuille (conseiller d'État de 1857 à 1870 et de 1872 à 1876), issue d'une collection de dessins de Henri Amédée Emmanuel Faré, admis à l'auditorat en 1849, conseiller d'État de 1867 à 1870. Archives du Conseil d'État.

Sections administratives

I Toutes sections

Reliquat de dossiers d'affaires administratives (1830-1870).

AL/1202-1207 (1830-1865), **AL/7285-7289** (1865-1870)

Rapports adressés au Conseil d'État (1817, 1823, 1826, s.d.). **AB/XIX/3355** (dossier n° 3)

Le Conseil d'État conserve deux collections d'impressions des projets soumis aux formations consultatives (1849-1870) des conseillers d'État Alexandre François Auguste Vivien de Goubert [1799-1854] et Sébastien Joseph Boulatignier [1805-1895]. Pour plus d'informations sur les imprimés du Conseil d'État, se reporter à la fin du chapitre premier.

I Section de l'Intérieur

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

I Section des Finances

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Le Conseil d'État conserve un reliquat de dossiers des affaires de la section des Finances relatives aux pensions (1854-1956).

I Section des Travaux publics

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

I Section de Législation

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Section du Contentieux

Mémoires et rapports imprimés (1832-1871).

19860718/52-56

Bulletin chronologique des arrêts du Conseil d'État (1852-1861). **AB/XIX/769** (dossier n° 1)

Minutes des décisions (1868-1879).

AL/7517 (1868-1870, reliquat)

Dossiers de procédure (antérieur à 1870, reliquat).

19860716/1-2

Commission d'organisation du Conseil d'État

Procès-verbaux des séances (1830-1831).

20170464/1

(3)

Les conseillers d'État d'une section pourront, avec l'agrément du Conseil d'État, permuer avec les conseillers d'État d'une autre section.

18

ART. 6.

La répartition des maîtres des requêtes et des auditeurs entre les sections est faite par le président du Conseil d'État et les présidents de section.

ART. 7.

La répartition des conseillers d'État, ~~maîtres des requêtes et auditeurs~~ entre les commissions de la section de législation et entre les comités de la section d'administration est faite par le président de la section.

ART. 8.

Les présidents des commissions de la section de législation et des comités de la section d'administration sont élus au scrutin et à la majorité absolue par les conseillers d'État de la commission ou du comité.

§ 3. Du roulement.

ART. 8.

Il est fait, au moins tous les trois ans, après le renouvellement des conseillers d'État par l'Assemblée nationale, un roulement des maîtres des requêtes et auditeurs, entre les diverses sections, par le président du Conseil d'État et les présidents de section.

La répartition entre les comités et comités est faite par le président de la section

permanentes

100, chaque section pour la voix de majorité à la majorité absolue.

La répartition des ~~conseillers d'État~~ ~~et des auditeurs~~ est faite par le président de la section et faite par le président de la section.

Les conseillers d'État d'une section et d'une section permueront avec l'agrément de la section permuer avec les autres sections.

Troisième page d'un imprimé du Conseil d'État, probablement annoté par Alexandre Vivien de Goubert : imprimé numéro 5 concernant le règlement du Conseil d'État, séance de la commission du règlement du Conseil d'État en mai 1849, Collection d'imprimés Vivien, Archives du Conseil d'État.

Sources complémentaires conservées aux Archives nationales

Maison du roi (règnes de Louis XVIII et de Charles X)

I Service du Grand Maître

Locaux du Conseil d'État : correspondance (1815-1830).

0/3/136

I Département des Beaux-Arts

Tableaux, cession : offre par Gaëtan Dupont, conseiller d'État, intendant de la marine à Toulon (1816).

0/3/1391

Conseil d'État au Louvre, décoration : état de travaux de peinture à exécuter, propositions et ordonnancements de paiement pour les peintres et décorateurs, demande d'indemnité (1824-1828).

0/3/1417-1421, 0/3/1424

I Théâtres royaux, intendance des Menus-Plaisirs

Théâtres royaux. Correspondances adressées à l'intendant et au surintendant des Menus-Plaisirs (1814-1831) :

- Charles Bernard de Ballainvilliers, président du Conseil d'État, et son épouse.
0/3/1600/II (dossier n° 60)
- Louis Duhamel, conseiller d'État ; Jacques Forestier, conseiller d'État, intendant de la maison du roi, pour le service du Grand Maître.
0/3/1613 (dossier n° 17)
- Abdon-Patrocle-Frédéric Hély d'Oissel, conseiller d'État, directeur des travaux de Paris.
0/3/1614 (dossier n° 16)

Théâtre-Français, organisation, surveillance, comptabilité, police, discipline : arrêt du Conseil d'État (s.d.).

0/3/1631/II (dossiers n°s 37 à 41)

Comptes pour l'année 1817, vérification : rapport du Conseil d'État (23 septembre 1818).

0/3/1650/I (dossier n° 20)

Salle provisoire d'Opéra, projet : lettres de Louis Emmanuel-Aimé Damesme et François-Jacques Delannoy, architectes, transmises par le conseiller d'État, directeur des travaux de Paris, Abdon-Patrocle-Frédéric Hély d'Oissel (mai-juin 1820).

0/3/1652/I (dossier n° 39)

Opéra, aménagement : lettre et rapport du conseiller d'État, directeur des travaux de Paris, Abdon-Patrocle-Frédéric Hély d'Oissel, devis (1821-1822).

0/3/1654/II (dossier n° 18), **0/3/1661** (dossier III)

I Bibliothèques particulières du roi

Place de conseiller d'État, garde de la bibliothèque du roi, demande par le marquis de Mondenard : correspondance (1821).

0/3/1655 (dossier IV)

Lettres d'Antoine-Alexandre Barbier, bibliothécaire du Conseil d'État et de Napoléon pour être choisi par Louis XVIII comme «garde des livres» de ses cabinets (12 mai 1814), lettre du conseiller d'État Joseph Marie Portalis en faveur d'un sieur Gautier-Sauzin, auteur d'un ouvrage sur l'éducation (21 mai 1817).

0/3/2200 (dossier I, chemise 5)-**2201** (dossier II)

Esprit de la jurisprudence du Conseil d'État, souscription : correspondance (1827-1829).

0/3/2214 (dossier I, dossier n° 670)

Titre de bibliothécaire du Conseil d'État au Louvre, demande de place par M. Valery : correspondance (1828-1829).

0/3/2218 (dossier I, dossier n° 889)

Maison du roi et Intendance générale de la liste civile (monarchie de Juillet)

I Liste civile

Hôtel Molé, installation du Conseil d'État : premier acompte sur le montant des travaux de serrurerie (février 1833), mandats de paiement des dépenses arriérées de 1832 (avril 1835).

0/4/1407, 0/4/1570

Ministère d'État (Second Empire)

I Travaux législatifs. Assemblées

Commission des Pétitions du Conseil d'État : décrets, notes (1852).

F/70/1/E

I Ordonnances de paiement

Personnel du Conseil d'État, paie : ordonnances de paiement et pièces à l'appui (1852-1862).

F/70/20-29

Matériel du Conseil d'État, dépenses : ordonnances de paiement et pièces à l'appui (1852-1862).

F/70/30-40

I Gestion du Conseil d'État

Pétitions, réclamations, demandes d'emplois [classement alphabétique] (1852-1870).

F/70/57-68

Nomination des conseillers d'État, maîtres des requêtes et auditeurs : décrets, minutes de correspondance, bordereaux d'envoi (1852-1869). Examen pour l'admission à l'auditorat : décrets, listes de candidats, règlement du concours, correspondance (1849-1867). Démission de conseillers et d'auditeurs : correspondance, minutes de lettres (1855-1868). Logements du ministre présidant le Conseil d'État et du ministre de l'Agriculture : décret, correspondance (1863). Règlement intérieur du Conseil d'État, modification du décret du 30 janvier 1852 : décret, correspondance (1864).

F/70/635

Auditeurs attachés à des ministères et administrations diverses, auditeurs attachés à des préfectures, auditeurs sous-préfets : correspondance, dossiers individuels (1852-1869). Demandes de nomination au Conseil d'État comme conseiller d'État ou maître des requêtes : correspondance (1852-1869). **F/70/636**

I Dossiers de proposition dans l'ordre de la Légion d'honneur

Raoul Charlemagne (Châteauroux, 1821-Châteauroux, 1902), député de l'Indre, conseiller d'État, proposé par le président du Conseil d'État au grade d'officier. Chevalier par décret du 14 août 1862; demande non aboutie pour le grade d'officier (1 pièce). **F/70/115**

Adolphe d'Ennery, auteur dramatique. Demande du grade d'officier par le président du Conseil d'État en 1858. Chevalier par décret de 1849; officier par décret du 12 août 1859 (3 pièces). **F/70/116**

Henri Faré, maître des requêtes au Conseil d'État. Recommandation par Claude-Marius Vaisse, sénateur du Rhône, en date du 31 juillet 1862. Chevalier par décret du 13 août 1862 (2 pièces, dont 1 lettre autographe du sénateur Vaisse). **F/70/116**

Philippe Grass (Wolxheim, 6 mai 1801-Strasbourg, 9 avril 1876), statuaire. Demande du préfet du Bas-Rhin appuyée par les députés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et par Charles Robert, maître des requêtes au Conseil d'État (de 1857 à 1861). Chevalier par décret du 14 août 1865 (6 pièces, dont 1 lettre autographe de remerciements du statuaire, signée et datée du 16 août 1865). **F/70/117**

Auguste Guénépin, architecte. Demande de l'impétrant, non datée, pour le grade de chevalier. Sans suite (1 seule pièce : demande transmise à la commission des Pétitions du Conseil d'État). **F/70/117**

Jean-Baptiste Lemoine, huissier au Conseil d'État. Demande de la Légion d'honneur faite par Marie Jean-Pierre Hubert de Cambacérès, grand maître des Cérémonies, en juillet 1852, appuyée par une pétition signée de nombreux conseillers d'État, dont Michel Chevalier, Alfred Blanche et Nelzir Allard (4 pièces dont lettre autographe signée de Jean-Pierre Hubert de Cambacérès et pétition de plus de 40 signatures). **F/70/119**

Théodore Étienne François Morin (Dieulefit, 10 novembre 1814-Paris, 27 février 1890), député de la Drôme, manufacturier. Demande en 1856 du préfet de la Drôme, en 1857 de Louis-Bernard Bonjean, conseiller d'État. Chevalier par décret d'août 1856 (4 pièces dont un bref état de services). **F/70/118**

Joseph Ernest Portalis, maître des requêtes. Chevalier par décret du 6 août 1860. **F/70/118**

Amable Regnault, archiviste du Conseil d'État. Demande du grade d'officier; demande appuyée notamment par le docteur Jean Arnal et le sénateur Arthur de La Guéronnière. Trois lettres de 1855 et 1858 (9 pièces parmi lesquelles une lettre du 28 juillet 1858 qui détaille tous les services rendus et toutes les publications : *Histoire du Conseil d'État, Voyage en Orient, Esquisses historiques sur Moscou et Saint-Petersbourg, etc.*). **F/70/119**

Ripault, avocat du ministère de la Maison de l'empereur. Recommandé par Armand Marchand, conseiller d'État. Chevalier le 12 août 1859 (2 pièces, dont un bref *curriculum vitae* et une lettre du 22 juillet 1859). **F/70/118**

Sainte-Foy, auditeur au Conseil d'État. Recommandation du ministre, secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, par lettre du 9 août 1862, et par Jacques Langlais, conseiller d'État, par lettre du 5 août 1862 (3 pièces, dont une petite note sur M. de Sainte-Foy, ancien secrétaire des six derniers ministres de l'Agriculture et du Commerce, rédacteur au ministère d'État, attaché au ministère de l'Algérie et des Colonies). **F/70/119**

Jean-Léon Sanis, géographe. Demande par lettre du 24 février 1856 de Pierre Jules Baroche, président du Conseil d'État (2 pièces). **F/70/119**

Joseph Prosper Sibuet (Thionville, 17 février 1811-Vireux, 25 janvier 1874), conseiller général des Ardennes, auditeur au Conseil d'État. Demande appuyée par une lettre du garde des Sceaux du 11 juillet 1852. Chevalier (2 pièces : la note de Joseph Prosper Sibuet et la lettre autographe du garde des Sceaux du 14 juillet 1852). **F/70/118**

Alexandre Tardieu, secrétaire rédacteur du Corps législatif, avocat, auteur de nombreux articles sur les beaux-arts dans *Le Courrier français*, *Le Constitutionnel*. Recommandé par Édouard Réveil, vice-président du Corps législatif, le 8 août 1857, et par Antoine Boilay, secrétaire général du Conseil d'État, le 3 août 1857. Chevalier par décret du 6 août 1860 (3 pièces). **F/70/118**

I Décorations étrangères

Autorisation à porter des décorations d'ordres étrangers, demandes individuelles adressées par le cabinet du ministre d'État et de la Maison de l'empereur : Anatole de Ségur, maître des requêtes au Conseil d'État, chevalier de 2^e classe (1853). **F/70/120** (dossier n° 5, pièces 153-154)

I Anciens fonctionnaires des ministères d'État et de la Maison de l'empereur et services en dépendant

Dossier de Henri Victor Delahaye, employé au Conseil d'État. **F/70/353**

I Personnel du Conseil d'État

Personnel du Conseil d'État, nominations, traitements, appointements, secours : arrêtés (1852, 1858). **F/70/418**

I Documents parlementaires

Documents parlementaires soumis au Conseil d'État : projets de textes, correspondance [classement chronologique et alphabétique par matière] (1853-1858). **F/70/433-469**

Ministère de la Maison de l'empereur et des Beaux-Arts (Second Empire)

I Dépenses imprévues

Funérailles de Jean-Baptiste Calvimont de Saint-Robert, maître des requêtes au Conseil d'État, en février 1858 : ordonnance de paiement des pompes funèbres et du service mortuaire, pièces à l'appui (1858). **0/5/2291** (ordonnance n° 432)

Funérailles de Jean-Baptiste Dubessey, conseiller d'État, en février 1859 : ordonnance de paiement des frais d'obsèques (1859). **0/5/2291**

Charles Robert, maître des requêtes au Conseil d'État, chargé du service du cabinet de l'empereur au quartier impérial de l'armée d'Italie : ordonnance de paiement d'une indemnité mensuelle de 1 000 francs (1859). **0/5/2291**

Voyage à Marly en mars 1863 : ordonnance de paiement des frais de déplacement d'Alphonse Gautier, conseiller d'État, secrétaire général au sein de la Maison de l'empereur (1863). **0/5/2293**

Fournitures et travaux relatifs à l'établissement d'un appareil à gaz destiné à l'éclairage de l'appartement de Charles Conti, conseiller d'État, chef du cabinet de l'empereur, 184 rue de Rivoli, en 1865 : ordonnance et mandat de paiement d'un remboursement d'avances (1865). **0/5/2293**

Déplacement et indemnité de séjour à Pau et Biarritz, en octobre 1865 : ordonnance de paiement des frais d'Alphonse Gautier (1865). **0/5/2293**

Mission confiée par l'empereur d'étudier la situation de l'industrie des mines dans le bassin de la Loire en 1869 : ordonnance de paiement du remboursement des frais de voyage de Charles Robert, conseiller d'État, 52 avenue de Saint-Cloud à Versailles (1869). **0/5/2295**

Assemblées nationales

La série C des Archives nationales contient les dossiers de projets de lois passés devant les assemblées nationales. On y retrouve notamment des extraits des registres des délibérations du Conseil d'État, des pièces sur la nomination des conseillers d'État chargés de soutenir la discussion devant le Corps législatif et le Sénat, ainsi que des dossiers sur les lois relatives au Conseil d'État.

C/719-907 (1815-1848), **C/977-1003** (1849-1851), **C/1027-1163** (1852-1870)

Conseillers d'État, élections : résultats du scrutin, notes, correspondance (1848, 1849, 1851). **C/911, C/971**

Conseillers d'État, candidatures : liste des soixante candidats présentés par la commission spéciale de l'Assemblée (1849) ; nomination : liste des conseillers d'État et des maîtres des requêtes nommés ; dépêches de Henri Georges Boulay de la Meurthe, vice-président de la République et président du Conseil d'État, relatives à la formation des sections du Conseil d'État et à la question des indemnités pour expropriation en Algérie (1849). **C/908**

Loi organique du Conseil d'État. Proposition tendant à ajouter un paragraphe à l'article 13 par Eugène de Ladoucette, Auguste de Talhouët-Roy et Jules Alexandre Monet : note (1849). **C//989**

Réforme du régime hypothécaire, projet de loi : rapport du Conseil d'État (1850). **C//1001**

Chambre des Pairs

Conseil d'État, organisation et attributions : projets de loi (1839, 1843, 1845). **CC//379, CC//384, CC//387**

Bibliothèques particulières du roi, contrôle dans le cadre de la loi du 2 mars 1832 sur la liste civile : catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil d'État (1834). **CC//916**

Ministère de la Justice

La série A des Archives nationales contient la collection originale des lois conservées par le ministre de la Justice, garde du Sceau de l'État (1815-1872).

On y retrouve donc les originaux des différentes lois portant organisation du Conseil d'État. **A//1090-1361**

- Loi du 3 mars 1849. **A//1192** (il s'agit d'une expédition authentique ; la loi originale se trouve sous la cote C//2432/2)
- Séance de la constitution (ou d'installation) du Conseil d'État (18-23 avril 1849). **A//1192**
- Constitution du 14 janvier 1852. **A//1216/A**

La série AA des Archives nationales (collections de lettres et pièces diverses, provenant en grande partie des fonds du ministère de la Justice) contient quelques pièces concernant le Conseil d'État et notamment son personnel et ses avis (1815-1821). **AA//1-68**

I Cabinet du garde des Sceaux

*La sous-série BB/17a des Archives nationales (cabinet particulier du ministre de la Justice) contient quelques dossiers de correspondance concernant le Conseil d'État (personnel, demandes de congé, travail, organisation, locaux, mobilier). **BB/17a/1-68***

Juridiction, organisation et fonctions du Conseil d'État : recueil textuel des dispositions législatives et réglementaires (imprimé, 1832). **BB/30/277** (dossier n° 1)

Conseil d'État, réorganisation : projet de loi (1833-1835) ; activités : affaires soumises au Conseil d'État, notamment celle de la dissolution du conseil de fabrique de Saint-Louis d'Antin à Paris (1831-1844). **BB/30/293** (dossiers n°s 43 et 44), **BB/17a/87** (dossier n° 4)

Conseil d'État, organisation : mémoires, notes, projets, décrets, ordonnances, liste des affaires restées pendantes après la chute de l'Empire, tableau du personnel (1815-1859). **BB/30/725, BB/30/737**

7
Ministère
de la Justice
et
des Cultes.

L
Louis-Philippe,
Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Nous avons ordonné et ordonnons que le
projet de Loi dont la teneur suit, sera présentée, en notre nom, à
la Chambre des Pairs par Notre Garde des Sceaux, Ministre
Secrétaire d'Etat au Département de la Justice et des Cultes que
nous chargeons d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Titre premier.
De la composition du Conseil d'Etat.

Art. 1^{er}

Le Conseil d'Etat est composé :
De Ministres Secrétaires d'Etat ;
De Conseillers d'Etat ;
De Maîtres des Requêtes ;
D'Auditeurs ;
D'un Secrétaire général ayant titre et rang de
Maître des requêtes.

Art. 2.

Le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat

18 Avril 1849.

SESSION 184
—
PROCÈS-VERBAUX,
LOIS,
PÉTITIONS
ET DISTRIBUTIONS.

République Française.
Liberté, Egalité, Fraternité.

Assemblée Nationale.

§ 423.

Extrait du Procès-Verbal de la Séance
du 18 Avril 1849

R. L. 24.

N. 153.

Après la proclamation du vœu de félicité pour la nomination des membres du conseil d'Etat, M. le Président fait connaître, en ces termes, les résultats généraux :

Par suite des opérations auxquelles il a été procédé, par l'Assemblée Nationale, dans les séances des 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18 Avril, mais concernant conformément à l'article 72 de la Constitution et aux articles 11 et 12 de la loi organique du conseil d'Etat :

Desquelles opérations il résulte que dans les dites séances, ont été nommés membres du conseil d'Etat, au nombre de Quarante

MM.

Pivien	Alexandre, François, Auguste	Représentant
Macarel	Louis, Antoine	Ancien Conseiller d'Etat
Boulatignies		Représentant
Jouvenel	Armand, Alphonse	Ancien Conseiller d'Etat
Belhmont		Ancien Ministre
Cormenin (Delahaye de)	Louis, Marie	Représentant
Marchand	Armand, Marie, Louis	Ancien Conseiller d'Etat
Stourm	Augustin, Etienne	Représentant
Bouchene-Leser	Célestin, Gabriel, Denis	Ancien Conseiller d'Etat
Simon	François, Sébastien	Représentant
Maillard	Charles, Jean, Firmin	Ancien Conseiller d'Etat
Rivet	Jean, Charles	Représentant
Cartel	Nicolas, Félix	Ancien Conseiller d'Etat

Conseil d'État, fonctionnement : correspondance relative au personnel [candidatures, recommandations, remerciements] (juillet-décembre 1815); travaux du Conseil d'État : notes, mémoires, projets de textes et correspondance (1832-1847); membres du Conseil d'État : notes, affiches portant ouverture de recrutement, listes de membres, correspondance (1830-1844, 1848-1856). **BB/30/726-729**

Conseil d'État et affaires ressortissant à la Chancellerie : ordonnances royales (1830-1842). **BB/30/726**

Membres, recrutement : demandes de places (juin 1831-janvier 1832); désignation d'auditeurs comme membres de la commission chargée d'examiner la convention avec le Portugal : correspondance (1840-1844); situation des membres astreints au service de la garde nationale : réclamation par Jérôme Pichon, auditeur (juin 1840). **BB/17a/76, BB/17a/114** (dossiers n° 3 et 4)

Comptabilité du Conseil d'État : traitement des conseillers d'État, maîtres des requêtes et auditeurs (1847-1850), dépenses du Conseil d'État (1867-1870). **BB/30/728** (dossier n° 2)

Séances, organisation : ordres du jour, rôles des affaires (1835-1837). **BB/17a/88** (dossier n° 2), **BB/17a/92** (dossier n° 1), **BB/17a/94** (dossier n° 1), **BB/17a/95** (dossier n° 1), **BB/17a/98** (dossier n° 1)

Comités de Législation et du Contentieux du Conseil d'État : enregistrement des rapports et affaires renvoyées (1820-1837). **BB/30/821**

Comité de Législation, fonctionnement : tableaux récapitulatifs des affaires traitées, extraits des registres de délibérations, ampliements des ordonnances (1830-1841). **BB/30/730-731**

Référendaires du Conseil d'État : notes de Pierre-François de Serre sur un mémoire de Louis Marie de La Haye de Cormenin (1820). **BB/30/257** (dossier n° 510)

I Service du Sceau

Imprimés du Conseil d'État : rapports, avis, projets de loi, d'arrêté, de décret, d'ordonnance et d'avis (1814-1818, 1862-1870). **BB/30/1153, BB/30/1681-1684**

Collection originale des décrets, arrêtés et ordonnances du ministère de la Justice [contient des décisions du Conseil d'État, classement chronologique] (1815-1870). **BB/34/114-268**

I Division du personnel

Membres, recrutement : demandes de places, correspondance (1815-1849). **BB/30/732-736**

Dossiers de membres du Conseil d'État [classement par ordre alphabétique] (1834-1904). **BB/30/738-742**

La sous-série BB/6(II) des Archives nationales contient les dossiers de carrière des magistrats [classement alphabétique à l'intérieur de tranches chronologiques]. On peut donc y retrouver des membres du Conseil d'État ayant effectué une partie de leur carrière au ministère de la Justice (1848-1900). **BB/6(II)/1-611**

CONCOURS

POUR

la nomination des Auditeurs

AU CONSEIL D'ÉTAT.

AVIS.

Le **PREFET DE LA VENDEE** s'empresse de porter à la connaissance de ses administrés,

1° L'arrêté pris par **M. le Vice-président de la République, Président du Conseil d'Etat**, à la date du 14 de ce mois, indiquant le nombre des places d'Auditeur auxquelles il doit être pourvu, ainsi que l'époque de l'ouverture du concours.

2° Le texte des articles 4, 5, 6, 7 et 11 du règlement d'administration publique sur le concours pour la nomination des Auditeurs, adopté par le Conseil d'Etat, dans ses séances des 27, 23 et 30 avril 1849.

Napoléon, le 22 mai 1849.

Le Préfet, C. BONNIN.

CONSEIL D'ÉTAT.

Nous, Vice-Président de la République, Président du Conseil d'Etat,

Vu l'article 20 de la loi du 3 mars 1849;

Vu les articles 1 et 2 du règlement d'Administration publique du 9 mai 1849, ainsi conçus :

« Art. 1^{er}. Pour la première nomination des Auditeurs au Conseil d'Etat, et pour les nominations ultérieures aux places qui deviendront vacantes, le Président du Conseil d'Etat indiquera par un arrêté le nombre des places à mettre au concours, et déterminera l'époque à laquelle le concours devra s'ouvrir.

« Art. 2. L'arrêté du Président du Conseil d'Etat sera inséré au *Moniteur*, et adressé immédiatement aux Préfets des départements, ainsi qu'aux Recteurs des Académies.

« Des affiches conformes seront apposées sans retard, à la diligence des Préfets, partout où ils le jugeront nécessaire; elles contiendront, en outre, le texte des articles 4, 5, 6, 7 et 11 du présent règlement. »

Vu l'article 22 dudit règlement, conçu dans les termes suivants :

« Pour le prochain concours, il n'y aura qu'un mois d'intervalle entre l'insertion au *Moniteur* de l'arrêté prescrit par l'art. 1^{er} et le jour fixé pour l'ouverture de ce concours.

« En conséquence, les délais mentionnés dans l'art. 4 du présent règlement seront abrégés de moitié, et il en sera fait mention dans les affiches. »

ARRÊTÉS CE QUI SUIT :

Article premier.

Vingt-quatre places d'Auditeur au Conseil d'Etat sont mises au concours.

Art. 2.

Le concours aura lieu à Paris. L'ouverture en est fixée au 25 juin 1849.

Fait au Palais du Conseil d'Etat, le 14 mai 1849.

Signé : H. BOULAY (de la Meurthe.)

EXTRAIT du règlement d'Administration publique sur le concours pour la nomination des Auditeurs, adopté par le Conseil d'Etat, dans ses séances des 27, 28 et 30 avril 1849.

Art. 4. Les aspirans se feront inscrire au Secrétariat du Conseil d'Etat dans les 24 jours à partir de l'insertion de l'arrêté au *Moniteur*; ils déposeront au Secrétariat leur acte de naissance, ainsi que les pièces justificatives des conditions énoncées dans l'article suivant.

Les aspirans auront aussi la faculté de se faire inscrire et de produire les pièces au Secrétariat de la Préfecture de leur résidence, dans le même délai. La liste des inscriptions et les pièces seront transmises, dans les 10 jours, par les Préfets, au Secrétariat du Conseil d'Etat.

Art. 5. Nul ne pourra se faire inscrire en vue du concours, 1° s'il n'est Français jouissant de ses droits; 2° si, au jour fixé pour l'ouverture du concours, il doit avoir moins de vingt et un ans ou plus de vingt-cinq ans; 3° s'il ne produit, soit un diplôme de licencié en droit, sciences ou lettres, obtenu dans une des Facultés de la République, soit un diplôme de l'Ecole des chartes, soit un certificat attestant qu'il a satisfait aux examens de sortie de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale des mines, de l'Ecole forestière ou de l'Ecole d'administration, soit un brevet d'officier dans les armées de terre et de mer.

Art. 6. La liste des inscriptions sera close par le Secrétaire général du Conseil d'Etat cinq jours après l'expiration du délai fixé par l'art. 4 pour l'envoi des pièces.

Art. 7. La liste des candidats qui seront admis à concourir sera dressée et arrêtée définitivement par le Président du Conseil d'Etat, assisté des Présidents de Sections.

Cinq jours au moins avant l'ouverture du concours, elle sera déposée au Secrétariat du Conseil d'Etat, où toute personne pourra en prendre communication.

Art. 11. Les épreuves du concours porteront: 1° sur les principes du droit politique et constitutionnel français; 2° sur l'organisation administrative et judiciaire de la France et sur l'histoire de ses institutions administratives depuis 1789; 3° sur le droit administratif; 4° sur les éléments de l'économie politique et de la statistique de la France.

Pour copie conforme :

Napoléon, le 22 mai 1849.

Le Préfet, C. BONNIN.

A Napoléon, chez C. LECOSTE, Imprimeur de la Préfecture et de la Mairie.

193

I Direction de la comptabilité

Des dossiers de demandes de pensions des personnels du Conseil d'État figurent dans la sous-série BB/25, mélangés avec ceux des autres catégories de personnel judiciaire.

I Bibliothèque (collection d'imprimés)

- Organisation et composition du Conseil d'État (1849, 1866-1869). **AD/XIXa/10**
- Compte général des travaux du Conseil d'État* (1830-1865). **AD/XIXa/6**
- Commission de révision des lois et règlements institués par l'ordonnance du 20 août 1824 : troisième épreuve de la législation relative au Conseil d'État (octobre 1832). **AD/XIXa/25**
- Projets de loi et d'ordonnance relatifs au Conseil d'État (mars 1833, octobre 1834, novembre 1845). **AD/XIXa/26-28**
- Auditorat au Conseil d'État, concours : compositions de candidats (1848-1849). **AD/XIXa/31**
- Avis du Conseil d'État sur les projets de lois, décrets et règlements (1849-1851). **AD/XIXa/13/1-2**
- Droits et vacations accordés aux juges de paix par le tarif des frais et dépens, suppression, traitement des juges de paix, augmentation : projet de loi (février 1845). **AD/XIXa/38**
- Monts-de-piété, projet de loi : observations des membres du Conseil d'État (1848); enquête (1850). **AD/XIXa/24, AD/XIXa/29**
- Rapport de Jean-Charles Persil, conseiller d'État, sur la réforme hypothécaire (1850); projets de loi tendant à proroger le monopole des tabacs (1851-1852). **AD/XIXa/2**
- Enquête sur la boulangerie du département de la Seine ou Recueil de dépositions concernant le commerce du blé, de la farine et du pain* : documents recueillis en 1859, rapport du Conseil d'État (1859-1860). **AD/XIXa/32**
- Séance du 13 août 1857 : statuts de la société de nus-proprétaires [comporte des corrections manuscrites] (1857). **AD/XIXa/33**
- Recueils périodiques des arrêts du Conseil d'État statuant en contentieux et du Tribunal des Conflits* (1833-1871); table des recueils périodiques (1849-1874). **AD/XIXa/5/1-2, AD/XIXa/5/13**
- Bulletin de jurisprudence du Conseil d'État (1840-1849). **AD/XIXa/1**
- Ouvrage *Un dernier mot sur l'affaire au Conseil d'État entre M. et Mme Mondeville et Mme la duchesse de Béthune-Charost*, par Jean Guillaume Loqué de Roissy (29 juin 1836). **AD/XIXa/37**
- Recours des administrateurs de la Compagnie de la rue du Prince-Royal contre la Ville d'Orléans : réplique (août 1836). **AD/XIXa/36**

Contentieux soumis au Conseil d'État concernant l'Académie des beaux-arts :
mémoire et réplique [1864]. **AD/XIXa/8**

Ministère de l'Intérieur

La plupart des auditeurs sont affectés au ministère de l'Intérieur, dans l'administration centrale ou préfectorale. Leurs dossiers de carrière s'y trouvent conservés.

Préfets, sous-préfets, conseillers et secrétaires de préfecture (1800-1880). **F/1b/155-180**

Personnel de l'administration centrale (an VIII-1890) [1799-1890]. **F/1b/261-286**

Décrets relatifs au Conseil d'État (1852-1859).

F/1a/1625, F/1a/1636, F/1a/1647, F/1a/1655, F/1a/1663, F/1a/1672, F/1a/1680, F/1a/1688-1689

Relations du ministère de l'Intérieur avec le Conseil d'État (1915-1839, 1850-1870) :
textes et projets de textes, avis, décisions, copies de décisions, bordereaux de
renvois, correspondance. **F/1a/268/1-289, F/1a/635/14-15**

Enregistrement des affaires envoyées à l'examen du comité de Législation du Conseil
d'État (1842-1846). **F/0/4256-4260**

Enregistrement, à l'arrivée, des envois du Conseil d'État (1845-1856). **F/0/5492-5499**

Répertoire alphabétique de projets de décrets envoyés au Conseil d'État [1868].

F/0/6215

Feuilles de travail du Conseil d'État : «Rapports et projets de décrets à renvoyer au
Conseil d'État» [suivi des affaires envoyées au Conseil d'État] (1815-1870).

F/0/5450-5491, F/0/6270-6279

Administration des Cultes

Affaires envoyées à l'examen du Conseil d'État, enregistrement : registres [classement
chronologique] (1847-1856). **F/19*/1210-1217**

Affaires soumises au Conseil d'État, situation : répertoires [par diocèse, indiquant les
ordonnances et décrets pris en exécution] (1844-1845). **F/19*/1206-1209**

Comité de l'Intérieur et comité de Législation du Conseil d'État, envois : répertoires,
dont répertoire des envois de dossiers au Conseil d'État avec indication de
décisions [communes aux protestants et aux israélites] (1830-1839). **F/19/10030**

Avis, décisions et notes du Conseil d'État (1804-1870) ; appels comme d'abus, décrets
et ordonnances rendus sur des matières contentieuses : projets, extraits, amplia-
tions (1853-1875). **F/19*/1102-1110, F/19*/1204-1205, F/19*/1130-1131**

Avis du Conseil d'État ; notes diverses pour les travaux du Conseil d'État ; législation du
Conseil d'État (1834). **F/19/1874**

Avis du Conseil d'État : tables chronologiques (1803-1878) ; arrêts du Conseil d'État
statuant au contentieux (1817-1872). **F/19/6776-6777, F/19/6796/B**

Recueil d'avis du Conseil d'État [classés par matière] (an XIII-1849) [1804-1849].
F/19/10029

Recours pour abus au Conseil d'État (1815-1870). **F/19/6088-6115**

Cultes réformé et luthérien, recours : pourvois au Conseil d'État, décisions (1852-1870).
F/19/10026, F/19/10721-10722

Culte israélite, recours : dossiers de pourvois au Conseil d'État pour révocation de personnel, indemnités de logement, délimitations de circonscriptions, renouvellement des consistoires, exhumations, travaux divers, excommunications, fermetures de synagogues (1858-1872). **F/19/11018**

Recueil de décisions du Conseil d'État (1844-1905). **F/19/10029**

Administration des Domaines

Avis du Conseil d'État sur des actes de vente du domaine public (1838-1851).

AB/XIX/767 (dossier n° 4)

Administration du Commerce et de l'industrie

Feuilles de travail du Conseil d'État : renvois (1834-1836). **F/12/5751**

Ministère des Travaux publics

Les dossiers de carrière des auditeurs affectés au ministère des Travaux publics sont conservés parmi ceux du personnel ministériel (1800-1931).

F/14/2154-2341, F/14/2712-2740, F/14/11409-11643, F/14/12565

Ministère de l'Instruction publique

Renvois de rapports et projets de décrets au comité de l'Intérieur du Conseil d'État (1850-1860). **F/17*/1910**

Les dossiers de carrière de membres du Conseil d'État affectés au ministère de l'Instruction publique sont conservés parmi ceux du personnel ministériel (xix^e-xx^e siècles).

F/17/20001-30440/B

Administration des Beaux-Arts

Bureau des travaux d'art, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, dont attributions d'œuvres au Conseil d'État [la base de données *Arcade* (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm>) permet de consulter le détail de ces attributions] (an VIII-1939). **F/21/1-261, F/21/4156-4346, F/21/4351-4416, F/21/4845-4868**

Service des Bâtiments civils et Palais nationaux

Hôtel Molé, travaux et entretien : listes de personnel (1839-1842). **F/21/2018**

Palais d'Orsay, travaux de construction, d'entretien et de réparation : correspondance, rapports, plans, comptabilité ; listes de personnel (1840-1870).

F/21/764, F/21/936, F/21/1386-1387, F/21/1593, F/21/2016, F/21/5930

Conseil général des bâtiments civils : registres contenant les ordres du jour, registres de procès-verbaux (1857-1870) [contiennent des documents relatifs au palais d'Orsay]. **F/21/6381-6383, F/21/6392-6405**

Hôtel de la présidence du Conseil d'État, travaux d'entretien, restauration et grands travaux : correspondance, rapports, plans, comptabilité, listes de personnel (1853-1870). **F/21/765, F/21/936, F/21/5930**

Garde-Meuble

Mobilier du Conseil d'État à l'hôtel Molé : inventaire (1834-1840). **AJ/19/197/1-2**

Mobilier de l'hôtel de la présidence du Conseil d'État : inventaire (30 janvier 1858). **AJ/19/1046 (p. 61)**

Direction de l'Architecture

Plans des locaux du Conseil d'État au palais d'Orsay (1840-1870). **CP/VA/7 (p. 29-34), CP/VA/32, CP/VA/41**

Administration des Musées nationaux

I Direction des Musées

Œuvres d'art, commandes et acquisitions : registres d'inventaires [dont hôtel Molé] (1814-1841); mouvements : registres d'inventaires [dont Conseil d'État] (1825-1887). **20150162/347, 20150162/184-191**

Musées, gestion : ordonnancement de paiement pour travaux de peinture dans les salles du Conseil d'État (1827), dossier sur le Conseil d'État (1834-1870). **20150044/58, 20150044/193**

Objets d'art du Conseil d'État, enlèvement, endommagement, destruction : états des objets enlevés, endommagés ou détruits dans la journée du 29 juillet 1830 (1830). **20150044/95**

Tableau de Jean-François Colson, enlèvement de la salle du Conseil d'État du Louvre : correspondance d'Eugène Viollet-le-Duc (24 avril 1834). **20150044/380**

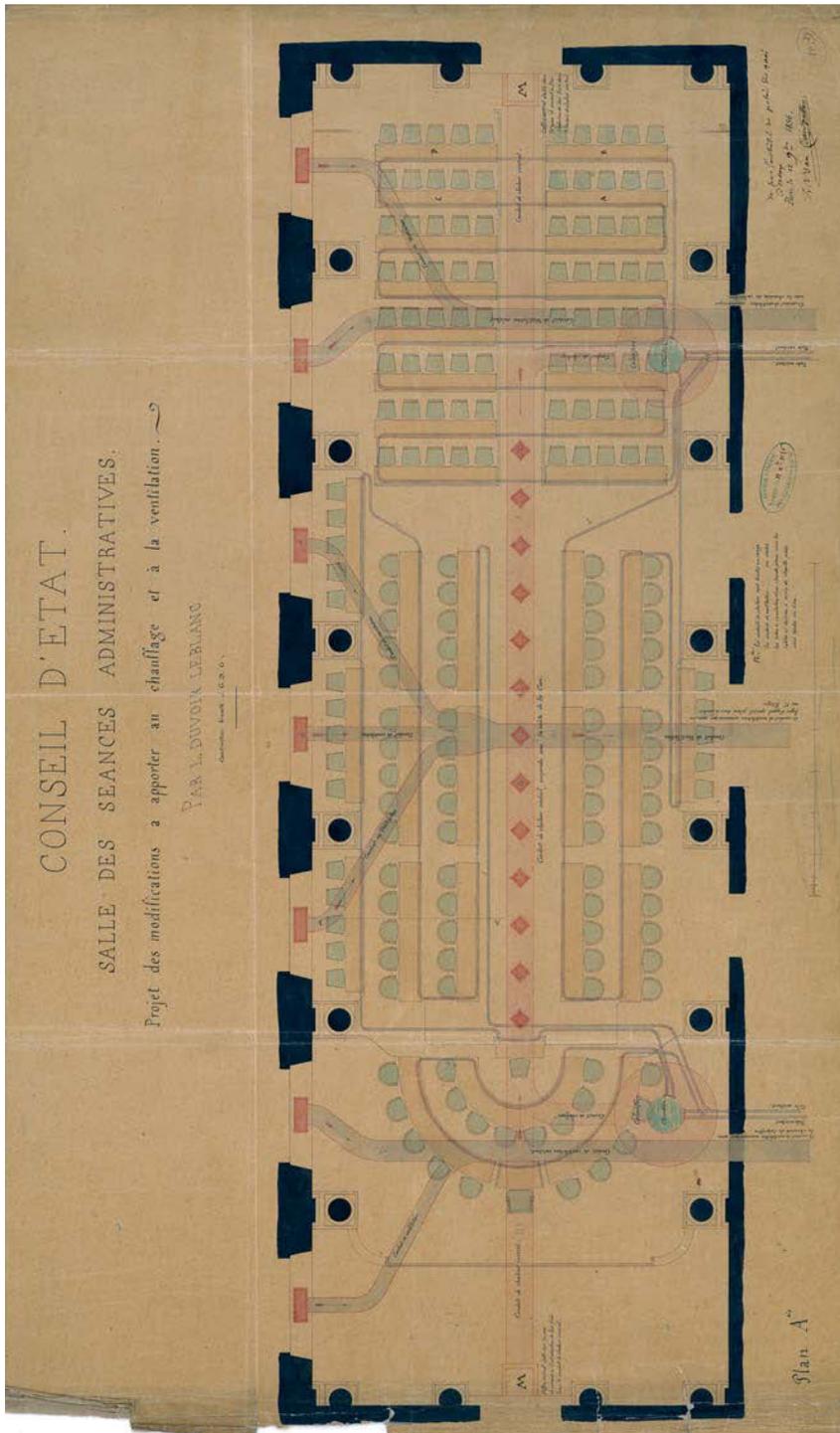
I Palais du Louvre

Salles affectées au Conseil d'État, projet de peinture et décor : correspondance (1826-1827). **20144794/31**

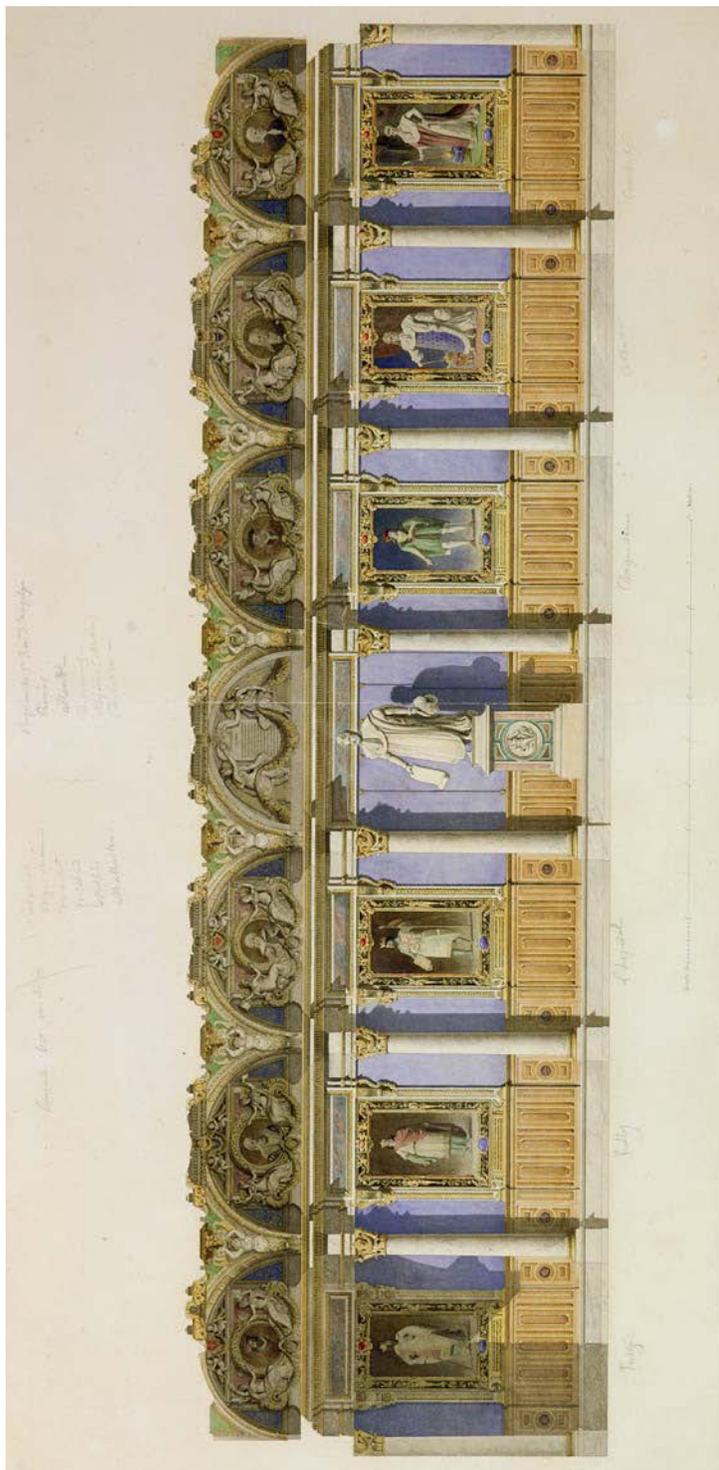
I Musée du Louvre

Département des peintures

Tableau de François Gérard pour le plafond de la salle du Conseil d'État, commande : correspondance (1815-1816). **20144790/58**



Plan des modifications à apporter au calorifère de la salle des séances administratives du Conseil d'État au palais d'Orsay, signé L. van Cleemputte (12 novembre 1856). CP/VA/7 (pièce 29)



Projet de décoration pour une paroi de la salle des séances administratives du Conseil d'État au palais d'Orsay, couleur et gouache (s.d.). CP/VA/41/42

Tableaux de Pierre-Nolasque Bergeret, Jean-Sébastien Rouillard, Alexandre-François Caminade, Auguste de Forbin, Ary Scheffer, Jean-Bruno Gassies, Justin Ouvrié, Léon Cogniet, Eugène Delacroix, Joseph-Ferdinand Lancrenon, François Louis Dejuinne, Merry-Joseph Blondel, pour le Conseil d'État, commande : correspondance (1823, 1826-1829). **20144790/59-60**

Tableau et dessus-de-porte commandés à Charles de Steuben pour orner la salle du Conseil d'État, paiement : correspondance (3 mars 1827). **20144790/2**

Trois tableaux de la salle du Conseil d'État du Louvre, restauration : rapport du conservateur (28 octobre 1830). **20144790/118**

Entrée de tableaux provenant du Conseil d'État : liste [1848]. **20144790/16**

Installation du Conseil d'État au palais du Petit-Luxembourg le 25 décembre 1799 par Louis-Charles-Auguste Couder, commande : correspondance (1852). **20144790/18**

Département des sculptures

Statues de François Denis Tronchet et Jean Étienne Marie Portalis destinées au Conseil d'État, mise à disposition de l'architecte du Louvre : correspondance (18-24 mai 1825). **20144793/23**

Archives personnelles de membres du Conseil d'État

Personnalités présentées par ordre chronologique de leur date de naissance.

I Fonds Jacques François Begouën [1743-1831]

Carrière au sein du Conseil d'État (1815-1828).

442AP/3 (dossier II, sous-dossiers n^{os} 29, 31, 33, 34, 44 et 48)

Pétition de Jean Phillibert Maref, adressée au ministre des Finances en vue d'obtenir le maintien des pensions des conseillers d'État à vie (24 février 1816) ; ancien Conseil d'État : projet de note préparée à l'attention de Louis XVIII (1816).

442AP/5 (pièces 15 et 16)

Correspondance (1815-1821).

442AP/6 (dossier II)

I Fonds Joseph Caffarelli [1760-1845]

Pièces concernant sa carrière de conseiller d'État (1815-1839).

128AP/6 (dossier n^o 1)

I Fonds Pierre Daru [1767-1829]

Présidence de la commission du code militaire et conseiller d'État en service ordinaire : décrets, notes, correspondance (1815-1819).

138AP/18-21

Conseiller d'État : projets de loi, décrets, rapports imprimés, extrait de registre des délibérations, état nominatif des membres, notes, correspondance (1815-1829).

138AP/165

■ Fonds Odilon Barrot [1767-1829]

Notes sur le Conseil d'État (1827-1828).

271AP/32 (dossier n° 3)

■ Fonds Amédée Girod de l'Ain [1781-1847]

Réorganisation du Conseil d'État : notes manuscrites, notes de séance de la commission du Conseil d'État du 21 mars 1831, correspondance (s.d.). Activité contentieuse du Conseil d'État : rôle de la séance publique du 3 novembre 1832, notes manuscrites (1832). Activité administrative du Conseil d'État : documents de travail sur un projet d'ordonnance concernant les dons et legs aux congrégations (s.d.). Histoire du Conseil d'État pendant la Révolution et l'Empire : notes manuscrites (s.d.). Organisation du concours de l'auditorat : notes manuscrites (1849).

20170453/1 (dossier n° 2)

■ Fonds Ferdinand de Bertier de Sauvigny [1782-1864]

Correspondance (1822-1830).

80AP/38-46

Mémoires de Ferdinand de Bertier de Sauvigny.

80AP/165

■ Fonds Jacques Christian Paulze d'Ivoy [1788-1856]

Correspondance en tant que maître des requêtes, notamment sur la révolution de Juillet 1830 (1829-1832).

129AP/35

■ Fonds Narcisse de Salvandy [1795-1856]

Convocations à des réunions par le Conseil d'État (1821-1854).

152AP/25 (dossier n° 1)

■ Fonds Joachim Ambert [1804-1890]

Conseil d'État, nomination : décret, correspondance (5-29 mai 1866); travaux (19 mars 1870).

168AP/2 (dossier n° 5, page 25; dossier n° 6, page 2).

■ Fonds Jean-François Denjoy [1814-1860]

Dossiers de travail de conseiller d'État (1832-1860).

656AP/4

■ Fonds Eugène Rouher [1814-1884]

Statistiques concernant le travail du Conseil d'État (1809-1865).

45AP/9

Travaux du Conseil d'État, projets et réalisations : statistiques, état des affaires à ne pas présenter à l'assemblée générale, projets de textes, affaires terminées, textes promulgués, affaires soumises au Conseil d'État et au Corps législatif pouvant être converties en lois (1864).

45AP/9 (dossier n° 1), **45AP/11** (dossier n° 1)

I Fonds Pierre Chardenet [1865-1921]

État civil : acte de naissance, bulletin de naissance, extrait de registre des actes de baptême (1865). **20160590/1** (dossier n° 1)

Le Conseil d'État conserve des archives d'Alexandre François Auguste Vivien de Goubert (1817-1853), de Léon Aucoc (1827-1946), d'Alexandre Maurice Blanc de Lanaute d'Hauterive (1805-1824) et de son petit-neveu Auguste Marie Blanc de Lanaute d'Hauterive (1845-1847), ainsi que de Sébastien Joseph Boulatignier (1817-1878).

Voir les fonds suivants de membres et avocats au Conseil d'État qui contiennent des documents relatifs à leurs activités extérieures au Conseil d'État :

Fonds Philippe Panon Desbassyns de Richemont [1774-1840, conseiller d'État en 1823]. **696AP/14** (dossier n° 1)

Fonds Claude Philibert Barthelot de Rambuteau [1781-1869, conseiller d'État en 1833]. **741AP/1-45**

Fonds Charles Dupin [1784-1873, conseiller d'État en 1831]. **228AP/3**

Fonds Claude Mangin [1786-1835, conseiller d'État en 1829]. **149AP/1**

Fonds François Guizot [1787-1874, maître des requêtes en 1815, conseiller d'État en 1817]. **42AP/1-300**

Fonds François Martineau des Chesnez [1791-1870, maître des requêtes en 1829, conseiller d'État en 1832]. **68AP/1**

Fonds Adolphe Crémieux [1796-1880, avocat au Conseil d'État]. **369AP/1-2**

Fonds Louis dit Ludovic Vitet [1802-1873, maître des requêtes en 1831, conseiller d'État en 1836]. **572AP/1-20**

Fonds Tanneguy Duchâtel [1803-1867, conseiller d'État en 1830]. **2AP/1-28**

Fonds Louis Bernard Bonjean [1804-1871, conseiller d'État en 1852]. **303AP/1**

Fonds Pierre Charles Dejean [1806-1872, conseiller d'État en 1868]. **554AP/20**

Archives personnelles évoquant le Conseil d'État

Fonds Louis-Philippe [1773-1850]. Conseil d'État, réforme : lettre de Benjamin Constant au roi (4 décembre 1830) ; notes sur le Conseil d'État (1830). **AP/300(III)/32**

Fonds Louis Juchault de Lamoricière [1806-1865]. Projets de loi sur la révision de la Constitution, les fonctions du Conseil d'État, les pouvoirs du président : notes manuscrites et textes imprimés (1849-1851). **289AP/72** (dossier n° 5)

Fonds Marie-Pierre Romuald Le Pelletier de Saint-Remy [1809-1882]. Convocations aux séances et délibérations du Conseil d'État (11-17 juillet 1850).

294AP/2 (dossier n° 21)

Fonds Charlemagne Émile de Maupas [1818-1888]. Correspondance, dont lettres reçues de Pierre Jules Baroche, vice-président puis président du Conseil d'État (27 juillet 1852-22 septembre 1853), dossiers nominatifs dont Charles Faÿ de La Tour, ancien maître des requêtes, et Antoine Pagès, maître des requêtes (1852-1853).

607AP/39 (dossier n° 2), **607AP/44**, **607AP/46**

3 CHAPITRE 3

L'installation de la III^e République

1870-1914

Onze jours seulement après la chute du Second Empire et la proclamation officielle de la République, un décret du 15 septembre 1870 suspend le fonctionnement du Conseil d'État. Dans l'attente de sa réorganisation, une commission provisoire chargée d'expédier les affaires administratives et contentieuses urgentes est mise en place selon des modalités que viennent préciser quatre décrets d'application promulgués entre le 19 septembre et le 15 octobre 1870. Durant la Commune, cette commission s'installe dans l'aile du midi du château de Versailles. Dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, le palais d'Orsay, où est installé le Conseil d'État depuis 1840, est victime d'un important incendie. La bibliothèque et les archives de la Haute Assemblée sont détruites. Une fois l'épisode de la Commune terminé, la commission rejoint l'hôtel de Rothelin, rue de Grenelle Saint-Germain. Lorsque le Conseil d'État est enfin réorganisé un an plus tard, il continue d'y résider, jusqu'à son installation au Palais-Royal en 1875.

Pendant les vingt-trois mois que dure son existence, la commission provisoire accomplit un travail considérable. Au total, elle juge neuf cent trente-quatre litiges, délibère sur plus de quatre mille affaires administratives et examine 38 102 dossiers de liquidation de pensions de retraite. Au contentieux, elle applique la jurisprudence développée par le Conseil d'État du Second Empire, d'autant que la plupart des litiges dont elle est saisie sont liés à des faits ou à des actes de l'administration datant de cette période. La commission provisoire est finalement dissoute par la loi du 24 mai 1872 « portant réorganisation du Conseil d'État ». Elle fonctionne cependant jusqu'à l'installation officielle de ce dernier, le 10 août. Le règlement intérieur du nouveau Conseil d'État est défini par un décret du 21 août 1872.

La loi du 24 mai 1872 portant réorganisation du Conseil d'État remet en vigueur certaines dispositions de la Seconde République, redéfinit l'organisation interne du Conseil d'État et ses attributions. Sa fonction consultative est amoindrie : la consultation du Conseil d'État n'est obligatoire que pour les règlements d'administration publique (article 8). En effet, bien que l'Assemblée nationale ait de nouveau la faculté de solliciter l'avis du Conseil d'État sur des « projets de loi d'initiative parlementaire », il ne s'agit que d'une possibilité et le gouvernement n'a plus l'obligation de consulter la Haute Assemblée pour ses projets de loi. La suppression de la section de Législation traduit également la volonté

du législateur de réduire la participation de la Haute Assemblée à l'élaboration des lois. La non-association du Conseil d'État à la confection de l'œuvre législative est alors vivement critiquée par certains membres, parmi lesquels Édouard Laferrière. Cependant, les projets de loi dont le Conseil est saisi ne sont pas de moindre importance. Ainsi, parmi la soixantaine de projets de loi d'intérêt général examinés de 1872 à 1879, plus de la moitié, préparés par la section des Travaux publics, concernent les chemins de fer, les canaux, les ports, les mines, le commerce et l'agriculture. Cet accompagnement du développement des politiques publiques en matière économique – confirmant une tendance amorcée sous la monarchie de Juillet – se traduit par l'affirmation du rôle institutionnel du Conseil d'État au cours du XIX^e siècle. De plus, si le Conseil d'État a effectivement été peu consulté par le gouvernement et par l'Assemblée nationale sur les projets de loi, il a eu à examiner des règlements d'administration publique dont le nombre et le champ se sont considérablement développés. Au contentieux, une jurisprudence favorable à l'extension du pouvoir réglementaire est développée.

Les compétences de l'institution en matière contentieuse sont affirmées par la loi de 1872. L'article 9 consacre de manière définitive le système de la justice déléguée, disposant que « le Conseil d'État statue souverainement sur les recours en matière contentieuse administrative et sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoirs formées contre les actes des diverses autorités administratives ».

La Haute Assemblée perd toutefois le règlement des conflits d'attribution entre les juridictions administratives et celles de l'ordre judiciaire, puisque le Tribunal des conflits, supprimé sous le Second Empire, est rétabli (article 25). Ce dernier est saisi dès l'année suivante d'un arrêté d'élévation de conflit du préfet de la Gironde, qui conteste un jugement du tribunal civil de Bordeaux se déclarant compétent pour connaître une action en réparation intentée contre l'État par le père d'une fillette de cinq ans, Agnès Blanco, grièvement blessée par un wagonnet d'une manufacture des tabacs. Dans sa décision du 8 février 1873, dite « arrêt Blanco », le Tribunal des conflits reconnaît le bien-fondé de l'opposition du préfet, au motif que « la responsabilité qui peut incomber à l'État pour les dommages causés aux particuliers par le fait des personnes qu'il emploie dans le service public » est de la seule compétence de la juridiction administrative.

À partir de 1872, le Conseil d'État est présidé par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et en son absence, par un vice-président nommé par décret du président de la République et choisi parmi les conseillers en service ordinaire (article 4). En pratique, c'est cependant le vice-président qui en assure la présidence. Sous la III^e République, les modalités d'entrée au Conseil d'État évoluent. La loi du 24 mai 1872 porte que les conseillers d'État sont élus par l'Assemblée nationale et renouvelés par tiers tous les trois ans (article 3). Le service extraordinaire est rétabli pour les conseillers d'État (article 1^{er}), mais supprimé pour les maîtres des requêtes et les auditeurs (article 7). Concernant

l'auditorat, comme en 1849, le décret du 14 octobre 1872 prévoit un concours d'accès à la seconde classe. Un concours interne d'accès à la première classe est maintenu jusqu'en 1879. Par la suite, la loi constitutionnelle du 25 février 1875 attribue au président de la République la nomination des conseillers d'État en service ordinaire.

L'agitation politique qui caractérise les premières années de la III^e République a pour conséquence l'adoption de différents textes qui viennent très rapidement remettre en cause certains aspects de la loi du 24 mai 1872. Le triomphe des républicains à la Chambre des députés aux élections du 14 octobre 1877, au Sénat le 5 janvier 1879, et la démission du président de la République Patrice de Mac-Mahon, précédant la prise de fonctions du républicain Jules Grévy, en janvier 1879, ne sont pas sans conséquences pour l'institution, jugée trop peu républicaine. Ces événements conduisent notamment à une accélération du processus d'épuration de l'administration de ses éléments cléricaux et conservateurs. C'est dans ce contexte qu'intervient l'affaire de l'archevêque d'Aix-en-Provence, dont la Haute Assemblée est saisie en avril-mai 1879 – qui, outre sa portée symbolique, témoigne de la place importante prise par les affaires religieuses dans les attributions consultatives du Conseil d'État à la fin du XIX^e siècle (autorisation d'établissements congréganistes, dons et legs à des communautés religieuses, recours pour abus). À la suite de la présentation de deux projets de loi concernant l'enseignement privé préparés par Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, Théodore-Augustin Forcade, archevêque d'Aix, publie le 13 avril 1879 une lettre pastorale dans laquelle il s'en prend de manière virulente à la politique scolaire du gouvernement et appelle explicitement les fidèles de son diocèse à la « résistance ». Le ministre de l'Intérieur et des Cultes, à la demande de son directeur des Cultes (qui est alors Édouard Laferrière, conseiller d'État en service extraordinaire détaché), décide de saisir la Haute Assemblée d'un recours pour abus dirigé contre le prélat. L'Assemblée générale reconnaît qu'il s'est rendu coupable d'un abus, à la majorité des voix.

Finalement, la loi du 13 juillet 1879 et sa série de décrets d'application des 14 et 15 juillet font subir à l'institution l'une des plus larges épurations de son histoire, touchant principalement les conseillers d'État – les lois de 1872 et 1875 ayant eu pour conséquence la désignation de conseillers monarchistes et favorables à l'Église. En signe de protestation, Léon Aucoc, président de la section des Travaux publics et seul conseiller d'État en fonction depuis le Second Empire, demande sa mise à la retraite en juillet 1879. Édouard Laferrière, l'un des principaux théoriciens du contentieux administratif et du recours pour excès de pouvoir, est nommé président de la section du Contentieux (26 juillet 1879), puis vice-président du Conseil d'État (janvier 1886-1898).

Parallèlement, la loi du 13 juillet 1879 et ses décrets d'application apportent également un certain nombre de modifications dans l'organisation et le fonctionnement de la Haute Assemblée. Aux termes de l'article premier de la loi, le nombre des conseillers d'État en service ordinaire passe de vingt-deux à

trente-deux, celui des maîtres des requêtes de vingt-quatre à trente et celui des auditeurs de trente à trente-six. Après trois années passées dans leurs fonctions, les membres de chacun des trois corps peuvent être détachés dans d'autres administrations, sans perdre leur rang au sein de la Haute Assemblée (article 3). Le concours interne d'accès à l'auditorat de première classe est supprimé, tandis que le concours d'accès à la seconde classe est réaménagé – il connaîtra d'autres ajustements en 1897, 1900 et 1913. Du point de vue des structures, la loi du 13 juillet 1879 rétablit la section de Législation et réorganise l'assemblée du Contentieux. S'agissant spécifiquement de l'activité contentieuse, un décret « portant règlement intérieur du Conseil d'État » daté du 2 août 1879 complète la loi, en apportant des aménagements au fonctionnement de la section du Contentieux (dotée d'un président propre depuis la loi du 1^{er} août 1874).

Ces aménagements ne permettent toutefois pas au Conseil d'État de faire face à l'augmentation exponentielle du nombre de recours dont il est saisi. En 1884, prenant acte de cette situation d'engorgement, le pouvoir exécutif modifie par voie réglementaire le règlement intérieur du Conseil d'État, afin d'autoriser l'augmentation du nombre des séances. La mesure s'avère toutefois insuffisante, ce qui conduit au vote de la loi du 26 octobre 1888, complétée par deux décrets du 9 novembre suivant. Ces textes créent et organisent une « section temporaire du Contentieux » compétente pour les affaires électorales et certaines affaires fiscales, prorogée d'année en année. La loi du 17 juillet 1900 et son décret d'application du 4 août suivant la divisent en deux sous-sections, sur le modèle de la section permanente du Contentieux, qui vient elle aussi d'être divisée en deux sous-sections par la loi de finances du 13 avril 1900 (complétée sur ce point par un décret du 16 juillet). La même année, le délai de recours, qui était de trois mois depuis le décret du 22 juillet 1806, est réduit à deux mois par la loi du 13 avril. À cette époque, le Conseil d'État juge environ 4000 affaires par an. Dix ans après ces réformes, les deux sections, permanente et temporaire, connaissent à nouveau des aménagements concomitants, puisqu'elles sont l'une et l'autre divisées en trois sous-sections par la loi budgétaire du 8 avril 1910 (complétée par un décret du 31 mai), loi qui par ailleurs pérennise la section temporaire et la rebaptise « section spéciale du Contentieux ».

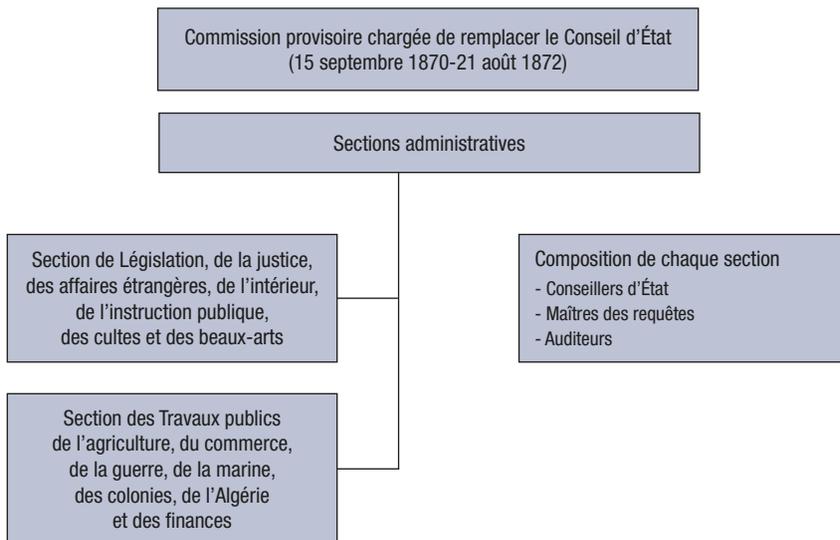
Cette période est celle de l'essor de la jurisprudence administrative, parfois dans un contexte de crises politiques. Le 13 décembre 1889, l'arrêt *Cadot* entérine définitivement l'abandon de la théorie du ministre-juge. En vertu de cette théorie, lorsqu'aucun texte législatif ne prévoyait de façon expresse qu'une juridiction administrative devait être saisie directement, un particulier souhaitant contester une décision de l'administration devait porter son recours d'abord devant le ministre concerné, puis faire appel de son éventuel refus – refus considéré comme un acte juridictionnel – devant la Haute Assemblée statuant au contentieux. Par l'arrêt *Cadot*, rendu sur les conclusions du commissaire du gouvernement Henri Jagerschmidt, la haute juridiction pose le principe selon lequel dans cette hypothèse d'un silence de la loi, le recours doit lui être adressé

directement, puisque c'est elle qui est juge de droit commun du contentieux administratif. Elle dénie ainsi toute compétence juridictionnelle aux ministres. En 1909, l'arrêt *Abbé Olivier* énonce que les arrêtés municipaux limitant ou interdisant les manifestations extérieures des cultes, pour être légaux, doivent être motivés par la nécessité de maintenir l'ordre sur la voie publique, et que la réalité de ce motif doit être apprécié par le juge administratif au regard des circonstances de fait de chaque espèce. Intervenant dans le cadre des tensions qui suivent l'entrée en vigueur de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, cette jurisprudence vise à protéger la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, garantis tous deux par cette loi, contre les ardeurs anticléricales de certains maires. Parmi les commissaires du gouvernement qui, à l'époque, contribuent de manière décisive au développement du contentieux administratif, on peut citer en particulier les noms de Jean Romieu, Léon Blum ou encore Pierre Chardenet.

Les sections administratives et la section du Contentieux

Les sections administratives

1870-1872

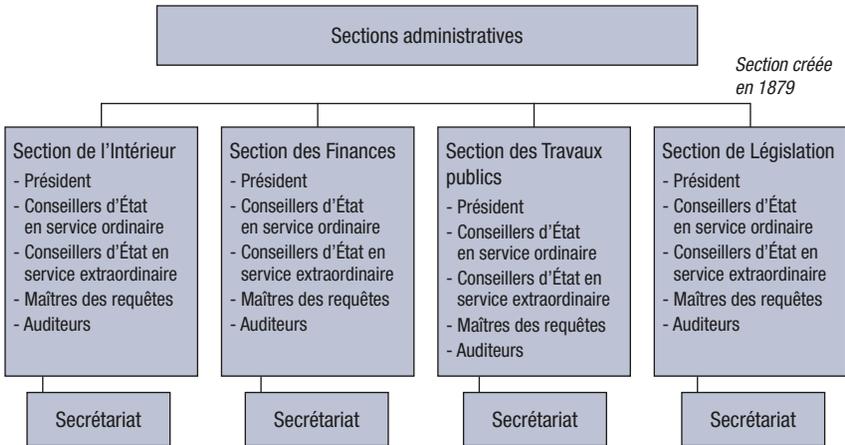


Créée par le décret n° 53 du 15 septembre 1870, la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État jusqu'à sa réorganisation est chargée d'expédier les affaires administratives ou contentieuses « urgentes ». Le même décret définit sa composition – huit conseillers d'État et dix maîtres des requêtes nommés par le gouvernement, sur la proposition du ministre de la Justice, douze auditeurs désignés par voie d'élection par leurs pairs.

Le décret du 19 septembre 1870 donne à la Commission la possibilité de régler l'ordre et la répartition de ses propres travaux et d'élire son président. Elle est ainsi divisée en trois sections, dont deux sections administratives – la section de Législation, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et la section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de la guerre, de la marine, des colonies, de l'Algérie et des finances.

Les décrets et arrêtés des 3 et 7 octobre 1870 fixent la répartition des travaux de la Commission provisoire entre les différentes formations. Son règlement intérieur, fixé par décret, est approuvé le 3 octobre par le gouvernement.

La Commission provisoire est supprimée le 21 août 1872, date à laquelle le Conseil d'État – réorganisé par la loi du 24 mai 1872 – est mis en place.



La loi du 24 mai 1872 divise le Conseil d'État en quatre sections, dont trois sont chargées d'examiner les affaires administratives et une chargée de juger les recours contentieux. Le Conseil d'État instruit en section et délibère en section, en sections réunies ou en assemblée générale selon l'importance des affaires. Une commission spéciale, composée de représentants de plusieurs sections, peut également être constituée pour l'examen de certains textes (décret du 21 août 1872).

L'article 12 de la loi de 1872 dispose que le Conseil d'État délibère en assemblée générale si au moins treize de ses membres, ayant voix délibérative, sont présents (nombre porté à seize par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1879). Les sections administratives ne peuvent délibérer valablement que si trois conseillers en service ordinaire sont présents. En assemblée générale ou en sections, en cas de partage, la voix du président est prépondérante. L'article 2 précise que « Les ministres ont rang et séance à l'assemblée générale du Conseil d'État. Chacun d'eux a voix délibérative, en matière non contentieuse, pour les affaires qui dépendent de son ministère. Le garde des Sceaux a voix délibérative toutes les fois qu'il préside soit l'assemblée générale, soit les sections. »

La loi du 13 juillet 1879 crée une quatrième section administrative, la section de Législation, chargée de la préparation des lois civiles et criminelles et de la sauvegarde des principes généraux du droit.

I Évolution des noms des sections pendant la période 1872-1914

Section de l'Intérieur

1872-1879 : section de l'Intérieur, de la justice, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts

1879-1913 : section de l'Intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts

1914-1931 : section de l'Intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts

Section des Finances

1872 : section des Finances, de la guerre, de la marine, des colonies et de l'Algérie

1873-1879 : section des Finances, de la guerre, de la marine et des colonies

1879-1890 : section des Finances, des postes et télégraphes, de la guerre, de la marine et des colonies

1891-1931 : section des Finances, de la guerre, de la marine et des colonies

Section des Travaux publics

1872-1879 : section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce et des affaires étrangères

1879-1885 : section des Travaux publics, de l'agriculture et du commerce

1886-1890 : section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie

1891-1906 : section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes

1907-1914 : section des Travaux publics et des postes et télégraphes, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale

Section de Législation (section créée en 1879)

1879-1911 : section de Législation, de la justice et des affaires étrangères

1912-1924 : section de Législation, de la justice et des affaires étrangères (et de la section spéciale du contentieux)

La section du Contentieux

1870-1872

Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État
(15 septembre 1870-21 août 1872)

Section du Contentieux

- Conseillers d'État
- Maîtres des requêtes
- Commissaires du gouvernement
- Auditeurs

La Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État est divisée en trois sections, dont une section du Contentieux, à laquelle s'ajoute une formation de jugement, l'assemblée générale délibérant au contentieux. Le décret du 3 octobre 1870 réglant les conditions de délibération de la Commission dispose que « deux maîtres des requêtes seront désignés par le ministre de la Justice pour remplir les fonctions de commissaire du gouvernement près la commission délibérant au contentieux » (article 4). Les décrets et arrêtés des 3 et 7 octobre 1870 fixent la répartition des travaux de la Commission provisoire entre les différentes formations. La Commission provisoire est supprimée le 21 août 1872, date à laquelle le Conseil d'État – réorganisé par la loi du 24 mai 1872 – est mis en place.

1872-1888

Section du Contentieux

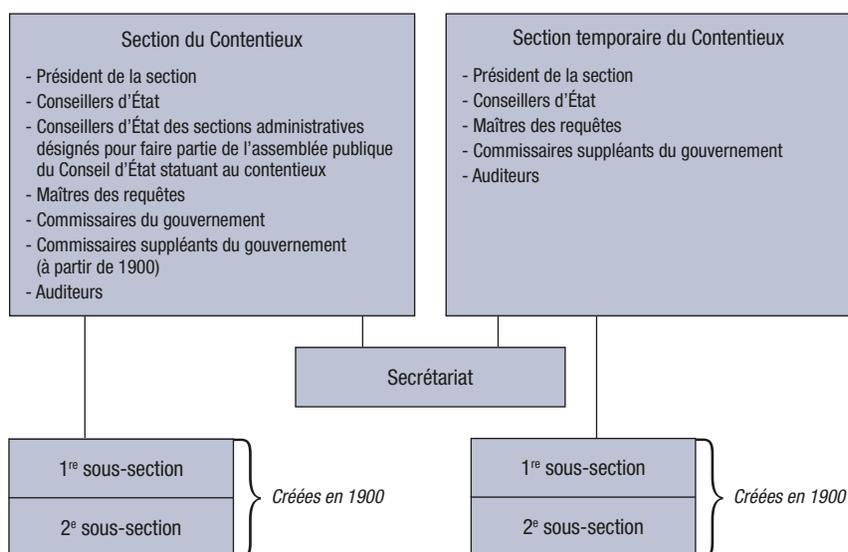
- Président de la section
- Conseillers d'État
- Conseillers d'État des sections administratives désignés pour faire partie de l'assemblée publique du Conseil d'État statuant au contentieux
- Maîtres des requêtes
- Commissaires du gouvernement
- Auditeurs

Secrétariat

La section du Contentieux dirige l'instruction et prépare le rapport des affaires contentieuses jugées par l'assemblée publique du Conseil d'État statuant au contentieux.

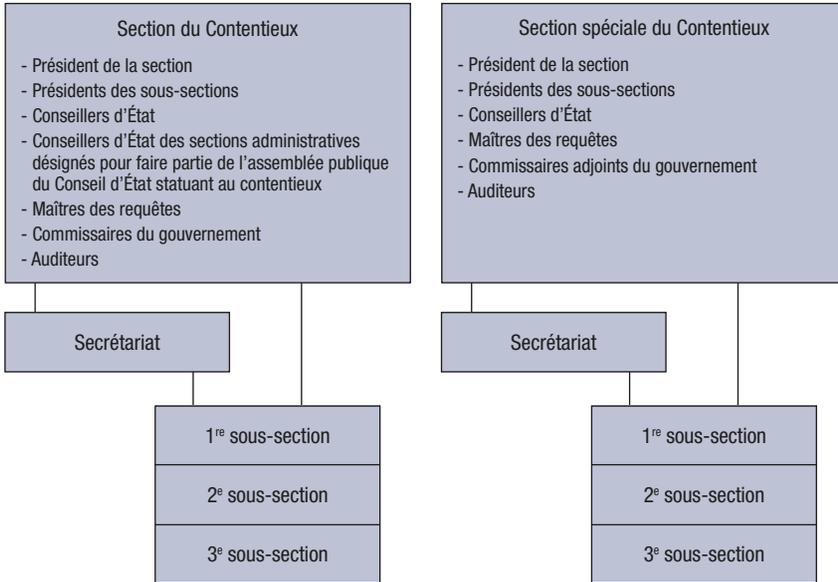
La loi du 24 mai 1872 a maintenu les deux formations de jugement qui existaient sous le Second Empire : la section du Contentieux, chargée de l'instruction des requêtes et du jugement de celles qui avaient été présentées sans avocat, et l'assemblée publique du Conseil d'État statuant au contentieux, qui examinait toutes les affaires présentées par ministère d'avocat ou renvoyées par la section et composée des membres de la section et de six conseillers en service ordinaire des sections administratives (chiffre porté à huit par l'article 5 de la loi du 13 juillet 1879).

1888-1909



La loi du 26 octobre 1888 crée une section temporaire du Contentieux qui devient juge des recours en matière d'élections et de contributions directes ou taxes assimilées. Seules les affaires de la section du Contentieux sont présentées devant l'assemblée publique du Conseil d'État statuant au contentieux.

La loi de finances du 13 avril 1900 et la loi du 17 juillet suivant créent deux sous-sections au sein de chacune des sections du Contentieux, création entérinée par les décrets des 16 juillet et 4 août 1900. Les affaires d'élections et de contributions directes ou taxes assimilées sont réparties entre les deux sections. Le secrétariat du contentieux fait fonction de secrétariat de la section temporaire.



La loi de finances du 8 avril 1910 étend les attributions de la section du Contentieux et la divise en trois sous-sections. Elle pérennise la section temporaire sous le nom de section spéciale du Contentieux également divisée en trois sous-sections. Aux termes de la loi, la section du Contentieux et ses sous-sections dirigent l'instruction et préparent le rapport des affaires qui doivent être jugées par l'assemblée publique du Conseil d'État statuant au contentieux. La section spéciale du Contentieux juge toutes les affaires d'élections et de contributions directes ou taxes assimilées (affaires dites de « petit contentieux » par opposition aux autres affaires dites de « grand contentieux »). Le décret du 31 mai 1910, pris pour application de l'article 96 de la loi précitée, entérine la distinction des secrétariats des deux sections.

Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales

Vice-présidence

I Archives des vice-présidents

Fonds Odilon Barrot [1791-1873, vice-président du Conseil d'État de 1872 à 1873] : liste des maîtres des requêtes, correspondance reçue (1872), documents relatifs à ses fonctions de vice-président du Conseil d'État (1872-1873).

271AP/5 (dossier C/22), **271AP/29** (dossier n° 3)

Fonds Georges Coulon [1838-1912, conseiller d'État en 1881, président de section en 1890, vice-président de 1898 à sa mort en 1912] : correspondance adressée à Georges Coulon, vice-président du Conseil d'État (1898-1912), carrière au Conseil d'État (1892-1907), correspondance reçue (1866-1909).

417AP/1 (dossier n° 1) [cet article est consultable sous forme de microfilms (cote 532Mi)],

417AP/3 (dossier n° 3), **417AP/7-17**

I Assemblée des présidents (1899-1902), réunion des présidents (1902-1904), bureau du Conseil d'État (1904-1924)

Procès-verbaux des réunions, documentation, correspondance (1899-1910).

20040382/32

Secrétariat général : bureau central

I Organisation et réformes du Conseil d'État et de la justice administrative

Palais-Royal, installation : notes (1871) ; recueil des lois et règlements concernant le Conseil d'État (1906-1926).

20040382/1

Loi de 1879 : rapports, projets annotés, notes, correspondance ; loi du 26 octobre 1888 ; règlement intérieur (17 février 1882) : projets, notes, statistiques ; projets de loi, de décret et de règlement d'administration publique (1900-1910), textes adoptés, rapports parlementaires, comptes généraux des travaux du Conseil d'État (1830-1879), correspondance, coupures de presse.

20040382/2

Organisation du travail, traitements, indemnités, nominations, organisation du personnel, congés, habilitations : registre des décrets et décrets du président de la République, registre des arrêtés et arrêtés du ministre de la Justice, du vice-président, du secrétaire général et des présidents de section, demandes et liste des congés (1871-1914).

20040382/5-13

Création d'une section temporaire puis d'une section permanente du Contentieux : projets et propositions de loi, rapports et avis du Conseil d'État (1888-1899); composition des sections (1900-1910); section spéciale (1900-1910) correspondance; documentation; demandes d'augmentation d'effectifs. Réformes de la section du Contentieux (1900-1902, 1910) : projets et propositions de loi et de décret, projets de règlement d'administration publique et d'arrêté, textes adoptés, amendements, débats parlementaires, projets de nouveau règlement intérieur, notes, statistiques, correspondance. **20040382/3**

I Organisation des séances d'assemblée générale

Installation du vice-président : discours du président du Conseil, discours du garde des Sceaux, discours du vice-président (1872-1913); discours du garde des Sceaux et du vice-président (1888-1909); notices biographiques. **20040382/154**

Assemblées générales plénières : discours du garde des Sceaux et du vice-président, notices biographiques (1911-1914). **20040382/155**

Discours d'Édouard Laferrière, vice-président, en hommage au président de la République Sadi Carnot (26 juin 1894). **20040382/156**

Organisation des séances d'assemblée générale ordinaire : ordres du jour (1876-1907). **20040382/157-166**

Le Conseil d'État conserve un registre sur les affaires examinées par l'assemblée générale (1870-1880) et des archives sur le suivi de quelques affaires administratives (1879-1990).

I Commissions spéciales

Le Conseil d'État conserve des dossiers relatifs à la création et au suivi des commissions spéciales chargées ponctuellement de l'examen de projets de textes (1885-1979).

I Statistiques d'activité du Conseil d'État

Statistiques relatives aux affaires administratives et au contentieux (1872-1914).

20040382/228-229

I Service du budget et de la comptabilité

Budget et comptabilité : dépenses liées au fonctionnement des commissions (1885-1886); budget annuel du Conseil d'État : projets de budget, formulaires d'engagement de dépenses, registre des factures, statistiques sur les traitements et autres charges budgétaires, tableaux des traitements et indices, notes, correspondance (1852-1887). **20040382/146**

Comptabilité : registre nominatif des augmentations de traitement par catégorie de personnel (1909-1912). **20040382/148**

I Gestion des membres et du personnel

Gestion commune

Recrutement des membres : recrutement des auditeurs (1872), projet de loi de 1880; candidatures comme maître des requêtes (1879); informations sur les membres (1829-1879); traitement dans les ministères (1879); listes de membres en fonction (1879-1881) et à la retraite (1879). **20040382/2**

Vacations judiciaires (par année, 1879-1899, 1910-1917) : notes et décrets sur l'organisation du travail pendant les vacances judiciaires, tableaux et listes des membres et du personnel présents, correspondance (1879-1917). **20040382/36**

Gestion des membres

Recrutement : décrets de nomination (1872-1876), candidatures (1873-1904), listes (1875); installation : procès-verbaux, listes, correspondance (1892); répartition des affectations : listes, correspondance (1877-1884); avancement : notes, réclamations, correspondance (1886-1914); questions de préséance : correspondance (1887); participants aux séances sans voix consultative (1876-1886); membres en service extraordinaire, candidatures : notes, correspondance (1910-1914).

20040382/45

Membres du Conseil d'État ayant quitté le Conseil avant 1890 : feuilles de matricule [classement par ordre alphabétique] (1870-1890). **20040382/39**

Membres du Conseil d'État : feuilles de matricule [classement par ordre alphabétique] (1870-1963). *Les documents comportent date de naissance, nomination et avancement (date de l'acte, date de la parution au Journal officiel).*

20040382/40-41

Dossiers de carrière des membres décédés ou ayant quitté le Conseil d'État entre 1801 et 2002 [classement par ordre alphabétique] (1799-2002). *Les dossiers peuvent contenir des notices biographiques, des formulaires pour le registre de matricule, des extraits d'acte de naissance, des extraits de casier judiciaire, des copies ou certificat de diplôme, des états des services militaires, des décrets nominatifs, de la correspondance.*

20040382/56-112

Par exemple, les dossiers de carrière des vice-présidents de la période 1872-1914 sont conservés sous les cotes suivantes :

Odilon Barrot (20040382/57), Paul Andral (20040382/56), Faustin Hélie (20040382/81), Charles Ballot (20040382/57), Édouard Laferrière (20040382/85), Georges Coulon (20040382/69), Alfred Picard (20040382/99), René de Marguerie (20040382/91).

Organisation du travail et ordre de préséance : listes de membres du Conseil d'État [classement chronologique, puis alphabétique] (1870-1898 [registre], 1870-1965

[registre], 1870-1962 [registre], 1872, 1875, 1879); membres élus à l'Assemblée nationale en 1873; pièces relatives à la reconstitution du registre de matricule [1872]. **20040382/43**

Traitements des membres, législation, barèmes : rapports, notes, tableaux, correspondance (1912). **20040382/52**

Absences des membres : listes, demandes de congé, correspondance (1875-1887); indemnités et frais de transport : réglementation, notes, attestations, tableaux, cartes de circulation de chemin de fer, correspondance (1906-1914). **20040382/51**

Distinctions : médaille de 1870-1871 (tableau); médaille du Conseil d'État : tableau des commandes et récipiendaires, commandes, paraphes, correspondance (1882-1884); Légion d'honneur : propositions du Conseil d'État, formulaires individuels, tableau des promotions et nominations, correspondance (1860-1914). **20040382/54**

Décès d'Alfred Picard, vice-président (8 mars 1913) : documents conservés dans son coffre (1912-1913); démissions : correspondance (1885-1905, 1936); limite d'âge et retraite : législation, tableaux, correspondance (1888-1889); honorariat (1887-1912); outrage et injures contre le Conseil d'État et ses membres : correspondance (1889-1905); plaintes contre des membres du Conseil d'État et révocations : correspondance (1886-1910); détachements, service extérieur et réintégration : décisions, demandes, statistiques, tableaux, correspondance (1879-1885). **20040382/46**

Reconstitution des pièces détruites par l'incendie de 1871 : certificats; concours de l'auditorat : convocations aux épreuves (1878). **20040382/44**

Gestion du personnel

Réglementation, statut : textes législatifs et réglementaires, projets de décret, notes en séance sur la discussion d'un projet de décret, tableaux et listes (nom, date de naissance, dates de nomination et d'avancement, classe, traitement, situation de famille), notes et projets de notes, tableau des mouvements de personnel, tableau des rémunérations et indices, tableau de péréquation des traitements, note de l'association amicale interministérielle des secrétaires d'administration, correspondance (1872-1914). **20040382/113**

Anciens agents : registre de matricule (1850-1960). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, la date des arrêtés de nomination, le traitement.* **20040382/114**

Personnel de bureau et de service : registre (1875-1980). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, les dates d'entrée dans le service public, de prise de fonctions et d'avancement, la date et la cause de cessation des fonctions, l'index alphabétique;* tableaux du personnel (âge, ancienneté, états de service militaire, traitement, 1879-1912); inscription d'office sur les listes électorales après

déménagement (notes, formulaires, listes signées par le personnel, correspondance, 1879-1913) ; commissions d'enquête sur le personnel : procès-verbaux de séance, correspondance (1904-1905). **20040382/115**

Dossiers de carrière des agents [classement par ordre alphabétique]. Dossiers des membres du personnel nés au plus tôt en 1804 et ayant été en fonction entre 1820 et 1986. *Les dossiers contiennent des lettres de candidature, formulaire pour le registre matricule, pièces d'état civil, extraits de casier judiciaire, arrêtés, états de service, états de service militaire, délégation à l'épouse pour toucher le salaire du mari rappelé sous les drapeaux, déclarations de versement, dossier de pension, notes, correspondance.* **20040382/130-145**

Pensions : tableaux prévisionnels, états de service et traitement des personnels approchant la limite d'âge, notes, situation des anciens combattants, correspondance (1898-1914). **20040382/128**

I Concours de l'auditorat

Préparation

Législation et réglementation : projets de loi adoptés par le Sénat relatifs au renouvellement des auditeurs, décrets portant règlement et arrêtés d'ouverture des concours de l'auditorat (1872-1900, 1903-1905, 1907-1913) ; jury : arrêtés de nomination des membres et secrétaires, documents récapitulatifs de la composition du jury (1879-1905, 1907-1913). **AL/5255**

Inscription des candidats : registres d'inscription, lettres de transmission au garde des Sceaux (1872, 1874, 1876-1878, 1900-1905, 1907-1913). **AL/5256**

Dossiers des candidats [classement par ordre alphabétique]. **AL/5256-5260**

Renseignements confidentiels sur les candidats (1874-1876, 1878, 1895, 1898) ; concours pour la nomination des auditeurs de 1^{re} classe : correspondance avec les préfets (1872). **AL/5260**

Renseignements confidentiels sur les candidats, dont renseignements médicaux : correspondance (1896-1900, 1907, 1909, 1912). **AL/5261**

Désistements (1874-1876, 1900-1913). **AL/5262**

Registres d'inscription (1872-1914). **AL/5264**

Fonds Georges Bonnet [1889-1973, reçu au concours d'auditeur au Conseil d'État en 1913] : préparation au concours du Conseil d'État (1913). **685AP/3**

Déroulement

Registre de sujets des épreuves préparatoires écrites, des épreuves définitives écrites et des épreuves orales (1872-1946), copies des candidats (1872-1878). **AL/5265-5267**

Procès-verbaux des séances d'admission des candidats (1872-1912). **AL/5274-5275**

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines.

Paris, le 26 JANV 1894 189

Division
des Routes et Ports.

2^e Bureau.

Circulation
des vélocipèdes.
Règlementation.

Monsieur le Président,

La circulation des vélocipèdes a pu, sans inconvénient, ne pas faire l'objet d'une réglementation uniforme, applicable à tout le territoire, tant qu'elle a été restreinte; mais elle prend de plus en plus d'extension et, en même temps qu'elle présente certains dangers pour le public, les vélocipédistes se plaignent de ne pas être protégés contre les voituriers qui les entravent parfois volontairement dans leur marche.

Dans cette situation, j'ai proposé à M. le Ministre de l'Intérieur, dont je viens de recevoir l'adhésion, de soumettre l'étude d'une réglementation générale de la circulation des vélocipèdes à une Commission présidée par un Conseiller d'Etat et comprenant deux représentants de chacune des Administrations de l'Intérieur et des Travaux Publics; les fonctions de secrétaire pourront être remplies par un Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Par lettre de ce jour, je prie M. le Conseiller d'Etat Bousquet d'accepter la présidence de la dite Commission et je vous serai obligé de vouloir bien lui donner l'autorisation nécessaire à cet effet.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Jouhaux

A M. Laferrière, Vice-Président du Conseil d'Etat,

633-83-92

Lettre adressée par le ministre des Travaux publics au vice-président du Conseil d'Etat au sujet de la nomination d'un conseiller d'Etat à la présidence de la commission chargée d'étudier la réglementation de la circulation des vélocipèdes (26 janvier 1894). AL/7509

Résultats

Notes obtenues par les candidats (1872, 1902, 1905, 1907, 1909); listes des candidats reçus aux concours (1887-1926); rapports adressés au garde des Sceaux par les présidents des jurys après les concours (1899-1903, 1905-1906, 1908, 1910, 1912-1913); statistiques relatives au nombre de candidats qui se présentent et au nombre de places mises au concours (1872-1946). **AL/5277**

I Fonctions exercées par les membres à l'extérieur du Conseil d'État

Nominations, affectations : dossiers classés par périmètre ministériel (1849-1989).

AL/7487-7516

Gestion des membres. Service extérieur : note, correspondance (1879); service extérieur en cabinet ministériel : listes par ministère, mention des décrets et arrêtés, intitulé de la fonction (1873-1914). **20040382/47**

I Relations institutionnelles

Sécurité au Conseil d'État : correspondance avec le ministère de la Justice liée à des divulgations d'informations confidentielles (1899, 1913, 1935). **20040382/277**

Correspondance liée au contentieux (affaire n° 54623 *Arnaudon*) : dossiers du président Mayniel (1913-1914). **20040382/278**

Correspondance avec le ministère de la Justice (1874-1918). **20040382/279-280**

Parlement, débats et convocation des membres du Conseil d'État : correspondance (1886, 1910). **20040382/294**

Relations avec des parlementaires [classement par ordre alphabétique] (1896-1939) : correspondance liée aux activités du Conseil d'État. **20040382/313-316**

Correspondance [A-G, classement par ministère et institution] : Affaires étrangères (1898-1914), Agriculture (1903-1914), ambassades et fonctionnaires étrangers (1880-1908), Bibliothèque et Archives nationales (1878-1904), Caisse des dépôts et consignations (1905-1907), Grande Chancellerie de la Légion d'honneur (1908-1913), Chambre des députés (1886-1914), Sénat (1897-1914), Colonies (1896-1914), Commerce (1893-1910), Cour de cassation (1905-1912), Cour des comptes (1873-1913), Cour d'appel (1901-1913), direction générale des Cultes (1870-1904), École des langues orientales (1910-1914), Élysée (1899-1911), Finances (1895-1913), gouvernement général de l'Algérie (1903-1914), Guerre (1894-1912).

20040382/295

Correspondance [I-T, classement par ministère et institution] : Instruction publique et Beaux-Arts (1896-1914), Intérieur (1894-1914), Marine (1898-1914), Maroc (1913-1914), médaille commémorative des funérailles du président Sadi Carnot (1897-1899), Postes et Télégraphes (1893-1912), préfecture de la Seine (1897-1914),

préfecture de police (1896-1911), préfets des départements (1896-1914), Travail et Prévoyance sociale (1907-1913), Travaux publics (1894-1914), Tunisie (1912, 1914).

20040382/296

Relations avec des particuliers : fichiers des correspondants, correspondance (1876-1918).

20040382/317-332

I Protocole et représentation

Préséance liée au rang au Conseil d'État (1875-1899) : projets de décret, notes, correspondance; familles des conseillers d'État et jours de réception des épouses (1884-1902, 1906, 1910, 1912-1914) : « livrets de famille » (listes comprenant : nom et prénoms des membres, situation de famille, adresses et jours de réception des épouses); distribution des « livrets de famille » du Conseil d'État (1877-1885) : notes, correspondance.

20040382/339

Réceptions du Conseil de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1878, 1882-1887, 1898, 1912-1917) : listes des membres du Conseil, invitations, correspondance; réceptions à l'Élysée (1874-1898, 1910-1914) : notes, listes des membres invités, correspondance; chasses présidentielles (1894-1896, 1910-1913) : timbres et permis de chasse, listes de membres invités, correspondance.

20040382/340

Reuves du 14 Juillet (1903-1914) : plans, listes des membres inscrits, notes, correspondance; visites en France des souverains russe (1896), suédois (1908), norvégien (1907), belge (1910), néerlandais (1912), danois (1914) : invitations, listes des membres inscrits, correspondance; cérémonies, bals, galas privés, expositions et salons (dont l'Exposition universelle de 1900) : notes, listes de membres, invitations, correspondance (1894-1914).

20040382/341

Obsèques : listes des membres invités, notes, allocutions, faire-part, correspondance.

20040382/343

- présidents de la République : maréchal de Mac-Mahon (1893), Sadi Carnot (1894), Félix Faure (1899);
- présidents de la Chambre et du Sénat : Jules Ferry (1893), Auguste Burdeau (1894), Henri Brisson (1912);
- présidents du Conseil et ministres : Félix Lambrecht (1871), Amable Ricard (1876), Jean François Edmond Guyot-Dessaigne (1907), Maurice Bertheaux (1911);
- maréchaux, généraux et amiraux : Charles Rigault de Genouilly (1873), François Thomas Tréhouart (1873), Lecomte (1875), Clément Thomas (1875), Achille Baraguey d'Hilliers (1878), Édouard Aymard (1880), Justin Clinchant (1881), Louis Pierre Alexis Pothuau (1882), Simon Hubert Carteret-Trécourt (1884), Amédée Courbet (1885), Benjamin Jaurès (1889), Louis Faidherbe (1889), François Certain de Canrobert (1895);
- ambassadeurs : Giuseppe Torielli, ambassadeur d'Italie (1908);

- membres du Conseil d'État. Vice-présidents : Odilon Barrot (1873), Faustin Hélie (1884), Charles Ballot (1885, allocution) ; président de section : Paul Collet (1889) ; conseillers d'État : Alfred Charles Ernest de Franqueville (1876), Charles Roucou (1882), Albert Dumont (1884), Jean-Baptiste Bayle-Mouillard (1885), Antoine Bellot (1885), Auguste Gougeard (1886, allocution), Siméon Bourgois (1887), Jules Castagnary (1888), Victor Chauffour (1889), Georges Cloué (1889), Adolphe Tardif (1890), Alfred Conrad (1891), Léon Béquet (1891, allocution), Jean Courcelle-Seneuil (1892, allocution), Pierre Chabrol (1892, allocution), Dominique Colonna-Ceccaldi (1892) ; maîtres des requêtes : Armand Demongeot (1875), Pierre Cazalens (1880), Pierre Fabas (1887) ; auditeurs : Achille Blin de Varlemont (1873), Marie Jean Avond (1878), Adolphe Busson-Billault (1879) ;
- personnalités : Pie IX (1878), Léon Gambetta (1882), Victor Hugo (1885), Joseph Hippolyte Guibert (1886), Michel Eugène Chevreul (1889), Pedro II, empereur du Brésil (1891), Ernest Renan (1892), Charles Gounod (1893), Louis Pasteur (1895), Jules Simon (1896), victimes de la catastrophe de Saint-Pierre en Martinique (1902), Léon XIII (1903), Savorgnan de Brazza (1905), victimes de la catastrophe d'Iéna (1907), Marcelin Berthelot (transfert au Panthéon en 1907), Émile Zola (transfert au Panthéon en 1908).

Obsèques de membres du Conseil d'État : notes biographiques, faire-part, allocutions, listes de donateurs, notes, correspondance. **20040382/344-345**

- vice-présidents : Édouard Laferrière (1901, allocution), Georges Coulon (1912, allocution), Alfred Picard (1913, allocution) ;
- présidents de section : Nicolas Blondeau (1894, allocution), Abel Berger (allocution de départ en 1904), Charles Braun (1906, allocution), Pierre Chante-Grellet (1908, allocution) ;
- conseillers d'État : Hippolyte Duboy (1894), Armand Rousseau (1896, allocution), Eugène Schnerb (1897), Auguste Boutin (1900, allocution), Émile Demagny (1902), Armand du Mesnil (1903), Charles Dumay (1906), Edgar Combes (1907, allocution), Maurice Berniquet (1907, allocution), Émile Héllitas (1907, allocution), Bernard Béral (1908, allocution), Gabriel Bouffet (1910), Louis Legrand (1910), Pierre Gentil (1911) ;
- maîtres des requêtes : Émile Dornois (1896), André Labiche (1897), Charles Mourier (1902), Paul Couillaut (1902), Gaston Chauvel-Bize (1908, allocution), Léon Soulié (1910), Octave Le Vavas seur de Précourt (1912), Gabriel Carrière (1914) ;
- auditeurs : Georges Devilliers (1894), Roger de Fornel de La Laurencie (1903), Robert Léger (1906), Léon Alcindor (1913) ;
- personnel du Conseil d'État : Ernest Fossoyeux (1894), Joseph Hardy (1894), Alfred Léguisé (1895), Louis Chevallier (1895), Eugène Lafresnée (1897), Édouard Cheradame (1902), Charles Raab d'Oërry (1904), Hippolyte Chevalet (1904), Édouard Bourgeois (1908), Charles Martin (1908), Émilien Leau (1908), Edmond Mosin (1909), Antoine Wolski (1911), Auguste Caille (1913).

I Publications

Projets de loi, de décret et d'avis : registres des commandes et réception des impressions du Conseil d'État (1871-1917). **20040382/347-359**

I Relations avec la presse

Associations culturelles : coupures de presse sur l'activité du Conseil d'État (1902). **20040382/365**

Sections administratives

I Assemblée générale

Énumération des affaires appelées (1871-1892, 1894-1904).

AL//1295-1308 (1871-1892), **AL//5091-5099** (1894-1904)

Discussions (1871-1914).

AL//1208-1294 (1871-1893), **AL//1570-1582** (1893-1894), **AL//2349-2421** (1894-1904),

AL//5100-5163 (1905-1914)

Délibérations (1871-1872).

20170110/1

I Toutes sections

Enregistrement général des affaires administratives : fichier thématique (1904-1912).

AL//5513-5534

Procès-verbaux d'affaires administratives : registres (1871-1914).

AL//5335-5382

Procès-verbaux annexes d'affaires administratives (avec analyses sommaires des discussions et des décisions) : registres (1870-1904).

AL//5408-5454

Dossiers d'affaires administratives (1870-1914).

AL//7289-7351 (1870-1872, reliquat), **AL//1-1201** (1872-1893), **AL//1425-1569** (1893-1894), **AL//1595-2348** (1895-1904), **AL//2520-3184** (1905-1914)

Le Conseil d'État conserve des registres d'enregistrement et de suivi des affaires administratives (1870-2002), des registres de procès-verbaux des séances (1872-2000), des fichiers thématiques des affaires (1870-2000), ainsi que plusieurs collections d'impression des projets soumis aux formations consultatives (1871-1919).

I Section de l'Intérieur

Dons et legs : fichier des affaires administratives (1871-1914).

AL//5537-5681

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

NOM DE L'AFFAIRE	DATE	INTÉRÊTÉ	DÉSIGNATION DE L'AFFAIRE	EXAMEN DES AFFAIRES	NUMÉRO DE L'AFFAIRE	REQUÊTE DU 15 JUILLET	MISE EN DÉLIBÉRATION	DÉLIBÉRATION DU 15 JUILLET	REQUÊTE DU 15 JUILLET	REQUÊTE DU 15 JUILLET	REQUÊTE DU 15 JUILLET	REQUÊTE DU 15 JUILLET
5337	25 June 1850	M. de Villeneuve M. de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	25 June 1850	25 June 1850	25 June 1850	25 June 1850	25 June 1850	25 June 1850	25 June 1850	25 June 1850
5338			Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve								
5339	27 June 1850	M. de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	27 June 1850	27 June 1850	27 June 1850	27 June 1850	27 June 1850	27 June 1850	27 June 1850	27 June 1850
5340			Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve								
5341			Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve	Requête de M. de Villeneuve pour l'obtention de la concession d'un chemin de fer de la commune de Villeneuve à la commune de Villeneuve								

Enregistrement des affaires administratives, avec suivi jusqu'au renvoi de l'avis (1885). Archives du Conseil d'État.

I Section des Finances

Procès-verbaux de la section : registres (1872-1911).

AL//5455-5512

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Le Conseil d'État conserve un reliquat de dossiers des affaires de la section des Finances relatives aux pensions (1854-1956).

I Section des Travaux publics

Procès-verbaux de la section : microfilms de complément des registres (1871-1904).

19970209/1-37

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Le Conseil d'État conserve une collection de notes de la section classées par matière (1870-1959), ainsi que des archives de Léon Aucoc [1828-1910] (années 1810-1946), président de la section de 1872 à 1879.



Alfred Picard, président de la section des Travaux publics, dans son bureau en 1904. Archives du Conseil d'État.

I Section de Législation

Procès-verbaux de la section : microfilms de complément des registres (1871-1904).

20000011/1-15

Délibérations (1871-1872).

20170110/1

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique « Toutes sections ».

Voir aussi la partie relative à la section spéciale du Contentieux, également rattachée à la section de Législation.

Section du Contentieux

Papiers d'Emmanuel Camus du Martroy [1812-1896, président de la section du Contentieux de 1873 à 1879] : procès-verbaux de séances, projets de loi, notes diverses, dossiers d'affaires (1873-1879).

138AP/257

Papiers de Pierre Charденet [1895-1921, commissaire du gouvernement à la section du Contentieux de 1907 à 1918] : état des affaires attribuées (1907-1917, conclusions (1911).

20160590/2 (dossier n° 1)

Décisions imprimées (1872-1940).

19860716/12-14

Rapports, dossiers de séance (1891-1901).

19860718/58

Ordonnances de *committitur* [désignation des rapporteurs] (1892-1901).

19860717/1-10

Rôles de séance annotés (1907-1908).

19860718/48

Suivi des affaires : registres (1883-1913).

20030221/1-3

Mémoires et rapports imprimés (1832-1871).

19860718/52-56

Procès-verbaux de la section du Contentieux : registres (1870-1914).

19800549/1-254

Commission provisoire du Contentieux : registres des arrêts (1871-1872).

19820803/1-2

Minutes des décisions (1870-1914).

AL//7517 (1870-1879, reliquat), **AL//1309-1424** (1870-1892), **AL//1583-1594** (1893-1894),

AL//2422-2519 (1895-1905), **AL//4573-4674** (1906-1914)

Dossiers de procédure (1870-1897, 1899).

19860743/1 (1870, reliquat), **19860744/1-5** (1871), **19860745/1-10** (1872), **19860746/1-14** (1873),

19860747/1-18 (1874), **19860748/1-20** (1875), **19860749/1-18** (1876), **19860750/1-19** (1877),

19860751/1-23 (1878), **19860752/1-18** (1879), **19860753/1-19** (1880), **19860716/15** (1880-s.d.),

19860754/1-21 (1881), **19860755/1-22** (1882), **19860756/1-21** (1883), **19860757/1-22** (1884),

19860758/1-25 (1885), **19860759/1-19** (1886), **19860760/1-20** (1887), **19860761/1-21** (1888),

19860762/1-27 (1889), **19860763/1-26** (1890), **19860764/1-21** (1891), **19860765/1-24** (1892),

19860766/1-25 (1893), **19860767/1-25** (1894), **19860768/1-23** (1895), **19860769/1-25** (1896),

19860770/1-33 (1896), **19860771/1** (1899)

171
Conseil d'Etat.

Séance du Jeudi 15 Mai 1879.

M. le Président Groualle,
remplissant les fonctions de Vice-Président du
Conseil d'Etat, préside la séance.

L'Ordre du jour appelle la
délibération du Conseil sur un

Recours pour abus formé par M. le
Ministre de l'Intérieur et des Cultes
Contre Mgr. Forcade, archevêque d'Aix,
à raison de la Lettre pastorale publiée
par ce prélat le 13 Avril 1879.

Analyse sommaire de la
discussion sur cette affaire.

M. Marbeau, Conseiller d'Etat,
rapporteur : Les projets de lois récemment
présentés par M. le Ministre de l'Instruction

Section temporaire du Contentieux

Procès-verbaux : registres (1888-1890).

20060269/1-5

Section spéciale du Contentieux

Procès-verbaux de la section spéciale du Contentieux : registres (1913-1914).

19800548/1-8

Section spéciale du Contentieux : états de frais; dossier sur le *Journal officiel*; correspondance; imprimés du Conseil d'État et documentation sur le Conseil d'État (1900-1950).

19860718/41-47, 19860718/49, 19860718/51

Bureau d'assistance judiciaire

Composition du bureau d'assistance judiciaire : arrêtés de nomination des membres du Conseil d'État et des avocats (1904-1914), extraits du registre des délibérations (1901-1914), correspondance (1904-1914), lettres informant de la nomination des avocats et représentants ministériels au bureau (1904-1914).

20050572/1

Activités : correspondance concernant des affaires d'assistance judiciaire (1907-1914).

20050572/2

Commission d'arbitrage et Tribunal arbitral

Arbitrage des conflits : correspondance (1903-1972).

20180143/1-6

Tribunal des conflits

Élection des membres par le Conseil d'État et la Cour de cassation et nomination des commissaires du gouvernement : notes, extraits de procès-verbaux de séances du Conseil d'État et de la Cour de cassation, correspondance (classement par période triennale, 1872-1913).

20020183/1

Affaires traitées et comptabilité : registres (1871-1948).

19860716/3-11

Procès-verbaux de séances et expéditions ou ampliations de décisions (1881-1914).

20020183/3

Minutes des décisions (1872-1914).

20020183/2

Dossiers d'affaires (1872-1914).

20020183/7-25

Voir aussi dans les fonds du ministère de la Justice : décisions du Tribunal des conflits (1872-1908); convocations aux séances avec un ordre du jour (1872-1904).

BB/30/1507/1-3

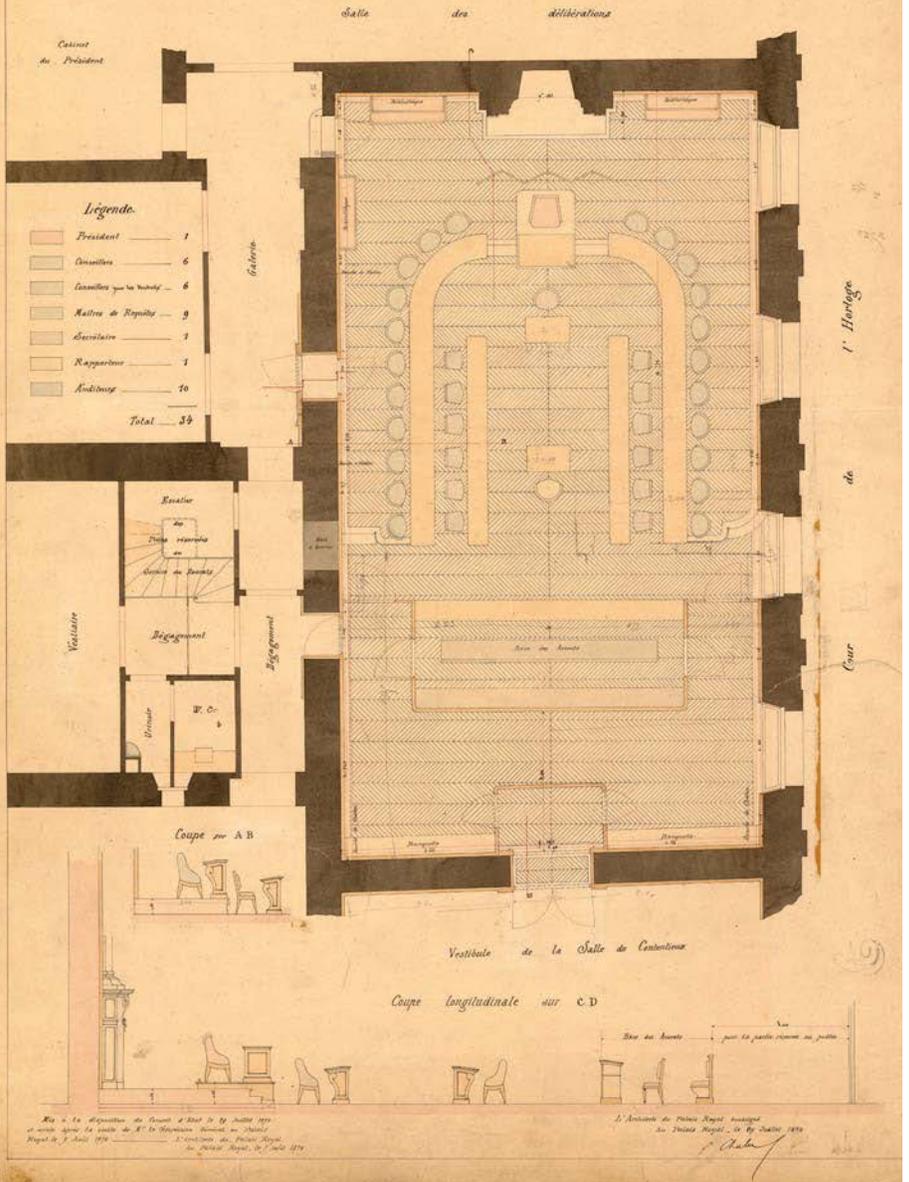
Le Conseil d'État conserve des recueils reliés de décisions (1875-1923), ainsi que l'enregistrement et le suivi des saisines (1872-1983).

PALAIS ROYAL

CONSEIL D'ÉTAT

Aile de Valois, 1^{er} Etage — Plan de la Salle du Contentieux.

Echelle de 0,05^m = 1^m.



Plan de la salle du Contentieux du Conseil d'État au Palais-Royal (20 juillet 1874). CP/64AJ/712 (pièce 21)

N^o 12

M. Mercier,
Rapporteur.

Au Nom du Peuple Français,

Le Tribunal des Conflits

En séance publique
le 8 février 1873

Délibéré dans la séance
du 8 février 1873, où
siégeaient MM.

Dufaure, Garde des Sceaux,
Président,
de Martigny, Nachet,
Aucoc, Mercier,
Grouelle, Lascoux,
Quinault,
et L'Hôpital.

Nu l'exploit introductif d'instance, du 26 janvier 1872,
par lequel Jean Blanc a fait assigner, devant le
tribunal civil de Bordeaux, l'État, en la personne
du préfet de la Gironde, Adolphe Jean, Henri Bestaud,
Pierre Mont, et Jean Piquin, employés à la Manufacture
des Tabacs, à Bordeaux, pour, attendu que, le 3^g
1871, sa fille Agnès Blanco, âgée de cinq ans et demi,
passait sur la voie publique devant l'entrepôt des Tabacs,
lorsqu'un wagon poussé de l'intérieur par les employés
sur nommés, la renversa et lui passa sur la tête dont
elle a dû subir l'amputation; que cet accident est
imputable à la faute desdits employés, l'État l'indem-
niser, solidairement, ledits employés comme le directeur
de l'indemnité et l'État comme civilement responsable
du fait de ses employés, à lui payer la somme de
20,000 francs à titre d'indemnité.

Nu la délibération proposée par le préfet de la Gironde, le
29 avril 1872.

Nu le jugement rendu, le 17 juillet 1872, par le tribunal
civil de Bordeaux qui rejette la délibération et réintègre
la connaissance de la cause tant à l'exception de
l'État qu'à l'exception des employés sur-nommés,

Ministère
de la Justice.

24 Mai 1872

Loi portant Réorganisation du Conseil d'Etat.

L'Assemblée Nationale a adopté,
Le Président de la République
Française promulgue la Loi dont la teneur suit:

Titre 1^{er}

Composition du Conseil d'Etat.

Article premier.

Le Conseil d'Etat se compose de Vingt-deux Conseillers
d'Etat en service ordinaire, et de quinze Conseillers d'Etat
en service extraordinaire.

Il y a auprès du Conseil d'Etat : 1^o Vingt quatre
maîtres des requêtes, et 2^o trente auditeurs.

Un Secrétaire général est placé à la tête des bureaux
du Conseil; il a le rang et le titre de maître des
requêtes.

Un secrétaire spécial est attaché au Contentieux.

Article 2.

Les Ministres ont rang et séance à l'Assemblée

ARCHIVES
1872

A1360

Sources complémentaires conservées aux Archives nationales

Collection originale des lois provenant du ministère de la Justice

La série A des Archives nationales contient la collection originale des lois conservées par le ministre de la Justice, garde du Sceau de l'État (1872-1914). On y retrouve donc les originaux des différentes lois portant organisation du Conseil d'État. **A//1359-1684**

- Loi du 24 mai 1872. **A//1360**
- Loi du 13 juillet 1879. **A//1385**
- Loi du 26 octobre 1888. **A//1464**
- Loi du 17 juillet 1900. **A//1569**

Assemblée nationale

Entre 1872 et 1875, les conseillers d'États en service ordinaire sont élus par l'Assemblée nationale. Les archives de cette dernière en conservent des traces :

Élection des conseillers d'État (1872-1876). **C//2800**

Conseil d'État, réorganisation : procès-verbaux de séance, projet de loi, exposé des motifs, amendements (1871). **C//2861**

Commission chargée de présenter à l'Assemblée nationale la liste des candidats au Conseil d'État : procès-verbaux de séance, projet de loi, listes de candidatures aux fonctions de conseillers d'État, correspondance (1872-1874). **C//2861**

Commission relative aux modifications à apporter au Conseil d'État sur le projet du garde des Sceaux : procès-verbaux de séance (1874). **C//2861**

À cette période, l'Assemblée nationale a été saisie à plusieurs reprises de projets et propositions de loi sur l'organisation du Conseil d'État :

Organisation du Conseil d'État et renouvellement des auditeurs de 2^e classe : projets de loi, amendements, procès-verbaux de séance (1879-1880). **C//3220**

Cadre des auditeurs au Conseil d'État et organisation de l'auditorat : propositions de loi, procès-verbaux de séance (1885). **C//3311**

Création d'une seconde section du Contentieux au Conseil d'État : propositions de loi, projets de loi, procès-verbaux de séance (1889-1891). **C//5461**

Création d'une section temporaire du Contentieux : projet de loi (1900). **C//5639**

Ministère de la Justice

La loi du 24 mai 1872 réorganisant le Conseil d'État confie la présidence au ministre de la Justice, garde des Sceaux. On retrouve donc, dans les fonds du ministère de la Justice, des traces de cette gestion.

I Cabinet du garde des Sceaux

Correspondance, pièces diverses, concernant le personnel, l'organisation, le fonctionnement, le travail, les locaux, les affaires et les questions diverses, le concours pour l'auditorat (1891-1914). **BB/30/1701**

Projets de loi, de décret et d'avis adoptés par le Conseil d'État [classement numérique; collection incomplète] (1872-1914). **BB/30/1681-1695**

I Bureau du Sceau

Décrets et arrêtés concernant le Conseil d'État, notamment le personnel [originaux classés par ordre chronologique] (1870-1914). **BB/34/315-317**

Imprimés du Conseil d'État : rapports, avis, projets de loi, d'arrêté, de décret, d'ordonnance et d'avis (1870-1872). **BB/30/1683-1684**

I Direction du personnel et de la comptabilité

Dossiers de membres du Conseil d'État [classement par ordre alphabétique] (1834-1904). **BB/30/738-742**

Des dossiers de demandes de pensions des employés du Conseil d'État figurent dans la sous-série BB/25, mélangés avec ceux des autres catégories du personnel judiciaire (1854-1927). **BB/25/283-770**

Correspondance, pièces diverses, concernant les emplois dépendant du ministère de la Justice réservés aux militaires, notamment au Conseil d'État (1891-1914). **BB/30/1698/1-3** (dossier n° 2)

I Bibliothèque (collection d'imprimés)

Compte général des travaux du Conseil d'État (1872-1887). **AD/XIXa/6**

Avis du Conseil d'État sur les projets de loi, décret et règlement (1870-1913). **AD/XIXa/13/3-26**

Bulletin chronologique des arrêts du Conseil d'État et des décisions du Tribunal des conflits (1871-1897). **AD/XIXa/4**

Recueils périodiques des arrêts du Conseil d'État statuant en contentieux et du Tribunal des Conflits (1870-1912); table des recueils périodiques (1859-1924). **AD/XIXa/5/2-8, AD/XIXa/5/12-13**

Ministère de l'Intérieur

I Administration générale

Relations du ministère de l'Intérieur avec le Conseil d'État : textes et projets de textes, avis, décisions, copies de décisions, bordereaux de renvois, correspondance (1870-1897). **F/1a/268/1-289, F/1a/635/14-15**

I Administration départementale et communale

Archives de la direction de l'administration départementale et communale concernant notamment les pourvois au Conseil d'État [classement par département] (1880-1940). **F/2/2137-2948, F/2/2961-2964, F/2/2978**

I Enregistrement de la correspondance du ministère de l'Intérieur

Feuilles de travail du Conseil d'État : «rapports et projets de décret à renvoyer au Conseil d'État» [suivi des affaires envoyées au Conseil d'État] (1870-1874, 1880-1888); correspondance du Conseil d'État (1874-1877).

F/0/6279-6280, F/0/6349-6350, F/0/6851

Correspondance avec le Conseil d'État (1901-1914).

F/1a/3174/1-10

Administration des Cultes

Affaires concernant les cultes, avis et notes du Conseil d'État [contient des extraits authentiques des délibérations] (1870-1903); appels comme d'abus, décrets et ordonnances rendus sur des matières contentieuses : projets, extraits, ampliations (1863-1911).

F/19/*/1110-1128, F/19/*/1131-1135

Affaires concernant les cultes : avis du Conseil d'État; notes diverses pour les travaux du Conseil d'État; législation du Conseil d'État (1873-1906).

F/19/1874

Recours pour abus formés contre les archevêques et évêques, les ecclésiastiques et les autorités laïques (1870-1911).

F/19/6088-6089, F/19/6093-6101, F/19/6109-6115

Table chronologique des avis du Conseil d'État (1803-1878); transcription sur fiches des notes et avis du Conseil d'État (1890-1907); arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux (1817-1872).

F/19/6777-6796

Affaires concernant les cultes, pourvois au Conseil d'État, décisions (1870-1905); recueil de textes de pourvois (1870-1905).

F/19/10027-10029, F/19/10722, F/19/11018

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Affaires commerciales et industrielles soumises au Conseil d'État (1874-1882).

F/12/4892-4894, F/12/5752

Ministère de l'Instruction publique

Affaires administratives concernant l'instruction publique envoyées à l'examen du Conseil d'État, relations du ministère de l'Instruction publique avec le Conseil d'État (1873-1880).

F/17/2660, F/17/9173-9175, F/17/9421-9422

Beaux-Arts

Bureau des travaux d'art, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, dont attributions d'œuvres au Conseil d'État [la base de données *Arcade* (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm>) permet de consulter le détail de ces attributions] (an VIII-1939). **F/21/190-261, F/21/4156-4346, F/21/4351-4416, F/21/4845-4868**

Service des Bâtiments civils et des Palais nationaux

Aile du Midi du château de Versailles, installation : mémoires d'entrepreneurs et d'architectes, plans, devis (1871). **F/21/3474/A**

Hôtel de Rothelin, travaux de construction, grosses réparations et entretien : correspondance, rapports, plans, comptabilité (1872-1876). **F/21/2972, F/21/3136/B**

Palais-Royal : dossiers des travaux de l'administration des Palais nationaux (1874-1947). **F/21/6270-6287**

Conseil général des bâtiments civils : avis et rapports soumis au Conseil d'État (1872-1912), registres de procès-verbaux (1872-1894) [contiennent des documents relatifs au Palais-Royal]. **F/21/6533-6534, F/21/6540, F/21/6407-6429**

Agence d'architecture du Louvre et des Tuileries

Plans et dessins des locaux du Conseil d'État au Palais-Royal (1874-1875, 1913).
CP/64AJ/709, CP/64AJ/710, CP/64AJ/712 (p. 92, 104-106, 112)

Direction de l'Architecture

Plans des locaux du Conseil d'État au Palais-Royal (1877-1894).
CP/VA//183 (p. 42-59), **CP/VA//197**

Administration des Musées nationaux

Musée du Louvre, département des Peintures

Dépôt au Conseil d'État du portrait d'Odilon Barrot par Ary Scheffer, provenant du musée de Versailles (29 mars-20 avril 1904). **20144790/96**

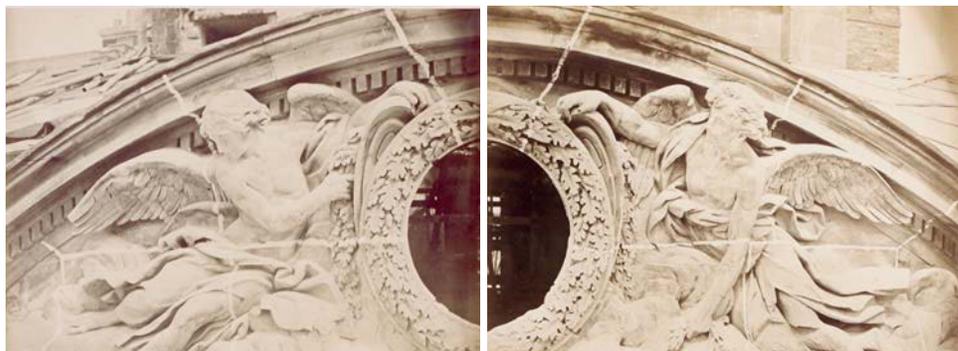
Liste des tableaux détruits en 1871, dont certains au Conseil d'État (1881).
20144790/114

Direction des Musées nationaux

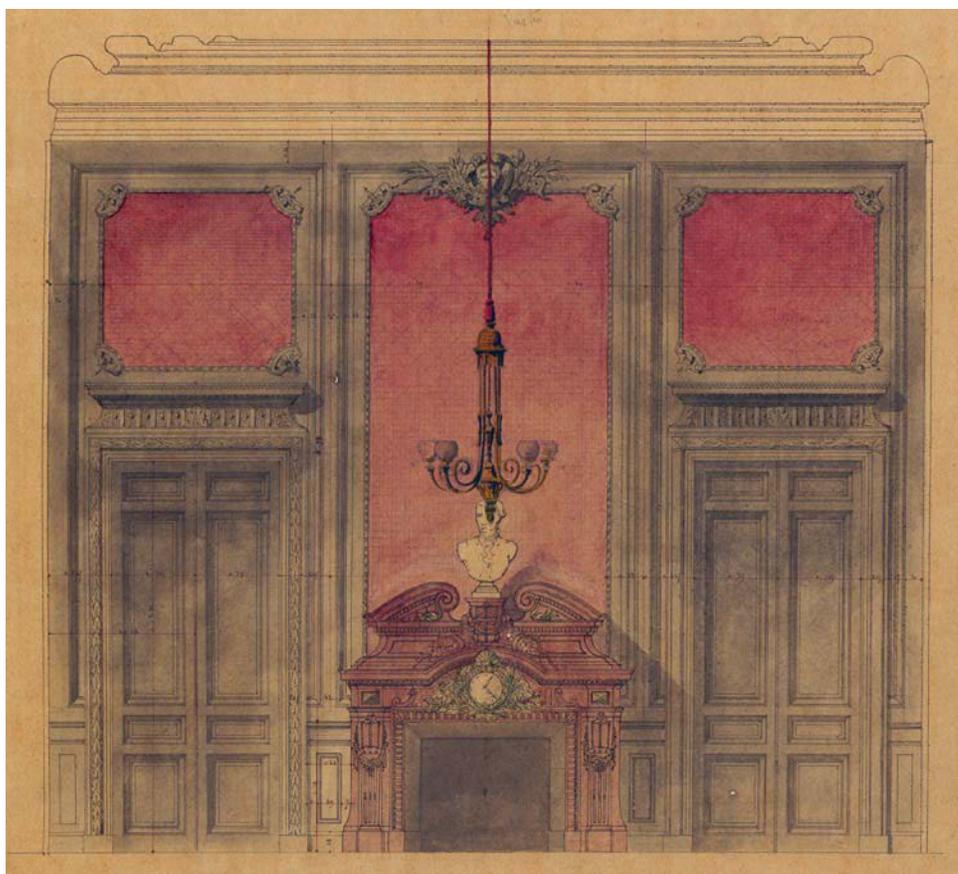
Registres d'inventaires : livres de mouvements d'œuvres d'art, dont certaines au Conseil d'État (1872-1887) ; dossier sur le Conseil d'État (1870-1914).
20150162/186-191, 20150044/193

Musée du Luxembourg

Demande de tableaux pour le Conseil d'État (1898, 1911-1913), accusé de réception d'un tableau par le Conseil d'État (1901). **20144785/3, 20144785/23, 20144785/26**



Figures encadrant un œil-de-bœuf sur la façade du Palais-Royal : photographies (1872-1874). CP/64AJ/710



Étude de lambris du salon de lecture du Conseil d'État au Palais-Royal (1874-1875). CP/64AJ/709

Bibliothèque historique des Archives nationales : versement de la bibliothèque du ministère de la Justice

Compte général des travaux du Conseil d'État (1830-1887), imprimés du Conseil d'État (1870-1913). **AD/XIXa/4-AD/XIXa/6, AD/XIXa/10-AD/XIXa/13**

Archives personnelles de membres du Conseil d'État

Fonds Camille Krantz [1848-1924, maître des requêtes au Conseil d'État en 1879] : fonctions au Conseil d'État (1879-1889). **587AP/4** (dossier n° 5)

Fonds Pierre Chardenet [1865-1921, conseiller d'État en 1918] : état civil, formation scolaire et universitaire, service militaire, location d'un appartement, relations avec l'École des Sciences politiques, correspondance privée, vie mondaine, décorations, nominations au Conseil d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, fonctions au cabinet du garde des Sceaux, au cabinet du gouverneur général de l'Algérie, au cabinet du préfet de police de Paris (1870-1914). **20160590/1-3**

Voir le fonds suivant qui contient des documents relatifs aux activités extérieures d'un membre du Conseil d'État :

Fonds Alexandre Ribot [1842-1923, conseiller d'État] (années 1848-1955) **563AP/1-58**

Le Conseil d'État conserve des archives de Georges Cahen-Salvador [1875-1963] (années 1900-1954).

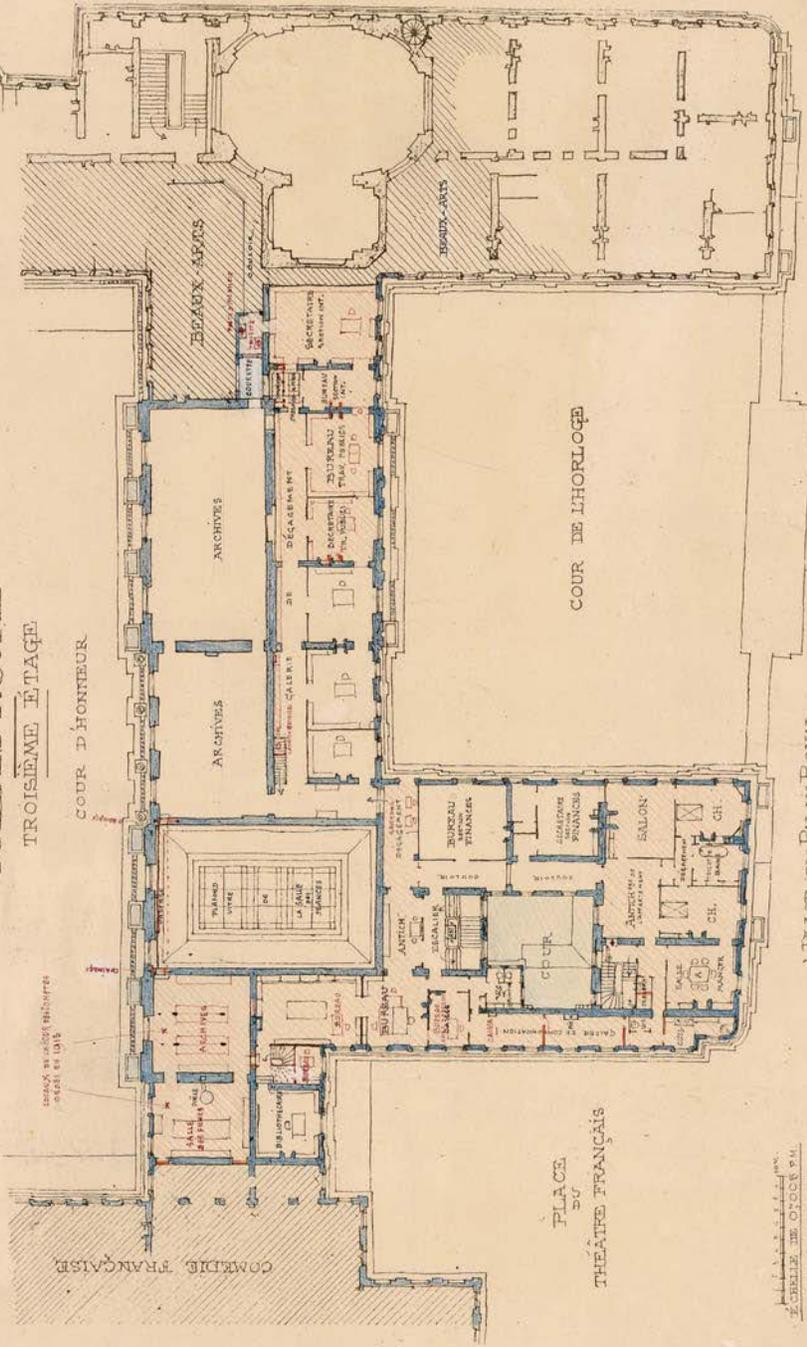
Archives personnelles évoquant le Conseil d'État

Fonds Jean Guiraud [1866-1953] : location de presbytères, recours devant le Conseil d'État de plusieurs communes du Doubs pour excès de pouvoir du préfet à leur encontre (1907-1909). **362AP/157** (dossier n° 4)

Papiers de Monseigneur Dupanloup [évêque d'Orléans] : mémoire ampliatif produit devant le Conseil d'État à l'appui du recours introduit dans l'affaire de l'école de Perreux [Yonne] (1878). **AB/XIX/523** (dossier n° 5)

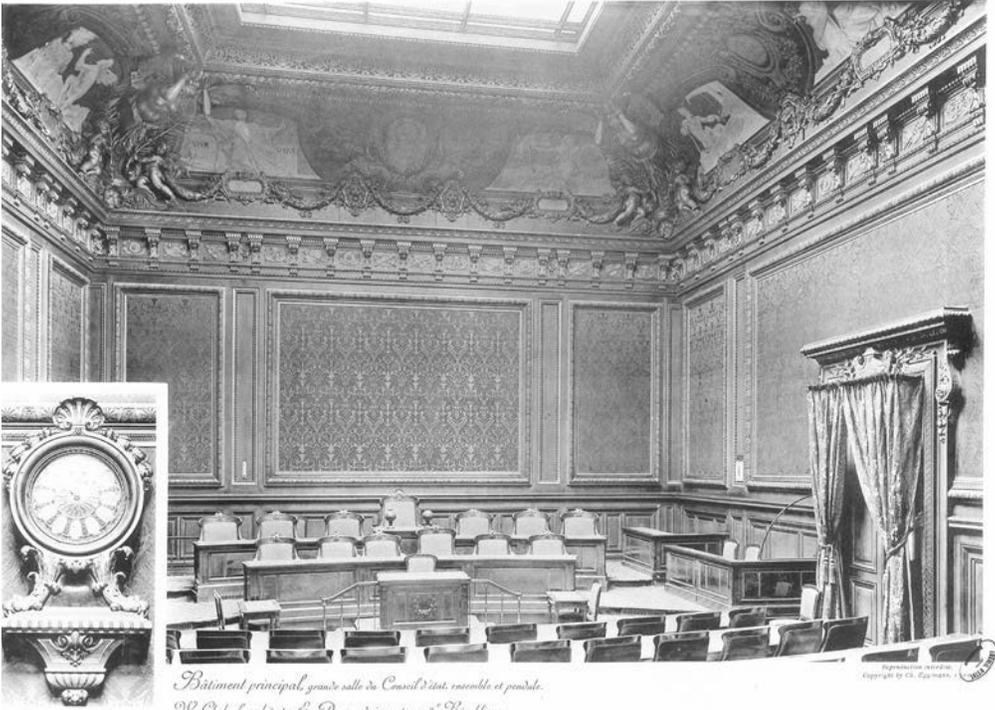
MINUTIE

PALAIS ROYAL
TROISIEME ETAGE



ÉCHELLE DE 0.5000 M.
PALAIS ROYAL - 1871 1913

Plan du troisième étage du Palais-Royal (mai 1913). CP/64AJ/712



Bâtiment principal, grande salle de Conseil d'état, ensemble et pendule.
N. Cabrol, architecte, E. Depesard, inspecteur, 3^e République.

Reproduction interdite.
Copyright by Ch. Eggimann.
Planchis central d'art et d'architecture
maison Morel, Ch. Eggimann, succ^r.

Décor de la salle d'assemblée générale avant la réalisation des toiles de Henri Martin.
Planche photographique n° 104 parue dans l'ouvrage d'Émile Dupézar, *Le Palais-Royal de Paris : architecture et décoration de Louis XV à nos jours*, Paris : Librairie centrale d'art et d'architecture, ancienne maison Morel, Charles Eggimann, Succr., 1911. Archives du Conseil d'État.

4 CHAPITRE 4

D'une guerre mondiale à l'autre

1914-1945

Le déclenchement du premier conflit mondial entraîne l'éloignement des autorités centrales de la capitale. Du 4 septembre au 28 décembre 1914, le Conseil d'État s'installe à Bordeaux, dans la salle Franklin de l'hôtel Gobineau (salle normalement affectée aux spectacles et aux concerts). Durant quatre mois, l'institution fonctionne avec une organisation interne, des effectifs et des moyens réduits. Fin décembre, une fois le front stabilisé, la Haute Assemblée réinvestit ses locaux parisiens.

Pendant la Grande Guerre, l'institution est affaiblie par la mobilisation générale, qui touche plus de la moitié de ses membres en 1914, en particulier les maîtres des requêtes et les auditeurs. Le règlement intérieur du Conseil d'État est d'ailleurs modifié pour que leur absence n'interrompe pas le travail des sections. Cette mobilisation a aussi une conséquence indirecte, qui accentue la baisse des effectifs et ralentit le renouvellement à court et à moyen terme de la Haute Assemblée : elle provoque la suspension, pendant cette période, du concours de l'auditorat.

Malgré cet affaiblissement, l'activité contentieuse reste soutenue et est à l'origine de grands arrêts de la jurisprudence administrative. Ainsi, par l'arrêt *Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux*, rendu le 30 mars 1916 sur les conclusions du commissaire du gouvernement Pierre Chardenet, le Conseil d'État consacre la théorie dite « de l'imprévision ». Cette théorie prévoit que, dans le cadre de l'exécution d'un contrat de concession, le cocontractant de l'administration doit poursuivre l'exécution du contrat pour assurer la continuité du service public, même si survient un événement imprévisible, extérieur et temporaire. Il a alors droit à une indemnisation du préjudice qui lui est causé. Par cet arrêt, le Conseil d'État reconnaît que la Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux, société concessionnaire de la distribution du gaz, a droit au versement d'une indemnité compensatoire par la commune, puisque l'augmentation du prix du charbon, à l'origine de celle de la fabrication du gaz, est provoquée par les circonstances du conflit mondial. De même, par l'arrêt *Baldy* du 10 août 1917, le Conseil d'État énonce qu'une mesure de police administrative ayant pour effet de restreindre une liberté fondamentale, notamment la liberté de conscience et la liberté du commerce et de l'industrie, n'est légale qu'à la double condition qu'elle ne soit pas excessivement générale et que le risque de trouble à l'ordre public qu'elle entend prévenir soit réel. Dans cette affaire, le requérant conteste la légalité d'un arrêté

de police du préfet de l'Hérault, par lequel celui-ci prétend interdire l'exhibition et la vente des drapeaux et autres insignes tricolores « revêtus » accessoirement « d'un emblème quelconque » non prévu par les textes régissant les couleurs de la Nation – sont plus implicitement visés les drapeaux et insignes auxquels sont associés un symbole religieux ou d'appartenance politique. Suivant les conclusions du commissaire du gouvernement Louis François Corneille, le Conseil reconnaît dans son arrêt la réalité de la menace pour « la sûreté et la tranquillité publiques ».

L'activité consultative de la Haute Assemblée perdue dans une moindre mesure. La fréquence de sa saisine pour avis est en effet réduite par rapport à ce qu'elle était avant le début du conflit. Malgré le manque de moyens, l'institution traite les affaires avec minutie et célérité, notamment les affaires ayant un rapport avec le conflit armé, afin de ne pas mettre en péril l'effort de guerre et la préservation de la paix sociale.

À l'issue du conflit, devant l'augmentation inexorable du stock des affaires en instance, de nouvelles mesures d'adaptation sont nécessaires. Plusieurs concours de l'auditorat sont organisés à partir de 1918, tandis que la loi du 1^{er} mars 1923 renforce les effectifs de la section du Contentieux (au détriment des sections administratives) et la réorganise. Cette section se trouve désormais divisée en deux sous-sections érigées en formations de jugement, chaque sous-section étant composée de deux comités d'instruction. Dans le même mouvement, le décret du 22 avril 1930 ajoute trois sous-sections à la section spéciale du Contentieux. À peine entrée en vigueur, cette dernière réforme est toutefois remise en cause par le décret-loi du 5 mai 1934, qui supprime la section spéciale en l'intégrant à la section (permanente) du Contentieux, laquelle compte désormais huit sous-sections. Cette fusion n'est toutefois pas compensée par une augmentation des moyens humains. Au contraire, en application d'un décret-loi publié le 4 avril précédent et relatif à la réduction du nombre des agents de l'État, le Conseil d'État perd à cette époque près de 10 % de ses effectifs.

La jurisprudence du Conseil d'État est abondante pendant l'entre-deux guerres. On peut ainsi citer l'arrêt *Labonne* (8 août 1919) par lequel la Haute Assemblée reconnaît au chef de l'État la faculté de prendre des mesures de police administrative applicables à l'ensemble du territoire « en vertu de ses pouvoirs propres », c'est-à-dire « en dehors de toute délégation » du Parlement ; l'arrêt *Couitéas* (30 novembre 1923) qui instaure un régime supplémentaire de responsabilité sans faute de l'administration, dans l'hypothèse d'un dommage « anormal » et « spécial » causé par une décision en elle-même légale ; les arrêts *Établissements Vezia* (20 décembre 1935) et *Caisse primaire Aide et protection* (13 mai 1938) qui reconnaissent qu'un organisme privé dont l'activité a un caractère d'intérêt général remplit une mission de « service public » (l'arrêt opérant ainsi une extension de cette notion) ; ou encore l'arrêt *Arrighi* du 6 novembre 1936 qui, suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, Roger Latournerie, consacre la théorie dite « de la loi-écran ». En vertu de cette dernière théorie, le juge

administratif peut censurer un acte de l'administration contraire à la Constitution, sauf lorsque le vice d'inconstitutionnalité dont il est affecté provient en réalité d'une loi sur la base de laquelle il a été pris. Dans cette hypothèse, la censure n'est pas possible car la loi qui s'intercale entre la Constitution et la décision administrative litigieuse « fait écran ».

L'activité consultative du Conseil d'État connaît différentes mutations. La saisine pour avis de la Haute Assemblée pour les projets de loi demeure facultative dans l'entre-deux-guerres, mais elle est plus fréquente, en raison, notamment, de la multiplication des décrets-lois (sur lesquels le Conseil d'État est obligatoirement consulté).

Dans le cadre de la politique de réduction du déficit public menée au début des années 1930, le décret du 5 mai 1934 supprime la section de Législation. Cependant, la place croissante prise par les questions sociales dans les activités du Conseil d'État entraîne une nécessaire adaptation des structures et des effectifs matérialisée, quelques années plus tard, par le rétablissement d'une quatrième section administrative sous le nom de « section du Travail, de la prévoyance sociale et de la santé publique », appelée en pratique, depuis lors, « section Sociale » (décrets du 13 janvier 1938). Le Conseil d'État comprend désormais 124 membres. Au demeurant, la loi du 31 décembre 1936 instituant les procédures de conciliation et d'arbitrage obligatoires dans les conflits collectifs du travail investit les membres de la Haute Assemblée d'une nouvelle fonction (article 3). La loi du 4 mars 1938, complétée par un décret d'application du 3 avril suivant, institue la « Cour supérieure d'arbitrage », étroitement liée au Conseil d'État par son personnel, son siège, son secrétariat, chargée de statuer sur les recours intentés contre les sentences arbitrales et surarbitrales rendues dans les conflits collectifs du travail.

La Seconde Guerre mondiale est à nouveau une période de troubles pour l'institution. Plusieurs membres sont victimes des lois d'exception. D'autres sont mobilisés et faits prisonniers. Cinq sont morts pour la France. Le Conseil d'État accompagne les déplacements du gouvernement et s'installe temporairement à Angers, à Bordeaux et à Monségur, puis, à l'été 1940, à Royat, près de Clermont-Ferrand, où il tente de maintenir son activité juridictionnelle. À la fin du mois de juin 1942, il revient à Paris. Dès les premiers temps du séjour à Royat, la composition, l'organisation et les attributions du Conseil d'État sont modifiées par plusieurs lois. La loi du 20 août 1940 supprime ainsi la section du Travail, de la prévoyance sociale et de la santé publique et rétablit la section de Législation. La loi du 18 décembre 1940 entend codifier plusieurs dispositions antérieures au contentieux et donne théoriquement au Conseil d'État compétence pour participer à la confection des lois (article 19). Dans les faits, le Conseil d'État n'est pas consulté sur les lois d'exclusion telles que les lois de déchéance ou de révision de la nationalité (lois des 16, 22 et 23 juillet 1940) ou les deux statuts des juifs du 3 octobre 1940 et 2 juin 1941. Son rôle collectif se limite à des lois plus techniques, dont celle sur le premier statut des fonction-

naires de décembre 1941. On peut aussi citer les premières grandes lois sur l'urbanisme ou le remembrement. En revanche, le Conseil d'État est, comme par le passé, saisi de demandes d'avis sur l'interprétation des textes et systématiquement appelé à délibérer des règlements d'administration publique ou décrets en Conseil d'État auxquels renvoient les lois. Des commissions spécialisées sont également constituées pour l'étude de certains dossiers, comme la commission chargée de l'examen des questions concernant le statut des juifs ou la commission chargée de l'examen des questions concernant les associations professionnelles de fonctionnaires.

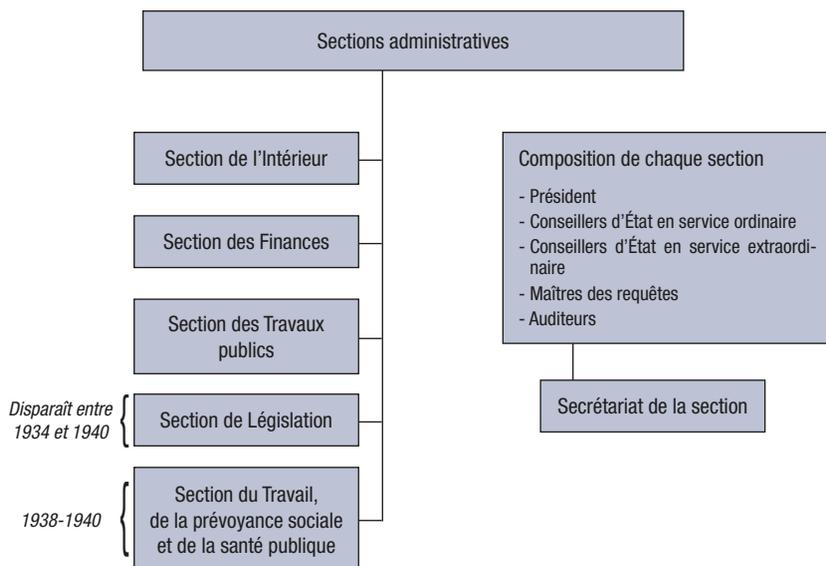
Parallèlement, la France libre se dote également d'un conseil juridique. Un décret du 15 décembre 1941 crée à Londres une commission de Législation qui fonctionne quelques mois, tandis qu'un comité du Contentieux (mars 1942-septembre 1943) puis un comité temporaire du Contentieux (septembre 1943-septembre 1944) s'inspirent des fonctions juridictionnelles du Conseil d'État. Succédant à la commission de Législation, le Comité juridique est créé à Alger par une ordonnance du 6 août 1943. Présidé à la Libération par René Cassin, il continue à fonctionner parallèlement au Conseil d'État, auquel il se substitue pour l'examen des textes législatifs. En août 1945, le Comité juridique disparaît sous cette forme pour donner naissance à une nouvelle formation consultative restreinte intégrée à part entière au Conseil d'État, et qui en reprend la plupart des membres, la Commission permanente.

René Cassin est nommé vice-président en novembre 1944 et favorise le renouveau du Conseil d'État. Celui-ci est réorganisé par l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 qui consolide sa fonction consultative en posant le principe de sa consultation obligatoire sur tout projet de loi. À la même époque est créée l'École nationale d'administration, d'où sortent les nouvelles promotions d'auditeurs.

Les sections administratives et la section du Contentieux

Les sections administratives

1914-1945



Brièvement transféré à Bordeaux entre septembre et décembre 1914, le Conseil d'État maintient son organisation et son fonctionnement pendant toute la durée de la guerre.

Dans les années qui séparent les deux guerres mondiales, le Conseil d'État n'est associé à la création des lois qu'occasionnellement. Il rédige par ailleurs les règlements d'administration publique qui en découlent. Les réductions d'effectifs au sein du Conseil d'État motivent même la suppression de la section de Législation en 1934 (décret du 5 mai 1934), rétablie par la loi du 20 août 1940.

Les questions sociales prennent une place croissante dans les tâches confiées aux membres du Conseil d'État. Par des décrets du 13 janvier 1938, leurs effectifs sont augmentés et une section du Travail, de la prévoyance sociale et de la santé publique est créée (section déjà désignée sous le nom de « section Sociale »).

Durant le régime de Vichy, plusieurs commissions sont créées pour l'examen de certaines affaires administratives, ainsi la commission dite « des fonctionnaires » constituée par l'arrêté du 14 novembre 1941 pour l'examen des questions relatives à l'application du statut des fonctionnaires et composée de représentants des cinq sections administratives du Conseil d'État.

I Évolution des noms des sections pendant la période 1914-1945

Section de l'Intérieur

- 1914-1931 : section de l'Intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts
- 1932-1934 : section de l'Intérieur, de l'instruction publique, des beaux-arts et de la santé publique
- 1935-1937 : section de l'Intérieur, de la justice, de l'instruction publique, des beaux-arts et de la santé publique
- 1938-1939 : section de l'Intérieur, de la justice, de l'éducation nationale et des beaux-arts
- 1941-1945 : section de l'Intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts

Section des Finances

- 1891-1931 : section des Finances, de la guerre, de la marine et des colonies
- 1932-1934 : section des Finances, de la guerre, de la marine militaire, de l'air, des pensions et des colonies
- 1935-1940 : section des Finances, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine militaire, de l'air, des pensions et des colonies
- 1941-1945 : section des Finances, de la guerre, de la marine, de l'aviation et des colonies

Section des Travaux publics

- 1907-1914 : section des Travaux publics et des postes et télégraphes, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale
- 1914-1931 : section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, du travail et de la prévoyance sociale
- 1932-1937 : section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des postes, télégraphes et téléphones, du travail, de la prévoyance sociale et de la marine marchande
- 1938-1940 : section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des postes, télégraphes et téléphones et de la marine marchande
- 1941-1945 : section de l'Agriculture et du ravitaillement, de la production industrielle et du travail, des communications

Section de Législation

- 1912-1924 : section de Législation, de la justice et des affaires étrangères (et de la section spéciale du Contentieux)
- 1925-1934 : section de Législation, de la justice et des affaires étrangères
- 1938-1940 : section du Travail, de la prévoyance sociale et de la santé publique
- 1940-1945 : section de Législation, de la justice et des affaires étrangères

La section du Contentieux

1914-1923

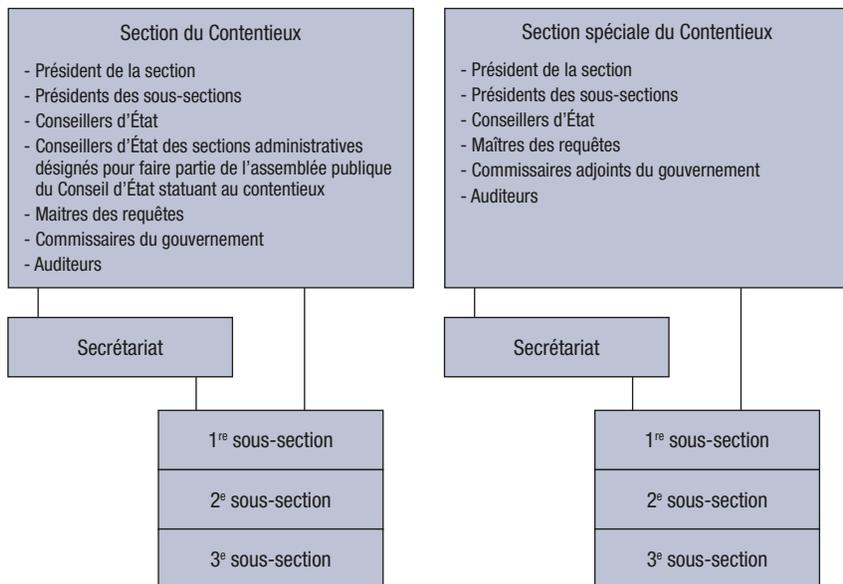
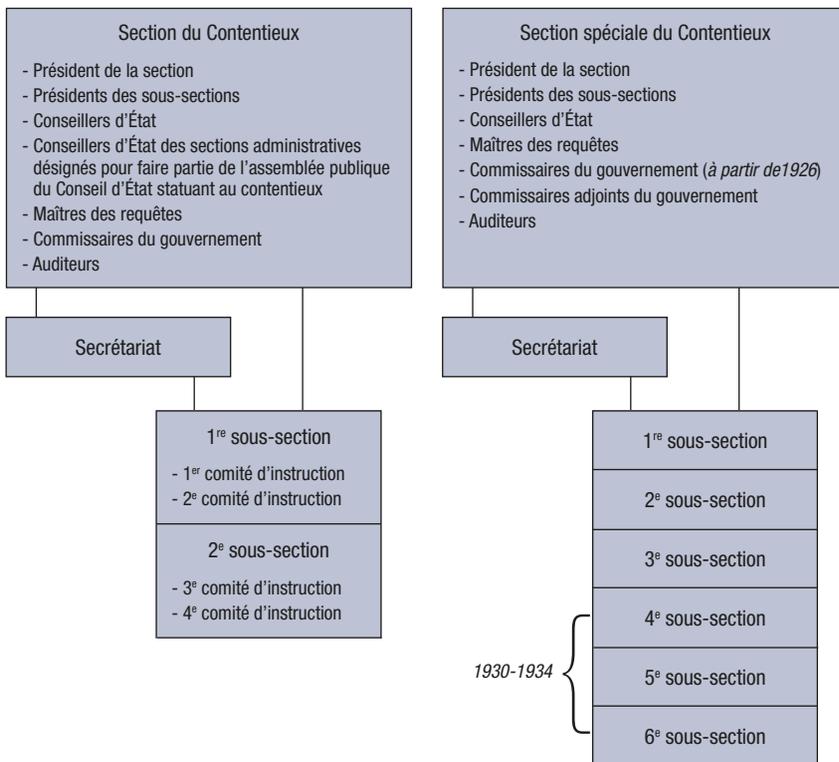


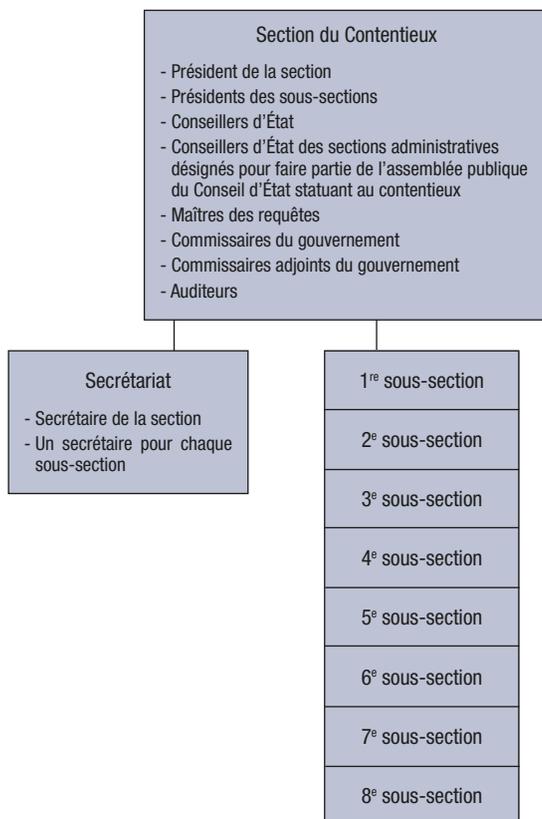
Schéma issu de la réorganisation entérinée par la loi de finances du 8 avril 1910 (voir chapitre précédent).



Par la loi du 1^{er} mars 1923, la section du Contentieux est divisée en deux sous-sections chargées de juger les affaires. Ces deux sous-sections sont composées chacune de deux comités d'instruction chargés de diriger l'instruction et de préparer le rapport des affaires. L'organe normal de jugement devient ainsi la sous-section.

Le décret du 30 décembre 1926 attache des commissaires du gouvernement à la section spéciale du Contentieux, dans les mêmes conditions que pour la section du Contentieux.

Le décret du 22 avril 1930 divise la section spéciale en six sous-sections, comprenant chacune deux conseillers.



Le décret du 5 mai 1934 portant réorganisation du Conseil d'État supprime la section spéciale du Contentieux. La section du Contentieux est divisée en sous-sections qui dirigent l'instruction, préparent le rapport des affaires et peuvent juger les affaires de pensions, d'emplois réservés, de cartes du combattant, d'élections, de contributions directes et de taxes assimilées. Les autres affaires sont soumises au jugement de deux sous-sections réunies sauf renvoi à la section ou à l'assemblée qui prend le nom d'assemblée plénière du Conseil d'État statuant au contentieux.

La section du Contentieux est divisée en huit sous-sections (décret du 12 juillet 1934), dont les quatre dernières sont chargées de juger les affaires spécialisées.

Évolutions des activités administratives et contentieuses durant la Seconde Guerre mondiale

1940-1945

*État français
(régime de Vichy)*

Conseil d'État
Sections administratives

*Comité national français,
puis Comité français de la Libération nationale*

Commission de Législation (1941-1943),
puis Comité juridique (1943-1945)

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Comité national français, puis le Comité français de la Libération nationale se dotent d'un organe de conseil législatif, inspiré de l'activité consultative du Conseil d'État. Le 6 août 1943, le Comité juridique est créé, remplaçant *de facto* la commission de Législation du Comité national français issue du décret du 15 décembre 1941. Placé sous la présidence de René Cassin, le Comité juridique est chargé d'examiner les projets d'ordonnance et de décret du Comité français de la Libération nationale. Il se distingue alors du Conseil d'État, organe de l'État français. À la suite de la libération de Paris, l'ordonnance sur le rétablissement de la légalité républicaine lui attribue toutes les compétences non contentieuses du Conseil d'État. Cependant, sa structure et ses membres intègrent progressivement le Conseil d'État jusqu'à l'ordonnance n° 45-1706 du 31 juillet 1945 portant suppression du Comité juridique et transfert de ses attributions au Conseil d'État.

*État français
(régime de Vichy)*

Conseil d'État
Section du Contentieux

*Comité national français,
puis Comité français de la Libération nationale*

Comité du Contentieux (1942-1943),
puis Comité temporaire du Contentieux
(1943-1944)

De la même manière, une instance distincte du Conseil d'État est créée par le Comité national français, puis par le Comité français de la Libération nationale, s'inspirant de l'activité contentieuse du Conseil d'État. Une ordonnance du 13 mars 1942 crée un comité du Contentieux placé auprès du Commissariat national à la Justice du Comité national français. Il procède à l'instruction des recours et statue dans les formes et selon les règles du Conseil d'État. Il comprend un président et deux à six membres choisis parmi des hauts magistrats, juristes et hauts fonctionnaires. Un ministère public est constitué auprès du comité, composé d'un commissaire du gouvernement et, éventuel-

lement, de commissaires adjoints désignés par décret. Les rapporteurs sont désignés par arrêtés du commissaire national à la Justice. La composition du comité est fixée par le décret n° 806 du 2 mars 1943 du Comité national français.

Une ordonnance du 17 septembre 1943 institue par la suite un comité temporaire du Contentieux, créé à Alger par le Comité français de la Libération nationale, reprenant les attributions du comité du Contentieux du Comité national français. Cette ordonnance, ainsi qu'un décret du 29 octobre 1943, fixent les règles de procédure devant ce comité. Le comité temporaire du Contentieux est supprimé par une ordonnance du 8 septembre 1944. Les recours pendants sont transférés au Conseil d'État.

Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales

Vice-présidence

I Archives des vice-présidents

Fonds René Cassin [1887-1976, vice-président du Conseil d'État de 1944 à 1960]

Nomination : lettres de félicitations et allocution prononcée par René Cassin pour son entrée en fonctions (1944). **382AP/98**

Fonctionnement intérieur du Conseil d'État. Épuration, réintégration, reclassement et candidatures : notes et correspondance (1944-1945) ; commission d'étude pour la réforme du Conseil d'État : séances, notes et correspondance (1943-1945), projet de décret et d'ordonnance (1945). **382AP/100**

Interventions de René Cassin auprès des ministères (1943-1945). **382AP/99**

Correspondance particulière et générale (1945-1960) [classement par ordre alphabétique des correspondants]. **382AP/104-111**

Photographies (1939-1945) [classement par ordre chronologique].

382AP/230 (classeur n° 4), **382AP/231** (classeurs n°s 5 et 6)

I Bureau du Conseil d'État

Procès-verbaux des réunions, documentation, correspondance (1919-1924).

20040382/32

Secrétariat général : bureau central

I Organisation et réformes du Conseil d'État et de la justice administrative

Recueil des lois et règlements concernant le Conseil d'État (1906-1926), principaux textes en vigueur (1945-1960), ordonnance du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'État.

20040382/1

Réorganisation du Conseil d'État : projets, notes, tableaux, correspondance (1932-1935).

20040382/2

Organisation du travail, traitements, indemnités, nominations, organisation du personnel, congés, habilitations : registre des décrets et décrets du président de la République, registre des arrêtés et arrêtés du ministre de la Justice, du vice-président, du secrétaire général et des présidents de section, demandes et liste des congés (1915-1945).

20040382/14-19

Réformes de la section du Contentieux : projets et propositions de loi et de décret, projets de règlement d'administration publique et d'arrêtés, textes adoptés, amendements, débats parlementaires, projets de nouveau règlement intérieur, notes, statistiques, correspondance (1931-1933). **20040382/3**

Le Conseil d'État conserve des archives de la Commission d'étude sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'État (1945-1963), les archives relatives au suivi des affaires instruites par la Commission spéciale de réforme du contentieux (1934-1992), ainsi que des documents relatifs au fonctionnement du Conseil d'État, notamment des notes et correspondances (1922-2007).

I Organisation des séances d'assemblée générale

Installation du vice-président : discours du président du Conseil, discours du garde des Sceaux, discours du vice-président, notices biographiques (1919-1944).

20040382/154

Assemblées générales plénières : discours du garde des Sceaux et du vice-président (1915-1945).

20040382/155

Allocution de René de Marguerie, vice-président, en hommage au président Mayniel (18 janvier 1918), allocutions prononcées par Hébrard de Villeneuve, vice-président, MM. Aubert et L'Hopiteau lors de la cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative des Morts pour la France (3 novembre 1920), allocution de Théodore Tissier, vice-président, en hommage au maréchal Joffre (3 janvier 1931), allocution de Théodore Tissier, vice-président, en hommage à Paul Doumer (10 mai 1932), réception d'Anatole de Monzie, ministre de l'Éducation nationale (12 avril 1933), allocution de Théodore Tissier, vice-président, en hommage à Albert I^{er}, roi des Belges (22 février 1934), allocution de Théodore Tissier, vice-président, en hommage à Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères (11 octobre 1934), allocution de Théodore Tissier, vice-président, en hommage à Alexandre I^{er}, roi de Yougoslavie (9 octobre 1934).

20040382/156

Organisation des assemblées générales ordinaires : ordres du jour annotés (par séance, horaires détaillés, liste des présents, numéro et intitulé et rapporteurs des textes étudiés) (1934-1936).

20040382/167

Le Conseil d'État conserve des archives sur le suivi de quelques affaires administratives (1879-1990).

I Commissions spéciales

Le Conseil d'État conserve des dossiers relatifs à la création et au suivi des commissions spéciales chargées ponctuellement de l'examen de projets de textes (1885-1979).

I Statistiques d'activité du Conseil d'État

Statistiques relatives aux affaires administratives et au contentieux (1914-1930).

20040382/228-229



Assemblée générale en présence du garde des Sceaux. Sont présents, de gauche à droite : Félix Lamy, secrétaire général ; Henri Chardon et Georges Maringer, présidents de section ; Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'État ; Léon Bérard, garde des Sceaux ; Jean Romieu, Michel Tardit et Jean-Louis Deloncle, présidents de section (1931). Archives du Conseil d'État.

I Gestion des membres et du personnel

Gestion commune

Membres : notices biographiques, conférences, articles (1930-1944). **20040382/2**

Vacations judiciaires [classement par année] : décrets, convocations, notes, adresses de villégiatures, permis de chemin de fer, tableaux et listes des membres et du personnel présent, correspondance (1910-1933). **20040382/36-37**

Traitement et indemnités des membres et des agents : notes, réglementation, décisions, correspondance [commission de révision des traitements de 1919 ; traitements (1924-1926) ; cumuls de rémunérations, de fonctions, de retraites (1934-1945) ; situation statutaire et familiale des membres (1939-1945) ; allocation militaire (1940) ; prestations familiales (1940-1945) ; allocation d'éducation spéciale (1940-1945) ; indemnités des membres et du personnel (1940-1945) ; indemnité de résidence (1944-1945)]. **20040382/38**

Gestion des membres

Statut des membres : correspondance (1928, 1929) ; circulaires (1921-1938).

20040382/44

Recrutement : candidatures (1920-1923) ; installation : procès-verbaux, listes, correspondance (1933-1939) ; répartition des affectations : listes, correspondance (1927-1938) ; avancement : notes, réclamations, correspondance (1916-1939) ; membres en service extraordinaire, candidatures : notes, correspondance (1928-1945).

20040382/45

Membres du Conseil d'État : feuilles de matricule [classement par ordre alphabétique] (1870-1963). *Les documents comportent les dates de naissance, de nomination et d'avancement (date de l'acte, date de la parution au Journal officiel).*

20040382/40-41

Membres du Conseil d'État nommés de 1942 à 1979 : tableau (1942-1980). *Le tableau contient les dates de nomination et d'avancement.*

20040382/42

Dossiers de carrière des membres décédés ou ayant quitté le Conseil d'État entre 1801 et 2002 [classement par ordre alphabétique] (1799-2002). *Les dossiers peuvent contenir des notices biographiques, des formulaires pour le registre de matricule, des extraits d'acte de naissance, des extraits de casier judiciaire, des copies ou certificat de diplôme, des états des services militaires, des décrets nominatifs, de la correspondance.*

20040382/56-112

Les dossiers de carrière des vice-présidents de la période 1914-1953 sont conservés sous les cotes suivantes :

René de Marguerie (20040382/91), Henry Hébrard de Villeneuve (20040382/81), Clément Colson (20040382/68), Théodore Tissier (20040382/110), Georges Pichat (20040382/99), Alfred Porché (20040382/101), René Cassin (20040382/65).

Traitement des membres, indices et rythme d'avancement : textes officiels, notes, barèmes indiciaires, tableaux, correspondance (1935-1945) ; reclassement : textes officiels, notes, tableaux, correspondance (1944-1945).

20040382/53

Indemnités et frais de transport : réglementation, notes, attestations, tableaux, cartes de circulation de chemin de fer, correspondance (1920-1945).

20040382/51

Mouvements des membres du Conseil d'État (1914-1937).

20040382/43

Reclassement : demande de l'assemblée générale de l'amicale des membres (1926) ; traitement, saisie-arrêt : législation, décisions, correspondance (1934-1945) ; traitements, législation, barèmes : rapports, notes, tableaux, correspondance (1924-1945).

20040382/52

Membres élus au Parlement : statut, notes, droits à pension, correspondance (1919-1932).

20040382/50

Légion d'honneur, propositions du Conseil d'État : notes, tableaux, récapitulatifs individuels d'état de services, attestations, correspondance (1927-1938) ; propositions extérieures, correspondance (1926-1930).

20040382/55

Médaille du Conseil d'État : tableau des commandes et récipiendaires, commandes, paraphes, correspondance (1935-1939). **20040382/54**

Démissions : correspondance (1936); limite d'âge et retraite : législation, tableaux, correspondance (1921-1936); honorariat (1920-1934); plaintes contre des membres du Conseil d'État et révocations : correspondance (1926). **20040382/46**

Exclusions et réintégrations prononcées sur le fondement de la législation du régime de Vichy : textes, correspondances (1940-1945); épuration de 1944 : textes, tableaux, circulaires, correspondance (1944-1945). **20040382/45**

Gestion du personnel

Réglementation, statut : textes législatifs et réglementaires, projets de décret, notes en séance sur la discussion d'un projet de décret, tableaux et listes (nom, date de naissance, dates de nomination et d'avancement, classe, traitement, situation de famille), notes et projets de notes, tableau des mouvements de personnel, tableau des rémunérations et indices, tableau de péréquation des traitements, note de l'Association amicale interministérielle des secrétaires d'administration, correspondance (1915-1945). **20040382/113**

Recrutement : notes, avis de vacance d'emploi, candidatures (1932-1945); concours de rédacteur de 1938 : notes, notes reçues aux épreuves, convocations à la visite médicale, registre d'inscription (état civil, âge, diplômes, emploi et ancienneté), listes, questions posées aux épreuves orales, copies des candidats, avis de concours, arrêtés, procès-verbaux du jury, dossiers des candidats, correspondance. **20040382/116**

Anciens agents : registre de matricule (1850-1960). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, la date des arrêtés de nomination, le traitement.* **20040382/114**

Personnel de bureau et de service : registre (1875-1980). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, les dates d'entrée dans le service public et de prise de fonctions et d'avancement, la date et la cause de cessation des fonctions, l'index alphabétique; ordre de service, horaires et attributions, notes, tableaux (1919-1944); inscription d'office sur les listes électorales après déménagement : notes, formulaires, listes signées par le personnel, correspondance (1920-1938).* **20040382/115**

Contrôle des effectifs du personnel : tableaux (1939-1945). *Les tableaux contiennent l'état civil, les dates de nominations, l'emploi, l'échelon et l'indice, le traitement.* **20040382/123-124**

Dossiers de carrière des agents [classement par ordre alphabétique]. Dossiers des membres du personnel nés au plus tôt en 1804 et ayant été en fonction entre 1820 et 1986. *Les dossiers contiennent des lettres de candidature, formulaire pour le registre matricule, pièces d'état civil, extraits de casier judiciaire, arrêtés, états de*

service, états de service militaire, délégation à l'épouse pour toucher le salaire du mari rappelé sous les drapeaux, déclarations de versement, dossier de pension, notes, correspondance. **20040382/130-145**

Relations sociales, primes de 1928 : liste d'émargement; demandes de mutation (1938); demandes de permutation d'emploi; vacances : tableaux des congés, notes, correspondance; habillement : état des effets distribués (1931-1935).

20040382/128

Société coopérative de consommation du personnel du Conseil d'État : statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et du conseil d'administration, feuilles de présence, formulaires de cotisation, bulletins de souscription au capital social de la coopérative, listes des adhérents, rapports financiers, relevés bancaires, factures (1943-1945).

20040382/129

Conseils de discipline : notes, résultat des élections, listes d'émargement, arrêtés de nomination des membres, correspondance (1937-1939); notes du personnel : appréciation détaillée et notation, lettres de recommandation (1924, 1930-1944); pétitions du personnel concernant leurs emplois : pétitions, notes, correspondance (1923-1945).

20040382/125

Pensions : tableaux prévisionnels, états de service et traitement des personnels approchant la limite d'âge, notes, textes législatifs, listes indiquant la situation des anciens combattants, correspondance (1914-1945).

20040382/128

Le Conseil d'État conserve des archives du bureau central relatives aux ressources humaines, et plus particulièrement à la gestion des membres et des agents du Conseil d'État (1945-2008).

I Concours de l'auditorat

Préparation

Législation et réglementation : projets de loi adoptés par le Sénat relatifs au renouvellement des auditeurs, décrets portant règlement et arrêtés d'ouverture des concours de l'auditorat (1918-1925, 1928-1929, 1931-1932, 1934-1935, 1937-1938, 1940-1941, 1943, 1945); jury : arrêtés de nomination des membres et secrétaires, documents récapitulatifs de la composition du jury (1918-1932, 1934-1938, 1940-1941, 1943, 1945).

AL//5255

Inscription des candidats : registres d'inscription, liste des prisonniers de guerre ayant fait en captivité acte de candidature au concours de l'auditorat, lettres de transmission au garde des Sceaux, tickets de rationnement destinés aux candidats en 1943 et 1945 (1918-1932, 1934-1938, 1940-1941, 1943, 1945).

AL//5256, A L//5264

Dossiers des candidats [classement par ordre alphabétique].

AL//5256-5260

Renseignements confidentiels sur les candidats, dont renseignements médicaux : correspondance (1918, 1919, 1923-1945).

AL//5261

Désistements (1919-1945).

AL//5263

CONSEIL D'ÉTAT

Paris le 31 janvier 1924.

Secretariat Général.

NOTE de SERVICE.

---*---*---*---*---*---*---*---*---

Le Maître des Requêtes, Secrétaire général du Conseil d'Etat, invite M.M. les Chefs de service à rappeler au personnel placé sous leurs ordres qu'en exécution de l'arrêté de M. le Vice-Président du Conseil d'Etat, en date du 27 décembre 1918, le personnel des bureaux doit accomplir quarante-deux heures de présence effective par semaine, soit sept heures par jour.

En tenant compte d'une certaine tolérance pour l'heure d'arrivée ou celle du départ, il est indispensable qu'un minimum de six heures de travail effectif soit accompli quotidiennement.

Le Secrétaire général autorise M.M. les Chefs de service sous leur responsabilité, à accorder à leur personnel la faculté d'accomplir les six heures de travail de 11 h à 17 h ou de midi à 18 heures, en tenant compte des nécessités du service.

M.M. les Chefs de service voudront bien signaler au Secrétaire général les infractions à cette règle bienveillante.

Note de service du secrétaire général relative au temps de travail hebdomadaire du personnel de bureau (31 janvier 1924). Archives du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne plus particulièrement les Dames sténodactylographes, M. le Secrétaire du Contentieux et M. le Chef du Service du Secrétariat général voudront bien adresser, pour le 2 février, au Secrétaire général, un tableau de répartition des heures de travail pour les dames sténodactylographes.

N. Roussel
Ch. Anquet
Embry
P. Laroche
Myron
Choussier

1913

De la représentation des intérêts professionnels dans le droit français : son organisation et ses applications. Actions et recours qui s'y rapportent.

1918

Une personne généreuse a légué au département une somme considérable; toute latitude est d'ailleurs laissée au Conseil Général pour disposer à son gré de ce legs. Le Conseil confie à sa commission d'assistance le soin de lui faire des propositions sur l'emploi de cette libéralité.

La commission dans son rapport expose en détail l'organisation, les revenus et les charges des services d'assistance publique et d'hygiène publique dans le département. Elle fait connaître les modifications et les améliorations qu'elle propose d'apporter au fonctionnement de chacun de ces services.

Rédiger ce rapport.

Novembre 1934

A.S. de M. Debré, candidat
au concours pour l'auditorat
de 2ème classe au Conseil d'Etat

M. Debré, Michel, Jean, Pierre, né le 15 Janvier 1912 à Paris, de Anselme Robert et de feu Jeanne Debat-Pousan, est célibataire.

Engagé par devancement d'appel en Octobre 1931 au 11ème Régiment de Cuirassiers à Paris, il a été aussitôt détaché à l'Ecole Militaire de Saumur. Promu sous-lieutenant le 1er Avril 1932, il a été affecté à son régiment d'origine et libéré en Octobre suivant.

Il demeure chez son père, domicilié 5 rue de l'Université depuis huit ans, au loyer annuel de 33.000 francs environ; précédemment et depuis 1911, ce dernier a habité 8, rue de Solférino.

Ancien élève du Lycée Louis le Grand, de la Faculté de Droit et de l'Ecole des Sciences Politiques, il a obtenu en Juin 1931 le diplôme de cette école et en Mars 1934 le doctorat en droit.

M. Debré poursuit ses études.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque au point de vue politique.

Les renseignements recueillis sur son compte sont favorables.

INCONNU AUX SOUS-SCRIPTEURS JUDICIAIRES

Déroulement

Registre de sujets des épreuves préparatoires écrites, des épreuves définitives écrites et des épreuves orales (1872-1945), sujets échus aux candidats [classement par ordre alphabétique] (1922-1945). [AL//5265](#)

Copies des candidats (1918-1945). [AL//5267-5273](#)

Procès-verbaux des séances d'admission des candidats (1918-1945). [AL//5276](#)

Résultats

Notes obtenues par les candidats (1919-1945) ; listes des candidats reçus aux concours (1887-1926) ; rapports adressés au garde des Sceaux par les présidents des jurys après les concours (1918-1941) ; statistiques relatives au nombre de candidats qui se présentent et au nombre de places mises au concours (1872-1945). [AL//5277](#)

I Fonctions exercées par les membres à l'extérieur du Conseil d'État

Nominations, affectations :

- dossiers classés par périmètre ministériel (1849-1989).
- dossiers classés par ordre chronologique (1933-1945).

[AL//7487-7516](#)

[20040382/227](#)

Service extérieur en cabinet ministériel : listes par ministère, mention des décrets et arrêtés, intitulé de la fonction (1915-1938). [20040382/47](#)

Le Conseil d'État conserve les archives de Henri Chardon relatives à sa présidence de commissions extérieures au Conseil d'État (1932-1936).

I Relations institutionnelles

Correspondance au départ : registres (1930-1947). [20040382/230-231](#)

Correspondance à l'arrivée : registres (1926-1950). [20040382/259-260](#)

Sécurité au Conseil d'État : correspondance avec le ministère de la Justice liée à des vols et incidents (1923-1935) et à la divulgation d'informations confidentielles (1935). [20040382/277](#)

Correspondance avec le ministère de la Justice (1911-1945). [20040382/280-286](#)

Parlement, débats, convocation des membres du Conseil d'État : correspondance (1922-1934). [20040382/294](#)

Relations avec des parlementaires [classement alphabétique] (1896-1939) : correspondance liée aux activités du Conseil d'État. [20040382/313-316](#)

Correspondance [A-G, classement par ministère et institution] : Affaires étrangères (1915-1917), Agriculture (1915), Armement (1918), Blocus (1918-1922), Grande Chancellerie de la Légion d'honneur (1916), Chambre des députés (1915-1918), Sénat (1916-1918), Colonies (1916), Commerce (1915-1918), Cour de cassation

(1915-1917), Cour des comptes (1915), Cour d'appel (1918), École des langues orientales (1915-1917), Finances (1915-1918), gouvernement général de l'Algérie (1918), Guerre (1915-1918). **20040382/295**

Correspondance [I-T, classement par ministère et institution] : Instruction publique et Beaux-Arts (1915-1918), Intérieur (1915-1918), Marine (1915-1918), Maroc (1915), Postes et Télégraphes (1918), préfecture de la Seine (1915-1916), préfets des départements (1915-1919), Travail et Prévoyance sociale (1918), Travaux publics (1915-1917). **20040382/296**

Correspondance [A-E, classement par ministère et institution] (1919-1945) : administration des Contributions directes et indirectes, Affaires étrangères, Agriculture, Air, ambassades et fonctionnaires étrangers, Assemblée nationale, Caisse des dépôts et consignations, Chambre des députés et Sénat, chef de l'État, Colonies, Commissariat général aux questions juives, Compagnie française des Pétroles, conseils généraux, conseil municipal de Paris, Cour de cassation, Cour des comptes, cours et tribunaux, École des langues orientales, École libre des Sciences politiques, Éducation nationale et beaux-arts. **20040382/297**

Correspondance [E-M, classement par ministère et institution] (1919-1945) : Éducation nationale, Élysée, exploitation industrielle des tabacs et caisse autonome d'amortissement de la dette publique, Finances, gouvernements de l'Algérie, des colonies, des pays de protectorat, gouvernement militaire de Paris, Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, Guerre, Intérieur, Jury d'honneur, mairies. **20040382/298**

Correspondance [M-T, classement par ministère et institution] (1919-1945) : Marine, ministres d'État, ministères, paierie générale de la Seine, perceptions, Postes Télégraphes et Téléphones, préfecture de police, préfecture de la Seine, préfectures des départements, présidence du Conseil, Radiodiffusion nationale, Santé publique, Travail, Travaux publics. **20040382/299**

Correspondance [A-F, classement par ministère et institution] : Territoires de l'Union française (1937-1945). **20040382/301**

Correspondance [F-P, classement par ministère et institution] : Marine marchande (1919-1945), chef de l'État (1942-1945). **20040382/302**

Relations avec des particuliers : fichiers des correspondants, correspondance (1899-1968). **20040382/318, 20040382/332-338**

Le Conseil d'État conserve des correspondances entretenues avec les grands corps de l'État, les ministères, les administrations (1929-2007).

I Protocole et représentation

Familles des conseillers d'État et jours de réception des épouses (1917-1939) : «livrets de famille» (listes comprenant les nom et prénoms des membres, situation de famille, adresses et jours de réception des épouses). **20040382/339**

Réceptions ponctuelles au Palais-Royal et hors de celui-ci (1928-1935) : invitations, listes d'invités; réception au Palais-Royal avec l'association Le Rayonnement français le 26 mai 1945 : allocutions, correspondance; réceptions du Conseil de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1915-1917, 1930-1936) : listes des membres du Conseil d'État, invitations, correspondance; réceptions à l'Élysée (1919-1939) : notes, listes des membres invités, correspondance; chasses présidentielles (1924-1937) : timbres et permis de chasse, listes de membres invités, correspondance. **20040382/340**

Reuves du 14-Juillet et du 11-Novembre (1916, 1918-1939) : plans, listes des membres inscrits, correspondance; visites des souverains britanniques (1938) : invitations, listes des membres inscrits, correspondance; cérémonies, fêtes et spectacles au Palais-Royal : programme, affiches, correspondance (1923, 1934-1937, 1940); cérémonies, bals, galas privés, expositions et salons : notes, listes de membres, invitations, correspondance (1917-1940). **20040382/341**

Obsèques : listes des membres invités, notes, allocutions, faire-part, correspondance. **20040382/343**

- présidents de la République : Paul Doumer (1932), Raymond Poincaré (1934);
- présidents de la Chambre et du Sénat : Léon Bourgeois (1925), Jules Méline (1925);
- présidents du Conseil et ministres : Charles de Freycinet (1923), Maurice Bokanowski (1928), André Maginot (1932), Aristide Briand (1932), Georges Leygues (1933), Paul Painlevé (1933), Louis Barthou (1934);
- souverains étrangers : Albert I^{er} de Belgique (1934), Alexandre I^{er} de Yougoslavie (1934), George V (1936);
- ambassadeurs : François Bard, ambassadeur de France à Berne (1944);
- personnalités : Manuel Baudoin (1917), Camille Saint-Saëns (1921), Anatole France (1924), Gabriel Fauré (1924), Émile Roux (1933), victimes de la catastrophe de l'avion *L'Émeraude* (1934).

Obsèques de membres du Conseil d'État : notes biographiques, faire-part, allocutions, listes de donateurs, notes, correspondance. **20040382/344-345**

- vice-président : Clément Colson (1939, allocution);
- présidents de section : Camille Lyon (1915, allocution), Émile Mayniel (1918, allocution), Henri de Moüy (1920, allocution), Paul Arrivière (1927, allocution), Georges Saint-Paul (1935, allocution de départ en 1928), Jean-Louis Deloncle (1936, allocution), Jules Gautier (1936, allocution de départ en 1931), Michel Tardif (1937, allocution et allocution de départ en 1937), Henri Chardon (1939, allocution et allocution de départ en 1936), Georges Maringer (1941, allocution de départ en 1936), Louis Fochier (1943), Louis Corneille (1943), Jacques Helbronner (mort à Auschwitz le 23 novembre 1943, hommage en assemblée générale le 12 juillet 1945);

- **conseillers d'État** : Paul Vigué (1915), Henri Collignon (mort au champ d'honneur en 1915, allocution), Charles Blanc (1915), Léon Bizet (1918), Pierre Chardenet (1921), Louis Baudenet (1921), René Worms (1926), Auguste Chareyre (1927, allocution), Victor Rault (1930, allocution), Octave Vacquier (1931), Élie Rabier (1932, allocution), Henri Legrand (1932, allocution), Ernest Meyer (allocution de départ en 1934), Georges Bousquet (1937), Maurice Gilbert (1937, allocution), Armand Naudin (1938, allocution), Marcel Maupoil (1938, allocution), Paul Souchier (1938, allocution), Henri Richard (1938, allocution), Jean Berget (1939, allocution), Albert Tirman (1939), Pierre Roland-Marcel (1939, allocution), Maurice Vel-Durand (1941, allocution), René Rivet (1941, allocution), Félix Lamy (1943), Victor Pignochet (1943), Pierre Pinot (1944), Paul Binet (1945, allocution), René Giscard d'Estaing (1945), Paul Tirard (1945, allocution);
- **maîtres des requêtes** : Robert Franceschi (1929, allocution), Pierre Bousquet (1931, allocution), Florian Chardon (1941), Maurice Seydoux, secrétaire général (1944), Gabriel Tétreau (1944), Jean-Louis Delobel (1945, allocution), Émile Dugas (1945);
- **auditeurs** : Fernand Collavet (1914), Henri Ripert (1915);
- **personnel du Conseil d'État** : François Moimault (1915), Léon Blanc (1919), Grégoire Bessé (1922), Charles Creusot (1924), Ernest Legros (1926), Jules Chrétien (1929), Raymonde Fichet (1932), Léon Bonet (1936), Eugène Arnoux (1937), Germaine Bardin (1938), M^{me} de Poorter (1940), Pothier (1940), M^{me} Leynaud (1941), Hippolyte Barraux (1941), Simone Friedberg (1945), Alexandre Propin (1945), Louis Chassigneux (1945);
- **avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation** : Edmond Coutard, président de l'Ordre (22 juillet 1944).

I Publications

Projets de loi, de décret et d'avis, impression : relevés de dépenses, états de conservation des formes (1921-1923), registres des commandes et réception des impressions du Conseil d'État (1912-1926). **20040382/346, 20040382/359-360**

Recueil des lois et règlements concernant le Conseil d'État (1930, et supplément de 1935) : épreuves annotées, table des matières préparatoire. **20040382/361**

I Fonctionnement du Conseil d'État pendant les guerres mondiales

Première Guerre mondiale

Mobilisation : liste de mobilisation en 1914, états nominatifs annuels, listes d'affectation au Grand Quartier général, demandes de démobilisation de membres du Conseil d'État sous les drapeaux, sursis et dispenses d'appel, proposition de loi pour dispenser de mobilisation les auditeurs, notes, circulaires, photographies du Conseil d'État à Bordeaux, recours contentieux liés aux pensions militaires, correspondance (1914-1919). **20040382/366**



Séance du 6 novembre 1914 à Bordeaux, salle Franklin. Archives du Conseil d'État.

Situation militaire des membres du Conseil d'État : tableau, dossiers individuels de sursis, décisions de sursis, circulaires, correspondance (1914-1940) ; déplacement du Conseil d'État à Bordeaux : liste du personnel resté à Paris et de celui replié à Bordeaux, notes, relevé de décisions du Conseil d'État rendues à Bordeaux, correspondance (1914) ; monument aux morts de 1914-1918 : comptes rendus de la commission, fiches individuelles de renseignements militaires, hommages funèbres, note sur la souscription pour l'achat d'une plaque, liste de souscripteurs, invitations à l'inauguration de la plaque commémorative, correspondance.

20040382/367

Seconde Guerre mondiale

Mobilisation : adresse militaire des membres mobilisés, plan secret d'installation des pouvoirs publics en temps de guerre (1938), projet de plan de mobilisation, ordres de mission, notes et listes de matériel pour la défense passive (1939), législation, aménagement de caves-abris, tableau des coûts d'aménagements de défense passive.

20040382/367

Fonctionnement du Conseil d'État : instructions du chef de l'État, décrets, notes, budgets, correspondance ; prisonniers de guerre : loi du 28 juin 1943 sur les

fonctionnaires prisonniers, listes et localisation des prisonniers, dossiers individuels, tableaux, reçus d'expéditions, photographie, rapports d'envois de colis, demandes de libération, correspondance avec les prisonniers, correspondance institutionnelle, hommage de 1949 aux morts de 1939-1945; membres et agents du Conseil d'État, gestion et recrutement : déclarations individuelles de non-judéité, notes, législation et réglementation sur le statut des fonctionnaires, tableaux des membres hors-cadre ou en service extérieur, arrêtés statutaires, relevés d'indemnités de repliement, propositions pour la Légion d'honneur en 1941, correspondance; épuration de 1944 : ordonnance, liste des membres concernés, mesures prises (1944). **20040382/368**

Repli du Conseil d'État à Angers, Monségur, Royat, membres et personnel, traitements, logistique, circulation, hébergement : projets, notes, réquisitions de matériel et de logements, rapports, législation, tableaux des logements, listes des membres et du personnel présents, ordres de mission, ordres de service, laissez-passer, correspondance portant délégation pour percevoir le salaire du conjoint; retour à Paris : projets de retour, plans d'organisation, notes, listes, laissez-passer, liste de l'échelon arrière à Royat (1942). Prisonniers de guerre du Conseil d'État : listes et lieux de détention, envois de colis (1940-1942). **20040382/369**

Conseil d'État à Angers et à Royat, intendance, activités, prestation de serment au maréchal Pétain, membres prisonniers ou décédés, retour à Paris, échelon de Vichy : notes, ordres de mission, candidatures à l'auditorat, listes de membres en service extérieur en zone occupée, demandes de dérogation pour se présenter à un emploi au Conseil d'État, statistiques d'activité, listes de personnes regagnant Paris, laissez-passer, correspondance (1939-1945). **20040382/370**

Conseil d'État à Royat et à Paris, activités : ordres de mission, laissez-passer, cartes de libre circulation, listes de personnel, notes, relevés des communications téléphoniques Paris-Royat, récépissés d'envois en « zone libre », correspondance (1940-1944). **20040382/371**

Fonctionnement du Conseil d'État, organisation : lois et décrets, circulaires, notes, correspondance; membres du Conseil d'État, nominations en service extraordinaire : lois et décrets applicables aux membres, circulaires, convocations, tableaux des cabinets ministériels, correspondance; lois d'exception, création d'une commission *ad hoc* au Conseil d'État : avis rendus au gouvernement, lois et décrets, correspondance; prestation de serment au maréchal Pétain : photographie, instructions préparatoires, serments écrits, correspondance (1940-1944). **20040382/372**

I Bibliothèque

Le Conseil d'État conserve des archives relatives au fonctionnement et au personnel du service de la bibliothèque et des archives (1935-2000).

CONSEIL D'ÉTAT

Cabinet

du
Secrétaire Général

Bordignon
Paris, le 20 g^{br} 1914.

Mon cher collègue,

J'ai eu l'empresse de vous dire que je ne vous
avais aucun inconvénient à ce que votre fils Léon, répondant
à l'appel qui lui a été adressé par M. le Ministre,
aille travailler momentanément au Gouvernement de la Seine
à Paris, mais sous cette condition, que M. le Ministre
aura été avisé, que je demanderais à votre fils de
repréparer son service au Conseil d'Etat, si les circonstances
rendent sa collaboration absolument nécessaire. Je puis
arriver en effet qu'à la suite de quelques semaines méditant
sur les vœux qui ont été déposés et les exceptions, le
Conseil d'Etat soit privé de quelques auditeurs qui lui
sont et dans cette hypothèse le retour de votre fils, par un
mot, deviendrait indispensable, et ne pourrait plus être
différé jusqu'au motif de service militaire ou de santé
n'y faisant obstacle.

J'ai appris avec peine que le garçon de bureau
Hormisch avait été grièvement blessé : sa malchance se
pourrait décider, il n'en est que plus digne d'intérêt,
car je le considère comme un excellent travailleur. Je vous
envoie des nouvelles de votre collègue Carrère, vous
rendrez bien sur les communiq^{ns} sa tante salue à cœur

9989/940





Lettre adressée par René de Marguerie, vice-président replié à Bordeaux, à Jules Noël, secrétaire général du Conseil d'État resté à Paris (20 novembre 1914). Archives du Conseil d'État.

et je me suis pas étonné qu'il n'ait pu
supporter la fatigue exceptionnelle de ces
hospitales dont la direction, tu me disant j'ai
à croire qu'il se rétablira avec le repos.

Dans ta lettre que je vous ai écrite hier,
j'avais oublié de vous remercier de l'excellent
accueil que vous m'avez fait à mon arrivée.
C'est un Camarade d'enfance avec lequel je n'ai
ceux d'entretien de très affectueux relations.
Je repense mes amitiés, et vous prie de remercier
pour moi, moi-même de grâce, ainsi que vos traductions
également mes meilleurs souvenirs et amitiés.

Nous avons eu hier notre seconde assemblée plénière
du Conseil d'État statuant au Contentieux. L'une
des affaires portées au rôle avait été introduite par
M^e Lefort, qui a été élu à l'unanimité M^e Roux
au nom de M^e Brognard, administrateur de la charge
de M^e Lefort, a pris le parole pour s'en rapporter à
l'illumination écrite, et pour saluer le mémoire de son
Compagnon j'ai répondu quelques mots pour avouer le
souhait au début qui a frappé l'adversaire.

Le paiement des traitements les membres du Conseil d'État
pour le mois de novembre exigera peut-être un voyage
de Monsieur Raab à Paris : il aura alors le plaisir
de vous voir et de vous donner des nouvelles détaillées
de nos terres les nouvelles sont satisfaisantes.

Croyez, mes chers collègues, à mes meilleurs sentiments

R. Marguerie

ROYAT, le 30 DECEMBRE 1940

Liste des prisonniers

- X³⁵ M.M. DE MONSEGOU (Jacques) - Lieutenant - n° 76.603 - Oflag X B. - Stube II - Komp. 7 - DEUTSCHLAND (Allemagne)
- X³⁵ SURUN (Philippe) - Capitaine - n° 12.455 - Oflag XVII A. - DEUTSCHLAND (Allemagne)
- SEYDOUX (Maurice) - Lieutenant - n° 5.160 - Oflag IV D. - Block VI/27 DEUTSCHLAND (Allemagne)
- X³⁵ DELOBEL (Jean-Louis) - Lieutenant - n° 76.016 - Oflag X B. - Block 4 - Stube II - DEUTSCHLAND (Allemagne)
- X⁹⁰ MARTIN (René) - Sèggent - n° 8.659 - Stalag IV C. DEUTSCHLAND (Allemagne)
- JOIN-LAMBERT (Pierre) - Lieutenant - n° 29-55 - Oflag XI A. Komp. n° 7 DEUTSCHLAND (Allemagne)
- X⁹⁰ RACINE (Pierre) - Lieutenant - n° 11.222 - Oflag XVII A. DEUTSCHLAND (Allemagne)
- DE TINGUY DU POUET (Lionel) - Lieutenant - n° 1.143 - Oflag C. 3 DEUTSCHLAND (Allemagne)

M.N. BARJOT ³⁵ - Lieutenant - n° 75.806 - Oflag X B. - Stube 23
 (Alain) Komp. 4 - DEUTSCHLAND (Allemagne)

GREGOIRE - Lieutenant - n° 813 - Oflag ^{VII} IV D. - Block I ²¹
 (Roger) Bar. 36 - DEUTSCHLAND (Allemagne)

A.B. BARRAUX - Lieutenant - n° 00.443/3 - Stube 25 - Oflag VIII F.
 (René) DEUTSCHLAND - (Allemagne)

L. Bureau BUREAU - Soldat n° 10.689 - Stalag VI D.
 (Louis) DEUTSCHLAND (Allemagne)

LEMAIRE - Soldat n° 27.279 - Stalag IV A.
 (Achille) DEUTSCHLAND (Allemagne)

GAUTIER - Brigadier n° ^{29.363} ~~27.290~~ - F.Z. - Stalag I a.
 (Gabriel) DEUTSCHLAND (Allemagne)

M. J. BLUNAT { Capitaine
 (Michel) { - Gefangenennummer 9/6 - Zimmer 26 - Oflag VIII F
 { DEUTSCHLAND (Allemagne)

Georget 30.264 Stalag IV D Deutschland.

Ozon - Sgt 77643 - Stalag III A/4 - Deutschland.

Sections administratives

I Assemblée générale

Discussions (1915-1940, 1946-1953).

AL/5164-5254

Le Conseil d'État conserve les discussions d'assemblée générale de l'année 1945.

I Toutes sections

Enregistrement général des affaires administratives : fichier thématique (1912-1921).

AL/5534-5536

Procès-verbaux d'affaires administratives : registres (1914-1939).

AL/5382-5407

Dossiers d'affaires administratives (1914-1945).

AL/7275-7284 (1914), **AL/3185-4572** (1915-1945)

Le Conseil d'État conserve des registres d'enregistrement et de suivi des affaires administratives (1870-2002), des registres de procès-verbaux des séances (1872-2000), des fichiers thématiques des affaires (1870-2000), ainsi que plusieurs collections d'impression des projets soumis aux formations consultatives (1871-1919) et des archives sur le projet de codification des dispositions relatives à l'administration des départements et des communes (1938-1939).

I Section de l'Intérieur

Dons et legs : fichier des affaires administratives (1914-1939).

AL/5681-5710

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Léon Noël, [1888-1987, conseiller d'État en 1935]. Reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège (1918-1921); syndicats ecclésiastiques, associations culturelles et diocésaines (1920-1927); congrégations : arrêt des poursuites, projets de loi d'autorisation, liquidation et attribution (1901-1926).

433AP/1-2

I Section des Finances

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Le Conseil d'État conserve un reliquat de dossiers d'affaires relatives aux pensions (1913-1956).

I Section des Travaux publics

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Le Conseil d'État conserve une collection de notes de la section classées par matière (1870-1959).

Minute d'Assemblée Générale

Renvoyé le 28 août 1941 -

Conseil d'Etat.

Sections réunies de
Législation, de la Justice
et des Affaires Etrangères,
et de l'Intérieur,
de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts

Extrait du Registre des Délibérations.

N° 227.971

M. Canet
Rapporteur

Séance du

13 août 1941

1941

Projet de Loi.

relatif aux Musées des Beaux-Arts.

NOUS, MARECHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ETAT FRANCAIS,

Après avis du Conseil d'Etat,

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETONS :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article premier - Est considérée comme musée pour l'application de la présente loi toute collection permanente d'objets présentant un caractère artistique, préhistorique, historique ou archéologique, et dont l'accès est ouvert au public moyennant ~~une~~ rétribution ou non.

Article 2 - Les Musées relevant de la compétence du secrétariat d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse (secrétariat général des beaux-arts) sont répartis en quatre catégories: Musées nationaux, musées classés, musées contrôlés, musées libres.

50-385-1. 35062-30.

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Etat relatif au projet de loi sur les musées des Beaux-Arts (affaire n° 227971, séance du 13 août 1941). AL/4445

I Section de Législation

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Georges Bonnet [1889-1973, auditeur à la section de Législation] : ordre du jour, notes, correspondance (1914-1918). **685AP/48** (dossier n° 1)

Le Conseil d'État conserve des registres des affaires, des séances et des cahiers des rôles (1938-1949).

Comité juridique

Le Comité juridique est l'organe de conseil législatif et administratif du Comité français de la Libération nationale (CFLN), puis du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF).

Le Comité juridique, créé à Alger le 6 août 1943, est placé sous la présidence du professeur René Cassin. Au départ, il est composé de quatre membres issus du milieu juridique et universitaire, rejoints après quelques mois par huit nouveaux. Les compétences du Comité juridique sont fixées par référence au Conseil d'État, ce dernier étant à l'époque un organe de l'État français. Il examine donc les projets d'ordonnance et de décret du CFLN avant leur publication au Journal officiel. Le Comité juridique n'exerce pas les fonctions juridictionnelles du Conseil d'État exercées alors par le Comité temporaire du contentieux. À Alger, le Comité juridique, qui siège au lycée Fromentin puis au Palais d'été, se réunit lors de quatre-vingt-dix-neuf séances du 17 septembre 1943 au 22 août 1944 et examine cinq cent cinquante dossiers d'affaires très diverses. Ces affaires concernent majoritairement la vie courante des territoires relevant du CFLN, la conduite de guerre, les questions posées par le futur débarquement et la libération du sol national, ainsi que les projets élaborés par les organisations de résistance.

L'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine étend les compétences du Comité juridique au territoire métropolitain. Il s'installe à Paris le 29 août 1944, à la suite de la libération de la capitale. Il se voit attribuer par l'ordonnance du 9 août 1944 toutes les attributions non contentieuses du Conseil d'État, auprès, désormais, du gouvernement provisoire de la République française. S'ensuit alors une période d'un an où le Comité juridique et le Conseil d'État cohabitent. L'ordonnance du 17 octobre 1944 limite au domaine législatif la compétence du Comité juridique, le Conseil d'État s'occupant du domaine juridictionnel. Néanmoins, en pratique, le Conseil d'État concurrence les activités du Comité juridique, sans que l'on sache si un accord a été passé entre les deux institutions. Entre le 20 août et début octobre 1944, une soixantaine de textes ont été envoyés au Conseil d'État par les ministères. Le Comité juridique, quant à lui, examine la quasi-totalité des projets d'ordonnance. Il traite aussi des demandes d'avis et des projets de décret jusqu'au 17 octobre 1944. Un grand nombre de projets d'ordonnance soulevait des questions importantes, comme l'internement administratif, l'épuration dans

N ^o Dossier	Date	Origine	Analyse	Prof. C. de P. de P.	Séances	N ^o 37 - 1944
172	3 jan.	Communications minist. 4 jan. B ^o 26	<u>Id.</u> , modification la responsabilité en cas de perte ou vol des bagages au s. marchandise et des personnes et emb. - Ouvrier + per.	Prof. C. de P. de P. 105 Nouveau Texte C.S. 4 Mars 1944	Séances: 4 janviers - 11 janv. ans à 4h5 Adopté - Chancel 4 Mars 1944	10 ^e 37 - 1944
173	3 jan.	Justice B ^o 6 -	<u>Décret</u> portant mot. s. l'Art. de décret du 1 ^{er} Avril 1942, relatif à l'exercice de la profession d'interprète à la vis-à-vis des Polonais et de la sup. imp. d'interpr. pass. et Tunisie	M. Véghar	Séances: 10 janvier	S.O. N ^o 21 p. 190
174	3 jan.	Colonies B ^o -	<u>Décret</u> , relatif à l'alternance de la responsabilité de Cheimie fer de l'A.O.F. en cas de perte, ou absence -	M. Mary	Séances: 10 janvier	S.O. N ^o 16 - p. 161
175	3 jan.	Guerre et Air - B ^o -	<u>Décret</u> , relatif à l'application en ce. dr. de l'art. 2 ^e de la clause 1945 -		Séances: 4 janvier - adopté avec mot.	10 ^e 7 - 1944
176	3 jan.	Guerre et Air. - B ^o -	<u>Décret</u> , relatif aux mesures de mobilisation dans le Département de la Corse -		Séances: 4 janvier - adopté avec mot.	S.O. N ^o 6 (1944) p. 57 -

Enregistrement des affaires administratives examinées par le Comité juridique (1944). 20110151/3

les entreprises, l'organisation de la presse périodique ou encore les prix. Peu à peu, le Comité juridique se rapproche du Conseil d'État. Le 22 novembre 1944, René Cassin est nommé vice-président du Conseil d'État, tout en restant président du Comité juridique. De plus, à la fin de l'année 1944, plusieurs membres du Comité juridique entrent au Conseil d'État.

Le Conseil d'État, alors «épuré» de certains de ses membres, est en plein renouveau, grâce à une réforme entreprise par le gouvernement du général de Gaulle. Sa structure est conservée, mais un organe nouveau est créé par l'ordonnance du 31 juillet 1945 : la commission permanente.

Comité juridique, organisation et réunion : décrets de création et d'organisation, budget, salaires des membres et du personnel, correspondance, notes de service, ordres du jour, avis, procès-verbaux de séances, projets de décret, projets d'ordonnance, notes de service du gouvernement (1943-1946). **20110151/1-2**

Projets de textes examinés, enregistrement et suivi des affaires : registres, table thématique des dossiers, projets d'ordonnance, projets de décret, avis [par ordre chronologique] (1943-1947). **20110151/3-12**

Dossiers des rapporteurs [par ordre chronologique] (1943-1945). **20110151/13-56**

Section du Contentieux

Décisions imprimées (1872-1940). **19860716/12-14**

Rôles de séance annotés (1940-1943). **19860718/57**

Demandes de renseignements faisant suite aux procédures d'enquêtes partielles sur la propriété indigène en Algérie (1938). **AL/7417**

Suivi des affaires : registres généraux (1915-1945), registres en matière de contentieux fiscal (1915-1945). **20030221/4-67, 20030220/3-42**

Procès-verbaux de la section du Contentieux : registres (1914-1945). **19800549/252-384, 20010327/2-40**

Minutes des décisions (1915-1945), minutes des décisions en matière de contentieux fiscal (1934-1945), minutes des décisions en matière de contentieux électoral (1935-1945). **AL/4675-4916, AL/5034-5072, AL/5080-5087**

Dossiers de procédure (1926, 1928-1945).
19860718/1-26 (1926), **19860720/1-24** (1928), **19860721/1-43** (1929),
19860722/1-54 (1930), **19860723/1-51** (1931), **19860724/1-54** (1932),
19860725/1-59 (1933), **19860736/1-66** (1934), **19860737/1-71** (1935),
19860738/1-62 (1936), **19860739/1-60** (1937), **19860740/1-49** (1938),
19860741/1-32 (1939), **19860742/1-10** (1940), **AL/5711-5992** (1941-1945),
19840257/1 (1944, reliquat)

Dossier d'incompétence (1943-1955). **19790068/16**

Papiers de Pierre Chardenet [1895-1921, commissaire du gouvernement à la section du Contentieux de 1907 à 1918], arrêt du 30 mars 1916, *Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux* : conclusions, rôle, notes, coupures de presse, correspondance (1916-1919). **20160590/2-3**

Papiers de Bernard Chenot [1909-1995, auditeur puis maître des requêtes à la section du Contentieux] : notes et rapports (1932-1945).

406AP/1-3, 406AP/23, 406AP/33, 406AP/36

Papiers de Pierre Laroque [1907-1997, auditeur, maître des requêtes puis conseiller d'État à la section du Contentieux] : nominations (1929-1940); entrée au Conseil d'État et activité entre 1951 et 1964 : enregistrements sonores; cahier manuscrit listant les affaires traitées en tant que rapporteur (1930-1937); contentieux général, instruction d'affaires en tant que rapporteur au 4^e comité d'instruction; contentieux spécialisé, instruction d'affaires en tant que rapporteur (1930-1937); Conseil d'État, réintégration (septembre 1944); photographies (1930-1977).

20030430/9-17, 20020477/3, 20020477/10, 20030430/53, 20030430/75, 20030433/1-2

Le Conseil d'État conserve des archives relatives à la préparation de l'assemblée du Contentieux (1939-1977), des registres d'enregistrement des affaires de la section (1930-2005), des fichiers thématiques des affaires (1930-1980), quelques reliquats de minutes de décisions (1898, 1936-1937, 1948-1973), ainsi que des conclusions des commissaires du gouvernement (1921-2004).

Section spéciale du Contentieux

Fonctionnement de la section (1910-1930). **20110154/1**

Suivi des affaires : registres (1912-1934). **20030220/1-27**

Procès-verbaux de séances (1914-1936). **19800548/5-82, 20110154/1-16**

Minutes des décisions (1922, 1923-1934). **20110154/17-54**

Dossiers de procédure (1920-1934). **AL/7352-7412 (1920-1934)**

Dossiers de procédure en matière de contentieux fiscal (1926-1940). **19860718/1-26**

Section spéciale du Contentieux : états de frais; dossier sur le *Journal officiel*; correspondance; imprimés du Conseil d'État et documentation sur le Conseil d'État (1900-1950). **19860718/41-47, 19860718/49, 19860718/51**

Bureau d'assistance judiciaire

Composition du bureau d'assistance judiciaire : arrêtés de nomination des membres du Conseil d'État et des avocats (1914-1934), extraits du registre des délibérations (1915-1933), procès-verbaux d'assemblée générale (1934-1945), correspondance (1914-1945), lettres informant de la nomination des avocats et représentants ministériels au bureau (1915-1945); avocats aux Conseils : extrait de procès-verbal de prestation de serment (22 juillet 1938), composition du Conseil de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1936), affaire

n° 72210 9 DEC 1941 CK 49032 20



CONSEIL D'ÉTAT



Section du Contentieux

RECOURS MEMOIRE

Pour : Le Docteur Yves BOUGUEN, demeurant à
5 Rue Alsace-Lorraine à Saint-Brieuc
(Cotes du Nord)

Demandeur,

Contre : une décision du Conseil Supérieur de
l'Ordre des Médecins, notifiée le 10 Juin
1940, confirmant une décision par laquelle
le Conseil départemental des Médecins des
Cotes du Nord avait refusé au docteur Bou-
guen l'autorisation d'avoir un cabinet de
consultations à Pontrieux.

Le requérant défère cette décision à la censure
du Conseil d'État sur tous les chefs qui lui
font grief et en demande l'annulation notamment
pour les motifs invoqués et développés au mémoire
ampliatif ci-après :

MEMOIRE AMPLIATIF:

I^o. - Faits :

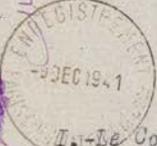
I. - Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins
créé par la loi du 7 Octobre 1940, a édicté les
prescriptions du Code de Déontologie auxquelles
doivent se soumettre les Médecins dans l'exercice
de leur profession.

L'article 27 de ce Code interdit à un médecin
installé dans une commune d'établir un cabinet de
consultation dans une autre localité. Toutefois
un spécialiste qualifié peut être autorisé par le
Conseil Départemental de l'Ordre à donner des con-
sultations périodiques dans une commune où il
ne réside pas;

Médecin laryngologiste, à St Brieuc, le docteur
BOUGUEN exerçait au début de l'année 1941, non seu-

REGISTRE A PARIS

9 DEC 1941



n° 59928.

2° Faits.

1° Par traité - en date du 8 mars 1904 - approuvé par un décret des 16 du même mois - la Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux est devenue concessionnaire - pour une durée de 30 années commençant à compter le 1^{er} juillet 1904 et cessant par suite de terminer le 1^{er} juillet 1934 - " de la distribution et de la vente, pour tous usages, des gaz et de l'énergie électrique dans l'étendue du territoire de Bordeaux."

On se fait connaître le capital autorisé de la C^g = 18 000 000 soit au total = 32 000 000 engagés.

118° - La Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux a été constituée en 1902 sous la forme ~~de~~ de Société anonyme - son capital de 8 millions d'iris en 32 000 actions et un montant nominal de 80° - le capital social a été porté à 12 000 000° en 1907 - puis à 14 000 000° en 1910 - Enfin - la C^g a émis à trois reprises - en 1904 - 1906 & 1907 - des obligations dont le montant nominal ^{est} de 500° - et s'élevait au total 18 000 000°.

115° de cahiers des charges annexé au contrat de concession a été déterminé le prix du gaz par les dispositions suivantes =

d'art. 29 a été fixé à huit centimes par mètre cube le prix des gaz consommés pour l'éclairage des voies et places publiques, des établissements municipaux et des établissements hospitaliers ou d'intérêt public substitués par la ville de Bordeaux - et d'art. 30 a imposé au concessionnaire l'obligation de livrer le gaz à la même prix (8 centimes le mètre cube) à ses usagers et employés -

Quant au prix du gaz consommé par les particuliers il a été fixé par l'art. 30 à 17 centimes par mètre cube pour l'éclairage et les usages domestiques - et à 16 centimes pour les usages industriels -

Enfin - ~~l'art. 31~~ - les cahiers des charges des concessionnaires pour l'éclairage au gaz font varier le prix du gaz d'après une barème déterminé en vertu de la fluctuation des cours des charbons - et suivant d'augmentations ou de diminutions des prix des charbons -

On établit ce que l'on est censé appeler une "échelle mobile" - de plus explicitement - le jeu de cette échelle est restreint et aux limites d'un maximum et d'un minimum - Parfois - le contrat n'a prévu la révision - et spécialement le relèvement des prix du gaz qu'à des périodes de certaines périodes de temps ou bien lorsqu'il s'agit d'écarter ces conditions de temps à partir du début de la concession -

On se l'a rappé de la barre

Chanron-Durnerin (éléments de dossier de la plainte déposée par M. Chanron contre M^e Durnerin, avocat aux Conseils, 1934-1936), recommandations pour décorations d'avocats au Conseil d'État (1933-1939). **20050572/1**

Affaires d'assistance judiciaire : correspondance (1915-1918, 1931, 1935), dossiers enregistrés en 1950 ne contenant pas de décision (lettre de saisine, pièces éventuelles) ; statistiques : statistiques des pourvois formés en matière d'élection contre des arrêtés des conseils du contentieux administratif (1944-1945).

20050572/2

Commission d'arbitrage et Tribunal arbitral

Arbitrage des conflits : correspondance (1903-1972).

20180143/1-6

Tribunal des conflits

Élection des membres par le Conseil d'État et la Cour de cassation et nomination des commissaires du gouvernement : notes, extraits de procès-verbaux de séances du Conseil d'État et de la Cour de cassation, correspondance (1914-1945) ; nomination des commissaires du gouvernement : arrêtés et décrets de nomination, extraits du *Journal officiel*, notes, correspondance (1932-1945) ; élection des membres par le Tribunal des conflits et élection du vice-président du Tribunal : procès-verbaux des séances du Tribunal tenues dans le cabinet du garde des Sceaux, convocations aux séances, correspondance (1933-1945) ; affaires examinées par le Tribunal : statistiques (1928-1945) ; examen de divers dossiers : notes et correspondance (1914-1945) ; correspondance générale (1938-1945) ; inscription des affaires examinées par le Tribunal à Royat (n° 879-902) : registre, notes et correspondance (1940-1942) ; commandes à l'Imprimerie nationale de l'impression des décisions du Tribunal et des ordres du jour des séances : ampliations dactylographiées des décisions et des ordres du jour, épreuves, notes (1938-1939).

20020183/1

Affaires traitées et comptabilité : registres (1871-1945).

19860716/3-11

Procès-verbaux de séances et expéditions ou ampliations de décisions (1914-1945).

20020183/3-4

Minutes des décisions (1914-1932).

20020183/2

Dossiers d'affaires (1914-1953) [à partir de l'année 1932, le dossier contient la minute de décision].

20020183/25-30

Le Conseil d'État conserve des recueils de décisions du Tribunal des conflits (1875-1923), ainsi que des registres d'enregistrement et de suivi des saisines (1872-1983).

Cour supérieure d'arbitrage

- Création et fonctionnement (1938-1939). **AL/7422**
- Dossiers de travail, liste des affaires renvoyées devant un nouveau surarbitre (1937-1939). **AL/7423-7424**
- Procès-verbaux : registres (1938-1939). **440MI/1-10**
- Minutes des décisions (1938-1939). **AL/7425-7429**
- Dossiers de procédure (1938-1939). **AL/7430-7486**
- Papiers de Pierre Laroque [1907-1997, commissaire du gouvernement à la Cour supérieure d'arbitrage]. Fonctionnement de la Cour supérieure d'arbitrage : correspondance, élaboration des modalités de fonctionnement, statistiques (1936-1939); affaires jugées : cahier manuscrit listant les affaires instruites par Pierre Laroque en tant que commissaire du gouvernement (1938-1939); rôles des séances et questions posées pour les affaires instruites (1938-1939) [classement par année et par séance]; instruction d'affaires en tant que commissaire du gouvernement : rôles manuscrits, documents de travail, projets de décisions manuscrits, conclusions manuscrites (1938-1939); sentences arbitrales dactylographiées de la Cour supérieure d'arbitrage (1938-1939). **20030430/28-39**
- Papiers de Michel Debré [1912-1996] : décret d'organisation de la Cour, arbitrages dactylographiés et manuscrits (1937-1938). **98AJ/1/2**
- Le Conseil d'État conserve des procès-verbaux de séances (1938-1939), ainsi que des décisions, des synthèses, de la documentation et des arrêts publiés au Journal officiel (1938-2001).*

Commission supérieure des commissaires aux comptes

- Recours contentieux, fonctionnement, instruction et jugement : ordres du jour, statistiques; dossiers de recours, correspondance (1937-1969). **20180145/1-6**

Associations

I Institut international des sciences administratives

- Congrès et tables rondes associées : rapports (1927-1933). **20140537/7**

Sources complémentaires conservées aux Archives nationales

État français (papiers de Roger Brian, chef de cabinet de Jean Jardel, secrétaire général à la vice-présidence du Conseil, puis chargé de mission au Cabinet civil du chef de l'État)

Dossier consacré au Conseil d'État (5 pièces), dont une note sur le retour du Conseil d'État à Paris (28 janvier 1942). **2AG/536** (dossier B)

France combattante et Gouvernement provisoire de la République française

Justice, organisation judiciaire : notes et projets d'ordonnance et de décret concernant le comité de contentieux de la France combattante, le Comité juridique du Comité français de la Libération nationale et la nomination des membres du Conseil d'État (1943-1944). **AG/3(1)/253** (dossier n° 7)

Législation, organisation des pouvoirs publics à la Libération : projet d'ordonnances, avis du Comité juridique (1944). **AG/3(1)/276** (dossier n° 3)

Conseil d'État : correspondance et notes sur le Comité juridique (6 septembre 1944-23 avril 1945), note portant nomination de conseillers d'État (s.d.), note sur la présidence du Conseil et le Conseil d'État (s.d.), correspondance et notes diverses (19 décembre 1944-3 janvier 1946). **AG/3(4)/3** (dossier n° 5)

Dossier concernant Georges Pompidou : note sur sa nomination comme maître des requêtes au Conseil d'État (novembre 1945). **AG/5(1)/2798**

Collection originale des lois provenant du ministère de la Justice

La série A des Archives nationales contient la collection originale des lois conservées par le ministre de la Justice, garde du Sceau de l'État (1915-1944). On y retrouve donc les originaux des différentes lois portant organisation du Conseil d'État comme la loi du 1^{er} mars 1923, conservée sous la cote A//1738. **A/1685-1895**

Ministère de la Justice

I Cabinet du garde des Sceaux

Correspondance, pièces diverses, concernant le personnel, l'organisation, le fonctionnement, le travail, les locaux, les affaires et les questions diverses, le concours pour l'auditorat (1914-1937). **BB/30/1701**

Projets de loi, de décret et d'avis adoptés par le Conseil d'État [classement numérique; collection incomplète] (1914-1919). **BB/30/1695**

I Secrétariat général de la Chancellerie

Conseil d'État, déplacements; organisation; recrutement des membres et du personnel administratif (1940-1944). **BB/30/1717**

I Bureau du Sceau

Décrets et arrêtés concernant le Conseil d'État, notamment le personnel [originaux classés par ordre chronologique] (1914-1927). **BB/34/317**

I Direction des services judiciaires

Conseil d'État, épuration : dossiers individuels (1944-1945). **19850211/5**

I Direction du personnel et de la comptabilité

Des dossiers de demandes de pension des employés du Conseil d'État figurent dans la sous-série BB/25, mélangés avec ceux des autres catégories de personnel judiciaire (1854-1927). **BB/25/283-770**

Correspondance, pièces diverses, concernant les emplois dépendant du ministère de la Justice réservés aux militaires, notamment au Conseil d'État (1914-1920); mobilisation du personnel dépendant du ministère de la Justice, entre autres au Conseil d'État (1915). **BB/30/1698/1-3 (dossier n° 2)**

Ministère de l'Intérieur

I Administration départementale et communale

Archives de la direction de l'administration départementale et communale concernant notamment les pourvois au Conseil d'État [classement par département] (1880-1940). **F/2/2137-2948, F/2/2961-2964, F/2/2978**

I Enregistrement de la correspondance du ministère de l'Intérieur

Correspondance avec le Conseil d'État (1914-1938). **F/1a/3174/10-17**

Beaux-Arts

Bureau des travaux d'art, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, dont attributions d'œuvres au Conseil d'État [la base de données *Arcade* (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm>) permet de consulter le détail de ces attributions] (An VIII-1960) [1799-1960].

F/21/4156-4346, F/21/4351-4416, F/21/4845-4868, F/21/6721-6967

Service des Bâtiments civils et des Palais nationaux

Palais-Royal :

- dossiers des travaux de l'administration des Palais nationaux (1874-1935).
F/21/6270-6286
- travaux de construction, grosses réparations et entretien : mémoires d'ouvrages, correspondance, rapports, plans, comptabilité (1929-1931).
F/21/3917
- répartition de crédits de travaux (1929-1933).
F/21/5643

I Sous-direction de la création architecturale et des constructions publiques

Palais-Royal, travaux au Conseil d'État (1931-1943).

19810663/243-249

I Conseil général des bâtiments civils

Palais-Royal : registre de procès-verbaux (1931-1935).

F/21/6430

I Bureau des contrôles

Palais-Royal :

- raccordement du chauffage (1940).
19760340/1463 (dossier n° 11 571)
- remise en état de la salle Napoléon ; réfection du bureau du secrétaire général ;
- nettoyage de la salle carrée de la bibliothèque (1944).

19760340/1047 (dossier n° 9436)

Agence d'architecture du Louvre et des Tuileries

Plans du réseau de chauffage du Conseil d'État au Palais-Royal (1936).

CP/64AJ/712/BIS (p. n° 6)

Direction des Musées de France

Dépôt du musée de Versailles au Conseil d'État (1935-1950).

20150333/561

Musée du Louvre, département des peintures : devis et mémoire de Jean-Gabriel Goulinat pour la restauration de *Sacrifice antique* de Charles-Alphonse Dufresnoy et de différents tableaux du Conseil d'État (15 avril-6 novembre 1937).

20144790/121

Conseil national économique

Ancêtre de l'actuel Conseil économique, social et environnemental, le Conseil national économique (1925-1940) était un organe consultatif, en matière économique et sociale, rattaché à la présidence du Conseil. Comme le Conseil d'État, il siégeait au Palais-Royal. Durant cette période, de nombreux membres du Conseil d'État ont

rédigé des rapports pour l'institution. Parallèlement à leurs fonctions de membres du Conseil d'État, Georges Cahen-Salvador en fut secrétaire général de 1925 à 1940 et Alexandre Parodi secrétaire général adjoint de 1929 à 1938. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que ce fonds a été constitué. Il vient compléter les archives conservées aux Archives nationales dans la série CE.

Assemblée générale : convocation, discours et rapport moral, communiqué à la presse et compte rendu analytique (1931-1936). **20110147/1-2**

Commission permanente : procès-verbal, compte rendu (1931-1938). **20110147/3-4**

Commissions d'enquête : convocation, rapport, procès-verbal, compte rendu (1932-1936). **20110147/5**

Commissions et sous-commissions thématiques : convocation, rapport, procès-verbal, compte rendu (1932-1938). **20110147/6-7**

Sections professionnelles : avis, travaux à l'application des lois sociales de juin 1936 (1936-1938). **20110147/8-16**

Comité d'étude pour l'adaptation du régime douanier et commission d'enquête sur la production : procès-verbaux des séances, rapports (1935-1937). **20110147/17-19**

Archives personnelles de membres du Conseil d'État

I Fonds Michel Debré [1912-1996, maître des requêtes en 1942]

Rôle des séances publiques (4 février 1935-19 juillet 1939), arbitrages, arrêts et notes (1934-1937). **98AJ/1/2**

Dossiers de procédure de contentieux (1935-1938) [classement par ordre chronologique des séances]. **98AJ/1/3**

Dossiers thématiques : fiscalité, organisation judiciaire, organisation administrative, fonction publique (1935-1938). **98AJ/1/4**

Dossiers thématiques : marchés, dommages de travaux publics, accidents d'automobile, indemnité d'occupation temporaire, voirie, transports, santé publique, armée, outre-mer, domicile, capacité et incapacité, État civil, nom, chemin de fer, étranger, nationalité et fonction publique, propriété industrielle et commerciale, patrimoine, prescription et nullité (1935-1938). **98AJ/1/5**

Fonctionnement du Conseil d'État et documentation : textes sur les réformes du concours d'entrée et du statut d'auditeur (1934-1936), circulaire sur la fabrication de masques à gaz pour les membres du Conseil (1938), annuaires du Conseil d'État (1935-1959), comptes rendus des assemblées générales du Conseil d'État (1936-1950), correspondance et textes au sujet de sa nomination comme auditeur de 1^{re} classe (1939), comme maître des requêtes (1942) et sa mise hors cadre (1945). **98AJ/1/6**

Rapport au vice-président du Conseil d'État sur les demandes de congés des prisonniers de guerre : texte dactylographié (1940). **98AJ/1/13**

Papiers personnels de résistant : fausse autorisation du Conseil d'État à quitter Paris (s.d.) ; projet d'article pour la revue *Cahiers politiques* du Comité général d'études : «Sur la présidence du Conseil et du Conseil d'État» (s.d.) ; réorganisation du Conseil d'État : avant-projet (1944). **98AJ/1/14**

Écrits de Michel Debré (1934-1939). **98AJ/1/11-12**

I Fonds Pierre Chardenet [1865-1921, conseiller d'État en 1918]

État civil, décès, relations avec l'École des Sciences politiques, correspondance privée, décorations, nominations au Conseil d'État (1914-1948). **20160590/1-2**

I Fonds Pierre Laroque [1907-1997, conseiller d'État en 1951]

Préparation au concours du Conseil d'État. **20030430/8**

Le Conseil d'État conserve des archives de Georges Cahen-Salvador [1875-1963] (années 1900-1954).

Voir aussi les fonds suivants de membres qui contiennent des documents relatifs à leurs activités extérieures au Conseil d'État :

Fonds Lucien Bauzin [1880-1972, conseiller d'État] (années 1903-1946). **429AP/1-10**

Fonds Joseph Desmars [1875-1956, conseiller d'État] (1905-1934). **602AP/1-8**

Fonds Jean Donnedieu de Vabres [1918-2009, conseiller d'État] (années 1944-1974). **539AP/1-16**

Fonds Jacques Lucius [1905-1997, maître des requêtes au Conseil d'État] (années 1931-1975). **606AP/1-39**

Fonds René Mayer [1880-1971, maître des requêtes au Conseil d'État] (années 1912-1983). **363AP/1-53**

Dossiers d'André Moreau-Néret [1897-1976, maître des requêtes au Conseil d'État et expert juridique auprès du ministre de la Guerre] sur les négociations franco-américaines de la dette de guerre (1915-1926). **AB/XIX/4220**

Fonds Eugène Petit [1871-1938, maître des requêtes au Conseil d'État] (1891-1942). **584AP/1-28**

Archives personnelles évoquant le Conseil d'État

Fonds Jules Breton [1872-1940, ministre de l'Hygiène, Assistance et Prévoyance sociales de 1920 à 1921] : organisation du ministère dont procès-verbaux des séances du Conseil d'État (1920). **398AP/20** (dossier n° 1)

Fonds René Brouillet [1909-1992] : correspondance avec des membres du Conseil d'État (1944-1945). **110AJ/83**

Fonds Jean Coutrot [1895-1941]. Création du Comité de l'organisation scientifique du travail : lettre signée du vice-président du Conseil d'État au Comité de l'organisation scientifique du travail, envoi d'un représentant au Comité de l'organisation scientifique du travail (1937). **468AP/18** (dossier n° 1, sous-dossier A)

5 CHAPITRE 5

Le Conseil d'État de la IV^e puis V^e République

1945-1987

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sous la vice-présidence de René Cassin, le Conseil d'État connaît d'importantes évolutions. Les ordonnances n° 45-1706 et n° 45-1708 du 31 juillet 1945 ainsi que le décret n° 45-1709, publié le même jour et portant règlement intérieur du Conseil d'État, le réinvestissent de ses attributions consultatives, que le Gouvernement provisoire de la République française lui avait retirées en août 1944 au profit du Comité juridique – lequel est supprimé. Ces attributions s'exercent désormais dans le cadre de cinq sections : la section de l'Intérieur, la section des Finances, la section des Travaux publics, la section Sociale et la section du Contentieux. À ces formations ordinaires vient s'ajouter la commission permanente, créée par la seconde ordonnance. Cette formation supplémentaire, présidée par le président de l'une des sections administratives et composée de neuf conseillers d'État (cinq en service ordinaire et quatre en service extraordinaire), est instituée afin de permettre au gouvernement d'obtenir rapidement un avis sur des textes qu'il estime devoir inscrire d'urgence à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

Les attributions ainsi restituées à la Haute Assemblée sont dans le même temps redéfinies. La saisine du Conseil d'État est obligatoire en ce qui concerne les projets de loi émanant de l'exécutif. La Haute Assemblée, désormais rattachée à la présidence du Conseil, est également consultée de manière obligatoire sur les projets d'ordonnance, sur les projets de décret ayant force législative que le gouvernement peut être habilité à édicter par les chambres, et sur les projets de règlement d'administration publique. L'exécutif conserve par ailleurs la possibilité de lui soumettre pour avis ses autres projets de décret et de lui adresser des questions sur « les difficultés qui s'élèvent en matière administrative ». Enfin, l'ordonnance n° 45-1708 confirme que le Conseil d'État « peut, de sa propre initiative, appeler l'attention des pouvoirs publics sur les réformes d'ordre législatif, réglementaire ou administratif qui lui paraissent conformes à l'intérêt général ».

La composition de la Haute Assemblée est profondément modifiée sous les effets conjugués de l'épuration, de la réintégration des membres exclus par le régime de Vichy, de nombreuses nominations de conseillers d'État au tour extérieur et de l'organisation de trois concours spéciaux en 1945-1946. À partir de 1947, les auditeurs sont recrutés parmi les élèves ayant effectué leur scolarité à l'École nationale d'administration, créée en 1945 pour former les cadres

supérieurs de la fonction publique. La féminisation des effectifs, amorcée dès la fin des années 1920 au secrétariat de la section du Contentieux, se développe. L'année 1953 voit l'arrivée des premières femmes parmi les membres du Conseil d'État. Les formes traditionnelles de participation des membres à l'administration active, telles que la participation à des commissions extérieures ou l'appartenance aux cabinets ministériels, sont maintenues.

Les années qui suivent la Libération sont également marquées par la volonté de favoriser le développement national et international de l'activité de l'institution au travers d'actions portées, pour la plupart, par René Cassin. En 1947, c'est à son initiative qu'est lancée la revue *Études et documents du Conseil d'État*, qui doit contribuer au rayonnement national et international des travaux et de l'histoire de la Haute Assemblée. Trois ans plus tard, il supervise les diverses manifestations organisées pour célébrer le cent-cinquantième anniversaire du Conseil d'État, manifestations qui sont couronnées en 1952 par la publication d'un *Livre jubilaire*. René Cassin institue en 1953 le centre de coordination et de documentation (renommé centre de documentation en 1966). Confié à des maîtres des requêtes, ce centre est notamment chargé de produire le *Recueil Lebon* et de livrer des commentaires des arrêts, ce qui permet une meilleure diffusion de la jurisprudence du Conseil d'État. Enfin, c'est aussi René Cassin qui, avec Marcel Waline, est à l'origine des *Grands arrêts de la jurisprudence administrative*, ouvrage publié pour la première fois en 1956 et dont l'un des objectifs est de renforcer les liens entre la haute juridiction administrative et les facultés de droit.

Au contentieux, plusieurs décisions emblématiques font écho à la ligne directrice tracée par René Cassin lors de son installation le 23 décembre 1944 – installation à l'occasion de laquelle le nouveau vice-président place les « nécessités du service public » et « le respect des droits de la personne humaine » au sommet des préoccupations du Conseil d'État. Ainsi, dès la fin de l'année 1944, à l'occasion d'une affaire dans laquelle le chef du service du chômage d'une municipalité avait, avant la guerre et sur ordre du maire, versé des allocations de chômage à des administrés qui n'y avaient pas droit, la haute juridiction administrative affirme l'obligation pour les fonctionnaires de désobéir aux ordres qui présentent « de toute évidence un caractère illégal » et dont l'exécution « compromet[traient] gravement le fonctionnement du service public » (arrêt *Langneur*, 10 novembre 1944). Surtout, c'est dans l'après-guerre qu'est officialisée par le Conseil d'État l'existence de principes généraux qui s'imposent à l'administration même s'ils ne sont formulés dans aucun texte. L'arrêt *Aramu*, du 26 octobre 1945 les qualifie pour la première fois explicitement de « principes généraux du droit ». Quelques années plus tard, un autre « grand arrêt », la décision *Dame Lamotte* (17 février 1950), énonce que le recours pour excès de pouvoir, dont l'objet est de garantir le respect de la légalité par la puissance publique, découle des principes généraux du droit. En conséquence, il est ouvert contre tous les actes administratifs.

Sur ces nouvelles bases, le Conseil d'État voit ses activités consultatives et contentieuses s'accroître rapidement, justifiant le développement concomitant des services et des bureaux du secrétariat général tout au long de la seconde moitié du xx^e siècle. Au contentieux notamment, la Haute Assemblée est très vite submergée par le nombre de recours, qui augmente de manière exponentielle en raison des opérations liées à la Reconstruction. En 1953, après plusieurs années de discussions parlementaires et gouvernementales, une réforme de la juridiction administrative est adoptée. Le décret du 30 septembre 1953 portant réforme du contentieux et celui du 28 novembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret précédent substituent aux conseils de préfectures des tribunaux administratifs, qui deviennent juges de droit commun du contentieux de l'administration. Le Conseil d'État n'a plus qu'une compétence d'attribution en première instance, c'est-à-dire qu'il ne juge en premier (et dernier) ressort que certaines catégories d'affaires. Il est la juridiction d'appel des jugements des tribunaux administratifs. Cette redéfinition des compétences a une conséquence pratique : sur les 25 000 affaires dont le Conseil d'État est saisi au début de l'année 1954, un tiers est transféré aux tribunaux administratifs nouvellement créés.

À la suite de la réforme de 1953, René Cassin institue une rencontre annuelle avec l'ensemble des présidents des tribunaux administratifs. La collaboration entre les juridictions se développe progressivement dans le cadre d'instances de gestion et d'inspection, comme la mission permanente d'inspection des juridictions administratives (MIJA). Créée en 1945, cette dernière voit ses attributions étendues par la réforme de 1953 : elle préside la commission d'examen des demandes de nomination dans le corps des conseillers d'État ou des maîtres des requêtes offertes aux magistrats administratifs (depuis 1953) et dispose d'un pouvoir de notation sur les présidents de tribunal administratif (juin 1954).

Composée de neuf sous-sections depuis 1950, la section du Contentieux en comprend jusqu'à onze, entre 1956 et 1963. La jurisprudence de la Haute Assemblée poursuit son développement, notamment avec les arrêts *Bertin*, *Grimouard* et *Société Le Béton* (1956) qui concourent à la définition du service public, et avec l'arrêt *Ville Nouvelle-Est* (1971), où le Conseil d'État approfondit son contrôle de l'utilité publique, en développant la « théorie du bilan ». D'après cette théorie, le juge administratif est autorisé à contrôler qu'une opération d'expropriation pour cause d'utilité publique ne risque pas d'entraîner des inconvénients excessifs (pour la propriété privée, pour d'autres intérêts publics) eu égard aux avantages qu'elle présente. Dans d'autres domaines, la jurisprudence de la Haute Assemblée se fait l'écho de l'évolution des mœurs, comme par exemple sa jurisprudence en matière de police du cinéma.

À son retour au pouvoir le 1^{er} juin 1958 en tant que président du Conseil de la IV^e République, le général de Gaulle lance rapidement le processus de rédaction de la nouvelle constitution. La loi constitutionnelle du 3 juin précise les modalités de révision de la Constitution et autorise le Gouvernement du général de Gaulle

à préparer une nouvelle Constitution soumise au référendum. Plusieurs groupes de travail sont constitués pour la préparation du texte, parmi lesquels un comité consultatif constitutionnel créé le 15 juillet 1958 et présidé par Paul Reynaud et un comité d'experts présidé par Michel Debré. Les membres du Conseil d'État apportent leur expertise pour la rédaction de l'avant-projet de Constitution au sein de ces groupes de travail. Par ailleurs, une commission spéciale dite « commission constitutionnelle » est constituée au sein du Conseil d'État pour examiner le projet de Constitution (arrêté du 13 janvier 1958, modifié par deux arrêtés des 23 mai et 21 août 1958). Présidée par René Cassin, elle prépare les travaux de l'assemblée générale du Conseil d'État, qui se réunit les 27 et 28 août. La Constitution de la 5^e République est approuvée par référendum le 28 septembre 1958 et promulguée le 4 octobre par René Coty, président de la République.

Plusieurs articles de la Constitution mentionnent le Conseil d'État. À l'article 13, les conseillers d'État sont cités en premier parmi les fonctionnaires nommés par le président de la République en conseil des ministres. À trois reprises, les compétences consultatives du Conseil d'État sont évoquées, qu'il s'agisse des projets de loi (article 39), d'ordonnance (article 38) et de décret qui modifient des dispositions de forme législative portant sur des matières de caractère réglementaire (article 37).

Conformément à l'article 92, le Conseil d'État joue par ailleurs un rôle important dans la mise en place des mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. De nombreux textes fondateurs sont ainsi examinés dans des délais très brefs. Ils concernent notamment le fonctionnement des assemblées parlementaires, le Conseil constitutionnel, le statut de la magistrature et le Conseil supérieur de la magistrature, le régime des lois de finances.

En 1962, deux épisodes rapprochés provoquent une crise politique. Le 1^{er} octobre, le Conseil d'État émet un avis défavorable sur le projet de loi du général de Gaulle visant à soumettre au référendum une réforme constitutionnelle qui instaure le suffrage universel direct pour l'élection du président de la République, au motif que cette procédure ne peut pas être utilisée pour réviser la Constitution. Le 19 octobre de la même année, l'assemblée du Contentieux, par la décision *Canal*, annule l'ordonnance créant une cour militaire de justice qui avait condamné à mort un dirigeant de l'OAS nommé Canal. La décision Canal déclare illégale la cour militaire, au motif que l'absence de possibilité d'appel est « contraire aux principes généraux du droit ». À l'issue de ces deux contradictions apportées à son action par le Conseil d'État, à la fois en tant que son conseil et juge administratif suprême, le gouvernement annonce son intention de le réformer rapidement. Au début de l'année 1963, le gouvernement crée une commission temporaire, dite « commission Noël » en référence au nom de son président, Léon Noël, président du Conseil constitutionnel, chargée de « procéder à l'examen des problèmes posés par le fonctionnement et les activités du Conseil d'État ». Au terme de ses travaux, les décrets n^{os} 63-766 et 63-767 du 30 juillet 1963 sont adoptés.

Contrairement aux craintes initiales, ces décrets renforcent le rôle consultatif et d'expertise juridique du Conseil d'État en créant une commission du Rapport. Cette commission est chargée de préparer un rapport annuel sur l'activité du Conseil d'État énonçant également les réformes d'ordre législatif, réglementaire ou administratif sur lesquelles l'institution entend appeler l'attention du gouvernement et signalant les difficultés rencontrées dans l'exécution des décisions des juridictions administratives (article 3 du décret n° 63-766). Par ailleurs, un secrétaire général adjoint assiste le secrétaire général dans ses fonctions. Des ajustements sont opérés en ce qui concerne l'organisation des formations administratives et contentieuses. L'assemblée générale se réunit désormais en formation plénière et en formation ordinaire. Sauf exception, tout membre du Conseil d'État doit appartenir en même temps à une section administrative et à la section du Contentieux – principe de la double affectation des membres, utile à la connaissance de l'administration.

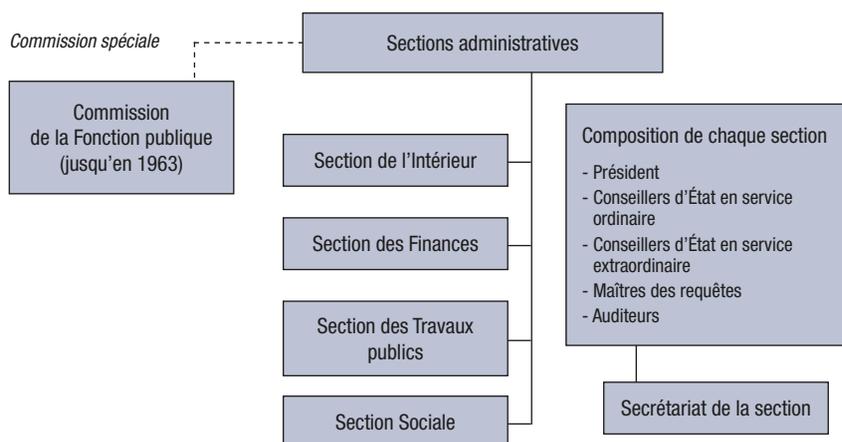
Par décret du 26 août 1975, la commission du Rapport devient la commission du Rapport et des études. Entre 1963 et 1980, elle enregistre 1700 demandes d'exécution et 65 demandes d'éclaircissement. Faisant suite au constat de la durée excessive des délais d'exécution des décisions des juridictions administratives, la loi n° 80-539 du 16 juillet 1980 complétée par un décret du 12 mai 1981 dote l'institution d'un pouvoir de contrainte matérialisé par des mesures à caractère financier et par l'usage de l'astreinte contre les personnes morales de droit public. En 1985, le décret n° 85-90 du 24 janvier érige la commission au rang de section consultative sous l'appellation de section du Rapport et des études.

Dans les années 1980, la section du Contentieux, composée de dix sous-sections, est à nouveau engorgée et de nouvelles mesures s'imposent. Plusieurs projets de réforme se succèdent, notamment un projet de « chambres adjointes » issu des travaux de la commission de réflexion confiée à Pierre Laurent, alors président de la section du Contentieux, qui n'est pas adopté. Nommé vice-président du Conseil d'État en février 1987, Marceau Long engage une profonde réforme de la justice administrative qui aboutit à la création des cours administratives d'appel par la loi n° 87-1127 du 31 décembre 1987.

Les sections administratives et la section du Contentieux

Les sections administratives

1945-1963

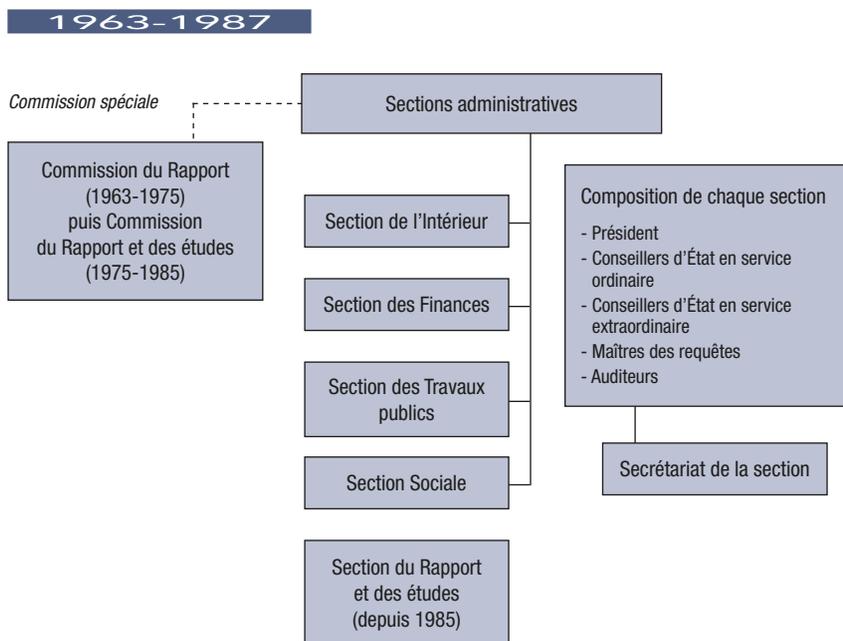


L'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'État crée une commission permanente « chargée de l'examen des projets d'ordonnance et des décrets en vertu de pouvoirs spéciaux en matière législative et dans les cas exceptionnels où l'urgence est signalée par le ministre compétent et expressément constatée par une décision spéciale du président du Gouvernement provisoire mentionnée dans les visas. » Cette commission fonctionne sur le modèle du Comité juridique, placé, depuis l'ordonnance du 6 août 1943, auprès du Comité français de la Libération nationale, sous la présidence de René Cassin.

Le décret du 31 juillet 1945 portant règlement intérieur du Conseil d'État uniformise les appellations des sections administratives et entérine la création de la section Sociale. Il fixe également la répartition des affaires ressortissant aux différents ministères entre les sections administratives.

En vertu des dispositions de l'ordonnance et du décret du 31 juillet 1945 autorisant la constitution de commissions pour l'examen de certaines affaires, un arrêté du 28 mars 1945 crée la commission de la Fonction publique, commission intérieure au Conseil d'État reprenant le principe d'une commission des fonctionnaires constituée par un arrêté du 14 novembre 1941. La commission de la Fonction publique est chargée d'examiner toutes les questions relatives aux fonctionnaires et est composée de représentants des cinq sections du Conseil d'État.

La fonction consultative du Conseil d'État est également renforcée par la Constitution de 1958, qui fixe les différents cas dans lesquels il doit être obligatoirement consulté en matière législative.



Le décret n° 63-766 du 30 juillet 1963 conforte le rôle consultatif et juridique du Conseil d'État et présente quelques innovations en termes de fonctionnement.

L'assemblée générale se réunit désormais soit en formation plénière, soit en formation ordinaire. La première se réunit au moins une fois par mois et comprend le vice-président, les présidents de section et tous les conseillers d'État. La seconde se réunit une fois par semaine et comprend le vice-président, les présidents de section, l'un des présidents adjoints de la section du Contentieux et vingt-et-un conseillers d'État.

Le rôle et la composition de la commission permanente sont précisés : « Une commission permanente est chargée de l'examen des projets de loi et d'ordonnance dans les cas exceptionnels où l'urgence est signalée par le ministre compétent et expressément constatée par une décision spéciale du Premier ministre mentionnée dans les visas. » (article 22). Elle est présidée par le vice-président et comprend le président de l'une des sections administratives, dix conseillers d'État, des maîtres des requêtes et des auditeurs.

Le principe de la double affectation des membres est institué. Les membres du Conseil d'État relèvent désormais aussi bien d'une section administrative que de la section du Contentieux.

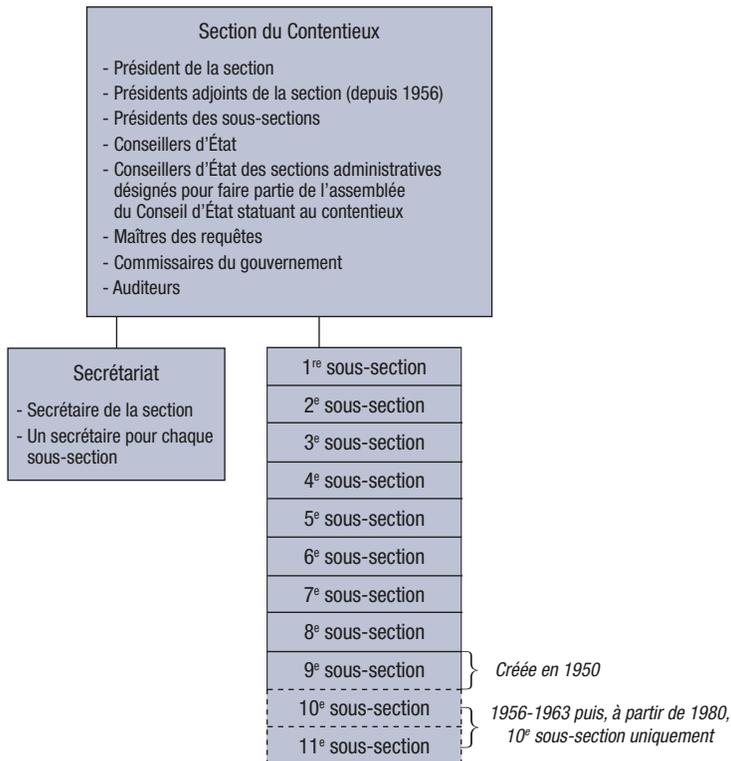
La commission de la Fonction publique est supprimée. Ses attributions sont transférées à la section des Finances.

La commission du Rapport est instituée pour la préparation d'un rapport annuel d'activité au gouvernement. Le décret de 1963, modifié par le décret du 26 août 1975, charge aussi la commission de procéder à des études sur demande du Premier ministre ou du vice-président du Conseil d'État. La commission change d'appellation et devient commission du Rapport et des études. Le même décret de 1963, modifié par celui du 24 mars 1976, lui ajoute le contrôle de l'exécution des décisions de justice administrative.

Le décret n° 85-90 du 24 janvier 1985 créant la section du Rapport et des études, le Conseil d'État est désormais divisé en six sections (cinq sections administratives et une section du Contentieux). L'arrêté du 21 janvier 1986 relatif aux attributions et au fonctionnement de la section du Rapport et des études abroge celui du 7 mars 1976 et précise les missions de la section.

La section du Contentieux

1945-1987



Au cours de cette période, le nombre de sous-sections a varié en fonction de l'évolution de la conjoncture contentieuse : porté à neuf par le décret du 12 décembre 1950, il culmine à onze en vertu de la loi du 4 août 1956. Ramené à neuf par le décret de 1963, il a été élevé à dix par le décret du 10 janvier 1980. Chacune des dix sous-sections est un organe d'instruction et également, en vertu du décret de 1980, un organe de jugement.

Les affaires peuvent être jugées, selon leur importance, par la sous-section jugeant seule, les sous-sections réunies, la section du Contentieux siégeant en formation de jugement et enfin l'assemblée du Contentieux, anciennement assemblée plénière du Conseil d'État statuant au contentieux.

En 1953 et en 1963, deux grandes réformes ont par ailleurs modifié l'organisation et le fonctionnement de la section du Contentieux.

Le décret du 30 septembre 1953 est le point de départ d'un véritable ordre de juridiction. Ce décret crée les tribunaux administratifs qui succèdent aux conseils de préfecture et deviennent juges de droit commun des affaires de première instance. Même si le Conseil d'État conserve une compétence de premier et de dernier ressort sur les affaires les plus importantes, il devient juge d'appel.

L'organisation du Conseil d'État statuant au contentieux découle des dispositions du décret n° 63-766 du 30 juillet 1963. Depuis la réforme de 1963, les sections administratives sont représentées dans toutes les formations de jugement du fait de la double appartenance des membres aux sections administratives et à la section du Contentieux. L'assemblée du Contentieux est réduite à dix membres, contre vingt et un pour l'assemblée plénière. Elle est portée à douze membres à la suite de la création en 1985 de la section du Rapport et des études. Présidée par le vice-président, elle comprend également le président de la section du Contentieux, les trois présidents adjoints (ils sont deux à partir de 1956 et trois à partir de 1968), les présidents des cinq sections administratives, le président de la sous-section d'instruction et le rapporteur.

Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales

Vice-présidence

I Archives des vice-présidents

Fonds René Cassin [1887-1976, vice-président du Conseil d'État de 1944 à 1960]

■ Contexte politique :

Correspondance relative au retour au pouvoir du général de Gaulle : notes et lettres de René Cassin au général de Gaulle (18 et 29 mai 1958), échange de lettres avec Daniel Mayer, président de la Ligue des droits de l'homme (1958), correspondance avec les présidents des sections du Conseil d'État à propos de la réforme constitutionnelle (juillet 1958), lettre à Paul Ramadier sur le projet de Constitution (2 septembre 1958), lettres aux rédacteurs en chef de *Paris-Presse* et *France-soir* (1958); courrier reçu : lettres et circulaires des Compagnons de la Libération (mai-juin 1958), lettre de Léo Hamon expliquant son ralliement (1958), notes du président de la Cour des comptes sur la question algérienne et notes de membres du Conseil d'État (dont Georges Pompidou), lettre de démission de Max Querrien, membre de la Commission constitutionnelle provisoire, suggestions d'ordre constitutionnel adressées à René Cassin par des magistrats, des personnalités politiques, des associations et des particuliers (1958); réunions constitutionnelles de juin 1958 : comptes rendus; comité interministériel puis comité consultatif constitutionnel : convocations; élaboration des titres relatifs au président de la République, au Parlement et au gouvernement : projet de Constitution annoté par René Cassin (juillet-mi-août 1958); Commission constitutionnelle provisoire : projet du gouvernement, texte du rapporteur, texte de la Commission; procès-verbal de la séance du 23 décembre 1958, notes manuscrites de René Cassin sur les projets de Constitution et sur la fonction de président de la République; dissolution de la Commission : lettre du général de Gaulle à René Cassin et réaction des membres (août 1958-février 1959); documentation annexe sur les problèmes constitutionnels (1958). **382AP/103**

■ Gestion du Conseil d'État :

Projet de démission : brouillon de lettre au président du Conseil, non envoyée (1946); cérémonie du cent cinquantième du Conseil : correspondance, invitations, allocutions, coupures de presse (1950). **382AP/98**

Réforme du contentieux administratif, préparation : notes et propositions de mesures, statistiques sur les affaires contentieuses, rapports sur l'activité de la commission des fichiers et l'institution d'un Centre de liaison et de documentation, correspondance (1946-1952). **382AP/101**

Création des tribunaux administratifs, projet de loi : rapport et avis de l'Assemblée nationale, observation de l'Ordre des avocats (1953) ; mise en place de la réforme : documentation sur la nouvelle organisation du contentieux administratif (1954), projet de décret modificatif du décret de 1953, étude critique sur la procédure des tribunaux administratifs, établie par l'assemblée des présidents des tribunaux administratifs (1957), correspondance avec les bâtonniers de province au sujet de la réforme du contentieux administratif (1957-1959). **382AP/101**

Réforme judiciaire de 1958 : projet d'ordonnance et de décrets d'application portant réforme de l'organisation judiciaire, critiques et observations à l'encontre de la réforme, adressées à René Cassin, échange de lettres entre René Cassin et le ministère de la Justice ; commission chargée d'examiner la répartition des affaires entre les sections administratives et l'assemblée générale du Conseil d'État : note introductive générale et tableau des propositions de réforme par section (avril 1959). **382AP/104**

Fonctionnement intérieur du Conseil d'État : notes manuscrites de René Cassin, lettres, messages et notes du secrétaire général du Conseil d'État et de conseillers d'État (1945-1960) ; épuration, réintégration, reclassement et candidatures : notes et correspondance (1944-1951) ; rémunérations : notes et textes réglementaires (1957-1960) ; institution de primes de rendement (1951-1952) ; notes sur les mouvements de personnel (1945-1956) ; syndicat des cadres supérieurs des bureaux du Conseil d'État : circulaires et bulletins (1946-1960) ; correspondance au sujet de la réforme des conditions de travail (1947) ; notes sur l'amélioration des méthodes de travail (1955-1956). **382AP/100**

Comité de la réforme administrative : convocations et procès-verbaux de séances (1945-1946) ; commission interministérielle de révision des circonscriptions régionales : notes, mémoires et travaux sur le cadre régional, cartes et plan (1946-1948) ; commission de la réforme de la Fonction publique : documents statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques, notes et rapports, projets de loi relatifs à la sécurité sociale des fonctionnaires, au statut général de la Fonction publique, projet de décret pour la formation d'un comité central d'enquête sur le rendement des services publics avec avis du Conseil d'État (1946-1949) ; projets de loi et de décret soumis par le gouvernement au Conseil d'État, avec répartition par section du Conseil (1947-1958). **382AP/102**

Bibliothèque du Conseil d'État : liste des acquisitions (1953-1954) ; édition de la revue *Études et documents du Conseil d'État* : correspondance, sommaires, chiffres de vente (1951-1959) ; *Études et documents* de 1959 : manuscrit et épreuves de l'introduction de René Cassin ; *Études et documents* de 1960 : épreuves de l'article de Pierre Josse, «Le Conseil d'État devant les réalités économiques». **382AP/101**

Écrits de René Cassin relatifs au Conseil d'État : «Le Conseil d'État, gardien des principes de la Révolution française», article pour la *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle* (1951) ; préface à la traduction française du

livre de John Hanson, *Executive Discretion And Judicial Control: An Aspect Of The French «Conseil d'État»* (1958); publication des *Grands arrêts de la jurisprudence administrative* : correspondance avec Prosper Weil, Marceau Long et Guy Braibant, auteurs, et la librairie Sirey, éditeur de l'ouvrage, contrat d'édition et préface de René Cassin (1953-1958). **382AP/98**

Mise à la retraite : messages adressés au président, discours prononcé par René Cassin à l'occasion de son départ, note sur la fonction de vice-président (1960); allocutions du vice-président à l'occasion de la réception des corps constitués par le président de la République (1957) et de l'assemblée générale du Conseil d'État (1958). **382AP/98**

Interventions de René Cassin auprès du Conseil d'État (1960-1969); relations avec l'Association des membres et anciens membres du Conseil d'État (1961-1974). **382AP/98**

Lettres au président de la République (1949-1960); relations avec le garde des Sceaux (1947-1958); interventions de René Cassin auprès des ministères (1945-1960); relations avec la préfecture de la Seine, la préfecture de police et le Conseil de Paris (1946-1958); correspondance avec le Conseil économique et social, le Conseil de la République, l'Union française, l'Assemblée nationale (1954-1960); correspondance avec le parti radical-socialiste (1956-1960); correspondance avec le général de Gaulle (1947-1957). **382AP/99**

Correspondance particulière et générale (1945-1960) [classement par ordre alphabétique des correspondants]. **382AP/104-111**

Photographies (1945-1964) [classement par ordre chronologique].

382AP/232-233 (classeurs n^{os} 8 à 10)

Archives de Bernard Chenot [1909-1995, vice-président du Conseil d'État de 1971 à 1979]

Présidence du groupe de travail «informatique» (préfigurant la Commission nationale de l'informatique et des libertés) : rapports, textes législatifs, notes, correspondance (1968-1979). **20080196/8-11**

Correspondance (1971-1978). **20080196/1-5**

Activités extérieures : notes, ordres du jour de réunions, allocutions, rapports, programmes, correspondance (1971-1987). **20080196/6-7**

Études sur les astreintes, rapport au ministre sur la mission et les structures du ministère des Affaires étrangères (1976). **406AP/21, 406AP/25**

Archives de Christian Chavanon [1913-1981, vice-président du Conseil d'État de 1979 à 1981] :

Bureau des présidents : ordres du jour, procès-verbaux, notes (1979-1980).

20080196/12

Gestion des membres : arrêtés, notes, tableaux, comptes rendus, correspondance (1979-1980). **20080196/12**

Activités et fonctionnement du Conseil d'État : agendas, notes, factures, convocations, projets de textes, discours, coupures de presse, comptes rendus de réunions, rapports, invitations, programmes, correspondance (1974-1980). **20080196/12-18**

Correspondance du vice-président (1977-1981). **20080196/19-24**

Activités au sein des organismes où siège le vice-président du Conseil d'État : ordres du jour, procès-verbaux, textes législatifs et réglementaires, comptes rendus de réunions, documentation, correspondance (1978-1981). **20080196/25-26**

Archives de Marc Barbet [1914-1990, vice-président du Conseil d'État de 1981 à 1982]

Correspondance du vice-président ; Conseil d'État, fonctionnement : allocution, notes, correspondance (1981-1982). **20080196/27**

Archives de Pierre Nicolaÿ [1918-2005, vice-président du Conseil d'État de 1982 à 1987]

Fonctionnement et organisation du Conseil d'État : ordres du jour de réunions, comptes rendus, notes, allocutions, rapports, projets de textes, statistiques, documentation, correspondance (1979-1987). **20080196/28-29**

Correspondance du vice-président (1982-1987). **20080196/30-33**

Activités de représentation lors de colloques, déjeuners et déplacements : allocutions, notes, programmes, listes de participants, ordres de mission, rapports, documentation, correspondance (1979-1987). **20080196/34-42**

I Bureau du Conseil d'État, puis bureau des présidents

Procès-verbaux des décisions, documentation, correspondance (1959-1963, 1966-1987). **20040382/32-34**

Secrétariat général : bureau central

I Organisation et réformes du Conseil d'État et de la justice administrative

Organisation, fonctions et statuts des membres : décret du 30 juillet 1963, principaux textes en vigueur concernant le Conseil d'État (1945-1960). **20040382/1**

Notes sur les formations administratives et contentieuses (1954-1960).

20040382/2

Organisation du travail, traitements, indemnités, nominations, organisation du personnel, congés, habilitations : registre des décrets et décrets du président de la République, registre des arrêtés et arrêtés du ministre de la Justice, du vice-président, du secrétaire général et des présidents de section, demandes et liste des congés (1945-1971). **20040382/19-31**

Paris, le 21 FEV. 1985

Le Vice Président

N° 6006 - 2

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport du Conseil d'Etat pour l'année 1983-1984.

Ce rapport a été préparé par la Commission du Rapport et des Etudes, depuis lors érigée en Section, et a été adopté par l'Assemblée générale plénière dans sa séance du 20 décembre 1984. Il se distingue des rapports antérieurs par un moindre volume, une distinction nette entre un rapport général et des annexes relatives aux diverses formations du Conseil d'Etat et un contenu plus sélectif, synthétique et orienté vers l'action. A côté des comptes rendus et des statistiques sur l'activité du Conseil, il comporte essentiellement un ensemble d'observations et de propositions qui résultent de ses travaux et peuvent être utiles aux pouvoirs publics.

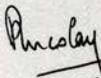
De ces réflexions se dégagent six thèmes principaux :

- les conséquences de l'internationalisation du droit ;*
- les moyens d'améliorer les textes ;*
- les conditions du succès de la décentralisation ;*
- la simplification des procédures et des formalités ;*
- l'accélération de la justice administrative ;*
- le rôle croissant du droit dans l'Etat et la société.*

D'autres observations concernent les secteurs importants de la fonction publique et du domaine public.

Je suis, naturellement, à votre disposition, ainsi que le Président et le Rapporteur général de la Section du Rapport et des Etudes, pour vous apporter toutes informations complémentaires sur les sujets traités par ce rapport et pour contribuer à l'examen et à la mise en oeuvre des recommandations qu'il contient.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.


P. NICOLAY

Lettre adressée par Pierre Nicolay, vice-président du Conseil d'Etat, au Premier ministre pour présenter le rapport annuel du Conseil d'Etat de 1983-1984 dans sa nouvelle structure élaborée par la commission devenue section du Rapport et des études (21 février 1985). Archives du Conseil d'Etat.

Réformes du Conseil d'État : projets de nouveau règlement intérieur, notes, statistiques, correspondance (1954-1958), procès-verbaux intégraux des assemblées générales de l'Association des membres du Conseil d'État (1956); groupe de travail présidé par Raymond Janot sur la réforme du Conseil d'État : composition du groupe de travail, notes, correspondance, statistiques, notes sur la délimitation des compétences, sur les méthodes de travail, sur un centre d'orientation des pourvois (1957-1958); notes sur la réforme du Conseil d'État (1962) : propositions, analyses des projets de réforme du Conseil d'État; projets de réforme du Conseil d'État : proposition du groupe de travail présidé par Bernard Tricot, projet de décret, propositions de réorganisation (1972-1973); réforme de la section du Contentieux : projets et propositions de lois et de décrets, projets de règlements d'administration publique et d'arrêtés, textes adoptés, amendements, débats parlementaires (1950). **20040382/3**

Conseils de préfecture, transfert d'attributions, répartition des compétences entre juridictions administratives : statistiques, correspondance avec les administrations, les élus et l'ordre des avocats, notes, décisions du Conseil d'État, projet de loi, notes, correspondance relatives à la situation statutaire et indiciare des membres des conseils de préfecture (1953-1954). **20040382/4**

Tribunaux administratifs, rattachement au ministère de la Justice : proposition de loi, projet de décret, correspondance (1961-1968). **20040382/4**

Contentieux administratif, préparation de la réforme. Travaux parlementaires de 1948 à 1953 et commission parlementaire sur la justice, rapports, correspondance, projets en commission parlementaire, projets et propositions de loi, débats parlementaires, mesures d'application (1948-1953); réforme de 1950 : correspondance, projets de loi et de décret, projet de note en assemblée générale, notes, (1948-1950). Conseils de préfecture, transfert d'attributions, répartition des compétences entre juridictions administratives : statistiques, correspondance avec les administrations, les élus et l'Ordre des avocats, notes, décisions du Conseil d'État, projet de loi, notes et correspondance relatives à la situation statutaire et indiciare des membres des conseils de préfecture (1947-1953). **20040382/4**

Contentieux administratif, réforme, commission parlementaire sur la justice : rapports, correspondance, projets en commission parlementaire, projets et propositions de loi, débats parlementaires, mesures d'application (1954-1986); règlement d'administration publique de 1953 : correspondance, projet, notes, rapport, discussion en assemblée générale du 19 novembre 1953, décret; création de cours administratives adjointes : notes, décision du Conseil constitutionnel du 3 juillet 1986, arrêtés, avant-projet et projet de loi, correspondance, questions de journalistes (1984-1986). **20040382/4**

"4°/ les requêtes dirigées contre les arrêtés des Conseils du Contentieux administratif statuant sur les litiges relatifs à la nomination, à l'avancement, à la discipline, aux émoluments, aux pensions des fonctionnaires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et, en général, sur tous les litiges d'ordre individuel concernant ces fonctionnaires".

Article 13 - 14

Les règlements d'administration publique détermineront les conditions d'application du présent décret ~~et fixeront notamment le statut du personnel des Conseils de Justice administrative.~~

Le statut particulier du personnel des Tribunaux Administratifs sera établi.

Article 14 - 15

Le présent décret entrera en vigueur un mois après la publication ~~des~~ règlements d'administration publique prévus à l'article précédent.

Prévisé par la loi

Article 15

Sont abrogées toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires à celles du présent décret.

Article 16 - 17

Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Article 17 - 18

Le ~~général~~ *général* de Saucy, ministre de la Justice, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Affaires Économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

par un décret portant règlement d'administration publique pris en application de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946.

des Finances et

Le conseil d'État, le procureur.

Le Vice Président du Conseil d'État

upet

*La Secrétaire René Cottin
12. Fontaine*

Papiers de Bernard Ducamin [1928-2012, secrétaire général du Conseil d'État de 1970 à 1979]. Projet de réforme de la haute fonction publique : correspondance, notes manuscrites, notes, rapports, projet de loi, projet de calendrier de réalisation de la réforme, tableau comparatif (1973). Institut international d'administration publique, ouverture d'un département «Europe» : courrier original du Premier ministre Jacques Chirac au président du conseil d'administration de l'Institut Bernard Chenot, copie du courrier annotée (19 avril 1975). Groupe de travail chargé de la révision des dispositions du règlement d'administration publique du 30 juillet 1963 sur les conditions d'emploi des membres du Conseil d'État : dossier de travail (1970-1973). Groupe de travail sur les effectifs du Conseil d'État : notes, rapport, projets de textes, documentation, correspondance (1972-1978).

20160591/2 (dossier n° 3), **20160591/6** (dossier n° 2), **20160591/7** (dossier n° 1)

Le Conseil d'État conserve des archives de la Commission d'étude sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'État (1945-1963), des archives des groupes de travail constitués au sein du Conseil d'État (1964-2008), des archives relatives au suivi des affaires instruites par la Commission spéciale de réforme du contentieux (1934-1992), ainsi que des documents relatifs au fonctionnement du Conseil d'État, notamment des décrets et arrêtés (1972-2001), des arrêtés de répartition des affaires entre les sections administratives (1963-2008), des notes et correspondances (1922-2007).

I Organisation des séances d'assemblée générale

Installation du vice-président : discours du Premier ministre, discours du garde des Sceaux, discours du vice-président, notices biographiques (1960-1982).

20040382/154

Assemblées générales plénières : discours de François Mitterrand, président de la République, à l'occasion de sa visite le 22 janvier 1987, discours du Premier ministre, du garde des Sceaux et du vice-président (1945-1980). **20040382/155-156**

Organisation des séances d'assemblée générale ordinaire : index thématique annuel, procès-verbaux des séances, liste des présents, numéro et analyse des affaires, nom du rapporteur, mention de rejet ou d'adoption, discours du garde des Sceaux et du vice-président (1945-1954). **20040382/168-176**

Préparation des séances d'assemblée générale ordinaire : ordres du jour prévisionnels, intitulés d'affaires (numéro, analyse, rapporteur), conducteur minuté de la séance (indication de lecture ou de distribution, durée du rapport), membres présents, procès-verbaux d'installation (1956-1958). **20040382/177-182**

Rapport manuscrit de l'affaire n° 307682 (séance du 20 janvier 1972) ; extrait du registre des délibérations (1975) ; notes (1973-1975). **20040382/182**

Journal des séances d'assemblée générale ordinaire, dit «feuilleton» (pièces à l'appui des séances) : horaires détaillés, liste des présents, numéro et intitulé, rapporteurs des textes étudiés (1955-1974, 1976-1984). **20040382/183-226**

Le Conseil d'État conserve des archives du bureau du cabinet relatives aux séances d'assemblée générale dont les «feuilletons» d'assemblée générale ordinaire et plénière (1985-2011).

I Commissions spéciales

Le Conseil d'État conserve des dossiers relatifs à la création et au suivi des commissions spéciales chargées ponctuellement de l'examen de projets de textes (1885-1979).

I Service du budget et de la comptabilité

Budget annuel du Conseil d'État : projets de budget, formulaires d'engagement de dépenses, registre des factures, statistiques sur les traitements et autres charges budgétaires, tableaux des traitements et indices, notes, correspondance (1955-1961). **20040382/146**

Budget, mesures individuelles : arrêtés, rapports, notes, propositions de décorations, correspondance, circulaires, notes, projets de budget, tableaux des effectifs et des rémunérations, avis de crédits et d'opérations, relevés de comptes, balance des comptes (1962-1964, 1976-1978). **20040382/147**

Comptabilité : carnets de situation de la régie d'avances du Conseil d'État (1971-1981). **20040382/148**

Comptabilité, traitement des membres du Conseil d'État, avancement : arrêtés de réduction d'ancienneté, tableaux des membres ayant reçu une bonification du vice-président, feuilles individuelles de situation d'avancement ; primes, surprimes, indemnités : arrêtés, fiches individuelles des activités extérieures, tableaux nominatifs, listes, notes, correspondance (1975-1982). **20040382/149**

Comptabilité, primes des membres du Conseil d'État : arrêtés, notes, tableaux de rendement, propositions de primes de rendement, tableaux des traitements et primes, correspondance (1965-1987). **20040382/150-153**

I Gestion des membres et du personnel

Gestion commune

Enregistrement des actes portant mouvements de personnel et changements d'ordre statutaire (1980-1981, 1984). **20040382/35**

Vacations judiciaires [classement par année] : décrets, convocations, notes, adresses de villégiatures, permis de chemin de fer, correspondance (1957-1958). **20040382/37**

Traitement et indemnités des membres et des agents : notes, réglementation, décisions, correspondance [prestations familiales (1945-1976); allocation d'éducation spéciale (1945-1951); indemnités compensatrices (1954-1978); indemnité de résidence (1945-1961); indemnités des membres et du personnel (1945-1976);

indemnités compensatrices (1947); ordres de mission et indemnités de transport (1949-1977); allocation de logement (1949-1974); allocation d'éducation spéciale (1954-1976)]. **20040382/38**

Notes historiques sur le personnel (1960). **20040382/2**

Gestion des membres

Élèves de la promotion « 18-Juin » de l'ÉNA devant partir en Algérie : correspondance (1958). **20040382/44**

Avancement : notes, réclamations, correspondance (1960-1962); membres en service extraordinaire : candidatures, notes, correspondance (1945-1946, 1962).

20040382/45

Membres du Conseil d'État : feuilles de matricule [classement par ordre alphabétique] (1870-1963). *Les documents comportent la date de naissance, de nomination et d'avancement (date de l'acte, date de la parution au Journal officiel).*

20040382/40-41

Membres du Conseil d'État nommés de 1942 à 1979 : tableau (1942-1980). *Le tableau contient les dates de nomination et d'avancement.*

20040382/42

Dossiers de carrière des membres décédés ou ayant quitté le Conseil d'État entre 1801 et 2002 [classement par ordre alphabétique] (1799-2002). *Les dossiers peuvent contenir des notices biographiques, des formulaires pour le registre de matricule, des extraits d'acte de naissance, des extraits de casier judiciaire, des copies ou certificat de diplôme, des états des services militaires, des décrets nominatifs, de la correspondance.*

20040382/56-112

Les dossiers de carrière des vice-présidents de la période 1953-1987 sont conservés sous les cotes suivantes :

René Cassin (20040382/65), Alexandre Parodi (20040382/97), Bernard Chenot (20040382/67), Christian Chavanon (20040382/67), Marc Barbet (20040382/57).
Le dossier de Pierre Nicolaÿ est manquant.

Comparaison des indices de traitement des magistrats de chaque ordre en 1959 : tableau, législation, note (1959); reclassements dus aux faits de guerre : législation, notes, tableaux, décrets, correspondance (1947-1963); traitement, saisie-arrest : législation, décisions, correspondance (1945-1962); traitements : législation, barèmes, rapports, notes, tableaux, correspondance (1945-1977). **20040382/52**

Traitement des membres, indices et rythme d'avancement : textes officiels, notes, barèmes indiciaires, tableaux, correspondance (1945-1977); reclassement : textes officiels, notes, tableaux, correspondance (1945-1952); comparaison avec les traitements des autres fonctionnaires de l'État : notes, tableaux, correspondance (1945-1977). **20040382/53**

Indemnités et frais de transport : réglementation, notes, attestations, tableaux, cartes de circulation de chemin de fer, correspondance (1945-1960). **20040382/51**

Formations : notes, demandes de stage, programmes de stages et conférences, correspondance (1970-1979). **20040382/50**

Détachements, service extérieur et réintégration : décisions, demandes, statistiques, tableaux, correspondance (1957). **20040382/46**

Exclusions et réintégrations prononcées sur le fondement de la législation du régime de Vichy : textes, correspondance (1945-1954); épuration de 1944 : tableaux, circulaires, correspondance (1945-1957); amnistie : textes (1948-1975). **20040382/45**

Gestion du personnel

Réglementation, statut : textes législatifs et réglementaires, projets de décret, notes en séance sur la discussion d'un projet de décret, tableaux et listes (nom, date de naissance, dates de nomination et d'avancement, classe, traitement, situation de famille), notes et projets de notes, tableau des mouvements de personnel, tableau des rémunérations et indices, tableau de péréquation des traitements, note de l'Association amicale interministérielle des secrétaires d'administration, correspondance (1945-1957). **20040382/113**

Recrutement : notes, avis de vacance d'emploi, candidatures (1945-1956).

20040382/116

Recrutement par concours : candidatures, tableaux (nom, sexe, date de naissance, note, diplômes, dates de parution au *Journal officiel*), décrets, arrêtés, composition de la commission de sélection, convocations, reçus de notification, circulaires d'information, avis du contrôleur financier, dossiers des candidats, registre d'inscription, option choisie, administration de rattachement, sujets des épreuves écrites, copies des candidats, listes d'émargement, relevés de notes individuels, listes d'aptitude, listes de classement, notes, procès-verbaux des épreuves, listes et rang des admissibles et admis, affectation des reçus, correspondance :

- concours d'attaché principal d'administration centrale (1964-1986). **20040382/116**
- attachés d'administration centrale (1953-1982). **20040382/117**
- secrétaires administratifs, secrétaires administratifs en chef, attachés d'administration centrale (1948-1986). **20040382/118**
- adjoints administratifs, sténographes, secrétaires sténo-dactylographes (1950, 1956-1986). **20040382/119**
- sténo-dactylographes (1954-1986). **20040382/120-121**
- agents de bureau, sténo-dactylographes, dactylo-codeuses (1953-1986). **20040382/122**
- autres emplois professionnels (1962-1963 et 1976-1986). **20040382/123**

Anciens agents : registre de matricules (1850-1960). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, les dates des arrêtés de nomination, le traitement.* **20040382/114**

Personnel de bureau et de service : registre (1875-1980). *Le registre contient la date et le lieu de naissance, les dates d'entrée dans le service public, de prise de fonctions et d'avancement, la date et la cause de cessation des fonctions, l'index alphabétique.* **20040382/115**

Contrôle des effectifs du personnel : tableaux (1945-1969). *Les tableaux contiennent l'état civil, les dates de nominations, l'emploi, l'échelon et l'indice, le traitement.* **20040382/123-125**

Dossiers de carrière des agents [classement par ordre alphabétique]. Dossiers des membres du personnel nés au plus tôt en 1804 et ayant été en fonction entre 1820 et 1986. *Les dossiers contiennent des lettres de candidature, formulaire pour le registre matricule, pièces d'état civil, extraits de casier judiciaire, arrêtés, états de service, états de service militaire, délégation à l'épouse pour toucher le salaire du mari rappelé sous les drapeaux, déclarations de versement, dossier de pension, notes, correspondance.* **20040382/130-145**

Commissions administratives paritaires : procès-verbaux (1948-1980).

20040382/126-127

Formation : listes d'inscrits, programmes des stages, correspondance (1970-1982); emplois offerts à la mobilité : arrêtés, procès-verbaux de la commission, listes des emplois, listes des personnels en mobilité, correspondance (1965-1983); prix Couronne : tableau descriptif des candidates, nominations à la commission, convocations, procès-verbaux de la commission d'attribution (1959-1968); pensions : tableaux prévisionnels, états de service et traitement des personnels approchant la limite d'âge, notes, situation des anciens combattants, correspondance (1945-1962). **20040382/128**

Société coopérative de consommation du personnel du Conseil d'État : statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et du conseil d'administration, feuilles de présence, formulaires de cotisation, bulletins de souscription au capital social de la coopérative, listes des adhérents, rapports financiers, relevés bancaires, factures (1945-1950). **20040382/129**

Le Conseil d'État conserve des archives du bureau central relatives aux ressources humaines et, plus particulièrement, à la gestion des membres et des agents du Conseil d'État (1945-2008).

I Concours de l'auditorat

Préparation

Législation et réglementation : projets de loi adoptés par le Sénat relatifs au renouvellement des auditeurs, décrets portant règlement et arrêtés d'ouverture des concours de l'auditorat (1945-1946); jury : arrêtés de nomination des membres et secrétaires, documents récapitulatifs de la composition du jury (1945-1946).

AL/5255

Inscription des candidats : registres d'inscription, liste des prisonniers de guerre ayant fait en captivité acte de candidature au concours de l'auditorat, lettres de transmission au garde des Sceaux, tickets de rationnement destinés aux candidats en 1945 et 1946 (1945-1946). **AL//5256, AL//5264**

Dossiers des candidats [classement par ordre alphabétique]. **AL//5256-5260**

Renseignements confidentiels sur les candidats, dont renseignements médicaux : correspondance (1945-1946). **AL//5261**

Désistements (1945-1946). **AL//5263**

Déroulement

Registre de sujets des épreuves préparatoires écrites, des épreuves définitives écrites et des épreuves orales (1945-1946), sujets échus aux candidats [classement par ordre alphabétique] (1945-1946). **AL//5265**

Copies des candidats (1945-1946). **AL//5267-5273**

Procès-verbaux des séances d'admission des candidats (1945-1946). **AL//5276**

Résultats

Notes obtenues par les candidats (1919-1946) ; statistiques relatives au nombre de candidats qui se présentent et au nombre de places mises au concours (1945-1946). **AL//5277**

I Fonctions exercées par les membres à l'extérieur du Conseil d'État

Nominations, affectations : dossiers classés par périmètre ministériel (1849-1989). **AL//7487-7516**

Nominations, affectations : dossiers classés par ordre chronologique (1945-1958). **20040382/227**

Service extérieur des membres : fiches, correspondance ; activités extérieures des membres : fiches individuelles, liste, étude statistique de 1977, notes, correspondance (1968-1979). **20040382/48**

Activités extérieures des membres en poste au Conseil d'État : fiches individuelles à jour en 1979, questionnaires renseignés par les membres sur chaque activité extérieure, correspondance (1979). **20040382/49-50**

I Relations institutionnelles

Correspondance au départ : registres (1939-1978). **20040382/231-258**

Correspondance à l'arrivée : registres (1935-1986). **20040382/260-270**

Correspondance à l'arrivée en recommandé : registres (1955-1971). **20040382/271-276**

Lettres de Bernard Ducamin, secrétaire général (1975). **20040382/278**

Correspondance avec le ministère de la Justice (1945-1980). **20040382/286-293**

Correspondance avec les services du président du Conseil, puis du Premier ministre (1952-1979). **20040382/300**

Correspondance [A-F; classement par ministère et institution] : affaires allemandes et de la Sarre (1946-1968), affaires marocaines et tunisiennes (1948-1957), Algérie et rapatriés (1956-1962), Tunisie et Maroc (1955-1959), France d'outre-mer (1945-1977), Nouvelle-Calédonie (1985), Sahara (1958-1962), Territoires de l'Union française (1945-1972), direction de la Fonction publique (1947-1959).

20040382/301

Correspondance [F-P; classement par ministère et institution] : direction de la Fonction publique (1960-1976), Intérieur (1945-1968), Marine marchande (1945-1970), chef de l'État (1945-1947), organisations européennes et internationales (1958-1974).

20040382/302

Relations avec le médiateur de la République : saisines, notes, pièces de dossiers, demandes d'avis au Conseil d'État, notes et études de membres du Conseil d'État répondant à une demande d'avis du médiateur, états des affaires en cours étudiées pour le médiateur, comptes rendus de réunion avec le médiateur, notes aux membres réalisant des études pour le médiateur, fichier des affaires (numéro, année, nom du requérant ou du parlementaire ayant transmis la demande, nom du rapporteur, dates de traitement, 1973-1978), liste analytique des affaires par année, fichier alphabétique des affaires, fichier des rapporteurs désignés, fichier de jurisprudence, correspondance, documentation; mission d'étude présidée par Raymond Janot sur les services de liaison entre l'administration et les usagers : notes, analyses des réclamations, correspondance, rapport final de 1973 (1972-1989).

20040382/303-304

Affaires dont le médiateur de la République est saisi [classement par ordre alphabétique des requérants] (1972-1989). **20040382/305-312**

Relations avec des particuliers : correspondance (1929-1960). **20040382/334-338**

Le Conseil d'État conserve des correspondances entretenues avec les grands corps de l'État, les ministères, les administrations (1929-2007). Il conserve également des archives concernant la coopération scientifique entre institutions, notamment l'organisation de colloques et de conférences (1945-2006).

I Protocole et représentation

Association des membres et anciens membres du Conseil d'État : intervention en faveur d'un auditeur réfugié politique de nationalité grecque (1971). **20040382/339**

Vœux aux corps constitués par le président de la République le 1^{er} janvier : discours d'Alexandre Parodi, vice-président (1961-1972). **20040382/340**

Bicentenaire de la naissance de Jean-Antoine Chaptal : exposé, correspondance (1956); départ en retraite d'Alexandre Parodi : notes, programmes de réception, allocutions, documentation, correspondance (1971); hommage à René Cassin :

allocution du Premier ministre Jacques Chirac (1976); allocutions en l'honneur de Georges Coulon, Édouard Laferrière, Léon Julliot de La Morandière (1971); cérémonies, bals, galas privés, expositions et salons : notes, listes de membres, invitations, correspondance (1971). **20040382/341**

Commémorations et réceptions : programmes de visiteurs et stagiaires étrangers (1945-1953), dont allocution du vice-président René Cassin pour la venue du juge en chef de la Cour suprême du Canada (1946); invitations et réponses, notes, tableaux des visites autorisées du Conseil d'État (1957-1959); réception du 24 octobre 1973 organisée par le Conseil d'État en l'honneur des membres du gouvernement et des personnalités en relation avec le Conseil d'État : allocutions, listes d'invités, correspondance (1973). **20040382/342**

Obsèques : listes de membres invités, notes, allocutions, faire-part, correspondance.

20040382/343

- président de la République : Georges Pompidou (1974).
- personnalité : François Mauriac (1970).

Obsèques de membres du Conseil d'État : notes biographiques, faire-part, allocutions, listes de donateurs, notes, correspondance. **20040382/344-345**

- vice-présidents : Georges Pichat (1950), M^{me} Tissier (1958), Georges Cahen-Salvador, vice-président honoraire (1963), Alfred Porché (1964), Christian Chavanon (1981, allocution);
- présidents de section : Émile Durand (1950, allocution), Edmond Rouchon-Mazerat (1952), Albert Delfau (1952, allocution), Jean Romieu (1953, allocution de départ en 1933), Georges Delesseux (1956), Louis Loriot (1962), Georges Michel (1964), Charles Brasart (1970), Roger Latournerie (1977);
- conseillers d'État : Ernest Coterel (1949), Jacques Chevreux (1951, allocution), Pierre Tissier (1955), Jacques Comolet-Tirman (1955), Georges Trochon (1955), Pierre Caillaux (1956), Georges Huisman (1957), Ascanio Charles Effori (1958), Louis Canet (1958), Maurice Delépine (1960), Raymond Bacquart (1960), Gaston Tessier (1960), Georges Boris (1960), Jean Lachenaud (1960), Philippe Auboyneau (1961), Julien Reinach (1962), Louis Roger (1962), Henri Mouton (1962), Victor Le Gorgeu [1962], Hervé Detton (1963), Jules Guionin (1963), François de Lavit (1965), Marcel Oudinot (1965), Bernard Cazeneuve (1965), Léon Imbert (1965), Guy Périer de Féral (1967), Henry Hauck (1967), Patrice Brocas (1968), André Deschamps (1968), Henri Bourdeau de Fontenay (1969), Raymond Debenedetti (1969), Honoré Farat (1969), Désiré Jouany (1969), Pierre Massenet (1969), Paul Bouet (1970), Henri Faugère (1970), Frédéric Surleau (1972);
- maîtres des requêtes : André Dejean (1946), Maurice Tartièrre (1952), Henri Gasquet (1952), Jacques Benoist, secrétaire général (1956), Alfred Lambert-Ribot (1967);
- auditeurs : Bernard Bucaille (1946, allocution);

- personnel du Conseil d'État : Raymond Ozon (1946), Claire Jacquelin, veuve d'Ernest Pigéard (1946), Francine Lambert (1962).

Le Conseil d'État conserve des transcriptions et quelques enregistrements sonores des allocutions du président de la République, du Premier ministre, du garde des Sceaux et du vice-président du Conseil d'État lors de visites officielles (1945-1999).

I Publications

Études et documents : brouillons, épreuves annotées, correspondance (1947-1958); conventions avec les éditeurs (Documentation française, Imprimerie nationale, Sirey) : contrats, listes de destinataires, tableaux, dépôt légal, correspondance (1973-1982). **20040382/362**

Centre d'information juridique, informatisation de la jurisprudence du Conseil d'État : comptes rendus de réunions, notes, circulaires, conventions passées avec le Conseil d'État, visas du contrôleur financier, correspondance (1966-1984).

20040382/363

175^e anniversaire du Conseil d'État. *Le Conseil d'État, son histoire à travers les documents d'époque* : comptes rendus des séances de préparation de l'ouvrage, frais de Charles Durand et Vincent Wright, notes préparatoires, fiches de recherche, notices biographiques, bibliographies, correspondance (1971-1974); colloque du 30 janvier 1971, organisé par l'Institut français des sciences administratives, consacré à l'histoire de l'administration : notes, comptes rendus des réunions préparatoires, correspondance. **20040382/365**

Le Conseil d'État conserve un fonds documentaire de Charles Durand et Vincent Wright (1972-1982).

I Cent cinquantième du Conseil d'État

Livre jubilaire du cent cinquantième du Conseil d'État, financement, rédaction, diffusion : photographies et gravures utilisées, notes de travail, épreuves annotées, listes d'auteurs, remerciements, comptes rendus, correspondance (1949-1952).

20040382/364

Exposition du cent cinquantième : notes, listes d'invités, discours d'inauguration, correspondance (1950).

20040382/365

Sections administratives

I Assemblée générale

Discussions (1946-1968).

19990026/1-60

Papiers de Michel Guillaume [1929-2004]. Visite des présidents de la République et des Premiers ministres : discours (1978-1987); textes législatifs examinés en assemblée générale : coupures de presse, notes, liste nominative, notes manuscrites,



Séance d'assemblée générale. Sont présents, à la tribune, de gauche à droite, Claude Heumann, président de la section du Contentieux ; Pierre Laurent, président de la 6^e sous-section de la section du Contentieux ; Pierre Laroque, président de la section Sociale ; Bernard Chenot, vice-président du Conseil d'État ; Marc Barbet, président de la section de l'Intérieur ; Roger Grégoire, président de la section des Travaux publics ; Pierre Nicolaj, rapporteur de l'affaire (octobre 1977). Archives du Conseil d'État.

ordre du jour, exposés des motifs, projets de loi, textes réglementaires, rapports, extraits du *Journal officiel*, correspondance, revue de presse, projet d'ordonnance, étude, convention, statuts (1980-1986). **20090101/44-45**

Le Conseil d'État conserve les discussions au sein de l'assemblée générale (1958, 1969-1999).

I Toutes sections

Dossiers d'affaires administratives (1946-1987).

19990025/1-824 (1953-1964), **20010060/1-276** (1965-1969),
20020182/1-112 (1970-1971), **20030292/1-136** (1972), **20040383/1-278** (1972-1974),
20050097/1-157 (1975), **20060154/1-176** (1976-1977), **20070175/1-162** (1977),
20080200/1-146 (1978-1979), **20090181/1-1571** (1979-1987)

Le Conseil d'État conserve des registres d'enregistrement et de suivi des affaires administratives (1870-2002), des registres de procès-verbaux des séances (1872-2000), des fichiers thématiques des affaires (1870-2000), ainsi que des archives relatives à la publication des avis des sections administratives (1973-1999).

I Commission permanente

Dossiers des affaires administratives de la commission permanente (1945-1948).

20110152/1-21

Le Conseil d'État conserve des registres des procès-verbaux de la commission permanente (1945-1979).

I Section de l'Intérieur

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Michel Guillaume [1929-2004]. Textes législatifs, examen : correspondance, notes manuscrites, rapport, tableau, note, extraits du *Journal officiel* (1986).

20090101/15

Le Conseil d'État conserve des tables annuelles du Journal officiel annotées avec le numéro des affaires examinées par la section (1958-2013), des listes d'avis rendus par la section (1945-2013), des notes de rapporteurs (1967-2013), des fiches de jurisprudence (1945-2013), ainsi que des courriers de la section (1969-2010).

I Section des Finances

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Guy Brailbant [1927-2008, conseiller d'État en 1978]. Notes (1952-1953).

366AP/84

Papiers de Bernard Ducamin [1928-2012, conseiller d'État en 1978]. Visites, voyages et journées d'étude organisés par la section des Finances : notes, programmes, listes de participants, documentation, photographies, correspondance (1959-1987).

20160591/1-2

Le Conseil d'État conserve un reliquat de dossiers d'affaires relatives aux pensions (1913-1956).

I Section des Travaux publics

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Michel Guillaume [1929-2004, rapporteur à la section des Travaux publics en 1970]. Activités : extraits du *Journal officiel*, tableaux, notes manuscrites, correspondance, note, fiches de jurisprudence, arrêtés (1973-1976); rapport annuel, élaboration : rapports, notes manuscrites, note, correspondance, tableau (1973-1986); textes législatifs, examen : bilans, notes manuscrites, correspondance, études, rapport, pétition, délibérations de conseils municipaux, fiches, avis, notes, coupure de presse, article de revue, plaquette, compte rendu de réunion, rapports, plan, correspondance (1975-1987); demandes d'avis des ministères, examen : ordres du jour, avis, notes manuscrites (1972-1987); documentation (1982-1987); infrastructures énergétiques et touristiques, visites : programme, listes nominatives, plaquettes, allocutions, notes, correspondance (1970-1986).

20090101/17-21, 20090101/24-26, 20090101/38-42

Le Conseil d'État conserve des tables annuelles du Journal officiel annotées avec le numéro des affaires examinées par la section (1958-2005), une collection de notes de la section classées par matière (1870-1959), ainsi que des dossiers de visite de sites par les membres de la section (1958-2006).



Visite des chantiers de l'autoroute de l'Estérel et dans la région de Nice par la section des Travaux publics. La délégation avant son entrée dans le tunnel de déviation de la voie ferrée à Monaco. On reconnaît René Cassin, vice-président, Pierre Josse président de la section des Travaux publics, Charles Brasart, président de la section des Finances (28 novembre 1959). Archives du Conseil d'État.

I Section Sociale

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Pierre Laroque [1907-1997, président de la section Sociale de 1964 à 1980].

Examen de projets de textes : minutes de l'assemblée générale du Conseil d'État, note manuscrite (1967-1974); visites (1963, 1970); situation financière, organisation administrative et politique de la Sécurité sociale : rapports, notes, statistiques, correspondance (1958-1979); politique à l'égard des personnes âgées : recueil de documentation (1965-1975); entretien audiovisuel (1985); présidence de la section Sociale : enregistrement sonore; photographies (1930-1977).

20030430/76-80, 20030432/1, 20030433/1-2, 20020477/11

Papiers de Michel Guillaume [1929-2004, rapporteur à la section Sociale en 1960].

Projets de texte : note manuscrite, avis (1965), visite des membres de la section au centre de formation du personnel de la SNCF : notes manuscrites, plans, programme, plaquettes, rapports, bulletins, coupures de presse, notes, études (1966-1970).

20090101/16

Le Conseil d'État conserve des lettres des présidents de la section (1979-1991).

I Commission du Rapport, puis section du Rapport et des études (à partir de 1985)

Rapport annuel : projet de thème pour le rapport, composition des groupes d'étude, comptes rendus de séances préparatoires, notes, projet de rapport, minute de commission, discussion en assemblée générale, entretiens, documentation, échanges avec l'imprimeur, correspondance, rapport final (1963-1987).

20050574/1-8

Études : lettre de mission, composition du groupe d'étude, comptes rendus de séances préparatoires, notes, projet de rapport, minute de commission, discussion en assemblée générale, entretiens, documentation, rapport final, correspondance (1970-1987).

20050574/17-37, 20050574/68

Relations avec le médiateur de la République : comptes rendus de réunions, notes, études réalisées à la demande du médiateur, correspondance (1968-1985).

20050574/64

Notes de jurisprudence demandées par la commission du Rapport à la section du Contentieux : lettres de saisine, notes, textes (1963-1967).

20050574/65-67

Vingtième anniversaire de la création de la section, préparation : comptes rendus préparatoires, projets de contributions, correspondance, documentation, épreuves, comptes rendus de séances (1963-1973, 1981-1984, 1986).

20050574/69

Papiers de Michel Guillaume [1929-2004]. Travaux à la commission du Rapport : notes manuscrites, liste nominative, notes, correspondance, rapports, études, coupures de presse (1974-1987).

20090101/43

Le Conseil d'État conserve les archives relatives à la coopération internationale (1970-2000), ainsi qu'à l'exécution de ses décisions (1963-1993).

Section du Contentieux

Suivi des affaires : registres généraux (1945-1987), registres en matière de contentieux fiscal (1945-1974), registres en matière de contentieux électoral (1945-1979), registres en matière d'affaires relatives à l'article R 73 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (1977-1987).

**20030221/65-112, 20010328/1-348, 20030220/43-50, 20010328/360-376,
20010328/374-383, 20010328/384-386**

Registres d'affaires de connexité (1961-1982). **20010328/388**

Procès-verbaux de la section du Contentieux : registres (1945-1967).

20010327/38-137

Minutes des décisions (1945-1987), minutes des décisions en matière de contentieux fiscal (1945-1987), minutes des décisions en matière de contentieux électoral (1935-1945).

AL//4913-5033, AL//5071-5079, 19980426/1-168, 19980426/169-204, AL//5087-5090

Dossiers de procédure (1945-1987).

AL//5390-6978 (1945-1954), **AL//7247-7274** (1947-1949), **19840257/1-5** (1954-1976, reliquat),
19790328/1-63 (1955), **19860273/1-140** (1956), **19790068/1-16** (1956), **19860274/1-184** (1957),
19860275/1-220 (1958), **19800087/1-213** (1959), **19810223/1-201** (1960), **19810249/1-203** (1961),
19810250/1-207 (1962), **19810251/1-177** (1963), **19810252/1-191** (1964), **19810253/1-203** (1965),
19810254/1-200 (1966), **19810255/1-188** (1967), **19910781/1-2** (1967-1985), **19810256/1-57** (1968),
19810257/1-31 (1969), **19840534/1** (1969-1970), **19820356/1-166** (1970), **20000409/1-34** (1971),
20000444/1-37 (1972), **20010329/1-31** (1974), **20020433/1-32** (1975), **19820362/1-193** (1976),
19840260/1-51 (1977), **20100386/1-63** (1978), **20100387/1-67** (1979), **19890601/1-127** (1980),
20100396/1-37 (1981), **20100397/1-33** (1982), **20100395/1-37** (1983), **20100390/1-35** (1984),
20100391/1-32 (1985), **20100399/1-28** (1986), **20100398/1-40** (1987)

Dossiers d'incompétence (1943-1955). **19790068/16**

Papiers de Bernard Chenot [1909-1995, auditeur puis maître des requêtes à la section du Contentieux]. Notes et rapports (1945-1950), rôles (1948).

406AP/1-3, 406AP/23, 406AP/33, 406AP/36

Papiers de Pierre Laroque [1907-1997, auditeur, maître des requêtes puis conseiller d'État à la section du Contentieux]. Suivi de dossiers de contentieux (1951-1980); contentieux administratif (1950-1953); témoignage sur son activité entre 1951 et 1964 : enregistrement sonore.

20030430/58-75, 20020477/10

Papiers de Guy Braibant [1927-2008, conseiller d'État en 1978]. Notes, projets de décisions (1954). **366AP/83-84**

Papiers de Michel Aurillac [né en 1928, auditeur en 1953, maître des requêtes en 1960, conseiller d'État en 1978]. Notes du rapporteur, projets de décisions, décisions [principalement manuscrites] (1958-1965). **365AP/10-12**

Papiers de Bernard Ducamin [1928-2012, conseiller d'État en 1978]. Répartition et suivi des affaires administratives et contentieuses adressées au secrétariat général ou au vice-président du Conseil d'État (1967-1973). **20160591/2** (dossier n° 2)

Papiers de Michel Guillaume [1929-2004, rapporteur à la section du Contentieux en 1953, puis à nouveau en 1970, assesseur à la 5^e sous-section du Contentieux en 1980]. Affaires examinées par la section : notes manuscrites, mémoire, notes, décret, état descriptif, décisions, projets de décisions (1971-1987). **20090101/47-53**

Papiers de Sébastien Loste [1936-1985, maître des requêtes à la section du Contentieux de 1972, à 1975, puis aux sections du Contentieux et de l'Intérieur de 1976 à 1985]. Félicitations relatives à l'entrée au Conseil d'État : correspondance (1972); généralités sur le Conseil d'État : notes de service, plaquette, mémoires historiques, circulaires de l'Association des membres et anciens membres du Conseil d'État (1975-1985); activité au Conseil d'État : notes, projets de notes, d'arrêts et de décrets (1972-1985); affaires culturelles, missions et rapports : correspondance, notes, rapports, coupures de presse (1978-1979); dossiers documentaires : notes, projets d'arrêts et de décrets, arrêts et décrets, extraits de jurisprudence, textes officiels, correspondance (1950-1985). **640AP/2, 640AP/116-119, 640AP/120-188**

Le Conseil d'État conserve des archives relatives à la préparation de l'assemblée du Contentieux (1939-1977), à l'enregistrement des affaires de la section (1930-2005), à l'enregistrement des affaires de la Commission spéciale de cassation des pensions et des affaires relatives aux changements de nom (1956-2004), des fichiers thématiques des affaires (1930-1980), quelques reliquats de minutes de décisions (1898, 1936-1937, 1948-1973), ainsi que les conclusions des commissaires du gouvernement (1921-2004).

Bureau d'assistance judiciaire, puis bureau d'aide judiciaire (à partir de 1972)

Législation et organisation de l'assistance judiciaire : procès-verbaux d'assemblée générale (1945-1953), notes de législation du centre de coordination et de documentation (1959), note du tribunal administratif de Paris (1954), conventions bilatérales et internationales sur l'assistance judiciaire (1955, 1959, 1963), extrait du *Répertoire Dalloz sur l'assistance judiciaire* (s.d.), note de Christian Gabolde sur l'assistance judiciaire devant le tribunal administratif (s.d.), liste des sièges de conseils de préfecture (s.d.); composition du bureau d'assistance judiciaire : correspondance (1945-1960), lettres informant de la nomination des avocats et représentants ministériels au bureau (1945-1961); fonctionnement : convocations (1962-1963), note de service (1950), copie de la décision *Boglione* (lecture du 25 janvier 1952), correspondance ([1950], 1957 et s.d.), liste de recours (s.d.), procès-verbaux des séances du 31 mai 1972 et des années 1976 à 1978 (date de séance, liste des présents, numéro de dossier, nom du rapporteur, nom du demandeur, sens de la décision, numéro de pourvoi, nom de l'avocat, notes manuscrites).

20050572/1



Séance en salle du Contentieux du Conseil d'État, reportage sur le Conseil d'État réalisé par le service iconographique de la Documentation française (février 1986). Archives du Conseil d'État.

Statistiques : listes de dossiers manquants (1945-1954), listes d'affaires pour lesquelles aucun pourvoi n'a été déposé (1947-1961), statistiques des appels formés contre des jugements des tribunaux administratifs (1952-1957), statistiques de pourvois formés contre des arrêtés du conseil de préfecture de Limoges (1951-1952), statistiques des affaires rentrées au Conseil d'État concernant les conseils du contentieux administratif de La Guadeloupe, de La Martinique et de l'Afrique occidentale française (1946-1947), statistiques des pourvois formés en matière d'élection contre des arrêtés des conseils du contentieux administratif (1945-1956), statistiques de l'assistance judiciaire concernant le nombre de demandes entrées (1961-1963), statistiques des appels au tribunal administratif et conseil du contentieux (1957-1966), statistiques détaillées par année judiciaire des affaires jugées en tribunal administratif (1958-1972). **20050572/2**

Mission permanente d'inspection des juridictions administratives

Rapports de missions d'inspection de juridictions administratives (1948-1987).

20050573/1-33

Le Conseil d'État conserve des rapports de missions d'inspection (1979-1997).

Centre de coordination et de documentation

Reliquat de bulletins de doctrine, bulletins thématiques des affaires contentieuses, bulletins thématiques des affaires administratives, fiches d'analyse jurisprudentielle des décisions rendues et principales questions posées à la section du Contentieux (1957-1967). **AL/7413-7416**

Papiers de Pierre Laroque [1907-1997] : notes du Centre de coordination et de documentation n^{os} 17 à 160 (février-juillet 1980) ; notes du Centre de coordination et de documentation fiscale n^{os} 12 à 62 (janvier-février 1980) ; notes du centre de coordination et de documentation sur le Tribunal des conflits (janvier, mai 1980).

20030430/82

Le Conseil d'État conserve des notes de délibéré des séances de jugement (1955-1993) et des archives relatives au suivi de la jurisprudence administrative (1978-2006).

Bibliothèque

Le Conseil d'État conserve des archives relatives au fonctionnement et au personnel du service de la bibliothèque et des archives (1935-2000).

Commission d'arbitrage et Tribunal arbitral

Arbitrage des conflits : correspondance (1903-1972).

20180143/1-6



Membres du Conseil d'État travaillant à la bibliothèque dans la salle des Colonnes (années 1970).
Archives du Conseil d'État.



Membres du Conseil d'État travaillant dans la salle Napoléon (1977).
Archives du Conseil d'État.

Tribunal des conflits

Élection des membres par le Conseil d'État et la Cour de cassation et nomination des commissaires du gouvernement : notes, extraits de procès-verbaux de séances du Conseil d'État et de la Cour de cassation, correspondance (1945-1953); nomination des commissaires du gouvernement : arrêtés et décrets de nomination, extraits du *Journal officiel*, notes, correspondance (1945-1952); élection des membres par le Tribunal des conflits et élection du vice-président du Tribunal : procès-verbaux des séances du Tribunal tenues dans le cabinet du garde des Sceaux, convocations aux séances, correspondance (1945-1957); composition du Tribunal : liste des membres (1950-1952); affaires examinées par le Tribunal : statistiques (1945-1950); examen de divers dossiers : notes et correspondance (1945-1948); correspondance générale (1945-1951). **20020183/1**

Affaires traitées et comptabilité : registres (1945-1948). **19860716/5-11**

Procès-verbaux de séances et expéditions ou ampliations de décisions (1945-1985). **20020183/4-6**

Dossiers d'affaires [incluant la minute de décision] (1945-1987). **20020183/30-68**

Papiers de Pierre Laroque [1907-1997, membre du Tribunal des conflits de 1953 à 1962] : documentation (s.d.); suivi des séances (1953-1962); instruction d'affaires en tant que rapporteur (1953-1959); projets dactylographiés présentés en séance et notes manuscrites prises en séance (1960-1962); avis rendus (1953-1962). **20030430/81**

Le Conseil d'État conserve des registres d'enregistrement et de suivi des saisines (1872-1983).

Cour supérieure d'arbitrage

Le Conseil d'État conserve des décisions, des synthèses, de la documentation et des arrêts publiés au Journal officiel (1938-2001).

Commission nationale de contrôle de la campagne en vue de l'élection du président de la République

Campagnes des élections présidentielles de 1965, 1969, 1974 et 1981, contrôle : procès-verbaux de réunions, conclusions, allocutions, professions de foi, déclarations de candidature, affiches, relevés d'interventions, fiches de contrôle, textes législatifs et réglementaires, circulaires, notes, revues de presse, registres de courrier, correspondance (1965-1966, 1969, 1974, 1981).

19930372/1-10, 19980046/1-4, 20170493/1-4

Commission nationale de recensement général des votes

Élections européennes de 1979 et 1984, recensement des votes : textes législatifs et réglementaires, listes de membres, listes de candidats, décisions du Conseil d'État, avis du Conseil d'État, proclamations de résultats, procès-verbaux de résultats communaux, bulletins nuls, professions de foi, correspondance (1979, 1984).

19790725/1-41, 19860577/1-35

Comité consultatif constitutionnel

Le Conseil d'État conserve les archives de Jérôme Solal-Céligny relatives à la préparation de la Constitution de la V^e République (1958-1962).

Commission supérieure des commissaires aux comptes

Recours contentieux, fonctionnement, instruction et jugement : ordres du jour, statistiques ; dossiers de recours, correspondance (1937-1969).

20180145/1-6

Commission de la nationalité

Le Conseil d'État conserve les études et la préparation du rapport de la commission (1986-1988).

Commission des sondages

Le Conseil d'État conserve les archives de fonctionnement et d'activité de la commission (1978-2006).

Conseil supérieur de l'aide sociale

Le Conseil d'État conserve des archives relatives au fonctionnement du Conseil supérieur d'aide sociale et des dossiers de procédure contentieuse (1964-1986).

Conseil supérieur de l'Agence France-Presse (AFP)

Le Conseil d'État conserve des archives relatives à l'organisation du Conseil, aux dossiers examinés, ainsi que des notes et des rapports thématiques et annuels (1957-2006).

Associations

I Association des membres et anciens membres du Conseil d'État

Le Conseil d'État conserve de la documentation et des travaux d'écriture des auteurs de l'ouvrage à la mémoire d'Alexandre Parodi, vice-président (1960-1961).

I Institut international des sciences administratives

Comité exécutif et conseil d'administration : comptes rendus (1956-1987); comité permanent : comptes rendus, notes, rapports (1962-1984); associations et groupes de travail : circulaires, notes, correspondance (1974-1987), réunions de bureau : comptes rendus (1946-1953), comité des pratiques administratives : comptes rendus, correspondance (1948-1951). **20140537/1-6**

Congrès et tables rondes associées : demandes de subvention, études préliminaires, budget, liste des participants, renseignements pratiques et programmes, lettres d'informations, comptes rendus des séances et des groupes de travail, rapports généraux et nationaux, réunions des comités de l'Institut international des sciences administratives, procès-verbaux des sessions du comité exécutif et du conseil d'administration, notes, mémorandum, presse, correspondance (1947-1986). **20140537/8-23**

Tables rondes : programmes, listes des participants, rapports, correspondance (1951-1961). **20140537/26-28**

Groupes de travail : liste des participants, comptes rendus, rapports (1959-1985). **20140537/29**

I Institut français des sciences administratives

Assemblées générales et réunions de bureau : comptes rendus, programmes, correspondance (1946-1987); rapports d'activité : comptes rendus, rapport, annuaires, lettre d'information (1963-1981); budget et financement : demandes de subventions, registres, comptes, notes, correspondance (1963-1984); correspondance (1975-1987). **20140537/30-33**

Relations avec l'Institut international : convocations, circulaires, comptes rendus de réunion, actes de colloques, correspondance (1947-1978). **20140537/34-36**

Colloques : travaux préparatoires, subventions, programmes, listes des participants, rapports et exposés, procès-verbaux des discussions, presse, correspondance (1961-1987). **20140537/37-46**

Journées d'étude : listes des participants, programmes, procès-verbaux des discussions, notes, exposés, rapports, comptes rendus, presse, correspondance (1958-1979). **20140537/49-55**

Colloques internationaux : listes des participants, programmes, rapports, correspondance (1974-1987). **20140537/56-59**

Partenariats et conventions : conventions, rapports, correspondance (1974-1983). **20140537/60-66**

Sections régionales : rapports d'activité, programmes, rapports, correspondance (1974-1987). **20140537/66-70**

Sources complémentaires conservées aux Archives nationales

Présidence de la IV^e République

Conseil d'État, organisation et recours : correspondance, notes échangées entre diverses personnalités de la présidence et des particuliers ou le secrétariat du Contentieux du Conseil d'État, essentiellement à propos de nominations ou de recours en grâce (1954-1958). **4AG/61**

Remise au président Vincent Auriol de la médaille du cent cinquantième du Conseil d'État par René Cassin : photographie (15 mars 1951).

4AG/442 [Cette photographie se trouve également dans les papiers de Vincent Auriol, sous la cote 552AP/222.]

Présidence de la V^e République

I Charles de Gaulle

Secrétariat particulier

Dossiers de correspondance avec des personnalités, correspondance du général de Gaulle avec René Cassin (1946-1976) et Alexandre Parodi (1958-1970).

AG/5(1)/1138, AG/5(1)/1241

Cabinet du président de la République

Déplacements et représentations présidentiels, visite du général de Gaulle au Conseil d'État (28 janvier 1960). **AG/5(1)/262, AG/5(1)/960**

Déjeuner en l'honneur de René Cassin, vice-président du Conseil d'État (6 octobre 1959). **AG/5(1)/286**

Réceptions, prestation de serment de René Cassin, vice-président du Conseil d'État, au Conseil constitutionnel (11 juillet 1960). **AG/5(1)/294**

Affaires culturelles, musées, installation du musée de la Résistance et de la Déportation à l'hôtel des Invalides : lettre manuscrite de René Cassin, vice-président du Conseil d'État, à René Brouillet (24 mai 1960) et lettre de René Cassin au général de Gaulle sur l'impossibilité d'installer le musée à l'hôtel des Invalides (14 juillet 1960).

AG/5(1)/864

Dossiers de René Brouillet. Conseil d'État : note et correspondance relative à deux candidatures (1959-1960). **AG/5(1)/1512**



Le président de la République Charles de Gaulle remettant à René Cassin, vice-président du Conseil d'État, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur (6 octobre 1959).

AG/5(1)/1052

Secrétariat général de la présidence de la République

Élection du président de la République au suffrage universel : lettre manuscrite de René Cassin au général de Gaulle (12 septembre 1962), note du Conseil d'État (1962). **AG/5(1)/1686-1687**

Fonction publique en Algérie, mutation ou affectation en métropole des fonctionnaires français ou algériens en service en Algérie : délibération du Conseil d'État, ordonnance et note (1960 et s.d.). **AG/5(1)/1743**

Justice, droit pénal et procédure pénale, composition des pelotons d'exécution : avis du Conseil d'État (13 septembre 1962) et note avec annotations manuscrites du général de Gaulle (17 septembre 1962). **AG/5(1)/2033**

Justice, autorité parentale, transmission au Conseil d'État du projet de loi modifiant diverses dispositions du code civil relatives au droit de la famille : texte du projet et notes (6 décembre 1966-15 avril 1969). **AG/5(1)/2040**

Justice, tribunaux d'exception, Cour militaire de justice, recours en Conseil d'État de justiciables : note (13 octobre 1962). **AG/5(1)/2062**

Élections cantonales, pourvoi formé devant le Conseil d'État contre le décret du 18 mars 1961 prorogeant les pouvoirs des conseillers généraux et fixant en juin les élections cantonales : note (23 mai 1961). **AG/5(1)/2251**

Affaires culturelles, Monuments historiques, réforme de la loi du 31 décembre 1913 : avis et note du Conseil d'État (1964-1966). **AG/5(1)/2263**

Secrétariat général aux affaires africaines et malgaches

Correspondance avec le Conseil d'État (1959). **AG/5(F)/214**

Préparation du référendum du 27 avril 1969 : textes adressés au Conseil d'État (1968-1969). **AG/5(F)/285**

Affaires politiques, suivi : dossier sur le Conseil d'État (1959-1969) : **AG/5(F)/1037**

Échange d'informations sur l'organisation judiciaire du contentieux administratif et des formations spéciales du Conseil d'État et de la Cour de cassation (1960). **AG/5(F)/1233**

Contexte politique des relations bilatérales, accords avec la France, accords franco-voltaiques, accords franco-nigériens : transfert de dossiers en instance devant le Conseil d'État (1961-1965) : **AG/5(F)/1815, AG/5(F)/1839, AG/5(F)/1860**

Service photographique de la présidence de la République

Reportage n° 1280 : remise des insignes de grand-croix de la Légion d'honneur à René Cassin, vice-président du Conseil d'État (6 octobre 1959). **AG/5(1)/1052**

Reportage n° 1770 : remise de décoration à Alexandre Parodi (29 avril 1965) : **AG/5(1)/1055**

I Georges Pompidou

Secrétariat général de la présidence de la République

Dossiers de Michel Jobert. Conseil d'État : notes et correspondance sur des nominations et cas individuels (1971-1973). **AG/5(2)/69**

Secrétariat général aux affaires africaines et malgaches

Affaires politiques, suivi : dossier sur le Conseil d'État (1969-1974). **AG/5(F)/1037**

Service du protocole

Visite au Conseil d'État : notes préparatoires du service du protocole, fiches de sortie, programme des cérémonies, cartons d'invitation, listes de personnalités et de journalistes invités, notices biographiques des personnes présentées au Président, discours du Président et des personnalités, plans des établissements visités, photographies réalisées pour la préparation de la visite ou prises lors des cérémonies (28 avril 1970). **AG/5(2)/744**



Visite de Georges Pompidou, président de la République, au Conseil d'État, en compagnie d'Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État (28 avril 1970). Archives du Conseil d'État.

I Valéry Giscard d'Estaing

Archives du président de la République et de son secrétariat particulier

Déplacement du président de la République au Conseil d'État le 15 novembre 1979, préparation : notes des membres du secrétariat général de la présidence de la République, pièces de correspondance, projets et brouillons des discours présidentiels (1978-1979). **AG/5(3)/337**

Archives d'Yves Cannac, secrétaire général adjoint de l'Élysée de 1974 à 1978

Conseil d'État, fonctionnement : deux notes d'observations (1968-1969) ; nominations : notes et correspondance (1974-1978), correspondance avec le président de la République (1977). **AG/5(3)/828**

Archives d'Olivier Fouquet, conseiller technique

René Cassin, transfert de ses cendres au Panthéon : notes d'Olivier Fouquet, correspondance (1980-1981) ; Conseil d'État, nominations : notes (1975-1981).

AG/5(3)/2206

Service photographique de la présidence de la République

Reportage n° 2962 : réception au Conseil d'État (22 janvier 1975).

AG/5(3)/3491

Reportage n° 4181 : visite au Conseil d'État (15 novembre 1979).

AG/5(3)/3517

I François Mitterrand

Archives du président de la République et de son secrétariat particulier

Discours du président de la République au Conseil d'État le 22 janvier 1987.

AG/5(4)/567

Notes au président de la République

Conseil d'État, nominations : notes de Jean-Louis Bianco [*contient aussi de nombreuses notes de Michel Charasse*] (1984-1986) ; réforme : notes de Jean-Louis Bianco (1985).

AG/5(4)/716-717

Archives de Jacques Attali, conseiller spécial du président de la République

Correspondance pour les années 1974-1975, 1977-1981, 1983-1984 : lettres, notes. Usage de l'informatique à la section du Contentieux : note (mars 1984) ; bilan du congrès international des hautes juridictions administratives (Paris, 8-9 décembre 1983) : note (janvier 1984).

AG/5(4)/JAT/669

Archives de Paul Legatte, chargé de mission auprès du président de la République

Nomination de conseillers d'État en service ordinaire et extraordinaire : notes au président de la République, candidatures (juillet 1981-février 1982). Création de référendaires au Conseil d'État : notes de Paul Legatte (septembre-novembre 1981). Association internationale des juridictions administratives : notes du ministère des Relations extérieures (octobre 1981). Limite d'âge, rémunération : notes du secrétariat général du Conseil d'État (juin 1976, juillet 1981). Publicité des avis du Conseil d'État : lettre du président de la République au vice-président du Conseil d'État (30 juillet 1982). Nomination de conseillers d'État en service ordinaire : notes et dossiers individuels de candidatures (mai 1983-juillet 1985). Projet de création d'une cour administrative adjointe au Conseil d'État : notes du vice-président du Conseil d'État (mars 1984). Coupures de presse. Nomination de conseillers en service extraordinaire : notes et dossiers individuels de candidatures (septembre 1982-novembre 1984). Nomination de maîtres des requêtes : notes, dossiers individuels et candidatures (janvier-novembre 1984). Nomination de conseillers en service ordinaire : notes et candidatures (mai 1982-février 1983). Nomination de conseillers en service extraordinaire : notes et candidatures (mai-juin 1982). Nomination du vice-président et des présidents de section du Conseil d'État : notes (mai-juillet 1982). Désignation d'un maître des requêtes au tour extérieur : notes (12 novembre 1982).

AG/5(4)/3881

Conseil d'État : candidature de René Mahé à la présidence, candidatures à l'emploi de conseiller, notes, *curriculum vitae* (1985-1987). **AG/5(4)/3893**

Archives de Jean-Claude Colliard, directeur adjoint du cabinet du président de la République

Réforme du Conseil d'État, nominations : notes (1984-1987) ; hauts fonctionnaires, nominations (1982-1987). **AG/5(4)/3126, AG/5(4)/3162**

Archives de Jean Glavany, chef de cabinet, chargé des relations avec le Parlement et des sports

Conseil d'État : coupures de presse, notes, notes de la présidence de la République (1986-1987). **AG/5(4)/3415**

Archives de Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Élysée

Rapport sur les structures gouvernementales et organisations administratives par Bernard Tricot et rapport annuel du Conseil d'État (1984-1985). **AG/5(4)/6566**

Dossiers thématiques [classement par ordre alphabétique] : réforme du Conseil d'État (1987). **AG/5(4)/6582**

Archives de Jacques Fournier, secrétaire général adjoint de l'Élysée

Mesures gouvernementales : suivi du projet de loi relatif aux référendaires au Conseil d'État. Relations avec les institutions judiciaires : préparation d'un entretien du président de la République avec Marc Barbet, vice-président du Conseil d'État (1981-1982). **AG/5(4)/JF/6 (dossier n° 2)**

Archives de Christian Sautter, secrétaire général adjoint de l'Élysée

Conseil d'État, réforme et rapport annuel : notes (1984-1987). **AG/5(4)/4439**

Archives de Paule Dayan, chargée de mission pour la justice, les relations avec le Parlement, les rapatriés et les professions libérales

Indépendance des membres des tribunaux administratifs, réforme du Conseil d'État, avis du Conseil d'État sur les projets de décret relatif à la gestion des tribunaux administratifs, décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État : notes du secrétariat général du gouvernement, du ministère de l'Intérieur, du Conseil d'État, de la présidence de la République, notes au président de la République (1982-1987). **AG/5(4)/7179**

Archives de Ségolène Royal, chargée de mission pour la fonction publique, le temps libre, le tourisme, l'environnement, la jeunesse et les sports, les affaires sociales, la santé, les personnes âgées, la famille, l'immigration, les droits de la femme

Conseil d'État, commission du Rapport et des études : rapport sur les problèmes posés par la diversité de l'organisation des administrations centrales, rapport sur la commission du Rapport et des études de 1963 à 1983. **AG/5(4)/5750**

Conseil d'État : dossier général (1983-1984) ; réforme du Conseil d'État (1983-1984).

AG/5(4)/5751

Archives de Françoise Carle, chargée de mission pour les études historiques

Conseil d'État, nominations : notes générales (1981-1986). **AG/5(4)/FC/149** (dossier n° 2)

Service photographique de la présidence de la République

Reportage n° 6025 : visite du président de la République au Conseil d'État (22 janvier 1987). **AG/5(4)/S PH**

Services du Premier ministre et organismes interministériels

I Archives d'Édouard Balladur, chargé de mission puis conseiller technique au cabinet du Premier ministre Georges Pompidou

Affaires juridiques, nominations au Conseil d'État : notes d'Édouard Balladur au Premier ministre annotées par Georges Pompidou (1965-1967).

543AP/10 (dossier n° 3)

Réforme des institutions communales : notes d'Édouard Balladur au Premier ministre annotées par Georges Pompidou (3 juin 1967-30 mars 1968), projet de loi Fouchet tendant à améliorer le fonctionnement des institutions communales, copie d'une note de Jean Donnedieu de Vabres, secrétaire général du gouvernement, au Premier ministre, note et avis du Conseil d'État (avril 1968). **543AP/8** (dossier n° 2)

Conseil d'État : rapport sur la sécurité routière (1969).

543AP/8

I Dossiers de travail de Guy Braibant, président du groupe de travail interministériel « Bioéthique et droit » et conseiller d'État

Interventions publiques : rapports, notes manuscrites, revues de presse, correspondance (1984-1987). **20090221/1-2**

Missions relatives à la bioéthique et au traitement des données : comptes rendus de réunions, notes manuscrites, communiqués de presse, documentation, correspondance (1987-1998). **20090221/2-5**

Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la V^e République : notes, allocutions, projets de loi, décrets, correspondance (1981-1987). **20090221/6-7**

École nationale d'administration (ÉNA)

I Conseil d'administration

Textes de base, compositions du conseil d'administration, table des procès-verbaux, correspondance (1945-1953). **19790447/16**

Procès-verbaux de séances et documents adressés aux membres : registres (1945-1984). **19900256/1-8, 19900256/19**

Dossiers de séances (1945-1987). **19770009/1, 19900256/9-19, 20080227/1**

I Direction

Gestion des élèves : engagements, affectations dans les sections, notations, avancements, traitement, arrêtés, listes des élèves sous les drapeaux, fiches médicales (1946-1976). **19790447/93-117**

Dossiers par promotion : affectations, notices individuelles, notes, programmes, comptes rendus de stages, correspondance (1946-1986). **19790447/260-417, 19870522/2-3**

Affectation des élèves, préparation : fiches de sortie des promotions (1982-1987). **19920145/17-19**

I Direction des études

Inscription, admissibilité et admission : registres (1946-1986). **19980108/1-203**

Certificats de classement et épreuves d'admission : registres (1945-1987). **20060027/1-95**

Concours et examens (dossiers par promotion) : textes, procès-verbaux de réunion du jury, correspondance des membres du jury, indemnités du jury, correspondance des examinateurs des épreuves de langue, déclarations de candidature des élèves et pour le choix des langues, contrôle de présence, calendrier des épreuves, déroulement des épreuves écrites, sujets de la première épreuve écrite, sujets de la seconde épreuve écrite, sujets de l'épreuve orale, notes de stage, notes de mémoire de stage, notes d'exercices, notes d'exposé oral, notes de langue vivante, classement général et par section, rapport du président du jury, correspondance avec les administrations concernées par les affectations aux carrières (1946-1987). **19970339/1-4, 19970339/65-85**

Examen de classement : notes, classements de sortie, affectations (1947-1965). **19910099/6-7**

Dossiers individuels des élèves incluant les copies de concours (1946-1987). **19820286/1-153, 19840588/1-457, 19880458/1-45, 19910280/1-100, 19970341/1-12, 19970342/1-131, 20010236/1-33**

I Direction des stages

Affectations et suivi des stages : décisions d'affectation, notices sur les stagiaires, feuilles de notation, appréciations, correspondance (1946-1987).

19790447/418-504, 19980112/1-36, 19910099/7-10

Fiches de renseignements sur les élèves (1946-1987). **19980113/1-7**

Déroulement, évaluation et notation des stages (1946-1987). **20050212/1**

Rapports de stage (1946-1983).

19790447/418-427, 19810076/35, 19880259/14-28, 19880569/14-28, 19910099/11-17, 19810076/35-39, 19820485/2-10, 19830645/1-18, 19840596/1, 19860166/1-18, 20030362/1-46

Notes sur l'organisation administrative, rédigées par les élèves (1955-1964).

19790447/524-543

Dossiers individuels des stages d'élèves (1981-1987). **19910381/1-14, 20070569/1-16**

I Comptabilité

Rémunération des personnels et des élèves de l'ÉNA : fiches individuelles récapitulatives (1953-1956). **19900256/34-35**

I Centres de préparation au concours d'entrée à l'ÉNA

Affectation des stagiaires du cycle préparatoire : questionnaires, liste par centre, dossiers, lettres d'affectation, fiches d'engagement (1973-1984).

19900256/25-29

Délivrance des certificats de fin de cycle préparatoire : demandes des stagiaires, réponses de l'ÉNA (1973-1978). **19900256/30**

Élargissement des conditions d'accès au concours externe aux titulaires de diplômes attestant une qualification professionnelle : campagne d'information, correspondance avec les chefs d'établissement, demandes de renseignements et de dossiers d'inscription, dossiers de candidats présentés à la commission de sélection sur dossiers (dossiers retenus, dossiers non retenus), décisions (1979-1984) :

19900256/31-33

Ministère de l'Intérieur

I Sous-direction des affaires immobilières

Tribunaux administratifs, gestion et travaux : budgets de fonctionnement, prévisions budgétaires, comptes rendus d'exécution des budgets alloués, enquêtes immobilières, plans des locaux (1983-1992). **20110149/1-10**

I Bureau des tribunaux administratifs

Législation et documentation thématique : rapports, comptes rendus, notes, projets de textes, textes, correspondance (1948-1987). **20110148/1-8**

Fonctionnement et activités des tribunaux administratifs : rapports d'inspection, rapports de synthèse, notes, statistiques, correspondance (1946-1987).

20110148/9-27

Gestion administrative des magistrats : états des effectifs, états des mouvements, statistiques, avis de recrutement, demandes d'affectation, sujets d'épreuves, textes, dossiers de carrière, notes, correspondance (1968-1987). **20110148/28-80**

Gestion budgétaire : plans de charge, plans de charge rectificatifs, budget de programme, états des crédits délégués et consommés, notes (1985-1987) :

20110148/61, 20110148/63

Beaux-Arts

Bureau des travaux d'art, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, dont attributions d'œuvres au Conseil d'État [la base de données *Arcade* (<http://www.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm>) permet de consulter le détail de ces attributions] (an VIII-1960) [1799-1960].

F/21/4156-4346, F/21/4351-4416, F/21/4845-4868, F/21/6721-6967

Ministère de la Culture

I Sous-direction des monuments historiques

Travaux au Conseil d'État (1979-1985).

19910409/1

Service des Bâtiments civils et des Palais nationaux

I Sous-direction des affaires générales et des constructions publiques

Travaux au Conseil d'État (1968-1981).

19880557/204

I Sous-direction des monuments historiques et des Palais nationaux

Travaux au Conseil d'État (1979-1985).

19910409/1

I Bureau des contrôles

Palais-Royal :

- Aménagement de locaux au Conseil d'État (1946).

19760340/1452 (dossiers n^{os} 11 505 et 15 507)

- Travaux divers au Conseil d'État (1947-1948, 1950-1951, 1952).
19760340/1463 (dossier n° 11 571), **19760340/1523-1524** (dossiers n°s 12032 à 12038),
19760340/1533 (dossier n° 12 125), **19760340/1593** (dossiers n°s 12 576 et 21 577),
19760340/978 (dossier n° 8951)
- Restauration des statues de la façade et travaux à la bibliothèque (1949).
19760340/1696 (dossier n° 13 367)
- Réorganisation et entretiens des locaux de la section du Contentieux (1952).
19760340/812 (dossier n° 8266)
- Aménagement d'un ascenseur (1955-1956). **19760340/429**
- Remise en état de la salle de réception (1958). **19760340/216** (dossier n° 1241)
- Remise en état de bureaux et installation des locaux d'archives (1962).
19760340/783 (dossier n° 8235)
- Aménagements intérieurs (1963).
19760342/259 (dossier n° 30 259), **19760342/709** (dossier n° 30 709)
- Ravalement de la façade. **19760342/256 bis** (dossier n° 30 256 bis)
- Remise au Conseil d'État des étages supérieurs de l'aile 1 rue de Valois et divers travaux (1963-1964).
19760342/305-306 (dossiers n°s 30 305 et 30 306), **19760342/781-782** (dossiers n°s 30 781 et 30 782)
- Plans pour des travaux au Conseil d'État (1964-1967). **19760340/16** (dossier n° 106)
- Travaux divers au Conseil d'État (1965). **19760340/82** (dossier n° 455)
- Travaux au 1 rue de Valois (1967). **19760342/788**
- Construction d'un ascenseur (1967). **19760340/226** (dossier n° 1326)

Direction des Musées de France

- Dépôt du musée de Versailles au Conseil d'État (1935-1950). **20150333/561**
- Musée du Louvre, département des Peintures : dépôt au Conseil d'État de deux tableaux de Jean-Baptiste Le Prince (*Petits pêcheurs* et *Enfants et chiens*) (5-9 février 1949). **20144790/97**
- Musée du Louvre, département des Arts graphiques : prêts de tableaux pour les cérémonies du cent cinquantième du Conseil d'État (1950).
20070183/88, 20150337/124
- Prêts pour l'exposition *Le Conseil d'État à travers les âges* (1975). **20150333/605**
- Prêt d'une œuvre au Conseil d'État pour une durée de six mois à compter du 30 mars 1987. **20150333/638**

Associations

I Institut Georges-Pompidou

Témoignage oral d'Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France, conseiller d'État de 1975 à 1984 (8 novembre 1994). **2AV/1462**

Archives personnelles de membres du Conseil d'État

I Fonds Michel Debré [1912-1996, maître des requêtes en 1942]

Correspondance avec le Conseil d'État [13 pièces, dont le n° 158 de la publication *Études et documents du Conseil d'État*, dédié à Michel Debré par René Cassin] (1946-1958). **98AJ/1/121**

Lettre du Conseil d'État au garde des Sceaux au sujet des changements constitutionnels affectant le Conseil d'État (10 septembre 1958). **98AJ/2/7**

I Fonds André Holleaux [1921-1997, conseiller d'État]

Nominations au Conseil d'État : notes et interventions (1959-1960).

584AP/3 (dossier n° 14)

I Fonds Bernard Ducamin [1928-2012, conseiller d'État en 1978]

Formation à l'École nationale d'administration : rapports de stage, mémoire, notes, correspondance (1951-1954). Groupe de travail sur l'humanisation des hôpitaux : correspondance, rapport (1969-1970). Médiation dans le conflit des salariés de la batellerie : correspondance, documentation, rapport (1978-1979). Étude sur l'informatisation de la jurisprudence du Conseil d'État de Colombie : rapport (1980). Écrits personnels et correspondance privée (1966-1987).

20160591/6-8, 20160591/10 (dossier n° 10)

I Fonds Michel Guillaume [1929-2004, rapporteur à la section du Contentieux en 1953, à la section des Travaux publics en 1970, conseiller d'État en 1978]

Carrière au Conseil d'État. Organisation et fonctionnement (1975-1980); activités (1969-1987); personnel (1979-1987); élections municipales de 1984 (1984-1985); demandes d'interventions et de renseignements (1981-1987); documentation juridique et administrative (1966-1987). **20090101/8-10, 20090101/12-14, 20090101/46**

I Fonds Roger Errera

Fonds Roger Errera [1933-2014, conseiller d'État en 1985].

122AJ

Le Conseil d'État conserve les archives de Georges Cahen-Salvador [1875-1963] (années 1900-1954), Francis de Baecque [1915-2005] (années 1960-1980), Louis Fougère [1915-1992] (années 1954-1989), Pierre Laurent [1919-2008] (années 1968-1989) et Jean-François Théry [né en 1934] (années 1964-2003).

Voir aussi les fonds suivants de membres qui contiennent des documents relatifs à leurs activités extérieures au Conseil d'État :

Fonds Lucien Bauzin [1880-1972, conseiller d'État] (années 1903-1946). **429AP/1-10**

Fonds Jean Donnedieu de Vabres [1918-2009, conseiller d'État] (années 1944-1974).

539AP/1-16

Fonds Pierre Join-Lambert [1906-1983, conseiller d'État]. **19860578/1-50**

Fonds Jacques Lucius [1905-1997, maître des requêtes au Conseil d'État] (années 1931-1975).

606AP/1-39

Fonds René Mayer [1880-1971, maître des requêtes au Conseil d'État] (années 1912-1983).

363AP/1-53

Archives personnelles évoquant le Conseil d'État

Fonds Georges Bonnet [1889-1973] : pourvoi devant le Conseil d'État contre un arrêté annulant les élections au conseil général de la Dordogne du 9 novembre 1951 (1950-1951).

685AP/102

Fonds Georges Bidault [1899-1983] : note et avis du Conseil d'État sur la cosouveraineté d'Andorre (1953-1954).

457AP/136

Fonds René Brouillet [1909-1992] : correspondance avec des membres du Conseil d'État (1945-1946).

110AJ/83

Fonds Charles de Gaulle [1890-1970]. Georges Pompidou, maître des requêtes au Conseil d'État : notes et correspondance avec le général de Gaulle (1947-1951) :

AG/5(1)/2801

6 CHAPITRE 6

La mutation de la juridiction administrative

1987-1995

La création des cours administratives d'appel par la loi n° 87-1127 du 31 décembre 1987 entraîne des modifications importantes dans l'organisation du Conseil d'État, à la section du Contentieux comme dans les services du secrétariat général. Désormais, les cours administratives d'appel sont « compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs, à l'exception de ceux portant sur les recours en appréciation de légalité, sur les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales et sur les recours pour excès de pouvoir formés contre les actes réglementaires » (article premier). Chaque cour est présidée par un conseiller d'État en service ordinaire (article 4). Créées par le décret du 15 février 1988, les cinq premières cours administratives d'appel – Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes et Paris – entrent en activité l'année suivante. La loi de 1987 transfère également au Conseil d'État la gestion du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le corps des membres des tribunaux administratifs relevant jusqu'alors du périmètre du ministère de l'Intérieur. La mesure n'est cependant appliquée qu'à partir du 1^{er} janvier 1990, en application d'un décret du 19 décembre 1989 qui confie au vice-président du Conseil d'État la gestion des moyens des juridictions.

Les nouvelles compétences acquises par le Conseil d'État en matière de gestion des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel entraînent le développement des missions du secrétariat général, ainsi que des modifications structurelles et fonctionnelles. Un service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (STACAA) est constitué au sein du secrétariat général, dès novembre 1989, pour assurer la gestion de la carrière des magistrats administratifs, la gestion budgétaire des emplois des agents de greffe, les crédits de fonctionnement et les crédits immobiliers. La même année, un second secrétaire général adjoint chargé des tribunaux et des cours est créé. Conséquence de la création des cours administratives d'appel, la mission permanente d'inspection des juridictions administratives voit également ses compétences s'élargir.

Créé par la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et présidé par le vice-président du Conseil d'État, le Conseil supérieur des tribunaux administratifs (CSTA), puis Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours

administratives d'appel (CSTACAA) accompagne le STACAA dans la gestion des magistrats. Le Conseil supérieur est installé dans ses fonctions en 1988. Il exerce les attributions normalement conférées aux instances représentatives, connaît toute question relative au statut particulier du corps des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel et émet des propositions sur les nominations, détachements et intégrations. Il siège au Conseil d'État sous la présidence de son vice-président. Prévu par la loi de 1986, un secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, institué en 1989, est chargé d'assurer le secrétariat du Conseil supérieur, de gérer les greffes des tribunaux et des cours, d'organiser la formation de leur personnel, de coordonner les besoins des tribunaux et des cours en matériel, en moyens techniques et en documentation.

La loi de 1987 étend et consolide le contrôle de cassation exercé, au contentieux, par le Conseil d'État. Les arrêts des cours administratives d'appel peuvent en effet être déférés à la haute juridiction par voie du recours en cassation (article 10). L'extension de la compétence de cassation s'accompagne de la création d'une procédure préalable d'admission en cassation devant une commission d'admission des pourvois en cassation (article 11) – ce, afin de d'évaluer la recevabilité des pourvois, le Conseil étant tenu de se prononcer sur tous les pourvois dont il est saisi. Cette commission est supprimée par le décret n° 97-1177 du 24 décembre 1997 qui transfère ses compétences à la section du Contentieux.

La loi de 1987 accroît également les compétences de la haute juridiction en créant les avis contentieux. L'article 12 de la loi en détaille la procédure : « Avant de statuer sur une requête soulevant une question de droit nouvelle, présentant une difficulté sérieuse et se posant dans de nombreux litiges, le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel peut, par un jugement qui n'est susceptible d'aucun recours, transmettre le dossier de l'affaire au Conseil d'État, qui examine dans un délai de trois mois la question soulevée. » Cette procédure constitue un nouvel instrument de travail jurisprudentiel et répond à un objectif de prévention du contentieux visant l'unité d'interprétation (*a fortiori* dans le cadre de l'extension de la juridiction administrative) et la réduction de l'engorgement du contentieux. La procédure est précisée par un décret du 2 septembre 1988. Son efficacité conduit le législateur à la transposer en matière civile : la loi du 15 mai 1991 consacre une procédure similaire d'avis donnés par la Cour de cassation à la demande des juridictions judiciaires, à l'exception de la matière pénale.

L'organisation de la section du Contentieux connaît plusieurs adaptations. La gestion informatisée des affaires contentieuses est introduite à partir de 1985 au Conseil d'État puis également dans les cours administratives d'appel à partir de 1990. Présidé par un conseiller d'État honoraire, le bureau d'aide juridictionnelle remplace, en application du décret du 19 décembre 1991, le bureau de l'aide judiciaire institué en 1972.

Plusieurs grandes décisions attestent l'importance des questions soulevées par l'applicabilité et la transposition du droit européen, mais aussi du positionnement de la haute juridiction en la matière. Ainsi l'arrêt *Nicolo*, rendu le 20 octobre 1989 par l'assemblée du Contentieux. Dans cette affaire, M. Nicolo, protestant en sa qualité d'électeur contre les résultats des élections européennes de l'année 1989, contestait la compatibilité de la loi du 7 juillet 1977 organisant les élections avec les stipulations de l'article 227-1 du traité de Rome de 1957 instituant la communauté économique européenne. Jusqu'alors, le Conseil d'État n'avait pas accepté de faire prévaloir les stipulations d'un traité ou d'un accord sur les dispositions d'une loi, dès lors que la loi venait s'interposer entre la norme internationale et le juge, selon la théorie dite « de la loi écran ». Par l'arrêt *Nicolo*, la haute juridiction reconnaît la hiérarchie des normes en application de l'article 55 de la Constitution (qui dispose que « les traités et accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois ») et accepte de contrôler la compatibilité d'une loi avec les stipulations d'un traité – abandonnant la théorie dite « de la loi écran ». La décision du 27 octobre 1995 *Commune de Morsang-sur-Orge* étend la notion d'ordre public et de l'ancrage progressif du droit européen. Dans cette affaire, le maire de la commune avait interdit des spectacles de « lancer de nains » qui devaient se dérouler dans une discothèque de la ville, estimant qu'ils portaient atteinte au respect de la dignité de la personne humaine. Il s'était fondé, pour les interdire, sur les pouvoirs de police générale que lui confiaient les dispositions de l'article L131-2 du code des communes. Par sa décision, le Conseil d'État reconnaît explicitement, pour la première fois, que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public et que l'autorité investie du pouvoir de police municipale peut, même en l'absence de circonstances locales particulières, interdire une attraction qui y porterait atteinte. La sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement ou de dégradation avait déjà été élevée au rang de principe à valeur constitutionnelle par le Conseil constitutionnel (décision n° 94-343/344 DC, 27 juillet 1994). Elle était aussi visée par l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950.

L'activité des sections administratives est également marquée par la transposition du droit communautaire en droit français, avec le souci de le rendre plus clair et plus accessible. La saisine du Conseil d'État en matière de révision constitutionnelle se développe. Ainsi, le 16 avril 1992, il rend un avis favorable sur l'avant-projet gouvernemental de la loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992 qui introduit plusieurs articles dans la Constitution permettant la ratification du traité sur l'Union européenne signé à Maastricht et précise que la langue de la République est le français. Il est également saisi pour l'examen d'un avant-projet de la loi constitutionnelle n° 93-1256 du 25 novembre 1993 qui introduit l'article 53-1 permettant à la France de conclure des accords avec les

États européens en matière de droit d'asile afin de permettre l'application des accords de Schengen.

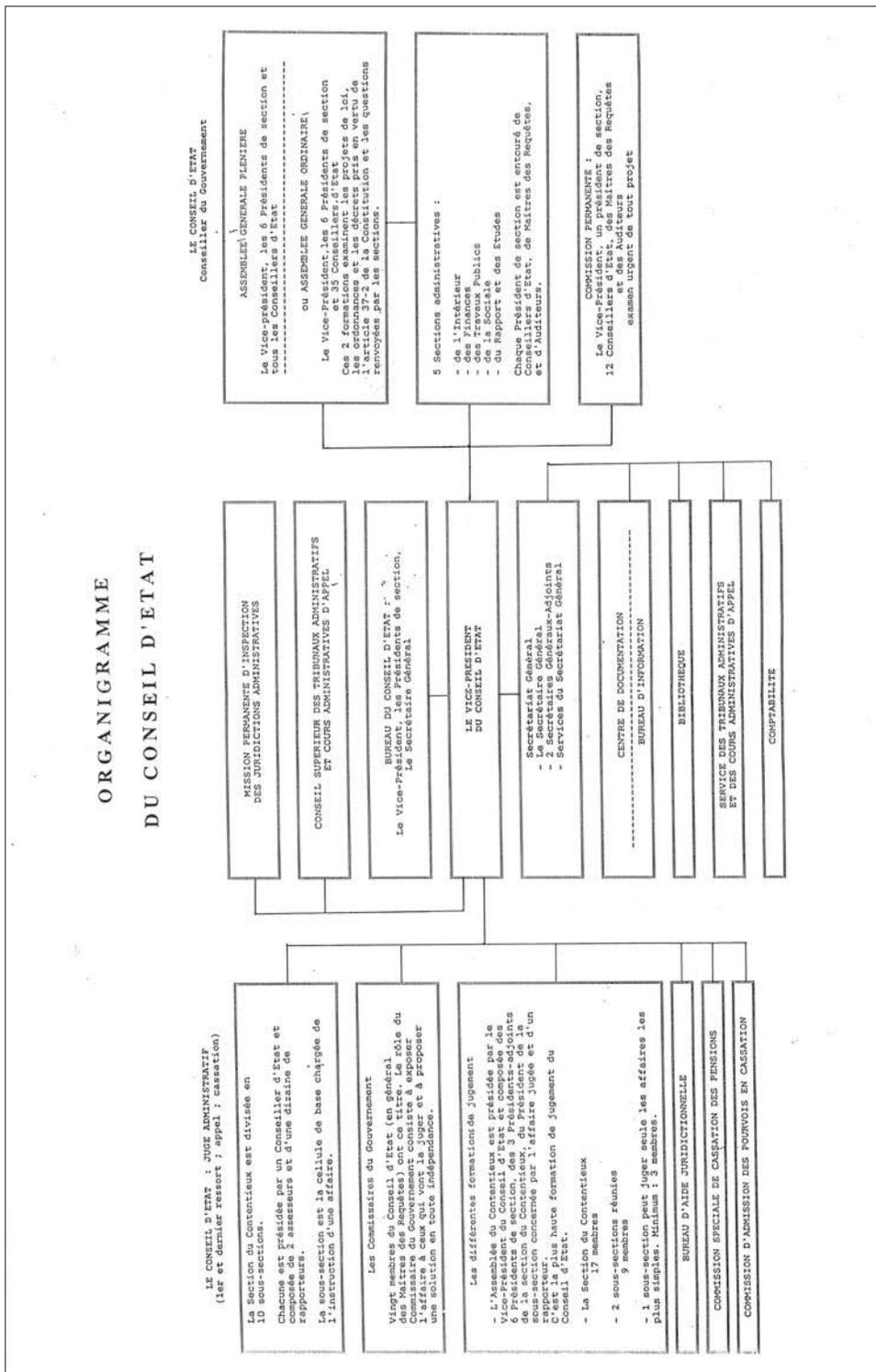
Par ailleurs, la consultation du Conseil d'État est étendue. Dans le cadre de l'article 88-4 de la Constitution issue de sa révision du 25 juillet 1992, le gouvernement soumet l'ensemble des projets d'actes communautaires au Conseil d'État avant leur transmission au Parlement.

À l'inverse, la saisine de la commission permanente est moins courante, confirmant la tendance amorcée dès le milieu des années 1980. À partir de 1989, le principe du double examen en section et en séance d'assemblée générale pour les projets de loi est étendu aux lois de finances dont quelques articles seulement passent désormais en commission permanente. Le nombre de textes examinés par la commission, qui s'élevait encore entre 30 et 40 au début des années quatre-vingts, est alors réduit à trois à quatre par an. En 1995, le rapport annuel du Conseil d'État – par ailleurs publié dans son intégralité depuis 1989 dans la revue *Études et Documents* – cesse de rendre compte de l'activité de la commission permanente sous une rubrique spécifique.

Le contrôle de l'exécution des décisions des juridictions administratives est réformé. Entre 1981 et 1995, la section du Rapport et des études instruit plus de 1400 demandes d'astreinte et est saisie de 11 400 demandes d'exécution et de 214 demandes d'éclaircissement. Depuis une loi de 1987, le juge a le pouvoir de prononcer une astreinte contre les organismes de droit privé chargés de la gestion d'un service public (complétant les pouvoirs conférés par la loi du 16 juillet 1980). La loi du 8 février 1995 crée deux innovations importantes. En premier lieu, elle déconcentre des pouvoirs de la section du Rapport et des études et de la section du Contentieux vers les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel (principe de déconcentration déjà organisée de manière partielle et limitée par un décret du 15 mai 1990). C'est donc désormais à la juridiction qui a rendu l'arrêt ou à la cour qui a rendu le jugement sur un arrêt frappé d'appel que doit s'adresser le bénéficiaire du jugement pour demander son exécution, soit par une réclamation, soit par une requête à fin d'astreinte. Ce premier pan de la réforme, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1995, se traduit par un allègement considérable de l'activité de la section du Rapport et des études qui demeure chargée de l'exécution des décisions du Conseil d'État et des juridictions administratives spécialisées. En second lieu, la loi de 1995 complète le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et la loi du 16 juillet 1980, pour créer au profit des tribunaux, des cours et du Conseil d'État un pouvoir d'injonction, assorti, le cas échéant, du pouvoir de prononcer une astreinte, renforçant ainsi son pouvoir coercitif pour l'exécution des décisions, y compris à l'égard des personnes publiques.

L'année 1995 est également celle du départ de Marceau Long, vice-président du Conseil d'État depuis le 26 février 1987, auquel succède Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président de l'institution du 23 avril 1995 au 3 octobre 2006.

ORGANIGRAMME DU CONSEIL D'ETAT



Organigramme du Conseil d'Etat [1990]. Archives du Conseil d'Etat.

Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales

Vice-présidence

I Archives du vice-président

Archives de Marceau Long [1926-2016, vice-président du Conseil d'État de 1987 à 1995]

Réunions du bureau des présidents : dossiers de séances (ordres du jour, relevés de décisions, notes, tableaux des membres, statistiques, documents étudiés) ; travaux en séminaire à Versailles : programme, notes, rapports, documents de travail, relevé de décisions (1992). **20080196/43**

Suivi de l'activité des sections administratives et du Contentieux : ordres du jour des séances, comptes rendus de réunions, projets de textes, projets d'avis, projets de décisions, conclusions du commissaire du gouvernement, communiqués de presse, programmes de visites, notes, documentation, correspondance (1987-1995). **20080196/44-49**

Administration et réforme de la juridiction administrative : comptes rendus d'entretiens, projets de décret, rapports, bilans de gestion, ordres du jour, discours, statistiques, documentation, correspondance (1988-1995). **20080196/59-64**

Discours, colloques et conférences : versions préparatoires de discours, programmes, listes de participants, documentation, notes, correspondance (1987-1995). **20080196/55-58, 105AJ/2-3, 105AJ/6, 20070110/3**

Déjeuners, réceptions et voyages : invitations, listes des participants, plans de table, menus, programmes de visites, discours, comptes rendus, notes, documentation, correspondance (1987-1994). **20080196/50-54**

Correspondance reçue et envoyée par le vice-président (1987-1995). **20080196/65-67**

Activités extérieures ès fonctions (Institut français des sciences administratives, Institut international d'administration publique, Association pour le règlement des conflits par l'arbitrage et la médiation, Institut international du droit d'expression et d'inspiration française, École nationale d'administration, Association internationale des hautes juridictions administratives, Association pour la fidélité à la pensée du président René Cassin) : listes de participants, discours, dossiers de séances, procès-verbaux de séances, comptes rendus de visites, documentation, notes, correspondance (1988-1995). **20080196/68-71**

Activités extérieures à titre personnel (comité consultatif pour la révision constitutionnelle, présidence du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques

d'Aix-en-Provence, Fondation nationale des Sciences politiques) : convocations, listes de participants, notes, documents de travail, comptes rendus de séances, rapports, projets de loi, correspondance (1990-1993). **20080196/72-73**

Commission sur le livre blanc, travaux, audition par le Conseil supérieur de la fonction militaire, présentation générale de la loi de programmation militaire, synthèse et publication du livre blanc : rapport, coupures de presse, documentation, correspondance (1993-1994). **105AJ/4**

Activités privées (présidence d'Air France, fondation nationale *Entreprise et performance*, conseils d'administration du *Siècle* et de la Fondation franco-américaine) : discours dactylographiés, interviews, dossiers de séances, ordres du jour, documentation, correspondance (1985-1995). **20080196/74-76**

Documentation personnelle : manuscrits, notes, thèses de doctorat, cassettes vidéo, correspondance (1985-1994). **20080196/77-78**

Secrétariat général : bureau central

I Organisation et réformes du Conseil d'État et de la justice administrative

Papiers de Bernard Ducamin [1928-2012, président du groupe de travail chargé de la révision du code des tribunaux administratifs de 1988 à 1990] : comptes rendus de réunion, listes de participants, notes, documentation, correspondance (1988-1990). **20160591/3-5**

Le Conseil d'État conserve des archives des groupes de travail constitués en son sein (depuis 1964), des archives relatives au suivi des affaires instruites par la Commission spéciale de réforme du contentieux (1934-1992), ainsi que des documents relatifs au fonctionnement du Conseil d'État, notamment des décrets et arrêtés (depuis 1972), des arrêtés de répartition des affaires entre les sections administratives (depuis 1963), des notes et correspondances (depuis 1922).

Projet de la Commission Spéciale-

Commission spéciale pour l'examen
des textes intéressant le contentieux
administratif.

CONSEIL D'ETAT

N° 342.423

M. GENTOT,
Rapporteur

 ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE DU 18 JUIN 1987

PROJET DE LOI

portant réforme du
Contentieux administratif.

Article premier.

Il est créé des Chambres administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des Tribunaux administratifs, à l'exception des appels formés contre les jugements rendus en matière d'excès de pouvoir, statuant sur les recours en appréciation de légalité ou se prononçant sur les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales. Le Conseil d'Etat demeure compétent pour connaître, par la voie de l'appel, de conclusions à fin d'indemnité connexes à des conclusions d'excès de pouvoir.

Les Chambres administratives d'appel sont également compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements rendus par les commissions du contentieux de l'indemnisation mentionnées à l'article 62 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970. A l'article 64 de la même loi, les mots "Conseil d'Etat" sont remplacés par les mots "Chambre administrative d'appel".

.../...

I Assemblées générales

Le Conseil d'État conserve des archives du bureau du cabinet relatives aux assemblées générales dont les « feuillets » d'assemblées générales ordinaires et plénières (depuis 1985).

I Gestion des membres et du personnel

Gestion des membres

Dossiers de carrière des membres décédés ou ayant quitté le Conseil d'État entre 1801 et 2002 [classement par ordre alphabétique] (1799-2002). Les dossiers peuvent contenir des notices biographiques, des formulaires pour le registre matricules, des extraits d'acte de naissance, des extraits de casier judiciaire, des copies ou certificat de diplôme, des états des services militaires, des décrets nominatifs, de la correspondance. **20040382/56-112**

Le Conseil d'État conserve des archives du bureau central relatives aux ressources humaines et, plus particulièrement, à la gestion des membres et des agents du Conseil d'État (depuis 1945).

I Fonctions exercées par les membres à l'extérieur du Conseil d'État

Nominations, affectations : dossiers classés par périmètre ministériel (1849-1989).

AL/7487-7516

I Service du budget et de la comptabilité

Livre des imputations budgétaires (1989-1992).

20040382/148

Le Conseil d'État conserve des archives du service du budget et de la comptabilité (depuis 1990).

I Relations avec le médiateur de la République

Notes, correspondance (1987-1989) ; fichier des affaires (numéro, année, nom du requérant ou du parlementaire ayant transmis la demande, nom du rapporteur, dates de traitement, 1973-1978), liste analytique des affaires par année, fichier alphabétique des affaires, fichier des rapporteurs désignés, fichier de jurisprudence (1972-1989).

20040382/303-304

Affaires dont le médiateur de la République est saisi [par ordre alphabétique des requérants] (1972-1989).

20040382/305-312

I Relations institutionnelles

Le Conseil d'État conserve des correspondances entretenues avec les grands corps de l'État, les ministères, les administrations (depuis 1929). Il conserve également des archives concernant la coopération scientifique entre institutions, notamment l'organisation de colloques et de conférences (depuis 1945).

S.G. N° 890

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 26 AVRIL 1989

"CONSEIL D'ETAT ET DROIT EUROPEEN"

Une première réunion consacrée à la l'information des membres du Conseil d'Etat sur le développement du droit et des jurisprudences européennes s'est tenue le 26 avril 1989. La liste des participants à cette première réunion figure en annexe.

I. Constitution de groupes de travail

Quatre groupes de travail ont été constitués autour des thèmes suivants :

- 1 - Jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes
- 2 - Normes européennes (traités, droit dérivé)
- 3 - Jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme
- 4 - Colloques, conseil juridique aux administrations.

La composition de ces groupes est en annexe. D'autres inscriptions sont encore possibles auprès des responsables de chaque groupe.

Groupe 1 : Renaud DUTREIL, Auditeur

Groupe 2 : Christine MAUGUE, Auditeur

Groupe 3 : Ronny ABRAHAM, Maître des requêtes

Groupe 4 : Dorothée PINEAU, Auditeur

Les groupes de travail 1, 2 et 3 auront à charge de concevoir une information brève et régulière, à destination de l'ensemble des membres du Conseil, et en concertation avec le centre de documentation, consacrée à l'actualité jurisprudentielle et normative européenne et aux notions élémentaires de droit communautaire.

I Protocole et représentation

Le Conseil d'État conserve des transcriptions et quelques enregistrements sonores des allocutions du président de la République, du Premier ministre, du garde des Sceaux et du vice-président du Conseil d'État lors de visites officielles (depuis 1945).

I Service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Fonctionnement du service : projets de textes, rapports, notes, procès-verbaux de séances, correspondance (1988-1995). **20170115/1-2**

Développement de la politique de gestion des ressources humaines : projets de textes, rapports, notes, procès-verbaux de séances, correspondance (1990-1995). **20170115/3-10**

Évolutions du fonctionnement des juridictions administratives : projets de textes, comptes rendus de réunions, notes, correspondance (1991-1995). **20170115/11-14**

Fonctionnement et activité des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel : notes, comptes rendus de réunions, statistiques d'activité, discours, photographies, dossiers de visites, rapports d'activité, correspondance (1987-1995). **20170115/15-29**

Gestion administrative des magistrats : état des effectifs, avis de recrutement, notes, statistiques, comptes rendus de réunions, dossiers de carrière (1949-1995). **20170115/49-100**

Relations sociales : état des effectifs, statistiques, ordres du jour, comptes rendus de réunion, documentation, correspondance (1987-1995). **20170115/101-113**

Gestion financière des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel : état des rémunérations, rapports, tableaux de préparation du budget, projets de textes, comptes rendus de réunions, notes, correspondance (1987-1995). **20170115/114-123**

Sections administratives

I Assemblée générale

Papiers de Michel Guillaume [né en 1929]. Visite des présidents de la République et des Premiers ministres : discours (1990) ; textes législatifs examinés en assemblée générale : coupures de presse, notes, liste nominative, ordre du jour, exposés des motifs, projets de loi, textes réglementaires, rapports, extraits du *Journal officiel*, correspondance, revue de presse, projet d'ordonnance, étude, convention, statuts (1988-1998). **20090101/44-45**

Le Conseil d'État conserve des discussions au sein de l'assemblée générale (1958, puis à partir de 1969).

CONSEIL D'ETAT MINUTE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Commission spéciale

ADOPTÉ LE 6 MARS 1993

RENVOYÉ LE 8 MARS 1993

Nos 354.043
354.044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

M. François BERNARD
M. FOUQUET
M. ROBINEAU
Rapporteurs

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du Samedi 6 mars 1993

NOTE

Le Conseil d'Etat, saisi de deux projets de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 a adopté ces projets sous réserve de modifications qui s'expliquent d'elles-mêmes ; il a cru toutefois devoir réunir ces deux projets qui constituent un ensemble concernant l'un et l'autre la Constitution ; il a également procédé aux principales disjonctions et modifications suivantes :

1) Le Conseil d'Etat a ^{disjoint} ~~eu devoir disjoindre~~ les dispositions qui introduisaient, à l'article 11 de la Constitution, la possibilité d'organiser un référendum à l'initiative d'un certain nombre d'électeurs, ~~procédure qui impose des garanties très strictes pour éviter l'usage insuffisamment contrôlé auquel pourrait donner lieu son application.~~ ^{Cette procédure, contraire à la tradition républicaine, pourrait être de nature, en l'absence des garanties, dont serait assurée la mise en œuvre, à nuire au climat de stabilité dans le pays. Si toutefois le gouvernement estimait devoir maintenir cette procédure, il lui appartiendrait de l'assortir de l'ensemble des garanties envisagées par le comité consultatif qui prévoient notamment un contrôle préalable par le conseil constitutionnel et l'intervention du Parlement.}

2) Il a disjoint les dispositions du projet abrogeant l'article 16 de la Constitution. ~~Sur lui est apparu nécessaire d'assurer, par des dispositions de la nature de celles qui sont proposées par le Comité consultatif, le contrôle de la mise en œuvre des pouvoirs institué par cet article.~~ ^{Il lui a semblé ~~qu'il y avait lieu~~ ^{de voter} abroger ^{pour s'assurer} l'abrogation ^{prévoir} le Président de la République, dans des circonstances exceptionnelles dont on ne peut exclure l'éventualité, des moyens ^{de appuyés de} remplir les obligations qui lui incombent, en vertu de l'article 5, d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat.}

3) Il n'a pas retenu la modification proposée à la rédaction de l'article 21 de la Constitution qui tendait à substituer la formulation selon laquelle le Premier ministre "est responsable de l'organisation de la défense nationale" à la rédaction actuelle qui dispose qu'"il est responsable de la défense nationale" ; il lui est apparu en effet que le terme "

.../...

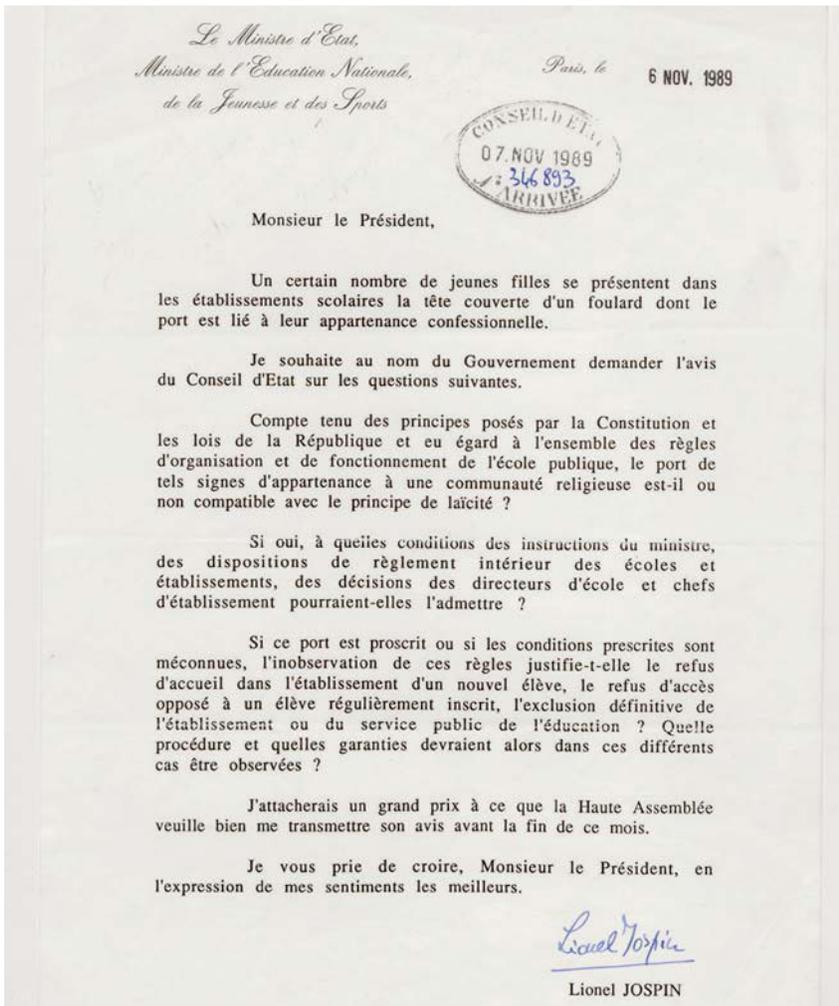
Note du rapporteur relative au projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et relatif à l'organisation des pouvoirs publics (1993). 20090181/2884 (dossier n° 354 043)

I Toutes sections

Dossiers d'affaires administratives (1987-1996).

20090181/1389-3288 (1987-1994), 20100194/1-285 (1995)

Le Conseil d'État conserve des registres d'enregistrement et de suivi des affaires administratives (1870-2002), des registres de procès-verbaux des séances (1872-2000), des fichiers thématiques des affaires (1870-2000), ainsi que des archives relatives à la publication des avis des sections administratives (1973-1999).



Demande d'avis sur le port du foulard dans les établissements scolaires : lettre de saisine de Lionel Jospin, Premier ministre (6 novembre 1989), **20090181/1941** (dossier n° 346 893)

I Section de l'Intérieur

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section entre 1987 et 1995 sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Michel Guillaume [né en 1929]. Textes législatifs, examen : correspondance, notes manuscrites, rapport, tableau, note, extraits du *Journal officiel* (1995).

20090101/15

Le Conseil d'État conserve des tables annuelles du Journal officiel annotées avec le numéro des affaires examinées par la section (1958-2013), des listes d'avis rendus par la section (1945-2013), des notes de rapporteurs (1967-2013), des fiches de jurisprudence (1945-2013), ainsi que des courriers de la section (1969-2010).

I Section des Finances

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section des Finances entre 1987 et 1995 se trouvent conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Bernard Ducamin [1928-2012]. Visites, voyages et journées d'étude organisés par la section des Finances : notes, programmes, listes de participants, documentation, photographies, correspondance (1987-1988).

20160591/2

I Section des Travaux publics

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section entre 1987 et 1995 sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Papiers de Michel Guillaume [né en 1929, rapporteur à la section des Travaux publics en 1970]. Rapport annuel, élaboration : rapports, notes, correspondance, tableau (1988-1991); textes législatifs, examen : bilans, notes, correspondance, études, pétition, délibérations de conseils municipaux, fiches, avis, coupure de presse, article de revue, plaquette, compte rendu de réunion, rapports, plan (1988-1995); demandes d'avis des ministères, examen : ordres du jour, avis, notes (1988-1995); documentation (1988-1997); infrastructures énergétiques et touristiques, visites : programme, listes nominatives, plaquettes, allocutions, notes, correspondance (1995).

20090101/17, 20090101/21-23, 20090101/27-37, 20090101/38-42

Le Conseil d'État conserve des tables annuelles du Journal officiel annotées avec le numéro des affaires examinées par la section (1958-2005), des archives relatives à l'examen de projets de textes européens (depuis 1991), des dossiers de visite de sites par les membres de la section (1958-2006), ainsi que les archives de Nicole Questiaux, présidente de la section, relatives au suivi des affaires examinées par la section (1989-1995).

I Section Sociale

Les dossiers d'affaires administratives examinées par la section entre 1987 et 1995 sont conservés avec les dossiers cités dans la rubrique «Toutes sections».

Le Conseil d'État conserve des lettres des présidents de la section (1979-1991), ainsi que les archives d'Alain Bacquet, président de la section, relatives au suivi des affaires examinées par la section (1992-1997).

I Section du Rapport et des études

Rapport annuel : projet de thème pour le rapport, composition des groupes d'étude, comptes rendus de séances préparatoires, notes, projet de rapport, minute de section, discussion en assemblée générale, entretiens, documentation, échanges avec l'imprimeur, correspondance, rapport final (1988-1995). **20050574/8-16**

Études : lettre de mission, composition du groupe d'étude, comptes rendus de séances préparatoires, notes, projet de rapport, minute de commission, discussion en assemblée générale, entretiens, documentation, rapport final, correspondance (1987-1994). **20050574/38-60**

Dossiers d'exécution des décisions de justice (1990, 1995). **20050575/1-43**

Travaux de la commission spéciale sur l'Europe : lettres de mission, composition de la commission, convocations, comptes rendus, documents examinés en séance de travail, rapports, documentation, correspondance (1988-1991). **20050574/61-63**

Vingtième anniversaire de la création de la section, préparation : comptes rendus préparatoires, projets de contributions, correspondance, documentation, épreuves, comptes rendus de séances (1989). **20050574/69**

Papiers de Michel Guillaume [né en 1929]. Travaux au sein de la section du Rapport et des études : notes, liste nominative, correspondance, rapports, études, coupures de presse (1988-1998). **20090101/43**

Le Conseil d'État conserve les archives relatives à la coopération internationale (1970-2000), ainsi qu'à l'exécution des décisions du Conseil d'État (1963-1993).

Section du Contentieux

Suivi des affaires : registres généraux (1987-1988), registres en matière d'affaires relatives à l'article R 73 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (1987-1988). **20010328/349-359, 20010328/387-388**

Minutes des décisions (1987-1995).

20000074/1-64 (1987-1989), **20020181/1-67** (1990-1991), **20030294/1-36** (1992), **20040069/1-37** (1993), **20050095/1-41** (1994), **20060152/1-48** (1995)

Dossiers de procédure (1987-1995).

19960111/1 (1987-1990), **20100394/1-50** (1988), **10100393/1-37** (1989),
19950131/1-289 (1990), **20100392/1-41** (1991), **20100381/1-48** (1992),
20100382/1-43 (1993), **20100389/1-35** (1994), **20100380/1-28** (1995)

Papiers de Michel Guillaume [né en 1929, assesseur à la 5^e sous-section du Contentieux en 1980]. Affaires examinées : notes, mémoire, décret, état descriptif, décisions, projets de décisions (1988-1993). **20090101/52-53**

Le Conseil d'État conserve des archives relatives à l'enregistrement des affaires de la commission spéciale de Cassation des pensions et des affaires relatives aux changements de nom (1956-2004), des fichiers thématiques des affaires (1930-1980), quelques reliquats de minutes de décisions (1898, 1936-1937, 1948-1973), des archives relatives au suivi des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme (depuis 1978), ainsi que les conclusions des commissaires du gouvernement (depuis 1921).

Mission permanente d'inspection des juridictions administratives

Rapports de missions d'inspection [par ordre alphabétique des juridictions] (1988-1990).

20050573/1-8, 20050573/10-11, 20050573/14-16, 20050573/19-20, 20050573/22, 20050573/24-27, 20050573/29, 20050573/31

Le Conseil d'État conserve les rapports postérieurs à 1990.

Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Le Conseil d'État conserve les comptes rendus des séances (depuis 1988).

Centre de coordination et de documentation

Le Conseil d'État conserve des notes de délibéré des séances de jugement (depuis 1955) et des archives relatives au suivi de la jurisprudence administrative (depuis 1978).

Bibliothèque et archives

Le Conseil d'État conserve des archives relatives au fonctionnement et au personnel du service.

Service des affaires immobilières

Le Conseil d'État conserve les archives du service (depuis 1988) et notamment les marchés publics de travaux des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel (depuis 1991).

Service informatique

Le Conseil d'État conserve les archives relatives aux projets d'informatisation de la juridiction administrative (depuis 1970).

Tribunal des conflits

Procès-verbaux de séances et expéditions ou ampliations de décisions (1989, 1992-1993). **20020183/6**

Dossiers d'affaires [incluant la minute de décision] (1988-1995).

20020183/68-83, 20110150/1-9

Cour supérieure d'arbitrage

Le Conseil d'État conserve des décisions, des synthèses, de la documentation et des arrêts publiés au Journal officiel (depuis 1938).

Commission nationale de contrôle de la campagne en vue de l'élection du président de la République

Campagnes des élections présidentielles de 1988 et 1995, contrôle : procès-verbaux de réunions, conclusions, allocutions, professions de foi, déclarations de candidature, affiches, relevés d'interventions, fiches de contrôle, textes législatifs et réglementaires, circulaires, notes, revues de presse, registres de courrier, correspondance (1988, 1995). **20170494/1-9, 20170494/17**

Commission nationale de recensement général des votes

Élections européennes de 1989 et 1994, recensement des votes : textes législatifs et réglementaires, listes de membres, listes de candidats, décisions et avis du Conseil d'État, proclamations de résultats, dossiers de la commission (procès-verbaux de résultats communaux, bulletins nuls, professions de foi, listes d'émargement), correspondance (1989, 1994). **19930070/1-9, 19980045/1-22**

Commission de la nationalité

Le Conseil d'État conserve les études et la préparation du rapport de la commission (1986-1988).

Commission des sondages

Le Conseil d'État conserve les archives de fonctionnement de la commission (depuis 1978).

Conseil supérieur de l'Agence France-Presse (AFP)

Un membre du Conseil d'État en assurant par alternance la présidence, le Conseil d'État conserve des archives relatives à l'organisation du Conseil, aux dossiers examinés, ainsi que des notes et des rapports thématiques et annuels (depuis 1957).

Commission du livre blanc de la Défense

Le Conseil d'État conserve les archives de préparation et de publication du livre blanc de la Défense, ainsi que de la correspondance (1993-1994).

Associations

I Institut international des sciences administratives

Comité exécutif et conseil d'administration : comptes rendus (1988-1992), situation financière (1988-1995); associations et groupes de travail : rapports, correspondance (1988-1989). **20140537/2-3, 20140537/6**

Congrès et tables rondes associées : demandes de subvention, études préliminaires, budget, listes des participants, renseignements pratiques et programmes, lettres d'informations, comptes rendus des séances et des groupes de travail, rapports généraux et nationaux, réunions des comités de l'Institut international des sciences administratives, procès-verbaux des sessions du comité exécutif et du conseil d'administration, notes, mémorandum, presse, correspondance (1989-1992). **20140537/24-25**

Tables rondes : programmes, listes des participants, rapports, correspondance (1991-1994). **20140537/28**

I Institut français des sciences administratives

Assemblées générales : comptes rendus (1988-1992); rapports d'activité : comptes rendus, rapport, annuaires, lettre d'information (1988-1995). **20140537/30-31**

Colloques : travaux préparatoires, subventions, programme, liste des participants, rapports et exposés, procès-verbaux des discussions, presse, correspondance (1989-1993). **20140537/47-48**

Journées d'étude : listes des participants, programme, procès-verbaux des discussions, notes, exposés, rapports, comptes rendus, presse, correspondance (1988). **20140537/55**

Colloques internationaux : listes des participants, programme, rapports, correspondance (1988). **20140537/59**

Sections régionales : rapports d'activité, programmes, rapports, correspondance (1988-1995). **20140537/66, 20140537/70**

Sources complémentaires conservées aux Archives nationales

Présidence de la V^e République

I François Mitterrand

Archives du Conseil des ministres

Conseil des ministres du 17 mai 1989 : décret assouplissant les conditions de promotion des maîtres de requêtes au grade de conseiller d'État afin de pourvoir, dans des délais raisonnables, les emplois vacants de ce dernier grade. **AG/5(4)/CM/92**

Archives de Jacques Attali, conseiller spécial du président de la République

Rapport annuel du Conseil d'État pour l'année 1987 adressé à Jacques Attali par Guy Braibant, président de la section du Rapport et des études (juillet 1988).

AG/5(4)/JAT/669

Archives de Jean Glavany, chef de cabinet, chargé des relations avec le Parlement et des sports

Conseil d'État : coupures de presse, notes, notes de la présidence de la République (1988).

AG/5(4)/3415

Archives de Paule Dayan, chargée de mission pour la justice, les relations avec le Parlement, les rapatriés et les professions libérales

Indépendance des membres des tribunaux administratifs, réforme du Conseil d'État, avis du Conseil d'État sur les projets de décret relatif à la gestion des tribunaux administratifs, décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État : notes du secrétariat général du gouvernement, du ministère de l'Intérieur, du Conseil d'État, de la présidence de la République, notes au président de la République (1987-1992).

AG/5(4)/7179

Archives de Françoise Carle, chargée de mission pour les études historiques

Activités, réformes, nominations dans les corps constitués (dont Conseil d'État) : copies de documents d'archives, presse (1988-1993).

AG/5(4)/FC/185 (dossier n° 1)

Institutions, élections, commémorations : Conseil d'État (1993).

AG/5(4)/FC/227 (dossier n° 4)

Services du Premier ministre et organismes interministériels

I Dossiers de travail de Guy Braibant, président du groupe de travail interministériel « Bioéthique et droit » et conseiller d'État

Interventions publiques : rapports, notes, revues de presse, correspondance (1987-1996). **20090221/1-2**

Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la V^e République : notes, allocutions, projets de loi, décrets, correspondance (1987-1994). **20090221/6-7**

Institut international des sciences administratives, Office français des Rencontres européennes des fonctions publiques : comptes rendus de réunions, rapports, correspondance (1989-1995). **20090221/7**

École nationale d'administration (ÉNA)

I Conseil d'administration

Dossiers de séances (1991-1995). **20080227/1-3**

I Direction des études

Certificats de classement et épreuves d'admission : registres (1987-1995).

20060027/94-111

Concours et examens (dossiers par promotion) : textes, procès-verbaux de réunion du jury, correspondance des membres du jury, indemnités du jury, correspondance des examinateurs des épreuves de langue, déclarations de candidature des élèves et pour le choix des langues, contrôle de présence, calendrier des épreuves, déroulement des épreuves écrites, sujets de la première épreuve écrite, sujets de la seconde épreuve écrite, sujets de l'épreuve orale, notes de stage, notes de mémoire de stage, notes d'exercices, notes d'exposé oral, notes de langue vivante, classement général et par section, rapport du président du jury, correspondance avec les administrations concernées par les affectations aux carrières (1987-1990). **19970339/3-82**

Dossiers individuels des élèves incluant les copies de concours (1987-1995).

19970341/9-13, 19970342/33-253, 20010236/23-33, 20040104/1-25

I Direction des stages

Affectations et suivi des stages : décisions d'affectation, notices sur les stagiaires, feuilles de notation, appréciations, correspondance (1987-1988). **19980112/32-36**

Fiches de renseignements sur les élèves (1987-1993). **19980113/7**

Déroulement, évaluation et notation des stages (1946-1953). **20050212/1**

Dossiers individuels des stages d'élèves (1987-1995). **20070569/1-58, 20070571/1-9**

Ministère de l'Intérieur

I Bureau des tribunaux administratifs

Législation et documentation thématique : rapports, comptes rendus, notes, projets de textes, textes, correspondance (1988). **20110148/3-4**

Fonctionnement et activités des tribunaux administratifs : rapports d'inspection et de synthèse, notes, statistiques, correspondance (1988-1990).

20110148/9-23, 20110148/25, 20110148/27

Gestion administrative des magistrats : états des effectifs et des mouvements, statistiques, avis de recrutement, demandes d'affectation, sujets d'épreuves, textes, dossiers de carrière, notes, correspondance (1988-1989).

20110148/28, 20110148/30-31, 20110148/35-36, 20110148/39, 20110148/40-58, 20110148/60

Gestion budgétaire : plans de charge, plans de charge rectificatifs, budget de programme, états des crédits délégués et consommés, notes (1988-1990).

20110148/61-63

Direction des Musées de France

Prêts pour l'exposition *L'État de droit au quotidien* (1993).

20150333/670

Archives personnelles de membres du Conseil d'État

Fonds Bernard Ducamin [1928-2012, conseiller d'État en 1978] : documentation et consultations juridiques (1987-1995) ; participation à des colloques (1994-1995) ; écrits personnels et correspondance privée (1987-1995).

20160591/8 (dossiers n°s 2 et 3), **20160591/10** (dossiers n°s 1 et 10)

Fonds Michel Guillaume [né en 1929, conseiller d'État en 1978], carrière au Conseil d'État : organisation et fonctionnement (1990-2000), activités (1988-2002), personnel (1988-2000), vœux des corps constitués au président de la République (1990-1998), demandes d'interventions et de renseignements (1988-1996), documentation juridique et administrative (1988-2000).

20090101/8-11, 20090101/13-14

Fonds Roger Errera [1933-2014, conseiller d'État en 1985].

122AJ

Le Conseil d'État conserve les archives de Pierre Laurent [1919-2008] (années 1968-1989), de Jean-François Théry [né en 1934] (années 1964-2003) et d'Olivier Fouquet [né en 1942] (années 1983-1993).

Voir aussi le fonds suivant de membre qui contient des documents relatifs à ses activités extérieures au Conseil d'État :

Fonds Noëlle Lenoir [née en 1948, conseiller d'État] (années 1986-2001).

20160071/1-68

Instances spécialisées en temps de guerre

Durant le temps de la guerre ou immédiatement en lien avec ses conséquences, des juridictions administratives spécialisées sont instituées auprès du Conseil d'État ou installées dans ses locaux et composées en partie de membres de l'institution. Il s'agit du Conseil des prises ayant pour principale fonction de statuer sur la validité des prises maritimes; de juridictions spécialisées en lien avec les dispositifs d'indemnisation des dommages de guerre comme la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre et la Commission spéciale de cassation des pensions; et du Jury d'honneur chargé de statuer sur les réhabilitations des cas d'inéligibilité prévus par l'ordonnance modifiée du 21 avril 1944. Certaines instances, comme le Conseil des prises, sont réactivées lors de chaque conflit.

Les fonds présentés ci-après sont conservés aux Archives nationales.

Conseil des prises

Créé sous l'Ancien Régime et dissous en 1793, un Conseil des prises est rétabli par un arrêté du 6 germinal an VIII [27 mars 1800]. Il est composé de neuf conseillers d'État, d'un commissaire du gouvernement et d'un secrétaire, nommés par le Premier consul. La réglementation des prises maritimes est par ailleurs réformée par l'arrêté du 2 prairial an XI [22 mai 1803] sur le règlement des armements de course, qui reste le texte de référence jusqu'au traité de Paris de 1856. Un appel des décisions du Conseil des prises auprès du Conseil d'État est enfin institué le 11 juin 1806.

Supprimé le 9 janvier 1815, le Conseil des prises est restauré par décret impérial du 18 juillet 1854, à l'occasion de la guerre de Crimée.

Le Conseil des prises est reformé par le décret impérial du 9 mai 1859, à l'occasion de la guerre franco-autrichienne.

En vertu de ce décret, le Conseil des prises a pour fonction de statuer sur la validité de toutes les prises maritimes faites dans le cours de la guerre. Il statue également sur les constatations relatives à la qualité des navires neutres ou ennemis, naufragés ou échoués, et sur les prises maritimes amenées dans les ports des colonies.

N° 1

Procès-Verbal de prise.

L'an mil huit cent soixante-dix le neuf du
mois de novembre, l'avis à l'avis, le Vamothé-Piquet
expédié pour une mission particulière pour ordre de M. le
Contre-Amiral, Commandant en chef la Division Navale
de l'Océan Pacifique, Commandé par M. Janet, Gabriel,
Vice-amiral de l'Ordre de St. Louis.

Et se trouvant à une heure et demie du soir pour $43^{\circ} 01' 00''$
Ouest de longitude, et $20^{\circ} 21' 00''$ Sud de latitude, faisant route à
l'Est, S. O. le vent au Sud a découvert à l'horizon devant un bâtiment,
portant le pavillon de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

L'avisant a été reconnu après la visite pour
ennemi et déclaré de bonne prise.

Nous nous sommes assurés de la Malaisienne, Pierre Rouffon,
uniquement de l'Ordre de St. Louis, du Capitaine Comptable, retenu à bord par
les exigences du service, nous nous sommes trouvés pour ordre de
M. Janet, Vice-amiral de l'Ordre de St. Louis, Capitaine du Vamothé-
Piquet sur l'avisant pris avec M. L'Espartero de Saine, Gabriel,
Enseigne de l'Ordre de St. Louis, détaché pour commander ledit avisant.

À notre arrivée nous avons pris de concert toutes mesures
nécessaires pour prévenir les accidents, maintenir l'ordre et empêcher les
détournements.

Nous nous sommes assurés de la prise et du bâtiment
de Commerce chargé de vins et d'eau-de-vie, et fer.

La cargaison était en bon

Composé d'un conseiller d'État, de six membres (dont deux maîtres des requêtes) et d'un commissaire du gouvernement nommés par décret, il rend des décisions qui ne deviennent exécutoires que huit jours après notification, sauf recours devant le Conseil d'État. Ses frais de fonctionnement sont assurés par la Caisse des invalides de la marine.

Un décret du 28 novembre 1861 complète le dispositif en ordonnant le maintien du Conseil des prises institué en 1859. Il continue ainsi à fonctionner pour les prises effectuées lors de l'expédition du Mexique, de la guerre franco-prussienne de 1870 et des expéditions d'Indochine.

La réglementation des prises maritimes évolue au cours des grandes conférences réglant le droit de la guerre : convention de La Haye de 1907 avec la signature de la convention du 18 octobre 1907 relative au régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités, Conférence navale de Londres de 1909 avec la signature de la déclaration relative au droit de la guerre maritime du 26 février 1909.

Le Conseil des prises est automatiquement réactivé avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Plusieurs textes organisent son fonctionnement : notification du gouvernement du 11 août 1914 relative aux articles considérés pendant le cours des hostilités comme contrebande de guerre ; décret du 25 août 1914 relatif à l'application, durant la guerre, de la déclaration signée à Londres le 26 février 1909 relative au droit de la guerre maritime ; décret du 6 novembre 1914 relatif à l'application, au cours de la guerre actuelle, des règles de droit international maritime ; décret du 16 mars 1915 relatif aux mesures prises pour arrêter les marchandises appartenant à des sujets de l'Empire d'Allemagne, ou venant d'Allemagne, ou expédiées vers l'Allemagne ; loi du 15 mars 1916 déterminant le mode d'attribution des prises maritimes.

Dans le cas des arrêts de marchandises prévus par le décret du 16 mars 1915, le Conseil des prises est saisi, dans les deux jours qui suivent l'arrivée du navire dérouté, pour statuer sur le caractère des marchandises saisies. Le service des prises du port adresse alors au commissaire du gouvernement près le Conseil des prises les papiers de bord et les documents justifiant le déroutement.

Le Conseil continue ses travaux jusqu'en 1927 et est ensuite mis en sommeil.

Il est réactivé au début de la Seconde Guerre mondiale avec la publication des textes suivants : décret-loi du 1^{er} septembre 1939 relatif aux prises maritimes ; notification du gouvernement français relative aux articles considérés pendant le cours des hostilités comme contrebande de guerre.

Le Conseil continue ses travaux jusqu'en 1965.



船舶國籍證書

神戸

船名	井呂丸
船種	汽船
船籍港	櫻濱國武庫郡西宮町
製造地	備後國調郡三庄村
造船者	備後船渠株式會社
竣工年月日	大正貳年拾壹月拾六日
甲板層數	壹層
外板材料	鋼
材骨材料	鋼
糖ノ數	貳本
網具ノ裝置	スターナー
船首ノ形狀	直形
船尾ノ形狀	橢圓形

噸	噸	噸	噸
量明甲板下部ノ噸數	四百九拾壹噸七	量明甲板上部ノ噸數	四百七拾壹噸六
甲板間ノ噸數	拾壹噸七五	船首樓ノ噸數	七拾噸五九
船尾樓ノ噸數	五拾參噸六九	船尾樓ノ噸數	參拾參噸參七
圓室ノ噸數	貳噸貳六	其他裝置之噸數	六百六拾參噸四五
總噸數	六百六拾參噸四五	船員常用室ノ噸數	四百拾壹噸參四
煙囪噸數	貳拾九噸八壹	機關室ノ噸數	貳百拾貳噸參

機	關
種類ノ種	參聯成
種類ノ數	壹個
種類ノ名	箭筒
種類ノ名	螺旋推進器
種類ノ名	壹個
種類ノ名	壹個
製造者	西曆千九百五年

前記ノ事項ハ何レモ正確ニシテ本船ハ日本帝國ノ國籍ヲ有スルコトヲ證明ス

大正參年八月貳拾六日書換

西部遞信局



日本帝國

井口桑吉
井口卯吉

Certificat de nationalité du navire à vapeur japonais Iro Maru et sa traduction (s.d.). 20060046/8 (dossier n° 110)

Traduction Certificat de nationalité de bâtiment

Numéro officiel : 16882 Moyen de propulsion : Vapeur Nom du bâtiment : Iro-Maru Nom du constructeur : Biengo Dock, Katsushiki-ku, Osaka	Date de lancement : 16 Novembre 1915 Nombre de ponts : Un Matériau du bordé : Acier Matériau de la membrure : Acier	Nombre de mâts : Deux Système : Description de la poue : Droit Description de la proue : Elliptique	
Port d'attache : Nishinomiya, Mutsu-Sen, Settsu-Koku <small style="display: block; text-align: right; margin-right: 50px;">Lieu de construction : Matsuyoshi-Mura, Mutsu-ku, Sen, Biengo-Koku</small>			
Dimensions			
Longueur sous le pont de tonnage, comprenant ai : Elle Rules for the Measurement of Vessel's Capacity :		175.3	
Longueur de voilage à voilage :		27.4	
Profondeur au milieu de la longueur sous le pont de tonnage selon Elle Rules for the Measurement of Vessel's Capacity depuis la plus basse surface de ce pont jusqu'au haut du voilage :		13.06	
Connage			
Connage au-dessous du pont de tonnage :	491.79	Connage de (37) Passes (Horn) :	53.37
Connage au-dessus du pont de tonnage :	171.66	Connage des autres appartements, etc. :	2.36
Connage entre le pont de tonnage et le pont supérieur :	.	Connage brut :	663.45
Connage du gaillard d'avant :	11.75	Connage enregistré :	411.34
Connage de la passerelle :	70.59	Connage du poste d'équipage :	39.81
Connage de la dunette :	53.69	Connage au comparément de la machine :	212.30
Machine			
Type et Nombre	Appareil de propulsion	Nom des constructeurs	Date de construction
Machine : triple expansion - Une	Spécies : Hélice	Machino, Russell & Bock, Co. Ltd.	Machino : 1905
Chaudières : Cylindrique - Une	Nombre : Une	Chaudières, Russell & Bock, Co. Ltd.	Chaudières : 1905
Armateurs			
Inokuchi Kikumichi & Inokuchi Ukiichi. No. 72, Nishihon, Hondoncho - Doori, Nishi-ku, Osaka.			
Peut certifier que les détails décrits ci-dessus sont exacts sous tous les rapports, et que le bâtiment mentionné ci-dessus est de nationalité japonaise.			
Signé : Saibu Teishinkoku.			
Le 26 ^e jour du 10 ^e mois de la 11 ^e année de Taisho.			

Il est certifié que ce qui précède est une traduction véridique du Certificat de Nationalité de Bâtiment.

Taisho 2. 24 Decembre 1915
 P. O. LE LIEUTENANT DE VAISSEAU
REDACTANT DE 2111210

Henri Roussin

Archives de Jean Étienne Marie Portalis, commissaire du gouvernement près le Conseil des prises : décisions, mémoire, discours, correspondance (an VIII-[an IX]) [1799-1801]. **AL/7418**

Archives de Pierre Chardenet, commissaire du gouvernement près le Conseil des prises de 1914 à 1919 : documentation imprimée, correspondance (1914, 1919, 1927). **20160590/3** (dossier n° 3)

Réglementation, gestion des membres et du personnel, comptabilité et matériel : textes, factures, bons de commande, notes, correspondance (1859-1927). **19830282/39**

Pièces générales relatives aux affaires de prises maritimes : notes, décisions, documentation, tableaux de suivi des affaires, ordre du jour de séance, *Journal officiel*, correspondance (1871-1926). **19830282/40**

Enregistrement des affaires d'arrêts de marchandises : registre ouvert en application du décret du 13 mars 1915 (1915-1924). **19830282/41**

Correspondance (1871-1924). **19830282/456**

Minutes des procès-verbaux de séance (1886-1956). **19830282/42**

Minutes des décisions (1854-1965).
20060046/1 (1854-1872), **20060046/21** (1915-1927), **19830282/44** (1914-1927, 1955-1965),
20060046/27 (1940-1965)

Reliquat de minutes des décisions manuscrites, rapports et conclusions des commissaires du gouvernement (1886-1921, 1940-1965).
19830282/43, 20060046/26, 20170109/1

Dossiers de procédure (1870-1915).
20060046/1-20 (1854-1927), **19830282/44** (1914-1915), **20060046/22-25** (1939-1965)

Prises maritimes, procédure : livres de bord de navires (1913-1919). **19830282/46-55**

Commission supérieure de cassation des dommages de guerre

La Commission supérieure des dommages de guerre est instituée par la loi de finances du 31 mai 1921 qui établit une procédure d'appel des décisions des tribunaux des dommages de guerre instaurés par la loi du 17 avril 1919 modifiée.

L'objet de cette commission est de connaître les recours formés contre les décisions des tribunaux de dommages de guerre et contre les décisions des conseils de préfecture jugeant en matière de dommages de guerre. Les affaires soumises à la Commission supérieure sont jugées comme les affaires de plein contentieux portées devant le Conseil d'État. Les décisions de la Commission supérieure ne peuvent faire l'objet d'aucun appel.

À l'origine, la Commission supérieure comprend quatre conseillers d'État, deux maîtres des requêtes au Conseil d'État, deux magistrats de la Cour des comptes, deux professeurs de la faculté de droit de Paris, deux anciens avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Le service du greffe est assuré par le secrétariat général du Conseil d'État. Elle est divisée en deux sections de sept membres, présidées par un conseiller d'État. Des sections nouvelles ne peuvent être créées que par décret rendu au rapport du ministre de la Justice, du ministre des Finances et du ministre des Régions libérées.

La loi du 2 mai 1924 institue une section spéciale de la Commission supérieure des dommages de guerre.

L'objet de cette section spéciale est de statuer sur les recours formés par le ministre des Régions libérées en réduction des indemnités allouées par les commissions cantonales ou les tribunaux de dommages de guerre, après examen préalable par le Comité central de préconciliation. La compétence de la section spéciale est étendue par la loi du 23 mars 1928 aux recours introduits par les sinistrés pour faire établir, au moyen d'une expertise, la valeur vénale de leurs immeubles bâtis ou par destination, en vue de limiter le montant des restitutions ordonnées au profit du Trésor public. Elle est également étendue par la loi du 30 mars 1929 aux recours contre les décisions des comités départementaux d'arbitrage, chargés de se prononcer en appel des décisions des commissions départementales sur des réclamations concernant l'attribution de frais supplémentaires pour produits finis. Les affaires sont instruites suivant la procédure applicable devant la Commission supérieure. Au total, 1714 affaires sont enregistrées auprès de la section spéciale.

À l'origine, la section spéciale est présidée par un conseiller à la Cour de cassation et comprend trois sections présidées par un conseiller d'État, un conseiller d'État honoraire et un président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris. Y siègent des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, des conseillers référendaires et des magistrats de la cour d'appel de Paris. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Le dispositif d'indemnisation des dommages de la Seconde Guerre mondiale est, quant à lui, institué par la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. La Commission supérieure de cassation des dommages de guerre est créée dans le cadre de cette loi. Son fonctionnement est modifié par la loi n° 52-377 du 9 avril 1952.

Cette loi organise le règlement du contentieux des dommages de guerre par la création de cinq commissions d'arrondissement, chargées des jugements en premier ressort. Ces juridictions relèvent en appel des commissions régionales d'appel des dommages de guerre. Les affaires examinées par les commissions régionales présentant un grand intérêt national ou économique pour le redressement du pays peuvent alors faire l'objet d'un pourvoi en cassation à la Commission nationale des dommages de guerre.

Les pourvois en cassation des affaires dépourvues de ces intérêts nationaux de redressement évoqués ci-dessus sont du ressort de la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre.

Cette dernière est supprimée par la loi du 28 juillet 1962, le rôle de juge de cassation étant dévolu au Conseil d'État.

Enfin, par la loi du 30 mai 1972, les commissions régionales d'appel sont supprimées et le Conseil d'État devient alors juge d'appel statuant en dernier ressort.

Création et fonctionnement : textes, procès-verbaux, allocutions, états des traitements, feuilles d'émargement, listes nominatives, pièces comptables, notes, correspondance (1919-1945, 1947-1963). **19800552/1-2, 20050607/1, 19800552/41, 20180068**

Suivi des affaires : registres (1924-1965).

20030222/1-2 (consultables sous forme de microfilms sous la cote 20070159/1-2),
20050219/1-4, 20180068

Fichiers de jurisprudence (s.d.).

19800552/40, 19800552/61

Correspondance (1947-1960).

19840256/35

Procès-verbaux des séances (1921-1964).

19800552/3-16 (1921-1944), **20050607/2-6** (1947-1963), **20140543/1** (1953-1956),
19840256/30-34 (1949-1964), **20180068** (1922-1925)

Minutes des décisions (1921-1963).

19800552/17-39 (1921-1944), **19800552/42-60** (1926-1944), **19840256/1-29** (1948-1963),
20180068 (1930)

Dossiers de procédure (1922-1963).

19830282/1-38 (1922-1931), **19800551/1-100** (1948-1963)

Commission supérieure
des
Dommages de guerre.

N° 6781

Rapporteur :
M. Marcel Bergeon

Ministère public
M. Hubsch

Adopté le 31 mars 1930
Lu le 7 avril 1930

Sté Lang frères

+ nationalité reconnue par
l'ordonnance des Princes et
Président du Tribunal régional
de Metz en date du 23 novembre 1919.

0070-384-1027. 36040

République Française

Au Nom du Peuple Français,

La Commission supérieure des dommages de
guerre (3ème Section),

Vu le recours présenté au nom de la Société Lang-frères, imprimerie à Metz 4 rue de Paris, par le sieur Grégoire, Albert, avocat à Metz demeurant à Thionville, ledit recours déposé au greffe du tribunal des dommages de guerre de Strasbourg le 7 mars 1927 et enregistré au greffe de la Commission supérieure des dommages de guerre le 21 mars 1927 et le mémoire produit à l'appui, enregistré comme ci-dessus le 2 juin 1927, lesdits recours et mémoire tendant à ce qu'il plaise à la Commission supérieure annuler le jugement rendu le 9 décembre 1926 par lequel le tribunal des dommages de guerre de Strasbourg a confirmé la décision de la commission cantonale de Metz-ville et Boulay rejetant sa demande d'indemnité pour dommages de guerre 3ème catégorie

ce faisant,

attendu que c'est à tort que le tribunal des dommages de guerre de Strasbourg a admis comme motif principal de son arrêt qu'au moment du dommage le capital social de la société "Lang frères" était tout entier allemand,

qu'en effet l'un des sociétaires par parts égales; la dame Grégoire née Lang, avait acquis par son mariage le 5 janvier 1893 avec un alsacien-lorrain la nationalité de ce dernier et par suite, en vertu du Traité de paix, la nationalité française le même jour que son mari, c'est-à-dire le 11 novembre 1918;

que d'autre part, contrairement à un attendu dudit jugement la communauté universelle adoptée comme régime matrimonial par les époux Grégoire conférait au mari, d'après le code civil local, la propriété du patrimoine de son épouse, qu'ainsi l'une des deux parts de la société "Lang frères" appartenait indiscutablement au moment du dommage à une personne de nationalité alsacienne-lorraine et qu'en vertu du principe de la minorité de faveur adopté en cas de partage par la décision du 26 novembre 1918 du Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, toute la société "Lang frères", propriétaire de la maison sinistrée, devait être considérée de nationalité française,

-allouer à ladite société les indemnités réclamées par elle;

Minute de décision de la troisième section de la Commission supérieure des dommages de guerre, Société Lang frères (n° 6781, 7 avril 1930). 20180068/7

Commission spéciale de cassation des pensions

Le décret-loi du 8 août 1935 et son décret complémentaire d'application du 5 octobre créent une Commission spéciale de cassation des pensions « temporairement adjointe » au Conseil d'État pour juger en cassation les décisions rendues par les juridictions des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

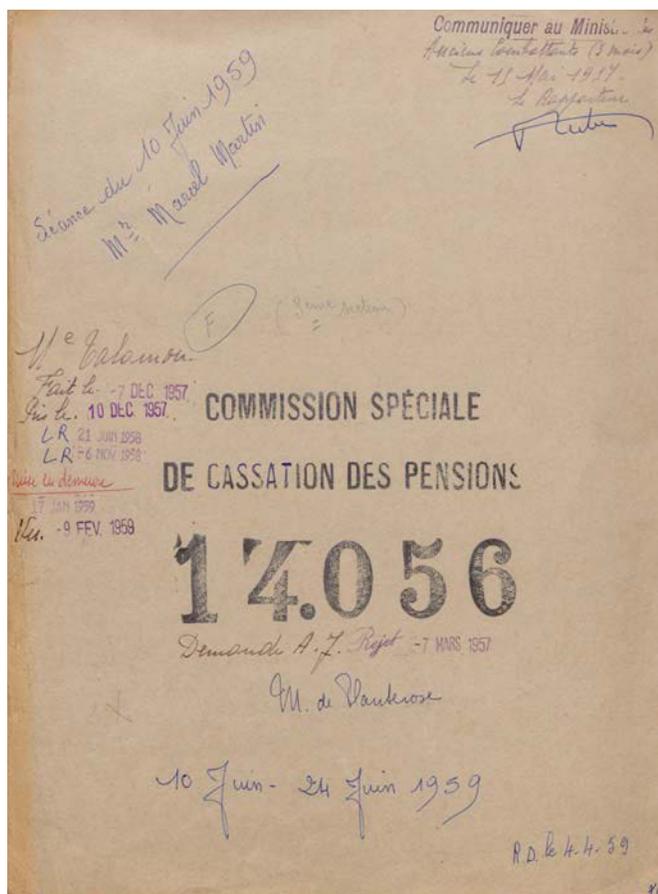
L'article 84 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, met un terme aux activités de la commission. Les affaires pendantes sont transférées à la section du Contentieux du Conseil d'État.

Cette commission est considérée comme une formation de jugement spécialisée du Conseil d'État : sa composition est analogue à celle de la Commission supérieure des dommages de guerre. Ses neuf membres (à l'origine, six titulaires et trois suppléants), tous nommés par décret, sont des conseillers d'État en service ordinaire, conjointement avec des membres de la Cour des comptes, ou des magistrats des cours d'appel (ou des tribunaux de première instance pour les rapporteurs) en activité ou honoraires, ou des avocats honoraires au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Elle est présidée par le président de la section du Contentieux (article 2). Son vice-président est toujours un conseiller d'État, président de section. Le ministère public est réservé aux deux juridictions administratives et le secrétariat est assuré par le secrétariat de la section du Contentieux du Conseil d'État. La commission garde une liaison organique avec l'institution, à laquelle elle peut renvoyer les recours dont le jugement pose un problème de principe nouveau (article 3). Les procédures sont celles de la section du Contentieux du Conseil d'État avec son système pyramidal d'instances d'instruction et de jugement : trois sections (quatre à partir du 22 mai 1968) et une assemblée plénière, où sont débattus plus particulièrement les points de droit. Les séances, lors desquelles les décisions sont lues, sont toujours publiques.

Enregistrement des affaires : registres (enregistrement par ordre numérique et date d'arrivée des affaires de pension, 1935-1996 ; par date de séance, section de la commission et numéros d'affaires, 1967, 1969-1970). **20020449/1-48, 20020450/1-2**

Inscription des affaires par ministère : registre [classement par ministère, ordre chronologique et numéro de pension – différent du numéro d'affaire portée devant la commission] (1918-1938). **20020449/1-49**

Listes des dossiers par section et séance [classement par date de lecture et numéros de dossiers] (1973-2002) ; récapitulatif des séances, tableaux, années judiciaires (1950-1951, 1964-1965) ; législation, documentation et travaux préparatoires : instruction interministérielle du 18 mai 1926 relative à l'indemnité des pensionnés



Couverture du dossier de procédure n° 14056 de la Commission spéciale de cassation des pensions (24 juin 1959). **19820363/41**

- à 100 % pour tuberculose, avis des sections administratives, arrêts au contentieux (1927-1956); renvois au contentieux (1935-1988). **20020450/3**
- Assemblée plénière : rôles (1954-1990). **20020450/4**
- Procès-verbaux de séances : registres (1935-1977). **20020450/20-38**
- Correspondance (1936-1990). **20020450/5-19, 20050218/1-3**
- Minutes des décisions (1935-1999). **20020450/39-79**
- Dossiers de procédure (1935-2002).
AL/6979-7179 (1935-1953), (1954-1970), 19840259/1-48 (1971-1973), **20020450/80-426** (1954-2002)
- Fonds Guy Braibant [1927-2008, conseiller d'État en 1978] : lettre de nomination, notes manuscrites (1953). **366AP/83**

Jury d'honneur

Le «Jury d'honneur des parlementaires de 1945», comme l'ont défini des décisions du Conseil d'État, est une juridiction administrative de dernier ressort, créée par l'ordonnance du 6 avril 1945, pour statuer sur les réhabilitations des cas d'inéligibilité prévus par l'ordonnance modifiée du 21 avril 1944 : conseillers départementaux, membres du Conseil municipal de Paris et conseillers nationaux, nommés par l'État français et parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Placé sous la tutelle du ministre de l'Intérieur, le Jury d'honneur est composé de trois membres : le vice-président du Conseil d'État, son président, le président du Conseil national de la Résistance et le chancelier de l'Ordre de la Libération, ou leur remplaçant pour ces deux derniers. Du fait de la présidence de René Cassin, il siège au Conseil d'État, mais son personnel et ses rapporteurs – ces derniers membres du corps préfectoral – viennent du ministère de l'Intérieur. Il traite un contentieux d'abord électoral, recentré à partir de septembre 1945 sur les seuls parlementaires et conseillers nationaux. Il siège jusqu'au 25 octobre 1946, un procès-verbal mettant fin à son activité aux termes de la loi du 20 septembre 1946. Il traite cependant encore jusqu'en 1957 d'un contentieux résiduel, résultant de quelques pourvois en cassation devant le Conseil d'État, d'intéressés maintenus inéligibles pendant la période de pleine activité du Jury.

Cadre juridique et opinion publique : textes, extraits de débats parlementaires, dossier de presse, correspondance (1945-1949). **AL//5278**

Personnel, logistique et secrétariat : notes, cahier d'enregistrement du courrier, bordereaux de lettres recommandées, chronos, correspondance (1945-1946).

AL//5278-5283

Documentation : listes d'élus, textes, correspondance (1944-1945). **AL//5283-5284**

Activité du Jury d'honneur : procès-verbaux de séances, rapports, listes d'élus, statistiques, pourvois au Conseil d'État, cahier d'enregistrement des dossiers, notes, correspondance (1945-1946). **AL//5284-5285, AL//5287**

Minutes des décisions (1945-1946). **AL//5285-5287**

Relations avec les préfetures, dits «dossiers topographiques» [classement par ordre alphabétique de nom de département] (1945-1946). **AL//5288-5294**

Dossiers individuels [par ordre alphabétique de patronyme] (1945-1957).

AL//5295-5334

Jury national des marchés de guerre

La Première Guerre mondiale fait émerger une nouvelle préoccupation, relative aux marchés de guerre et aux bénéfices excessifs. La loi du 1^{er} juillet 1916 avait déjà institué une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre. Mais elle ne distinguait pas les marchés passés avec une clientèle privée de ceux passés avec les administrations publiques. Dans le sillage de ces considérations, plusieurs projets de loi sont déposés à partir de 1919. C'est finalement la loi de finances du 31 mai 1933, dans son article 138, qui crée un Jury national des marchés de guerre. Cette nouvelle structure est compétente pour identifier les bénéfices excessifs et les sanctionner par le biais d'une révision *a posteriori* des marchés passés pendant la guerre. Le Jury national est chargé de la révision des marchés de guerre « passés par l'État, les départements, les communes et les établissements publics entre le 1^{er} août 1914 et le 25 octobre 1919, [ainsi que des marchés] concernant la liquidation des stocks sans adjudication publique – en suite de la guerre – ou la reconstruction des régions libérées. » Aux termes de la loi, les marchés de guerre supérieurs à 500 000 francs passés par un même fournisseur lui sont obligatoirement soumis.

La loi du 31 mai 1933 établit le siège du Jury national à Paris et définit ses conditions générales d'organisation et de fonctionnement. Il est présidé par un président de section du Conseil d'État et divisé en trois sections (respectivement présidées par un conseiller à la Cour de cassation, un conseiller d'État et un conseiller maître à la Cour des comptes). Il statue, pour certaines affaires, en formation plénière. Chaque section compte plusieurs membres dont un maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du gouvernement. La procédure devant le Jury national et l'organisation de ce dernier sont respectivement fixées par les décrets du 18 octobre 1933 et du 3 mai 1934. Le premier acte également son installation dans l'enceinte du Conseil d'État.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le décret du 23 décembre 1939 simplifie le fonctionnement du Jury national des marchés de guerre. Il diminue le nombre de sections (ramenées à deux) et de membres et élargit le recrutement des rapporteurs. En raison des circonstances exceptionnelles, des délais de paiement sont accordés aux entreprises par une commission spéciale instituée dans chaque département et présidée par le préfet.

Il est supprimé en 1960.

Insitution et suppression du Jury : textes, notice, correspondance (1933-1960).

20160592/1 (dossiers n^{os} 1 et 2)

Fonctionnement général : décisions, liste de membres, listes d'affaires, registre, cahier de notes, correspondance (1933-1959).

20160592/1 (dossiers n^{os} 3 à 9)

Correspondance (1935-1960).

20160592/2 (dossiers n^{os} 1 et 2)

Gestion comptable des membres et agents : états mensuels des salaires, indemnités, vacations et heures supplémentaires, certificats, bulletins individuels, état des agents effectuant des versements aux assurances sociales, correspondance, arrêté, décret [classement par année d'exercice] (1934-1960). **20160592/3-4**

8

CHAPITRE 8

Sources complémentaires conservées dans d'autres institutions

Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)

Fonds ministériels

I Ministère de la Marine et des Colonies (correspondance à l'arrivée en provenance de La Guyane)

Expédition pour reconnaître les nouvelles limites de la Guyane, transmission de diverses pièces : correspondance entre le ministre et Charles Pierre Claret de Fleurieu, membre du Conseil d'État, président de la section de la Marine (4 messidor an X).

C14/64 (fol. 163)

Pétition de divers créanciers de la Guyane française, transmission aux consuls de l'avis du Conseil d'État : correspondance (1801).

C14/79 (fol. 11 et suiv.)

Mémoire concernant le papier-monnaie en Guyane, envoi pour observations : correspondance de Jacques Joseph Defermon des Chapelières, président de la section des Finances du Conseil d'État (26 messidor an IX).

C14/79 (fol. 10 et suiv.)

Franchise du port de Cayenne, restitution de six pièces : correspondance du secrétaire du Conseil d'État au ministre (1803).

C14/82 (fol. 7 et suiv.)

Arrêtés de Jean-Baptiste Victor Hugues, agent des consuls puis commissaire de l'empereur, renvoi devant le Conseil d'État : correspondance.

C14/82 (fol. 12 et suiv.)

Avis du Conseil d'État du 6 vendémiaire an XIV relatif aux droits à percevoir sur les actes transférant la priorité ou l'usufruit d'immeubles, enregistrement : correspondance (1808).

C14/85 (fol. 29 et suiv.)

I Ministère des Colonies

Direction des affaires politiques

Projets de décret soumis à l'avis du Conseil d'État (1923-1937).

1AFFPOL/845

Contentieux : affaires soumises au Conseil d'État (1930-1953).

1AFFPOL/475, 1AFFPOL/846-848

- Relations avec le Conseil d'État : copies de décisions et d'avis (1947-1958). **1AFFPOL/2175**
- Pourvois en Conseil d'État concernant des annulations d'élections et opérations électorales consécutives (1953). **1AFFPOL/3287**
- Affaires contentieuses, recours en Conseil d'État relatifs à des affaires se déroulant sur les territoires suivants :
- Afrique équatoriale française (1896-1954).
1AFFPOL/649, 1AFFPOL/652, 1AFFPOL/2149, 2AFFPOL/29-30, 2AFFPOL/35, 2AFFPOL/50, 2AFFPOL/52
 - Afrique occidentale française (1937-1953).
1AFFPOL/635, 1AFFPOL/914, 1AFFPOL/2187
 - La Guadeloupe (1940-1950). **1AFFPOL/2191**
 - La Guyane (1902-1916). **1AFFPOL/2968-2969, 1AFFPOL/2973-2974, 1AFFPOL/2979**
 - La Martinique (1929-1934, 1940-1950).
1AFFPOL/774, 1AFFPOL/1195, 1AFFPOL/2096, 1AFFPOL/2191
 - La Nouvelle-Calédonie (1924-1942). **1AFFPOL/743**
 - Saint-Pierre-et-Miquelon (1915-1916). **1AFFPOL/2817**
- Affaires contentieuses relatives au personnel du ministère (1909-1912). **1AFFPOL/1452**
- Arrêt du Conseil d'État du 17 avril 1942 statuant sur l'affaire *Audebert et compagnie* (1942). **1AFFPOL/769**

Direction des affaires économiques

- Recours en Conseil d'État (1932-1945). **1AFFECO/109-2**
- Îles Tuamotu : décision du Conseil d'État à la suite des incidents relatifs à la pêche des huîtres perlières et de la nacre (1929-1937). **1AFFECO/121**
- La Guadeloupe : arrêt du Conseil d'État sur un pourvoi du Crédit foncier colonial (1889). **5AFFECO/7**
- La Réunion : pourvois devant le Conseil d'État (xix^e-xx^e siècles). **5AFFECO/10**
- Afrique équatoriale française : pourvoi au Conseil d'État d'un exploitant forestier du Gabon au sujet des concessions forestières (1925-1935). **4AFFECO/18**
- Indochine : recours au Conseil d'État relatifs aux concessions domaniales (1925-1940). **4AFFECO/77-78**
- Sucre : recours devant la section du Contentieux du Conseil d'État (1937-1944). **3AFFECO/15**
- Contingentement des rhums coloniaux de Madagascar : pourvoi en Conseil d'État (1930-1932). **1AFFECO/109**
- Crédit foncier colonial : recours au Conseil d'État (1905). **5AFFECO/5**
- Concessions : pourvois en Conseil d'État (1927-1936). **4AFFECO/11**

Administration pénitentiaire

Recours de surveillants contre des mesures disciplinaires (1902-1906). **H/1847**

Recours contre une décision du Conseil du contentieux administratif de La Guyane (1919-1920). **H/1867**

Série géographique « Guyane »

Contentieux administratif (1821-1937) [ce dossier, bien que contenant des recours devant le Conseil du contentieux (institution coloniale), comprend également une douzaine d'affaires portées devant le Conseil d'État : deux affaires de confiscations d'esclaves à des propriétaires terriens dans les années 1820, puis des litiges sur des marchés publics et concessions, enfin des contestations d'opérations électorales au début du ^{xx}e siècle]. **GUY/23-24**

Série géographique « Indochine »

Cette série contient des dossiers de pourvois, de préparation des affaires, de plaintes et requêtes (1908-1949).

Série E, contentieux administratif (E0 : généralités et E10 : affaires particulières)

I Ministère de la Guerre (direction de l'Algérie)

Affaires contentieuses : pourvois devant le Conseil d'État (1860-1870). **F80/117-118**

Organisation communale : pourvois en Conseil d'État (1873-1906). **F80/127**

Régime financier : pourvois en Conseil d'État (1870-1905). **F80/1822, F80/1824**

I Ministère des Affaires algériennes

Loi-cadre du 5 février 1958, examen par le Conseil d'État des décrets d'application, ratification par l'Assemblée nationale : projets de textes soumis au Conseil d'État et à l'Assemblée nationale (1958). **81F/36**

Contentieux électoral des élections sénatoriales du 31 mai 1959, suivi : notes, correspondance, avis du Conseil d'État (1959). **81F/666**

Pourvois en Conseil d'État de fonctionnaires révoqués au titre de l'épuration : notes, correspondance, décisions du Conseil d'État [dossiers classés par ordre alphabétique des noms de personnes] (1945-1956). **81F/860-861**

Pourvoi en Conseil d'État de Jacques Vergès, avocat, contre la constitution des comités de salut public lors des événements du 13 mai 1958 : requête, note, correspondance (1958). **81F/888**

Pourvois en Conseil d'État contre des décisions des tribunaux administratifs relatifs aux assignés à résidence, internés et interdits de séjour, transmission : correspondance (1955-1961). **81F/934**

- Législation sur le mariage en Algérie, application de l'ordonnance du 4 février 1959 et abrogation d'un article de la loi du 11 juillet 1957 relative à la preuve du mariage suivant les règles du droit musulman : textes officiels, avis du Conseil d'État, notes (1954-1962). **81F/1223**
- Pénalités en matière fiscale, extension de la réglementation à l'Algérie : textes officiels, avis du Conseil d'État, notes, projets de textes et de décisions, correspondance (1947-1960). **81F/1935**
- Procédure de recouvrement des impôts et taxes en Algérie, réglementation : projets de décret, textes officiels, avis du Conseil d'État, rapports, correspondance (1956-1959) ; réforme du contentieux des impôts directs et taxes assimilées perçus en Algérie, réglementation : projets de textes, avis du Conseil d'État, notes, rapports, correspondance (1959-1960). **81F/1938**
- Pourvoi en Conseil d'État relatif à la mise en exploitation du rocher de sel d'El Outaya : notes, rapports, mémoires, interventions, correspondance, décision du Conseil d'État (1932-1944). **81F/2057**
- Nationalisation des houillères du Sud-Oranais : pourvoi en Conseil d'État de la régie des Charbonnages de Colomb-Béchar, indemnisation (1943-1958). **81F/2081**
- Recours devant le tribunal administratif et pourvoi en Conseil d'État au sujet de la nationalisation de la société Consorts Gastambide d'Orléansville : notes, mémoires, rapports, correspondance, décisions ; pourvois en Conseil d'État formés par l'Union électrique coloniale et par des communes d'Algérie, suivi : notes, extraits de décisions du Conseil d'État, correspondance (1946-1954). **81F/2096**
- Concession à la société Lebon et C^{ie} de la distribution d'énergie électrique aux services publics en Algérie, dossier transmis au Conseil d'État pour rectification : cahier des charges, plans, décret (1939-1941). **81F/2100**
- Conseil d'administration de l'Office communal d'habitations à loyer modéré d'Oran, dissension avec le préfet, dissolution, contentieux au Conseil d'État : notes, rapports de l'Inspection générale des finances, décisions de justice (1952-1958). **81F/2210**
- Création de commissions des marchés auprès des entreprises publiques d'Algérie : textes officiels, notes, pourvoi en Conseil d'État, correspondance (1950-1957). **81F/2220**
- Industrie semoulière, contentieux avec des sociétés semoulières portés devant le Conseil d'État : dossiers d'affaires, correspondance (1953-1960). **81F/2289**
- Pourvois du délégué général contre des décisions du tribunal administratif d'Alger au sujet de l'hydraulique, transmission des dossiers au Conseil d'État : correspondance (1961-1962). **81F/2336**
- Organisation des instances professionnelles de la pêche en Algérie : dossiers de pourvois en Conseil d'État (1960-1961). **81F/2341**

Fonds territoriaux

I Algérie

Préfecture d'Oran : contentieux électoral, recours au Conseil d'État (1851-1961).

92E/1-321

Propriété indigène, séquestre : recours devant le Conseil d'État des héritiers de l'ancien dey d'Alger, Mustapha Pacha, dans une affaire de séquestre administratif de biens (1839-1961).

GGA 8M/9

I Indochine

Résidence supérieure au Tonkin : arrêts du Conseil d'État (1937).

D41 (dossier n° 461)

Archives territoriales

Archives départementales

I Archives départementales de la Gironde

Les recherches entreprises parmi les fonds conservés aux Archives départementales de la Gironde n'ont pas permis de retrouver de documents ayant trait au repli du Conseil d'État dans la commune de Monségur, dans le courant du mois de juin 1940 : ni les archives de la préfecture (sous-série 1 M), ni les papiers de la justice de paix de Monségur (sous-série 4 U) ne documentent cet épisode. Les Archives municipales de cette localité ont par ailleurs été sollicitées, sans plus de résultat.

I Archives de Paris

À la fois service d'archives municipales et service d'archives départementales, les Archives de Paris conservent principalement des sources sur le Conseil d'État en tant qu'institution installée dans la ville de Paris.

Département de Paris

Transfert de gestion d'un immeuble du domaine du Louvre (garage du Carrousel) au profit du Conseil d'État (10 juillet 1996). **2174 W 15** (dossier n° 4)

Palais-Royal : permis de construire avec instruction préfectorale (1986-1987).

1799 W 8, 1799 W 12

Ville de Paris

Direction chargée de la construction

Palais-Royal : permis de construire (1820-1986).

VO11 2538, VO13 210, VO13 270, 1069 W 2, 1534 W 1108

Direction chargée du logement

Palais-Royal : casier sanitaire (1877-2007).

3589 W 1713, 3589 W 1988

Archives personnelles

Grande collecte du centenaire de la Grande Guerre, fonds Horville-Dislère

Correspondance de Paul Dislère, président de section honoraire au Conseil d'État, avec Marguerite Horville, infirmière-major mobilisée et épouse à partir d'octobre 1918, sa famille et ses relations amicales (1912-1918). **D57J 1**

Fonds Pierre-Yves Ligen [1937-2001, conseiller d'État et directeur de l'Aménagement urbain de la ville de Paris de 1977 à 1984] :

Dossiers d'affaires portées devant le Conseil d'État (1977-1987).

D16J 52-54

I Archives départementales du Puy-de-Dôme

Le repli du Conseil d'État à Royat en 1940-1942 n'a pas laissé de traces dans les fonds des Archives départementales du Puy-de-Dôme, hormis quelques pièces dans un dossier relatif aux réquisitions immobilières (fonds de la préfecture, réglementation).

178 W 60 [l'inventaire de ce fonds est en ligne sur le site Internet des Archives départementales du Puy-de-Dôme]

Ni le fonds du cabinet du préfet régional, ni celui du cabinet du préfet délégué du Puy-de-Dôme, ni celui de l'Intendance de police, ni celui du commissariat central de Clermont-Ferrand, ne contiennent de documents sur d'éventuelles mesures de sécurité.

Archives municipales

I Archives municipales d'Angers (Maine-et-Loire)

Les Archives municipales d'Angers ne conservent pas de fonds d'archives susceptibles de documenter le repli du Conseil d'État à Angers en 1939 et 1940.

I Archives Bordeaux Métropole (Gironde)

Les Archives Bordeaux Métropole conservent des sources, y compris périodiques, qui permettent de documenter le contexte de la présence du Conseil d'État dans la ville en 1914. Plus précisément, l'article suivant concerne l'installation du Conseil d'État :

Bordeaux capitale (septembre-octobre 1914) : coupures de presse, correspondance, notes dont notes manuscrites sur l'installation du Conseil d'État dans la maison Gobineau (1914). **1044 D 10**

Archives diplomatiques [ministère chargé des Affaires étrangères] (La Courneuve)

Archives de cabinets

Archives du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères : dossiers provenant pour partie des secrétaires généraux dont Alexandre Parodi, conseiller d'État (1944-1956). **23500/1-82**

Archives du cabinet de Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères : relations avec le Conseil d'État (1950-1959). **1200/327**

Personnel

Le ministère des Affaires étrangères conserve des dossiers de carrière de membres du Conseil d'État ayant effectué une partie de leur carrière en son sein. Ces dossiers se trouvent classés dans les ensembles suivants :

« Personnel 1^{re} série : volumes reliés » : dossiers des agents de carrière du département des Affaires étrangères ayant cessé leurs fonctions avant le 1^{er} janvier 1816.

26600/1-69

« Personnel 1^{re} série : cartons » : dossiers des agents de carrière du ministère des Affaires étrangères ayant cessé leurs fonctions du 1^{er} janvier 1816 à la fin du xix^e siècle.

39300/1-4201

« Personnel 2^e série » : dossiers des agents de carrière du ministère des Affaires étrangères (seconde moitié du xix^e siècle-années 1930).

39400/1-1566

Série « Personnel : dossiers généraux » : recours en Conseil d'État du personnel du ministère, notamment à la suite des décisions des commissions d'épuration (1944-1953).

39100/113

Affaires consulaires

« Contentieux » : dossiers relatifs aux prises et au Conseil des prises (1799-1900).

752SUP/8, 70, 74

Directions politiques

Maroc : recours devant le Conseil d'État (1944-1951).

2400/569-571

Reclassement des fonctionnaires français des cadres marocains et tunisiens : demande d'avis du Conseil d'État (1956-1960).

130SUP/338

Secrétariat d'État aux Affaires algériennes : recours au Conseil d'État, requêtes présentées à la section du Contentieux (notamment à l'occasion d'élections locales) (1951-1965).

26000/85

Services chargés de questions juridiques

Service juridique, fonds du juriconsulte Henri Fromageot : article concernant notamment le Conseil d'État (1930-1939). **300/77**

Archives du service juridique et des juriconsultes René Cassin et André Gros, membres du Conseil d'État (1939-1976). **389QONT, 287SUP, 1441INVA**

Archives de la direction juridique : cotes A et B (droit international public et privé) [la direction de ce service est très régulièrement confiée à un membre du Conseil d'État] (1945-1986). **10DJ/1933-2062**

Fonds de l'Office des biens et intérêts privés

Ce fonds relatif à la protection des intérêts des ressortissants français à l'étranger et à leur indemnisation, en cours de classement, contient de nombreux dossiers ayant trait à des pourvois en Conseil d'État, par exemple :

Commission spéciale de répartition de l'indemnité roumaine : pourvois en Conseil d'État (1963-1974). **22BIP/69-71**

Correspondance

Les ensembles suivants contiennent de la correspondance et des documents échangés avec le Conseil d'État et des conseillers d'État :

Correspondance du ministère des Affaires étrangères avec des ministères, autorités et juridictions françaises, dont le Conseil d'État (1840-1875).

422Q0/558, 422Q0/560, 422Q0/571

Correspondance politique entre le département des Affaires étrangères et ses représentants à l'étranger [classement en 144 sous-séries par pays] (première moitié du ^{xvii}^e siècle-1896). **1CP/1-144CP/1**

Correspondance politique des consuls entre le département des Affaires étrangères et certains consulats de France à l'étranger [classement en 90 sous-séries par pays et consulat] (1826-1896). **1CPC/1-90CPC/31**

Affaires diverses politiques : correspondance entre le département des Affaires étrangères et ses représentants à l'étranger [d'importance politique en principe moindre que celle réunie dans la correspondance politique] (1815-1896). **1ADP/1-79ADP/3**

Correspondance consulaire et commerciale entre le département des Affaires étrangères et les consulats de France à l'étranger en matière principalement commerciale [classement en 371 sous-séries par consulat]. **1CCC/1-371CCC/3**

Affaires diverses commerciales : dossiers de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères relatifs aux affaires économiques (1773-1904). **1ADC/1-694**

Négociations commerciales : dossiers se rapportant à des négociations en matière économique (1811-1906). **1NCOM/1-49NCOM/1**

Direction des Affaires politiques et commerciales :

- Série «C Administrative» : relations du ministère des Affaires étrangères avec le Conseil d'État et divers comités, actions devant le Conseil d'État en faveur d'agents du ministère (1908-1939). **28CPCOM/807, 28CPCOM/885**
- Série «C État français» : juridiction administrative, Conseil d'État (1940-1943). **2GMII/216**

Série «Guerre 1914-1918» : Conseil des prises, décrets en matière de prises (1914-1918). **1CPCOM/1175-1182**

Autres fonds

Mémoires et documents : collection constituée de documentation, de manuscrits, de papiers ministériels, d'archives privées, répartie en 53 sous-séries par pays ou zone géographique [susceptible de contenir de la correspondance et des documents échangés avec le Conseil d'État et des conseillers d'État] (XVI^e siècle-v. 1896) : 1MD/1-144MD/1, dont :

- *Mémoires et documents, France*, volume 154 : «Relevé général des budgets des villes dont le revenu s'élève à 10000 francs et au-dessus, arrêtés par le Conseil d'État, et approuvés par Sa Majesté l'empereur et roi.» 1 vol. in-fol.; 831 folios (1810). **53MD/154**
- *Mémoires et documents, Rome*, volume 126, fol. 184-343v : copies de lettres et rapports émanant principalement de Jean Étienne Marie Portalis, conseiller d'État, au sujet des affaires ecclésiastiques et du Concordat de 1801 (1800-1803). **41MD/126**

Série «Acquisitions extraordinaires» : documents se rapportant au recours de Félix Despréaux devant le Conseil d'État pour faire annuler sa mise à la retraite par le ministère de l'Intérieur (1909-1910). **301Q0/151-152**

Archives personnelles

Papiers de Charles Jean Marie Alquier [1752-1826, membre du Conseil d'État et diplomate] (1792-1823). **301Q0/16-18**

Papiers de Louis Guillaume Otto [1754-1817, comte de Mosloy, membre du Conseil d'État et diplomate] (1798-1824). **301Q0/135-138, 301Q0/145, 301Q0/157-161**

Journal de Guillaume Brune [1763-1815, membre du Conseil d'État et maréchal], durant son ambassade à Constantinople (1802-1804). **31PAAP/1**

Papiers de Henri Jacques Guillaume Clarke [1765-1818, duc de Feltre, membre du Conseil d'État, diplomate et maréchal] (1704-1852). **301Q0/69-133**

Papiers de Louis Antoine Fauvelet de Bourrienne [1769-1834, membre du Conseil d'État] (1809-1840). **301Q0/148**

- Papiers de Joseph Marie Portalis [1778-1855, membre du Conseil d'État et diplomate] (1797-1858). **482PAAP/1-17**
- Papiers de Joseph Balthazar Siméon [1781-1846, membre du Conseil d'État et diplomate] (1792-1885). **301Q0/34, 301Q0/37**
- Papiers de Charles Bresson [1798-1847, diplomate] contenant notamment des lettres reçues de François-Auguste Mignet [1796-1884] et de Narcisse-Achille de Salvandy [1795-1856], membres du Conseil d'État (1842-1845). **469PAAP/12**
- Papiers de Louis de Salviac de Viel-Castel [1800-1887, membre du Conseil d'État et diplomate] (1849-1851). **185FPAAP/1**
- Papiers d'Eugène Rouher [1814-1884, président du Conseil d'État] relatifs aux affaires diplomatiques (1830-1869). **232PAAP/1-13**
- Papiers de Félix Hippolyte Desprez [1819-1898, membre du Conseil d'État et diplomate] (1820-1921). **61PAAP/1-24**
- Minutes de la correspondance diplomatique d'Albert Decrais [1838-1915, membre du Conseil d'État et diplomate] (1880-1893). **55PAAP/1-17**
- Papiers de Jules Herbette [1839-1901, membre du Conseil d'État et diplomate] principalement constitués de correspondance diplomatique officielle (1873-1909). **112PAAP/1-6**
- Papiers d'Alexandre Ribot [1842-1923, membre du Conseil d'État] relatifs aux affaires internationales (1890-1896). **150PAAP/1-5**
- Papiers de Paul Georges Louis Bihourd [1846-1914, membre du Conseil d'État et diplomate] (1904-1909). **190BPAAP/1**
- Papiers de Léon Bourgeois [1851-1925, membre du Conseil d'État et diplomate] (1906-1925). **29PAAP/1-45**
- Papiers de Henry Marcel [1854-1926, membre du Conseil d'État et diplomate] principalement constitués de correspondance reçue (1873-1909). **112PAAP/1-6**
- Papiers de Charles Laurent [1856-1939, membre du Conseil d'État et diplomate] se rapportant à ses fonctions d'ambassadeur de France à Berlin (1920-1922). **102PAAP/1-3**
- Papiers de Maurice Paléologue [1859-1944, membre du Conseil d'État et diplomate] (1900-1937). **133PAAP/1-7**
- Papiers d'Aristide Briand [1862-1932, membre du Conseil d'État et diplomate] (1882-1931). **335PAAP**
- Papiers de Philippe Berthelot [1866-1934, membre du Conseil d'État et secrétaire général du ministère des Affaires étrangères] (1890-1934). **10PAAP/1-23**
- Papiers de Louis Canet [1883-1958, membre du Conseil d'État et conseiller technique pour les affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères] (1921-1945). **194PAAP/1**

Papiers de René Massigli [1888-1988, membre du Conseil d'État et diplomate] (1916-1973). **217PAAP/1-122**

Papiers de Henri Hoppenot [1891-1977, membre du Conseil d'État et diplomate] (1904-1967). **270PAAP/1-19**

Papiers de René Mayer [1895-1973, membre du Conseil d'État et diplomate] (1931-1949). **251PAAP/1**

Papiers réunis par Maurice Lagrange [1900-1986, conseiller d'État] dans ses fonctions de président de la commission de vérification des comptes de la Compagnie des chemins de fer de Tanger à Fez (1912-1952). **99BPAAP/1-3**

Service historique de la Défense (Vincennes)

Ministère de la Guerre (1872-1940)

I Direction du contrôle

La direction du contrôle du ministère de la Guerre était chargée, entre autres, des relations avec le Conseil d'État. Ses archives sont conservées dans les sous-séries GR 8 N et GR 8 NN.

Dans cette sous-série, il convient de noter l'article suivant :

Liquidation des sommes dues aux entrepreneurs des lits militaires, à la suite d'une procédure en contentieux devant le Conseil d'État entre le ministère et ces entrepreneurs : notes, correspondance, pièces de procédure (1909-1912).

GR 8 NN 152

Ministère de la Défense

I Direction des affaires administratives, juridiques et contentieuses (1961-1969)

La direction des affaires administratives, juridiques et contentieuses traitait des affaires contentieuses des armées et assurait notamment les relations avec le Conseil d'État. Ses archives sont conservées dans la sous-série GR 21 R.

Dans cette sous-série, les articles 223 à 261 concernent le bureau des consultations et du contentieux judiciaire. On peut y trouver en particulier l'article suivant :

Pourvoi devant le Conseil d'État présenté en 1962 par les généraux Georges Revers et Charles Mast, mis à la retraite d'office (1949-1962).

GR 21 R 259 (dossier n° 2)

I Sous-direction des bureaux du cabinet

Pourvois formés devant le Conseil d'État par des militaires à l'encontre de décisions administratives les concernant : dossiers individuels [classement par période, puis par ordre alphabétique] (1912-1970).

GR 3 R 409-470

Affaire concernant le général Georges Revers : procédures devant le Conseil d'État à l'encontre de sa mise à la retraite (1950-1981).

GR 3 R 614

I Direction du service national : commission juridictionnelle

Cette commission juridictionnelle est instaurée par l'article L 51 du code du Service national (1971). Les hommes âgés de moins de 29 ans aptes au service national mais condamnés définitivement à une peine de prison d'au moins un an voient leur cas

examiné par cette commission afin de statuer sur la forme de l'accomplissement de leur service national actif. Le seul recours possible face à ses décisions est un recours en cassation devant le Conseil d'État.

Les archives de cette commission juridictionnelle sont conservées dans la sous-série GR 27 R. Sous la cote GR 27 R 20 est conservé un échantillon de 38 dossiers concernant les recours devant le Conseil d'État (1973-2001).

I Contrôle général des armées

Désignation de commissaires du gouvernement auprès du Conseil d'État (1956).

GR 9 R 547 (dossier n° 4)

Ministère de la Marine (jusqu'en 1948), puis état-major de la Marine

I Archives du pouvoir souverain (1784-1913)

Cette série (MV AA) porte très largement sur des textes législatifs et réglementaires, d'où une forte probabilité d'y trouver des pièces provenant du Conseil d'État.

I Correspondance de Napoléon Bonaparte avec le ministre de la Marine et des Colonies (1794-1815)

Rapport de Charles Pierre Claret de Fleurieu, président de la section de la Marine du Conseil d'État, assurant l'intérim du portefeuille de la Marine, au Premier consul sur les communications avec l'Angleterre annoté par le secrétaire d'État Hugues Bernard Maret au nom du Premier consul, Paris (28 prairial an XI) [17 juin 1803].

MV BB 8 2722-48

Rapport du ministre de la Marine à l'empereur sur l'inspection effectuée par le premier inspecteur général des troupes d'artillerie de marine, annoté par Napoléon, Paris (23 janvier 1811).

MV BB 8 2723-50

Avis du Conseil d'État sur les fonctions et la nomination de l'administration sanitaire de Toulon (24 floréal an X) [14 mai 1802] [extrait conforme signé Denis Decrès].

MV BB 8 2727-8

Avis du Conseil d'État sur les droits à imposer sur les marchandises provenant de bris et naufrages, Saint-Cloud (18 juillet 1806) [copie conforme signée Denis Decrès].

MV BB 8 2727-110

Rapport du bureau de la police de la navigation au ministre de la Marine sur une dette contractée par le bureau sanitaire de Toulon auprès de M. Gineste (25 juin 1808) [annoté par Denis Decrès].

MV BB 8 2727-187

Mémoire des conservateurs de la santé publique de Toulon au Conseil d'État relative aux dettes exigées du bureau sanitaire de Toulon (6 mai 1808).

MV BB 8 2727-190

Avis du Conseil d'État sur la durée des fonctions et le mode de nomination des conservateurs et administrateurs sanitaires de Toulon (23 floréal an X) [13 mai 1802] [copie conforme]. **MV BB 8 2727-191**

Lettres d'Antoine Boulay de la Meurthe, conseiller d'État ayant le département des domaines nationaux, au ministre de la Marine, relative au contentieux entre le bureau sanitaire de Toulon et le sieur Gineste, Paris (10 juin 1808, 24 décembre 1806, 28 février 1806, 30 mai 1808, 15 mars 1806).

MV BB 8 2727-194, 195, 197, 199, 203

Avis du Conseil d'État sur la durée des fonctions et le mode de nomination des conservateurs et administrateurs sanitaires de Toulon (23 floréal an X) [13 mai 1802] [copie]. **MV BB 8 2727-198**

Bordereau des pièces adressées par le ministre de la Marine à Antoine Boulay de la Meurthe, conseiller d'État ayant le département des domaines nationaux, relative au contentieux entre le bureau sanitaire de Toulon et le sieur Gineste (6 mai 1808).

MV BB 8 2727-201

Note du ministre de la Marine sur les intentions de l'empereur au sujet des attributions des conseillers d'État du département de la Marine par rapport à celles de leurs collègues de l'administration de la Guerre, Paris (30 juillet 1830). **MV BB 8 2727-327**

Rapport du ministre de la Marine à l'empereur relatif à un projet de décret pour l'appel de 10000 conscrits de la classe de 1813, Paris (30 janvier 1811) [annoté par Denis Decrès et Hugues-Bernard Maret]. **MV BB 8 2728-62**

Avis du Conseil d'État proposant de renvoyer au Conseil des prises l'exécution d'un jugement de la cour d'appel de Londres rendu au profit des propriétaires du navire danois Willembourg (11 janvier 1806) [copie conforme signée Denis Decrès].

MV BB 8 2729-4-25

«Note rédigée au ministère des Relations extérieures et communiquée le 19 février 1806 par Alexandre d'Hauterive, conseiller d'État, chef d'une des divisions de ce ministère, sur la question de savoir si les prises maritimes faites par les croiseurs des puissances belligérantes sont et peuvent être admises dans les ports des puissances neutres» [annoté par Charles-Marie Jurien et Denis Decrès].

MV BB 8 2729-4-26

Rapport du bureau de l'inscription maritime au ministre de la Marine sur la demande de Jean-Baptiste Collin, conseiller d'État et directeur général des douanes, de marins supplémentaires dans le 6^e arrondissement maritime pour les embarcations des douanes (s.d.) [minute]. **MV BB 8 2730-193**

Lettre du ministre de la Marine (1^{re} division, bureau de l'inscription maritime) au conseiller d'État directeur de la conscription militaire relative à Jean-Pierre Dubois, ouvrier cordier de la marine du quartier de La Rochelle, servant comme tambour dans le 17^e régiment de ligne, Paris (7 juin 1810) [minute].

MV BB 8 2730-210

I Personnel

Justice militaire.

Sous-série MV CC 3

I Matériel

Direction centrale du commissariat de la Marine (1935-1963) [contient des copies d'arrêts du Conseil d'État].

Sous-série MV 4DD3

I Conseil des prises

La sous-série MV FF3 rassemble la majorité des archives relatives aux jugements de validité et de liquidation des prises, émis à l'occasion des travaux des organismes de l'État institués à cet effet. Elles couvrent la période allant de l'an V (1796-1797) à 1893, en quarante-cinq articles.

Témoignages oraux de membres du Conseil d'État

Michel Aurillac [1928-2017, sous les drapeaux de 1956 à 1957 et conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État à l'Algérie, Abdelkader Barakrok de 1957 à 1958].

GR 3 K 63

Jean-Michel Belorgey [né en 1944, conseiller d'État en 1993].

DE 2008 TO 14

François Bernard [né en 1933, affecté au secrétariat général pour les Administrations publiques de 1958 à 1959].

GR 4 K 26

Victor Chapot [né en 1916, chef de cabinet du secrétaire d'État aux Finances, Valéry Giscard d'Estaing en 1959].

DE 2007 TO 26

Bruno Chéramy [1934-2016, détaché auprès du secrétariat général pour les Affaires algériennes de 1958 à 1959].

GR 3 K 65

Jean-Louis Crémieux-Brilhac [1917-2015, officier subalterne de 1940 à 1946].

GR 3 K 32

Gilbert Forray [1930-2017, général d'armée].

DE 2007 TO 29

Guy Fougier [1932-2008, administrateur civil en Algérie de 1958 à 1961, chef de cabinet du secrétaire général pour les Affaires algériennes en 1962].

GR 3 K 68

Michel Gentot [né en 1932, mis à la disposition du secrétariat général pour les Affaires algériennes de 1958 à 1959].

GR 3 K 64

Olivier Guichard [1920-2004, chargé de mission au Rassemblement du peuple français de 1947 à 1951, chef de cabinet du général de Gaulle de 1951 à 1958 et directeur adjoint de cabinet du général de Gaulle en juin 1958].

GR 3 K 30

Albert Joire-Noulens [1915-2010, amiral].

MV 1 GG9

Alain de Lacoste-Lareymondie [1921-2007, chef du cabinet civil du général de Lattre de Tassigny, haut-commissaire de la République et commandant en chef en Indochine en 1951].

GR 3 K 23

Jean Mamert [1928-2017, chef de cabinet du Premier ministre Michel Debré en 1959].

DE 2008 TO 19

- Philippe Marchand [1939-2018, ministre de l'Intérieur de 1991 à 1992]. **DE 2008 TO 6**
- Michel Massenet [né en 1925, délégué à l'action sociale pour les Français musulmans d'Algérie en métropole au secrétariat d'État aux Affaires algériennes de 1959 à 1964]. **GR 3 K 61**
- François Maurin [1918-2018, général d'armée]. **AI 8 Z 482**
- Marc Monchal [né en 1935, général d'armée]. **DE 2011 TO 3**
- Pierre Racine [1909-2011, directeur du cabinet du Premier ministre Michel Debré de 1959 à 1962]. **GR 3 K 62**
- Alain Richard [né en 1945, ministre de la Défense de 1997 à 2002]. **DE 2013 TO 1**
- Jacques Rigaud [1932-2012, chargé de mission au cabinet du ministre de la Construction, Pierre Sudreau de 1958 à 1960, mis à la disposition du délégué général du gouvernement en Algérie, Paul Delouvrier, en 1960]. **GR 3 K 67**
- Michel Roussin [né en 1939, officier de gendarmerie, directeur de cabinet d'Alexandre de Marenches, directeur du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage de 1977-1981]. **DE 2007 TO 14**
- Bernard Tricot [1920-2000, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République de 1959 à 1962 et adjoint du haut-commissaire de la République en Algérie en 1962]. **GR 3 K 25, GR 4 K 24**

Service des archives économiques et financières (Savigny-le-Temple)

Les fonds conservés par le Service des archives économiques et financières [SAEF] à Savigny-le-Temple concernent essentiellement le budget du Conseil d'État et la rémunération de ses membres. Il convient également de noter la place prise par la collaboration entre le ministère des Finances et le Conseil d'État sur les questions d'organisation administrative et fonctionnelle.

Le SAEF ne conservant que peu de documents antérieurs à 1871, seuls deux dossiers issus du fonds de la Direction des monnaies et médailles permettront d'enrichir les sources pour cette période.

Les chercheurs intéressés par des fonds postérieurs à 1975 sont invités à se rapprocher du SAEF, qui enrichit régulièrement ses instruments de recherche et bases de données.

Cabinet de Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances (1969-1974)

Statut et rémunération des membres du Conseil d'État : correspondance, textes officiels (1972-1973). **1A-0000287/2**

Direction du budget

I Personnel du Conseil d'État

- Augmentations de traitement accordées depuis 1914 : tableau par ministère [1926]. **B-0018520/1**
- Classement indiciaire au ministère de la Justice : tableau (1949). **B-0018525/1**
- Échelonnements indiciaires et régimes de rémunérations au ministère de la Justice : arrêtés originaux (1950-1951). **B-0018529/1**
- Statuts, traitements et indemnités du personnel et des membres du Conseil d'État : dossier de suivi (1951-1968). **B-0010150/1, B-0022352/1**
- Personnel du Conseil d'État, promotion au grade de maître des requêtes et rémunération des conseillers d'État en service extraordinaire : notes, correspondance, rapports, projets de décret et avis (1966-1968). **B-0060593/2**
- Modification du statut et de l'échelonnement indiciaire d'agents et de membres du Conseil d'État : note, correspondance entre le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de la Justice, avis du bureau F2 de la direction du budget (1968-1969). **B-0023230/2**
- Situation des effectifs et avancement des agents et membres du Conseil d'État : notes, rapports, correspondance, tableau d'effectifs (1967-1970). **B-0060237/1**

I Budget du Conseil d'État

Contrôle des dépenses engagées par le ministère de la Justice : rapports (1920-1946, 1966-1974). **B-0033337/1, B-0030965/1**

Préparation des lois de finances et travaux budgétaires [concerne tous les ministères] (1959-1977). **B-0008505-B-0008571, B-0041956-B-0042056**

Discussions par article des projets de loi de finances et articles adoptés par le Parlement [concerne tous les ministères] (1966-1976). **B-0020003-B-0020048**

Budget 1973, préparation et exécution [concerne tous les ministères] (1972). **B-0021762-B-0021771**

Budget 1973 du ministère de la Justice, virement de crédits et transferts de crédits à la suite d'autorisation de programme, ajustement de crédits : correspondance, notes, projets d'arrêté et de décret (1972). **B-0021786/1**

Budget 1974, mesures acquises, services votés : dossier de synthèse concernant le Conseil d'État (1972-1973); mesures acquises rejetées : dossier concernant le Conseil d'État (1973); justification des mesures nouvelles : fiches, notes, correspondances (1973); dépenses en capital : autorisation de programme (1973); contrôle exercé par la commission des finances : questionnaire (1973). **B-0042029/2, B-0042030/1**

Budget 1975, mesures acquises, services votés : dossier de synthèse concernant le Conseil d'État (1974). **B-0042037/2**

Budget 1976, situation du Conseil d'État à la suite des discussions entre le ministère des Finances et le ministère de la Justice : note, correspondance (1975). **B-0020074/1**

Pour les questions budgétaires, sont également conservés par la bibliothèque du Service des archives économiques et financières :

Projets de loi de finances (1810-2010). **61 BUD/MAG**

Comptes définitifs des dépenses et recettes rendus par ministère (1781-2005). **613 CDD**

I Service central organisation et méthodes [SCOM]

Dossiers traités par le SCOM :

- Implantation des services et organisation du travail au Conseil d'État : correspondance, note, rapports, plans (1962). **B-0046614/2**
- Automatisation de la recherche de l'information juridique au Conseil d'État : correspondance, note, rapports (1966-1971). **B-0046631/5**
- Organisation des archives des sections administratives du Conseil d'État : correspondance, notes, rapports, brochures de prestataires (1968-1970). **B-0046649/2**
- Moyens de reproduction, de duplication et de façonnage au Conseil d'État : correspondance, note, rapport (1972-1973). **B-0046659/6**

- Utilisation de la micrographie au Conseil d'État : correspondance, note, rapport (1974). **B-0046664/4**

- Informatisation des procédés d'instruction des requêtes au Conseil d'État : correspondance, note, rapport (1979-1980). **B-0046671/12**

Étude conduite avec le Conseil d'État et l'Institut français des sciences administratives : questionnaire, note (1980). **B-0046561/1**

Direction du personnel et des services généraux

Rétablissement du secrétariat général du ministère des Finances : note pour le Conseil d'État (1893). **B-0054562/1**

Organisation des services et de l'administration centrale du ministère des Finances, collaboration du Conseil d'État à la préparation du décret du 28 juin 1923 : notes, correspondance, extraits du registre des délibérations du Conseil d'État (1919-1923). **B-0054779/1**

Organisation et fonctionnement du Conseil d'État : rapports, notes, correspondance (1912-1941). **B-0033444/1**

Fonds de hauts fonctionnaires

Aucun fonds conservé par le SAEF n'est issu du versement d'archives d'un conseiller d'État, hormis le fonds Édouard Balladur, en cours de classement. Des dossiers concernent cependant les fonctions exercées au ministère des Finances par des membres du Conseil d'État (voir ci-dessous « commissariat aux Finances » et « direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre »).

Commissariat aux Finances

Missions françaises aux États-Unis : correspondance entre le maître des requêtes au Conseil d'État, contrôleur financier des missions françaises aux États-Unis, et le commissaire aux finances à Alger (1943-1945). **B-0063550/3**

Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre

Commission consultative permanente du domaine maritime, présidée par Jules Gauthier, président de section au Conseil d'État : procès-verbaux de réunion (1919-1929). **B-0054387/1**

Direction des monnaies et médailles

Médaille pour le Conseil d'État : correspondance entre le Conseil d'État et Alfred Barre, graveur général des monnaies (1852). **S6-0000003/1**

Médailles et jetons, projet pour le Conseil d'État : esquisses, dessins [1852].

S6-0000004/1

Bibliothèque nationale de France [BnF] (Paris)

La Bibliothèque nationale de France conserve des lettres, manuscrits, estampes ou photographies se rapportant au Conseil d'État. Pour mener à bien ses recherches, le lecteur est invité à consulter la base Archives et manuscrits (<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr>) ou le catalogue général. Sont répertoriés ci-dessous quelques exemples.

Département des Manuscrits

Papiers d'Antoine-Alexandre Barbier [1765-1825, bibliothécaire du Conseil d'État, puis de l'empereur Napoléon I^{er}] :

- Documents relatifs à la bibliothèque du Conseil d'État. **NAF 5210**
- Correspondance reçue. **NAF 1275, NAF 1390-1393, NAF 5371** (fol. 75)

Papiers de Julien Chappée [1862-1957, industriel]. Avis du Conseil d'État sur la féodalité (1809-1810). **Chappée 113, 19**

Manuscrits et dossiers préparatoires d'Émile Zola [1840-1902]. Dossier préparatoire de *Son Excellence Eugène Rougon* : notes intitulées « détails de droit administratif sur le Conseil d'État et le Corps législatif ». **NAF 10292** (fol. 262-264)

Correspondance de Benjamin Constant de Rebecque [1767-1830, romancier et homme politique] : correspondance adressée par Claude Hochet, secrétaire général du Conseil d'État. **NAF 13265** (fol. 4)

Papiers d'Alfred Loisy [1857-1940, prêtre et théologien catholique]. Correspondance adressée par Louis Canet, maître des requêtes au Conseil d'État (1893-1918). **NAF 15646-15647, NAF 15655-15656**

Département des Estampes et de la Photographie

Portrait de Cambacérès : gravure au pointillé (s.d.). **Réserve QB-370 (54)-FT 4** (fol. 69)

Costume du secrétaire général du Conseil d'État : gravure à l'eau-forte, coloriée (s.d.). **Réserve QB-201 (143)-FOL** (p. 36), **réserve QB-370 (54)-FT 4** (fol. 76)

Réunion du Conseil d'État aux Tuileries, sous la présidence de Napoléon III : gravure sur bois (1862). **Réserve QB-370 (154)-FT 4** (fol. 45)

Ruines de la salle du Conseil d'État au palais d'Orsay : vue stéréoscopique d'Hippolyte Jouvin (1871). **EK5-1** (image 14)

Portraits photographiques de membres du Conseil d'État :

- Henry Hébrard de Villeneuve [1848-1925] (1922). **EI-13** (2705)
- Victor Fontaine [1860-1931] (1916). **EI-13** (2567)

La BnF conserve également la collection de photographies d'Eugène Atget [1857-1927] qui contient des clichés du Palais-Royal.

Département des Arts du spectacle

Correspondance de Henri Crémieux [1896-1980, acteur et scénariste] : lettres adressées par Jacques Baudouin et Charles Pomaret, membres du Conseil d'État (1914-1978).
Mn-52(2), Mn-52(16)

Département de l'Audiovisuel

Fonds Pierre Mendès France [déposé par l'Institut d'histoire du temps présent].
Entretiens avec Paul Legatte, Jacques Marchandise-Franquet et Yves Cannac, membres du Conseil d'État : bandes magnétiques (1983).
DONAUD1304-36, DONAUD1304-62-63

Bibliothèque de l'Arsenal

Pièces relatives aux livres choisis dans les Dépôts littéraires pour différents établissements : livres pour la bibliothèque du Conseil d'État (an VII-an X) [1798-1802].
Ms-6503 (fol. 12)

Fondation nationale des Sciences politiques (Paris)

Le Centre d'histoire de Sciences Po conserve des fonds d'archives de membres du Conseil d'État. On y retrouve notamment les archives de Léon Blum [1872-1950], ainsi que celles d'Alexandre Parodi [1901-1979].

Fonds Léon Blum

Correspondance, notamment avec le président de l'Association amicale des membres et anciens membres du Conseil d'État (1938-1939).

Inventaire 1, dossier n° 71

Assemblée générale du Conseil d'État, séance du 8 novembre 1938.

Inventaire 1, dossier n° 251

Correspondance avec le vice-président du Conseil d'État au sujet d'une souscription destinée à l'érection d'un monument à la mémoire d'Aristide Briand (1935-1939).

Inventaire 2, dossier n° 142

Fonds Alexandre Parodi

Conseil d'État : rôles de séances (1933-1936). **PA 4**

Procès-verbaux des décisions prises, textes législatifs, projet de réforme du Conseil d'État (1962-1971). **PA 32**

Annuaire du Conseil d'État (1943). **PA 6**

Réception des corps constitués par le président de la République : discours (1971). **PA 41**

Association des membres du Conseil d'État (1970-1979). **PA 44**

Correspondance adressée au moment de son départ du Conseil d'État (1971). **PA 1**

Agendas (1922-1982). **PA 2-3**

Correspondance (s.d.). **PA 45-51**

Le Centre d'histoire de Sciences Po conserve également des fonds d'archives de membres du Conseil d'État qui contiennent des documents relatifs à leurs activités extérieures au Conseil d'État :

Fonds Paul Grunebaum-Ballin [1871-1969] (années 1899-1955). **PGB 1-5**

Fonds Roger Léonard [1898-1987] (années 1947-1955). **RL 1**

Fonds Pierre Chatenet [1917-1997] (années 1943-1997). **PCH 1-10**

Préfecture de police de Paris (Le Pré-Saint-Gervais)

Cabinet du préfet de police

I Affaires générales

La préfecture de police de Paris conserve des rapports de recherches et de renseignements adressés au préfet de police. Ces documents émanent du Bureau de renseignement de la 2^e division (puis Direction générale des renseignements généraux) et de la Sûreté (puis Direction générale de la police judiciaire). Un certain nombre de ces rapports concerne des membres du Conseil d'État et des avocats aux conseils.

Alexis François Auguste Mignet [1796-1884, conseiller d'État]. **BA 1189**

Gustave Louis Chaix d'Est-Ange [1800-1876, vice-président du Conseil d'État].

BA 1006

Joachim Marie Jean-Jacques Alexandre Jules Ambert, baron [1804-1890, conseiller d'État]. **BA 926**

Armand Marie Joachim, vicomte de Melun [1807-1877, auditeur au Conseil d'État].

BA 1178

Charles Moutard-Martin [né en 1813, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation].

BA 1195

Ernest Léon Joseph Desmarest [né en 1815, conseiller d'État].

BA 1036

Eugène Martial Bataille [1817-1878, conseiller d'État].

BA 950

Victor Groualle [né en 1818, président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation].

BA 1102

Paul Dupré [né en 1829, conseiller d'État].

BA 885

Paul Besson [1831-1902, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation].

BA 961

Albert Édouard Tiburce, comte Colonna-Ceccaldi, dit Louis du Verney Dominique Colonna-Ceccaldi [1833-1892, conseiller d'État].

BA 1017

Georges Coulon [1838-1912, vice-président du Conseil d'État].

BA 1020

Jules Barrême [1839-1886, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation].

BA 949

Michel Cornudet [né en 1840, maître des requêtes].

BA 1019

Édouard Laferrière [1841-1901, vice-président du Conseil d'État].

BA 1136

Henri Monod [1843-1911, conseiller d'État].

BA 1191

Anatole Charles Catusse [1847-1901, conseiller d'État].

BA 1003

Augustin Fernand d'Aillières [1849-1897, auditeur].

BA 927

- Paul Bonnin de La Bonninière de Beaumont [né en 1851, maître des requêtes]. **BA 964**
- Charles Mourier [1858-1902, maître des requêtes]. **BA 1195**
- Jacques Édouard Helbronner [1873-1943, conseiller d'État]. **BA 2007**
- Maurice Délépine [1883-1960, conseiller d'État]. **BA 1997**

Administration de la préfecture de police et documentation associée

I Police administrative

La sous-série DB contient des documents administratifs et des coupures de presse des années 1800 à 2000.

- Auditeurs au Conseil d'État attachés à la préfecture de police. **DB 7**
- Comptabilité de la préfecture de police : recours au Conseil d'État relatif au refus du budget par le Conseil municipal (s.d.). **DB 8**

I Documentation

La sous-série EA contient des dossiers de personnalités (originaux et coupures de presse) de 1800 à 1995.

- Laferrière, Édouard [1841-1901, vice-président du Conseil d'État]. **EA 48**
- Herbette, Louis [1843-1921, conseiller d'État]. **EA 46**

Ordre public

I Manifestations, grèves et conflits sociaux

- Manifestation devant le ministère des Finances et le Conseil d'État (1957). **FD 3**
- Manifestation des Anciens combattants (3 octobre 1964) [dont photographies du Conseil d'État]. **FD 30**

Renseignements généraux

I Dossiers de renseignements (1930-1995)

- Lucien Bauzin [1880-1972, maître des requêtes] (1910-1936). **GA 48** (dossier n° 95 025)
- André Andrieux [1886-1973, conseiller d'État] (1942-1973). **GA 1** (dossier n° 164 974)
- Jean Boivin-Champeaux [1887-1954, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation] (1919-1945). **GA 32** (dossier n° 93 957)
- Aimé Auguste Gaston Tessier [1887-1960 à Paris, conseiller d'État] (1932-1960). **GA 282** (dossier n° 227 107)
- Georges Hua [1893-1972, maître des requêtes] (1941-1972). **GA 151** (dossier n° 79 225)

- Pierre Massenet [1900-1969, conseiller d'État] (1936-1967). **GA 191** (dossier n° 186 458)
- Jean Cahen-Salvador [1908-1995, conseiller d'État] (1947-1983). **77W 4317** (dossier n° 430 598)
- Pierre Racine [1909-2011, conseiller d'État] (1959-1974). **77W 5315** (dossier n° 655 764)
- Emmanuel Rain [1909-1987, conseiller d'État] (1951-1974). **77W 4489** (dossier n° 500 833)
- Michel Barton [né en 1914, conseiller d'État] (1946-1978). **77W 3885** (dossier n° 382 254)
- Georges Dayan [1915-1979, conseiller d'État] (1969-1979). **GA 91** (dossier n° 444 203)
- Raymond Janot [1917-2000, conseiller d'État] (1945-1988). **77W 3567** (dossier n° 350 155)
- Jacques Marie Émile Boitreaud [1922-1980, maître des requêtes] (1945-1980). **77W 3559** (dossier n° 350 195)
- Jean Kahn [1922-2006, conseiller d'État] (1945-1994). **77W 3567** (dossier n° 350 149)
- Michel Massenet [né en 1925, conseiller d'État] (1941-1984). **GA 201** (dossier n° 89 572)
- Jacques Ribs [né en 1925, conseiller d'État] (1956-1994). **77W 5682** (dossier n° 674 054)
- Amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1949). **77W 2623** (dossier n° 460 092)

Personnel

Pourvois des personnels de la préfecture de police devant le Conseil d'État (1891-1971). **169W 1-25**

Épuration du personnel de la préfecture de police [avec, dans certains cas, recours devant le Conseil d'État] (à partir de 1944). **KB 123-133**

La préfecture de police de Paris conserve également des dossiers de carrière de membres du Conseil d'État ayant effectué une partie de leur carrière en son sein.

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Charenton-le-Pont, Montigny-le-Bretonneux et Paris)

La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine [MAP] est un service à compétence nationale dépendant du ministère de la Culture. Elle est chargée de collecter, conserver et communiquer, d'une part, les archives et la documentation de l'administration des Monuments historiques depuis sa création en 1830 et, d'autre part, le patrimoine photographique de l'État. On y trouve donc, dans ses collections, des pièces relatives au Conseil d'État et à ses bâtiments.

Pour mener à bien une recherche dans les fonds de la MAP, il est utile de consulter dans un premier temps la base Mérimée (<http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/recherche/bases/merimee.html>) : on y trouve la fiche descriptive de chacun des bâtiments concernés. Depuis chaque fiche, des liens mènent vers les images conservées sur le bâtiment considéré (base Mémoire), ainsi que vers les notices d'inventaires d'archives conservées (base Médiathek).

Documents d'archives sur le Palais-Royal

Photographies du Conseil d'État : vue d'ensemble, entrée principale, salon de la Fontaine, intérieur, galerie intérieure (1875-1911). **0080/103/0006**

Colonnes de Buren : questions juridiques, recours devant le tribunal administratif et le Conseil d'État ; Conseil d'État : restauration du portique d'entrée, des colonnes, réfection des couvertures, nettoyage des façades, installations électriques, réparation des ascenseurs, aménagements de locaux, individualisation, aménagement de locaux, création de sous-sols, études et projets de travaux, budget, restauration de salles, état des sculptures des façades (1928-1996). **0081/075-01/**

Projet de restauration des sculptures de la façade nord du Conseil d'État sur la cour du Palais-Royal : rapport n° 530 du Laboratoire de recherche des monuments historiques, état des statues, notice sur le statuaire, restauration des façades ; projet d'aménagement du hall de l'escalier d'honneur et d'un local autocom, décision d'approbation d'étude préalable à la restauration du porche d'entrée de la cour de l'Horloge, fiches financières, devis d'architecture (1980-1995). **1997/018/0002**

Dossier photographique relatif à des travaux effectués (1982). **2001/026/0122**

Restauration du porche d'entrée de la cour de l'Horloge : étude préalable, projet architectural et technique (1992, 1997). **ETU/0161, 1997/023/0024**

Restauration du bureau du vice-président du Conseil d'État, aménagement d'un local autocom et de diverses pièces de service dans l'entresollement existant dans l'aile ouest bordant la cour de l'Horloge : études préalables (1993-1995). **ETU/0586**

- Restauration des couvertures du Conseil d'État : pose de deux châssis de toiture éclairant les bureaux, dossier modificatif du projet architectural et technique de restauration de monuments (1996). **PAT/0039**
- Restauration de façades : dossier des ouvrages exécutés lors de la restauration de monuments (1996). **DOE/0197**
- Restauration des façades de la cour de l'Horloge et des avant-corps sur la rue Saint-Honoré : étude préalable (1999). **1999/001/0022**
- Restauration de la façade nord, du péristyle et des couvertures (dôme et local technique) : étude préalable à la restauration de monuments, projet architectural et technique (2000). **2000/002/0030, 2000/003/0030**
- Aménagement de la courette de l'aile Colette; mise en conformité de la cage d'escalier; restauration des bureaux nobles du premier étage et des pièces de réception du troisième étage : étude préalable à la restauration de monuments (2002). **2003/007/0036**

Photographies du Conseil d'État au Palais-Royal

À la suite de chaque description, le numéro indiqué correspond au numéro de phototype (NUMP).

- Départ de l'escalier d'honneur au rez-de-chaussée du vestibule : rampe gauche (1950). **MH0196721**
- Escalier d'honneur : rampe droite et plate-forme du premier étage (1950). **MH0196722**
- Coupole de l'escalier d'honneur au premier étage (1950). **MH0196724**
- Salle de la section de l'Intérieur (1950). **MH0196726**
- Salle des conflits (1950). **MH0196727**
- Salon de lecture et bibliothèque (1950). **MH0196725**
- Salle Napoléon (1951). **MH0196729**
- Salle de la section des Finances (1953). **MH0196728**
- Vue d'ensemble des galeries et du jardin, prise du Conseil d'État (1953). **MH0196718**
- Façade du Conseil d'État sur jardin (1962). **62P00924**
- Vue extérieure du Conseil d'État et de sa cour d'honneur (1965). **MH0193658**
- Attique du bâtiment du Conseil d'État, côté jardin (1967). **67P00370**
- Vestibule (s.d.). **MH0196723**
- Départ de l'escalier d'honneur au rez-de-chaussée du vestibule (s.d.). **MH0196719, MH0196720**
- Façade du Conseil d'État (s.d.). **71L04428, 71L04425**

Musée Carnavalet (Paris)

Le musée Carnavalet, consacré à l'histoire de Paris, conserve dans ses collections quelques pièces relatives au Conseil d'État :

Portraits de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, de l'Ancien Régime au ^{xix}^e siècle, portraits gravés ou photographies; planches évoquant les uniformes civils du Conseil d'État napoléonien (série de portraits du cabinet des Arts graphiques).

Gravures et photographies intéressant le palais d'Orsay, de sa construction à sa destruction (cabinet des Arts graphiques).

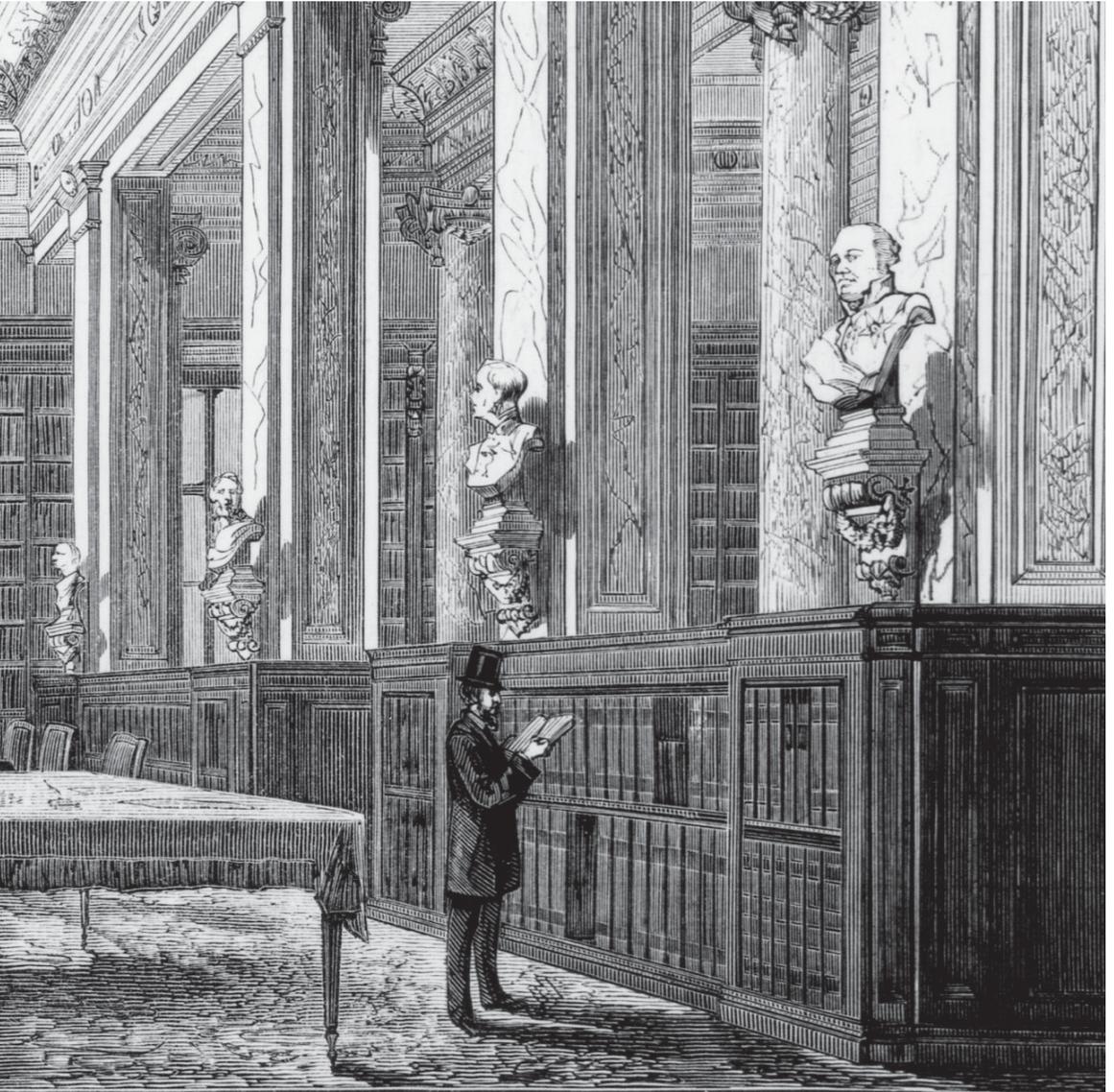
Gravures et photographies intéressant le Palais-Royal depuis l'installation du Conseil d'État dans ses murs.

Médailles et insignes de conseillers d'État; insignes de fonction (cabinet de Numismatique).



DEUXIÈME PARTIE **2**

AIDE À LA RECHERCHE



Les affaires administratives

La fonction de conseil du gouvernement constitue historiquement la première mission du Conseil d'État. Elle s'applique aux projets de textes et aux questions formulées par le gouvernement à propos de difficultés auxquelles il se heurte en matière administrative.

S'agissant des projets de textes, la saisine du Conseil d'État pour avis est soit facultative, soit obligatoire, en fonction de la nature du texte examiné et des compétences du Conseil d'État. Ces compétences peuvent procéder de règlements, de lois voire de la Constitution, et ont évolué au cours du temps. La saisine du Conseil d'État a pour objectif de permettre à celui-ci d'éclairer le gouvernement sur le projet de texte qu'il lui adresse, non seulement du point de vue de ses qualités de rédaction et de sa régularité juridique, mais aussi à propos de son opportunité et de sa cohérence vis-à-vis des objectifs de politique publique poursuivis par l'Exécutif. Les avis rendus ne se limitent donc pas à des considérations proprement juridiques. Ils apportent également un éclairage sur le contexte institutionnel, économique et social du projet, pour une pleine compréhension des analyses.

Parmi les grands textes organisant cette activité consultative, on relèvera en particulier :

- la Constitution du 22 frimaire an VIII [13 décembre 1799], qui institue le Conseil d'État et prévoit en son article 52 qu'il participe, sous la direction des consuls, à la rédaction des projets de loi et des règlements d'administration publique. L'arrêté consulaire du 5 nivôse an VIII [26 décembre 1799] en fixe les modalités;
- la loi du 24 mai 1872 portant réorganisation du Conseil d'État limite sa fonction consultative, puisqu'elle dispose que cette consultation n'est obligatoire que pour les règlements d'administration publique, non pour les projets et pour les propositions de loi. Les décrets portant règlement intérieur du Conseil d'État du 21 août 1872 puis du 2 août 1879 précisent les dispositions de la loi;
- l'ordonnance n° 45-1708 sur le Conseil d'État et le décret n° 45-1709, du 31 juillet 1945, portant règlement intérieur du Conseil d'État, consolident sa fonction consultative en posant le principe de sa consultation obligatoire sur tout projet de loi;
- la Constitution du 4 octobre 1958 confère une valeur constitutionnelle à la règle précédente, en la reprenant dans son article 39. Elle impose aussi une consultation préalable du Conseil d'État pour deux autres types de normes : les ordonnances (article 38) et les décrets par lesquels l'Exécutif, rendu compétent par

cette même Constitution de 1958 sur des matières qui relevaient auparavant du législateur, modifie des lois intervenues sur ces matières avant l'avènement de la V^e République (article 37, alinéa 2). L'article 39, alinéa 5, tel qu'il est issu de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, permet également au président de l'Assemblée nationale ou du Sénat de demander l'avis du Conseil d'État sur une proposition de loi.

La possibilité reconnue au gouvernement de solliciter l'avis du Conseil d'État «sur des difficultés s'élevant en matière administrative» trouve son origine dans une pratique instaurée dès le Consulat et que l'ordonnance du 31 juillet 1945 précitée a légalisée. À l'heure actuelle, l'exercice de cette faculté par l'Exécutif peut avoir deux grandes finalités : demander l'avis d'une instance impartiale (le Conseil d'État) sur une question suscitant débat dans l'opinion publique; recueillir un avis juridique préalable sur une question de droit complexe à propos de laquelle la jurisprudence ne s'est pas encore prononcée.

Les affaires administratives traitées par le Conseil d'État – qu'elles aient pour origine une saisine pour avis sur un projet de texte ou une demande d'avis sur une difficulté s'élevant en matière administrative – sont réparties entre les différentes sections administratives, qui sont aujourd'hui au nombre de cinq : sections de l'Intérieur, des Finances, des Travaux publics, section Sociale et section de l'Administration. Selon l'importance des affaires, les formations d'examen sont les sections, les sections réunies, des commissions *ad hoc*, l'assemblée générale ou la commission permanente.

Les séances des formations consultatives ne sont pas ouvertes au public. Les avis du Conseil d'État sont destinés à l'autorité qui le consulte et ne sont rendus publics que si cette autorité le décide. Les avis rendus publics figurent au rapport annuel du Conseil d'État réalisé par la section du Rapport et des études, section qui élabore également des études à la demande du gouvernement ou de sa propre initiative. La base en ligne *ConsiliaWeb* (<http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Avis/ConsiliaWeb>) comprend les avis de plus de 25 ans (délai de libre communicabilité défini à l'article L 213-2 du code du patrimoine) ainsi que les avis rendus publics avant ce délai. Depuis 2015, les avis sur projets de loi sont en principe rendus publics sauf en ce qui concerne les projets de loi de finances et les projets de loi de financement de la sécurité sociale.

Cette fiche de recherche constitue une présentation des sources disponibles relatives à l'examen des affaires administratives : les avis du Conseil d'État mais également l'ensemble des pièces du dossier s'y rapportant. Il est toutefois nécessaire de se reporter aux parties chronologiques du guide pour connaître l'évolution des formations administratives et des attributions consultatives de l'institution depuis sa création en 1799 et identifier les sources accessibles pour chaque période.

Aborder les dossiers d'affaires administratives : vue d'ensemble

Composition type d'un dossier

Les dossiers d'affaires administratives sont composés de l'ensemble des documents reçus et produits au cours de l'examen par le Conseil d'État des projets de textes ou des demandes d'avis sur questions du gouvernement.

Parmi les documents reçus se trouvent la lettre de saisine adressée au Conseil d'État, la liste des représentants des administrations concernées par le projet de texte ou par la demande d'avis, les lettres d'accord des autres ministères ou un compte rendu de réunion interministérielle, enfin le projet de texte législatif ou réglementaire du gouvernement, accompagné d'une note de présentation, dite « exposé des motifs » s'il s'agit d'un projet de loi, et « rapport de présentation » dans le cas d'un projet de décret ou d'ordonnance. Les demandes d'avis sur questions du gouvernement sont formulées dans la lettre de saisine. Les documents reçus portent le timbre du Conseil d'État, le numéro d'ordre attribué par le secrétariat général et la date de leur enregistrement. L'instruction d'une affaire donne lieu à la tenue d'une fiche d'instruction par le secrétariat de la formation administrative saisie, à l'élaboration par le rapporteur d'un nouveau projet de texte ou d'avis, éventuellement accompagné d'une note au gouvernement si le rapporteur souhaite attirer l'attention sur des points particuliers tenant à la rédaction du texte ou à sa qualité juridique, ou d'une note de disjonction s'il propose le rejet de tout ou partie du texte. Au cours de la séance d'examen, le projet du rapporteur est annoté et ensuite signé par le président, le rapporteur et le secrétaire de la formation ; il prend alors le nom de minute et constitue l'acte original de l'avis de l'institution. C'est à partir de la minute qu'un exemplaire conforme est établi par le secrétariat pour être remis au ministère de saisine. Jusqu'à la III^e République, des conseillers d'État pouvaient être chargés de défendre les projets de textes devant les assemblées. Il est donc possible de trouver dans les dossiers des discours prononcés à ces occasions. Si l'affaire est portée devant l'assemblée générale, les débats sont retranscrits et, selon les périodes, conservés dans les dossiers ou dans une série à part.

Démarche à suivre pour effectuer une recherche : principes généraux

Les dossiers d'affaires administratives sont classés par ordre croissant de numéro d'enregistrement au Conseil d'État. Ce numéro, véritable clef d'accès aux dossiers, est indispensable pour toute recherche. Selon la période considérée, le degré de précision des instruments de recherche varie.

Dans le cas de textes législatifs et réglementaires, il est nécessaire, avant toute recherche, de vérifier dans le *Bulletin des lois* ou le *Journal officiel* si le texte a bien été examiné par le Conseil d'État. Pour les avis sur projet de texte, il faut s'assurer que le texte contient bien le visa «le Conseil d'État entendu». Cette expression signifie que le texte a été adopté en assemblée générale. Lorsque c'est une autre formation, le texte le précise («le Conseil d'État (section de [...]) entendu»). L'absence de mention du Conseil d'État dans les visas signifie normalement que le texte n'a pas été soumis à son examen mais, selon les périodes et notamment sous la III^e République, cette règle ne s'applique pas toujours.

Rechercher un dossier en fonction de sa date

Les dossiers antérieurs à 1870

Les archives du Conseil d'État ayant été détruites par l'incendie du palais d'Orsay en 1871, très peu de documents antérieurs à cette date ont pu être retrouvés. Il est nécessaire, pour la période antérieure, de consulter des sources complémentaires.

I Les reliquats de dossiers d'affaires administratives

Sous les cotes AL//1202 à 1207 et AL//7285 à 7289, les Archives nationales conservent quelques dossiers d'affaires administratives rescapés de l'incendie de 1871 (1830-1865 et 1865-1870). Il s'agit en grande partie d'affaires relatives aux travaux publics (défense contre les eaux, chemins de fer, etc.). Concernant les archives de la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État (1870-1872), il convient de consulter également les cotes 20170110/1 à 4.

I Les collections publiées

De nombreux avis du Conseil d'État ont été publiés dans le *Bulletin des lois* (1794-1931), la *Collection générale des lois* (1789-1814), ou recensés dans la *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État* de Jean-Baptiste Duvergier (1824-1949). Les textes y sont publiés par ordre chronologique et des tables thématiques facilitent la recherche.

I Les collections des imprimés du Conseil d'État

Pour les affaires importantes, le Conseil d'État faisait imprimer des pièces pour les distribuer aux membres lors des séances d'assemblée générale. Il s'agit pour l'essentiel des projets de textes des sections, mais on peut trouver également le projet du gouvernement ou les notes des rapporteurs. Plusieurs collections d'imprimés de travail

ont été conservées par des membres puis cédées au Conseil d'État, de sorte que certaines se superposent et que des lacunes subsistent, notamment entre 1814 et 1849.

Pour la période 1800-1814, la totalité des imprimés de travail du Conseil d'État a été numérisée, indexée et mise en ligne sur le site de la Fondation Napoléon (www.napoleonica.org). Pour les autres périodes, plusieurs institutions conservent des collections d'imprimés (voir l'encart sur les imprimés de travail du Conseil d'État à la fin du chapitre premier).

I Les fonds d'archives des départements ministériels

De l'an VIII à 1815, les archives de la Secrétairerie d'État impériale (sous-série AF/IV) constituent une source importante. Le fonds est composé notamment d'avis, de rapports, de projets de loi et de décrets délibérés en Conseil d'État à la demande du Premier consul puis de l'empereur Napoléon I^{er}.

De manière générale, pour la période antérieure à 1871, les archives des différents départements ministériels, lorsqu'elles ont été conservées, constituent une source de premier plan. Ces archives sont décrites dans chaque chapitre de la première partie, sous l'intitulé «sources complémentaires».

Les dossiers postérieurs à 1870

I Les instruments de recherche des dossiers d'affaires administratives

Pour les affaires enregistrées avant la seconde moitié du xx^e siècle, les instruments de recherche ne mentionnent que les numéros d'enregistrement du premier et du dernier dossier contenus dans chaque article. Pour toute recherche, il est donc indispensable d'identifier au préalable le numéro d'enregistrement du dossier recherché.

À partir de la seconde moitié du xx^e siècle, d'autres informations apparaissent progressivement dans les instruments de recherche : les dates d'enregistrement des affaires jusqu'en 1956, puis les noms des rapporteurs, les intitulés des textes examinés ou des demandes d'avis, les dates de séance. On trouve généralement le dossier correspondant en recherchant un mot ou groupe de mots pris dans l'intitulé du texte publié. Il est à noter que la formulation exacte a pu changer entre le projet de texte et son intitulé final. Si le délai moyen d'examen des textes est bref (quelques mois), il ne faut pas perdre de vue que, selon les périodes, le délai peut être beaucoup plus long. Ainsi, pour les affaires examinées avant la seconde moitié du xx^e siècle, il n'est pas rare que plusieurs années séparent la saisine du Conseil d'État et la publication au *Journal officiel*.

Les dossiers enregistrés à partir de 1997 ont été versés par section puis classés par numéro d'enregistrement. En cas d'examen en sections réunies, un dossier peut

apparaître plusieurs fois, chaque section conservant la partie qui la concerne. Avant cette date, les dossiers des formations consultatives sont classés par ordre numérique toutes sections confondues.

Les dossiers examinés en commission permanente sont conservés et versés par la section qui aurait été compétente pour les instruire si le gouvernement n'avait pas invoqué l'urgence. Il en est de même pour les affaires examinées par l'assemblée générale et les commissions *ad hoc*. Quelques séries de dossiers peuvent faire exception. Les projets de textes concernant l'organisation du contentieux administratif sont examinés par une commission spéciale de réforme du contentieux (article R 123-10 du code de justice administrative) et sont conservés dans une série à part. Il en est de même pour les discussions d'assemblée générale pour la période 1871-1946.

I Les registres et séries à part

Selon l'information dont on dispose et la période, les outils ne sont pas les mêmes pour trouver le numéro du dossier et le moyen le plus rapide d'accéder à l'information peut varier. Ainsi, si l'on sait qu'un texte est passé en assemblée générale, on privilégiera les instruments de recherche spécifiques. Au contraire, en l'absence de certitude sur la saisine même du Conseil d'État ou faute d'information sur la formation d'examen, on se tournera vers les registres les plus complets, ceux du secrétariat général où la totalité des affaires apparaît.

Les registres du secrétariat général

De 1893 jusqu'en 2002, l'intégralité des affaires consultatives examinées par le Conseil d'État y est enregistrée. Sans information sur la formation d'examen, ces registres sont l'instrument de recherche le plus fiable. On y trouve le numéro du dossier, la date d'enregistrement, la formation saisie et l'intitulé de l'affaire.

Les registres des sections (registres de suivi des affaires)

Lorsque la formation d'examen est connue, il est généralement plus rapide et moins fastidieux de consulter ces registres. Les affaires y sont portées par ordre numérique, avec le nom du rapporteur, la date d'examen en section et – le cas échéant – en assemblée générale. Il est fréquent que le numéro et la date du texte adopté y figurent.

Pour la III^e République, ces registres ont également l'avantage de comporter des intitulés des affaires plus complets et moins elliptiques que sur les registres du secrétariat général, ce qui permet de les identifier plus facilement.

Les registres des séances des sections

Ces registres, décrits chronologiquement par date de séance, fournissent le procès-verbal des séances d'examen en section et mentionnent le président de séance, les

membres présents et parfois les commissaires du gouvernement, ainsi que les intitulés et numéros de dossier des textes examinés. Ils contiennent également des index de mots matières et de noms propres.

Les fiches individuelles thématiques d'assemblée générale et de section

Pour plusieurs périodes, des fichiers thématiques recensent les affaires traitées soit par une section, soit en assemblée générale. Y figurent un mot-clef en en-tête, le numéro de dossier, l'intitulé de l'affaire, la date d'examen et généralement la référence du texte final (date d'adoption, numéro du texte et date de publication au *Journal officiel*).

Les cahiers de l'assemblée générale

Pour les années 1871 à 1986, ces cahiers recensent les textes examinés par ordre chronologique des séances d'assemblée générale. Il est à noter que les cahiers de l'assemblée générale sont lacunaires entre 1941 et 1944, à compter du 29 novembre 1955 jusqu'au mois d'avril 1967 et enfin entre février 1968 et 1979. Dans ces documents, en plus du numéro de dossier, s'ajoute un numéro annuel d'examen (si la première assemblée générale de l'année examine trois textes, ils porteront les n^{os} 1, 2 et 3).

Les discussions d'assemblée générale

Les débats en assemblée générale sont conservés dans une série à part, classés par numéro d'examen et, pour les plus anciens (dès 1871), consignés dans des registres volumineux. Il est à noter qu'à différentes périodes, notamment entre 1871 et 1946, il est possible de trouver ces retranscriptions dans les dossiers.

Les cahiers des rapporteurs (versés par les sections)

Lorsqu'ils existent, ces cahiers permettent de retrouver la liste des textes rapportés par un même membre. Ce type de document est très utile pour les recherches biographiques. Il peut être utilisé pour rechercher un dossier d'affaire administrative si l'on connaît avec certitude le nom du rapporteur.

Les tables chronologiques du *Journal officiel*

À partir de 1958, les secrétariats des sections de l'Intérieur et des Travaux publics ont consigné dans des tables chronologiques annuelles du *Journal officiel* les numéros de dossier correspondant aux textes publiés.

Exemples d'avis rendus par les formations consultatives

Les avis sur projets de textes

Les projets de textes pour lesquels l'avis du Conseil d'État est sollicité par le gouvernement peuvent être répartis en trois catégories. La première comprend les projets de loi, les lois ayant elles-mêmes des natures diverses (sous la V^e République, il existe des lois ordinaires, des lois organiques, des lois constitutionnelles et des lois référendaires). La deuxième catégorie concerne les ordonnances, qui correspondent aux anciens « décrets-lois » des III^e et IV^e Républiques. La dernière catégorie comporte les actes que l'Exécutif prend en vertu du pouvoir réglementaire dont il est constitutionnellement investi : décrets, arrêtés consulaires (à l'époque du Consulat), règlements d'administration publique (supprimés par le législateur en juillet 1980).

Dans le droit administratif contemporain, ces décrets sont eux-mêmes de trois sortes, en fonction de leur objet. Certains ont la nature d'actes réglementaires. Ils émanent du pouvoir réglementaire de l'Exécutif et posent des règles de droit, c'est-à-dire des normes à la fois générales, abstraites, impersonnelles et permanentes (jusqu'à leur abrogation ou leur modification). D'autres sont au contraire des actes individuels, car ils concernent des personnes ou des collectivités de personnes, individuellement et nommément identifiées (par exemple : un décret portant nomination d'une personne à un poste de la haute fonction publique). Enfin, une troisième sorte de décret correspond à ceux qui ne sont « ni réglementaires, ni individuels ». Ils ne créent pas de règles à proprement parler, mais appliquent des règles préexistantes à une situation, sans identifier nommément les personnes concernées par cette situation. L'exemple type de cette troisième catégorie est le décret qui déclare d'utilité publique l'expropriation d'un immeuble au profit de l'administration.

I Avis sur projet de loi

Pour illustrer ces avis, trois documents issus du dossier d'affaire administrative n° 286146 concernant la demande d'avis sur le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel sont présentés à la fin du présent chapitre : le projet envoyé par le secrétaire général du gouvernement le 28 septembre 1962, la lettre de saisine du même jour et l'avis du Conseil d'État du 1^{er} octobre 1962 (dossier d'affaire administrative n° 286146, 19990025/722).

I Avis sur autre projet de texte

Déclaration d'utilité publique dans le cadre d'une procédure d'expropriation

Les origines de l'expropriation pour cause d'utilité publique remontent à la fin du Moyen Âge. Dès cette époque, autant la doctrine juridique que la pratique admettent

que les autorités investies d'un pouvoir de police (roi, Église, seigneurs et villes) peuvent déposséder un particulier relevant de leur *jurisdictio* de son bien immobilier, dès lors que cette dépossession est imposée par l'«évidente utilité» (ou encore la «nécessité urgente») du public. C'est également à cette époque que commence à émerger la règle selon laquelle une telle expropriation, pour être valable, doit être précédée par le versement d'une juste indemnisation au particulier dépossédé. L'ordonnance de Lyon du 14 juin 1510 vient codifier cette règle à propos des expropriations décidées par les autorités municipales. Encore réaffirmé par un édit de Turgot de février 1776, le principe est finalement consacré par l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

La procédure contemporaine d'expropriation pour cause d'utilité publique a une histoire moins ancienne : elle résulte de la loi du 8 mars 1810. Cette dernière est en effet la première à organiser une procédure en deux phases, l'une administrative, l'autre judiciaire. Le texte de 1810 prévoit que la phase administrative débute par une enquête préalable dont la finalité est de déterminer l'utilité publique de l'expropriation. Dans l'affirmative, un décret impérial vient déclarer l'utilité publique du projet, autrement dit constater le caractère d'intérêt général de l'opération. Intervient ensuite une décision du préfet, qui identifie précisément les terrains et propriétés devant faire l'objet de l'expropriation. S'ouvre alors la phase judiciaire, durant laquelle cette décision préfectorale, dite «arrêté de cessibilité», est transmise au tribunal de l'arrondissement où se situent les biens. Ce tribunal fixe le montant des indemnités dues par l'administration aux propriétaires privés et, par ailleurs, prononce le jugement d'expropriation, permettant ainsi au préfet d'entrer en possession des biens concernés.

Sous la monarchie de Juillet, trois lois datées respectivement du 30 mars 1831, du 22 juillet 1833 et du 21 mai 1836 apportent les premières retouches à la procédure mise en place par Napoléon I^{er}. Ces textes prévoient notamment que la déclaration d'utilité publique ne dépend plus d'un décret *stricto sensu* mais, selon l'importance du projet d'expropriation, d'une loi, d'une ordonnance royale, voire d'une simple décision préfectorale lorsqu'il est uniquement question d'ouvrir ou de redresser un chemin vicinal.

Ce système reste en vigueur jusqu'à un sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qui en revient au système initial et réserve de nouveau à l'empereur le pouvoir de déclarer d'utilité publique une expropriation, quelle que soit l'importance de l'opération projetée. Après la chute du Second Empire, cette compétence exclusive est transférée au législateur, en vertu d'une loi du 27 juillet 1870.

Durant la première moitié du xx^e siècle, un certain nombre de textes complexifient à outrance la procédure d'expropriation, notamment du point de vue de l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique. C'est contre cette excessive complexité qu'entend réagir l'ordonnance du 23 octobre 1958. La compétence pour déclarer l'utilité publique d'une expropriation appartient désormais aux préfets pour des opérations envisagées dans leurs départements et aux ministres dès lors que les travaux

envisagés (et qui supposent d'exproprier un ou plusieurs particuliers) sont destinés à l'installation d'administrations centrales ou concernent des terrains situés dans plus de deux départements. Dans le premier cas, la déclaration d'utilité publique résulte d'un arrêté préfectoral, dans le second, d'un arrêté ministériel.

Par exception, toujours selon le régime mis en place par l'ordonnance de 1958, la déclaration d'utilité publique peut prendre la forme d'un décret du Premier ministre. Tout d'abord, celui-ci conserve la possibilité de se substituer à l'autorité préfectorale ou ministérielle toutes les fois qu'il l'estime opportun. Ensuite, l'ordonnance prévoit que dans trois circonstances précises le Premier ministre doit opérer cette substitution et est tenu de soumettre son décret à l'avis préalable du Conseil d'État (section des Travaux publics). Il en est ainsi quand l'enquête lancée par le préfet ou le ministre dans le cadre de la phase administrative a conclu à l'inutilité publique du projet. Une telle conclusion défavorable ne peut être surmontée que par un décret en Conseil d'État. La deuxième circonstance correspond à celle où les travaux envisagés (et qui nécessitent une expropriation) sont d'une certaine importance, par exemple lorsqu'il s'agit de créer une autoroute, une voie ferrée, des installations hydroélectriques ou encore une centrale nucléaire. Dans ce cas, la déclaration d'utilité publique doit prendre la forme d'un décret en Conseil d'État. Enfin un tel décret est obligatoire quand le projet impliquant une expropriation relève de «travaux mixtes», c'est-à-dire de travaux qui intéressent à la fois des administrations civiles et la défense nationale.

Sous l'empire de l'ordonnance de 1958, le Conseil d'État peut donc être amené à émettre un avis sur une déclaration d'utilité publique dans un certain nombre d'hypothèses, soit que le Premier ministre, après avoir estimé opportun de se substituer à l'autorité préfectorale ou ministérielle normalement compétente, décide également de consulter la haute instance, soit qu'il ait été juridiquement tenu de le faire.

Cette ordonnance est remise en cause par la loi du 27 février 2002 relative au régime de l'expropriation. Cette dernière dispose que si l'enquête préalable conclue à l'inutilité publique du projet, le préfet ou le ministre ayant lancé l'opération peut néanmoins prendre la déclaration d'utilité publique lui-même, par arrêté. *A contrario* il n'est plus nécessaire, dans ce cas de figure, que le Premier ministre intervienne par décret en Conseil d'État. Le nombre d'hypothèses dans lesquelles ce dernier est amené à donner son avis sur une déclaration d'utilité publique est donc aujourd'hui plus restreint.

Changement de nom

Depuis la loi du 11 germinal an XI [1^{er} avril 1803], le Conseil d'État est consulté sur les demandes de changement de patronyme effectuées auprès du ministère de la Justice. Le Conseil d'État n'est pas compétent en ce qui concerne les changements de prénom et les changements de nom des personnes morales à l'exception des noms des communes et des associations reconnues d'utilité publique. C'est la section de l'Intérieur qui est chargée de l'examen de ces affaires. La loi du 11 germinal

an XI n'ayant pas fixé de conditions particulières à l'admission des demandes, ce sont les avis du Conseil d'État qui vont dégager un certain nombre de règles. Si, en matière d'affaires individuelles, les demandes de changement de nom ont été les plus nombreuses, on constate un accroissement des demandes à partir de 1945, dont près de 20 000 affaires entre 1945 et 1977. La loi de 1803 a été abrogée par la loi n° 93-22 du 8 janvier 1993 (articles 61 à 61-4 du code civil). Aujourd'hui, le Conseil d'État n'est saisi d'affaires de changement de nom par le ministère de la Justice qu'en cas de difficulté particulière.

Acquisition de la nationalité

L'acquisition de la nationalité par naturalisation est accordée par décret. La loi du 3 décembre 1849 sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France dispose que la naturalisation ne pourra être accordée qu'après enquête faite par le gouvernement relativement à la moralité de l'étranger, et sur l'avis favorable du Conseil d'État. Jusqu'en 1945, le ministère de la Justice instruit toutes les demandes concernant la nationalité. Pour cette période, la section de Législation est chargée, au Conseil d'État, de l'examen des affaires. En l'absence de dossiers antérieurs à 1871, il faut noter qu'entre 1832 et 1931, les décrets de naturalisation sont publiés dans le *Bulletin des lois (Partie supplémentaire)*. Pour les identifier, on utilisera la table décennale ou l'index à la fin de chaque tome en recherchant par ordre alphabétique de nom sous des entrées telles que «Étrangers», «Citoyenneté», «Naturalisation», «Réintégration». À partir de 1931, les décrets sont publiés au *Journal officiel*.

Après la suppression de la section de Législation en 1945, la section de l'Intérieur est temporairement chargée de l'examen des affaires concernant l'acquisition de la nationalité française. Entre les mois d'août et de décembre 1945, il conviendra donc de rechercher les numéros d'affaires dans les registres de la section de l'Intérieur. À partir de janvier 1946, les décrets concernant la nationalité française sont soumis au Conseil d'État pour avis sur saisine du ministère de la Population, puis de la Santé publique et de la Population. Le décret n° 45-134 du 24 décembre 1945 précise en effet que le ministre de la Population a pour mission «9° De préparer et de présenter, avec le contreseing du garde des Sceaux, ministre de la Justice, les décrets d'acquisition, de refus, de perte ou de déchéance de la nationalité française et les décrets d'admission aux droits de citoyens français; d'examiner et enregistrer les déclarations souscrites en vue de réclamer, décliner ou répudier la nationalité française ou de renoncer à cette faculté de répudiation». À partir de cette date, il conviendra ainsi de rechercher les numéros d'affaires dans les registres de la section Sociale.

Les avis sur questions du gouvernement en matière administrative

Les «difficultés s'élevant en matière administrative» susceptibles d'amener le gouvernement à solliciter l'avis du Conseil d'État sont brièvement définies dans l'introduction de la présente fiche de recherche. On précisera simplement ici quatre points.

Les collectivités d'outre-mer, lorsqu'elles se heurtent à des difficultés similaires, sont également habilitées à adresser au Conseil d'État des demandes d'éclaircissements.

Les avis émis sur questions du gouvernement en matière administrative par le Conseil d'État sont relativement nombreux durant l'immédiat après-guerre (150 avis par an en moyenne dans les années 1950) et se sont ensuite raréfiés. Les ministères ont progressivement créé en leur sein des services juridiques efficaces et par conséquent n'adressent plus au Conseil d'État que des questions d'une grande importance. Ensuite, une circulaire du 30 janvier 1997 impose qu'à l'avenir, les ministères désireux de solliciter l'avis du Conseil d'État sur des questions en matière administrative transmettent préalablement leurs demandes au secrétariat général du gouvernement, et accorde à ce dernier la faculté de s'opposer à la saisine du Conseil d'État s'il estime la question posée non justifiée. Ainsi, au cours des dernières années, le nombre d'avis émis par le Conseil d'État sur questions du gouvernement en matière administrative diminue de manière drastique.

Ces avis – qui, à l'instar des avis sur projets de textes, sont rendus par les formations consultatives du Conseil d'État – n'ont aucune autorité en droit, mais un poids très important en fait. En effet, le ministre auteur de la question suit généralement l'opinion émise par le Conseil d'État pour agir ou, au contraire, s'abstenir d'agir.

La présentation formelle de ces avis, notamment leur mode de rédaction, varie d'une époque à une autre, mais aussi d'une formation à une autre – chaque formation pouvant de ce point de vue avoir ses propres usages.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

N° _____

A RAPPELER

PARIS, LE 28 SEPTEMBRE 1962
57, RUE DE VARENNE (VI^e)
LITRE 07-30



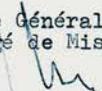
LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

à

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

J'ai l'honneur de vous adresser pour demande d'avis de la Haute Assemblée le projet de loi relatif à l'élection du Président de la République au suffrage universel présenté par M. le Premier Ministre.

P. le Secrétaire Général du Gouvernement
Le Chargé de Mission,


D. LUNG

Lettre de saisine du secrétaire général du gouvernement demandant l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel (dossier n° 286146, 28 septembre 1962)

19990025/722

PROJET DE LOI

relatif à l'élection du Président de la République
au suffrage universel.

28 SEP 1962
286-146

Le Peuple Français, usant de son pouvoir constituant, décide que le Président de la République sera élu au suffrage universel selon les modalités ci-après définies ;

Article 1er - L'article 6 de la Constitution est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

" Article 6.- Le Président de la République est élu pour 7 ans au suffrage universel.

Article 2.- L'article 7 de la Constitution est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

" Article 7.- Le Président de la République est élu à la majorité absolue au premier tour. Si celle-ci n'est pas obtenue, il est élu au second tour à la majorité relative. Le second tour de scrutin a lieu le deuxième dimanche qui suit le premier tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

L'élection du nouveau Président a lieu vingt jours au moins et trente cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du Président en exercice.

En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil Constitutionnel saisi par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du Président de la République, à l'exception de celles prévues aux articles 11 et 12 ci-dessous, sont provisoirement exercées par le Président du Sénat et, si celui-ci est à son tour empêché d'exercer ces fonctions, par le Gouvernement.

.../...

Projet de texte du gouvernement, envoyé avec la lettre de saisine du 28 septembre 1962, pour avis du Conseil d'Etat sur le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel (dossier n° 286146).

19990025/722

En cas de vacance ou lorsque l'empêchement est déclaré définitif par le Conseil Constitutionnel, le scrutin pour l'élection du nouveau Président a lieu, sauf cas de force majeure constaté par le Conseil Constitutionnel, vingt jours au moins et trente cinq jours au plus après l'ouverture de la vacance ou la déclaration du caractère définitif de l'empêchement.

Il ne peut être fait application des articles 49 et 89 de la Constitution durant la vacance de la Présidence de la République ou durant la période qui s'écoule entre la déclaration du caractère définitif de l'empêchement du Président de la République et l'élection de son successeur.

Article 3.- Les modalités de l'élection du Président de la République sont définies par une ordonnance portant loi organique et conforme aux dispositions annexées à la présente loi.

A N N E X E

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT LOI ORGANIQUE relative à l'élection du Président de la République

=====

Article 1er.- L'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République est abrogée et remplacée par les dispositions organiques suivantes :

"I - Quinze jours au moins avant le premier tour de scrutin ouvert pour l'élection du Président de la République, le Gouvernement assure la publication de la liste des candidats.

Cette liste est préalablement établie par le Conseil Constitutionnel au vu des présentations qui lui sont adressées, dix huit jours au moins avant le premier tour de scrutin, à titre individuel ou collectif, par au moins 200 citoyens membres du Parlement, membres du Conseil Economique et Social, conseillers généraux ou maires élus. Les citoyens titulaires d'un mandat électif doivent avoir été élus dans au moins dix départements ou territoires d'outre-mer.

.....

Le Conseil Constitutionnel doit s'assurer du consentement des personnes présentées.

Le nom et la qualité des citoyens qui ont proposé les candidats inscrits sur la liste ne sont pas rendus publics.

"II - Tous les candidats bénéficient, de la part de l'Etat, des mêmes facilités pour la campagne en vue de l'élection présidentielle. Un règlement d'administration publique fixe les conditions de la campagne; il détermine notamment le montant du cautionnement exigé des candidats et les conditions de la participation de l'Etat aux dépenses de propagande. Les candidats qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne peuvent obtenir le remboursement ni du cautionnement ni des dépenses de propagande.

"III - Les opérations électorales sont organisées selon les règles fixées par les articles 1 à 52, 54 à 56, 69 à 103, 107 à 134, 199 à 208, du Code Electoral.

Le Conseil Constitutionnel surveille la régularité des opérations et procède au jugement des réclamations dans les mêmes conditions que celles fixées pour les opérations de referendum par les articles 46, 48, 49, 50 de l'ordonnance n° 58-1067 portant loi organique en date du 7 novembre 1958.

Le Conseil Constitutionnel arrête et proclame les résultats de l'élection qui sont publiés au Journal Officiel de la République française dans les 24 heures de la proclamation."

Article 2.- La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République française.

CONSEIL D'ETAT

COMMISSION INTERIEURE

N° 286.146

M. DESCHAMPS,
rapporteur.

MINUTE
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Séance du 1er octobre 1962

N O T E

Le Conseil d'Etat, saisi par le Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de loi relatif à l'élection du Président de la République au suffrage universel, devant être soumis directement au Peuple Français par la voie du référendum, a émis l'avis suivant :

I - La Constitution a consacré un titre spécial aux modalités de sa révision et précisé, dans l'article 89 figurant sous ce titre, les conditions dans lesquelles tout projet de révision constitutionnelle peut être soumis au référendum. L'existence de ces dispositions exclut nécessairement la possibilité de recourir à toute autre procédure de révision dès lors qu'aucun autre article, et notamment les articles 3 et 11, ne peut être interprété comme apportant une telle dérogation.

Le précédent qui serait institué permettrait ultérieurement l'emploi du référendum pour tout autre projet de révision quel qu'il soit, supprimant ainsi les garanties de stabilité constitutionnelle résultant de la procédure de l'article 89.

En conclusion de ce qui précède, le Conseil d'Etat n'a donc pu émettre un avis favorable à la procédure envisagée telle qu'elle résulte du Préambule même figurant en tête du projet.

II - Dans le cas où le Gouvernement déciderait de poursuivre la modification des articles 6 et 7 de la Constitution suivant la procédure prévue au titre XIV, le Conseil d'Etat, en dépit du court délai dont il a disposé, a examiné le projet qui lui était soumis et souhaiterait que l'élection du Président de la République au suffrage universel ne fût envisagée que dans le cadre de la révision d'un ensemble d'autres dispositions assurant l'équilibre des pouvoirs.

Cette note a été délibérée et adoptée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 1er Octobre 1962.

Le Rapporteur,



Le Maître des Requêtes
Secrétaire Général du Conseil d'Etat,



Le Vice-Président du Conseil d'Etat

A. Dans de

Minute de l'avis (présenté sous forme de note) de l'assemblée générale du Conseil d'Etat concernant le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel (dossier n° 286146, 1^{er} octobre 1962).

19990025/722

2 CHAPITRE 2

Les affaires contentieuses

Le Conseil d'État est le juge administratif suprême des activités des administrations. La Constitution du 22 frimaire an VIII [13 décembre 1799], qui institue le Conseil d'État, marque l'origine de la juridiction administrative contemporaine. En 1806, une commission du Contentieux est mise en place pour l'instruction des affaires contentieuses. Pendant tout le XIX^e siècle, des réformes viennent consolider et structurer la justice administrative. On relèvera notamment les ordonnances des 2 février et 12 mars 1831 qui instituent la publicité des audiences et créent un ministère public exercé par des maîtres des requêtes (ces commissaires du roi prendront le nom de commissaires du gouvernement en mai 1849 puis de rapporteurs publics en février 2009) et la loi du 3 mars 1849 qui introduit la justice déléguée au Conseil d'État, principe confirmé durablement par la loi du 24 mai 1872. La III^e République est ensuite marquée par une progression constante du volume d'affaires, qui justifie de réformer à plusieurs reprises les structures internes de la haute juridiction. Cette progression, suspendue par la Seconde Guerre mondiale, reprend dès la fin du conflit. Très vite, elle devient même exponentielle, en raison à la fois de la Reconstruction et du dirigisme étatique de la IV^e République à ses débuts, qui provoquent l'une et l'autre une multiplication des interventions de la puissance publique dans la vie économique et sociale. À la suite de l'ordonnance du 31 juillet 1945, sur le fondement de laquelle la Haute Assemblée fonctionne depuis la Libération, une nouvelle réforme s'avère nécessaire. Elle est opérée par les décrets du 30 septembre et du 28 novembre 1953, qui créent et organisent les tribunaux administratifs. Ceux-ci, héritiers des conseils de préfecture, deviennent juges de droit commun en premier ressort. La loi du 31 décembre 1987 complète enfin l'ordre juridictionnel en créant les cours administratives d'appel auxquelles est transféré l'essentiel des compétences d'appel. Le Conseil d'État devient ainsi le juge de cassation de ces nouvelles juridictions.

Est proposée ci-après une présentation des fonds d'archives disponibles sur les affaires contentieuses portées devant le Conseil d'État. Pour plus de détails sur l'évolution de la fonction et des attributions contentieuses au Conseil d'État, ainsi que des sources pour chaque période, on se reportera aux introductions et aux schémas fonctionnels de la première partie de ce guide.

Les archives issues de la fonction contentieuse

Les activités de la section du Contentieux produisent divers types de documents : les dossiers de procédure contentieuse, les décisions, les conclusions des commissaires du gouvernement ainsi que des archives de gestion de la procédure contentieuse.

Les dossiers de procédure

Aujourd'hui, le dossier de procédure contentieuse du Conseil d'État se compose essentiellement des éléments suivants : requête, fiche requête (enregistrement des différentes étapes de l'instruction de l'affaire), copie de la décision attaquée, mémoires échangés entre les parties, pièces justificatives, correspondance relative à l'instance, ampliation de la décision et, le cas échéant, procès-verbal d'enquête à la barre, procès-verbal d'audience du bureau des référés, note en délibéré de l'avocat. Lorsque le Conseil d'État juge en appel ou en cassation, le dossier de première instance ou d'appel est transmis à la section du Contentieux. Lorsque la décision a été « lue » et notifiée, le Conseil d'État ne conserve pas les dossiers des juridictions mais les leur renvoie.

Les dossiers sont classés par date de lecture de la décision. La connaissance de cette date permet d'identifier la cote sous laquelle le dossier de procédure est conservé aux Archives nationales. Or, dans les versements, il n'est pas rare que les dossiers soient regroupés par formation de jugement (d'abord toutes les affaires de la 1^{re} sous-section, puis celles de la 2^e, etc.) ou par type d'affaire (ordonnances de désistement groupées ensemble par exemple). Selon les époques et en fonction de l'importance des affaires, les formations de jugement au Conseil d'État peuvent être les suivantes : la sous-section jugeant seule, des sous-sections réunies, la section du Contentieux (siégeant en formation de jugement) et, enfin, l'assemblée du Contentieux. En fonction de la nature du contentieux, certaines séries de dossiers ont été conservées à part, notamment en matière de contentieux fiscal. Les fonds des instances spécialisées créées de manière temporaire ou permanente pour traiter certains types de contentieux (voir par exemple le chapitre 7) renferment également les dossiers de procédure les concernant.

Les Archives nationales conservent l'intégralité des dossiers qui leur ont été versés depuis 1870 jusqu'en 1967. Des lacunes existent : aucun dossier de procédure contentieuse n'a été conservé pour les années 1900 à 1925 à l'exception du contentieux fiscal (1920-1925). Les dossiers jugés entre 1968 et 1995 ont fait l'objet d'un échantillonnage en application du tableau de gestion des archives produites dans le cadre des activités consultatives et juridictionnelles du Conseil d'État signé par le ministère de la Culture et le Conseil d'État le 19 janvier 2009 : seuls ont été conservés les dossiers des jugements publiés ou signalés aux tables du *Recueil Lebon* ainsi que les dossiers dont le numéro se termine par 0.

Les dossiers d'avis contentieux sont gérés de la même manière qu'une affaire contentieuse. Selon les termes de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1987 portant

réforme du contentieux administratif, le Conseil d'État peut rendre des « avis sur une question de droit » (articles L 113-1, et R 113-1 à 4 du code de justice administrative). Au cours de l'examen d'une demande ou d'une requête, un tribunal administratif ou une cour administrative d'appel peuvent surseoir à statuer, le temps de soumettre au Conseil d'État une demande d'avis sur un point de droit. En pratique, le Conseil d'État n'est saisi qu'une dizaine de fois par an et les dossiers sont conservés dans la série des autres dossiers de procédure. Les minutes de ces avis sont librement communicables, comme celles des décisions. Un avis contentieux se reconnaît par sa rédaction, notamment par sa formule de conclusion : « rend l'avis suivant » (au lieu de « décide »). Ils sont publiés sur *ArianeWeb* et sur *Légifrance*.

Les décisions du Conseil d'État

Les séances du Conseil d'État sont publiques depuis l'ordonnance royale du 2 février 1831. Ce principe est aujourd'hui énoncé aux articles L 6 et L 10 du code de justice administrative, les décisions prises par le juge administratif sont communicables sans délai. La date de lecture ne correspond plus à une lecture publique mais à la date à laquelle la décision est affichée et rendue publique. C'est la date de référence pour le classement des archives contentieuses et le référencement de la décision.

Les minutes originales signées des décisions rendues par les formations de jugement sont systématiquement conservées dans une série à part et classées par date de lecture. Cette série commence en 1870.

Les conclusions des commissaires du gouvernement

Le commissaire du gouvernement (devenu rapporteur public depuis le décret n° 2009-14 du 7 janvier 2009) examine l'affaire et se prononce en toute indépendance lors de la séance publique de jugement. Prononcées oralement, ses conclusions ne font pas systématiquement l'objet d'une retranscription. Elles peuvent être publiées, exceptionnellement dans le *Recueil Lebon*, et plus souvent dans des revues de droit. Les conclusions ne figurent pas dans le dossier de procédure et leur conservation n'est pas systématique.

Les documents produits pour la gestion des affaires contentieuses

I Les registres

Jusqu'à leur remplacement par la base informatique (*Skipper*), les affaires ont été enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, en numérotation continue, sur des registres papier. La main courante contient seulement le numéro d'affaire, le nom du requérant et une description extrêmement sommaire de l'objet du litige.

Le registre de suivi permet de suivre tout l'historique du dossier : on y trouve le numéro d'ordre d'enregistrement, le nom de l'avocat, du requérant, de la partie adverse, le nom du rapporteur et celui du commissaire du gouvernement, la sous-section d'instruction, la date de séance et celle de lecture, le sens de la décision, des informations sur les étapes d'instruction et les pièces produites. Les registres de suivi de 1883 à 1988 sont conservés aux Archives nationales.

La suite de cette activité d'enregistrement est représentée par des bases de données et de gestion informatiques. Une extraction des enregistrements de la base *Skipper* (concernant la partie servant d'enregistrement et de suivi pour les requêtes traitées par la section du Contentieux) des années 1994 à 2014 a été versée aux Archives nationales sous forme d'archives électroniques.

I Les procès-verbaux

Signé par le président de la formation de jugement et le secrétaire compétent (de section ou de sous-section, selon le cas), le procès-verbal mentionne les affaires inscrites au rôle, le nom du commissaire du gouvernement et les membres présents. Il mentionne tous les cas spécifiques, par exemple le départ d'un membre de la formation de jugement dans une affaire, le conseiller désigné pour permettre d'atteindre le quorum ou pour départager sur la même affaire. Ces procès-verbaux peuvent également se présenter comme une collection des décisions des affaires inscrites à la même séance publique d'audience. En outre, ils contiennent des index annuels mentionnant le nom des parties. Des registres de procès-verbaux de séances existent pour la période 1870 à 1967 aux Archives nationales.

I Le rôle ou registre des séances

Le rôle est la liste des affaires jugées lors d'une séance, par une formation de jugement et avec un commissaire du gouvernement. Si, lors d'une séance, des affaires sont jugées en sous-section, puis d'autres affaires en section, elles sont portées sur deux rôles différents. Ces derniers sont numérotés et font parfois office de procès-verbal de séance : on y ajoute alors, durant le délibéré, les compléments nécessaires et les signatures. Les Archives nationales conservent des rôles de séances, correspondant à des ordres du jour des séances d'audience et de jugement, de 1907 à 1908 et de 1940 à 1943.

I L'aide à l'exécution des décisions de justice

Depuis le décret du 30 juillet 1963, plusieurs textes successifs ont cherché à renforcer le caractère effectif des décisions de justice. En cas d'inexécution d'une décision du Conseil d'État, le requérant peut se tourner vers la « Délégation à l'exécution des décisions de justice » (appellation variable selon les époques) rattachée à la section du Rapport et des études du Conseil d'État. Les Archives nationales conservent les dossiers des années 1990 et 1995 à titre d'échantillon.

Rechercher un dossier en fonction de sa date

Les archives antérieures à 1870

Les archives du Conseil d'État ont été détruites lors de l'incendie du palais d'Orsay en mai 1871. Pour les références exactes des reliquats dans les fonds du Conseil d'État et dans les sources complémentaires, il convient de se reporter aux deux premiers chapitres de la première partie. Sur toute la période antérieure à 1870, les séries d'imprimés du Conseil d'État (voir encart à la fin du premier chapitre) retracent, de manière incomplète et discontinue, les travaux de l'assemblée générale du Conseil d'État sur des affaires contentieuses qui lui ont été soumises.

Pour la période 1799-1815, des registres de «renvois aux différentes sections» (AF/IV/215 à 226), comprenant également l'enregistrement des affaires contentieuses renvoyées pour traitement aux sections jusqu'à la création de la commission du Contentieux en 1806, subsistent dans les fonds de la Secrétairerie d'État impériale et du cabinet de Napoléon I^{er}. Puis, des registres de «renvois au Conseil d'État des affaires contentieuses» (AF/IV/227 et 228) consignent les affaires instruites par la commission du Contentieux ayant été renvoyées à l'assemblée générale du Conseil d'État de 1806 à 1815. On retrouve des traces de l'activité contentieuse dans différents ensembles documentaires : minutes d'arrêts consulaires, décrets impériaux et avis du Conseil d'État (AF/IV/1-860), rôles des assemblées générales (AF/IV/1337) ainsi que dans les feuilles de présentation, comparables à des bordereaux d'envoi des avis accompagnant les avis rendus envoyés pour signature à la Secrétairerie d'État, également présents dans la série AF/IV. Les recueils des décisions du Conseil d'État publiés à partir de la Restauration ont permis de conserver une part importante de la jurisprudence de l'époque napoléonienne, même si les choix éditoriaux et la question de la disponibilité des sources ne permettent pas d'affirmer qu'ils restituent la totalité des arrêts rendus. On se reportera en particulier au recueil de Jean-Baptiste Sirey (édité de 1818 à 1823 et qui porte sur les années 1806 à 1820) et au *Recueil des décisions du Conseil d'État statuant au contentieux* de Louis-Antoine Macarel (fondé en 1821 et qui, depuis 1839, est intitulé de manière usuelle *Recueil Lebon*).

Pour la période allant de 1815 à 1870, des documents et des dossiers de procédure isolés concernant certaines affaires peuvent être repérés dans les fonds du Conseil d'État et dans des archives personnelles de membres. Un *Bulletin chronologique des arrêts du Conseil d'État* pour la période 1852-1861 figure aux Archives nationales dans un fonds de la sous-série AB/XIX. Enfin, les séries d'archives des différents ministères et administrations contiennent parfois des recueils de décisions ainsi que des dossiers de suivi d'affaires contentieuses concernant leur compétence. Pour cette période également, les recueils de jurisprudence (notamment le *Recueil Lebon*) permettent de pallier les lacunes documentaires.

Les archives postérieures à 1870

Les instruments de recherche concernant les séries de dossiers de procédure et de minutes de décisions sont d'une précision inégale jusqu'à une période récente. Certains indiquent uniquement les dates de lecture contenues dans une cote, d'autres uniquement les numéros d'affaires pour chaque cote, d'autres encore les deux éléments. Les plus récents fournissent également les dates de séance, les numéros de rôle, les formations de jugement, le nom du requérant, etc.

En ce qui concerne les minutes de décision, la clé de recherche dans les répertoires est toujours la date de lecture. Pour les dossiers de procédure contentieuse, les clés de recherche évoluent en fonction des différentes années de lecture comme suit :

Période	Référence d'accès
1870-1967	Date de lecture
1968-1969	Date de lecture et numéro de dossier
1970	Date de lecture
1971-1975	Date de lecture et numéro de dossier
1976	Date de lecture
1977	Date de lecture et numéro de dossier
1978-1979	Numéro de dossier
1980	Date de lecture
1981-1988	Numéro de dossier
1989-1990	Date de lecture et numéro de dossier
1991-1993	Numéro de dossier
À partir de 1994	Date de lecture et numéro de dossier

Les répertoires mentionnant la date de lecture et les numéros de dossier fournissent souvent d'autres descripteurs plus détaillés.

Grâce à la date de lecture et/ou au numéro de dossier, on peut alors repérer, dans l'instrument de recherche, la cote des dossiers ou des minutes de décision correspondant à la date de lecture ou au numéro de dossier en question et demander la communication (par extrait) du document en indiquant des références complémentaires (numéro d'affaire, date de lecture, nom du requérant).

En l'absence d'information sur la date de lecture du dossier ou le numéro d'affaire du dossier ou de la décision recherchés, un dépouillement systématique des registres d'enregistrement et de suivi du contentieux est nécessaire.

Il convient également de consulter les publications des décisions du Conseil d'État dans les recueils de jurisprudence et publications périodiques. Pour la période la plus récente, le Conseil d'État propose également sa base de données jurispruden-

tielle *ArianeWeb* (<http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/ArianeWeb>) qui permet de trouver les références nécessaires à la recherche des dossiers, notamment le numéro d'affaire ou la date de lecture. Cette base donne accès à des centaines de milliers de documents : des décisions et avis contentieux du Conseil d'État et des cours administratives d'appel, des analyses de ces décisions et avis ayant été retenus pour leur apport à la jurisprudence, ainsi qu'une sélection de conclusions de rapporteurs publics. Ces documents sont présentés dans des fonds distincts. Le périmètre de mise en ligne est précisé pour chaque fonds. Les données étant anonymisées, il est nécessaire de chercher par date de lecture ou numéro d'affaire.

Pour les affaires plus anciennes, il est recommandé de consulter le *Recueil Lebon*. Ces recherches peuvent être recoupées avec d'autres recueils de jurisprudence publiant les textes et des analyses de décisions du Conseil d'État (*Recueil Sirey*, *Recueil Dalloz*).

3 CHAPITRE 3

Les recherches biographiques

Cette fiche est conçue comme un outil à destination de toute personne s'intéressant au parcours biographique d'un membre du Conseil d'État, d'un agent du Conseil d'État, d'un agent de greffe, d'un magistrat administratif ou d'un avocat aux conseils. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, mais recense les principales sources consultables dans les fonds du Conseil d'État et d'autres institutions, fonds majoritairement conservés aux Archives nationales.

Éléments biographiques communs

En guise de rappel, on pourra consulter ci-dessous plusieurs sources exploitables pour rechercher des informations concernant l'état civil et l'état des services militaires, les actes notariaux, les distinctions honorifiques et la formation des différentes catégories de personnel du Conseil d'État et de la juridiction administrative, ainsi que, le cas échéant, leur mobilisation et leur situation durant les deux guerres mondiales.

État civil, état des services militaires et actes notariaux

Les archives départementales du département de naissance conservent les registres d'état civil et les registres matricules militaires, qui donnent des informations sur l'état civil et sur l'état des services militaires effectués par un individu.

Les actes notariaux sont susceptibles de contenir des informations sur le lignage et le patrimoine d'un individu. Les minutes notariales sont conservées aux archives départementales ou, pour Paris, aux Archives nationales.

Distinctions honorifiques

Les dossiers nominatifs de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur contiennent de nombreux documents d'état civil comportant parfois des éléments de carrière. Les dossiers nominatifs numérisés des personnes nommées ou promues dans l'Ordre depuis 1802 et décédées avant 1977 sont consultables dans la base de données *Léonore* (<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/leonore/recherche.htm>). Les dossiers originaux de titulaires sont conservés aux Archives nationales (série LH et versements en cotation continue) ou, pour les plus récents, à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Les dossiers de proposition élaborés par les ministères sont conservés aux Archives nationales, dans les fonds de chaque administration.

Formation

Dans le cadre d'une recherche biographique, les sources concernant les études poursuivies par les individus peuvent se révéler particulièrement riches pour éclairer leur parcours. Les archives des universités parisiennes sont conservées aux Archives nationales, en particulier dans les différents fonds d'archives d'universités sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (notamment les universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris Descartes, Paris Diderot, Sorbonne Université) ou dans la sous-série AJ/16 pour l'université de Paris, et aux archives départementales pour les universités des départements d'Île-de-France et de province. Ces fonds comprennent notamment des certificats d'études et des diplômes, des dossiers de candidatures et des procès-verbaux individuels. Aux Archives nationales, la sous-série F/17 contient également des relevés trimestriels des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur (années universitaires 1873-1874 à 1907-1908), des répertoires chronologiques et alphabétiques des agrégés de l'université (1821-1899) et des diplômes et répertoires des diplômes délivrés par les écoles et facultés (xix^e-xx^e siècles).

Jusqu'en 1945, l'École libre des sciences politiques a dispensé une formation complémentaire pour ceux qui se destinaient au concours de l'auditorat. Les dossiers des étudiants, qui existent depuis 1873, sont conservés par le Centre d'histoire des Sciences Po.

Le fonds de l'École nationale d'administration (ÉNA), conservé aux Archives nationales, contient des dossiers par promotion notamment constitués de notices individuelles, comptes rendus de stages et correspondances (1946-1986), de dossiers par promotion de concours et examens (1946-1990), de registres d'inscription (1946-1986), de registres de certificats de classement et d'épreuves d'admission (1945-2000), de dossiers individuels des élèves (1946-1953), de rapports et dossiers individuels de stages (1946-1995) et de pièces relatives à l'affectation dans les centres de préparation au concours d'entrée de l'ÉNA (1973-1984).

Certains membres, magistrats et agents ont également suivi leur formation initiale dans des grandes écoles, ainsi les Écoles normales supérieures et l'École nationale des chartes dont les fonds sont conservés aux Archives nationales, ou encore l'École polytechnique, dont la bibliothèque centrale conserve des registres et dossiers de scolarité et a mis en ligne sur son site (<http://bibli-polytechnique.fr>) l'ensemble des fiches matricules des élèves.

Mobilisation et situation durant les deux guerres mondiales

Le fonds du Conseil d'État comprend, dans le versement 20040382 du secrétariat général, des archives relatives à la mobilisation des membres et des agents durant la Première Guerre mondiale, telles que la liste de mobilisation en 1914, des états nominatifs annuels, des demandes de démobilisation de membres du Conseil d'État

sous les drapeaux, des sursis et dispenses d'appel, des correspondances (1914-1919), des dossiers individuels et des décisions de sursis, ainsi que des fiches individuelles de renseignements militaires et des hommages funèbres. Il contient également la liste du personnel resté à Paris et de celui replié à Bordeaux (1914).

Le versement 20040382 contient également des archives concernant la mobilisation des membres et des agents durant la Seconde Guerre mondiale telles que l'adresse militaire des membres mobilisés, les listes et la localisation des prisonniers de guerre, leurs dossiers individuels, des reçus d'expéditions, des rapports d'envois de colis et des demandes de libération, de la correspondance avec les prisonniers, ainsi qu'un hommage de 1949 aux morts de 1939-1945. Plusieurs dossiers documentent les déménagements successifs du Conseil d'État pendant la Seconde Guerre mondiale (replis à Angers, Monségur, Royat, retour à Paris). Ils se composent de listes des membres et du personnel présents, d'ordres de mission et de service, de candidatures à l'auditorat, de listes de membres en service extérieur en zone occupée, de demandes de dérogation pour se présenter à un emploi au Conseil d'État, de listes de personnes regagnant Paris, de laissez-passer, de déclarations individuelles de non-judéité, de tableaux des membres hors-cadre ou en service extérieur, d'arrêtés statutaires, de relevés d'indemnités de repliement, de propositions pour la Légion d'honneur en 1941 et de correspondances (1939-1945), ainsi que d'une liste des membres concernés par l'épuration (1944).

Par ailleurs, si le membre du Conseil d'État est «mort pour la France» au cours de la Grande Guerre, on conseillera de consulter la base de données nationale *Grand Mémorial*, et, si le membre du Conseil d'État est «mort pour la France» durant la Seconde Guerre mondiale, le site internet *Mémoire des hommes* du ministère des Armées (qui comprend également les fichiers nominatifs des soldats de la guerre d'Indochine, de la guerre de Corée, de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie «morts pour la France»).

Membres du Conseil d'État

Carrière au Conseil d'État

La majeure partie des archives du Conseil d'État antérieures à 1871 a disparu à la suite de l'incendie du palais d'Orsay, dans la nuit du 23 au 24 mai 1871. Plusieurs sources et publications permettent cependant de retracer le parcours biographique des membres du XIX^e siècle. Ces sources sont essentiellement conservées aux Archives nationales.

I Sous-série O/2 : archives de la Maison de l'empereur (Premier Empire)

Cette sous-série contient notamment des états mensuels des auditeurs inspecteurs de la comptabilité des Bâtiments et du Mobilier de la Couronne (1801-1815), des décrets et correspondances concernant des auditeurs.

I Série A : collections de lettres et pièces diverses

Cette série renferme quelques pièces concernant le Conseil d'État et notamment son personnel et ses avis (an VIII-1815).

I Série AD : archives imprimées

Un complément d'information peut être recherché dans la série AD qui contient une collection d'imprimés du ministère de la Justice, avec notamment des compositions de candidats au concours de l'auditorat au Conseil d'État (1848-1849).

I Série AF : archives du pouvoir exécutif

Dans le cadre d'une recherche biographique portant sur un membre du Conseil d'État napoléonien, la sous-série AF/IV des archives de la Secrétairerie d'État impériale et du cabinet de Napoléon I^{er} constitue une source intéressante. La série des minutes des arrêtés consulaires, des décrets impériaux et des avis du Conseil d'État contient des listes de service, établies en principe chaque trimestre et indiquant les fonctions et attributions des membres au sein de l'institution et dans les autres administrations. Ces listes n'ont malheureusement pas toujours été dressées de façon rigoureuse. Il faut donc les compléter avec les notices individuelles, les listes de conseillers en service ordinaire ou de membres du Conseil d'État répartis par section, et le registre contenant la liste des membres du Conseil d'État qui comprend, pour chacun d'eux, une brève notice biographique. Les dossiers de candidature à des places d'auditeurs comprennent, quant à eux, des pièces justificatives fournies par l'impétrant sur sa famille, ses diplômes et son patrimoine ainsi que des renseignements et appréciations rassemblés par l'administration sur ses qualités et ses aptitudes. La sous-série contient également les prestations de serment des membres du Conseil d'État à l'empereur (an XIII), des prestations de serment et notes sur le personnel (1811-1814), les registres de la correspondance de la Secrétairerie d'État dans lesquels figurent des lettres concernant les membres (an VIII-1815), des pièces concernant les auditeurs du Conseil d'État telles que la liste générale alphabétique des candidats (1813) et les dossiers de candidats à des places d'auditeurs (1809-1813), les frais de mission des auditeurs et la liste des membres du Conseil d'État (an VIII-1814).

La sous-série AF/V consacrée aux archives du gouvernement provisoire contient des pièces concernant les membres, notamment un registre de correspondances de la Secrétairerie d'État du 1^{er} mai au 16 octobre 1814 et des actes du gouvernement provisoire refusant des candidatures à des fonctions au Conseil d'État (1814-1815),

la liste des signataires de l'adhésion du Conseil d'État à Louis XVIII (1814), des ordonnances et arrêtés concernant la nomination de membres du Conseil d'État provisoire aux titres et fonctions de ministre d'État (1814), des demandes de fonctions ou de promotions dans le nouveau Conseil d'État (1814).

I Fonds du ministère de la Justice

Le lien entre le ministère de la Justice et le Conseil d'État a été renforcé par la loi du 24 mai 1872 réorganisant le Conseil d'État et confiant la présidence de l'institution au ministre de la Justice, garde des Sceaux. En conséquence, les archives du ministère se révèlent être une source précieuse d'informations sur les membres.

La sous-série BB/1 contient des actes de nomination (1810-1813) et des dossiers de justification de ressources, de situation militaire et de titres du personnel du Conseil d'État (1810-1813).

Pour les régimes qui succèdent à l'Empire, les sources relatives au Conseil d'État proviennent en grande partie du fonds du ministère de la Justice et, à partir de 1852, de la sous-série du ministère d'État. La sous-série BB/30 contient notamment un ensemble de dossiers de carrière de membres (1834-1904), des dossiers relatifs au traitement des membres, des dossiers de candidature et des demandes de places de conseillers d'État, de maîtres de requêtes et d'auditeurs, des demandes de titres, des correspondances (1806-1856), des notices et dossiers individuels d'auditeurs (1810-1813). Elle renferme aussi de la correspondance et des pièces diverses concernant notamment le personnel et le concours pour l'auditorat (1891-1937), des décrets et arrêtés concernant le Conseil d'État, notamment le personnel (1872-1927), des correspondances et pièces diverses relatives aux emplois dépendant du ministère de la Justice réservés aux militaires, notamment au Conseil d'État (1891-1920), et à la mobilisation du personnel dépendant du ministère de la Justice, notamment au Conseil d'État (1915).

La sous-série BB/30 contient également les imprimés des projets de loi, d'arrêté, de décret et de règlement, des rapports et des avis examinés par le Conseil d'État dans le cadre de son activité consultative (1800-1818, 1862-1919). Cette collection d'imprimés présente un intérêt considérable pour une recherche portant sur l'activité d'un membre et complète le fonds du Conseil d'État pour la période antérieure à 1871.

Des dossiers de demandes de pensions des personnels du Conseil d'État figurent dans la sous-série BB/25, mélangés avec ceux des autres catégories du personnel judiciaire (1854-1927).

Outre la série BB, les chercheurs devront aussi consulter les différents versements en cotation continue du ministère de la Justice et de ses services effectués à partir de 1979 pour rechercher des informations sur les membres du Conseil d'État.

I Sous-série F/70 : ministère d'État (Second Empire)

Cette sous-série contient des ordonnances de paiement du personnel du Conseil d'État (1852-1862), des pétitions, réclamations et demandes d'emplois (1852-1870), des décrets et de la correspondance concernant la nomination des conseillers d'État, maîtres des requêtes et auditeurs (1852-1869), des propositions et arrêtés concernant le personnel du Conseil d'État (1852-1870), des demandes de nomination au Conseil d'État (1852-1869), des pièces relatives à l'examen pour l'admission à l'auditorat (1849-1867), des lettres de démission de conseillers et d'auditeurs (1855-1868) et des dossiers de proposition dans l'ordre de la Légion d'honneur. La sous-série comprend également des dossiers individuels d'auditeurs attachés à des ministères et à des administrations diverses, à des préfetures, ou encore d'auditeurs sous-préfets, et de la correspondance (1852-1869).

I Série C : Assemblées nationales

Cette série contient des pièces sur la nomination des conseillers d'État chargés de soutenir la discussion devant le Corps législatif et le Sénat, ainsi que des archives relatives aux élections de conseillers d'État (1848, 1849, 1851, 1872, 1873), la liste des soixante candidats présentés par la commission spéciale de l'Assemblée et la liste des conseillers d'État et des maîtres des requêtes nommés (1849).

Entre 1872 et 1875, les conseillers d'État en service ordinaire sont élus par l'Assemblée nationale. Les archives de l'Assemblée conservent ainsi des pièces relatives à l'élection des conseillers d'État (1872-1876), ainsi que des procès-verbaux de séance, listes de candidatures aux fonctions de conseillers d'État et correspondances de la Commission chargée de présenter à l'Assemblée nationale la liste des candidats au Conseil d'État (1872-1874).

I Fonds du Conseil d'État

La série AL des Archives nationales, relative au Conseil d'État, comprend des pièces relatives au concours de l'auditorat, notamment les dossiers d'inscription des candidats (1910-1940), un ensemble de pièces comportant des renseignements confidentiels sur des candidats (1874-1930), les procès-verbaux des séances d'admission (1872-1912) et les copies des candidats (1872 à 1878), les registres d'inscription (1872-1914), le registre de sujets des épreuves préparatoires écrites, des épreuves définitives écrites et des épreuves orales (1872-1946), les listes des candidats reçus au concours (1887-1926).

Le dossier de carrière est le point de départ de toute recherche portant sur l'activité d'un membre. À défaut du dossier, en particulier pour le XIX^e siècle, une « fiche matricule » condense l'essentiel des informations sur la carrière du membre. Ces dossiers et fiches sont conservés dans le versement 20040382 du secrétariat général du Conseil d'État. Outre les dossiers de carrière des membres décédés avant 2002, ce versement

comprend les dossiers relatifs au concours de l'auditorat, riches en informations individuelles pour la période s'étendant de 1872 à 1946 et contenant, pour chaque session du concours, la liste des candidats, le rang des admis, les rapports du jury et un certain nombre de copies. Le versement contient également des procès-verbaux des séances du bureau des présidents (tenus systématiquement depuis 1899), au cours desquelles se règlent les affectations. Les arrêtés et décrets du vice-président du Conseil d'État apportent également des informations sur la carrière d'un membre, ainsi que sur sa participation à certaines missions et commissions spéciales ou à un groupe de travail. On trouvera également des informations biographiques dans les dossiers relatifs aux activités extérieures des membres (composés notamment de fiches individuelles, de questionnaires et de correspondance), dans les «livrets de famille» des membres (1884-1939), dans les dossiers relatifs aux cérémonies et hommages en l'honneur de membres, et dans les dossiers constitués à l'occasion des obsèques des membres (1871-1970) qui comprennent notamment des allocutions, des faire-part et de la correspondance.

Certains membres ont versé au Conseil d'État des archives produites ou reçues dans le cadre d'une partie de leur carrière (Bernard Chenot, Christian Chavanon, Marc Barbet, Pierre Nicolaÿ et Marceau Long, dans le cadre de leur fonction de vice-président du Conseil d'État) ou de l'ensemble de celle-ci (Bernard Ducamin, président de section).

Les Archives nationales conservent plusieurs fonds d'archives personnelles ayant appartenu à des membres du Conseil d'État. Ces fonds apportent des informations sur le milieu d'origine du membre, sa vie familiale, ses fonctions, et sont, lorsqu'ils existent, essentiels dans le cadre d'une recherche biographique. Ils sont cependant dispersés entre les fonds d'archives personnelles et familiales (série AP et sous-série AB/XIX) et les fonds divers de la série AJ. Il ne faut pas confondre ces fonds avec les fonds d'archives publiques du Conseil d'État, qui correspondent à des archives versées par un membre dans le cadre de ses fonctions et peuvent néanmoins contenir des papiers personnels.

Les archives des commissions spéciales et des juridictions spécialisées (telles que la Commission supérieure des dommages de guerre, la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre, le Jury national des marchés de guerre, le Conseil des prises) auxquelles le membre a pris part contiennent de manière générale des décrets et arrêtés de nomination, documents comptables et correspondance pouvant intéresser une recherche biographique. Ces commissions et juridictions, parfois internes au Conseil d'État, parfois indépendantes, étaient fortement liées au Conseil d'État par leur siège, leur secrétariat et leur composition.

Les archives du Conseil d'État conservées aux Archives nationales contiennent peu de portraits des membres.

Pour compléter les informations concernant la carrière du membre et les fonctions occupées, on conseillera au chercheur de consulter les archives des sections dont le membre a fait partie, en se reportant au préalable aux fiches de recherche sur les dossiers d'affaires contentieuses et sur les dossiers d'affaires administratives.

Par ailleurs, plusieurs organismes ont recueilli un témoignage oral sur leur carrière, parmi lesquels la Commission des archives constitutionnelles, les archives du Premier ministre, et les comités d'histoire de certaines administrations, dont le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative.

Le service d'archives de la préfecture de police de Paris conserve des fiches de renseignements sur certains membres du Conseil d'État.

I Sources imprimées

Plusieurs sources imprimées sont indispensables pour obtenir des informations sur des membres. Elles permettent un croisement des sources souvent fort utile pour vérifier, par exemple, les dates de nomination des membres du XIX^e siècle.

Préalablement à toute recherche, il est ainsi préférable de consulter la notice biographique du membre dans l'ouvrage de Roland Drago, Jean Imbert, Jean Tulard et François Monnier *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État, 1799-2002* (Fayard, 2004).

L'*Annuaire du Conseil d'État* indique pour chaque année les fonctions et grades des membres et leur position dans le tableau (position évoluant en fonction de l'ancienneté du membre). À partir de 1872, une collection complète de ces annuaires existe au Conseil d'État et, à partir de 1903, à la Bibliothèque nationale de France. Pour la période antérieure, seules quelques années sont consultables.

La consultation du *Moniteur universel*, du *Journal officiel de l'Empire français* ou du *Journal officiel de la République française*, selon la période d'activité du membre faisant l'objet des recherches, permet d'identifier les dates de nomination des membres au Conseil d'État, si elles ne figurent pas dans son dossier de carrière, et dans les ministères.

Le *Bottin administratif*, périodique qui, depuis 1939, recense les coordonnées des personnels des administrations publiques, peut également se révéler utile pour obtenir des informations sur la carrière d'un membre.

Activités en dehors du Conseil d'État

La plupart des membres ont exercé d'autres fonctions administratives, notamment dans les administrations centrales des ministères et dans les cabinets ministériels, avant ou après leur entrée au Conseil d'État. Ces différentes fonctions ont donné lieu à la constitution par les administrations concernées de dossiers individuels souvent riches en informations sur la carrière effectuée, mais aussi sur les fonctions exercées

auparavant ou postérieurement. Ces dossiers sont conservés dans les archives des différents ministères. Elles sont classées selon le cadre de classement alpha-thématique ou par numéro de versement (cotation continue). Ainsi, la sous-série BB/6(II) contient les dossiers de carrière des magistrats (1848-1900). On peut y retrouver des dossiers de membres du Conseil d'État ayant effectué une partie de leur carrière au ministère de la Justice. Au sein de la série F, qui concentre les versements des ministères et administrations qui en dépendent, la sous-série F/1b consacrée aux archives du ministère de l'Intérieur relatives à son personnel administratif contient des dossiers de carrière des préfets, sous-préfets, conseillers et secrétaires de préfecture (1800-1880) et du personnel de l'administration centrale (an VIII-1890). La sous-série F/14 renferme des pièces concernant les auditeurs affectés à la direction générale des Ponts et Chaussées (1808-1810), à la direction générale des Mines (1811-1812) et les dossiers de carrière des auditeurs affectés au ministère des Travaux publics conservés parmi ceux du personnel ministériel (1800-1931). Dans la sous-série F/17, les dossiers de carrière des membres du Conseil d'État affectés au ministère de l'Instruction publique sont également conservés parmi ceux du personnel ministériel (xix^e-xx^e siècles).

Par ailleurs, la série AL des archives du Conseil d'État contient un versement d'archives du secrétariat général composé de dossiers relatifs aux fonctions exercées par les membres à l'extérieur (1849-1989).

Les fonctions des membres dans les cabinets ministériels apparaissent également dans les publications institutionnelles, les organigrammes ministériels et le *Journal officiel*.

Plusieurs membres ont eu une carrière militaire. Pour identifier les archives consultables, on se reportera à la fiche de recherche sur les militaires en ligne sur le site des Archives nationales, onglet «Aide à la recherche» (<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>). Le Service historique de la Défense (SHD) conserve notamment les dossiers de carrière des officiers. Y figurent des éléments d'état civil, les états signalétiques de services retraçant les affectations successives de l'officier, ses notations par ses supérieurs, les textes de ses décorations. Ce service conserve également de nombreux témoignages de membres du Conseil d'État.

Des membres du Conseil d'État ont également exercé des fonctions d'enseignement. Les archives de fonctionnement des institutions au sein desquelles ils ont enseigné peuvent ainsi apporter des informations sur leur parcours biographique.

L'appartenance de certains membres du Conseil d'État au corps diplomatique ou au corps préfectoral est documentée par des dossiers individuels conservés respectivement aux Archives diplomatiques et aux Archives nationales. Une carrière dans d'autres corps peut aussi donner lieu à la constitution d'un dossier individuel : c'est notamment le cas des corps techniques comme les ingénieurs des Ponts et Chaussées ou des Mines.

Plusieurs membres du Conseil d'État se sont engagés en politique. Pour les députés et les sénateurs, on pourra se reporter aux éditions successives du *Dictionnaire des parlementaires français* et à la base de données des députés français depuis 1789 (<http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>). Des fonctions exécutives, au sein du gouvernement ou à la tête d'une collectivité territoriale, sont aussi à l'origine de fonds d'archives significatifs.

Le Centre d'histoire de Sciences Po conserve des fonds d'archives de membres du Conseil d'État, provenant de dons.

Les Archives nationales et les Archives départementales conservent parfois des archives produites ou reçues par un membre dans le cadre d'une mission extérieure ou illustrant son activité. C'est le cas, par exemple, des archives de la Mission interministérielle d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon (1963-1982), présidée par Pierre Racine, conseiller d'État, qui sont conservées aux Archives départementales de l'Hérault.

Certains membres du Conseil d'État ont choisi de faire carrière dans des entreprises publiques ou chargées d'un service public. Citons par exemple Henri Siméon, qui fut, en 1853, un des fondateurs et le premier président de la Compagnie générale des eaux, ou Bernard Chenot, qui présida la Compagnie des assurances générales puis les Assurances générales de France de 1964 à 1971. Ils exercent parfois également des fonctions relevant du secteur privé. Ils sont ainsi présents dans les organes dirigeants d'associations et de fondations ou d'entreprises privées du secteur de la banque et de l'assurance en tant que membres du conseil d'administration, comme l'a été René Mayer à la banque Rothschild de 1928 à 1940.

Agents du Conseil d'État

Les archives concernant la gestion du personnel du Conseil d'État énumérées dans la seconde partie de cette fiche sont susceptibles de contenir des pièces relatives aux agents du Conseil d'État, notamment dans la sous-série AF/IV des archives de la Secrétairerie d'État impériale et du cabinet de Napoléon I^{er}, les sous-séries BB/25 et BB/30 des archives du ministère de la Justice et la sous-série F/70 dédiée aux archives du ministère d'État (Second Empire).

La majeure partie des archives concernant les agents du Conseil d'État est conservée dans le fonds de l'institution, plus particulièrement dans le versement 20040382 du secrétariat général. Il contient en effet les dossiers individuels de carrière des agents en fonction entre 1820 et 1986. Pour la période 1815-1872, les dossiers contiennent de la documentation relative au personnel, reconstituée après l'incendie de 1871. Lorsqu'ils sont complets, les dossiers contiennent généralement des lettres de candidature, formulaires pour le registre matricule, pièces d'état civil, arrêtés, états de service, états de service militaire, dossiers de pension, notes, et de la

correspondance. Le versement contient également un registre matricule des anciens agents (1850-1960) détaillant les date et lieu de naissance, les dates de nomination et le traitement, des registres et états (1875-1980), des pièces relatives aux recrutements et concours (1932-1987) au contrôle des effectifs (1939-1969), aux pensions (1898-1952) et des procès-verbaux des commissions administratives paritaires (1948-1980). Enfin, certains dossiers relatifs aux obsèques de personnalités du Conseil d'État concernent des agents.

L'*Annuaire du Conseil d'État* indique les fonctions et la place occupée par certains agents dans l'organigramme des services et sections de l'institution.

Agents de greffe

De la création des conseils de préfecture jusqu'en 1990, l'administration de la carrière des agents de greffe a été intégralement assurée par les services du ministère de l'Intérieur. La consultation du fonds de ce ministère est ainsi essentielle pour obtenir des informations biographiques sur un agent de greffe de conseil de préfecture, puis de tribunal administratif. Le transfert d'attributions du ministère de l'Intérieur au Conseil d'État, intervenu entre 1989 et 1991, n'a pas modifié le ministère de rattachement des agents de greffe des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, en ce qui concerne leur recrutement et leur gestion. À partir de cette date, ils sont cependant rémunérés sur des emplois relevant du budget du Conseil d'État. Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, contresigne dès lors les décrets et arrêtés individuels concernant le corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. La carrière des agents de greffe relève aujourd'hui de cette double gestion.

Magistrats administratifs

Dans le fonds du ministère de l'Intérieur, la sous-série F/1b consacrée à son personnel contient notamment des pièces relatives aux conseillers de préfecture (1926-1959) et des dossiers de carrière de conseillers de tribunaux administratifs (jusqu'en 1970). Le versement 20110148 du bureau des tribunaux administratifs (BTA) contient des rapports d'inspection et de synthèse, notes et correspondance (1946-1987), des éléments relatifs à la gestion administrative des magistrats tels que des états des effectifs et des mouvements dans le corps, des demandes d'affectation, notes et correspondances (1968-1989), des dossiers de carrière de magistrats partis en retraite avant 1989, des archives relatives à la gestion des activités extérieures des magistrats (1950-1987) et aux conférences des présidents de juridiction (1980-1989), ainsi que les dossiers de réunions des différentes instances paritaires (1979-1989). Ce bureau a en effet été le destinataire de tous les rapports d'inspection réalisés par la Mission permanente d'inspection des juridictions administratives (MIJA), qui permettent notamment

d'établir la liste exhaustive des présidents d'un tribunal à partir de 1953. Les archives du bureau des tribunaux administratifs permettent également d'identifier les commissions auxquelles le magistrat a pris part.

Conformément aux dispositions de la loi n° 87-1127 du 31 décembre 1987 et du décret n° 89-915 du 19 décembre 1989, les attributions du bureau des tribunaux administratifs sont transférées au nouveau service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (STACAA) du Conseil d'État, dont les activités débutent en janvier 1990. Le fonds de ce service contient les dossiers de carrière des magistrats partis en retraite ou ayant quitté le corps entre 1990 et 2005, les dossiers de carrière partiels de magistrats en position de détachement et de magistrats radiés du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, des rapports annuels d'activité, les comptes rendus des réunions du Conseil supérieur des tribunaux administratifs (1990-2008), les documents relatifs au cumul des rémunérations et à la gestion des primes, au recrutement des magistrats au tour extérieur et au recrutement complémentaire (1988-1992, 1997, 2004-2008), ainsi qu'aux mouvements dans le corps des magistrats (1990-2004). En 2008, la réorganisation du Conseil d'État transfère la gestion des magistrats à la direction des ressources humaines de l'institution.

Le fonds de la Mission d'inspection de la juridiction administrative (MIJA), créée par l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'État, renferme des rapports de missions d'inspection, des rapports de l'Inspection générale de l'administration, des rapports annuels d'activité, des notices biographiques et des photographies (1948-1990).

Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation («avocats aux conseils») sont des officiers ministériels. Ils sont titulaires d'un office qui leur est conféré à vie par l'autorité publique et pour lequel ils ont le droit de présenter un successeur. Le nombre et l'implantation des offices sont déterminés par le garde des Sceaux. L'officier ministériel ne peut exercer ses fonctions qu'à la suite d'un agrément du garde des Sceaux, qui prend la forme d'un arrêté. La même procédure encadre la cessation de ses fonctions. Si, au cours de sa carrière, l'officier ministériel exerce dans plusieurs offices, un arrêté sera pris à chaque nomination et à chaque démission.

Comme les membres du Conseil d'État, les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation ont généralement suivi un cursus universitaire. Ils ont également souvent été élèves des écoles de formation des barreaux et de grandes écoles, notamment des écoles de sciences politiques.

L'accès à la profession est soumis à des conditions de nationalité et de moralité, de diplômes, de formation et de réussite à un examen d'aptitude. L'accès à l'Ordre

des avocats aux Conseils est subordonné à une nomination prononcée par arrêté du garde des Sceaux. Des dispenses de formation existent, notamment pour les membres et anciens membres du Conseil d'État, magistrats et anciens magistrats de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, ou pour les professeurs d'université chargés d'un enseignement juridique.

Les archives du ministère de la Justice, ainsi que les sous-séries du cadre de classement des Archives nationales dédiées au ministère sont susceptibles de contenir des pièces relatives aux avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Ainsi, les sous-séries BB/1, BB/9 et BB/10 contiennent des pièces relatives aux avocats aux conseils, notamment des listes, nominations, dossiers de présentation et correspondances (1806-1937). Les archives du bureau de la gestion des professions – bureau des officiers ministériels et de la déontologie (sous-direction des professions judiciaires et juridiques, direction des Affaires civiles et du sceau) comprennent des arrêtés originaux relatifs aux avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1981-1987). Ces arrêtés concernent les nominations individuelles et de sociétés civiles professionnelles (SCP), les constitutions, retraits, modifications et dissolutions de SCP, les modifications de raisons sociales des SCP, les créations, suppressions et transferts d'offices, les déclarations d'offices vacants, les démissions, l'honorariat, les autorisations d'ouverture de bureaux annexes. Les archives de la sous-direction comprennent également des dossiers d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation relatifs aux cessions d'office et contentieux disciplinaire (1917-2003) et des dossiers d'avocats ayant cessé leur fonction entre 1981 et 2000.

Les avocats aux conseils interviennent dans les procédures d'assistance judiciaire. L'assistance judiciaire, instituée par la loi du 22 janvier 1851 (modifiée par la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972, puis par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée), s'adresse aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits en justice. L'admission à l'aide judiciaire est prononcée par les bureaux d'aide judiciaire institués près les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, notamment la Cour de cassation et le Conseil d'État.

Les Archives nationales conservent des archives du bureau d'assistance judiciaire du Conseil d'État et des archives de la Cour de cassation concernant les nominations de membres du bureau d'aide judiciaire et des avocats aux conseils.

Plusieurs avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation sont devenus membres du Conseil d'État ou magistrats de la Cour de cassation et, à l'inverse, l'Ordre des avocats aux conseils a accueilli dans ses rangs des membres du Conseil d'État et des magistrats de la Cour de cassation. Ces fonctions, antérieures ou ultérieures, ont pu conduire à la création d'un dossier de carrière dans les corps concernés.

L'*Annuaire du Conseil d'État* comporte un tableau des avocats aux conseils et une liste des membres du Conseil de l'Ordre.

Exemples de parcours de membres du Conseil d'État

Les carrières des membres du Conseil d'État se caractérisent par leur diversité. Diversité des voies d'entrée au Conseil d'État avec ou sans concours, dès l'auditorat, en tant que maître des requêtes ou en tant que conseiller d'État, diversité des parcours internes à l'institution et à l'extérieur, diversité enfin des sources archivistiques permettant de retracer les carrières des membres selon leur période d'activité. Dans le prolongement de la fiche de recherches biographiques, nous avons choisi d'illustrer cette diversité des parcours à travers l'exemple de sept carrières de membres du Conseil d'État s'inscrivant dans les parties chronologiques du guide et mettant en parallèle leurs biographies et les sources d'archives disponibles.

Cormenin (*Louis Marie de La Haye de*) 6 janvier 1788-6 mai 1868

Fils d'un maître des comptes en la chambre des comptes de Paris, Louis de Cormenin naît à Paris le 6 janvier 1788. Après des études au lycée Louis-le-Grand, puis à l'École de droit, il entame une carrière d'avocat, avant d'être nommé auditeur de 1^{re} classe en service ordinaire près le ministère de la Justice et la section de Législation « n'assistant pas aux séances impériales » le 19 janvier 1810. En 1813, il est nommé auditeur « assistant aux séances impériales » et est affecté à la commission des affaires contentieuses. Il est nommé maître des requêtes surnuméraire affecté au comité du Contentieux le 5 juillet 1814 et prête serment le 3 août suivant. Louis de Cormenin est écarté durant les Cent-Jours. Au retour du roi, il est nommé maître des requêtes en service ordinaire affecté au comité du Contentieux et exerce ses fonctions jusqu'au 20 août 1830, date à laquelle il donne sa démission. Il est nommé conseiller d'État le 27 février 1848, puis vice-président du Conseil d'État par arrêté du Gouvernement provisoire du lendemain. À la suite de son élection à l'Assemblée constituante (dont il est élu vice-président le 5 mai 1848), il démissionne du Conseil d'État le 21 juin 1848 et est nommé président honoraire le 21 juillet. Élu conseiller d'État par l'Assemblée nationale le 18 avril 1849 et président de la section du Contentieux le 19 avril, Louis de Cormenin est réélu le 29 juin 1849 et siège au Conseil jusqu'à la dissolution qui suit le coup d'État du 2 décembre 1851. Rallié à l'Empire le 31 juillet 1852, il est à nouveau nommé conseiller d'État, affecté à la section de l'Intérieur, de l'instruction publique et des cultes, jusqu'à son décès, à Paris, le 6 mai 1868.

Élu député de 1828 à 1846, Louis de Cormenin siège à l'extrême gauche sous la monarchie de Juillet. Opposant au régime, il publie de nombreux pamphlets, notamment sous le pseudonyme de Timon. Il est l'un des signataires de « l'Adresse des 221 ». Au début de la révolution de 1848, il rédige la loi électorale et, après son élection à l'Assemblée, préside la commission chargée de rédiger la Constitution. Sous la Restauration, il est nommé chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, obtient le

titre de baron (1818) et est autorisé à constituer un majorat au titre héréditaire de vicomte (1826). Sous le Second Empire, il entre à l'Académie des sciences morales et politiques (1855) et est nommé commandeur de la Légion d'honneur (1865).

Louis de Cormenin est l'auteur de plusieurs publications importantes dans l'histoire du droit administratif, parmi lesquelles : *Du Conseil d'État envisagé comme conseil et comme juridiction sous notre monarchie constitutionnelle* (Pillet, 1818), *De la responsabilité des agents du gouvernement et des garanties des citoyens contre les décisions de l'autorité administrative* (Baudouin frères, 1819), ainsi que *Questions de droit administratif* (Ridler, 1822) et ses rééditions successives.

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Archives du secrétariat général du Conseil d'État : dossier de carrière de *Louis Marie de La Haye de Cormenin*. **20040382/69**

Le Conseil d'État conserve une fiche matricule nominative retraçant la carrière de Louis Marie de La Haye de Cormenin au Conseil d'État et des documents autographes.

Autres fonds d'archives

- Chambre des députés : dossiers au nom de *Louis Marie de La Haye de Cormenin* relatifs aux élections. **C//1164-1324**
- Fonds Amédée Girod de l'Ain. Imprimés de la Chambre des députés : opinion de *Louis Marie de La Haye de Cormenin* sur la pétition de Jaumes Saint-Hilaire contre le cumul (1829). **20170453/1**
- Fonds Napoléon : correspondance avec le prince Napoléon. **400AP/122**
- Fonds Pagnerre : demande d'autorisation de *Louis Marie de La Haye de Cormenin* pour être reçu avec une députation du Conseil d'État par les membres du Gouvernement provisoire. **67AP/4**
- Archives du pouvoir exécutif, régime royal (1814-1815) : lettre d'adhésion de *Louis Marie de La Haye de Cormenin* au Gouvernement provisoire. **AF/V/3 (dossier 1)**
- Ministère de la Justice. Majorats : majorat au titre de vicomte institué le 22 juin 1826. **BB/30/717**
- Épreuve de médaille représentant *Louis Marie de La Haye de Cormenin* réalisée par Émile Rogat (1840). **F/21/11 (consultable sur la base Arcadé)**
- Dossier nominatif de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. **LH/1444/48**
(consultable sur la base *Léonore*)

Vitet (Louis dit Ludovic) 18 octobre 1802-5 juin 1873

Petit-fils de Louis Vitet, médecin, député du Rhône-et-Loire à la Convention et député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents, fils de Pierre-Jean, officier de santé, Ludovic Vitet est né le 18 octobre 1802 et mort le 5 juin 1873 à Paris. Élève de l'École normale en 1819 et licencié en droit en 1823, il est, dans un premier temps, professeur, puis journaliste au *Globe* et écrivain. À la fin de la Seconde Restauration, il est membre de la société «Aide-toi le ciel t'aidera». Il est nommé inspecteur général des monuments historiques le 23 octobre 1830 (il est le premier à exercer cette fonction) et, le 15 septembre 1831, maître des requêtes en service ordinaire affecté au comité de l'Intérieur et du commerce. Le 10 avril 1834, Ludovic Vitet est appelé aux fonctions de secrétaire général du ministère du Commerce. Le 26 février 1836, il démissionne de ses fonctions au ministère et est promu conseiller d'État en service ordinaire affecté au comité des Finances le 19 septembre de la même année. Il est notamment l'auteur du rapport du projet de loi sur les patentes de 1843. Le 10 juillet 1846, il est nommé vice-président du comité des Finances du Conseil d'État et remet sa démission, le 13 mars 1848, à la suite de la révolution.

Parallèlement à sa carrière au Conseil d'État, Ludovic Vitet est élu député de la Seine-Inférieure le 13 septembre 1834, et siège au centre droit ministériel jusqu'en février 1848. En 1836, il est également membre du conseil général de la Seine-Inférieure, et, du 13 mai 1849 au 2 décembre 1851, siège parmi les conservateurs monarchistes en tant que représentant de la Seine-Inférieure. Il est vice-président de la réunion des représentants rassemblés dans la mairie du X^e arrondissement de Paris pour protester contre le coup d'État. Sans fonctions sous le Second Empire, il adhère à la République le 4 septembre 1870 et est de nouveau élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale le 8 février 1871.

Ludovic Vitet est membre libre de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres (1839) et membre élu de l'Académie française (1845). Après son décès, un éloge funèbre est prononcé lors de la séance de l'Académie française du 11 mars 1875. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages historiques et littéraires.

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Archives du secrétariat général du Conseil d'État : dossier de carrière de Louis dit Ludovic Vitet. **20040382/112**

Le Conseil d'État conserve une fiche matricule nominative retraçant la carrière de Ludovic Vitet au Conseil d'État.

Autres fonds d'archives

- Fonds Vitet (XIX^e-XX^e siècles).

572AP/1-122

- Administration des Beaux-Arts, 2^e volume (xix^e siècle). **F/21/568-743**
- Archives de la Société française d'archéologie. **215AS/1-19**
- Chambre des députés, élections. **G//1164-1324**
- Archives de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. **AJ/52/1-1415**
- Dossier sur l'achat du portrait en buste de Ludovic Vitet effectué par M. Germain. **F/21/2083** (consultable sur la base *Arcadé*)
- Album de photographies des œuvres achetées par l'État. Photographie numérisée du buste en marbre de Ferdinand Leenhoff représentant L. Vitet. **F/21/7644**
(consultable sur la base *Archim*)
- Dossier nominatif de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. **LH/2733/10**
(consultable sur la base *Léonore*)
- Cabinet du ministre de la Justice. Conseil d'État, correspondance diverse : lettre de Ludovic Vitet démissionnant du comité des Finances (1848-1856). **BB/30/728**
(pièce 20)
- Archives des Assemblées nationales. Résultats des élections classées par département (1815-1848). **C//II/382-383**

Andral (Charles Guillaume Paul) **13 juin 1828-19 décembre 1889**

Fils de Gabriel Andral, médecin, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, et d'Augustine Royer-Collard, petit-fils de Pierre-Paul Royer-Collard, avocat, député aux Cinq-Cents, conseiller d'État et homme politique, Paul Andral est né le 13 juin 1828 à Paris. Licencié en droit et avocat à la cour d'appel de Paris, il entre au ministère de l'Instruction publique comme attaché au cabinet du ministre Alfred de Falloux en 1850. Au barreau de Paris, il plaide plusieurs affaires politiques. En 1869, il échoue aux élections législatives en Mayenne. En mars 1871, Adolphe Thiers le nomme préfet de la Gironde, mais cette nomination reste sans effet. Après le 4 septembre, Paul Andral est élu conseiller d'État par l'Assemblée nationale le 22 juillet 1872, lors de l'élection des conseillers d'État pour remplacer les membres de la commission provisoire désignée après la chute de l'Empire. Il succède à Odilon Barrot à la vice-présidence du Conseil d'État le 6 août 1874 et est appelé à siéger au Conseil supérieur de la magistrature. Son mandat de vice-président est soumis au renouvellement par tirage au sort le 15 juillet 1875 et renouvelé par décret du 23 juillet suivant. Maintenu dans ses fonctions après le 16 mai 1877, il démissionne en février 1879. Il préside alors le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer Paris-Orléans. Élu maire de Châteaueux (Loiret-Cher), il est suspendu en février 1884 pour des motifs politiques.

Plusieurs des plaidoiries de Paul Andral ont été publiées, notamment « La médecine traditionnelle et l'homéopathie. Procès intenté au journal *L'Union médicale* par douze homéopathes » (1859).

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Archives du secrétariat général du Conseil d'État : dossier de carrière de Charles Guillaume *Paul Andral* (13 juin 1828-19 décembre 1889). **20040382/56**

Le Conseil d'État conserve une fiche matricule nominative retraçant la carrière de Paul Andral dans cette institution.

Autres fonds d'archives

- Renonciation par Charles Guillaume *Paul Andral*, ancien vice-président du Conseil d'État demeurant 26 cours la Reine, aux fonctions d'exécuteur testamentaire de Marie Brignole-Sale, duchesse de Galliera, veuve de Raphaël de Ferrari, duc de Galliera.

MC/ET/LII/1103

- Fonds Odilon Barrot : Paul Andral, 2 billets au sujet d'une consultation. **271AP/3**
(dossier B/c)
- Dossier individuel de préfet. **F/1b1/155/4**
- Dossier nominatif de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. **LH/33/37**

(consultable sur la base *Léonore*)

Chardenet (Pierre) 8 décembre 1865-14 mai 1921

Pierre Chardenet est né le 8 décembre 1865 à Lyon (Rhône). Licencié ès lettres en 1885 et licencié en droit en 1889, il passe le concours de l'auditorat en 1890. Il est nommé auditeur de 2^e classe au Conseil d'État le 20 décembre 1890 et auditeur de 1^{re} classe en mars 1897. Durant ces années, il est affecté à la section de Législation, de la justice et des affaires étrangères de 1891 à 1892, à la section temporaire du Contentieux en 1892, puis à la section du Contentieux de 1893 à 1896. De 1896 à 1897, Pierre Chardenet est directeur adjoint, puis directeur du cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Jean-Baptiste Darlan. Il est ensuite nommé directeur adjoint du cabinet du gouverneur général de l'Algérie Louis Lépine, puis, à partir de 1897, directeur du cabinet de ce dernier devenu préfet de police de Paris. La même année, il intègre la section de l'Intérieur, avant de revenir à la section du Contentieux en 1899. Il est nommé commissaire suppléant du gouvernement à la section temporaire du Contentieux de 1900 à 1902. En 1903, il devient maître des requêtes et assume les fonctions de commissaire du gouvernement au contentieux et près le Tribunal des conflits de 1907 à 1918, et près le Conseil des prises de 1914 à 1919. Pierre Chardenet, dans ses fonctions de commissaire du gouvernement, a fortement contribué à l'élaboration de la jurisprudence du Conseil d'État. Il est l'auteur de conclusions pour deux arrêts emblématiques : la décision du 9 décembre 1910 proclamant le principe que l'attribution des biens ecclésiastiques n'est légale que si l'attributaire se conforme aux règles d'organisation générale du culte dont il se propose d'assurer l'exercice, et

l'arrêt du 30 mars 1916, *Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux*, consacrant la théorie de l'imprévision exposée dans ses conclusions. Du 8 janvier 1918 jusqu'à sa mort, il est conseiller d'État.

Pierre Chardenet a fait partie de nombreuses commissions. Il est ainsi secrétaire de la commission chargée d'étudier les moyens de venir en aide à la marine marchande à partir du 1^{er} juillet 1897, et membre d'autres instances telles que la commission chargée d'examiner le fonctionnement et la réorganisation de l'Imprimerie nationale (1896), la commission extraparlamentaire chargée de dresser les tarifs des notaires (1896), ou encore la commission consultative de l'asile national du Vésinet (1897-1898). Il est également nommé membre du comité d'admission à l'exposition universelle de 1900 par arrêté du 7 octobre 1897.

Pierre Chardenet a aussi exercé des fonctions d'enseignement. Il fut ainsi chargé de la conférence d'application du droit administratif puis du cours de vie politique et d'organisation administrative de l'École des Sciences politiques. Il collaborait également activement au *Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux* ou «*Recueil Lebon*» et au *Recueil général des lois et des arrêts en matière civile, criminelle, administrative et de droit public* ou «*Recueil Sirey*».

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Fonds Pierre Chardenet. 20160590/1-3
- Archives du secrétariat général du Conseil d'État : dossier de carrière de Pierre Chardenet. 20040382/66
- Archives du secrétariat général du Conseil d'État : dossier d'obsèques de Pierre Chardenet. 20040382/344
- Procès-verbaux des séances tenues par les vice-présidents du Conseil d'État assistés des présidents de sections, à l'effet d'arrêter la liste des candidats admis à prendre part aux concours pour les places d'auditeurs et la liste des candidats reçus (1885-1912). AL/5275
- Listes des candidats reçus au concours de l'auditorat (1887-1926). AL/5277

Le Conseil d'État conserve une fiche matricule nominative retraçant la carrière de Pierre Chardenet dans cette institution.

Tissier (*Théodore Richard*) 26 mars 1866-10 octobre 1944

Fils d'un notable commerçant et propriétaire des magasins Chevreux-Aubertot, Théodore Tissier est né le 26 mars 1866 à Paris. Il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants. Bachelier ès lettres et ès sciences, il est, durant ses études, secrétaire d'un avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État. Admis au doctorat

en droit en 1888 et avocat à la Cour d'appel de Paris de 1886 à 1890, il réussit le concours de l'auditorat en 1890 et est nommé auditeur de 2^e classe par décret du 19 décembre. Il est promu auditeur de 1^{re} classe par décret du 17 août 1897 et maître des requêtes par décret du 28 octobre 1902. Le 31 décembre 1890, il est attaché à la section des Finances, puis à la section de l'Intérieur (31 octobre 1902), de nouveau à la section des Finances (2 juin 1905, 22 octobre 1909), et à la section des Travaux publics (15 mars 1912). En tant qu'auditeur de 2^e classe, il est attaché au cabinet du ministre des Colonies en 1894, puis en tant qu'auditeur de 1^{re} classe, délégué dans les fonctions de chef du cabinet du ministre des Travaux publics par un arrêté du 1^{er} juillet 1898. En 1905, Théodore Tissier est appelé au cabinet du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Il est notamment désigné comme commissaire du gouvernement pour la discussion du projet de loi sur la séparation des Églises et de l'État. Le 14 mars 1907, il démissionne du Conseil d'État et est nommé maître des requêtes honoraire, pour exercer les fonctions de directeur du contentieux et de la justice militaire au ministère de la Guerre. Conseiller d'État en service ordinaire le 29 juillet 1909, il est nommé président de la section des Travaux publics le 8 janvier 1918 et président de la commission mixte des Travaux publics par décret du 26 janvier 1918. Théodore Tissier est nommé vice-président du Conseil d'État le 20 novembre 1928 et exerce ces fonctions jusqu'au 1^{er} octobre 1937, date à laquelle il est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Théodore Tissier exerce de nombreuses fonctions administratives à l'extérieur du Conseil d'État, notamment au sein des cabinets ministériels et de l'administration centrale de ministères. Outre ses fonctions de directeur du contentieux et de la justice militaire au ministère de la Guerre en 1907, il est nommé directeur de cabinet du président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes le 5 août 1909, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice le 14 janvier 1908, directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la Justice le 18 janvier 1912, directeur du personnel et du secrétariat au ministère de l'Intérieur le 25 janvier 1913, directeur des services du cabinet du garde des Sceaux le 27 août 1914, directeur des services du cabinet du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le 30 octobre 1915, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le septième cabinet d'Aristide Briand de janvier 1921 à janvier 1922, secrétaire général administratif de la présidence du Conseil le 28 novembre 1925 et, enfin, secrétaire général de la présidence du Conseil le 25 juin 1926.

Au cours de sa carrière, Théodore Tissier préside notamment le conseil d'administration de l'Office national de la navigation, le comité consultatif de la navigation intérieure, le comité consultatif des forces hydrauliques, la commission de recrutement des attachés et agents commerciaux, l'office scientifique et technique de pêche maritime, le conseil supérieur des transports aériens et le comité consultatif de l'exploitation technique et commerciale des chemins de fer. Il est également vice-président du comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région

parisienne et du conseil supérieur du tourisme, membre du conseil supérieur des chemins de fer, du conseil supérieur de l'électricité et de la délégation permanente de ce conseil, du conseil supérieur de l'Assistance publique.

Théodore Tissier est élu conseiller municipal de la ville de Bagneux le 23 avril 1899 et maire le 30 avril de la même année, fonction qu'il assume jusqu'en 1935. Il est le fondateur des syndicats intercommunaux de la banlieue de Paris, dont il a présidé chaque conseil d'administration.

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Archives du secrétariat général du Conseil d'État : dossier de carrière de Théodore Tissier (26 mars 1866-novembre 1944). [20040382/110](#)
- Allocution de Théodore Tissier (vice-président) en hommage au maréchal Joffre (3 janvier 1931), allocution de Théodore Tissier (vice-président) en hommage à Paul Doumer (10 mai 1932), réception de M. de Monzie (ministre de l'Éducation nationale, 12 avril 1933), allocution de Théodore Tissier (vice-président) en hommage à Albert I^{er}, roi des Belges (22 février 1934), allocution de Théodore Tissier (vice-président) en hommage à Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères (11 octobre 1934), allocution de Théodore Tissier (vice-président) en hommage à Alexandre I^{er}, roi de Yougoslavie (9 octobre 1934). [20040382/156](#)
- Procès-verbaux des séances tenues par les vice-présidents du Conseil d'État assistés des présidents de sections, à l'effet d'arrêter la liste des candidats admis à prendre part aux concours pour les places d'auditeurs et la liste des candidats reçus (1885-1912). [AL/5275](#)
- Listes des candidats reçus au concours de l'auditorat (1887-1926). [AL/5277](#)

Le Conseil d'État conserve une fiche matricule nominative retraçant la carrière de Théodore Tissier dans cette institution et les archives de la commission présidée par Théodore Tissier, vice-président, réunie entre 1934 et 1936 pour rendre un arbitrage entre le gouvernement de la République hellénique et la Société commerciale de Belgique concernant la construction de lignes de chemin de fer (1925-1966).

I Fonds conservés aux Archives municipales de Bagneux

Le fonds d'archives de la commune de Bagneux contient des délibérations du conseil municipal, de la presse locale et un fonds iconographique.

Heurté (André) 7 mars 1919-17 avril 2017

André Heurté est né le 7 mars 1919 à Quimper (Finistère). Licencié ès lettres et docteur en droit, il est diplômé de l'École libre des sciences politiques. Sous les

drapeaux de 1939 à 1942, il exerce les fonctions de rédacteur auxiliaire à la mairie de Marseille (Bouches-du-Rhône) de 1943 à 1944 et de rédacteur auxiliaire à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur du 11 décembre 1944 à 1945. En août 1945, il est reçu au concours de conseiller de préfecture. Du 1^{er} décembre 1945 au 12 septembre 1947, André Heurté est conseiller de préfecture de 3^e classe au conseil de préfecture interdépartemental (CPI) de Marseille. Il est promu conseiller de préfecture de 2^e classe le 16 septembre 1947 et de 1^{re} classe le 1^{er} mai 1953. Il exerce les fonctions de commissaire du gouvernement de 1947 à 1949.

Le 1^{er} janvier 1954, André Heurté est intégré au sein du tribunal administratif de Marseille en qualité de conseiller de tribunal administratif de 2^e classe jusqu'au 31 décembre 1957, date à laquelle il est élevé à la 1^{re} classe. Il est promu conseiller hors classe de tribunal administratif le 1^{er} janvier 1961. À partir du 1^{er} octobre 1962, André Heurté est président du tribunal administratif de Marseille, puis président hors classe du 1^{er} août 1975 au 12 février 1980, date à laquelle il est nommé conseiller d'État (tour extérieur). Au Conseil d'État, il préside la 4^e section de la commission spéciale de cassation des pensions du 1^{er} février 1982 à mars 2002. Admis à faire valoir ses droits à la retraite du Conseil d'État le 2 juillet 1986, il est membre du bureau d'aide juridictionnelle à partir de 2000.

À partir de 1954, André Heurté est chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence. Il est l'auteur de plusieurs articles, notamment «La notion d'ordre public dans la procédure administrative» (*Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 59^e année, 1953, p. 615-648). Il a également été membre et ancien directeur (en 1975) de l'Académie de Marseille.

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (STACAA) : dossier de carrière partiel du magistrat André Heurté. **20170115/100**
- Mission d'inspection des juridictions administratives. Tribunal administratif de Lyon et de Marseille : rapports de missions d'inspection de juridictions administratives (30 mai et 1^{er} juin 1978, octobre 1981, novembre 1985). Tribunal administratif de Marseille : correspondance (13 mars 1964-26 septembre 1984). **20050573/17**
- Mission d'inspection des juridictions administratives. Tribunal administratif de Marseille et de Montpellier (1955-1971) : rapports de missions d'inspection de juridictions administratives (1975, 1978, 1982), rapports annuels (1975-1987), rapports de l'Inspection générale de l'administration (1977). **20050573/18**

Le Conseil d'État conserve un témoignage oral d'André Heurté recueilli par le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative.

Autres fonds d'archives

- Bureau des tribunaux administratifs du ministère de l'Intérieur (BTA) : rapport « Les tribunaux administratifs, vingt ans après. La réforme de 1953 : bilan et perspectives » par André Heurté, président du tribunal administratif de Marseille. **20110148/8**
- Bureau des tribunaux administratifs du ministère de l'Intérieur (BTA). Tribunal administratif de Marseille, inspection, fonctionnement intérieur et interventions sur des affaires en instance (1961-1988). **20110148/12**

I Fonds conservés par le Centre d'histoire de Sciences Po

Les dossiers des étudiants, qui existent depuis 1873, sont conservés par le Centre d'histoire de Sciences Po.

I Fonds conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Les dossiers d'affaires contentieuses produits par les tribunaux administratifs sont conservés aux archives départementales. Ils sont échantillonnés conformément au tableau de gestion en vigueur.

Questiaux (Nicole, née Valayer) Née le 19 décembre 1930

Nicole Questiaux est née le 19 décembre 1930 à Nantes (Loire-Atlantique). Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris en 1952 et élève de l'École nationale d'administration (promotion Albert Thomas) de janvier 1953 à juillet 1955, elle entre au Conseil d'État comme auditeur de 2^e classe le 1^{er} août 1955 et exerce, à partir du 21 septembre, les fonctions de rapporteur à la section du Contentieux. Le 5 février 1957, elle est promue auditeur de 1^{re} classe et le 22 janvier 1962 maître des requêtes. Elle est rapporteur à la section de l'Intérieur le 17 septembre 1963. D'octobre 1963 à avril 1974, elle exerce la fonction de commissaire du gouvernement près l'Assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'État. Elle est la première femme à exercer cette fonction dans l'histoire du corps. Elle conclut dans des affaires célèbres dans l'histoire du droit administratif. En novembre 1969, elle est nommée présidente de l'intergroupe « Étude des problèmes relatifs aux personnes âgées » institué en vue de l'établissement du VI^e Plan. Le 25 avril 1974, elle est nommée rapporteur à la section du Contentieux. Le 4 août 1980, elle est promue conseiller d'État. Du 22 mai au 23 juin 1981, elle est ministre d'État, ministre de la Solidarité nationale au sein du premier gouvernement Pierre Mauroy, puis, du 23 juin 1981 au 29 juin 1982, ministre de la Solidarité nationale au sein du second gouvernement Pierre Mauroy. Durant cette période, elle est placée en détachement de longue durée. Nicole Questiaux réintègre le Conseil d'État le 15 octobre 1982 comme rapporteur à la 3^e sous-section de la section du Contentieux du Conseil d'État. Du 1^{er} octobre 1983 au 6 octobre 1988, elle est nommée présidente de la 4^e sous-section de la section du

contentieux. Elle est enfin présidente de la section des Travaux publics du 6 octobre 1988 au 19 décembre 1995, date à laquelle elle est admise à faire valoir ses droits à la retraite et maintenue sur sa demande en activité pour exercer les fonctions de conseiller d'État. Le 21 décembre 1995, elle est nommée rapporteur à la section de l'Intérieur. Elle est admise à cesser définitivement ses fonctions au Conseil d'État le 19 décembre 1998.

Nicole Questiaux s'est également engagée en politique. Elle a participé, dans les années 1960, à l'unification de la gauche non communiste et a notamment présidé la délégation pour l'unité des socialistes, participant à ce titre au congrès d'Épinay. Elle rejoint par la suite le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES). Elle est députée socialiste de Paris du 21 juin au 23 juillet 1981.

Nicole Questiaux a participé à de nombreux comités et commissions. Elle a siégé de 1970 à 1982 à la sous-commission de lutte contre les discriminations placée auprès de la commission des Droits de l'homme des Nations unies, où elle a présidé le premier groupe de travail chargé d'examiner les plaintes individuelles au titre de la résolution 1503 du Conseil économique et social. Le 1^{er} janvier 1984, elle est membre du Comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, dont elle devient vice-présidente en 1999. De 1984 à 1986, Nicole Questiaux préside la Commission nationale consultative des droits de l'homme et en devient membre à la fin de son mandat de présidente. D'avril 1984 à juin 1992, elle est présidente du Centre d'études des revenus et des coûts. À partir de 1997, elle est membre du Comité national d'évaluation de la recherche (CNER), et le 20 novembre 1998, vice-présidente de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement. En 1999, elle est membre du Conseil supérieur du service public ferroviaire et vice-présidente de l'association France Terre d'asile, puis, du 8 avril 1999 au 24 juillet 2002, présidente de la commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal. En 2000, elle est membre du comité international de bioéthique de l'UNESCO.

Nicole Questiaux a notamment coécrit, avec Guy Braibant et Céline Wiener, *Le contrôle de l'administration et la protection des citoyens. Étude comparative* (Cujas, 1973) et avec Jacques Fournier, *Traité du social : situations, luttes, politiques, institutions* (Dalloz, 1976). Plusieurs de ses conclusions ont été publiées, en particulier celles sur les affaires *Syndicat national des cadres des bibliothèques*, (CE, 10 janvier 1964, *RDP*, n° 2, mars-avril 1964, p. 459-469), *Compagnie marchande de Tunisie* (CE, Sect., 12 novembre 1965, *AJDA*, mars 1966, jurispr., p. 167-170), *Société Distillerie Brabant et C^{ie}* (CE, 23 mai 1969, *Recueil Lebon*, p. 264-275), *Syndicat général des fabricants de semoules de France* (CE, Sect., 1^{er} mars 1968, *AJDA* 1968, II, p. 235).

I Fonds conservés aux Archives nationales

Fonds du Conseil d'État

- Dossiers d'affaires contentieuses (1968-1975). **19810256, 19810257, 19840260, 20000409, 20000444, 20010329, 20010491, 20020433**
- Dossiers d'affaires administratives (1975-1979, 1995-1997). **20050097, 20060154, 20070175, 20080200, 20090181, 20100194, 20110153**
- Dossiers d'affaires administratives examinées par la section de l'Intérieur (1996-1998). **20140538/1-105**

Le Conseil d'État conserve un fonds d'archives versé par Nicole Questiaux (1989-1995), des documents relatifs à la préparation d'un ouvrage à la mémoire d'Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État de 1960 à 1971, comprenant un manuscrit de Nicole Questiaux sur le Service social d'aide aux émigrants, une étude d'impact du président Questiaux sur la consultation du Conseil d'État en matière d'actes non réglementaires (1997), des conclusions de Nicole Questiaux, commissaire du gouvernement, et un témoignage oral de Nicole Questiaux recueilli par le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative.

Autres fonds d'archives

- Les Archives nationales conservent plusieurs versements contenant des archives produites ou reçues par Nicole Questiaux dans le cadre de ses fonctions de ministre de la Solidarité nationale. **19870251, 19870328, 19880082, 19880292**
- Dossier individuel d'élève à l'ÉNA. **19820286/131** dossier n° 753
- Fonds Pierre Laroque : VI^e Plan. Contient notamment le rapport de l'intergroupe «Personnes âgées» présidé par Nicole Questiaux (1970). **20030430/99**

I Fonds conservés par le Centre d'histoire de Sciences Po

Les dossiers des étudiants, qui existent depuis 1873, sont conservés par le Centre d'histoire de Sciences Po.

I Fonds conservés par la fondation Jean-Jaurès (archives du parti socialiste)

La fondation Jean-Jaurès conserve plusieurs photographies de Nicole Questiaux dans le fonds photographique de Monique et Pierre Guéna.

4 CHAPITRE 4

La communicabilité des archives

Principaux textes de référence pour la communicabilité des archives :

- Code du patrimoine, articles L 213-1 à L 213-3 : conditions de communicabilité des archives publiques (principes, délais, accès anticipé par dérogation) ;
- Code des relations entre le public et l'administration, articles L 311-1 à R 311-8-2 : étendue du droit à communication des documents administratifs ; articles L 311-9 à R 311-15 : modalités du droit à communication ; L 321-1 à L 327-1 : réutilisation des informations publiques ;
- Code de justice administrative, articles L 6 à L 10 : publicité des jugements ;
- Fiches thématiques élaborées par la Commission d'accès aux documents administratifs, notamment autour de la notion de « vie privée » (<https://www.cada.fr/administration/la-protection-des-secrets-prevus-par-la-loi>).

Principes généraux de l'accès aux archives publiques

Les archives produites par le Conseil d'État sont des archives publiques qui suivent les règles de communicabilité fixées par différents textes (code du patrimoine et code des relations entre le public et l'administration). Les documents sont librement communicables, sauf lorsqu'ils comportent des informations protégées par la loi. Dans ce cas, leur communicabilité est différée selon des délais mentionnés au code du patrimoine (de 25 à 120 ans).

Le principe de base de la communicabilité des archives est le cas par cas, en fonction de l'information : il est difficile de dresser un tableau général, qui déterminerait à coup sûr la communicabilité de telle ou telle série de pièces.

Archives de fonctionnement

Les documents émanant du secrétariat général et relatifs à la gestion administrative du service sont en règle générale librement communicables. En revanche, lorsque leur communication risquerait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée (cas des dossiers de personnel ou de carrière par exemple), ils sont couverts par un délai de 50 ans à compter de la pièce la plus récente du dossier, voire, dans certains cas (présence d'informations dont la communication porterait atteinte au secret médical), par un délai de 25 ans à compter de la date de décès de la personne

concernée ou, si celle-ci n'est pas connue, de 120 ans à compter de sa naissance. Toute information susceptible de porter atteinte à l'intimité de la vie privée est couverte par un délai de 50 ans, même lorsqu'elle figure hors d'un dossier constitué.

Affaires administratives

Les dossiers d'affaires administratives sont soumis à un délai de 25 ans. Il s'agit d'un cas particulier de communicabilité, qui résulte de la lecture combinée du code des relations entre le public et l'administration et du code du patrimoine. Ce délai peut être porté à 50 ans si mention est faite d'éléments susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée (dossiers de changements de nom par exemple).

Affaires contentieuses

I Les dossiers de procédure

Les dossiers relatifs aux affaires portées devant les juridictions sont soumis à un délai de 75 ans à compter de la pièce la plus récente du dossier. C'est le cas des dossiers de la section du Contentieux du Conseil d'État. Ce délai est modulable : il peut être réduit à 25 ans à compter de la date de décès de la personne concernée par le dossier à condition qu'il n'y ait aucun autre intérêt concurrent à protéger. Il peut également être prolongé à 100 ans à compter de la date de la pièce la plus récente du dossier dans deux cas : lorsque la personne concernée est mineure, ou bien lorsque des faits mettant en cause l'intimité de la vie sexuelle des personnes sont évoqués.

I Les décisions

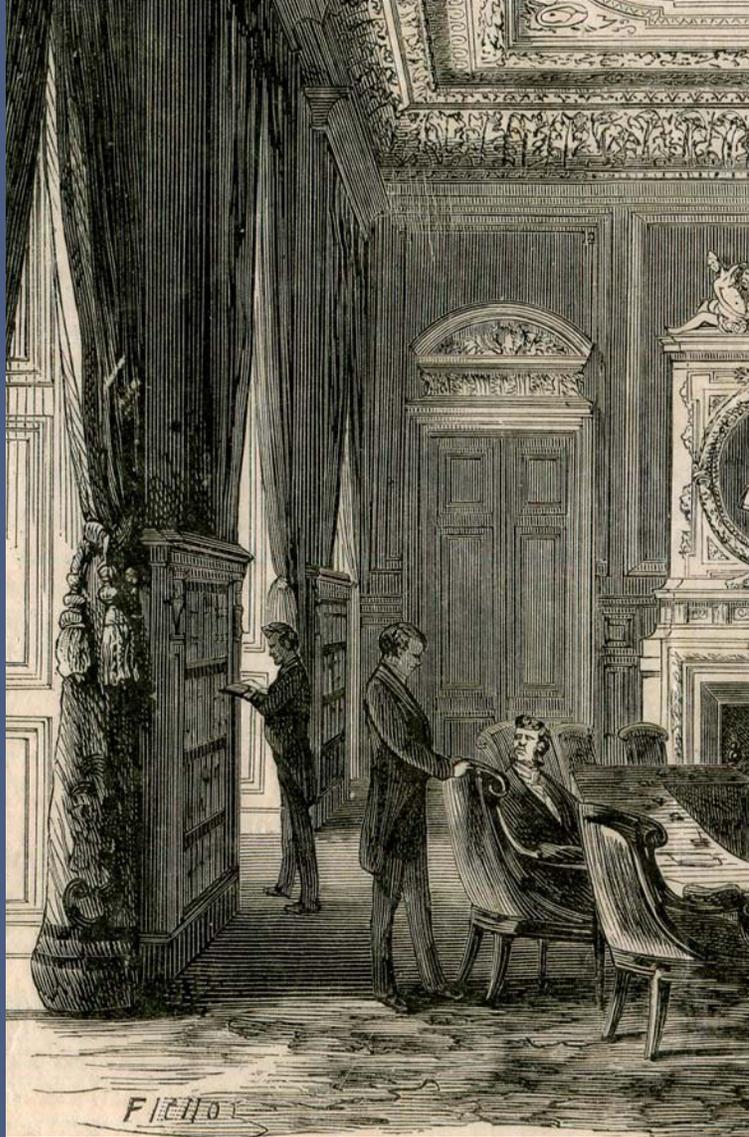
Les décisions du Conseil d'État sont communicables immédiatement. Elles sont mises à la disposition du public dans le respect de la vie privée des personnes. Leur diffusion en ligne se fait sous une forme anonymisée.

Le cas des archives privées

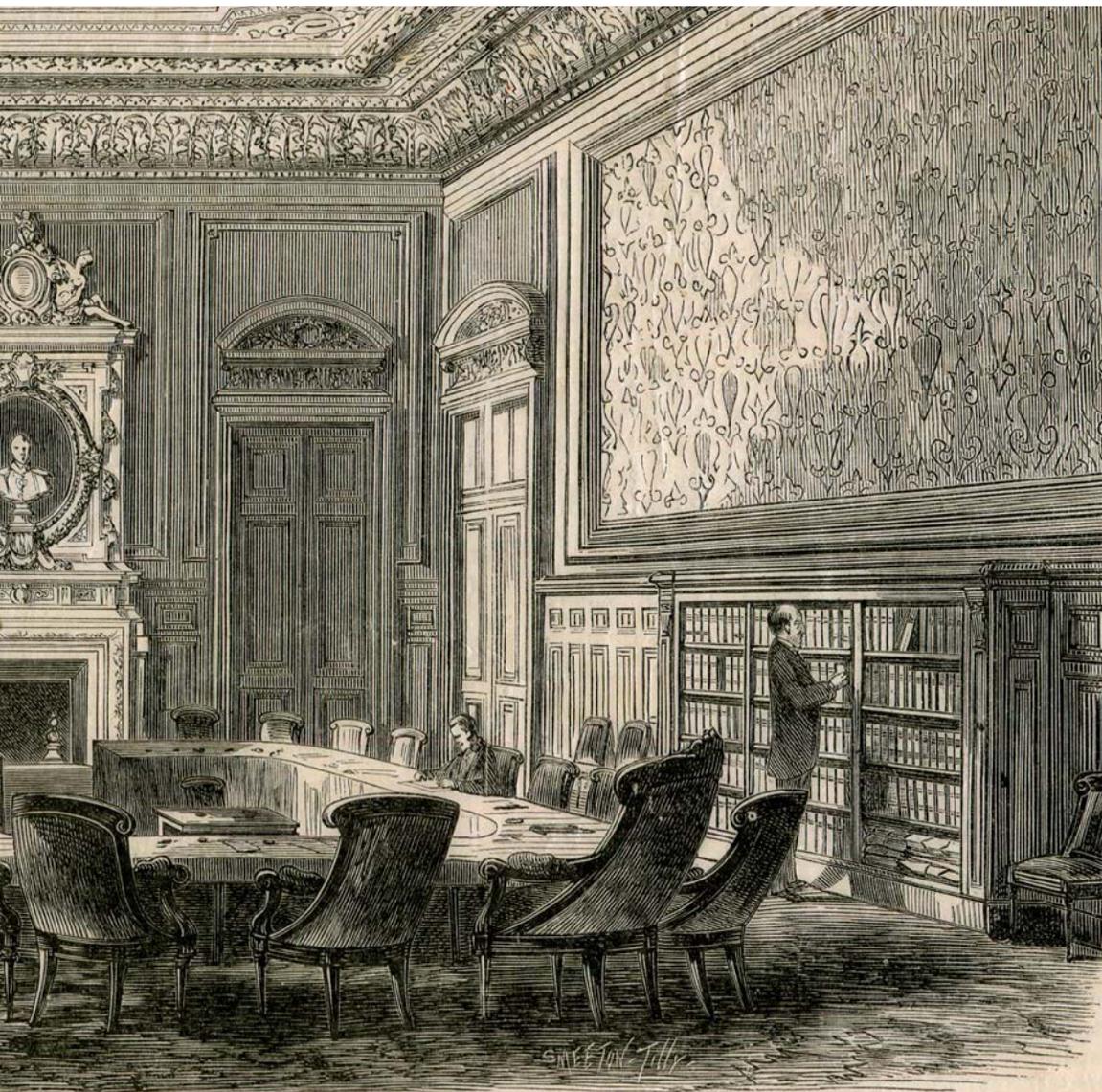
Indépendamment des archives publiques, ce guide présente également des documents d'archives privées. À la différence des archives publiques, la communication des archives privées n'est régie par aucun texte législatif ni réglementaire, mais dépend des conditions stipulées dans le contrat de don ou de dépôt des documents aux Archives nationales.

Réutilisation des archives publiques

La réutilisation des informations publiques contenues dans les archives est régie par le code des relations entre le public et l'administration (articles L 321-1 à L 327-1). Le principe général est une autorisation de droit de réutiliser les informations librement communicables contenues dans les documents d'archives publiques; cependant, il existe plusieurs exceptions : lorsque les informations comportent des données à caractère personnel ou lorsque les documents sont soumis à des droits de propriété intellectuelle. Dans chacun de ces cas, la réutilisation est soumise à autorisation, qui peut être accompagnée de restrictions (notamment dans le cas d'une mise en ligne).



ANNEXES



ANNEXE 1

État des fonds du Conseil d'État aux Archives nationales

CONSEIL D'ÉTAT

Vice-présidence

20050573/1-37. Rapports de la Mission d'inspection des juridictions administratives (1948-1990).

20080196/1-78. Archives des vice-présidents du Conseil d'État (1971-1995).

Secrétariat général

AL//5255-5277. Archives du concours de l'auditorat (1872-1946).

AL//7487-7516. Dossiers relatifs aux fonctions exercées par les membres à l'extérieur du Conseil d'État (1849-1989).

20040382/1-372. Archives du secrétariat général du Conseil d'État (1810-2002).

20170115/1-123. Fonds du service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel du Conseil d'État (1987-2008).

Sections administratives

Procès-verbaux des séances de l'assemblée générale

AL//1208-1308. Discussions et énumérations des affaires appelées (1871-1893).

AL//1570-1582. Discussions (1893-1894).

AL//2349-2421. Discussions (1894-1904).

AL//5091-5254. Énumérations des affaires appelées (1894-1904) et discussions (1905-1940).

19990026/1-60. Discussions (1946-1968).

Procès-verbaux d'affaires administratives

AL//5335-5512. Registres de procès-verbaux (1871-1939) et de procès-verbaux annexes (1870-1904).

19960180/1-37. Microfilms de complément des registres de procès-verbaux annexes (1870-1904).

19970016/1-39. Microfilms de complément des registres de procès-verbaux de la section des Finances (1872-1904).

19970209/1-37. Microfilms de complément des registres de procès-verbaux de la section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie (1871-1904).

20000011/1-15. Microfilms de complément des registres de procès-verbaux de la section de la Législation, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts (1871-1904).

20050286/1-37. Microfilms de complément des registres de procès-verbaux de la section des Travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie (1871-1904).

20050287/1-15. Microfilms de complément des registres de procès-verbaux de la section de la Législation, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts (1871-1904).

Fichiers

AL//5513-5710. Fichier thématique des affaires administratives (1904-1921) et fichier des affaires administratives de la section de l'Intérieur concernant les dons et legs (1871-1939).

Dossiers d'affaires administratives

AL//1202-1207. Années 1830-1865 (reliquat).

AL//7285-7351. Années 1865-1872.

AL//1-1201. Années 1872-1893.

AL//1425-1569. Années 1893-1894.

AL//1595-2348. Années 1895-1904.

AL//2520-4572. Années 1905-1945.

AL//7275-7284. Année 1914.

19990025/1-824. Années 1946-1964.

20010060/1-276. Années 1965-1969.

20020182/1-112. Années 1970-1971.

20030292/1-136. Années 1971-1972.

20040383/1-278. Années 1972-1974.

20050097/1-157. Année 1975.

20060154/1-176. Années 1975-1976.

20070175/1-162. Année 1977.

20080200/1-146. Année 1978.

20090181/1-3288. Années 1979-1994.

20100194/1-285. Années 1994-1995.

20110152/1-21. Années 1945-1948 (commission permanente).

20110153/1-271. Année 1996.

20140538/1-105. Années 1996-1998 (section de l'Intérieur).

20140539/1-126. Années 1997-1998 (section des Finances).

20140540/1-166. Années 1996-1998 (section des Travaux publics).

20140541/1-125. Années 1996-1998 (section Sociale).

20160138/1-139. Années 1998-2000 (section de l'Intérieur).

20160139/1-138. Années 1999-2000 (section des Finances).

20160140/1-171. Années 1998-2000 (section des Travaux publics).

20160141/1-117. Années 1999-2000 (section Sociale).

Section du Rapport et des études

20050574/1-69. Rapports d'activité, études et travaux concernant notamment l'Union européenne (1963-1995).

20050575/1-43. Dossiers d'exécution des décisions de justice (1990-1995).

Section du Contentieux

19860718/41-62. Archives de fonctionnement et dossiers de procédure (1832-1950).

19860716/1-11. Dossiers de procédure et registres ([1870]-1948).

19860717/1-10. Ordonnances de *committitur* ([1892]-1901).

AL//7417. Demandes de renseignements faisant suite aux procédures d'enquêtes partielles sur la propriété indigène en Algérie (1938).

Suivi des affaires

20030221/1-112. Registres de suivi des affaires (1883-1955).

20090268/1-28. Microfilms de sécurité des registres de suivi des affaires (1883-1933).

20030220/1-50. Registres de suivi des affaires en matière de contentieux fiscal (1912-1956).

20080582/1-50. Microfilms de sécurité des registres de suivi des affaires en matière de contentieux fiscal (1912-1956).

20010328/1-388. Registres de suivi des affaires (1945-1989).

20160571/1-22. Données extraites de la base SKIPPER [Système kiosque informatisé pour l'enregistrement des requêtes] (1994-2014).

Procès-verbaux

19820803/1-2. Registres des arrêts de la commission provisoire du Contentieux (1871-1872).

19800549/1-384. Registres de procès-verbaux des séances de l'assemblée plénière (1869-1936).

20010327/2-137. Registres de procès-verbaux des séances de l'assemblée plénière (1936-1967).

Minutes des décisions

AL//1309-1424. Années 1870-1892.

AL//1583-1594. Années 1893-1894.

AL//2422-2519. Années 1895-1905.

AL//4573-5090. Années 1906-1958.

AL//7517. Années 1868-1879 (reliquat).

19980426/1-204. Années 1959-1987.

20000074/1-64. Années 1987-1989.

20020181/1-67. Années 1990-1991.

20030294/1-36. Année 1992.

20040069/1-37. Année 1993.

20050095/1-41. Année 1994.

20060152/1-48. Année 1995.

20070173/1-47. Année 1996.

20080199/1-42. Année 1997.

20090179/1-40. Année 1998.

20100191/1-34. Année 1999.

20110155/1-34. Année 2000.

Dossiers de procédure

- 19860743/1.** Année 1870.
19860744/1-5. Année 1871.
19860745/1-10. Année 1872.
19860746/1-14. Année 1873.
19860747/1-18. Année 1874.
19860748/1-20. Année 1875.
19860749/1-18. Année 1876.
19860750/1-19. Année 1877.
19860751/1-23. Année 1878.
19860752/1-18. Année 1879.
19860753/1-19. Année 1880.
19860754/1-21. Année 1881.
19860755/1-22. Année 1882.
19860756/1-21. Année 1883.
19860757/1-22. Année 1884.
19860758/1-25. Année 1885.
19860759/1-19. Année 1886.
19860760/1-20. Année 1887.
19860761/1-21. Année 1888.
19860762/1-27. Année 1889.
19860763/1-26. Année 1890.
19860764/1-21. Année 1891.
19860765/1-24. Année 1892.
19860766/1-25. Année 1893.
19860767/1-25. Année 1894.
19860768/1-23. Année 1895.
19860769/1-25. Année 1896.
19860770/1-33. Année 1897.
19860771/1. Année 1899.
19860719/1-31. Année 1926.
19860720/1-24. Année 1928.
19860721/1-43. Année 1929.
19860722/1-54. Année 1930.
19860723/1-51. Année 1931.
19860724/1-54. Année 1932.
19860725/1-59. Année 1933.
19860736/1-66. Année 1934.
19860737/1-71. Année 1935.
19860738/1-62. Année 1936.
19860739/1-60. Année 1937.
19860740/1-49. Année 1938.
19860741/1-32. Année 1939.
19860742/1-10. Année 1940.
AL/5711-6978. Années 1941-1954.
19840257/1-5. Années 1944-1976
(reliquat).
AL/7247-7274. Années 1947-1949
(reliquat).
19790328/1-63. Année 1955.
19860273/1-140. Année 1956.
19790068/1-16. Année 1956.
19860274/1-184. Année 1957.
19860275/1-220. Année 1958.
19800087/1-213. Année 1959.
19810223/1-201. Année 1960.
19810249/1-203. Année 1961.
19810250/1-207. Année 1962.
19810251/1-177. Année 1963.
19810252/1-191. Année 1964.
19810253/1-203. Année 1965.
19810254/1-200. Année 1966.
19810255/1-188. Année 1967.
19910781/1-2. Années 1967-1985
(reliquat).
19810256/1-57. Année 1968.
19810257/1-31. Année 1969.
19840534/1. Années 1969-1973 (reliquat
de contentieux fiscal).
19820356/1-166. Année 1970.

20000409/1-34. Année 1971.
20000444/1-37. Année 1972.
20010329/1-31. Année 1973.
20010491/1-31. Année 1974.
20020433/1-32. Année 1975.
19820362/1-193. Année 1976.
19840260/1-51. Année 1977.
20100386/1-63. Année 1978.
20100387/1-67. Année 1979.
19890601/1-127. Année 1980.
20100396/1-37. Année 1981.
20100397/1-33. Année 1982.
20100395/1-37. Année 1983.
20100390/1-35. Année 1984.
20100391/1-32. Année 1985.
20100399/1-28. Année 1986.
20100398/1-40. Année 1987.
19960111/1. Années 1987-1990 (reliquat).
20100394/1-50. Année 1988.
20100393/1-37. Année 1989.
19950131/1-289. Année 1990.
20100392/1-41. Année 1991.
20100381/1-48. Année 1992.
20100382/1-43. Année 1993.
20100389/1-35. Année 1994.
20100380/1-28. Année 1995.
20100385/1-32. Année 1996.
20100384/1-28. Année 1997.
20100383/1-25. Année 1998.
20100388/1-25. Année 1999.
20050096/1-377. Année 2000.
20060161/1-103. Année 2001.
20070174/1-113. Année 2002.
20080197/1-316. Année 2003.
20090181/1-446. Année 2004.
20100193/1-594. Année 2005.
20110156/1-423. Année 2006.
20140504/1-51. Année 2007.
20140505/1-579. Année 2008.
20150421/1-571. Année 2009.

Section temporaire du Contentieux

20060269/1-5. Registres des procès-verbaux (1888-1890).

Section spéciale du Contentieux

AL/7352-7412. Dossiers de procédure (1920-1934).

19860718/1-26. Dossiers de procédure (1926-1940).

19800548/1-82. Registres de procès-verbaux (1913-1936).

19980246/1-139. Microfilms de sécurité des registres de procès-verbaux (1913-1930).

20110154/1-53. Archives de la section spéciale du Contentieux (1922-1935).

Bureau d'assistance judiciaire (1871-1972), puis bureau d'aide judiciaire (1972-1991), puis bureau d'aide juridictionnelle (depuis 1991).

20050572/1-2. Archives de fonctionnement du bureau d'aide juridictionnelle du Conseil d'État (1901-1972).

Commission spéciale de cassation des pensions

AL//6979-7179. Dossiers de procédure (1935-1953).

19820363/1-200. Dossiers de procédure (1953-1970).

19840259/1-48. Dossiers de procédure (1971-1973).

20020449/1-49. Registres d'enregistrement des affaires (1918-1996).

20020450/1-426. Archives de la Commission spéciale de cassation des pensions (1935-2002).

20050218/1-3. Correspondance (1978-1986).

Centre de coordination et de documentation

AL//7413-7416. Archives du centre de coordination et de documentation (1957-1967).

COMMISSION PROVISOIRE CHARGÉE DE REMPLACER LE CONSEIL D'ÉTAT

20170110/1-4. Archives de la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État (1870-1872).

COMITÉ JURIDIQUE DU COMITÉ FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION NATIONALE, PUIS DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20110151/1-56. Fonds du Comité juridique (1943-1947).

COMMISSION D'ARBITRAGE ET TRIBUNAL ARBITRAL

20180143/1-6. Correspondance (1903-1972).

TRIBUNAL DES CONFLITS

19860716/12-15. Archives du Tribunal des conflits (1872-1940).

20020183/1-83. Archives du Tribunal des conflits (1872-1994).

20110150/1-37. Dossiers d'affaires (1994-2000).

CONSEIL DES PRISES

19830282/39-56. Archives du Conseil des prises (1859-1965).

20060046/1-27. Archives du Conseil des prises (1854-1965).

20170109/1. Conclusions des commissaires du gouvernement et décisions (1940-1943).

COMMISSION SUPÉRIEURE DE CASSATION DES DOMMAGES DE GUERRE

- 19800551/1-100.** Dossiers de procédure (1948-1963).
- 19800552/1-61.** Archives de la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre (1921-1944).
- 19830282/1-38.** Dossiers de procédure (1922-1931).
- 19840256/1-35.** Archives de la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre (1947-1964).
- 20030222/1-2.** Registres de suivi des affaires (1947-1954).
- 20050219/1-4.** Registres de suivi des affaires (1954-1965).
- 20050607/1-6.** Archives de la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre (1947-1963).
- 20070159/1-2.** Microfilms de sécurité des registres de suivi des affaires (1947-1954).
- 20140543/1.** Procès-verbaux des séances (1953-1956).
- 20180068/1-10.** Archives de la Commission supérieure de cassation des dommages de guerre (1919-1945).

COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 20180145/1-6.** Archives de la Commission supérieure des commissaires aux comptes (1937-1969).

COUR SUPÉRIEURE D'ARBITRAGE

- AL/7422-7486.** Archives de la Cour supérieure d'arbitrage (1938-1939).
- 440MI/1-10.** Microfilms de sécurité des registres de procès-verbaux (1938-1939).

COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DE LA CAMPAGNE EN VUE DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- 19930372/1-10.** Élections présidentielles de 1965, 1969 et 1974.
- 19980046/1-4.** Élection présidentielle de 1981.
- 20170493/1-4.** Élections présidentielles de 1965, 1969, 1974 et 1981 (reliquat).
- 20170494/1-17.** Élections présidentielles de 1988, 1995 et 2002.

COMMISSION NATIONALE DE RECENSEMENT GÉNÉRAL DES VOTES (ÉLECTIONS EUROPÉENNES).

19790725/1-41. Élections européennes de 1979.

19860577/1-36. Élections européennes de 1984.

19930070/1-9. Élections européennes de 1989.

19980045/1-22. Élections européennes de 1994.

20140553/1-131. Élections européennes de 1999 et 2004.

COMMISSION POUR LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DE LA VIE POLITIQUE

20070108/1-153. Déclaration de patrimoine (s.d.).

COMMISSION D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTAT

20170464/1. Procès-verbaux des séances (1830-1831).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Jury d'honneur

AL//5278-5334. Fonds du Jury d'honneur (1945-1957).

Sous-direction des affaires immobilières

20110149/1-12. Dossiers de gestion immobilière des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (1982-1992).

Bureau des tribunaux administratifs

20110148/1-63. Archives du bureau des tribunaux administratifs (1946-1990).

JURY NATIONAL DES MARCHÉS DE GUERRE

20160592/1-4. Fonds du Jury national des marchés de guerre (1933-1960).

INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ADMINISTRATIVES

20140537/1-70. Fonds de l'Institut français des sciences administratives (1927-1997).

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTAT

AL//7418-7421. Archives de Jean Étienne Marie Portalis et de Joseph Marie Portalis, conseillers d'État (an VIII-1812).

20160590/1-3. Fonds Pierre Chardenet (1865-1996).

20160591/1-10. Fonds Bernard Ducamin (1951-2012).

20170453/1. Archives d'Amédée Girod de l'Ain (1828-1849).

Voir aussi les fonds d'archives personnelles suivants :

29AP/1-120. Fonds de la famille Roederer (xv^e-xix^e siècles).

40AP/1-29. Fonds Claude Beugnot (1785-1865).

128AP/1-6. Fonds Joseph et Auguste Caffarelli (1767-1844).

138AP/1-370. Fonds de la famille Daru (xviii^e-xix^e siècles).

211AP/1-2. Fonds Antoine et Ebénézer Reynier (1806-1822).

279AP/1-39. Fonds duc de Massa (1797-1959).

442AP/1-100. Fonds de la famille Begouën-Demeaux (xviii^e-xix^e siècles).

558AP/1-31. Fonds de la famille Siméon (1736-1957).

629AP/1-13. Fonds de la famille Le Riche (1639-1965).

ANNEXE 2

Liste des thèses relatives au Conseil d'État

L'activité du Conseil d'État est à l'origine d'une multiplicité de thèses, en sciences juridiques comme en sciences humaines et sociales. Est proposée ci-après une liste des thèses relatives à l'histoire ou à l'activité du Conseil d'État pendant la période concernée par le présent guide, soit de 1799 à 1995 à l'exclusion des mémoires universitaires. Le recensement concerne les thèses portant sur l'organisation et les compétences du Conseil d'État, à partir de l'étude des archives, sur sa jurisprudence, analysée sur un temps long, ainsi que sur ses membres. Pour la commodité de la présentation, les thèses ont été réparties en une dizaine de thématiques. Lorsque certains travaux pouvaient relever de plusieurs thématiques, ils ont été classés dans celle qui est apparue comme la principale. Un tel classement comporte nécessairement une part d'arbitraire. Par ailleurs, chaque fois que les thèses ont été publiées, c'est cette version qui est indiquée. La base *theses.fr* référence l'ensemble des thèses de doctorat soutenues en France depuis 1985. La liste des thèses soutenues par les élèves de l'École nationale des chartes (ENC) depuis 1849 est accessible sur le site internet de l'ENC (<http://theses.enc.sorbonne.fr/>).

Une bibliographie sur l'histoire et l'activité du Conseil d'État est consultable en ligne sur le site Internet de l'institution (<http://www.conseil-etat.fr/>).

HISTOIRE DE L'INSTITUTION

AUZANNEAU, Christophe. *La Troisième République et le droit administratif impérial. Étude sur les fluctuations du champ de son application, 1872-1914*. Thèse de droit. Rennes : Université de Rennes 1, 2001.

BESNARD, Jean. *Le Conseil d'État du Second Empire*. Thèse de droit. Paris, 1943, dact., IV-293 f°.

BOUVET, Marc. *Le Conseil d'État sous la monarchie de Juillet*. Paris : LGDJ, 2001, 696 p. (Bibliothèque de science administrative, 17).

BRUGÈRE, René. *Le Conseil d'État, son personnel et ses formations : évolution, tendances*. Toulouse : Imprimerie toulousaine, 1910, 168 p.

CARTON, Olivier. *Le Conseil d'État, juridiction de la République ?* Thèse de doctorat : droit public. Lille : Université Lille 2, 2001, 563 p.

CHEVALLIER, Jacques. *L'élaboration historique du principe de séparation de la juridiction administrative et de l'administration active*. Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 1968, 319 p. (Anthologie du droit).

CHOPIN, Anatole. *Droit administratif : des attributions administratives non contentieuses du Conseil d'État, et de ses fonctions en général*. Strasbourg : Imprimerie de Ph.-Alb. Dannbach, 1842, 54 p.

FETTU, Abel, *La justice retenue : sa disparition dans le contentieux administratif*. Thèse de doctorat : droit. Rennes : Université de Rennes, 1919, 151 p.

FRANCO, Joseph. *Des attributions du Conseil d'État en matière législative et réglementaire*. Thèse de doctorat : droit. Rennes : Université de Rennes, 1897, 125 p.

FRILEUX, René. *La question de la suppression de la juridiction administrative*. Thèse : droit. Paris : Université de Paris, 1903, 132 p.

JOSSON, Augustin. *Des attributions du Conseil d'État : droit des attributions du Conseil d'État : droit français*. Thèse de doctorat : Droit. Douai : Université de France, Académie de Douai, 1879, 324 p.

LAUBA, Adrien. *La Restauration, 1814-1830 : bilan juridique et institutionnel*. Tome 1 : *Instauration d'un compromis constitutionnel durable*. Tome 2 : *Consolidation de la réforme des services de l'État*. Sarrebruck (Allemagne) : Éditions universitaires européennes, 2010.

LE BERRE, Hugues. *Les revirements de jurisprudence en droit administratif de l'an VIII à 1998 : Conseil d'État et Tribunal des conflits*. Paris : LGDJ, 1999, 733 p. (Bibliothèque de droit public, 207).

LÉONARDI, Ch. *Le Conseil d'État sous la Restauration*. Paris : V. Giard et E. Brière, 1909, 261 p.

LUCAS DE PESLOUAN, Jean. *Histoire de la juridiction administrative sous la Révolution et sous l'Empire*, thèse de droit, Paris, Champion, 1907.

MARCOU, Jean. *Le Conseil d'État sous le régime de Vichy (1940-1944)*. Thèse de droit public. Université de Grenoble II, 1984.

MOYE, Léonce. *Des attributions administratives non contentieuses du Conseil d'État, et de ses fonctions en général*. Strasbourg : Impr. Le Roux, 1845, 37 p.

OLIVIER-MARTIN, Bernard. *Le Conseil d'État de la Restauration*. Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1941, 256 p.

QUIVIGER, Pierre-Yves. *Le philosophe et l'administrateur : Sieyès et la création du Conseil d'État*. Thèse doctorat : Philosophie. Paris : Université Panthéon-Sorbonne (Paris), 2003, 469 f°.

RAÏSSAC, Guy. *Les controverses relatives à la juridiction administrative : de 1789 à la Deuxième République*. Paris : Recueil Sirey, 1937, 214 p.

RENCKER, Frédéric. *De la juridiction du Conseil d'État, et de ses décisions rendues à la fois en premier et en dernier ressort*. Strasbourg : Imprimerie de G. Silbermann, 1846, 36 p.

RICOU, Benjamin. *Des politiques jurisprudentielles de renforcement de la compétence de la juridiction administrative*. Le Mans : Éditions l'Épitoge, 2015 (L'unité du droit, 6).

THOMAS, Prosper. *Des attributions administratives du Conseil d'État : droit civil français*. Strasbourg : Silbermann, 1853, 41 p.

THÈSES PORTANT SUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTAT

AGI, Marc. *De l'idée d'universalité comme fondatrice du concept des droits de l'homme, d'après la vie et l'œuvre de René Cassin*. Antibes : Éditions Alp'Azur, 1980, 402 p.

AROMATARIO, Silvano. *La pensée politique et constitutionnelle de Michel Debré*. Paris : LGDJ, 2006, 658 p. (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 127).

BEAUVOIS, Yves. *Léon Noël : de Laval à de Gaulle via Pétain (1888-1987)*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2001, 468 p. (Histoire et civilisations).

BERTHIER, David. *Discontinuité constitutionnelle, continuité jurisprudentielle ? La jurisprudence du Conseil d'État de 1806 à 1821*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université Panthéon-Assas, 2005, 559 f°.

BOCQUET, Antoine. *Portrait d'un spiritualiste en penseur social : Joseph-Marie de Gérando, 1772-1842*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté (Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 956, série AGON, 33), 2016.

CHAPEL, Nathalie. *L'œuvre de Guy Braibant : contribution d'un membre du Conseil d'État à la modernisation du droit*. Thèse de doctorat : droit public. Montpellier : Université de Montpellier I, 1999, 588 f°.

CORONEL DE BOISSEZON, Jean-Luc. *Frédéric Le Play face au droit : une critique de la codification et de la centralisation au XIX^e siècle*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université Paris-Sud, 2008, 676 p.

GONOD, Pascale. *Édouard Laferrière, un juriste au service de la République*. Paris : LGDJ, 1997, 446 p. (Bibliothèque de droit public, 190).

GRUFFY, Louis. *La vie et l'œuvre juridique de Merlin de Douai, (1754-1838)*. Paris : É. Duchemin, 1934, 303 p.

JACOUTY, Jean-François. *Éthique, histoire et politique chez Guizot. Genèse d'une pensée et pratiques jusqu'à la Révolution de Juillet*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2000.

KESSLER, Marie-Christine. *Le Conseil d'État*. Paris : Armand Colin, 1968, 389 p. (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 167).

LAUDE, Renée. *Henrion de Pansey (1742-1829)*. Lille : Duriez-Bataille, 1941, 318 p.

- LAVOLLÉE, René. *Portalis : sa vie et ses œuvres*. Paris : Didier et C^{ie}, 1869.
- LE GRAND, Vincent. *Léon Blum, 1872-1950 : gouverner la République*. Paris, LGDJ, 2008 (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 129).
- LECCEUVRE, Christine. *Le Conseil d'État législateur*. Thèse de doctorat : droit public. Artois : Université d'Artois, 2004, 792 p.
- LESPAGNOL, Alain. *Les Commissaires du Gouvernement auprès du Conseil d'État de 1850 à 1900*. Thèse de doctorat : droit. Rennes : Université de Rennes 1, 2001, 340 f°.
- LEUWERS, Hervé. *Merlin de Douai (1754-1838) : un juriste en politique*. Arras : Artois presses université, 1996, 378 p. (Histoire).
- NOUVEL, Maguelone. *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*. Paris : Economica, 2009, 265 p. (Collection Économies et sociétés contemporaines).
- PAGLIANO, Sylvain. *Jean-Étienne-Marie Portalis et la philosophie des Lumières*. Thèse de doctorat : philosophie. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 1999, 540 p.
- PAPILLARD, François. *Jean-Jacques Régis de Cambacérès, juriconsulte et homme d'État (1753-1824)*. Thèse de doctorat : lettres. Lille : Université de Lille, 1958, 551.
- PERRIER, Jérôme. *Entre administration et politique : Michel Debré (1912-1948), du service de l'État à l'entrée au forum*. Bayonne : Institut universitaire Varenne, 2013, 1114 p. (Collection des thèses, 84).
- PIGEIRE, Jean. *La vie et l'œuvre de Chaptal (1756-1832)*. Paris : f. Lotivon, 1931.
- PIROTTE, Olivier. *Alexandre-François-Auguste Vivien de Goubert (1799-1854) : contribution à l'étude d'un libéral autoritaire*. Paris : LGDJ, 1972, 505 p. (Bibliothèque de science administrative, 6).
- POUTHAS, Charles-H. *Guizot pendant la Restauration : préparation de l'homme d'État (1814-1830)*. Paris : Librairie Plon, 1923, 497 p.
- PUYAUBERT, Jacques. *Georges Bonnet (1889-1973) : les combats d'un pacifiste*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, 371 p. (Histoire).
- RAINAUD, Nicolas. *Le commissaire du gouvernement près le Conseil d'État*. Paris : LGDJ, 1996, 195 p. (Bibliothèque de droit public, 181).
- ROUX-ARBULU, Emmanuelle. *La section du rapport et des études du Conseil d'État*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 2000, 682 f°.
- ROSANVALLON, Pierre. *Le Moment Guizot*. Paris : Gallimard, 1985 (Bibliothèque des sciences humaines).
- SAVOYE, José. *Quelques aspects de l'œuvre de Louis-Antoine Macarel (1790-1851) : contribution à l'étude de la naissance des sciences politiques et administratives*. Thèse de doctorat : droit. Lille : Université de Lille, 1970, 636 f°.
- STUDER, Sébastien. *L'engagement résistant d'Alexandre Parodi (1940-1944)*. Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe : histoire contemporaine. Paris, École nationale des chartes, 2003.

VERHAEST, Johann. *Faustin Hélie (1799-1884) : Un pénaliste républicain et humaniste*. Thèse de doctorat : droit. Lille : Université de Lille 2, 1998.

WALCH, Jean. *Michel Chevalier : économiste saint-simonien, 1806-1879*. Paris : J. Vrin, 1975 (Bibliothèque d'histoire de la philosophie).

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LA VIE INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE FRANÇAISE

AZAR, Antoine. *Genèse de la Constitution du 4 octobre 1958 : solution gaulliste à la crise du pouvoir*. Paris : LGDJ, 1961 (Bibliothèque de droit public, 36).

BARUCH, Marc-Olivier. *Servir l'État français : l'administration en France de 1940 à 1944*. Paris : Fayard, 1997, 737 p. (Pour une histoire du xx^e siècle).

BÉCET, Jean-Marie. *La responsabilité de l'État pour les dommages causés par l'Armée aux particuliers*. Paris : LGDJ, 1969 (Bibliothèque de droit public, 91).

BLÉVIS, Laure. *Sociologie d'un droit colonial : citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?* Thèse de doctorat : Science politique. Aix-Marseille : Université Paul Cézanne, 2004, 508 f°.

BOURGUET-CHASSAGNON, Mariannick. *La justice et le régime de Vichy : contribution à la notion d'indépendance en droit public français*. Thèse de doctorat : Droit public. Reims : Université de Reims Champagne-Ardenne, 2005, 653 p.

CARTIER, Emmanuel. *La transition constitutionnelle en France (1940-1945) : la reconstruction révolutionnaire d'un ordre juridique « républicain »*. Paris : LGDJ, 2005, 665 p. (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 126).

CÉLARD, Alain. *Le partage du pouvoir réglementaire de l'État (contribution à l'étude du système normatif du droit public français)*. Thèse de droit. Lille : Université de Lille 2, 1995.

CHAMPEIL-DESPLATS, Véronique. *Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République : principes constitutionnels et justification dans les discours juridiques*. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2001 (Collection Droit public positif, série Thèses et travaux).

CHATRIOT, Alain. *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*. Paris : La Découverte, 2002, 419 p. (L'Espace de l'histoire).

CHERFOUH, Fatiha. *Le juriste entre science et politique : la Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence en France et à l'étranger (1877-1938)*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2017, 492 p. (Bibliothèque d'histoire du droit et droit romain, 31).

COTTERET, Jean-Marie. *Le pouvoir législatif en France*, Paris, LGDJ, 1962 (Bibliothèque de droit public, 46).

DELVOLVÉ, Pierre. *Le principe d'égalité devant les charges publiques*. Paris : LGDJ, 1969 (Bibliothèque de droit public, 88).

- DESMONS, Éric. *Droit et devoir de résistance en droit interne. Contribution à une théorie du droit positif*. Paris : LGDJ, 1999 (Bibliothèque de droit public, 193).
- DOAT, Mathieu. *Recherche sur la notion de collectivité locale en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 2003 (Bibliothèque de droit public, 230).
- DOUENCE, Jean-Claude. *Recherches sur le pouvoir réglementaire de l'administration*. Paris : LGDJ, 1968 (Bibliothèque de droit public, 81).
- FAYE, Antoine. *Les bases administratives du droit constitutionnel français : recherche sur la culture administrative du droit constitutionnel*. Paris : LGDJ, 2017, 596 p. (Collection des thèses, 144).
- FRANCO, Joseph. *Des attributions du Conseil d'État en matière législative et réglementaire*. Thèse de doctorat : droit. Rennes : Université de Rennes, 1897, 125 p.
- FRIER, Pierre-Laurent. *L'Urgence*. Paris : LGDJ, 1987 (Bibliothèque de droit public, 150).
- GUGLIELMI, Gilles J. *La notion d'administration publique dans la théorie juridique française : de la Révolution à l'arrêt Cadot (1789-1889)*. Paris, LGDJ, 1991 (Bibliothèque de droit public, 157).
- HACHEMI, Anissa. *Le juge administratif et la loi (1789-1889)*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 2016, 968 p.
- HAVAS, Nathalie. *La responsabilité ministérielle en France : contribution à une approche historique des responsabilités politique et pénale des ministres de la Révolution de 1789 à la Cinquième République*. Paris : Dalloz, 2012, 846 p. (Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle).
- HENRY, Olivier. *La fonction de proposition du Conseil d'État*. Thèse de doctorat : droit public. Montpellier : Université de Montpellier I, 2000, 580 f°.
- LAFAGE, Paul. *La participation de Benjamin Constant à l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*. Thèse de droit. Montpellier, Aix-en-Provence, Office universitaire de polycopie, 1952.
- LANZA, Albert. *L'expression constitutionnelle de l'administration française : contribution à l'étude des constantes constitutionnelles*. Paris : LGDJ, 1984, 936 p. (Bibliothèque de droit public, 148).
- LEROYER, Séverine. *L'apport du Conseil d'État au droit constitutionnel de la V^e République : essai sur une théorie de l'État*. Paris : Dalloz, 2011, 756 p. (Nouvelle bibliothèque de thèses, 106).
- LOCHAK, Danièle. *Le rôle politique du juge administratif français*. Paris : LGDJ, 1972 (Bibliothèque de droit public, 107).
- MARTIN-GAY, Bruno. «*Le coup d'état en permanence*»? : *l'agent public et l'enjeu césarien de la candidature officielle sous le Second Empire*. Paris : Éditions de Boccard, 2015, 393 p. (Romanité et modernité du droit).
- NIZARD, Lucien. *La jurisprudence administrative des circonstances exceptionnelles et la légalité*. Paris : LGDJ, 1962 (Bibliothèque de droit public, 40).

PÉRI, Alexandra. *Le pouvoir exécutif dans le processus de formation de la loi dans l'histoire constitutionnelle française, 1789-1958*. Paris : LGDJ, 2008 (Collection des thèses, 18).

PINON, Stéphane. *Les réformistes constitutionnels des années trente : aux origines de la V^e République*. Paris : LGDJ, 2003 (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 114).

PONTIER, Jean-Marie. *L'État et les collectivités locales : la répartition des compétences*. Paris : LGDJ, 1978, 630 p. (Bibliothèque de droit public, 127).

RAVANEL, Jean. *Le Conseil d'État et le Parlement*. Thèse de droit. Grenoble : Université de Grenoble, 1944, 239 f°.

SAINT-BONNET, François. *L'état d'exception*. Paris : Presses universitaires de France, 2001 (Leviathan).

SALLES, Damien. *La liste civile en France, 1804-1870. Droit, institution et administration*. Paris : Mare et Martin, 2011 (Bibliothèque des thèses, série Histoire du droit et des institutions).

SANCHEZ, Samuel. *Les règlements des Assemblées nationales 1848-1851. Naissance du droit parlementaire moderne*. Paris : Dalloz, 2012 (Nouvelle bibliothèque de thèses, 119).

SCHWARTZ, Antoine. *L'Union libérale : contribution à une sociologie politique des « libéraux » sous le Second Empire*. Thèse de doctorat : science politique. Nanterre : Université Paris 10, 2011, 583 p.

STECK, Olivier. *La contribution de la jurisprudence à la renaissance du pouvoir réglementaire central sous la III^e République*. Paris : LGDJ, 2007 (Bibliothèque de droit public, 255).

TROPER, Michel. *La séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française*. Paris : LGDJ, 1973 (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 48).

VIMBERT, Christophe. *La tradition républicaine en droit public français*. Mont-Saint-Aignan : Publication de l'Université de Rouen ; Paris : LGDJ, 1992, 392 p.

WIENER, Céline. *Recherches sur le pouvoir réglementaire des ministres*. Paris : LGDJ, 1970 (Bibliothèque de droit public, 98).

LE RÔLE DU CONSEIL D'ÉTAT DANS L'ÉLABORATION DES « GRANDS MONUMENTS LÉGISLATIFS FRANÇAIS »

BELLO, Paul. *Portalis et les travaux préparatoires du Code civil*. Thèse de doctorat : droit. Nancy : Faculté de droit de Nancy, 1949, 242 f°.

BLOQUET, Sylvain. *La loi et son interprétation à travers le Code civil (1804-1880)*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2017 (Bibliothèque d'histoire du droit et droit romain, 33).

BOUVIER, Laure-Alice. *Le Conseil d'État et la confection de la loi*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2015, 148 p.

MERLET, Jean-François. *Une grande loi de la Troisième République : la loi du 1^{er} juillet 1901*. Paris : LGDJ, 2001 (Bibliothèque de droit public, 217).

VALENTE, Fabien. *Le code de commerce napoléonien et son application*. Thèse de doctorat : Histoire du droit. Lyon : Université Jean Moulin, 1992, 351 p.

VILLENEUVE DE JANTI, *Bonaparte et le Code civil*. Paris : Domat-Montchrestien, 1934, 191 p.

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES CULTES

AMEDRO, Jean-François. *Le juge administratif et la séparation des églises et de l'État sous la III^e République : un exemple des interactions entre les institutions républicaines et le contrôle juridictionnel de l'administration*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 2011.

DUCROS, François-Régis. *Puissance publique et édifices du culte de la période moderne à 1905*. Thèse de doctorat : Histoire du droit. Paris : Université Paris-Sud, 2011.

GROSHENS, Jean-Claude. *Les institutions et le régime juridique des cultes protestants*. Paris : LGDJ, 1957 (Bibliothèque de droit public, 9).

GUILLET, Nicolas. *Liberté de religion et mouvements à caractère sectaire*. Paris : LGDJ, 2003 (Bibliothèque de droit public, 235).

LENIAUD, Jean-Michel. *L'Administration des cultes pendant la période concordataire*. Paris : Nouvelles éditions latines, 1988, 428 p.

RAMBAUD, Thierry. *Le principe de séparation des cultes et de l'État en droit public comparé : analyse comparative des régimes français et allemand*. Paris : LGDJ, 2004 (Bibliothèque constitutionnel et de science politique, 115).

RENARD, Charles. *L'Appel comme d'abus*. Thèse : droit. Lille : Université de Lille, 1896, 168 p.

SILD, Nicolas. *Le gallicanisme et la construction de l'État, 1563-1905*. Clermont-Ferrand : Institut universitaire Varenne, 2016, 572 p. (Collection des thèses, 129).

TROTABAS, Jean-Baptiste. *La notion de laïcité dans le droit de l'Église catholique et de l'État républicain*. Paris : LGDJ, 1961 (Bibliothèque de droit public, 32).

YANNOU, René. *La loi du 1^{er} juillet 1901, une loi anticléricale ? Enjeux ecclésiastiques dans sa genèse et son processus d'élaboration*. Thèse de doctorat : histoire du droit. Paris : Université Paris-Sud, 2014.

LA CONTRIBUTION JURISPRUDENTIELLE DU CONSEIL D'ÉTAT EN MATIÈRE DE LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS FONDAMENTAUX

BRAUD, Philippe. *La notion de liberté publique en droit français*. Paris : LGDJ, 1968 (Bibliothèque de droit public, 76).

DRAN, Michel. *Le contrôle juridictionnel et la garantie des libertés publiques*, préface de André Castagné, Paris, LGDJ, 1968 (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 32).

DUBITON, Stéphanie. *La protection des libertés publiques par les autorités administratives indépendantes, une solution démocratique ?* Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2016 (Bibliothèque de droit public, 293).

ETOA, Samuel. *Le passage des libertés publiques aux droits fondamentaux. Analyse des discours juridiques français*. Thèse de doctorat : droit public. Caen : Université de Caen Normandie, 2010, 460 p.

GERVIER, Pauline. *La limitation des droits fondamentaux constitutionnels par l'ordre public*. Paris : LGDJ, 2014 (Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 143).

HABERT, Benoît. *La garantie des libertés, 1852-1870*. Thèse de doctorat : Sciences juridiques. Paris Saclay : Université Paris-Saclay, 2017.

MACHELON, Jean-Pierre. *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976 (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 205).

MORANGE, Georges. *Contribution à la théorie générale des libertés publiques*. Nancy : Laxou, 1940, 160 p.

MORANGE, Jean. *La liberté d'association en droit public français*. Paris : Presses universitaires de France, 1977, 274 p. (Publications de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges, 6).

PAVAGEAU, Stéphanie. *Le droit de propriété dans les jurisprudences des juridictions suprêmes françaises, européennes et internationales*. Paris : LGDJ ; Poitiers : Université de Poitiers, 2006, 474 p. (Collection de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, 7).

POUTHIER, Tristan. *Droit naturel et droits individuels en France au dix-neuvième siècle*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 2013, 602 p.

ROBERT, Jacques. *Les violations de la liberté individuelle commises par l'administration : le problème des responsabilités*. Paris : LGDJ, 1956 (Bibliothèque de droit public, 1).

ROLLAND, Patrice. *La liberté morale et l'ordre public*. Thèse de doctorat d'État : droit public. Paris : Université Paris 2, 751 f°.

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LES QUESTIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

ANTOINE, Aurélien. *Prérogatives de puissance publique et droit de la concurrence*. Paris : LGDJ, 2009 (Bibliothèque de droit public, 261).

BARTHÉLEMY, Joseph. *Essai d'une théorie des droits subjectifs des administrés dans le droit administratif français*. Paris : Impr. Société du recueil général, 1899.

BERNARD, Sébastien. *La recherche de la rentabilité des activités publiques et le droit administratif*. Paris : LGDJ, 2001 (Bibliothèque de droit public, 218).

BETTIO, Nathalie. *La circulation des biens entre personnes publiques*. Paris : LGDJ, 2011 (Bibliothèque de droit public, 265).

BOSVIEUX-ONYEKWELU, Charles. *D'une sociodicée à un savoir d'État. Le service public, une tentative de mise en forme du monde social par le droit (1873-1940)*. Thèse de doctorat : sociologie. Université Paris-Saclay, 2016.

CARTIER-BRESSON, Anémone. *L'État actionnaire*. Paris : LGDJ, 2010 (Bibliothèque de droit public, 264).

CHASSIN, Catherine-Amélie. *Le droit d'asile en France*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 2000, 513 p.

CORAIL, Jean-Louis de. *La crise de la notion juridique de service public en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1953.

DELAUNAY, Bénédicte. *L'amélioration des rapports entre l'administration et les administrés. Contribution à l'étude des réformes administratives entreprises depuis 1945*. Paris : LGDJ, 1993 (Bibliothèque de droit public, 172).

DESCHAMPS, Emmanuelle. *Le droit public et la ségrégation urbaine (1943-1997)*. Paris : LGDJ, 1998 (Bibliothèque de droit public, 203).

DRAGO, Roland. *Les crises de la notion d'établissement public*. Paris : A. Pedone, 1950, 286 p.

DREYFUS, Jean-David. *Contribution à une théorie générale des contrats entre personnes publiques*. Paris : L'Harmattan, 1997 (Logiques juridiques).

ESPAGNO, Delphine. *Essai de refondation de la notion de service public en droit administratif français*. Thèse de doctorat : droit public. Toulouse : Université Toulouse 1 Capitole, 1998, 1383 f°.

ECKERT, Gabriel. *Droit administratif et commercialité*. Thèse de doctorat : droit public. Strasbourg : Université Robert-Schuman, 1994, 854 p.

FOULQUIER, Norbert. *Les droits publics subjectifs des administrés : émergence d'un concept en droit administratif français du XIX^e au XX^e siècle*. Paris : Dalloz, 2003 (Nouvelle bibliothèque de thèses, 25).

GARCERIES, Sandrine. *L'élaboration d'une notion juridique de service public industriel et commercial : retour, sur un instrument de la mise en œuvre d'une sépara-*

- tion du « politique » et de l'« économique » en droit administratif français.* Thèse de doctorat : droit public. Cergy-Pontoise : Université de Cergy-Pontoise, 2010, 840 f°.
- GIACUZZO, Jean-François. *La gestion des propriétés publiques en droit français.* Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2014 (Bibliothèque de droit public, 283).
- GUEDJ, Jérémy. *Gouverner ou choisir : la IV^e République et l'immigration.* Thèse de doctorat : histoire moderne et contemporaine. Nice : Université de Nice, 2015.
- JEAN-PIERRE, Didier. *L'éthique du fonctionnaire civil. Son contrôle dans les jurisprudences administrative et constitutionnelle françaises.* Paris : LGDJ, 1999 (Bibliothèque de droit public, 202).
- KAFTANI, Catherine. *La formation du concept de fonction publique en France.* Paris : LGDJ, 1998, 265 p. (Bibliothèque de droit public, 196).
- KONDYLIS, Vassilios. *Le principe de neutralité dans la fonction publique.* Paris : LGDJ, 1994 (Bibliothèque de droit public, 168).
- LAMARQUE, Jean. *Recherches sur l'application du droit privé aux services publics administratifs.* Paris : LGDJ, 1960 (Bibliothèque de droit public, 25).
- LANG, Jack. *L'État et le théâtre.* Paris : LGDJ, 1968 (Bibliothèque de droit public, 78).
- LARRALDE, Jean-Manuel. *Les droits fondamentaux des personnes incarcérées : éléments de droit comparé européen.* Thèse de doctorat : droit public. Caen : Université de Caen Normandie, 1994.
- LAUBADÈRE, André de. *L'automobile et le régime de l'usage des voies publiques.* Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1935.
- MADEIRA, Anne-Virginie. *Nationaux et étrangers en droit public français.* Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2018 (Bibliothèque de droit public, 300).
- MARCHIANI, Charles-Stéphane. *Le monopole de l'État sur l'expropriation.* Paris : LGDJ, 2008 (Bibliothèque de droit public, 257).
- MAUGÈRE, Amélie. *Les politiques publiques en matière de prostitution en France et leur mise en discours.* Thèse de doctorat : science politique. Versailles : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2008, 481 f°.
- MAZÈRES, Jean-Arnaud. *Véhicules administratifs et responsabilité publique.* Paris : LGDJ, 1962.
- MILLARD, Éric. *Famille et droit public. Recherches sur la construction d'un objet juridique.* Paris : LGDJ, 1995 (Bibliothèque de droit public, 182).
- NÉGRI, Vincent. *L'édification du droit du patrimoine culturel : évolutions et tensions.* Thèse de doctorat : droit. Paris : Université Paris-Sud, 2008, 507 p.
- ORIZET, Hélène. *Le service public de l'éducation nationale sous la troisième République.* Thèse de doctorat : Droit public. Nantes : Université de Nantes, 2017.
- PAILLET, Michel. *La faute du service public en droit administratif français.* Paris : LGDJ, 1980 (Bibliothèque de droit public, 136).

PÉCHILLON, Éric. *Sécurité et droit du service public pénitentiaire*. Paris : LGDJ, 1998 (Bibliothèque de droit public, 204).

PETIT, Jacques. *Les conflits de lois dans le temps en droit public interne*. Paris : LGDJ, 2002, 662 p. (Bibliothèque de droit public, 195).

RAIMBAULT, Philippe. *Recherche sur la sécurité juridique en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 2009 (Bibliothèque de droit public, 256).

RASY, Douc. *Les frontières de la faute personnelle et de la faute de service en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1963 (Bibliothèque de droit public, 43).

ROUSSEAU, Dominique. *Le contrôle de l'opportunité de l'action administrative par le juge administratif*. Thèse de doctorat : droit. Poitiers : Université de Poitiers, 1979, 778 f°.

STORA-LAMARRE, Annie. *L'Enfer de la III^e République (1881-1914). Entrepreneurs moraux et pornographes*. Paris : Imago, 1990, 248 p.

TCHEN, Vincent. *Les revirements dans la jurisprudence administrative du Conseil d'État*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Paris 13, 1994, 730 p.

TEBOUL, Gérard. *Usages et coutume dans la jurisprudence administrative*. Paris : LGDJ, 1989 (Bibliothèque de droit public, 153).

TRAVARD, Jérôme. *La victime et l'évolution de la responsabilité administrative extra-contractuelle*. Paris : Mare & Martin, 2013, 891 p. (Bibliothèque des thèses, série Droit public).

ULLMANN, Gabriel. *Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des origines de la nomenclature à l'enregistrement*. Thèse de doctorat : droit de l'environnement. Lyon : Université Jean Moulin, 2015, 980 p.

VOIZARD, Karl-Henri. *L'État culturel et le droit*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2014 (Bibliothèque de droit public, 281).

ZALC, Claire. *Immigrants et indépendants, parcours et contraintes : les petits entrepreneurs étrangers dans le département de la Seine (1919-1939)*. Thèse de doctorat : histoire. Nanterre : Université Paris-Nanterre, 2002, 890 p.

ZIANI, Salim. *Du service public à l'obligation de service public*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2015 (Bibliothèque de droit public, 285).

LE RÔLE DU CONSEIL D'ÉTAT ET L'ÉLABORATION DES RÈGLES PROCÉDURALES CONTENTIEUSES

ABIAD, Nisrine. *Le Conseil d'État : juge de cassation dans le contentieux de la responsabilité administrative*. Thèse de doctorat : droit administratif. Paris : Université Panthéon-Assas, 2005, 397.

AYRAULT, Ludovic. *Le contrôle juridictionnel de la régularité de la procédure d'imposition*. Paris : L'Harmattan, 2004 (Finances publiques).

- BAILLEUL, David. *L'efficacité comparée des recours pour excès de pouvoir et de plein contentieux objectif en droit public français*. Paris : LGDJ, 2002, 428 p.
- BIENVENU, Jean-Jacques. *L'interprétation juridictionnelle des actes et des lois : sa nature et sa fonction dans l'élaboration du droit administratif*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Paris II, 1979, 2 vol.
- BLANCO, Florent. *Pouvoirs du juge et contentieux administratif de la légalité : contribution à l'étude de l'évolution et du renouveau des techniques juridictionnelles dans le contentieux de l'excès de pouvoir*. Aix-en-Provence : Presses universitaires Aix-Marseille, 2010.
- BOUSSARD, Sabine. *L'étendue du contrôle de cassation devant le Conseil d'État*. Paris : Dalloz, 2002, 470 p. (Nouvelle bibliothèque de thèses, 13).
- BRISSON, Jean-François. *Les recours administratifs en droit public français : contribution à l'étude du contentieux administratif non juridictionnel*. Paris, LGDJ, 1996 (Bibliothèque de droit public, 185).
- CASTAGNÉ, Jean. *Le contrôle juridictionnel de la légalité des actes de police administrative*. Paris : LGDJ, 1964 (Bibliothèque de droit public, 57).
- CHARREYON, Paul-Adrien-Pierre. *Du recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État : droit français*. Paris : Alphonse Derenne, Imprimeur, 1885, 261 p.
- CHAUDET, Jean-Pierre. *Les principes généraux de la procédure administrative contentieuse*. Paris : LGDJ, 1967 (Bibliothèque de droit public, 74).
- CLAEYS, Antoine. *L'évolution de la protection juridictionnelle de l'administré au moyen du recours pour excès de pouvoir*. Thèse de doctorat : droit public. Poitiers : Université de Poitiers, 2005, 1187 p.
- CLAUDEL, Stanislas. *Droit administratif : de la juridiction du Conseil d'État comme cour d'appel administrative*. Strasbourg : Imprimerie Berger-Levrault, 1847, 31 p.
- COLSON, Jean-Philippe. *L'office du juge et la preuve dans le contentieux administratif*. Paris : LGDJ, 1970 (Bibliothèque de droit public, 101).
- DEBBASCH, Charles. *Procédure administrative contentieuse et procédure civile : contribution à l'étude de l'instance*. Paris : LGDJ, 1962, 467 p.
- DELANLSSAYS, Thomas. *La motivation des décisions juridictionnelles du Conseil d'État*. Thèse de doctorat : droit public. Lille : Université de Lille 2, 2017, 983 p.
- DEMONTZEY, Gabriel-Victor-Jules. *Droit administratif : procédure devant le Conseil d'État et les conseils de préfecture*. Thèse de licence : droit. Strasbourg : Imprimerie É. Huder, 1851, 93 p.
- DESFORGES, Christian. *La compétence juridictionnelle du Conseil d'État et des tribunaux administratifs*. Paris : LGDJ, 1961, 276 p. (Bibliothèque de droit public, 39).
- DIALLO, Alice. *L'appel en contentieux administratif*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Paris Descartes, 2012.

- DUBISSON, Michel. *La distinction entre la légalité et l'opportunité dans la théorie du recours pour excès de pouvoir*. Paris : LGDJ, 1958 (Bibliothèque de droit public, 14).
- EINAUDI, Tania. *L'obligation d'informer dans le procès administratif*. Paris : LGDJ, 2002 (Bibliothèque de droit public, 226).
- GASTINES, Louis de. *Les présomptions en droit administratif*. Paris : LGDJ, 1991 (Bibliothèque de droit public, 163).
- GAUDEMET, Yves. *Les méthodes du juge administratif*. Paris : LGDJ, 1972 (Bibliothèque de droit public, 108).
- GOHIN, Olivier. *La contradiction dans la procédure administrative contentieuse*. Paris : LGDJ, 1988, 495 p.
- GOLDENBERG, Léo. *Le Conseil d'État juge du fait : étude sur l'administration des juges*. Paris : Dalloz, 1932, 423 p.
- GROS, Manuel. *Les fins de non-recevoir devant la juridiction administrative*. Thèse de doctorat : droit public. Lille : Université du droit et de la santé, 1987.
- HAEM, Rudolph d'. *Le juge unique administratif*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 2001, 841 f°.
- IDOUX, Pascale. *La contradiction en droit administratif français*. Montpellier : Presses de l'Université de Montpellier I, 2005 (Collection des thèses, 2).
- LANDON, Pierre. *Histoire abrégée du recours pour excès de pouvoir des origines à 1954*. Paris : LGDJ, 1962 (Bibliothèque de droit public, 49).
- LANDON, Pierre. *Le recours pour excès de pouvoir depuis 1954 : douze ans de jurisprudence*. Paris : LGDJ, 1968 (Bibliothèque de droit public, 83).
- LAPORTE, Henry. *Droit administratif : des attributions du Conseil d'État en matières contentieuses*. Strasbourg : Imprimerie G. Silbermann, 1852, 34 p.
- LAROCHE, Cyril. *Les actes non susceptibles de recours devant le Conseil d'État au dix-neuvième siècle*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Paris-V, 2005.
- LEGRAND DE MERCEY, C.-A.-E. *Fonctions du Conseil d'État en matière contentieuse*. Dijon : Loireau-Feuchot, 1850.
- LENOAN, Hervé. *La procédure devant le Conseil d'État statuant au contentieux en première et dernière instance*. Paris : Dalloz, 1954, 323 p.
- LEPETIT-COLLIN, Hélène. *Recherches sur le plein contentieux objectif*. Paris : LGDJ, 2011 (Bibliothèque de droit public, 269).
- LLORENS-FRAYSSÉ, Françoise. *La présomption de faute dans le contentieux administratif de la responsabilité*. Paris : LGDJ, 1985 (Bibliothèque de droit public, 149).
- LOMBARD, Martine. *Le rôle de la bonne et la mauvaise foi en droit administratif français*. Thèse de doctorat d'État : droit public. Strasbourg : Université Robert Schuman, 1978, 489 p.
- MELLERAY, Fabrice. *Essai sur la structure du contentieux administratif français : pour un renouvellement de la classification des principales voies de droit ouvertes*

devant les juridictions à compétence générale. Paris : LGDJ, 2001 (Bibliothèque de droit public, 212).

MESTRE, Achille. *Le Conseil d'État, protecteur des prérogatives de l'Administration : études sur le recours pour excès de pouvoir.* Paris : LGDJ, 1974, 312 p. (Bibliothèque de droit public; Tome 116).

MEURANT, Cédric. *L'interprétation des écritures des parties par le juge administratif français.* Thèse de doctorat : droit public. Lyon : Université Jean-Moulin Lyon-3, 2017.

MOREAU, Jacques. *L'influence de la situation et du comportement de la victime sur la responsabilité administrative.* Paris : LGDJ, 1957, 263 p. (Bibliothèque de droit public, 7).

PACTEAU, Bernard. *Le juge de l'excès de pouvoir et les motifs de l'acte administratif.* Clermont : Presses de l'Université de droit et de science politique, 1977, 263 p. (Travaux et recherches de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Clermont 1, 1).

RIALS, Stéphane. *Le juge administratif français et la technique du standard. Essai sur le traitement juridictionnel de l'idée de normalité.* Paris : LGDJ, 1980 (Bibliothèque de droit public, 135).

SANDEVOIR, Pierre. *Études sur le recours de pleine juridiction : l'apport de l'histoire à la théorie de la justice administrative.* Paris : LGDJ, 1964 (Bibliothèque de droit public, 56).

SEILLER, Bertrand. *L'exception d'illégalité des actes administratifs.* Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 1995.

TOURDIAS, Maurice. *Le sursis à exécution des décisions administratives.* Paris : LGDJ, 1957, 231 p.

TOURNYOL DU CLOS, Jean. *Essai sur le recours pour excès de pouvoir.* Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1905, 135 p.

TRAUTMANN, H.-Ed. *De la Juridiction du Conseil d'État comme cour de cassation.* Strasbourg : G. Silbermann, 1846, 43 p.

VAUTROT-SCHWARZ, Charles. *La qualification juridique en droit administratif.* Paris : LGDJ, 2009 (Bibliothèque de droit public, 263).

WALINE, Marcel. *La Notion judiciaire de l'excès de pouvoirs : l'excès de pouvoirs du juge,* Paris : Dalloz, 1927, 278 p.

WEIL, Prosper. *Les conséquences de l'annulation d'un acte administratif pour excès de pouvoir.* Paris : Jouve, 1952.

ZAEPPFEL, Eugène. *Droit administratif : attributions du Conseil d'État en matière contentieuse.* Strasbourg : Impr. É. Huder, 1851, 48 p.

LES GRANDES NOTIONS DU DROIT PUBLIC FORGÉES OU ABORDÉES PAR LA JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

AUBY, Jean-Bernard. *La notion de personne publique en droit administratif*. Thèse de doctorat : droit. Bordeaux : Université de Bordeaux I, 1979, 428 p.

AUBY, Jean-Marie. *La théorie de l'inexistence des actes administratifs*. Paris : A. Pédone, 1951, 351 p.

BERNARD, Paul. *La notion d'ordre public en droit administratif*. Paris : LGDJ, 1962, 286 p. (Bibliothèque de droit public, 42).

BUI-XAN, Olivia. *Le droit public français entre universalisme et différencialisme*. Paris : Economica, 2004 (Corpus, série Essais).

CAILLOSSE, Jacques. *L'intérêt général, la croissance et les avatars du droit administratif des biens*. Thèse de doctorat : droit public. Rennes : Université de Rennes 1, 1978, 598 p.

CAMGUILHEM, Benoît. *Recherche sur les fondements de la responsabilité sans faute en droit administratif*. Paris : Dalloz, 2014, 490 p. (Nouvelle bibliothèque de thèses, 132).

CASTAGNÉ, Jean. *Le contrôle juridictionnel de la légalité des actes de police administrative*. Paris : LGDJ ; L. Pichon et Durand-Auzias, 1964, 216 p. (Bibliothèque de droit public, 57).

CHAPUS, René. *Responsabilité publique et responsabilité privée : les influences réciproques des jurisprudences administrative et judiciaire*. Paris, LGDJ, 1954, 583 p. (Bibliothèque de droit public, 8).

CHAUVET, Clément. *Le pouvoir hiérarchique*. Paris : LGDJ, 2013, 704 p.

COQ, Véronique. *Nouvelles recherches sur les fonctions de l'intérêt général dans la jurisprudence administrative*. Paris : L'Harmattan, 2015, 659 p. (Logiques juridiques).

DEGOFFE, Michel. *La juridiction administrative spécialisée*. Paris : LGDJ, 1996, 559 p. (Bibliothèque de droit public, 186).

DEGUERGUE, Maryse. *Jurisprudence et doctrine dans l'élaboration du droit de la responsabilité administrative*. Paris : LGDJ, 1994, 884 p. (Bibliothèque de droit public, 171).

DELAUNAY, Benoît. *La faute de l'administration*. Paris : LGDJ, 2007 (Bibliothèque de droit public, 252).

DESGRANGES, Eugène. *Essai sur la notion de voie de fait en droit administratif français*. Paris : Sirey, 1937.

DI MALTA, Pierre. *Essai sur la notion de pouvoir hiérarchique*. Paris : LGDJ, 1961 (Bibliothèque de droit public, 34).

DOUENCE, Jean-Claude. *Recherches sur le pouvoir réglementaire de l'administration*. Paris : LGDJ, 1968 (Bibliothèque de droit public, 81).

- DUBOUIS, Louis. *La théorie de l'abus de droit et la jurisprudence administrative*. Paris : LGDJ, 1962 (Bibliothèque de droit public, 45).
- DUPRÉ DE BOULOIS, Xavier. *Le pouvoir de décision unilatérale. Étude de droit comparé interne*. Paris : LGDJ, 2006 (Bibliothèque de droit public, 248).
- DUPUIS, Georges. *Les privilèges de l'Administration*, thèse Droit, Faculté de droit de Paris, 1962, dactyl.
- FATÔME, Étienne. *Le pouvoir de réglementer l'utilisation du domaine public affecté à l'usage de tous : recherches sur son fondement et son étendue*. Thèse de droit. Caen : Université de Caen, 1973, 412 f°.
- FONTAINE, Lauréline. *La notion de décision exécutoire en droit public français*. Thèse de doctorat : droit. Nanterre : Université Paris-Nanterre, 2001, 614 p.
- GIRARD, Anne-Laure. *La formation historique de la théorie de l'acte administratif unilatéral*. Paris : Dalloz, 2013 (Nouvelle bibliothèque des thèses, 124).
- GLINIASTY, Jeanne de. *Les théories jurisprudentielles en droit administratif*. Thèse de doctorat : droit. Cergy-Pontoise : Université de Cergy-Pontoise, 2015.
- ISRAËL, Jean-Jacques. *La régularisation en droit administratif français : étude sur le régime de l'acte administratif unilatéral*. Paris : LGDJ, 1981 (Bibliothèque de droit public, 138).
- KLEIN, Claude. *La police du domaine public*. Paris : LGDJ, 1966 (Bibliothèque de droit public, 72).
- KOUBI, Geneviève. *Réflexions critiques à propos de la distinction entre légalité externe et légalité interne de l'acte administratif unilatéral*. Thèse de doctorat d'État : droit public. Montpellier : Université de Montpellier, 1984, 378 f°.
- LACHAUME, Jean-François. *La hiérarchie des actes administratifs exécutoires en droit public français*. Paris : LGDJ, 1966 (Bibliothèque de droit public, 65).
- LAVIALLE, Christian. *L'évolution de la conception de la décision exécutoire en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1974 (Bibliothèque de droit public, 118).
- LECOCQ, Pierre-André. *Le pouvoir de dérogation de l'administration*. Thèse de doctorat : droit. Lille : Université du droit et de la santé (Lille 2), 1971, 1117 f°.
- LE COURTOIS, Maurice. *Des actes de gouvernement*. Thèse de doctorat : droit. Poitiers : Université de Poitiers, 1899, 268 p.
- LELEU, Thibaut. *Essai de restructuration de la responsabilité publique. À la recherche de la responsabilité sans fait*. Issy-les Moulineaux : LGDJ, 2014 (Bibliothèque de droit public, 280).
- LE POURHIET, Anne-Marie. *Les substitutions de compétence en droit public français*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Paris 1, 1985.
- LINDITCH, Florian. *Recherche sur la personnalité morale en droit administratif*. Paris : LGDJ, 1997 (Bibliothèque de droit public, 176).

- MADIOT, Yves. *Aux frontières du contrat et de l'acte administratif unilatéral : recherches sur la notion d'acte mixte en droit public français*. Paris : LGDJ (Bibliothèque de droit public, 103), 1971.
- MAILLOT, Jean-Marc. *La théorie administrativiste des principes généraux du droit : continuité et modernité*. Paris : Dalloz, 2003 (Nouvelle bibliothèque de thèses).
- MODERNE, Franck. *Recherches sur la puissance publique et ses prérogatives en droit administratif français*. Thèse de doctorat : droit. Bordeaux : Université de Bordeaux, 1960, 4 vol.
- MONNIER, Mireille. *Les décisions implicites d'acceptation de l'administration*. Paris : LGDJ, 1992 (Bibliothèque de droit public, 166).
- MOREAU, Jacques. *L'influence de la situation et du comportement de la victime sur la responsabilité administrative*. Paris : LGDJ, 1957 (Bibliothèque de droit public, 7).
- OUM OUM, Joseph Frank. *La responsabilité contractuelle en droit administratif*. Paris : LGDJ, 2014 (Bibliothèque de droit public, 270).
- PETIT, Jacques. *Les conflits de lois dans le temps en droit public interne*. Paris : LGDJ, 2002, 662 p. (Bibliothèque de droit public, 195).
- PICARD, Étienne. *La notion de police administrative*. Paris : LGDJ, 1984, 926 p. (Bibliothèque de droit public, 146).
- POUYAUD, Dominique. *La nullité des contrats administratifs*. Paris : LGDJ, 1991 (Bibliothèque de droit public, 158).
- RAIMBAULT, Philippe. *Recherche sur la sécurité juridique en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 2009 (Bibliothèque de droit public, 256).
- RAINAUD, Jean-Marie. *La distinction de l'acte réglementaire et de l'acte individuel*. Paris, LGDJ, 1966 (Bibliothèque de droit public, 73).
- RASY, Douc. *Les frontières de la faute personnelle et de la faute de service en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1963 (Bibliothèque de droit public, 43).
- REDOR, Marie-Joëlle. *De l'État légal à l'État de droit : l'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française, 1879-1914*. Paris : Économica ; Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1992, 389 p.
- RENAULT, Jules. *Des actes discrétionnaires*. Paris : A. Pedone, 1899, 132 p.
- RICCI, Jean-Claude. *Le pouvoir discrétionnaire de l'administration fiscale*. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1977, 389 p.
- RIVERO, Jean. *Les mesures d'ordre intérieur administratives. Essai sur les caractères juridiques de la vie intérieure des services publics*. Paris : Sirey, 1934.
- SAILLANT, Elodie. *L'exorbitance en droit public*. Paris : Dalloz, 2011 (Nouvelle bibliothèque de thèses, 109).
- SOUSSE, Marcel. *La notion de réparation de dommages en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1994 (Bibliothèque de droit public, 174).

TERNEYRE, Philippe. *La responsabilité contractuelle des personnes publiques en droit administratif*. Paris : Économica, 1989 (Collection Science et droit administratifs, 5).

THOUROUDE, Jean-Jacques. *La faute qualifiée dans la responsabilité administrative*. Thèse de doctorat d'État : droit public. Caen : Université de Caen Normandie, 1974, 343 p.

TIMSIT, Gérard. *Le rôle de la notion de fonction administrative en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1963 (Bibliothèque de droit public, 54).

TOFFIN, Guy-Albert Henri. *Le ministre-juge*. Paris : L. Arnette, 1942, 188 p.

TRAVARD, Jérôme. *La victime et l'évolution de la responsabilité administrative extra-contractuelle*. Paris : Mare & Martin, 2013, 891 p. (Bibliothèque des thèses, série Droit public).

TRUCHET, Didier. *Les fonctions de la notion d'intérêt général dans la jurisprudence du Conseil d'État*. Paris : LGDJ, 1977.

UNTERMAIER, Élise. *Les règles générales en droit public français*. Paris : LGDJ, 2011 (Bibliothèque de droit public, 268).

VENEZIA, Jean-Claude. *Le pouvoir discrétionnaire*. Paris : LGDJ, 1959 (Bibliothèque de droit public, 17).

WALINE, Marcel. *Les mutations domaniales : étude des rapports des administrations publiques à l'occasion de leurs domaines publics respectifs*. Paris : Dalloz, 1925.

WEIL, Laurence. *L'erreur manifeste d'appréciation et le bilan coûts-avantages révélateurs de l'unité fonctionnelle du Conseil d'État*. Thèse de doctorat : droit public. Montpellier : Université de Montpellier, 1993, 574 f°.

WOLFF, Nathalie. *La tranquillité publique et les polices administratives*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 2008, 565 p.

YANNAKOPOULOS, Constantin. *La notion de droits acquis en droit administratif français*. Paris : LGDJ, 1997 (Bibliothèque de droit public, 188).

VAN LANG, Agathe. *Juge judiciaire et droit administratif*. Paris : LGDJ, 1996 (Bibliothèque de droit public, 183).

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LE JUGE JUDICIAIRE

ARMAND, Gilles. *L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel*. Thèse de doctorat : droit public. Caen : Université de Caen Normandie, 2000, 548 p.

BARDONNET, Daniel. *Le Tribunal des conflits, juge du fond*. Paris : LGDJ, 1959, 209 p. (Bibliothèque de droit public, 22).

BIGOT, Grégoire. *L'autorité judiciaire et le contentieux de l'administration : vicissitudes d'une ambition, 1800-1872*. Paris : LGDJ, 1999 (Bibliothèque de science administrative, 15).

BROCHARD, Adrien. *Une histoire du Tribunal des conflits. Le Tribunal des conflits et la protection de l'administration*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 2017, 436 p.

CATHALA, Thierry. *Le contrôle de la légalité administrative par les tribunaux judiciaires*. Paris : LGDJ, 1966, 165 p. (Bibliothèque de droit public, 67).

CHAPUS, René. *Responsabilité publique et responsabilité privée : les influences réciproques des jurisprudences administrative et judiciaire*. Paris, LGDJ, 1954, 583 p. (Bibliothèque de droit public, 8).

COUZINET, Paul. *La réparation des atteintes portées à la propriété privée immobilière par les groupements administratifs : questions de compétence*. Paris : Sirey, 1928.

DELLIS, Georges. *Droit pénal et droit administratif : l'influence des principes du droit pénal sur le droit administratif répressif*. Paris, LGDJ, 1997 (Bibliothèque de droit public, 184).

DURAND, Claude. *Les rapports entre les juridictions administrative et judiciaire*. Paris : LGDJ, 1956, 506 p. (Bibliothèque de droit public, 2).

FLAUSS, Jean-François. *Les questions préjudicielles et le principe de la séparation des autorités administrative et judiciaire*. Thèse de doctorat d'État : droit public. Strasbourg : Université Robert Schuman, 1976, 330 f°.

GOUR, Claude-Gilles. *Le contentieux des services judiciaires et le juge administratif : problèmes de compétence*. Paris : LGDJ, 1960 (Bibliothèque de droit public, 26).

GOYARD, Claude. *La compétence des tribunaux judiciaires en matière administrative. Contribution à l'étude des critères d'attribution aux tribunaux de l'ordre judiciaire dans un contentieux de l'action administrative*. Paris : Montchrestien, 1962.

KOECHLIN, Henry-François. *Compétence administrative et judiciaire de 1800 à 1830. Étude de jurisprudence*. Paris : Rousseau et C^{ie}, 1950.

LAMARQUE, Jean. *Recherches sur l'application du droit privé aux services publics administratifs*. Paris : LGDJ, 1960 (Bibliothèque de droit public, 25).

LE GALL, Arnaud. *La Cour de cassation, juge administratif*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 1993, 533 p.

PLESSIX, Benoît. *L'utilisation du droit civil dans l'élaboration du droit administratif*. Paris : Éditions Panthéon-Assas, 2003 (Droit public).

SOUICHE, Renaud. *Les critères de répartition des compétences contentieuses dans la jurisprudence du Tribunal des Conflits*. Thèse de doctorat : droit public. Montpellier : Université de Montpellier, 2017.

VAN LANG, Agathe. *Juge judiciaire et droit administratif*. Paris : LGDJ, 1996 (Bibliothèque de droit public, 183).

WALINE, Jean. *Recherches sur l'application du droit privé par le juge administratif*. Thèse de droit. Paris : Faculté de droit de Paris, 1962, 346 p.

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

BUTERI, Karine. *L'application de la Constitution par le juge administratif*. Thèse de doctorat : droit. Aix-en-Provence : Université Paul Cézanne, 2000, 460 p.

ÉCHAPPÉ, Olivier A. *Les principes généraux du droit d'après les jurisprudences du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel*. Thèse de 3^e cycle : droit public. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 1980, 285 p.

FRANCK, Claude. *Les fonctions juridictionnelles du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État dans l'ordre constitutionnel*. Paris : LGDJ, 1974, 327 p. (Bibliothèque de droit public; tome 114).

JACQUELIN, René. *De la fiducie : droit romain. De la juridiction administrative dans le droit constitutionnel : droit français*, Paris, A. Giard, 1891.

JACQUINOT, Nathalie. *Ordre public et constitution*. Thèse de doctorat : droit. Aix-Marseille : Université Paul Cézanne, 2000, 433 p.

PAULIAT, Hélène. *Le droit de propriété dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État*. Limoges : Presses universitaires de France, 1994. (Publications de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges; 22-23).

TRÉGUIER, Marie-Laure. *L'influence du Conseil d'État sur le Conseil constitutionnel : principes généraux du droit et principes de valeur constitutionnelle*. Thèse de doctorat : Droit. Nice : Université de Nice, 1992, 288 f°.

TRIEBACH, Mélanie. *Les normes non directement applicables en droit public français*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2015 (Bibliothèque de droit public, 287).

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LES JURIDICTIONS SUPRANATIONALES

ANDRIANTSIMBAZOVINA, Joël. *L'autorité des décisions de justice constitutionnelles et européennes sur le juge administratif français : Conseil constitutionnel, Cour de justice des Communautés européennes et Cour européenne des droits de l'homme*. Paris : LGDJ, 1998, 663 p. (Bibliothèque de droit public, 92).

AUVRAY, Mathilde. *Le dialogue entre Conseil d'État et cours européennes : l'exemple significatif du principe d'égalité*. Thèse de doctorat : droit public. Montpellier : Université de Montpellier I, 2009, 907 p.

BRACONNIER, Stéphane. *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et droit administratif français*. Bruxelles : Bruylant, 1997, 590 p.

BRICE-DELAJOUX, Claire. *Le Conseil d'État et les sources supranationales du droit*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 673 f°.

COLLIN-DEMUNIUEX, Mathilde. *Le Conseil d'État et les juridictions européennes : étude de science administrative*. Thèse de doctorat : droit public. Paris : Université Panthéon-Assas, 1995, 480 f°.

HEMERY, Véronique. *L'influence de la jurisprudence du Conseil d'État sur la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes en matière de contrôle de légalité : étude sur les moyens du recours en annulation des articles 33 CECA et 173 CEE*. Thèse de doctorat : droit. Poitiers : Université de Poitiers, 1996.

TRIENBACH, Mélanie. *Les normes non directement applicables en droit public français*. Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 2015 (Bibliothèque de droit public, 287).

THÈSES SOUTENUES PAR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTAT

ARRIGHI, Pascal. *Essai sur le caractère administratif des marchés de fournitures*. Thèse : droit. Paris : Université de Paris, 1945, 215 p.

ARRIGHI DE CASANOVA, Émile. *La responsabilité médicale et le droit commun de la responsabilité civile*. Thèse de doctorat : droit. Aix : Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 1946, 291 p.

AUBERT, Charles. *Le délai du recours pour excès de pouvoir*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1937, 189 p.

BONTHOUX, Françoise. *Du domaine de l'État en droit français*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Faculté de droit de Paris, 1872, 218 p.

BOUFFARD, Pierre. *Les modifications apportées à la gestion administrative et financière des assurances sociales par le décret-loi du 28 octobre 1935 et le règlement d'administration publique du 19 mars 1936 : régime des professions non agricoles*. Thèse de doctorat : droit. Bordeaux : Université de Bordeaux, 1936, 164 p.

CAHEN, Georges. *Le Gouvernement législateur. La loi et le règlement*. Paris : A. Rousseau, 1903, 430 p.

CAHEN-SALVADOR, Jean. *La représentation des intérêts et les services publics*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1935, 215 p.

CHARDON, Henri. *La République victorieuse. Les origines de la guerre; aux champs de Seine-et-Marne; la Sainte-alliance des peuples; l'organisation de la République*. Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1916, 75 p.

DEBERT, Guy. *La Responsabilité de la puissance publique en France et en Belgique : l'influence d'une juridiction administrative sur son développement*. Paris : Recueil Sirey, 1936, 383 p.

DOUBLET, Jacques. *Le Front du travail allemand*. Paris : p. Hartmann, 1937, 151 p. (Publications du Centre d'études de politique étrangère. Section d'information, 10).

- FONT-RÉAULX, Pierre de. *Les pourvois devant le Conseil d'État contre les décisions des autres tribunaux administratifs*. Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1930, 408 p.
- GABOLDE, Christian. *Essai sur la notion d'urgence en droit administratif français (les pouvoirs d'urgence de l'administration)*. Thèse de doctorat : droit. Lieu de publication inconnu, 1951, 122 f°.
- HOUIN, Roger. *La distinction des contrats synallagmatiques et unilatéraux*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1937, 2 vol.
- JACQUIN, Étienne-Edmond. *De la quotité disponible en droit français*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Faculté de droit, 1876, 243 p.
- LAMBERT-RIBOT, Alfred. *Des moyens dont dispose l'administration pour mettre fin aux situations qu'elle a particulièrement créées : contribution à l'étude de la validité des actes administratifs*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1913, 125 p.
- LANDON, Pierre. *Le recours pour excès de pouvoir sous le régime de la justice retenue*. Paris : Sirey, 1942, 257 p.
- LAROQUE, Pierre. *Les usagers des services publics industriels (Transports. Eau. Gaz. Electricité) : Droits. Obligations. Voies de recours. Étude des textes et de la jurisprudence*. Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1933, 259 p.
- LAVAISSIÈRE DE LAVERGNE, Alexandre. *La transmission de la propriété immobilière et l'introduction des livres fonciers en Angleterre*. Paris : Guillaumin, 1905, VIII-340 p.
- LUCAS DE PESLOÛAN, Jean. *Histoire de la juridiction administrative sous la Révolution et sous l'Empire*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1907, 275 p.
- LUCHAIRE, François. *La Cour supérieure d'arbitrage : juridiction administrative*. Thèse de doctorat : droit. Caen : Université de Caen, 1942, 317 p.
- MAISL, Herbert. *Recherches sur la notion de délégation de compétences en droit public*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université Panthéon-Assas, 1972, 469 f°.
- MARTIN, Marcel. *Procédés de rectification des erreurs dans les décisions judiciaires*. Thèse : droit. Nancy : Université de Nancy, 1940, 208 p.
- MARTINEAU, Jean. *Essai sur le problème de la responsabilité en matière administrative*. Thèse : droit. [S.l.] : [s.n.], 1943, 184 f°.
- NOËL, Léon. *La condition juridique des officiers des réserves*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1912, 487 p.
- OLIVIER DE SARDAN, Pierre. *De l'interprétation des décisions administratives par les tribunaux judiciaires*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1924, 196 p.
- QUÉNAULT, Hippolyte Alphonse. *De la Prescription*. Thèse : droit. Paris : [s.n.], 1829.
- RICHEMONT, Albert de. *Du domaine public en droit romain, dans l'ancien droit français et dans le droit actuel*. Paris : E. Thunot et C^{ie}, 1865, 322 p.

ROLAND-MARCEL, Pierre. *Essai politique sur Alexis de Tocqueville : le libéral – le démocrate – l’homme public*. Paris : F. Alcan, 1910, 514 p. (Bibliothèque d’histoire contemporaine).

SPIRE, André. *De la responsabilité des communes en cas d’attroupements : étude historique et juridique : art. 106 à 109 de la loi municipale du 5 avril 1884*. Paris : A. Rousseau, 1895, 263 p.

SURUN, Philippe. *La distribution internationale de l’or : ses relations avec l’abandon de l’étalon or dans le monde et avec le retour de l’or*. Thèse de doctorat : sciences politiques et économiques. Paris : Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, 1927, 163 p.

TIRARD, Paul. *De la responsabilité de la puissance publique : essai d’une théorie générale*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Université de Paris, 1906, 262 p.

TRICOT, Bernard. *Essai sur les entreprises d’intérêt général*. Thèse de doctorat : droit. Lyon : Université de Lyon, 1943, 180 p.

VALABRÈGUE, Jules. *Condition juridique des étrangers en droit français*. Thèse de doctorat : droit. Paris : Faculté de droit de Paris, 1868, 187 p.

WATRIN, Germain. *Essai de construction d’un contentieux international des dettes publiques*. Paris : Librairie du Recueil Sirey, 1929, 302 p.

GLOSSAIRE

Abus : voir **Recours pour abus**

Analyse : voir **Fichage**

Arianeweb : Base de jurisprudence anonymisée en ligne sur le site internet du Conseil d'État. Cette base donne accès aux décisions* et avis* contentieux du Conseil d'État et des cours administratives d'appel retenus pour leur apport à la jurisprudence, aux analyses* de ces décisions* et avis*, mais aussi, depuis 2010, à une sélection de conclusions* prononcées par des rapporteurs publics*.

Arrêt : Dans la terminologie légale, substantif en principe réservé aux décisions* des cours administratives d'appel. Il est cependant d'usage chez les juristes de qualifier également d'« arrêts » les décisions* contentieuses du Conseil d'État (voir par exemple le *Recueil Lebon**, dont le titre était jusqu'en 1955 : *Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux*). Cet usage terminologique avait déjà cours à l'époque napoléonienne, même si, à l'époque, le Conseil d'État statuant au contentieux n'émettait officiellement qu'un « avis* », c'est-à-dire une proposition de solution au litige. Cette proposition prenait la forme d'un projet de « décret » rédigé au nom de l'empereur, qui devait être approuvé par celui-ci pour devenir exécutoire. Par extension, sont qualifiées d'« arrêts » les décisions* du Tribunal des conflits (on parle par exemple de l'« arrêt Blanco » à propos de la décision* rendue par le Tribunal des conflits le 8 février 1873 sur l'affaire Agnès Blanco). Eu égard à l'impact de la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* sur la jurisprudence administrative française, il convient de signaler que le terme « arrêt » vaut aussi, de manière officielle, pour les décisions* juridictionnelles de la Cour européenne des droits de l'homme.

Arrêté : Terme qui, sous la V^e République, désigne essentiellement les actes normatifs édictés par les titulaires d'une compétence réglementaire autres que le président de la République et le Premier ministre. On parle ainsi des « arrêtés » pris par les ministres, par les chefs de service au sein des administrations, par les préfets et par les maires. Le vice-président du Conseil d'État a le pouvoir de prendre des « arrêtés » pour définir certains aspects de l'organisation interne de l'institution. Depuis l'an VIII, le terme « arrêté » a également été appliqué à d'autres catégories d'actes. Par exemple, sous le Consulat, les actes résultant du pouvoir réglementaire attribué aux trois

consuls étaient qualifiés d'«arrêtés consulaires». Il en allait de même des décisions* juridictionnelles prononcées par les conseils de préfecture.

Assemblée : voir **Assemblée générale** et **Haute Assemblée**

Assemblée du Contentieux : Créée par le décret organique du 25 janvier 1852, l'assemblée du Contentieux est la plus haute formation de jugement du Conseil d'État. À la différence de la section du Contentieux, qui est présidée par son président, l'assemblée du Contentieux est présidée par le vice-président du Conseil d'État. De 1963 à 2008, elle comprend le président de la section du Contentieux, ses présidents adjoints, le président de la sous-section qui a instruit l'affaire, le rapporteur*, ainsi que les présidents des sections administratives. L'assemblée du Contentieux n'est appelée à se prononcer que de manière exceptionnelle. Elle statue sur des affaires initialement attribuées à d'autres formations de jugement (section du Contentieux, sous-sections réunies, sous-section jugeant seule), mais qui lui ont finalement été renvoyées en raison de leur nature. Les affaires concernées sont celles qui soulèvent des difficultés juridiques et dont la solution peut avoir des répercussions importantes en termes de pratiques administratives et de politiques publiques.

Assemblée générale : Au sens strict, l'assemblée générale constitue l'instance la plus solennelle du Conseil d'État. Sa présidence est en principe assurée par le vice-président. Le Premier ministre et, en son absence, le garde des Sceaux, peuvent aussi assumer cette présidence. Depuis un décret du 30 juillet 1963, l'assemblée générale est susceptible de revêtir deux modalités distinctes. Lorsqu'elle siège en formation «plénière» (douze fois par an), elle comprend la totalité des membres* du Conseil d'État. La formation «ordinaire» de l'assemblée est d'une composition plus restreinte. Du point de vue de sa compétence, l'assemblée générale intervient essentiellement dans le cadre de l'activité consultative du Conseil d'État. Elle se prononce sur les textes les plus importants. L'assemblée générale ne doit pas être confondue avec l'assemblée du Contentieux du Conseil d'État. La distinction actuelle entre les deux instances n'a cependant pas toujours existé. Sous le Consulat et l'Empire, l'assemblée générale, qui intervenait essentiellement dans le cadre consultatif, avait aussi pour mission de rendre les arrêts* sur les affaires contentieuses, après que celles-ci avaient été instruites par la section administrative compétente (puis, à compter de 1806, par la commission du Contentieux). Une première ébauche de distinction est apparue sous la monarchie de Juillet, période durant laquelle la composition de l'assemblée générale était plus restreinte lorsqu'elle siégeait en tant qu'organe de jugement que lorsqu'elle se réunissait pour remplir une mission consultative. La véritable séparation a été opérée par le décret organique du 25 janvier 1852.

Assesseur : voir **Réviseur**

Auditeur : Les auditeurs constituent le troisième corps des membres* du Conseil d'État. Leur création remonte à l'arrêté* consulaire du 19 germinal an XI [9 avril 1803]. Initialement, l'auditorat n'avait pas vocation à assurer une carrière au Conseil d'État. Il s'agissait plutôt d'une « pépinière » destinée à former les futurs administrateurs et les futurs magistrats de l'ordre judiciaire. Le corps des auditeurs fut supprimé au début de la Restauration puis rétabli une dizaine d'années plus tard, par l'ordonnance du 26 août 1824. L'ordonnance prévoyait qu'il ne s'agirait, pour ceux qui en bénéficieraient, que d'une période de « stage » de six années au maximum. Sous la Seconde République, la loi organique du 3 mars 1849 mit en place un concours d'accès à la fonction d'auditeur et disposait que les lauréats avaient vocation à être promus à terme maîtres des requêtes*. Confirmé par la loi du 24 mai 1872, ce système eut cours tout au long de la III^e République. En 1948, le concours spécial d'auditeur fut remplacé par celui de l'ÉNA. Il s'agit toujours aujourd'hui de la voie d'entrée à la fonction d'auditeur de deuxième classe, qui permet d'accéder aux grades supérieurs (auditeur de première classe, maître des requêtes* et enfin conseiller d'État*).

Avis : Terme qui renvoie à différents actes procédant de l'activité du Conseil d'État. Sur le terrain contentieux, l'« avis » désignait originellement la décision* elle-même. En effet, aux termes de la Constitution du 22 frimaire an VIII [13 décembre 1799] et de l'arrêté* consulaire du 5 nivôse an VIII [26 décembre 1799], toute décision* contentieuse délibérée et adoptée par l'assemblée* générale du Conseil d'État ne constituait qu'un projet, qui devait être approuvé et signé par le chef de l'État pour devenir exécutoire. Avant de recevoir cette approbation et cette signature, elle était donc qualifiée d'« avis ». Sous la monarchie de Juillet, l'« avis » désignait aussi, en matière contentieuse, les conclusions* prononcées par les maîtres des requêtes* désignés pour assumer le ministère public. À l'heure actuelle, le terme « avis » ne subsiste en matière contentieuse qu'à propos des actes résultant de la procédure instaurée par la loi du 31 décembre 1987. Depuis cette loi, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel, lorsqu'ils sont saisis d'une requête posant une difficulté juridique nouvelle, peuvent surseoir à statuer et saisir la section du Contentieux du Conseil d'État afin de lui demander son opinion. La réponse apportée par la Haute Assemblée* dans ce cadre constitue un « avis contentieux ». La majorité des actes du Conseil d'État appelés « avis » résultent toutefois de son activité consultative. Cette fonction consultative eut vocation, dès l'origine, à s'exercer soit à propos de projets de texte (lois et règlements d'administration publique), soit à propos de questions que l'exécutif adressait à la Haute Assemblée* sur des « difficultés qui s'élev[ai]ent en matière administrative ». Dès le Consulat, lorsqu'un ministre considérait que, dans

son champ de compétence, le vote d'une nouvelle loi ou la promulgation d'un nouveau règlement s'imposait, il saisissait les consuls (puis l'empereur sous l'Empire). En fonction de l'objet, ceux-ci chargeaient une section administrative du Conseil d'État de rédiger un premier projet, qui était ensuite délibéré par l'assemblée* générale. Au terme de cette délibération, un projet définitif était adopté, qualifié d'« avis motivé » et soumis à l'exécutif pour approbation. Pour les questions adressées par les ministres à propos de difficultés auxquelles ils se heurtaient en matière administrative, la procédure était la même. Cependant, l'« avis » formulé par l'assemblée* générale constituait seulement une réponse à la question posée. Pendant la Restauration, l'activité consultative du Conseil d'État fut restreinte, surtout à propos des projets de loi, pour lesquels l'exécutif ne demanda qu'exceptionnellement à la Haute Assemblée* d'émettre un avis. La saisine du Conseil d'État a évolué au fil du temps [voir dans la Partie 2 / Aide à la recherche la fiche consacrée aux Affaires administratives]. Aujourd'hui, le Conseil d'État rend des avis sur les projets de loi, d'ordonnance et de certains décrets, ainsi que des avis sur questions du gouvernement. Ces derniers sont peu nombreux de nos jours, mais souvent d'une grande importance sociale ou économique. Le Conseil d'État peut également être saisi par le président de l'Assemblée nationale ou du Sénat d'une proposition de loi élaborée par les parlementaires et être consulté sur les projets ou les propositions de loi de la Nouvelle-Calédonie. Par principe – commun aux avis sur projets de textes et aux avis sur questions du gouvernement –, ces avis sont exclusivement destinés à l'autorité qui a saisi le Conseil d'État et peut seule décider de les rendre publics. Les avis consultatifs n'ont ainsi pas le même statut et le même délai de communicabilité [voir dans la Partie 2 / Aide à la recherche la fiche consacrée à La communicabilité des archives].

Bureau : L'appellation « Bureau des présidents » fait référence à sa composition. Il comprend en effet le vice-président et les présidents de section du Conseil d'État. C'est le secrétaire général, présent aux réunions, qui en dresse le procès-verbal. Ce bureau s'est appelé au fil du temps : « assemblée des présidents » (1899-1902), « réunion des présidents » (1902-1904), « bureau du Conseil d'État » (1919-1924) et « bureau des présidents » (1959-1987). C'est à partir de la séance du 7 décembre 1899 que fut tenu un procès-verbal à l'issue de chaque réunion. Durant ces réunions, les présidents délibèrent et prennent des décisions au sujet du concours de l'auditeur [voir **Auditeur**], de l'avancement, de l'affectation des membres* et des agents, des promotions dans l'Ordre national du Mérite ou dans celui de la Légion d'honneur, ainsi que d'autres éléments relevant de l'organisation interne et de la vie du Conseil d'État.

Centre de documentation : Service interne du Conseil d'État, dont l'appellation a évolué, dénommé depuis le 1^{er} mars 2010 « Centre de recherches et de

diffusion juridiques» (CRDJ). Pour remédier à l'obsolescence des méthodes documentaires de la section du Contentieux, le vice-président René Cassin institua le Centre de documentation par une décision du 23 avril 1953. L'organisme fut très vite placé sous la responsabilité de Marceau Long et de Guy Braibant, alors auditeurs*. Le Centre est tout d'abord conçu comme un organe de diffusion, en interne comme vis-à-vis de l'extérieur. Cette mission de diffusion concerne principalement les décisions* contentieuses du Conseil d'État. Depuis l'origine, le Centre est représenté par l'un au moins de ses responsables à tous les délibérés des sous-sections réunies, de la section du Contentieux, de l'assemblée* du Contentieux et de la plénière fiscale (et aussi, depuis l'année judiciaire 1954-1955, du Tribunal des conflits). Cette présence permet la réalisation de fiches de jurisprudence au sujet des décisions* signalées par le président de la formation de jugement qui les a rendues et faisant l'objet d'une publication au *Recueil Lebon** ou d'une mention dans ses tables. À l'heure actuelle, ces fiches d'analyse* sont en règle générale prêtes le jour de la lecture* des décisions* correspondantes. Elles sont alors aussitôt adressées au président de la section du Contentieux, aux présidents des sous-sections, aux rapporteurs publics* et aux secrétaires des sous-sections. Elles sont également réunies dans une publication périodique (dite «feuille rose»), où elles sont réparties selon le «plan de classement de la jurisprudence administrative» (PCJA*). Cette publication est adressée à tous les membres de la juridiction administrative ainsi qu'aux services contentieux des administrations et aux avocats au Conseil d'État. Par ailleurs, le Centre verse ces analyses* dans les différentes bases de jurisprudence publiques (comme la base *Jade* sur le site Legifrance) et les intègre dans une base à l'usage interne de la juridiction administrative : la base *Ariane* [voir l'entrée *Arianeweb**]. De plus, sur le fondement des fiches d'analyse* et depuis la création du Centre, ses responsables rédigent à intervalles réguliers une chronique de jurisprudence administrative générale, qui fut publiée tout d'abord dans l'*Actualité Juridique Travaux* puis, à partir de 1955, dans l'*Actualité Juridique Droit Administratif (AJDA)*. Enfin, à compter du moment où un troisième maître des requêtes* spécialisé en droit fiscal est venu renforcer l'équipe de direction, il s'est vu charger d'une chronique de jurisprudence fiscale, publiée quant à elle dans la *Revue de jurisprudence et des conclusions fiscales*. Le rôle du Centre de documentation est en revanche plus limité en ce qui concerne l'activité consultative du Conseil d'État. Marceau Long et Guy Braibant avaient lancé une opération de fichage* des avis* rendus par les différentes sections administratives, mais cette démarche n'eut pas de suite.

Comité : Terme qui, au début de la Restauration, fut préféré à celui de «section», employé sous le Consulat et l'Empire, pour désigner les différentes compo-

santes du Conseil d'État. Les attributions et les intitulés des différents comités furent plusieurs fois remaniés sous Louis XVIII et Charles X [voir l'*Introduction du Chapitre 2*]. L'appellation fut conservée sous la monarchie de Juillet, avant d'être abandonnée sous la Seconde République, qui décida de revenir au qualificatif initial de «section».

Commissaire du gouvernement : Titre donné aux magistrats administratifs qui, au sein de la juridiction à laquelle ils appartiennent (tribunal administratif, cour administrative d'appel ou section du Contentieux du Conseil d'État), assument le ministère public. Depuis un décret du 7 janvier 2009, ce titre a été remplacé par celui de «rapporteur public». C'est sous la monarchie de Juillet que, pour la première fois, furent créés auprès du comité* du Contentieux du Conseil d'État des «commissaires» chargés d'assurer le «ministère public». Ce «ministère public» fut institué par l'ordonnance du 12 mars 1831, disposant que le garde des Sceaux choisirait chaque trimestre trois maîtres des requêtes* pour l'assumer. L'ordonnance ne qualifiait pas explicitement ces derniers de «commissaires du roi». Mais ce titre s'imposa immédiatement dans la pratique, à tel point qu'il fut repris par l'ordonnance du 18 septembre 1839 puis par la loi du 19 juillet 1845. Pour les rédacteurs de l'ordonnance du 12 mars 1831, les trois maîtres des requêtes* appelés à assumer cette charge devraient être les avocats du gouvernement et des administrations mises en cause. Mais dès la mise en application de l'ordonnance, les maîtres des requêtes* désignés pour exercer le ministère public commencèrent à proclamer que leur rôle était au contraire de veiller de façon indépendante et impartiale à ce que les agissements de la puissance publique soient respectueux de la légalité. Cette position se confirma durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Il fallut toutefois attendre le milieu du XX^e siècle pour que le Conseil d'État lui-même affirme dans l'arrêt* *Sieur Gervaise* que le commissaire du gouvernement, malgré sa dénomination trompeuse, «n'[était] pas le représentant de l'administration». Par cet arrêt*, prononcé le 10 juillet 1957, la Haute Assemblée* précisa aussi que, sur chaque affaire, le commissaire du gouvernement «formula [it] en toute indépendance ses conclusions*», énonçait son «appréciation» qui se devait d'être «impartiale» et proposait les solutions qu'il estimait devoir être apportées au litige «suivant sa conscience». Dans l'arrêt* *Mme Esclatine* (29 juillet 1998), le Conseil d'État a en outre ajouté que le commissaire du gouvernement, loin d'être une partie au procès administratif, «participe» par ses conclusions* à la «fonction de juger» et est par conséquent «membre» à part entière de la juridiction devant laquelle il intervient. Avant de changer de dénomination en 2009, les «commissaires du gouvernement» intervenant au sein des juridictions administratives cohabitaient avec d'autres catégories de «commissaires du gouvernement». D'une part, au XIX^e siècle, des conseillers d'État* étaient

régulièrement chargés d'aller défendre devant le Parlement les projets de loi présentés par l'exécutif. Lorsqu'ils remplissaient cette mission, ils étaient qualifiés de « commissaires du gouvernement ». D'autre part, depuis les origines de l'institution et encore de nos jours, quand le gouvernement soumet un texte au Conseil d'État pour avis*, le rapporteur* au sein de la section administrative compétente organise des réunions avec les représentants des ministères concernés par le texte. Ces représentants ministériels sont également qualifiés de « commissaires du gouvernement », bien que leur rôle soit totalement différent.

Commission des recours des réfugiés : Créée par la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952, la Commission des recours des réfugiés est une juridiction chargée de statuer sur les recours formés par les étrangers et apatrides auxquels l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) aurait refusé de reconnaître le statut de réfugié. Elle est également investie d'une compétence consultative : elle émet des avis sur le maintien ou l'annulation de décisions* d'expulsion ou d'assignation à résidence prises par le ministère de l'Intérieur pour des raisons d'ordre public. Depuis sa création, la commission a été successivement nommée « Commission des recours », « Commission de recours des réfugiés et apatrides », « Commission de recours des réfugiés », puis « Commission des recours des réfugiés ». À l'origine, elle comprenait seulement trois membres : un membre* du Conseil d'État, qui en assurait la présidence, un représentant du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et un représentant du conseil d'administration de l'OFPRA. Au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, sa composition n'a cessé d'évoluer. L'article 29 de la loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 l'a rebaptisée Cour nationale du droit d'asile, juridiction rattachée au Conseil d'État depuis le 1^{er} janvier 2009 (décret n° 2008-1481 du 30 décembre 2008).

Commission du rapport et des études : La création d'une « Commission du rapport » au sein du Conseil d'État est issue d'une suggestion de la « commission Noël », présidée par Léon Noël, également président du Conseil constitutionnel. Cette commission *ad hoc* fut instituée par le général de Gaulle en janvier 1963 [voir l'introduction du Chapitre 5]. Parmi les différentes propositions qu'elle formula, la proposition n° 12 recommandait qu'à l'avenir, obligation soit faite à la Haute Assemblée* de remettre tous les ans au gouvernement un rapport d'activité, lequel serait préparé par une formation interne que la commission Noël suggérait également de créer. Cette double recommandation fut retenue par le pouvoir exécutif qui, par l'article 3 du décret du 30 juillet 1963, créa au sein du Conseil d'État une « Commission du rapport ». Le même article disposait que cette Commission devrait chaque année rédiger un rapport qui retracerait l'activité de la Haute Assemblée*, énoncerait les réformes législatives, règle-

mentaires et administratives sur lesquelles le Conseil d'État souhaiterait appeler l'attention du gouvernement et signalerait, « s'il y a [v]ait lieu », les difficultés engendrées par l'exécution des décisions* rendues par les différentes juridictions administratives (selon les termes de l'article en question, repris par l'actuel article R 123-5 du code de justice administrative). Cette Commission ne disposait pas au départ de personnel propre. Y travaillaient des membres* du Conseil d'État rattachés aux autres sections de l'institution, librement choisis par le vice-président pour participer, à titre accessoire, à la Commission du rapport. Cette dernière connut une première réforme en 1975. À cette date, cela faisait déjà quelques années qu'elle avait pris l'habitude d'élaborer, en annexe du rapport annuel* lui-même, des études thématiques, soit à l'initiative du vice-président, soit à la demande du Premier ministre, dans les deux cas en liaison avec le secrétariat général du gouvernement. Prenant acte de cette évolution, le décret du 26 août 1975 reconnut officiellement à la Commission cette fonction d'étude, la dota de véritables effectifs pour lui permettre de l'assumer et modifia son intitulé – elle devint alors « Commission du rapport et des études ». La Commission fut érigée par le décret du 24 janvier 1985 en section.

Commission permanente : Instance consultative du Conseil d'État dont la vocation est de permettre au gouvernement d'obtenir très rapidement un avis* sur des textes qu'il estime devoir inscrire d'urgence à l'ordre du jour du Conseil des ministres. La Commission permanente fut créée par l'ordonnance du 31 juillet 1945, qui disposait qu'elle comprendrait neuf conseillers d'État*, dont cinq en service ordinaire et quatre en service extraordinaire, et serait présidée par l'un des présidents des sections administratives. Le décret du 30 juillet 1963 vint par la suite modifier cette composition, notamment en attribuant la présidence de la Commission permanente au vice-président. Le statut de cette Commission est actuellement régi par les articles R 123-21 et suivants du code de justice administrative. Son activité fut particulièrement intense dans l'immédiat après-guerre et à la fin des années 1950, périodes durant lesquelles l'exécutif fit examiner par la Commission permanente la quasi-totalité de ses projets de loi et d'ordonnance, invoquant presque systématiquement l'urgence.

Conclusions : Terme qui, dans la procédure administrative contentieuse, renvoie à deux catégories d'actes. Les « conclusions » sont d'abord les « demandes » que formule chacune des parties dans sa « requête ». Le décret du 22 juillet 1806 disposait en effet que toute requête adressée à la commission du Contentieux devait contenir « l'exposé sommaire des faits et des moyens, les *conclusions*, les noms et demeures des parties », ainsi que « l'énonciation des pièces ». Toutefois, le terme « conclusions » employé à propos de la justice administrative française renvoie généralement aux conclusions du commissaire du gouvernement*. Dans ces conclusions, le commissaire

du gouvernement conclut en faveur de la solution qui lui semble devoir être apportée au litige. Ces conclusions sont prononcées oralement à la fin de l'audience. Dans cette seconde acception, les « conclusions » sont apparues au début de la monarchie de Juillet, en même temps que furent créés auprès du Conseil d'État des « commissaires du roi » chargés d'exercer le « ministère public ». Au départ, l'appellation « conclusions » fut forgée par la pratique. Pour désigner cette démonstration présentée à l'issue de l'audience par le « commissaire du roi », l'ordonnance du 12 mars 1831 utilisait pour sa part le mot « avis* ». La loi du 19 juillet 1845 reprit à son compte le qualificatif de « conclusions », qu'elle substitua à celui d'« avis* ». Au préalable, le dossier est examiné par le rapporteur* puis par le réviseur*, qui présentent leurs points de vue respectifs devant la formation d'instruction chargée de l'affaire afin que cette dernière arrête son propre projet de décision*. Dans la préparation de ses conclusions, le commissaire du gouvernement procède à une nouvelle analyse de la requête, s'assure que la solution préconisée par la formation d'instruction est cohérente par rapport à l'ensemble du cadre juridique préexistant et apprécie, en toute liberté, si l'évolution du contexte ne justifierait pas de modifier la jurisprudence. S'il n'existe aucune figure imposée pour la formulation des conclusions, quelques constantes se dégagent néanmoins. Le commissaire du gouvernement commence par exposer les circonstances du litige, de façon à en informer les membres de la formation de jugement qui ne faisaient pas partie de la formation d'instruction. Puis il fixe le cadre légal de l'affaire, ce qui suppose de sa part d'avoir recherché non seulement les textes applicables mais aussi la jurisprudence pertinente. Cette présentation est formulée comme une argumentation, l'objectif du commissaire du gouvernement étant de convaincre les juges du bien-fondé de la solution qu'il a l'obligation d'énoncer. Cette solution peut ne pas être conforme à celle proposée par la formation d'instruction. Le commissaire du gouvernement travaillant de manière indépendante, il peut avoir eu une autre lecture du cadre légal. Surtout, la réflexion qu'il a menée pendant son travail préparatoire sur les enjeux du litige peut l'avoir conduit à considérer que les précédents jurisprudentiels étaient obsolètes, insuffisamment fondés en droit ou tout simplement contraires à la justice. Quelle que soit la solution qu'il préconise, elle ne s'impose pas à la formation de jugement qui peut très bien, au terme de son propre délibéré, en arrêter une autre. Depuis leur apparition dans la première moitié du XIX^e siècle, les conclusions des commissaires du gouvernement bénéficient d'une autorité certaine auprès de la communauté des juristes. Dès la monarchie de Juillet, l'habitude a été prise d'en publier certaines dans des revues juridiques ou des recueils de jurisprudence (notamment au *Recueil Lebon**).

Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives

d'appel (CSTACAA) : La création d'un Conseil supérieur des tribunaux administratifs avait été annoncée par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation lors de l'examen par le Parlement de la loi du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'État. Mais il n'a véritablement été institué que par l'article 13 de la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986, dont l'objet était de fixer les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs. L'installation du Conseil n'est finalement intervenue qu'en janvier 1988. À la suite de la création des cours administratives d'appel, il est nommé « Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel » (CSTACAA). Le CSTACAA est un organe consultatif indépendant qui assiste le Conseil d'État pour la gestion du corps des magistrats administratifs, en formulant des propositions et des avis. Le CSTACAA est présidé par le vice-président du Conseil d'État et est composé du chef de la Mission permanente d'inspection des juridictions administratives (MIJA)*, du secrétaire général du Conseil d'État, du directeur des services judiciaires du ministère de la Justice, de représentants élus des magistrats administratifs et de personnalités qualifiées. Il exerce à l'égard des membres* des juridictions administratives des attributions équivalentes à celles qui sont conférées, s'agissant des fonctionnaires, aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires. Aux termes du code de justice administrative, il connaît aussi de toute question relative au statut particulier du corps et émet notamment des propositions sur les nominations, détachements et intégrations.

Conseiller d'État : Les conseillers d'État forment le premier corps des membres* du Conseil d'État, à la fois d'un point de vue historique et sur le plan hiérarchique. L'arrêt* consulaire du 5 nivôse an VIII [26 décembre 1799] disposait que leur nombre devait être compris entre trente et quarante et qu'ils étaient répartis entre les différentes sections composant la Haute Assemblée*. À cette époque, ils étaient nommés et révoqués discrétionnairement par le chef de l'État (le Premier consul puis l'empereur). Ce fut également pendant la période napoléonienne que furent créés des conseillers d'État en service extraordinaire. Ce principe de la nomination et de la révocation discrétionnaires par le chef de l'exécutif fut maintenu au début de la Restauration. L'ordonnance du 26 août 1824, dont l'objectif était de professionnaliser le corps, posa toutefois quelques limites. D'une part, l'accès à la fonction de conseiller d'État fut subordonné à une condition d'âge et à l'exercice préalable de certaines fonctions. D'autre part, les exclusions par radiation pure et simple du tableau annuel furent prohibées. Durant le règne de Louis-Philippe, des règles se mirent en place à propos des conditions de l'accès au corps et de l'avancement à l'intérieur de celui-ci. De plus, après 1833, le pouvoir royal renonça en pratique à exercer son

pouvoir de révocation discrétionnaire, sauf de manière très exceptionnelle. Une rupture intervint sous la Seconde République, puisque la Constitution du 4 novembre 1848 prévoyait que les conseillers d'État seraient désormais élus, pour six ans, par l'Assemblée nationale, qui avait également le pouvoir de les révoquer. La volonté de professionnaliser le corps se traduisit également par la suppression du service extraordinaire. Ce nouveau système ne survécut pas au coup d'État du 2 décembre 1851 et la Constitution promulguée le 14 janvier suivant attribua de nouveau au chef de l'État (en l'occurrence au président de la République, puis à l'empereur) le pouvoir qui était le sien avant la Révolution de 1848. En outre, le service extraordinaire fut rétabli durant le Second Empire. Aux termes de la loi du 24 mai 1872, les conseillers d'État en service ordinaire devaient de nouveau être élus par l'Assemblée nationale, avec renouvellement par tiers tous les trois ans. Seuls les conseillers du service extraordinaire relevaient désormais de la nomination discrétionnaire du président de la République. La loi constitutionnelle du 25 février 1875 opéra un retour au système de la nomination par le président de la République. À l'heure actuelle, les conseillers d'État en service ordinaire sont en majorité d'anciens maîtres des requêtes* promus au grade de conseiller. La minorité se compose de ceux qui sont nommés «au tour extérieur», catégorie qui se subdivise elle-même en deux branches. D'une part, le gouvernement nomme conseillers d'État en service ordinaire un certain nombre de personnes issues d'autres secteurs de l'administration ou de la société française, afin d'enrichir le corps de personnes dotées d'une expérience et de compétences différentes. Le vice-président du Conseil d'État se prononce sur les choix effectués, au moyen d'un avis qui est rendu public. D'autre part, un certain nombre de charges de conseiller d'État en service ordinaire sont réservées à des magistrats des autres juridictions administratives (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel), choisis en raison de leur mérite sur proposition du vice-président et après avis du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel*. Quant aux conseillers d'État en service extraordinaire, ils sont désignés par le président de la République sur proposition du garde des Sceaux, pour une période de cinq années renouvelable après un intervalle de deux ans. Le code de justice administrative entoure aussi ces désignations d'un certain nombre de garanties visant à assurer le professionnalisme des nommés.

Consiliaweb : Base des avis* rendus par les formations consultatives du Conseil d'État. Elle contient à la fois des avis* «sur questions du gouvernement» et des avis* «sur projets de texte» [*sur cette distinction, voir la fiche consacrée aux Affaires administratives dans la Partie 2 / Aide à la recherche, ainsi que les entrées Avis et Rapporteur*]. Les premiers sont communiqués dans leur intégralité au terme d'un délai de 25 ans (code du patrimoine, article

L 213-2), à moins d'avoir été rendus publics par l'autorité de saisine. Les seconds sont communiqués sous forme d'extraits du rapport public* du Conseil d'État depuis l'année 2011.

Décision : Dans la terminologie actuelle, terme qui a une signification contentieuse et une signification extra-contentieuse. Dans le cadre contentieux, le terme « décision » désigne au sens large toute décision juridictionnelle, quelle que soit la juridiction envisagée : tribunal administratif, cour administrative d'appel ou Conseil d'État statuant au contentieux. Il équivaut alors à l'acception large du mot « jugement* ». Cependant, au sens strict, le terme « décision » est réservé aux décisions contentieuses du Conseil d'État. Mais tout acte administratif (non contentieux) peut également être dénommé « décision ».

Études et documents du Conseil d'État (EDCE) : Revue lancée en 1947 par le Conseil d'État et éditée d'abord par l'Imprimerie Nationale puis, à partir du numéro 40 (1989), par La Documentation française. Est aujourd'hui une « collection » de la Direction de l'information légale et administrative (DILA). Le lancement de ce périodique fut fortement encouragé par René Cassin, vice-président de la Haute Assemblée* afin de valoriser l'activité et l'histoire de l'institution. À côté des données statistiques commentées qui avaient vocation à retracer succinctement l'activité récente des différentes sections, figuraient un certain nombre d'articles de fond, lesquels portaient soit sur des sujets historiques, soit sur des questions de droit administratif contemporain (y compris étranger), et étaient rédigés aussi bien par des praticiens – notamment par des membres* du Conseil d'État – que par des universitaires. En 1989, *Études et documents du Conseil d'État* fut augmenté d'un rapport annuel d'activité détaillé et fut désormais publiée par La Documentation française. À partir de 2008, compte tenu de l'importance prise par l'étude annuelle annexée au rapport d'activité au fil des ans, elle fut matériellement séparée du rapport lui-même. Depuis cette date, chaque numéro d'*Études et documents* est donc composé de deux tomes : le premier est consacré au rapport public* d'activité, tandis que le second contient l'étude thématique de l'année, suivie des articles de fond qui s'y rattachent. Aujourd'hui, *EDCE* a changé de dénomination pour s'intituler désormais *Les rapports du Conseil d'État*.

Feuille de renvoi : Sous le Consulat et le Premier Empire, il s'agissait d'une liste des rapports* et projets de textes présentés au(x) consul(s) ou à l'empereur et renvoyés au Conseil d'État pour avis*.

Feuille de travail : Sous le Consulat et le Premier Empire, il s'agissait d'une liste des rapports* et projets de textes présentés par les ministres au(x) consul(s)

ou à l'empereur, pour approbation. À partir de la Restauration, l'expression «feuille de travail» devient synonyme de «feuille de renvoi».

Feuille de présentation : Sous le Consulat et le Premier Empire, il s'agissait d'une liste des rapports* et projets de textes renvoyés au Conseil d'État pour avis*, avec mention de l'approbation (ou non).

Feuilleton : Document distribué en séance d'assemblée* générale et qui regroupe les informations relatives à la séance et aux dossiers examinés (horaires, liste des présents, numéros des dossiers et intitulés, rapporteurs* des textes étudiés).

Fichage : Opération intellectuelle consistant à établir des synthèses analytiques des décisions* contentieuses du Conseil d'État à propos desquelles le président de la formation de jugement qui les a rendues a décidé qu'elles devraient faire l'objet d'une publication *in extenso* au *Recueil Lebon** ou à tout le moins d'une mention dans ses tables. Selon l'usage terminologique en vigueur au sein de la juridiction administrative, les décisions* relevant de la première catégorie sont dites classées «en A», la lettre «B» étant affectée à celles qui appartiennent à la seconde catégorie. Sachant qu'il existe également des décisions* qui n'ont pas vocation à apparaître au *Recueil Lebon**, lesquelles sont dites classées «en C» – voire «en D», s'il n'est pas non plus prévu de les faire apparaître dans la base internet *Arianeweb**. Par métonymie, le terme «fichage» désigne les analyses elles-mêmes. Au Conseil d'État, les opérations de fichage commencèrent au début des années 1930, mais à cette époque de manière uniquement empirique. En 1953, à la demande de l'*Association des membres* et anciens membres* du Conseil d'État*, le vice-président René Cassin décida de créer une structure permanente dont l'une des missions serait d'assurer le fichage jurisprudentiel des décisions* contentieuses rendues par le Conseil d'État : le Centre de documentation*. Depuis cette époque, le fichage est réalisé par les responsables du Centre qui assistent à tous les délibérés des sous-sections réunies, de la section et de l'assemblée* du Contentieux. Les fiches d'analyse ainsi élaborées sont d'abord diffusées à l'intérieur de la juridiction administrative au moyen d'une publication bimensuelle, dite «feuilles roses», et aussi, depuis la création de ces outils internet, sur *Legifrance* et *Arianeweb**. Dans un second temps, elles sont intégrées dans la version imprimée du *Recueil Lebon**, très exactement dans l'ultime fascicule annuel de ce dernier, celui qui correspond à la «Table analytique des matières». L'analyse elle-même suppose davantage qu'un simple résumé de la décision* concernée. Son auteur s'attache systématiquement à replacer cette décision* dans son contexte jurisprudentiel. Le fichage *stricto sensu* s'accompagne systématiquement d'une autre opération qui consiste pour sa part à déterminer les «rubriques» du «plan de classe-

ment de la jurisprudence administrative» (PCJA*) auxquelles la décision* analysée se rattache. Une fois cette autre opération achevée, les rubriques de rattachement sont indiquées en tête de l'analyse.

Haute Assemblée : Expression usuelle employée pour désigner le Conseil d'État en tant qu'institution. À ne pas confondre avec l'assemblée générale ni avec l'assemblée du Contentieux [voir ces entrées].

Jugement : Dans son acception étroite, le terme « jugement » est réservé aux décisions* des tribunaux administratifs, celles des cours administratives d'appel étant qualifiées d'« arrêts* » et celles du Conseil d'État statuant au contentieux de « décisions* contentieuses ». Toutefois, le code de justice administrative emploie aussi le mot « jugement » dans une acception large, pour renvoyer indifféremment à toutes les catégories de décisions* juridictionnelles, quelle que soit la nature de la juridiction envisagée. Il apparaît ainsi qu'au XIX^e siècle le terme « jugement » servait parfois à désigner les décisions* du Conseil d'État statuant au contentieux, non seulement dans la pratique mais aussi dans des actes officiels (comme par exemple dans l'ordonnance royale du 29 juin 1814 « concernant l'organisation du Conseil d'État »).

Lebon (Recueil) : Recueil de jurisprudence publié à raison de plusieurs fascicules par an et dans lequel sont référencées et analysées, voire reproduites *in extenso*, certaines décisions* contentieuses du Conseil d'État, du Tribunal des conflits et d'autres juridictions administratives. L'expression « Recueil Lebon », tirée du nom de l'avocat aux Conseils qui dirigea l'ouvrage de 1839 à 1870 (Félix Lebon), est employée de manière usuelle depuis cette époque, mais ne correspond pas au titre officiel. Jusqu'à l'année 1954 incluse, ce dernier était : *Recueil des arrêts* du Conseil d'État statuant au contentieux*. Depuis le premier fascicule de l'année 1955, le mot « arrêts » a été remplacé par « décisions » (*Recueil des décisions* du Conseil d'État statuant au contentieux*). Ce recueil jurisprudentiel fut fondé en 1821 par Louis-Antoine Macarel. Trois ans plus tôt, un premier recueil des arrêts* rendus par le Conseil d'État depuis 1806 intitulé *Jurisprudence du Conseil d'État, ou Recueil des décisions*, arrêts* et actes du Conseil d'État sur le contentieux de l'administration, les conflits et autres matières administratives*, avait été publié par Jean-Baptiste Sirey. L'entreprise fut abandonnée par son auteur en 1823. Par rapport au *Recueil* lancé par Sirey, celui de Macarel présentait deux particularités. D'une part, il reposait sur le principe d'un volume par année (tous les fascicules d'une même année ayant vocation à être reliés *in fine* dans un volume unique). D'autre part, Macarel avait fait le choix de l'exhaustivité, au motif que deux affaires, aussi proches fussent-elles, n'étaient jamais parfaitement similaires. Il publiait donc la totalité des décisions* contentieuses rendues par le Conseil d'État pendant l'année correspondante. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le

contentieux jugé par le Conseil d'État augmenta de manière considérable. Le principe d'exhaustivité fut par conséquent abandonné en 1921. Depuis cette date, les décisions* d'espèce présentant peu d'intérêt sur le plan juridique et/ou doctrinal font seulement l'objet d'une mention à la table analytique annuelle, mention parfois assortie de quelques mots d'analyse*. Quant aux décisions* publiées, elles ne sont désormais plus précédées de leur analyse* substantielle (laquelle est renvoyée à la table analytique annuelle) et les visas sur lesquels elles sont fondées ne sont plus donnés que sous une forme abrégée. Une autre modification du contenu du *Recueil* intervint en 1947, quand il passa « sous le haut patronage du Conseil d'État ». À partir de cette date, le *Lebon* fut élaboré directement par des membres* du Conseil d'État (des membres* nommément désignés dans un premier temps puis, à compter de la création du Centre de documentation* en 1953, par les responsables de celui-ci) – avant cette date, et depuis que Macarel s'en était déchargé (en 1827), l'auteur du « *Lebon* » avait toujours été un avocat au Conseil d'État, qui en assumait l'entière responsabilité. Concernant la structure, conformément au schéma établi par Macarel, les décisions* reproduites sont présentées dans l'ordre chronologique de leur prononcé (un classement méthodique n'intervenant qu'entre les décisions* rendues à une même date). Pour chaque année, un fascicule intitulé « Table analytique des matières » recense, suivant un classement méthodique (le PCJA*), les décisions* reproduites ainsi qu'une sélection de décisions* non publiées. En 1947, le plan de classement* fut révisé en profondeur, les rubriques furent structurées en division et subdivisions et leur nombre fut réduit. Enfin, il convient de signaler qu'en dehors des décisions* contentieuses du Conseil d'État, le *Recueil Lebon* a toujours contenu d'autres types d'actes. Il est ainsi d'usage, pour certains arrêts* importants, de publier à sa suite les conclusions* du commissaire du gouvernement*. Cette pratique remonte aux années 1830 et se généralisa à compter de la fin des années 1870. Surtout, le *Lebon* contient des décisions* émanant d'autres juridictions, en particulier celles du Tribunal des conflits. Jusqu'en 2009, le *Recueil Lebon* a également publié certaines décisions* importantes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, et ce dès leurs créations respectives. Ont également été publiées dans le *Recueil Lebon* des décisions* émanant d'autres juridictions administratives spécialisées. Ainsi, dès le début du XIX^e siècle, des décisions* du Conseil des prises. Entre 1878 et 1946, on trouve également des décisions* de la Cour des comptes. Progressivement, le nombre de juridictions administratives spécialisées qui voient certaines de leurs décisions* publiées au *Lebon* s'est restreint. Aujourd'hui, ne sont plus concernées par cette publication que la « Cour de discipline budgétaire et financière » et la « Commission spéciale de cassation des pensions », juridiction spéciale qui a pour

vocation de trancher les litiges relatifs aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Lecture : La lecture correspond à la date à laquelle la décision* juridictionnelle est officiellement prononcée. Cette lecture intervient en principe au début d'une séance publique de la formation de jugement. En pratique, pour que cette formalité soit considérée comme accomplie, il suffit qu'au début de l'audience le président de la formation déclare que les décisions* délibérées et adoptées depuis la précédente séance publique «sont lues». Les jugements* deviennent alors communicables aux parties.

Maître des requêtes : Les maîtres des requêtes constituent hiérarchiquement le deuxième corps des membres* du Conseil d'État. Leur création est liée à celle de la commission du Contentieux et résulte du même texte que celle-ci, à savoir le décret du 11 juin 1806. À l'origine, leur mission se limitait à composer cette commission, aux côtés d'auditeurs*. Mais dès 1810, leurs attributions se diversifièrent et ils furent également affectés aux sections administratives du Conseil d'État. À l'instar des conseillers d'État*, ils peuvent, à l'heure actuelle, être issus de différentes voies. Pour ce qui est des maîtres des requêtes en service ordinaire, il s'agit soit d'auditeurs* de première classe, soit de magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel promus en raison de leurs états de service, soit de personnes nommées par le gouvernement sur proposition du garde des Sceaux en raison de leurs compétences acquises dans d'autres secteurs professionnels. Quant aux maîtres des requêtes en service extraordinaire, leur nomination appartient au vice-président du Conseil d'État et ne peut valoir que pour quelques années. En outre, le vice-président ne peut désigner que des individus appartenant à des corps énumérés à l'article L 133-9 du code de justice administrative.

Membre du Conseil d'État : voir les entrées **Auditeur**, **Maître des requêtes** et **Conseiller d'État**

Mission permanente d'inspection des juridictions administratives (MIJA) :

La mission, créée par l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'État (art. 23, §2), contrôle le bon fonctionnement des tribunaux administratifs et, depuis 1989, des cours administratives d'appel. Cette mission est exercée, sous l'autorité du vice-président du Conseil d'État, par un conseiller d'État*, qui fait office de président et est assisté par d'autres membres* de la Haute Assemblée*. Elle a fonctionné parallèlement à l'Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur jusqu'au moment où le contrôle et la gestion des juridictions administratives ont été intégralement transférés au Conseil d'État.

Note en délibéré : 1/ Document que les avocats des parties en litige devant une juridiction administrative sont autorisés à adresser à la formation de jugement après l'audience publique, afin de répondre aux conclusions* présentées lors de celle-ci par le commissaire du gouvernement* (appelé rapporteur public depuis 2009). Introduite d'abord devant le Conseil d'État puis transposée à l'ensemble des juridictions administratives, cette faculté accordée aux avocats vise à tempérer l'impossibilité qui leur est faite de répliquer aux conclusions* pendant l'audience. Généralement, la note en délibéré a pour finalité de signaler un oubli ou une inexactitude dans les conclusions*. La note est lue par le rapporteur* au début du délibéré de la formation de jugement. Pendant longtemps, la technique de la note en délibéré reposait sur un simple usage. Sa première consécration a été jurisprudentielle et est venue de la Cour européenne des droits de l'homme, qui en a validé l'existence dans son arrêt* *Kress* du 7 juin 2001. La note en délibéré a été officialisée par le droit français, tout d'abord dans un arrêt* du Conseil d'État du 12 juillet 2002 (*Leniau*), puis par un décret du 19 décembre 2005, qui a inscrit cette technique dans le code de justice administrative (article R 731-3).

2/ Notes prises par les membres du Centre de documentation* lors des délibérés des formations contentieuses de la Haute Assemblée*. Ces « notes », qui ne doivent pas être confondues avec les premières, constituent simplement des documents de travail et n'ont aucune valeur juridique.

Plan de classement de la jurisprudence administrative (PCJA) : Ce plan présente de manière systématique, sous la forme d'une arborescence détaillée, l'ensemble des matières du contentieux administratif. Il s'agit du plan suivi par les tables annuelles du *Recueil Lebon**. Ce plan sert également à l'indexation juridique des décisions* dans la base *Arianeweb** et, par extension, des avis* dans la base *Consiliaweb**. Le premier plan de classement officiel fut arrêté par la commission des fichiers du Conseil d'État après que celui-ci eut repris, en 1947, la responsabilité éditoriale du *Recueil Lebon**. Le PCJA a été remodelé à plusieurs reprises sous la responsabilité du Centre de documentation : en 1988, en 1995, en 2006 et enfin en 2010.

Rapport annuel : voir **Rapport public**

Rapporteur : Terme polysémique qui désigne deux charges distinctes dans le fonctionnement du Conseil d'État : l'une qui se rattache à l'activité consultative de la Haute Assemblée*, l'autre qui s'exerce dans le cadre de la section du Contentieux.

Pris dans son acception consultative, le rapporteur est celui qui, au sein de la section administrative à laquelle a été attribué(e) un projet de texte ou une question en matière administrative émanant du gouvernement, est

chargé d'effectuer sur ce projet ou sur cette question un rapport préalable, lequel doit permettre à la section de rendre son avis* [voir la fiche consacrée aux Affaires administratives dans la Partie 2 / Aide à la recherche]. À l'époque napoléonienne, ce rapporteur était nécessairement un auditeur*. Par la suite, les choses évoluèrent et, actuellement, le rapporteur peut avoir indifféremment le statut d'auditeur*, de maître des requêtes* ou de conseiller d'État*, en fonction du choix opéré par le président de la section. En pratique, le rapporteur commence par prendre connaissance du projet de texte transmis par le département ministériel auteur de la saisine de façon à identifier les problèmes de fond (notamment de régularité juridique). Puis il organise une ou plusieurs réunions avec les représentants de ce ministère, ainsi que ceux des autres ministères concernés par le texte. Ces réunions lui permettent de se forger une opinion sur les objectifs du gouvernement, la possibilité de les atteindre et le meilleur système de rédaction pour y parvenir. Il rédige ensuite deux documents : d'une part une nouvelle version du texte (le « projet du rapporteur ») ; d'autre part un rapport dans lequel il consigne les observations qu'il présentera en introduction de cette discussion et pendant son déroulé. Quelques jours avant la séance, le rapporteur transmet au secrétariat de la section le texte de son projet, ainsi que la liste des représentants de l'administration à convoquer. Une fois que la section a arrêté sa décision, par un vote auquel le rapporteur prend part, celui-ci est encore chargé de mettre en forme l'avis* ainsi adopté. Certains textes font également l'objet d'une seconde discussion devant l'assemblée* générale. Le rapporteur est chargé de défendre la position de la section.

La fonction du rapporteur devant le Conseil d'État statuant au contentieux implique également d'établir un rapport sur une affaire contentieuse. Désigné par le président de la sous-section saisie du litige, le rapporteur a pour mission de proposer à ses collègues un projet de décision*. Pour ce faire, il doit procéder à une analyse complète des pièces du dossier puis fixer le cadre juridique qui lui est applicable. Au terme de ce travail préalable, le rapporteur rédige son projet et élabore deux autres documents : d'une part une « note », dans laquelle il justifie par un raisonnement juridique la solution qu'il a retenue ; d'autre part une documentation de travail sur laquelle la formation de jugement sera susceptible de se fonder. L'ensemble constitue le rapport, qui est ensuite transmis au réviseur*. Le rapporteur intervient ensuite lors de la délibération de la sous-section siégeant en formation d'instruction. À cette occasion, il expose sa note puis de son projet de décision*. Le réviseur* fait état ensuite de son propre point de vue. S'ensuit une discussion, qui s'achève par un vote, auquel le rapporteur participe. Si ce vote n'est pas conforme à son projet, il lui revient de mettre celui-ci en harmonie avec la position de la sous-section. Le projet ainsi corrigé est ensuite transmis au commissaire du gouverne-

ment*. En second lieu, le rapporteur participe au délibéré de la formation de jugement, ultime phase de la procédure. Il a alors une nouvelle fois la possibilité de défendre son projet. Il prend part au vote organisé à l'issue du délibéré de la formation de jugement.

Rapport public : Rapport établi chaque année par le Conseil d'État sur son activité et remis au président de la République, après son adoption par l'assemblée* générale. L'obligation pour le Conseil d'État d'établir un tel rapport résulte aujourd'hui de l'article R 123-5 du code de justice administrative. Déjà sous la monarchie de Juillet un *Compte général des travaux du Conseil d'État* fut créé. Des relevés de l'activité du Conseil d'État virent également le jour sous le Second Empire et au début de la III^e République, puis la pratique tomba en désuétude pendant près d'un siècle. Ce fut la commission Noël, mise en place en janvier 1963 et présidée par le président du Conseil constitutionnel, Léon Noël, qui proposa qu'elle soit réactivée. L'une de ses propositions, la proposition n° 12, recommandait qu'à l'avenir obligation soit faite au Conseil d'État de remettre tous les ans au gouvernement un rapport d'activité, lequel serait préparé par une formation interne que la commission Noël suggérait également de créer : la « Commission du rapport* ». Dans l'esprit de ses promoteurs, il s'agissait de permettre au Conseil d'État d'« attirer l'attention des pouvoirs publics sur les réformes d'ordre législatif, réglementaire ou administratif qui lui paraissent conformes à l'intérêt général ». Cette faculté lui avait été attribuée par l'article 24 de l'ordonnance du 31 juillet 1945, mais la Haute Assemblée* en avait très peu fait usage depuis cette date, faute de mécanismes appropriés. Par le décret du 30 juillet 1963, le pouvoir exécutif créa au sein du Conseil d'État une « Commission du rapport* », chargée de préparer chaque année un rapport qui devrait retracer l'activité de la Haute Assemblée*, énoncer les réformes législatives, réglementaires et administratives sur lesquelles celle-ci souhaitait appeler l'attention du gouvernement, et signaler les difficultés engendrées par l'exécution des décisions* juridictionnelles. Le décret de 1963 disposait par ailleurs que le rapport remis au pouvoir exécutif ne serait pas rendu public pour préserver le secret des avis* – en principe confidentiels, sauf si le gouvernement consentait à leur divulgation. Cette règle fut toutefois assez vite critiquée. En 1973, le gouvernement décida de rendre publique la partie du rapport relative à l'exécution des jugements* et arrêts*, dans une publication spécifique intitulée *Jurisprudence du Conseil d'État et rapport sur l'exécution des décisions* des juridictions administratives*). Il fallut toutefois attendre 1986 pour que des extraits des autres parties du rapport soient publiés en tant que tels dans la revue *Études et documents du Conseil d'État (EDCE*)* et encore trois années supplémentaires pour que le rapport commence à figurer en intégralité dans cette même revue. Depuis sa création, le rapport

a subi plusieurs évolutions successives. Au départ il s'agissait d'un simple document administratif, qui livrait une description technique de l'activité des différentes sections de la Haute Assemblée*. Puis, à compter de l'année 1969-1970, furent annexées à cette description des études bien plus substantielles, réalisées par le Conseil d'État soit de sa propre initiative, soit à la demande du Premier ministre. Cette première évolution fut elle-même l'une des causes de la réforme du 26 août 1975, qui transforma la Commission du rapport* en « Commission du rapport et des études* » et la dota de véritables effectifs. À compter de l'année 1978-1979, compte tenu de l'ampleur que ces études avaient prise, il fut décidé de les publier séparément du rapport annuel. Dans les années qui suivirent celui-ci commença à contenir des « Considérations générales » qui se présentaient initialement comme des observations d'ensemble sur la manière dont le Conseil d'État remplissait sa mission consultative. Mais progressivement elles changèrent de nature et furent de plus en plus ordonnées autour d'une thématique précise. Pour tenir compte de cette évolution, il fut décidé en 2008 de les séparer matériellement du rapport d'activité *stricto sensu*. À compter de cette date, les deux parties ont correspondu à deux tomes distincts d'un même numéro d'*Études et documents**.

Rapporteur public : voir **Commissaire du gouvernement**

Rapports du Conseil d'État (Les) : voir **Études et documents du Conseil d'État (EDCE)**

Recours pour abus : Procédure antérieure à la loi de séparation des Églises et de l'État votée le 9 décembre 1905 et qui permettait de faire sanctionner par une autorité séculière, en l'occurrence par le Conseil d'État, tout « abus » commis en matière religieuse. Ce mécanisme avait été instauré par la loi du 18 germinal an X [8 avril 1802], qui contenait les « Articles organiques » du Concordat conclu à Paris le 26 messidor an IX [15 juillet 1801]. Aux termes de ces articles, pouvaient être poursuivis par cette procédure deux sortes d'« abus » : d'une part les « abus ecclésiastiques », c'est-à-dire ceux commis par les membres du personnel ecclésiastique; d'autre part les « abus » portant « atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres », qualifiés quant à eux d'« abus civils ». Le recours pouvait être intenté soit par la victime directe de l'abus, soit d'office par le préfet, un représentant du ministère public auprès des juridictions judiciaires ou le ministre des cultes. La victime adressait un mémoire détaillé au ministre. Celui-ci transmettait ensuite son rapport à la section du Conseil d'État compétente en matière de cultes. Jusqu'à la loi de 1905, les recours pour abus continuèrent d'être instruits par la Haute Assemblée* comme des affaires administratives. La décision prise par l'assemblée* générale après instruction du dossier par la section des

Cultes n'avait pas force exécutoire et devait être approuvée par le chef de l'État (Premier consul puis empereur) pour devenir un véritable décret. Les abus effectivement déclarés par le Conseil d'État demeurèrent exceptionnels sous le Consulat et l'Empire. Ils ne commencèrent à être significatifs que sous la Restauration, avant de subir une nette augmentation dans la seconde moitié du ^{xix}^e siècle. L'avènement de la III^e République marque une césure. Les mesures de laïcisation furent épaulées par un certain nombre de décisions* hautement symboliques du Conseil d'État, notamment en matière d'abus. Ainsi, en 1879, le ministre de l'Intérieur et des cultes accepta de déférer pour abus au Conseil d'État une lettre pastorale émanant de l'archevêque d'Aix-en-Provence, Théodore Forcade, dans laquelle celui-ci s'en était pris violemment à la politique scolaire du gouvernement. Selon ce dernier, cette lettre était bien constitutive d'un abus car en exposant publiquement son point de vue, l'archevêque «troubl[ait] arbitrairement les consciences». Le 16 mai 1879, l'assemblée* générale reconnut que Théodore Forcade s'était effectivement rendu coupable d'un abus. Symboliques également furent les deux décisions* rendues l'année suivante (17 août 1880) à l'occasion desquelles la Haute Assemblée* revint sur la solution, acquise depuis le début de la Restauration, d'après laquelle, pour pouvoir engager des poursuites pénales à l'encontre d'un ministre du culte, il fallait avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil d'État. Dans ces deux décisions*, la Haute Assemblée* déclara que la loi du 18 germinal an X «n'a[vait] eu pour but ni pour effet d'édicter des garanties en faveur des ecclésiastiques, pour ceux de leurs actes qui tomberaient sous l'application des lois pénales». À l'avenir, un ministre du culte pourrait donc être traduit devant une juridiction répressive directement, sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'accord préalable du Conseil d'État. Finalement la procédure du recours pour abus fut abrogée en même temps que le régime concordataire, c'est-à-dire par la loi du 9 décembre 1905. Elle ne survécut que dans les départements où, par exception, le Concordat de 1801 demeura applicable.

Recueil Lebon : voir **Lebon (Recueil)**

Référé : Au sens large, procédure d'urgence permettant d'obtenir du juge administratif le prononcé de diverses mesures protectrices des administrés. Les procédures de référé sont directement liées au «privilege du préalable» accordé à l'administration française, «privilege» qui veut que les actes de cette dernière sont exécutoires par eux-mêmes, ce qui signifie notamment que les recours juridictionnels dirigés contre eux ne suspendent par leur exécution (sauf disposition législative contraire). Cette règle dite de «l'exécution provisionnelle», qui était déjà énoncée par l'article 3 du décret du 22 juillet 1806, figure aujourd'hui à l'article 4 du code de justice administrative. Entre temps le Conseil d'État, dans le célèbre arrêt* *Huglo*

du 2 juillet 1982, l'avait définie comme «la règle fondamentale du droit public». Toutefois ce principe, posé au bénéfice de l'administration sous prétexte que celle-ci est censée agir dans un but d'intérêt général, peut être source d'abus. C'est pour en tempérer la rigueur que les procédures de référé ont donc été mises en place. Cette mise en place se situe à l'époque de la fondation du Conseil d'État. En effet, le même article 3 du décret du 22 juillet 1806 précité disposait aussi que, par exception, l'assemblée* générale pourrait accorder la suspension d'une décision de l'administration, au vu d'un rapport* établi par la commission du Contentieux. Sur le fondement de cette disposition, le Conseil d'État se mit à accorder à l'encontre de mesures administratives des «sursis à exécution». Pendant tout le *xix*^e siècle et le premier tiers du siècle suivant, le régime juridique du référé en matière administrative demeura en grande partie d'essence prétorienne. De ce point de vue, la Seconde Guerre mondiale constitua une césure. Tout d'abord, l'ordonnance du 31 juillet 1945 attribua au président de la section du Contentieux le pouvoir de prescrire, dans les cas d'urgence, «toutes mesures utiles en vue de la solution d'un litige», autrement dit le pouvoir d'ordonner des mesures d'enquête ou d'expertise visant à constater des faits susceptibles de servir à la résolution d'un litige qui, certes, n'était pas encore né à la date de ces mesures, mais dont il y avait de sérieuses raisons de penser qu'il allait survenir. La seule condition posée était que ces opérations de constat devaient être dictées par l'urgence. Surtout, cette même ordonnance du 31 juillet 1945 réaffirma le pouvoir du Conseil d'État de prononcer le sursis à exécution des actes de l'administration, un siècle et demi après que ce pouvoir eut été inauguré par le décret du 22 juillet 1806. Le décret du 30 juillet 1963 vint compléter cette disposition, en précisant les conditions auxquelles la Haute Assemblée était habilitée à octroyer un tel sursis. Outre l'ordonnance du 31 juillet 1945, les deux textes du milieu du *xx*^e siècle qui firent date en matière de référé administratif furent les décrets du 30 septembre et du 28 novembre 1953. Entre autres dispositions, ils accordaient aux tribunaux administratifs nouvellement créés une faculté que n'avaient pas les anciens conseils de préfecture : celle de prononcer le sursis à exécution des décisions de l'administration. Toutefois, cette nouvelle compétence était strictement encadrée. En effet, pour que le sursis à exécution puisse être ordonné par un tribunal administratif, il fallait que l'acte contesté n'intéresse ni l'ordre public, ni la sécurité publique, ni la tranquillité publique. Le pouvoir exécutif, par le décret du 12 mai 1980, confirma l'interdiction faite aux tribunaux administratifs d'ordonner le sursis à exécution des décisions de l'administration intéressant «l'ordre public», mais apporta à cette interdiction une exception à propos, justement, des mesures «relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France». Cette exception devint la règle moins de trois ans plus tard, puisque le décret du 27 janvier 1983 décida que, sauf disposition contraire, les tribunaux

administratifs pourraient prononcer le sursis à exécution de tous les actes de l'administration relevant de leur compétence, que ces actes aient ou non un caractère « d'ordre public ». Parallèlement à cette évolution des dispositions concernant le sursis à exécution, diverses réformes intervinrent pendant la seconde moitié du xx^e siècle au sujet du pouvoir accordé au juge administratif d'ordonner en urgence « toutes les mesures utiles » à la résolution d'un litige déjà né ou éventuel, notamment en 1955 et en 1988. La complexité de ces différents textes conduisit une part croissante des praticiens et de la doctrine à réclamer une grande réforme du référé en matière administrative. Cette réforme a finalement été opérée par la loi du 30 juin 2000.

Réviseur : Le réviseur est le membre d'une juridiction administrative auquel est remis, au cours de l'instruction, le rapport élaboré par le « rapporteur* », afin qu'il vérifie l'exactitude de l'analyse effectuée par ce dernier et se forge sa propre opinion s'agissant de la solution qu'il convient d'apporter au litige. Dans sa démarche, le réviseur ne se limite pas à examiner le rapport. Il prend également connaissance de la totalité du dossier et, le cas échéant, complète son information. S'il est en désaccord avec le rapporteur*, il élabore un projet de décision* alternatif. En tout état de cause, il est amené à prendre ensuite la parole pendant la délibération de la formation d'instruction, après le rapporteur*. La durée et le contenu de son intervention varient en fonction de la complexité de l'affaire et de son adhésion ou non à la thèse défendue par le rapporteur. S'il est d'une opinion contraire, il donne lecture à la formation d'instruction de son contre-projet. Au terme de la discussion qui s'ensuit, les membres de la formation votent soit pour le projet du rapporteur*, soit pour celui du réviseur, soit pour une solution tierce qui a émergé pendant les échanges. Le réviseur prend lui-même part à ce vote et doit apposer son visa sur le projet finalement adopté, qui est ensuite transmis au commissaire du gouvernement*. Tout comme le rapporteur*, le réviseur est appelé à ré-intervenir plus tard dans la procédure, lors du délibéré de la formation de jugement. À cette occasion, il peut de nouveau faire valoir son point de vue, avant de prendre part au vote définitif. Devant la section du Contentieux du Conseil d'État, la fonction de réviseur est traditionnellement exercée soit par le président de la sous-section saisie du litige, soit par l'un de ses assesseurs. Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit donc d'un conseiller d'État*, alors que le rapporteur* peut être d'un grade moins élevé. Cet usage est dicté par l'idée qu'un second point de vue sur l'affaire garantira d'autant mieux la qualité de son traitement contentieux qu'il émanera d'un membre de la juridiction plus chevronné.

Section du Rapport et des études (SRE) : voir **Commission du rapport et des études**

Section spéciale du contentieux : voir Section temporaire du contentieux

Section temporaire du contentieux : Formation d'instruction et de jugement qui fonctionna au sein du Conseil d'État sous la III^e République, en parallèle de la section permanente du Contentieux, pour remédier à l'engorgement de cette dernière. À l'avènement de la III^e République, le Conseil d'État statuant au contentieux se trouvait dépassé par le nombre de recours dont il était saisi. Il fut tout d'abord procédé, en 1884, à une modification du règlement intérieur du Conseil d'État, autorisant la multiplication de la tenue des séances. Mais ce remède s'avéra très rapidement inefficace. Le gouvernement fit donc voter une loi qui l'habilitait à créer par décret, toutes les fois que les « besoins du service » l'exigeraient, une « section temporaire du Contentieux », composée d'un président et de quatre conseillers d'État* parmi les membres des sections administratives du Conseil d'État. Aux termes de la loi promulguée le 26 octobre 1888, cette « section temporaire » serait compétente pour instruire et juger les litiges liés aux élections et à la perception des contributions directes ou taxes assimilées. Par l'article 96 de la loi budgétaire du 8 avril 1910, le législateur donna à cette « section temporaire », rebaptisée « section spéciale », une existence pérenne. Après la Première Guerre mondiale, l'existence de la section spéciale du Contentieux fut confirmée par la loi du 1^{er} mars 1923. Cette officialisation, ainsi que d'autres réformes ponctuelles intervenues à la même époque, ne suffirent toutefois pas à résorber l'arriéré d'affaires contentieuses qui s'étaient accumulées devant le Conseil d'État, ni même à le stabiliser. Pour remédier à cette accumulation d'affaires en instance, le pouvoir en place à la fin de la III^e République s'engagea dans d'autres voies, dont l'une consista à transférer aux conseils de préfecture l'essentiel du contentieux administratif local. Ce transfert fut opéré par le décret-loi du 5 mai 1934, texte qui, par ailleurs, supprima la section spéciale du Contentieux.

Service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

(STACAA) : La loi n° 87-1127 du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif prévoit le transfert de la gestion des emplois et des crédits des juridictions administratives du ministère de l'Intérieur vers le secrétariat général du Conseil d'État. Ce transfert a été rendu effectif par le décret n° 89-915 du 19 décembre 1989. Conséquence de ces nouvelles attributions, le service des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (STACAA) a été créé pour assurer la gestion des juridictions administratives, de la carrière des magistrats et la gestion budgétaire des emplois des agents de greffe. Il dépend du secrétariat général et fonctionne depuis novembre 1989. À la suite du décret du 6 mars 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État, le vice-président a dissous le STACAA par un arrêté du 18 septembre 2008, entré en vigueur le 1^{er} octobre suivant et portant réorganisation des services du secrétariat général.

INDEX

DES NOMS DE PERSONNES

A

AILLIÈRES (Augustin Fernand d'), 290
ALBERT I^{er}, roi des Belges, 143, 154, 345
ALCINDOR (Léon Dieudonné), 112
ALEXANDRE I^{er}, roi de Yougoslavie, 143, 154, 345
ALLARD (Nelzir), 74
ALQUIER (Charles Jean Marie), 276
AMBERT (Joachim), 89, 290
ANDRAL (Charles Guillaume Paul), 106, 341, 342
ANDRAL (Gabriel), 341
ANDRÉOSSY (Antoine François), 38, 48, 49
ANDRIEUX (André Hubert Louis), 291
ARMAND (Eugène François Auguste d'), baron de Vitrolles, 44
ARNAL (Jean), 74
ARNOUX (Eugène), 155
ARRIVIÈRE (Paul), 154
ARTOIS (Charles Philippe de Bourbon, comte d'), lieutenant général du royaume, 42
ATGET (Eugène), 287
ATTALI (Jacques), 221, 249
AUBERT (Charles Eugène Antoine Marie), 143
AUBOYNEAU (Philippe Marie Joseph Raymond), 203
AUCOC (Léon), 90, 95
AURILLAC (Michel), 282
AURIOL (Vincent), 217
AVOND (Marie Jean Jacques Emmanuel), 112
AYMARD (Édouard Alphonse Antoine, baron), 111

B

BACQUART (Raymond Édouard Ferdinand), 203
BACQUET (Alain), 245

BAECQUE (Francis de), 229
BALLADUR (Édouard), 223
BALLOT (Charles Jean Bernard), 106, 112
BARAGUEY D'HILLIERS (Achille, comte), 111
BARAKROK (Abdelkader), 282
BARBÉ DE MARBOIS (François), 36
BARBET (Henry Marc), 191, 198, 205, 222, 331
BARBIER (Antoine-Alexandre), 42, 49, 73, 287
BARD (François), 154
BARDIN (Germaine), 155
BAROCHE (Pierre Jules), 56, 68, 75, 91
BARRAUX (Hippolyte), 155
BARRE (Alfred), 286
BARRÈME (Jules), 290
BARROT (Camille Hyacinthe Odilon), 89, 104, 106, 112, 125, 341, 342
BARTHELOT DE RAMBUTEAU (Claude Philibert), 90
BARTHOU (Louis), 143, 154, 345
BARTON (Michel), 292
BARY, 36
BATAILLE (Eugène Martial), 290
BAUDENET (Louis Étienne François Xavier), 155
BAUDOIN (Manuel), 154
BAUDON DE MONY (François Charles), 29
BAUDOUIN (Jacques André), 288
BAUZIN (Lucien Jean Jules), 176, 229, 291
BAYLE-MOULLARD (Jean-Baptiste), 112
BEGOUËN-DEMEAUX (famille), 365
BEGOUËN (Jacques François), 47, 88
BELLOT (Antoine Ernest), 112
BELORGEY (Jean-Michel), 282
BÉNÉZECH (Pierre), 24

BENOIST (Louis Jacques), 203
 BÉQUET (Léon Jules), 112
 BÉRAL (Bernard Éloi), 112
 BÉRARD (Léon Eugène), 144
 BERCKHEIM (François Charles), 32
 BERGERET (Pierre-Nolasque), 88
 BERGER (Pierre François Abel), 112
 BERGET (Jean Paul Henri), 155
 BERLIER (Théophile), 29
 BERNARD DE BALLAINVILLIERS (Charles), 72
 BERNARD (François), 282
 BERNIQUET (Maurice), 112
 BERTEAUX (Maurice), 111
 BERTHELOT (Marcelin), 112
 BERTHELOT (Philippe Joseph Henri), 277
 BERTIER DE SAUVIGNY (Anne Ferdinand Louis de), 89
 BERTIN (Louis Charles Henry), 41
 BESSÉ (Grégoire), 155
 BESSON (Paul), 290
 BÉTHUNE-CHAROST, duchesse de, 82
 BEUGNOT (Jacques-Claude), 47, 365
 BEYLE (Henri), dit STENDHAL, 26
 BIANCO (Jean-Louis), 221, 222
 BIDAULT (Georges), 229
 BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix Julien Jean), 28, 50
 BIHOUREL (Paul Georges Louis), 277
 BINET (Paul Marie Henri), 155
 BIZET (Léon Désiré Alphonse), 155
 BLANCHE (Alfred Pierre), 74
 BLANC (Léon), 155
 BLANC (Marie Charles), 155
 BLIN DE VARLEMONT (Achille), 112
 BLONDEAU (Nicolas), 112
 BLONDEL (Merry-Joseph), 88
 BLUM (Léon), 97, 289
 BOILAY (Antoine Fortuné), 75
 BOITREAUD (Jacques Marie Émile), 292
 BOIVIN-CHAMPEAUX (Jean), 291
 BOKANOWSKI (Maurice), 154
 BONAPARTE (Joseph), 36, 48
 BONAPARTE (Louis-Napoléon), 55, 56
 BONET (Léon), 155
 BONJEAN (Louis Bernard), 74, 90
 BONNAIRE DE GIF (Louis Charles de), 31
 BONNET (Étienne Georges), 108, 164, 229
 BONNIN DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT (Paul), 291
 BORIS (Georges Édouard), 203
 BOUET (Paul Gustave), 203
 BOUFFET (Gabriel Alexis), 112
 BOULATIGNIER (Sébastien Joseph), 51, 70, 90
 BOULAY DE LA MEURTHE (Antoine), 30, 281
 BOULAY DE LA MEURTHE (Henri Georges), 76
 BOULÉE (Marie-Louise), 42
 BOURDEAU DE FONTENAY (Henri Marie Joseph), 203
 BOURGEOIS (Édouard), 112
 BOURGEOIS (Léon Victor Auguste), 154, 277
 BOURGOIS (Siméon), 112
 BOURRIENNE (Louis Antoine Fauvelet de), 44, 276
 BOUSQUET (Georges Hilaire), 155
 BOUSQUET (Pierre Alexandre), 155
 BOUTIN (Auguste Émile), 112
 BRAIBANT (Guy), 190, 206, 209, 223, 249, 250, 263, 348
 BRASART (Charles Jean Joseph), 203, 207
 BRAUN (Charles Nicolas Théodore), 112
 BRESSON (Charles), 277
 BRETON (Jules Louis), 176
 BRIAND (Aristide), 154, 277, 289, 344
 BRIAN (Roger), 172
 BRIGNOLE-SALE (Marie), duchesse de Galliera, 342
 BRISSON (Henri), 111
 BROCCAS (Pierre François Patrice), 203

BROGLIE (Achille Léonce Victor Charles), duc de, 54
BROUILLET (René), 177, 217, 229
BRUNE (Guillaume Marie Anne), 276
BUCAILLE (Bernard Marie Laurent), 203
BURDEAU (Auguste), 111
BUREN (Daniel), 293
BURIN DES ROZIERES (Étienne), 228
BUSSON-BILLAULT (Adolphe), 112

C

CAFFARELLI (Eugène Auguste), 365
CAFFARELLI (Louis Marie Joseph Maximilien), 47, 88, 365
CAHEN-SALVADOR (Georges Joseph Ernest), 127, 175, 176, 203, 229
CAHEN-SALVADOR (Jean Georges), 292
CAILLAUX (Pierre Xavier Marie), 203
CAILLE (Auguste), 112
CALVIMONT DE SAINT-ROBERT (Jean-Baptiste Albert), 76
CAMBACÉRÈS (Jean Jacques Régis de), 31, 48, 287
CAMBACÉRÈS (Marie Jean-Pierre Hubert), 74
CAMINADE (Alexandre-François), 88
CAMUS DU MARTROY (Emmanuel), 116
CANET (Louis Marie Joseph), 203, 277, 287
CANNAC (Yves), 220, 288
CANROBERT (François Marcellin Certain de), 111
CAPRARA (Giovanni-Battista), cardinal, 42
CARLE (Françoise), 223, 249
CARNOT (Marie François Sadi), 105, 110, 111
CARRIÈRE (Gabriel Célestin), 112
CARTERET-TRÉCOURT (Simon Hubert), 111
CASSIN (Samuel René), 134, 139, 140, 142, 145, 164, 166, 179, 180, 181, 182, 184, 188, 189, 190, 198, 202, 203, 207, 217, 218, 219, 220, 228, 236, 264, 275
CASTAGNARY (Jules Antoine), 112
CATUSSE (Anatole Charles), 290
CAVAIGNAC (Jean-Baptiste), baron de Lalande, 44

CAZALENS (Pierre), 112
CAZE (Jean-François), 37
CAZENEUVE (Bernard Charles Jean), 203
CHABROL DE CROUZOL (Christophe de), 36
CHABROL (Guillaume Pierre), 112
CHAIX D'EST-ANGE (Gustave Louis Adolphe Victor Aristide Charles), 290
CHAMPY (Jean Siméon), 38
CHANRON, 170
CHANTE-GRELLET (Pierre Albert), 112
CHAPOT (Victor), 282
CHAPPÉE (Julien), 287
CHAPTAL (Jean Antoine Claude), 202
CHAPT DE RASTIGNAC (Louis Armand Joseph Amélie), 31
CHARASSE (Michel), 221
CHARDENET (Pierre), 90, 97, 116, 127, 131, 155, 167, 176, 258, 342, 343, 364
CHARDON (Florian Rémi Georges), 155
CHARDON (Georges Henri), 144, 152, 154
CHAREYRE (Auguste Joseph), 155
CHARLEMAGNE (Raoul), 74
CHARLES X, roi de France, 72
CHASSELOUP-LAUBAT (François Charles Louis de), 38
CHASSENON (François Casimir) [François Casimir du Val de Chassenon de Curzay], 29, 41
CHASSIGNEUX (Louis), 155
CHATAIGNIER (Alexis), 25
CHATENET (Pierre Marie Paul), 289
CHAUFFOUR (Victor), 112
CHAUVEL-BIZE (Gaston Achille), 112
CHAUVELIN (Bernard François de), 37
CHAVANON (Yves Joseph Christian), 190, 198, 203, 331
CHENOT (Bernard Marie Émile), 167, 190, 196, 198, 205, 209, 331, 334
CHERADAME (Édouard), 112
CHÉRAMY (Bruno), 282

- CHEVALET (Hippolyte), 112
 CHEVALIER (Michel), 74
 CHEVALLIER (Louis), 112
 CHEVREUL (Michel Eugène), 112
 CHEVREUX-AUBERTOT, 343
 CHEVREUX (Jacques Charles Adrien), 203
 CHICHARD (François Optat), 42
 CHIRAC (Jacques), 196, 203
 CHRÉTIEN (Jules), 155
 CLARET DE FLEURIEU (Charles Pierre), 267, 280
 CLARKE (Henri Jacques Guillaume), 31, 36, 48, 276
 CLÉMENT-THOMAS (Jacques Léonard), 111
 CLINCHANT (Justin), 111
 CLOUÉ (Georges Charles), 112
 COGNIET (Léon), 88
 COLETTE (Sidonie Gabrielle Colette, dite), 294
 COLLAVET (Fernand Jacques Marie), 155
 COLLET (Paul Charles), 112
 COLLIARD (Jean-Claude), 222
 COLLIGNON (Henri), 155
 COLLIN DE SUSSY (Jean-Baptiste), 281
 COLONNA-CECCALDI (Dominique Albert Édouard Tiburce), 112, 290
 COLSON (Jean-François), 85
 COLSON (Léon Clément), 145, 154
 COMBES (Jean André Edgar), 112
 COMOLET-TIRMAN (Jacques Louis), 203
 CONRAD (Alfred), 112
 CONSTANT (Benjamin), 54, 90, 287
 CONTI (Charles Étienne), 76
 COQUEBERT DE MONTBRET (Charles Étienne), 48
 CORMENIN (Louis Marie de La Haye de), 9, 80, 338, 339
 CORNEILLE (Louis François), 132, 154
 CORNUDET (Léon Marie Michel), 290
 CORVETTO (Louis-Emmanuel), 29
 COTEREL (Ernest Jean Marie Albert René), 203
 COTY (René), 182, 190
 COUDER (Louis Charles Auguste), 27, 88
 COUILLAUT (Louis Paul), 112
 COULON (Eugène Georges Gustave), 104, 106, 112, 203, 290
 COURBET (Amédée Anatole Prosper), 111
 COURCELLE-SENEUIL (Jean Gustave), 112
 COUTARD (Edmond), 155
 COUTROT (Jean), 177
 COUVE DE MURVILLE (Maurice), 274
 CRÉMIEUX (Adolphe), 90
 CRÉMIEUX-BRILHAC (Jean-Louis), 282
 CRÉMIEUX (Henri), 288
 CREUSOT (Charles), 155
- D**
- DALPOZZO ou DAL POZZO (Joseph Marie Ferdinand), 29
 DAMESME (Louis Emmanuel-Aimé), 72
 DARLAN (Jean-Baptiste), 342
 DARU (famille), 365
 DARU (Pierre Antoine Noël Bruno), 29, 31, 48, 88
 D'AURE ou DAURE (Jean Pierre Paulin Hector), 48
 DAYAN (Georges), 292
 DAYAN (Paule), 222, 249
 DEBENEDETTI (Raymond Louis), 203
 DEBRÉ (Michel Jean Pierre), 151, 171, 175, 176, 182, 228, 282, 283
 DEBRY (Jean Antoine), 32
 DECRAIS (Albert), 277
 DECRÈS (Denis), 280, 281
 DEFERMON DES CHAPELIÈRES (Joseph Jacques), 36, 51, 267
 DEJEAN (André), 203
 DEJEAN (Jean-François Aimé), 48
 DEJEAN (Pierre Charles), 90
 DEJUNNE (François Louis), 88
 DELACROIX (Eugène), 88
 DELAHAYE (Henri Victor), 75

DELANNOY (François-Jacques), 72
DELAPORTE, 29
DELÉPINE (Maurice Pierre), 203, 291
DELESSEUX (Georges Emmanuel), 203
DELFAU (Albert Victor), 203
DELOBEL (Jean-Louis), 155
DELONCLE (Jean-Louis), 144, 154
DÉLOUVRIER (Paul), 283
DEMAGNY (Émile François), 112
DEMONGEOT (Armand Nicolas), 112
DENJOY (Jean-François Polynice), 89
DENNIÉE (Antoine), 39
DESBASSYNS DE RICHEMONT (Philippe Panon), 90
DESCHAMPS (André Camille Henri), 203
DESMAREST (Ernest Léon Joseph), 290
DESMARS (Joseph Marie Auguste), 176
DESMAZIS (Alexandre-Jean), 26
DESPRÉAUX (Félix), 276
DESPREZ (Félix Hippolyte), 277
DETTON (Hervé Marie Noël), 203
DEVAINES ou DEVAISNES ou DE VAISNES ou DE VAINES (Jean), 28
DEVILLIERS (Georges), 112
DISLÈRE (Paul), 51, 272
DONNEDIEU DE VABRES (Jean), 176, 223, 229
DORNOIS (Émile Charles), 112
DOUMER (Paul), 143, 154, 345
DRAGO (Roland), 332
DUBESSEY (Jean-Baptiste Luc Thérèse), 76
DUBOIS (Jean-Pierre), 281
DUBOY (Hippolyte François), 112
DUCAMIN (Bernard), 196, 201, 206, 210, 228, 237, 244, 251, 331, 364
DUCHÂTEL (Charles Jacques Nicolas), 36
DUCHÂTEL (Charles Marie Tanneguy), 90
DUDON (Jean-François Pierre Émile), 31
DUFRESNOY (Charles-Alphonse), 174
DUGAS (Émile), 155

DUHAMEL (Louis), 72
DUMAS (Guillaume Mathieu), 37, 38, 39
DUMAY (Charles Frédéric), 112
DUMONT (Charles Albert Auguste Eugène), 112
DUPANLOUP (Félix), évêque d'Orléans, 127
DUPÉZARD (Émile), 129
DUPIN (François Pierre Charles), 90
DUPONT (Gaëtan Pierre Marie), 72
DUPRÉ (Paul Jean Baptiste), 290
DURAND (Charles), 204
DURAND (Émile Joseph), 203
DURNERIN (René) avocat aux Conseils, 170
DUVAL DE BEAULIEU (Dieudonné Hubert Joseph), 37
DUVERGIER (Jean-Baptiste), 302
DUVIVIER (Jean), 20

E

ENNERY (Adolphe Philippe d'), 74
ERRERA (Roger), 228, 251
ETTORI (Ascanio Charles), 203

F

FABAS (Pierre Théodore), 112
FAIDHERBE (Louis Léon César), 111
FAIN (Agathon-Jean-François), 49
FALLOUX (Alfred de), 341
FARAT (Honoré), 203
FARÉ (Henri Amédée Emmanuel), 74
FAUGÈRE (Henri Joseph Marie Alain), 203
FAURE (Félix), 111
FAURÉ (Gabriel), 154
FAURÉ (Louis Joseph), 32, 45
FAVRE DE COUVET, 31
FAÏ DE LA TOUR (Charles), 91
FERRARI (Raphaël de), duc de Galliera, 342
FERRY (Jules François Camille), 95, 111
FEUTRIER (Alexandre Jean), 31

- FICHET (Raymonde), 155
- FOCHIER (Louis Joseph Emmanuel), 154
- FONTAINE (Victor Arthur Léon), 287
- FORBIN (Auguste de), 88
- FORCADE (Théodore-Augustin), archevêque d'Aix, 95, 117
- FORESTIER (Jacques Antoine Isidore), 72
- FORFAIT (Pierre Alexandre Laurent), 41
- FORNEL DE LA LAURENCIE (Roger Marie Sosthène de), 112
- FORRAY (Gilbert), 282
- FOSSOYEUX (Ernest), 112
- FOUGÈRE (Louis), 229
- FOUGIER (Guy), 282
- FOUQUET (Olivier), 220, 251
- FOURCROY (Antoine François), 24, 36, 51
- FOURMENT (Louis Luglien de), 31
- FOURNIER (Jacques), 222, 348
- FRANCE (Anatole François Thibault), dit Anatole FRANCE, 154
- FRANCESCHI (Antoine Henri Robert), 155
- FRANQUEVILLE (Alfred Charles Ernest Franquet de), 112
- FREYGINET (Charles de), 154
- FRIEDBERG (Simone), 155
- FROMAGEOT (Henri), 275
- G**
- GABRIAC (Alphonse Joseph Paul Marie Ernest de Cadoine, marquis de), 31
- GAMBETTA (Léon), 112
- GASQUET (Jean Henri Emmanuel), 203
- GASSIES (Jean-Bruno), 88
- GAULLE (Charles de), 166, 181, 182, 188, 190, 217, 218, 229, 282
- GAULLIER (Pierre), 31
- GAUTHIER (Jules), 286
- GAUTIER (Alphonse Robert), 76
- GAUTIER (Jules Joseph Alexandre), 154
- GAUTIER-SAUZIN (Antoine), 73
- GENTIL (Pierre Élie), 112
- GENTOT (Michel), 282
- GEORGE V, roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, 154
- GÉRANDO (Joseph Marie de), 24, 29, 31, 51
- GÉRARD (François), 85
- GERMAIN, 341
- GILBERT DE VOISINS (Pierre Paul Alexandre), 48
- GILBERT (Maurice), 155
- GINESTE, 280, 281
- GIROD DE L'AIN (Louis Gaspard Amédée), 54, 89, 339, 364
- GISCARD D'ESTAING (René Théodore Charles), 155
- GISCARD D'ESTAING (Valéry), 220, 282, 284
- GLAVANY (Jean), 222, 249
- GOSSUIN (César-Eugène), 37
- GOUGEARD (Auguste), 112
- GOULINAT (Jean-Gabriel), 174
- GOUNOD (Charles), 112
- GOUVION-SAINT-CYR (Laurent), 48
- GRASS (Philippe), 74
- GRÉGOIRE (Roger Albert Abel Raymond), 205
- GROS (André), 275
- GROUALLE (Victor), 290
- GRUNEBaum-BALLIN (Paul Frédéric Jean), 289
- GUÉNA (Monique), 349
- GUÉNA (Pierre), 349
- GUÉNEPIN (Auguste), 74
- GUÉRARD DE ROUILLY (Antoine), 36
- GUIBERT (Joseph Hippolyte), 112
- GUICHARD (Olivier), 228, 282
- GUILLAUME (Michel), 204, 206, 207, 208, 210, 241, 244, 245, 246, 251
- GUIONIN (Jules Pierre Hubert), 203
- GUIRAUD (Jean), 127
- GUIZOT (François Pierre Guillaume), 90
- GUYOT-DESSAIGNE (Jean François Edmond), 111

H

HAMON (Léo), 188
HANSON (John), 190
HARDY (Joseph), 112
HARGENVILLIERS (Antoine Audet), 39
HAUCK (Henry Pierre Louis Léopold), 203
HAUTERIVE (Alexandre Maurice Blanc de Lanaute d'), 24, 30, 90, 281
HAUTERIVE (Auguste Marie Blanc de Lanaute d'), 90
HÉBRARD DE VILLENEUVE (Henry), 143, 145, 287
HELBRONNER (Jacques Édouard), 154, 291
HÉLIE (Faustin), 106, 112
HÉLITAS (Émile Mathieu Joseph), 112
HÉLY D'OISSEL (Abdon-Patrocle-Frédéric), 72
HERBETTE (François Louis), 291
HERBETTE (Jules), 277
HEUMANN (Claude), 205
HEURTÉ (André), 345, 346, 347
HOCHET (Claude Jean Baptiste), 287
HOLLEAUX (André), 228
HOPPENOT (Henri Étienne), 278
HORVILLE (Marguerite), 272
HOUDETOT (Frédéric Christophe d'), 24, 30
HUA (Georges Marie Henri), 291
HUGO (Victor), 112
HUGUES (Jean-Baptiste Victor), 267
HUISMAN (Georges Maurice), 203

I

IMBERT (Jean), 332
IMBERT (Léon Régis), 203

J

JACQUELIN (Claire), 204
JANOT (Raymond), 193, 202, 292
JARDEL (Jean Georges Antoine), 172
JAUMES SAINT-HILAIRE, 339

Jaurès (Constant Louis Jean Benjamin), 111
JOBERT (Michel), 219
JOFFRE (Joseph Jacques Césaire), 143, 345
JOIN-LAMBERT (Pierre Louis Alfred), 229
JOIRE-NOULENS (Albert), 282
JOLIVET (Jean-Baptiste Moïse), 36
JORDAN-DUPLESSIS (Augustin), 37
JOSPIN (Lionel), 243
JOSSE (Pierre), 189, 207
JOUANY (Désiré Antoine Théodore Louis), 203
JOURDAN (Jean-Baptiste), 48
JOUVIN (Hippolyte), 287
JUCHAULT DE LAMORICIÈRE (Louis), 90
JULLIEN DE BIDON (Joseph Louis Victor), 30
JULLIOT DE LA MORANDIÈRE (Léon), 203

K

KAHN (Jean), 292
KRANTZ (Charles Camille Julien), 127

L

LABICHE (André Marin), 112
LABORDE, dit LA BORDE-MÉRÉVILLE (Louis Joseph Alexandre de), 40
LACHENAUD (Jean Baptiste), 203
LACOSTE-LAREYMONDIE (Alain de), 282
LACUÉE (Jean), 31, 37, 38, 39, 41
LADOUCKETTE (Eugène François Dominique de), 77
LAFERRIÈRE (Édouard Julien Louis), 94, 95, 105, 106, 112, 203, 290, 291
LAFRESNÉE (Eugène), 112
LAGRANGE (Maurice), 278
LA GUÉRONNIÈRE (Arthur de), 74
LAMBERT (Francine), 204
LAMBERT-RIBOT (Alexandre Alfred Étienne), 203
LAMBRECHT (Félix), 111
LAMY (Félix Eugène Georges), 144, 155
LANCRENON (Joseph-Ferdinand), 88

- LANGLAIS (Jacques Jules), 68, 75
- LARCILLION (Jeanne), 42
- LAROQUE (Pierre Gustave Isidore Édouard), 167, 171, 176, 205, 208, 209, 212, 214, 349
- LATOURNERIE (Roger Jacques), 203
- LATTRE DE TASSIGNY (Jean-Marie Gabriel de), 282
- LAURENT (Charles François), 277
- LAURENT (Pierre), 183, 205, 229, 251
- LAVIT (François Philippe Henry de), 203
- LEAU (Émilien), 112
- LEBON (Félix), recueil, 180, 318, 319, 321, 323, 343, 348
- LE CAMUS DE NÉVILLE (François Claude Michel Benoît), 31
- LECOMTE, 111
- LE COUTEULX DE CANTELEU (Barthélemy Alphonse), 26
- LEENHOFF (Ferdinand), 341
- LEGATTE (Paul), 221, 288
- LÉGER (Léon Joseph René Robert), 112
- LE GORGEU (Victor Pierre Marie), 203
- LEGRAND (Léopold Henri), 155
- LEGRAND (Louis Désiré), 112
- LEGROS (Ernest), 155
- LÉGUISE (Alfred), 112
- LEMOINE (Jean-Baptiste), 74
- LENOIR (Noëlle), 251
- LÉONARD (Roger Joseph Étienne), 289
- LÉON XIII (né Vincenzo Gioacchino Raffaele Luigi PECCI), Pape, 112
- LE PELLETIER DE SAINT-REMY (Marie-Pierre Romuald), 91
- LÉPINE (Louis), 342
- LE PRINCE (Jean-Baptiste), peintre, 227
- LE RICHE (famille), 365
- LE RICHE (ou LERICHE) DE CHEVEIGNÉ (Alexandre-Bonaventure Étienne), 48
- LESCALIER (Daniel), 32, 41
- LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT (Octave Marie Stanislas), 112
- LEYGUES (Georges), 154
- LEYNAUD (Théodore), épouse, 155
- L'HOPITEAU (Gustave), 143
- LIGEN (Pierre-Yves), 272
- LOCRÉ DE ROISSY (Jean Guillaume), 50, 82
- LOISY (Alfred), 287
- LONG (Marceau), 8, 183, 190, 234, 236, 331
- LORiot (Louis Jean), 203
- LOUIS (Joseph Dominique), 29, 48
- LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, 54, 90
- LOUIS XVIII, roi de France, 20, 44, 53, 72, 73, 88, 329, 338
- LUCIUS (Jacques), 176, 229
- LYON (Camille), 154

M

- MACAREL (Louis-Antoine), 53, 321
- MAC-MAHON (Edme Patrice Maurice), 95, 110, 111
- MADÉLIN (Louis), 49
- MAGINOT (André), 154
- MAHÉ DE VILLENEUVE (Louise-Marie), 31
- MAHÉ (René), 222
- MALOUET (Pierre Victor), 48
- MAMERT (Jean), 282
- MANGIN (Jean Henri Claude), 90
- MARCEL (Henry Camille), 277
- MARCHAND (Armand Marie Louis), 75
- MARCHANDISE-FRANQUET (Jacques), 288
- MARCHAND (Philippe), 283
- MARÉCHAL (Félicité), 42
- MARENCHES (Alexandre de), 283
- MARESCOT (Armand Samuel de), 38
- MARET (Hugues Bernard), 280, 281
- MARET (Jean Philibert), 36, 88
- MARGUERIE (René Pierre de), 106, 143, 145, 159
- MARINGER (Jean Jacques Georges), 144, 154

MARTIN (Charles), 112
MARTIN (Henri), peintre, 129
MARTINEAU DES CHESNEZ (François Edme Joseph), 90
MASSENET (Michel), 283, 292
MASSENET (Pierre Marie Jules), 203, 292
MASSIGLI (René Lucien Daniel), 278
MAST (Charles), 279
MAUPAS (Charlemagne Émile de), 91
MAUPOIL (Marcel), 155
MAURIAC (François), 203
MAURIN (François), 283
MAUROY (Pierre), 347
MAYER (Daniel), 188
MAYER (René Joël Simon), 176, 229, 278, 334
MAYNIEL (Émile Henri Marie), 110, 143, 154
MÉLINE (Jules), 154
MELUN (Armand Marie Joachim, vicomte de), 290
MENDÈS FRANCE (Pierre), 288
MÉNEVAL (Claude François), 31
MENTELLE (Edme), 26
MERLIN (Philippe Antoine), dit MERLIN DE DOUAI, 26
MESNIL (Alexandre Ernest Armand du), 112
MEYER (Ernest Samuel), 155
MICHEL (Georges), 203
MIGNET (Alexis François-Auguste Marie), 277, 290
MIOT (André François), comte de Melito, 37
MITTERRAND (François), 196, 221, 249
MOIMAUULT (François), 155
MOLÉ (Mathieu Louis), 33
MONCEY (Bon-Adrien Jeannot de), 39, 40
MONCHAL (Marc), 283
MONDENARD, MARQUIS DE, 72
MONDEVILLE, 82
MONET (Jules Alexandre), 77
MONNIER (François), 332
MONOD (Henri Charles), 290

MONTALIVET (Jean-Pierre Bachasson de), 31, 32
MONZIE (Anatole de), 143, 345
MOREAU-NÉRET (André), 176
MORIN (Théodore Étienne François), 74
MOSIN (Edmond), 112
MOUNIER (Édouard), 30, 49, 50
MOUNIER (Jean Joseph), 29
MOURIER (Charles Louis Daniel), 112, 291
MOUTARD-MARTIN (Charles), 290
MOUTON (Henri), 203
MOÛY (Henri Robert de), 154
MURAT (Joachim), 49

N

NAPOLÉON I^{er}, 18, 19, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 42, 73, 276, 280, 281, 287, 303, 307
NAPOLÉON III, 55, 56, 76, 287, 307
NAPOLÉON (Joseph Charles Paul), prince Napoléon, 339
NAUDIN (Armand Jean Henri), 155
NEUFCHÂTEAU (François de), 49
NEY (Michel), prince d'Elchingen, 49
NICOLAÏ (Pierre), 191, 192, 198, 205, 331
NOËL (Léon Philippe Jules Arthur), 162, 182
NOËL (Philippe Jules Édouard), 159

O

O'DONNELL (Jean-Louis Barthélemy), 31
OTTO (Louis Guillaume), comte de Mosloy, 276
OUDINOT (Jules Ernest Marcel), 203
OUVRIÉ (Justin), 88
OZON (Raymond), 204

P

PACHA (Mustapha), ou Mustapha VI ben Brahim Pacha, dey d'Alger, 271
PAGÈS (Antoine Philippe Sébastien), 91
PAGNERRE (Laurent Antoine), 339

PAINLEVÉ (Paul), 154
 PALÉOLOGUE (Maurice Georges), 277
 PARODI (Alexandre Maurice Marie), 175, 198, 202, 215, 217, 219, 220, 274, 289, 349
 PASTEUR (Louis), 112
 PASTORET (Amédée David), 42
 PAULZE D'IVOY (Jacques Christian), 89
 PEDRO II, empereur du Brésil, 112
 PELET DE LA LOZÈRE (Privat Joseph Claramond), 31
 PÉRIER DE FÉRAL (Guy Marc Gilbert), 203
 PERSIL (Jean-Charles), 82
 PETIT (Eugène Virgile Jules), 176
 PICARD (Alfred Maurice), 106, 107, 112
 PICHAT (Jean Marie Georges), 145, 203
 PICHON (Jérôme Frédéric), 80
 PIGEARD (Ernest), 204
 PIGNOCHET (Victor Louis Marie), 155
 PINOT (Pierre François Victor), 155
 PINTO, 38
 POINCARÉ (Raymond), 154
 POMARET (Charles Victorin Henri), 288
 POMPIDOU (Georges Jean Raymond), 172, 188, 203, 219, 220, 223, 228, 229
 PONS-RENNEPONT (Pierre de), 68
 POORTER (de), 155
 PORCHÉ (Jean Marie Louis Alfred), 145, 203
 PORTALIS (Jean Étienne Marie), 24, 28, 45, 88, 258, 276, 364
 PORTALIS (Joseph Ernest), 74
 PORTALIS (Joseph Marie), 24, 28, 73, 277, 364
 POTHIER, 155
 POTHUAU (Louis Pierre Alexis), 111
 PROPIN (Alexandre), 155

Q

QUERRIEN (Max), 188
 QUESTIAUX (Nicole), 9, 244, 347, 348, 349

R

RAAB D'OËRRY (Charles), 112
 RABIER (Jean Élie), 155
 RACINE (Pierre), 283, 292, 334
 RADET (Étienne), baron, 40
 RAIN (Emmanuel Paul Émile Pierre), 292
 RAMADIER (Paul), 188
 RANGEL, 31
 RAULT (Victor Michel Émile Marie), 155
 REDON DE BEAUPRÉAU (Philippe), dit Redon fils, 33
 RÉGISMANSET (Benoit), 38
 REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Michel Louis Étienne), 24, 29, 50
 REGNAULT (Amable), 74
 RÉGNIER (Claude Ambroise), duc de Massa, 33, 365
 RÉGNIER (Sylvestre), 48
 REINACH (Julien), 203
 RENAN (Ernest), 112
 RENOUF (Charles-François), 42
 RÉVEIL (Édouard), 75
 REVERS (Georges), 279
 REYNIER (Ebénézer), 365
 REYNIER (Jean-Louis Antoine), 48, 365
 RIBOT (Alexandre Félix Joseph), 127, 277
 RIBS (Jacques), 292
 RICARD (Amable), 111
 RICHARD (Alain), 283
 RICHARD (Henri Marie Gilbert), 155
 RIGAUD (Jacques), 283
 RIGAULT DE GENOUILLY (Charles), 111
 RIPAUT, 75
 RIPERT (Marie Joseph Martin Henri), 155
 RIQUETTI DE MIRABEAU (Victor Claude), 49
 RIVET (Charles René), 155
 ROBERT (Charles Frédéric), 74, 76
 ROEDERER (famille), 365

ROEDERER (Pierre Louis), 24, 47
ROGAT (Émile), 339
ROGER (Louis), 203
ROLAND-MARCEL (Pierre René), 155
ROMIEU (Jean Pierre Louis), 97, 144, 203
ROUCHON-MAZERAT (Edmond Marie Roger), 203
ROUCOU (Charles Louis Honoré Aimé), 112
ROUHER (Eugène), 89, 277
ROUILLARD (Jean-Sébastien), 88
ROUSSEAU (Paul Armand), 112
ROUSSIN (Michel), 283
ROUX (Émile), 154
ROYAL (Ségolette), 222
ROYER-COLLARD (Augustine), 341
ROYER-COLLARD (Pierre-Paul), 341

S

SAINT-CHAMANS (Louis Marie Joseph de), 31
SAINT-DIDIER (Alexandre Charles Nicolas Aimé), 32
SAINTE-FOY, 75
SAINT-PAUL (Georges Élie), 154
SAINT-SAËNS (Camille), 154
SALVANDY (Narcisse Achille de), 89, 277
SALVIAC DE VIEL-CASTEL (Charles Louis Gaspard Gabriel de), 277
SANÉ (Jacques Noël), 41
SANIS (Jean-Léon), 75
SAULNIER (Sébastien Louis), 32
SAUTTER (Christian), 222
SAVARY (Anne Jean-Marie René), 32, 39
SAVORGAN DE BRAZZA (Pierre), 112
SAVOYE DE ROLLIN (Jacques-Fortunat), 32
SCHEFFER (Ary), 88, 125
SCHNERB (Eugène), 112
SÉGUR (Anatole Henri Philippe de), 75
SÉGUR (Louis Philippe de), 48
SERRÉ (Pierre-François Hercule de), 80

SEYDOUX (Maurice), 155
SHÉE (Henri), 32
SIBUET (Joseph Prosper), 75
SIMÉON (famille), 365
SIMÉON (Henri), 334
SIMÉON (Joseph Balthazar), 277
SIMÉON (Joseph Jérôme), 47
SIMON (Jules), 112
SIREY (Jean-Baptiste), 53, 321
SOLAL-CÉLIGNY (Lucien Jérôme Léon), 215
SOUCHIER (Paul Auguste Victor), 155
SOULIÉ (Léon), 112
STENDHAL : voir BEYLE (Henri), 26
STEUBEN (Charles Auguste), baron de, 88
SUDREAU (Pierre), 283
SURLEAU (Frédéric Émile), 203

T

TALHOUËT-ROY (Auguste de), 77
TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles Maurice de),
prince de Bénévent, 44
TARDIEU (Alexandre), 75
TARDIF (Adolphe François Lucien), 112
TARDIT (Michel François Joseph), 144, 154
TARTIÈRE (Émile Maurice), 203
TESSIER (Gaston Aimé Auguste), 203, 291
TÉTREAU (Adolphe Henri Désiré), 51
TÉTREAU (Gabriel), 155
THÉRY (Jean-François), 229, 251
THIERS (Adolphe), 341
THOLOSÉ (David-Alexis de), 38
THOMAS (Albert), 347
TIRARD (Paul Marie), 155
TIRMAN (Alexandre Louis Albert), 155
TISSIER (Mme), 203
TISSIER (Pierre), 203
TISSIER (Théodore Richard), 9, 143, 144, 145, 343,
344, 345

TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO (Giuseppe), 111
TRÉHOUART (François Thomas), 111
TRICOT (Bernard), 193, 222, 283
TROCHON (Georges Marie), 203
TRONCHET (François Denis), 45, 88
TULARD (Jean), 332
TURGOT (Anne Robert Jacques), baron de L'Eaulne, 307

V

VACQUIER (Pierre Jean Louis Paul Octave), 155
VAÏSSE (Claude-Marius), 74
VALERY, 73
VAN CLEEMPUTTE (Lucien-Tirté), 86
VAN HEIDEN (ou Van Heyden), 30
VEL-DURAND (Maurice Martial Charles), 155
VERGÈS (Jacques), 269
VERNEILH (Jean Joseph de), 38
VIEFVILLE DES ESSARTS (Jean-Louis Rieul), 31
VIGUIÉ (Théodore Paul), 155

VILLENEUVE-BARGEMON (Jean-Paul Alban de), 49
VILLOT DE FRÉVILLE (Jean-Baptiste Maximilien), 30, 31
VIOLET-LE-DUC (Eugène Emmanuel), 85
VITET (Louis, dit Ludovic), 9, 90, 340, 341
VITET (Pierre-Jean), 340
VIVIEN DE GOUBERT (Alexandre François Auguste), 51, 70, 71, 90

W

WEIL (Prosper), 190
WIENER (Céline), 348
WIRION (Louis), 40
WOLSKI (Antoine), 112
WORMS (René), 155
WRIGHT (Vincent), 204

Z

ZANGIACOMI (Joseph), 32
ZOLA (Émile), 112, 287

TABLE DES SCHÉMAS

LES FORMATIONS CONSULTATIVES DU CONSEIL D'ÉTAT

1799-1814, mars-juin 1815	21
Juin 1814-mars 1815	22
1815-1824	57
1824-1828	58
1828-1838	59
1839-1848	60
1848-1851	61
1852-1870	62
1870-1872	98
1872-1914	99
1914-1945	135
1945-1963	184
1963-1987	185

LES FORMATIONS CONTENTIEUSES DU CONSEIL D'ÉTAT

1806-1814	22
Juin 1814-mars 1815	23
Mars-juin 1815	23
1815-1830	64
1830-1839	65
1839-1848	66
1848-1851	66
1852-1870	67
1870-1872	101
1872-1888	101
1888-1909	102
1910-1914	103
1914-1923	137
1923-1934	138
1934-1945	139
1940-1945	140
1945-1987	186

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Couverture :

Détail de « La nouvelle installation du Conseil d'État au Palais-Royal. Section de l'Intérieur ». Gravure de Charles Fichot, Burn Smeeton, Auguste Tilly [1875]. Archives du Conseil d'État

Illustration d'ouverture, première partie :

Séance en salle d'assemblée générale du Conseil d'État (février 1986). Archives du Conseil d'État 14-15

Illustrations, première partie :

Avers de la médaille du Conseil d'État, par Jean Duvivier (an VIII) [1798-1800]. AE/VIb/70 20

Costume du secrétaire général du Conseil d'État, période 1799-1800, gravure d'Alexis Chataignier. Archives du Conseil d'État 25

Installation du Conseil d'État au palais du Petit Luxembourg, le 25 décembre 1799. Tableau de Louis Charles Auguste Couder (1856) exposé dans une salle de travail du Palais-Royal 27

Portraits datés de l'année 1806 représentant Alexandre Maurice Blanc de Lanoute d'Hauterive, conseiller d'État, Édouard Mounier, auditeur, Antoine Boulay de la Meurthe, conseiller d'État, issus du recueil de dessins réalisés par Frédéric Christophe d'Houdetot, auditeur de 1806 à 1814. Archives du Conseil d'État 30

Décret de Napoléon I^{er} nommant des auditeurs au Conseil d'État (1^{er} août 1810). AF/IV/469 (plaquette 3558, pièce 2) 34-35

« Les Auditeurs au Conseil d'État vont chercher les blessés sur le champ de bataille de Wagram », gravure dont le dessin est attribué à « Alex De la Borde », probablement Alexandre de Laborde, auditeur au Conseil d'État en 1809 et auteur d'un *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809*, édité en 1823. Archives du Conseil d'État 40

Reconnaissance et confiance accordées au Gouvernement provisoire par le Conseil d'État et adhésion à la Charte constitutionnelle (11 avril 1814). AF/V/3 (pièce 460) 43

Première page d'un imprimé du Conseil d'État : discussion autour du projet de code civil (15 brumaire an XI) [6 novembre 1802]. BB/30/1131/1 52

Caricature représentant Gabriel de Bigault de Boureuille (conseiller d'État de 1857 à 1870 et de 1872 à 1876), issue d'une collection de dessins de Henri Amédée Emmanuel Faré, admis à l'auditorat en 1849, conseiller d'État de 1867 à 1870. Archives du Conseil d'État 69

Troisième page d'un imprimé du Conseil d'État, probablement annoté par Alexandre Vivien de Goubert : imprimé numéro 5 concernant le règlement du Conseil d'État, séance de la commission du règlement du Conseil d'État en mai 1849. Collection d'imprimés Vivien, Archives du Conseil d'État	71
Première page du projet de loi relatif à l'organisation et aux attributions du Conseil d'État (1839). CC//379 (dossier n° 1187)	78
Extrait du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil d'État (18 avril 1849). A//1192.....	79
Affiche annonçant le concours d'auditeurs au Conseil d'État (22 mai 1849). BB/30/728/extrait 1 (pièce 193)	81
Plan des modifications à apporter au calorifère de la salle des séances administratives du Conseil d'État au palais d'Orsay, signé L. van Cleemputte (12 novembre 1856). CP/VA//7 (pièce 29).....	86
Projet de décoration pour une paroi de la salle des séances administratives du Conseil d'État au palais d'Orsay, couleur et gouache (s. d.). CP/VA//41/42.....	87
Lettre adressée par le ministre des Travaux publics au vice-président du Conseil d'État au sujet de la nomination d'un conseiller d'État à la présidence de la Commission chargée d'étudier la réglementation de la circulation des vélocipèdes (26 janvier 1894). AL//7509	109
Enregistrement des affaires administratives, avec suivi jusqu'au renvoi de l'avis (1885). Archives du Conseil d'État.....	114
Alfred Picard, président de la section des Travaux publics, dans son bureau en 1904. Archives du Conseil d'État.....	115
Extrait du registre des procès-verbaux annexes du Conseil d'État relatif au recours pour abus formé par le ministre de l'Intérieur et des Cultes contre Théodore-Augustin Forcade, archevêque d'Aix, à raison de la lettre pastorale publiée par ce prélat le 13 avril 1879 (affaire administrative n° 31 212, 15 mai 1879). AL//5418	117
Plan de la salle du Contentieux du Conseil d'État au Palais-Royal (20 juillet 1874). CP/64AJ/712 (pièce 21)	119
Décision n° 12 du Tribunal des conflits, <i>Blanco</i> (8 février 1873). 20020183/2	120
Loi portant réorganisation du Conseil d'État (24 mai 1872). A//1360.....	121
Figures encadrant un œil-de-bœuf sur la façade du Palais-Royal : photographies (1872-1874). CP/64AJ/710.....	126
Étude de lambris du salon de lecture du Conseil d'État au Palais-Royal (1874-1875). CP/64AJ/709	126
Plan du troisième étage du Palais-Royal (mai 1913). CP/64AJ/712.....	128
Décor de la salle d'assemblée générale avant la réalisation des toiles de Henri Martin. Planche photographique n° 104 parue dans l'ouvrage d'Émile Dupézar, <i>Le Palais-Royal de Paris : architecture et décoration de Louis XV à nos jours</i> , Paris : Librairie centrale d'art et d'architecture, ancienne maison Morel, Charles Eggimann, Succr, 1911. Archives du Conseil d'État	129

Assemblée générale en présence du garde des Sceaux. Sont présents, de gauche à droite : Félix Lamy, secrétaire général ; Henri Chardon, Georges Maringer, présidents de section ; Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'État ; Léon Bérard, garde des Sceaux ; Jean Romieu, Michel Tardit et Jean-Louis Deloncle, présidents de section (1931). Archives du Conseil d'État	144
Note de service du secrétaire général relatif au temps de travail hebdomadaire du personnel de bureau (31 janvier 1924). Archives du Conseil d'État	148-149
Sujets de l'épreuve définitive du concours de l'auditorat (1913 - 1918). AL//5265	150
Fiche de renseignements confidentiels concernant Michel Debré, candidat au concours de l'auditorat (1934). AL//5261	151
Séance du 6 novembre 1914 à Bordeaux, salle Franklin. Archives du Conseil d'État	156
Lettre adressée par René de Marguerie, vice-président replié à Bordeaux, à Jules Noël, secrétaire général du Conseil d'État resté à Paris (20 novembre 1914). Archives du Conseil d'État	158-159
Extrait de la liste des membres du Conseil d'État prisonniers de guerre (30 décembre 1940). 20040382/368.....	160-161
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'État relatif au projet de loi sur les musées des Beaux-Arts (affaire n° 227971, séance du 13 août 1941). AL//4445	163
Enregistrement des affaires administratives examinées par le Comité juridique (1944). 20110151/3	165
Première page du mémoire ampliatif, affaire n° 72210, <i>Bouguen</i> (2 avril 1943). AL//5808	168
Brouillon des conclusions de l'arrêt <i>Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux</i> (requête n° 59928, 30 mars 1916). 20160590/2.....	169
Lettre adressée par Pierre Nicolaÿ, vice-président du Conseil d'État, au Premier ministre pour présenter le rapport public du Conseil d'État de 1983-1984 dans sa nouvelle structure élaborée par la commission devenue section du Rapport et des études (21 février 1985). Archives du Conseil d'État	192
Première et dernière pages de la minute de l'avis de la commission de réforme du contentieux relatif au projet de décret portant réforme du contentieux administratif (8 août 1953). Archives du Conseil d'État	194-195
Séance d'assemblée générale. Sont présents, à la tribune, de gauche à droite, Claude Heumann, président de la section du Contentieux ; Pierre Laurent, président de la 6 ^e sous-section de la section du Contentieux ; Pierre Laroque, président de la section Sociale ; Bernard Chenot, vice-président du Conseil d'État ; Marc Barbet, président de la section de l'Intérieur ; Roger Grégoire, président de la section des Travaux publics ; Pierre Nicolaÿ, rapporteur de l'affaire (octobre 1977). Archives du Conseil d'État.....	205
Visite des chantiers de l'autoroute de l'Estérel et dans la région de Nice par la section des Travaux publics. La délégation avant son entrée dans le tunnel de déviation de la voie ferrée à Monaco. On reconnaît René Cassin, vice-président, Pierre Josse, président de la section des Travaux publics, Charles Brasart, président de la section des Finances (28 novembre 1959). Archives du Conseil d'État	207

Séance en salle du Contentieux du Conseil d'État, reportage sur le Conseil d'État réalisé par le service iconographique de la Documentation française (février 1986). Archives du Conseil d'État	211
Membres du Conseil d'État travaillant à la bibliothèque dans la salle des Colonnes (années 1970). Archives du Conseil d'État.....	213
Membres du Conseil d'État travaillant dans la salle Napoléon (1977). Archives du Conseil d'État	213
Le président de la République Charles de Gaulle remettant à René Cassin, vice-président du Conseil d'État, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur (6 octobre 1959). AG/5(1)/1052	218
Visite de Georges Pompidou, président de la République, au Conseil d'État, en compagnie d'Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État (28 avril 1970). Archives du Conseil d'État	220
Organigramme du Conseil d'État [1990]. Archives du Conseil d'État.....	235
Première page de la minute de l'avis de l'assemblée générale du 18 juin 1987 relatif au projet de loi portant réforme du contentieux administratif, dossier n° 342423. Archives du Conseil d'État	238
Première page du compte rendu d'une réunion organisée le 26 avril 1989 sur le thème «Conseil d'État et droit européen» au cours de laquelle quatre groupes de travail sont constitués (5 mai 1989). Archives du Conseil d'État	240
Note du rapporteur relative au projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et relatif à l'organisation des pouvoirs publics (1993). 20090181/2884 (dossier n° 354043).....	242
Demande d'avis sur le port du foulard dans les établissements scolaires : lettre de saisine de Lionel Jospin, Premier ministre (6 novembre 1989). 20090181/1941 (dossier n° 346893).....	243
Première page du procès-verbal de prise du navire allemand <i>August</i> (9 novembre 1870). 20060046/1	254
Certificat de nationalité du navire à vapeur japonais <i>Iro Maru</i> et sa traduction (s. d.). 20060046/8 (dossier n° 110)	256-257
Minute de décision de la troisième section de la Commission supérieure des dommages de guerre, <i>Société Lang frères</i> (n° 6781, 7 avril 1930). 20180068/7	261
Couverture du dossier de procédure n° 14056 de la Commission spéciale de cassation des pensions (24 juin 1959). 19820363/41	263

Illustration d'ouverture, deuxième partie :

« La nouvelle installation du Conseil d'État au Palais-Royal. La bibliothèque », Gravure de Charles Fichot, Burn Smeeton, Auguste Tilly [1875]. Archives du Conseil d'État.....	297-298
---	---------

Illustrations, deuxième partie :

Lettre de saisine du secrétaire général du gouvernement demandant l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel (dossier n° 286146, 28 septembre 1962). 19990025/722.....	311
Projet de texte du gouvernement, envoyé avec la lettre de saisine du 28 septembre 1962, pour avis du Conseil d'État sur le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel (dossier n° 286146). 19990025/722	312-314
Minute de l'avis (présenté sous forme de note) de l'assemblée générale du Conseil d'État concernant le projet de loi relatif à l'élection du président de la République au suffrage universel (dossier n° 286146, 1 ^{er} octobre 1962). 19990025/722.....	315

Illustration d'ouverture, troisième partie :

« La nouvelle installation du Conseil d'État au Palais-Royal. Section de l'Intérieur », Gravure de Charles Fichot, Burn Smeeton, Auguste Tilly [1875]. Archives du Conseil d'État.....	354-355
--	---------

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- © Archives du Conseil d'État 1, 25, 30, 40, 69, 71, 115, 148-149,
156, 158-159, 192, 194-195, 213 (haut et bas),
235, 238, 240, 296-297, 354-355
- © Jean-Baptiste Eyguesier, collections du Château de Versailles, MV 1953,
Conseil d'État 27
- © Jean-Baptiste Eyguesier, Conseil d'État 114
- © Charles Eggimann 129
- © Studio G.L. Manuel Frères 144
- © Heffo, Robert de Hoé 207
- © R. Allard-Vu, Documentation française 14-15, 211 (haut et bas)
- © M. Holzapfel, Studios Martina-Latour 205
- © Claude Poensin-Burat, Fonds France Soir, BHVP, Roger-Viollet 220
- © Département de la conservation, pôle images, Archives nationales 20, 34-35,
43, 52, 78, 79, 81, 86, 87, 109, 117, 119,
120, 121, 126 (bas), 128, 150, 151,
160-161, 163, 165, 168, 169, 242, 243, 254,
256-257, 261, 263, 311, 312-314, 315
- © Service photographique de la présidence de la République 218
- © Agence d'architecture du Louvre et des Tuileries 126 (haut)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
PRÉFACE	7
AVANT-PROPOS	11
AVERTISSEMENT AU LECTEUR.....	13
PREMIÈRE PARTIE	
PRÉSENTATION DES FONDS	15
Chapitre premier	
1799-1815 Des origines à la fin du Conseil d'État napoléonien .	17
Les formations consultatives et contentieuses.....	21
Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales	24
Sources complémentaires conservées aux Archives nationales	26
Les imprimés du Conseil d'État.....	50
Chapitre 2	
1815-1870 De la Restauration à la chute du Second Empire	53
Les sections administratives et la section du Contentieux.....	57
Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales	68
Sources complémentaires conservées aux Archives nationales	72
Chapitre 3	
1870-1914 L'installation de la III ^e République.....	93
Les sections administratives et la section du Contentieux.....	98
Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales	104
Sources complémentaires conservées aux Archives nationales	122
Chapitre 4	
1914-1945 D'une guerre mondiale à l'autre.....	131
Les sections administratives et la section du Contentieux.....	135
Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales	142
Sources complémentaires conservées aux Archives nationales.....	172

Chapitre 5	
1945-1987 Le Conseil d'État de la IV ^e puis V ^e République.....	179
Les sections administratives et la section du Contentieux.....	184
Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales	188
Sources complémentaires conservées aux Archives nationales	217
Chapitre 6	
1987-1995 La mutation de la juridiction administrative.....	231
Fonds d'archives du Conseil d'État conservés aux Archives nationales	236
Sources complémentaires conservées aux Archives nationales	249
Chapitre 7	
Instances spécialisées en temps de guerre.....	253
Chapitre 8	
Sources complémentaires conservées dans d'autres institutions..	267

DEUXIÈME PARTIE

AIDE À LA RECHERCHE 297

Chapitre premier

Les affaires administratives	299
Aborder les dossiers d'affaires administratives : vue d'ensemble.....	301
Rechercher un dossier en fonction de sa date	302
Exemples d'avis rendus par les formations consultatives.....	306

Chapitre 2

Les affaires contentieuses	317
Les archives issues de la fonction contentieuse.....	318
Rechercher un dossier en fonction de sa date	321

Chapitre 3

Les recherches biographiques.....	325
Éléments biographiques communs	325
Membres du Conseil d'État	327
Agents du Conseil d'État.....	334
Agents de greffe.....	335
Magistrats administratifs	335
Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.....	336
Exemples de parcours de membres du Conseil d'État.....	338

Chapitre 4	
La communicabilité des archives.....	351
Principes généraux de l'accès aux archives publiques.....	351
Le cas des archives privées.....	352
Réutilisation des archives publiques.....	353
TROISIÈME PARTIE	
ANNEXES	355
Annexe 1	
État des fonds du Conseil d'État aux Archives nationales.....	357
Annexe 2	
Liste des thèses relatives au Conseil d'État.....	367
GLOSSAIRE.....	391
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	415
TABLE DES SCHÉMAS.....	427
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	429
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES.....	435
TABLE DES MATIÈRES.....	437
REMERCIEMENTS.....	441

REMERCIEMENTS

Archives nationales : Jean-Pierre Bat, Claire Béchu-Bénazet, Pierre-Dominique Cheynet, Nicole Even, Nadine Gastaldi, Isabelle Geoffroy, Maximilien Girard, Thibaut Girard, Virginie Grégoire, Cyprien Henry, Marianne Mercier, Stéphane Méziache, Marc Paturange, Aurélie Peylhard, Maïa Pirat, Geneviève Profit, Pascal Riviale, Zénaïde Romaneix, Roseline Salmon, Martine Sin Blima-Barru

Archives nationales d'outre-mer : Benoît Van Reeth

Archives départementales de Maine-et-Loire : Christophe Gazon

Archives départementales du Puy-de-Dôme : Henri Hours

Archives de Paris : Nicolas Buat

Archives municipales d'Angers : Sylvain Bertoldi

Archives Bordeaux Métropole : Jean-Cyril Lopez

Archives diplomatiques : Grégoire Eldin

Service historique de la Défense : Agnès Chablat-Beylot

Assemblée nationale : Hélène Saudrais

Centre des archives économiques et financières : Pascal Gallien

Centre d'histoire de Sciences-Po : Dominique Parcollet

Conseil d'État : Chrystelle Bastard, Marina Bourrec, Valérie Malotaux, Malika Salim

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : Emmanuel Pénicaud

Musée Carnavalet : Thierry Sarmant

Préfecture de Police de Paris : Aude Rœlly

Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative

Présidente :

Martine de Boisdeffre, présidente de la section du Rapport et des études

Membres du conseil scientifique :

Éric Anceau, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne

Bernard Barbiche, professeur honoraire à l'École nationale des chartes

Jean Barthélemy, ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Grégoire Bigot, professeur à l'université de Nantes
Jean-Claude Bonichot, conseiller d'État
Marc Bouvet, professeur à l'université d'Angers
Alain Chatriot, professeur au Centre d'histoire de Sciences-Po
Michel Combarnous, président de section honoraire au Conseil d'État
Jean-Marie Delarue, conseiller d'État honoraire
Pierre Fanachi, conseiller d'État honoraire
Yves Gaudemet, professeur émérite de l'université Paris II Panthéon-Assas
Pascale Gonod, professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne
Jean-Pierre Machelon, professeur émérite de l'université Paris Descartes, doyen honoraire de la Faculté de droit
Jean Massot, président de section honoraire au Conseil d'État
François Monnier, directeur d'études à l'École pratique des hautes études
Terry Olson, conseiller d'État, président de la cour administrative d'appel de Versailles
Bernard Pacteau, professeur des universités honoraire
Manon Perrière, auditeur au Conseil d'État
Étienne Picard, professeur émérite de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne
Benoît Plessix, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas
Denis Salas, secrétaire général de l'Association française pour l'histoire de la justice
Marc Sanson, conseiller d'État honoraire
Katia Weidenfeld, premier conseiller au tribunal administratif de Paris, professeur à l'École nationale des chartes

Secrétaire scientifique :

Claire Sibille-de Grimoüard, directrice de la bibliothèque et des archives du Conseil d'État

Histoire et Mémoire N°6

Cet ouvrage fait la synthèse de près de deux cent ans d'histoire de la haute juridiction administrative, depuis la création du Conseil d'État moderne en 1799 jusqu'à la fin de la vice-présidence de Marceau Long en 1995. Deux objectifs commandent sa structure : faire connaître les archives du Conseil d'État et fournir des outils de compréhension de l'activité et des documents produits, à destination des chercheurs, universitaires, étudiants, généalogistes, mais aussi des citoyens désirant prouver leurs droits ou simplement curieux de leur passé. Fruit d'une étroite collaboration entre les Archives nationales et le Conseil d'État, il s'est enrichi des contributions d'autres institutions patrimoniales.

Ce guide représente le premier état synthétique des fonds d'archives issues de l'activité du Conseil d'État, illustré et documenté, pour commencer des recherches ou progresser dans la connaissance des documents d'intérêt historique produits par la haute juridiction. Il permettra aux lecteurs d'identifier plus facilement les sources disponibles et de mieux s'orienter dans les archives de l'institution.

CONSEIL D'ÉTAT

LES RAPPORTS DU CONSEIL D'ÉTAT

LES ÉTUDES DU CONSEIL D'ÉTAT

DROITS ET DÉBATS

HISTOIRE ET MÉMOIRE

JURISPRUDENCES

Diffusion
Direction de l'information légale et administrative

La documentation Française
Tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr
Imprimé en France
DF : 5CE47090
ISBN : 978-2-11-145964-9

Prix : 9,99 €